

00 100
16 AVR. 1987

Musée Neuchâtelois

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

Sommaire

1987

janvier/mars

N° 1

	Pages
1. Philippe HENRY. <i>Morts tragiques, morts suspectes dans le Pays de Neuchâtel au XVIII^e siècle</i> ..	3
2. André TISSOT. <i>Un «reportage» inédit sur la Chaux-de-Fonds en 1781</i>	25
3. Jean COURVOISIER. <i>Glânures historiques sur la chapelle d'Enges</i>	33



Troisième série Vingt-quatrième année Livraison trimestrielle

Le *Musée neuchâtelois* est publié en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

Comité de rédaction :

M. Louis-Edouard ROULET, président,
66, rue de l'Évole, 2000 Neuchâtel.

M. Maurice de TRIBOLET, secrétaire de rédaction,
8, rue de la Bâla, 2012 Auvernier.

M. Léon DUPASQUIER, trésorier, 24, avenue de la Gare, 2000 Neuchâtel.

M^{me} Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Jean COURVOISIER, Michel EGLOFF, Maurice FAVRE, Jean-Pierre JELMINI, Jean-Pierre MICHAUD, Jacques RAMSEYER, Jacques RYCHNER, Rémy SCHEURER, Alfred SCHNEGG.

Présidente de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse) :

M^{me} Madeleine BUBLOZ, Favarge 48, 2000 Neuchâtel.

Administration et abonnements :

M. Léon DU PASQUIER, 24, avenue de la Gare, 2000 Neuchâtel.

Prix de l'abonnement :

Suisse: Fr. 25.—

Etranger: Fr. 30.—

Pour les membres de la Société d'histoire :

Suisse: Fr. 22.50

Etranger: Fr. 27.50

Abonnement de soutien :

dès Fr. 35.—

Compte de chèque postal :

MUSÉE NEUCHATELOIS 20-1622-0, Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés au Service des archives de l'Etat (le château, 2001 Neuchâtel), au prix de Fr. 25.— l'année et de Fr. 7.— le fascicule. Pour l'année en cours, s'adresser à l'Imprimerie Centrale, 2001 Neuchâtel.

TROISIÈME SÉRIE. VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

MUSÉE
NEUCHATELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

1987

NEUCHATEL
IMPRIMERIE CENTRALE
Tous droits réservés

MORTS TRAGIQUES, MORTS SUSPECTES DANS LE PAYS DE NEUCHÂTEL AU XVIII^e SIÈCLE¹

L'histoire de la mort et des attitudes des hommes face à la mort, attitudes si révélatrices de comportements face à la vie, est un des terrains favorisés de l'histoire dite des mentalités (de la psychologie historique ou de l'anthropologie historique — l'indétermination du vocabulaire est significative de la jeunesse du champ).

Trois raisons objectives me paraissent puissamment militer en faveur de l'intérêt de ce thème.

D'abord une considération d'ordre historiographique. L'histoire des mentalités occupe une très grande place dans la production récente de la « nouvelle histoire » (j'utilise cette expression entre guillemets, bien conscient de ce qu'elle peut avoir de vague et de prétentieux, malgré l'immensité des richesses qu'elle recouvre). Tout spécialement dans l'historiographie française, l'histoire des mentalités, fille cadette des pionniers Lucien Febvre ou Marc Bloch, a connu un regain de vigueur dans les années 1960 et surtout 1970, lequel constitue la dernière étape de l'expansion de la « nouvelle histoire », après celles de l'histoire économique, de l'histoire sociale et de la démographie historique. Le mouvement, soutenu par un grand succès populaire, a considérablement étendu le territoire de l'historien, englobant les problèmes de la vie familiale, de l'éducation, de la sexualité, de la sociabilité, de la délinquance, etc. La grande souplesse du concept de mentalité, recouvrant des objets mal délimités, aux frontières avec l'ethnologie ou la psychologie, explique notamment l'ampleur de cette dilatation. Au sein du mouvement, la très récente histoire de la mort, étroitement liée dans ses origines à une démographie historique très attirée par l'étude de la mortalité, a joué un rôle central.

En second lieu, le thème me paraît exemplaire des voies d'approche caractéristiques du travail de bon nombre d'historiens de la fin du XX^e siècle. Et ceci de deux manières.

D'abord par la nature des sources communément mises en valeur : au-delà des sources littéraires, d'usage particulièrement délicat et limité, ce sont surtout des testaments, des registres de sépulture, des livres de raison, des comptes rendus de visites pastorales, des enquêtes judiciaires, des ex-voto, des tombes, des cimetières, des oraisons funèbres — j'en passe. Ce qu'il y a de représentatif dans ces matériaux, c'est leur abondance ;

puis c'est leur continuité diachronique, car il s'agit de témoignages répétitifs; enfin c'est leur manque d'élaboration initiale, leur inconscience, leur spontanéité, voire leur parfait anonymat.

Sont ensuite exemplaires les méthodes d'exploitation des documents, lesquelles découlent de la nature des sources et sont très influencées par le recours au quantitatif et à la statistique²: l'histoire de la mort fut le premier secteur de l'histoire des mentalités à employer pleinement, pour 20 000 testaments provençaux étudiés par Michel Vovelle, les techniques de l'histoire dite «sérielle», techniques jusque-là réservées à l'histoire économique et démographique ou à l'histoire sociale³. Se réalisait ainsi le passage au «quantitatif au troisième niveau», selon le mot de Pierre Chaunu⁴. La mise en perspective de séries de témoignages dans la longue durée a permis de dégager des modèles élémentaires de comportements, des permanences ou des mutations d'attitudes, tout en précisant notre connaissance de la réalité matérielle de la mort au passé.

Enfin, troisième facteur d'intérêt, l'histoire de la mort est un exemple particulièrement démonstratif des rapports qui existent entre les historiens et le sujet de leurs travaux. Tous les historiens de la mort ont bien sûr pour point de référence constant notre mentalité contemporaine, nos problèmes actuels, les questions que se posent nos sociétés contestées et anxieuses au sujet de la mort. Le recours au passé est ici une tentative particulièrement évidente de réponse aux grandes interrogations philosophiques contemporaines. Ce passé qui en lui-même n'est rien, mais qui ne prend sa signification que par rapport au présent. «L'histoire, disait Lucien Febvre, réponse à des questions que l'homme d'aujourd'hui se pose nécessairement. Explication de situations compliquées au milieu desquelles il se débattrait moins aveuglément s'il en savait l'origine. Rappel de solutions qui furent celles du passé — et donc ne sauraient être, en aucun cas, celles du présent. Mais bien comprendre en quoi le passé diffère du présent, quelle école de souplesse pour l'homme, nourri d'histoire!⁵».

Ainsi, à la fin du XX^e siècle, l'homme ne sait plus que faire de sa mort. Au terme d'une longue et lente évolution qui s'amorce au XVIII^e siècle, la mort, déchristianisée, sécularisée et désocialisée, est devenue l'objet d'une peur si grande, si mal contrôlée, qu'elle a débouché sur le refoulement. La mort, malgré ou en raison de sa raréfaction statistiquement spectaculaire depuis deux siècles, est le grand tabou des sociétés de jouissance modernes, incongruité obscène et scandaleuse, dont la négation conduit à une déshumanisation de la mort jamais aussi accentuée⁶. Mais bien sûr, plus on la refuse, plus on la dissimule, plus la mort est en fait présente au cœur des angoisses individuelles ou collectives.

L'intérêt des historiens, parallèle à celui des sociologues, des psychologues et de beaucoup d'autres, est donc bien compréhensible; les historiens sont particulièrement attirés par la manière dont on voyait ou vivait la mort dans les sociétés traditionnelles européennes, sociétés sécurisantes, qui apparemment réglaient le problème en harmonisant grâce à la religion les rapports entre les grands moments de la vie individuelle, Dieu et la société des hommes⁷.

Quels sont en quelques mots les résultats essentiels obtenus par les recherches sur l'histoire de la mort? En France d'abord et surtout, puis en Grande-Bretagne, aux USA, en Italie et ailleurs — mais encore très rarement en Suisse — les monographies se sont multipliées, portant surtout sur le Moyen Age et l'époque moderne⁸. Des essais de synthèse, certes discutables et discutés, tentent de saisir le pourquoi et le comment des changements d'attitudes face à la mort. Ils sont parvenus à la proposition d'une succession de modèles, dont la ligne générale, simplifiée à l'extrême, est la suivante. Selon une périodisation variable régionalement et avec des permanences qui créent parfois des coexistences de modèles différents pendant certaines phases, on passerait d'abord de la mort chrétienne, résignée, attendue et maîtrisée par le mourant qui l'organise consciemment, mort propre au haut et au moyen Moyen Age, à une mort individualisée, qui s'élaborerait du XIV^e au XVIII^e siècle, centrée sur l'instant de la mort, déterminant pour l'issue du jugement divin; l'importance du dernier instant conduit alors à une préparation à la «bonne mort», selon des modalités véhiculées par la pastorale catholique ou la pratique réformée. Dès le XVI^e siècle cependant, l'*hora mortis* perd de son importance au profit de la vie tout entière; c'est l'existence du mourant qui décidera de son destin dans l'autre monde, et cette existence doit donc être entièrement tendue vers la mort. Puis dès la fin du XVIII^e siècle, se mettrait en place le «modèle romantique», laïcisé, qui s'insurge contre le scandale qu'est la mort de l'autre, des proches, dans un cadre familial ou domine l'affectivité. Enfin, au XX^e siècle, on en arrive à la mort-tabou.

Ces vastes perspectives, présentées sous une première forme par Philippe Ariès⁹, forment la trame sur laquelle tissent les recherches contemporaines, qui nuancent, précisent, développent, voire remettent en cause cette base, en fonction des déterminants démographiques et économiques, ou des structures sociales et des systèmes religieux¹⁰.

* *

*

Le but de cet article est d'illustrer la richesse du thème sur la base d'une modeste enquête portant sur quelques aspects de la mort dans la principauté de Neuchâtel.

Les sources

L'étude de la mort en pays réformé me paraît se heurter à des problèmes spécifiques quant aux sources, dont la rareté s'y relie au dépouillement des pratiques religieuses, à la simplicité du décor ecclésiastique ou de la pastorale, et surtout à la moins grande place que fait la théologie protestante au dernier instant¹¹.

Une catégorie de documents est cependant particulièrement apte à une approche réaliste de quelques types de comportements face à la mort violente, intentionnellement donnée ou accidentelle, et à la mort subite: ce sont les registres de justice.

Par les procès-verbaux d'enquêtes sur des morts fortuites ou naturelles considérées comme suspectes, ils nous donnent en effet un accès privilégié à une histoire très concrète de la mort. Une histoire d'autant plus intéressante qu'elle met en scène des gens simples, souvent pauvres, peu instruits — les plus nombreux, et de loin. Population mal connue, qui ne rédige pas toujours de testament, pour laquelle aucune oraison funèbre n'a été écrite ou dont aucune tombe n'est conservée. Les registres de sépulture, tardivement, font parfois brièvement allusion à la cause des décès, mais toujours sèchement. Beaucoup plus attentif est par contre le regard de la justice sur les décès suspects. Car il s'agit de confirmer ou d'anéantir un double doute: la mort constatée est-elle le résultat d'une agression? y a-t-il eu suicide?

Ainsi le maire du Locle demande-t-il en 1701 aux témoins cités dans une information en cours de dire

tout ce qu'ils pourront et peuvent sçavoir depuis quelque tems en çà de la vie du deffunct, de ses mœurs, savoir s'il avoit quelque chagrin ou s'il estoit mélancolique, s'il n'avoit aucune rancune ou couroux contre quelques personnes, comme aussy de dire sy personne ne l'avoit menassé soit de le battre ou de quelque autre façon, enfin tout ce qu'ils peuvent connoître, sçavoir et ouy dire de cette mort...¹²

La vie étant sacrée, la punition des meurtres et assassinats, de même que, jusqu'à une certaine époque (le XVIII^e siècle est à cet égard une phase de transition), celle des suicides, relève de la fonction la plus

évidente et la plus importante de la justice d'Ancien Régime. En outre l'exercice de la justice de sang est au cœur de l'expression de la souveraineté étatique; c'est donc un domaine où l'intervention des officiers du prince se veut très continue.

On objectera à la valeur des sources de la suspicion ou de la répression la marginalité des faits qu'elles éclairent. Objection à discuter dans le cas des suicides et des agressions. Mais la fréquence des accidents et des morts naturelles subites nous introduit en fait au quotidien de la mort populaire — ce quotidien qui a sa place au centre des préoccupations de l'historien. Par ailleurs, en focalisant l'attention sur quelques cas, l'enquête devient un recueil de témoignages exceptionnels: le tragique du moment, l'émotion collective dépassent les conduites et les discours sécurisants, conventionnels et stéréotypés. Et la mort devient pour l'historien d'un réalisme sans ménagement; elle est vue à l'état brut, en amont des registres mortuaires ou notariaux. Peuvent alors se révéler, si le greffier le veut bien, des gestes ou des sentiments qui sont d'une grande valeur représentative.

Sur les fondements juridiques de l'intervention de la justice, peu d'écrits; la coutume est reine. Ni le règlement de 1785 sur les «morts tragiques», expression d'une pratique séculaire, justifié par le fait que «des personnes sont exposées à périr d'une manière tragique faute de secours et par l'effet du préjugé de gens qui croient qu'on ne doit pas toucher à un corps présumé mort qu'il n'ait été vu par des gens de justice»¹³, ni la *Loi de procédure pénale* de 1835, elle aussi directement inspirée par la pratique du XVIII^e siècle qui ne change pas au début du XIX^e siècle, ne donnent une définition juridique précise des «morts suspectes»; la loi de 1835 parle seulement des cas de «mort violente» ou «dont la cause est inconnue ou suspecte»¹⁴. Le flou explique pourquoi les enquêtes recouvrent un ensemble composite de décès correspondant à un large échantillon de situations. En fait sont surtout concernés les décès inquiétants survenus en plein air, sans témoin, par accident ou agression ou par suite d'une maladie ultérieurement déterminée.

Désireux de limiter mon investigation aux décès accidentels et naturels, effets du hasard ou de l'usure des corps, j'ai éliminé de cet amalgame toutes les informations qui ont débouché sur le constat d'une agression ou d'un suicide; la seconde exclusion s'est d'ailleurs révélée délicate, dans la mesure où les cas douteux laissant le suicide plausible sont fréquents.

Quant aux modalités de l'enquête, elles ne varient presque pas durant tout le siècle: alerté de la trouvaille d'un «corps mort», le chef de juridiction ou son lieutenant doit se rendre sur place pour procéder à la

levée du corps, avec une délégation de justice (deux à cinq juges, le greffier, le sautier) et un ou deux médecins. On examine la position et l'état du cadavre, on fait parfois l'inventaire de ses effets, les chirurgiens donnent leur avis et des témoins sont entendus, toujours au lieu de la découverte ou dans la maison la plus proche. Puis, éventuellement après un complément d'enquête les jours suivants, les juges décident des suites à donner à l'affaire, s'il y a lieu, soit dans les cas de crime; ou alors l'enquête est close et le corps enterré. Dans la mesure où ils sont conservés, les procès-verbaux varient beaucoup d'intérêt d'une juridiction à l'autre ou d'une époque à l'autre. Ils diffèrent en fonction de la netteté ou de l'obscurité du cas, de la conscience du chef de juridiction, de l'application du greffier ou des qualités d'observation des témoins. Les conditions du travail judiciaire, surtout en hiver ou par mauvais temps, sont souvent peu favorables à des enquêtes bavardes, spécialement si la justice est par ailleurs surchargée par les affaires courantes.

En principe, le gouvernement doit être informé de ce qui s'est passé et recevoir une expédition du procès-verbal; le cas échéant il guide l'officier dans son enquête, dont il approuve généralement l'issue. C'est du reste par l'examen des traces laissées par la correspondance relative aux enquêtes dans les manuels du Conseil d'Etat qu'une vision d'ensemble de l'intervention judiciaire est possible à l'échelle du siècle.

Le caractère d'échantillon des décès repérés ne fait pas de doute. La justice ne s'y intéresse que par ses soupçons. En outre bon nombre d'accidents mortels ou de morts naturelles subites survenus en lieux privés ou découverts par un proche parent ont certainement échappé à l'enquête. La dissimulation de nombreux cas est certaine si l'on songe à la honte que représentait pour les familles les soupçons de la justice sur la mort d'un des siens, aux désagréments financiers pouvant aussi résulter d'une enquête, et plus généralement aux réticences qui caractérisent la perception de l'intrusion des juges dans la vie des communautés villageoises¹⁵.

Ces décès ne constituent donc qu'un résidu incomplet et hétérogène, négativement déterminé par l'impossibilité pour les tribunaux de les classer immédiatement dans la catégorie des homicides ou des suicides. Je le crois cependant représentatif¹⁶.

On peut tenter de compléter la vision judiciaire, si imprécisément sélective, au moyen d'autres documents tout spécialement attentifs au même objet. Je ne retiendrai ici que les livres de raison, bien connus des historiens des mentalités ou de la vie quotidienne¹⁷, et me bornerai au

recours à un seul des livres de raison neuchâtelois conservés pour le XVIII^e siècle: celui de David Pétremand, paysan de la Chaux-de-Fonds, dont les observations mensuelles inédites, très correctement rédigées, couvrent continûment les années 1770 à 1812. Le très grand intérêt que Pétremand porte au macabre en fait un informateur de grande valeur, la mention des accidents, morts subites ou suicides survenus surtout dans la région de la Chaux-de-Fonds, mais aussi dans le reste de la principauté ou dans le proche Evêché de Bâle, occupant une place considérable du journal. Entre 1770 et 1812, Pétremand ne relate pas moins de 150 accidents, dont beaucoup ont fait plusieurs victimes. A en juger par la confrontation parfois possible de ses renseignements — hélas toujours brefs — avec ceux que livrent les pièces judiciaires, c'est un témoin sûr¹⁸.

Structure de la mortalité suspecte

De 1700 à 1800, j'ai repéré 310 décès soumis à enquête; soit une part minime (3 ou 4‰) d'une mortalité générale qui pourrait pour le siècle, selon une estimation extrêmement grossière, tourner autour de 70 000 à 100 000 décès¹⁹. De ce total de 310, il faut retrancher une dizaine de cas où le suicide est très plausible mais non certain, ainsi qu'une trentaine de morts, accidentelles ou naturelles, mais dont on ne connaît pas la cause exacte. Ce qui donne une base d'analyse relativement confortable d'environ 270 décès accidentels ou naturels.

On peut tout d'abord distinguer les accidents violents des morts naturelles suspectes. Ces dernières constituent 14% du tout («morts subites», par «apoplexie», «suffocation», «syncope», «caducité» ou suite à diverses maladies non identifiées). De l'autre côté, 86% d'accidents.

Parmi les accidents dominant très largement les noyades, phénomène observé sous d'autres cieux, en Anjou, en Bretagne ou en Normandie²⁰: 128 cas, soit 55% des accidents. Les chutes, les accidents causés par les armes à feu et les décès mis sur le seul compte des froidures hivernales se partagent chacun 7 à 8% du total. Suivent les drames liés à l'utilisation d'un véhicule terrestre ou au travail du bois en forêt. Enfin une poussière d'événements plus rares, de la chute de pierre au coup de corne de vache, en passant par la foudre ou le coup de boule au jeu de quilles.

La présence des femmes parmi les victimes n'est pas négligeable puisqu'elles en représentent un peu plus du cinquième; pour elles, la noyade l'emporte très nettement (près des trois quarts des cas). Les femmes sont bien sûr moins exposées que les hommes par leurs activités

surtout domestiques et par la moindre fréquence de leurs déplacements. On sait que la mortalité accidentelle est une contribution à la surmortalité masculine adulte.

Sur la distribution géographique des enquêtes, il y a peu à dire. La typologie des décès se révèle assez homogène. Les spécificités régionales tiennent surtout aux conditions naturelles (présence du lac ou de cours d'eau multipliant le nombre des noyades, des forêts dont l'exploitation crée un risque accentué; rigueurs climatiques qui, jointes à l'habitat dispersé suscitant des allées et venues nombreuses, expliquent que la grande majorité des congélations se produisent dans les Montagnes).

Enfin l'évolution chronologique du nombre des interventions judiciaires reflète davantage la constance du personnel de justice que des fluctuations dans le nombre réel des décès suspects. Les chiffres, dont le mouvement n'est pas parallèle à la croissance démographique perceptible dans la seconde moitié du siècle, restent très faibles et relativement stables jusqu'au milieu des années 1780 (environ deux cas annuels en moyenne), puis gonflent brusquement (environ huit cas annuels et 42% des enquêtes pour les seize dernières années). Le règlement de 1785, bien dans l'esprit d'un Conseil d'Etat qui affirme progressivement sa volonté d'efficacité administrative, notamment dans le domaine de la justice, incite à un enregistrement plus régulier.

Les modalités

Dans la banalité de la vie de tous les jours, trois ensembles de circonstances exposent particulièrement aux dangers naturels et accidentels: d'abord et surtout les déplacements, puis le travail, enfin le temps des loisirs et des jeux.

Déplacements

En toutes saisons, le voyageur isolé, le plus souvent piéton, prend des risques: la chute dont personne ne le relèvera, faux pas ou malaise définitif; la neige et le froid; les chevaux qui s'emballent; le bateau qui prend l'eau; la glace de la rivière qui cède. Car l'eau, courante ou stagnante, est un danger constant, qui dit bien la faiblesse de l'homme: on ne sait très souvent pas nager, et si on a la chance d'être tiré de l'eau, ce qui est rare, il faut que ce soit bien à temps car les connaissances manquent cruellement pour ranimer un noyé. La nuit, on tombe facile-

ment des ponts de rivières sans parapets, Thielle ou Areuse²¹; on tombe dans le lac, la route qui le longe étant par endroits sans garde-fous²². En cherchant le raccourci dans l'obscurité, on se noie dans le ruisseau²³, dans des « creux » ou des fossés remplis d'eau²⁴, dans le bied du moulin²⁵; on s'embourbe dans les prés marécageux de la vallée des Ponts ou du Val-de-Ruz, tel Jean-Denis Marais, « musicien » français, noyé près de Fontaines en 1792²⁶. Le Doubs semble être la rivière la plus dangereuse, lieu de contacts intenses avec la Franche-Comté. De modestes embarcations y chavirent fréquemment, comme celle de Pierre-Joseph Rondeau, meunier comtois sortant du cabaret de Maison-Monsieur, en décembre 1792, qui s'en retournait chez lui sur sa barque en chantant des « chansons patriotiques »²⁷; Jean-Jacques Guyot, note David Pétremand en novembre 1800, « passait l'eau seul sur un petit navet; le fil de l'eau a commencé à le gagner et il est sauté dans l'eau croyant se sauver; on l'a seulement retrouvé le 29^e; on le voyait depuis le bord du Doux sans qu'on aye eu le temps de lui donner du secours »²⁸. Les sentiers qui longent la rivière voient glisser dans l'eau de nombreux buveurs sortant du cabaret, que leur chapeau dérivant au fil de l'eau signalera le lendemain — ou bien plus tard²⁹. En hiver, le passage sur la glace est tentant, mais peut être fatal, comme à ces deux Bourguignons, retour de la foire de la Chaux-de-Fonds, qui en janvier 1715 se noient en compagnie d'une servante de cabaret venue les éclairer de sa lanterne³⁰.

Les trouvailles de corps dans l'eau ou au bord des rivières sont fréquentes; elles sont parfois l'occasion d'âpres discussions entre le gouvernement neuchâtelois et la justice française ou bernoise pour savoir à qui revient de droit le cadavre et la compétence de l'enquête³¹.

Les routes aussi, transformées en torrents boueux, peuvent exposer à la noyade: une nuit de janvier 1795, sur le grand chemin des Eplatures, en raison d'une violente pluie tombée sur le sol gelé, la diligence de Bâle est « submergée »; le postillon et les quatre chevaux périssent noyés³².

Les notices de David Pétremand confirment abondamment la fréquence des noyades à la fin du siècle; elles complètent le tableau par la mention des naufrages sur le lac de Neuchâtel (sept en trente ans, dont le pire fait une vingtaine de victimes).

La maîtrise de chevaux souvent malmenés et mal domestiqués est aussi cause de multiples accidents. S'il arrive qu'un attelage emballé renverse un piéton³³, la plupart de ces drames résultent du retournement de chars ou de bosses déséquilibrés par la pente ou les chaos du chemin³⁴, lesquels provoquent aussi parfois la chute fatale hors du véhicule³⁵. Postillons, rouliers et voituriers sont bien sûr les plus exposés³⁶.

Pétremand rapporte de son côté plusieurs autres exemples d'accidents de ce type, très communs : traîneaux renversés³⁷, chutes de cheval³⁸, voituriers tués d'un coup de sabot³⁹, paysans étouffés sous leur cheval tombé dans la neige...⁴⁰

Les dangers de la route au XVIII^e siècle ne sont naturellement pas à comparer aux hécatombes du XX^e siècle automobile. Toutes proportions gardées cependant, la banalité de ces faits divers est évidente.

Les chemins ou leurs abords sont aussi des lieux de confrontation directe entre les vivants et les morts en raison des très nombreuses trouvailles de cadavres. « Le 20^e [mars 1781], note sans étonnement David Pétremand, j'ay trouvé accompagné de François Chopard un homme mort proche de Sonvillier ; on l'a levé le lendemain 21^e et on l'a enterré... ; on croit qu'il est tombé de dessus son cheval en revenant de la foire de Monfaucon. » La plupart des enquêtes sur des morts suspectes et concluant à un décès naturel concernent des individus trouvés au détour du chemin, passants terrassés sans préavis par la mort subite. Les médecins, quand ils le peuvent, diagnostiquent laborieusement : « apoplexie », « vieillesse et fatigue », « paralysie », « autre mort subite », « maladie mortelle »... L'ignorance et la confusion nosologiques sont encore remarquables. Souvent les chirurgiens se bornent à constater négativement la seule absence d'indice de suicide ou d'agression, suggérant donc la rassurante mort naturelle, le « pur accident »⁴¹. Dans ces cas-là, l'enquête ne traîne pas et nous apprend peu de chose sur des victimes souvent âgées, dont la fin ne surprend pas. S'il s'agit d'un étranger ou d'un misérable sans attaches, vagabond, journalier, sans famille pour s'inquiéter de son absence, la mort dans un fossé peut être déjà ancienne et l'identification problématique, souvent impossible ; morts anonymes, telle celle de cet inconnu en haillons trouvé aux Convers en août 1725⁴².

En hiver ou au printemps, lors de la fonte des neiges, ces trouvailles se multiplient, et l'on attribue au froid de nombreuses morts en plein air⁴³, ou à l'aggravation par le froid d'un malaise organique. La liste des « gelés » est longue, et David Pétremand, friand de ce genre d'événement, ne manque pas d'être très complet sur ce chapitre. Les vagabonds et ambulants qui roulent de pays en pays, dans une société où la mobilité professionnelle et géographique est bien plus grande qu'on ne pourrait le penser, sont alors particulièrement vulnérables ; et la découverte en mai 1793 du corps du ferblantier de Magdebourg Jean-Auguste Farckland, « péri dans les neiges » près de la Tourne, est exemplaire⁴⁴, tout comme celle de ces deux cadavres sans nom et sans papiers, mendiants inconnus trouvés à Tête-de-Ran en 1710⁴⁵.

Mais d'un écart à l'autre, d'un village à l'autre, par les hivers les plus rudes et surtout la nuit, la mort surprend bien des passants pourtant familiers des lieux, qui perdent un chemin mal piqué par des corvées de communiens négligents, et, non équipés pour résister aux froidures jurassiennes, épuisés, s'endorment définitivement sous un sapin ou dans un repli de terrain; on les retrouve souvent très près des maisons, «entièrement gelés, roides morts»⁴⁶. «Le défunt, dit un médecin, a été surpris de foiblesse ou de lassitude par la fatigue du mauvais chemin et des neiges, et..., ayant pensé de se reposer un peu, le froid l'a saisi et... il est tombé en deffailance et... il a été susfoqué par la neige et par le froid.»⁴⁷

L'abus d'alcool est pour beaucoup dans ces décès, et nombreux sont ceux qui sont surpris en sortant du cabaret, à la fin d'une veillée ou après la foire, sur le chemin du retour, lestés d'une eau-de-vie destinée à les réchauffer. Typique est ainsi la fin de Jean Souris, Poitevin, ouvrier horloger chez Daniel JeanRichard au Locle, sorti ivre d'une veillée et retrouvé à quelques dizaines de mètres de son domicile en mars 1726⁴⁸. La neige et le froid, quoique familiers, sont redoutés des Montagnons; Daniel JeanRichard tente en vain de dissuader son ouvrier de sortir, «à causes des grandes neiges, n'estant pas bien robuste»⁴⁹; le vieux Daniel Humbert-Droz, paysan du Locle, appréhende en 1701 «de demeurer dedans la neige» — ce qui lui arrivera; un témoin raconte qu'il «maudissoit quelquefois la neige»⁵⁰.

Pétremand montre bien quant à lui la recrudescence des rencontres macabres lors des hivers les plus durs, le plus souvent en janvier ou en février, comme en 1782 ou en 1788.

Travail

Le deuxième aspect majeur de la mort accidentelle au XVIII^e siècle, c'est la mort au travail. Ici, en dehors des accidents déjà évoqués des voituriers ou des bateliers, la mort rôde surtout dans la forêt, au pâturage, autour de la maison, dans la grange, à l'étable.

C'est d'abord celle du bûcheron, pas toujours de profession, qui, avec des outils bien modestes et par tous les temps, s'en prend aux arbres les plus imposants, dont la chute incontrôlée frappe sans rémission. Pétremand raconte :

Le 29^e [juillet 1806]..., il est arrivé un malheur dans la pâture de ma belle-sœur...: un bûcheron qui abatoit un foyard pour eux a été tué roide mort sur la place; en même tems que le foyard est tombé, il a cassé la cime d'un autre foyard

qui étoit à côté, laquelle en tombant lui a tout écrasé la tête... J'étois à côté de lui quand le malheur est arrivé... La justice de la Chaux-de-Fonds l'a levé encore le même soir⁵¹.

Dans les forêts des Côtes-du-Doubs, grandes pourvoyeuses des verreries comtoises, ou dans celles du Val-de-Travers, ces drames sont réguliers. La coordination des gestes dans les groupes de bûcherons au travail est mauvaise. Le chablage des troncs est particulièrement dangereux; les cris d'avertissement ne sont pas toujours entendus ou écoutés: par bravade et goût du risque, on reste exposé jusqu'au dernier moment, puis, embarrassé dans les branchages, on ne peut se garer à temps. Ainsi en 1752, on chable aux Côtes-du-Doubs; au moment de lancer un tronc vers la rivière, on avertit Christ Mäder de se retirer: « «Laissés-le seulement venir!», et n'ayant bougé de sa place, ni daigné se retirer... Ledit bois l'a pris par-dessous les jambes, l'a élevé avec une telle force qu'il a culbuté à diverses fois sur la teste et est resté couché à la renverse.»⁵² L'imprudencé provoque aussi la mort de passants non prévenus, des femmes notamment, fauchés par des arbres chablés sans précautions⁵³.

La mort au travail, c'est ensuite, comme aujourd'hui, le couvreur tombé du toit⁵⁴, le paysan assommé d'un coup de sabot⁵⁵ ou traîné par sa charrue⁵⁶, le faucheur foudroyé au mois d'août, barbe roussie et crâne transpercé⁵⁷.

Dans le cadre domestique, c'est la banale chute dans la grange⁵⁸ ou dans les escaliers mal éclairés⁵⁹, ou encore la noyade dans la cuve — lieu de prédilection des suicidés des Montagnes — dont le couvercle pourri cède sous les pieds⁶⁰, ou dans laquelle on tombe en y puisant de l'eau⁶¹.

A la charrue ou au pâturage, c'est aussi le coup de sang, la mort subite telle que nous l'avons déjà rencontrée sur les chemins⁶².

Loisirs et jeux

Enfin, dernier temps fort de la mort impromptue, celui des loisirs et des jeux, temps très limité que l'on occupe avec d'autant plus d'intensité. Réapparaît ici, pour les adultes comme pour les enfants, le danger de l'eau. Très nombreuses sont en effet les baignades mortelles, dans le lac⁶³, dans la rivière⁶⁴, dans de traîtres étangs⁶⁵, dans des «creux d'eau»⁶⁶. Mauvaise technique de natation, vanité des secours aux noyés, imprudence et inconscience; on se met à l'eau, dans le Doubs glacé, le dimanche après-midi, après avoir bu bouteille au cabaret, et on coule à pic⁶⁷. On se noie aussi l'hiver, bien sûr, en patinant par joyeux groupes de

jeunes gens⁶⁸. Hiver comme été, des hommes jeunes, apprentis horlogers, indienneurs, fils de paysans, font surtout les frais de leur intrépidité.

La pêche aussi peut être dangereuse : pêche aux écrevisses suivie d'une baignade⁶⁹, pêche nocturne arrosée d'eau-de-vie⁷⁰.

L'attrait de l'eau chez les enfants est aussi redoutable : chutes dans la rivière⁷¹ ou dans les funestes mais indispensables citernes⁷² ; jeunes enfants qui jouent autour de la maison et dont on n'entend plus les cris : le réflexe est alors d'aller voir dans la citerne...⁷³

Plus spécifiques de l'époque apparaissent les fréquents accidents causés par des armes à feu, en un temps où la détention d'un fusil est une pratique courante, voire une nécessité. Classique est le cas de l'enfant jouant avec l'habituel fusil de chasse paternel, malencontreusement chargé depuis la dernière chasse, et tuant un camarade, voire son père ou son frère⁷⁴. Accidents de chasse aussi : en janvier 1773 par exemple, lors d'une de ces nombreuses chasses aux loups alors ordonnées par le gouvernement, Daniel Amez-Droz tue en marchant à ses côtés, aux Côtes-du-Doubs, un voisin et ami ; son coup est parti « sans congé »⁷⁵. Dramatique chasse à l'ours également en 1718 à Rochefort, où lors d'un affût nocturne, l'un des deux chasseurs prend son compagnon pour un plantigrade⁷⁶. La manipulation et le nettoyage imprudents d'armes souvent anciennes et rafistolées tant bien que mal sont cause d'accidents très banals⁷⁷. Dans les « tirages » aussi, les préposés aux cibles sont parfois atteints par les projectiles⁷⁸, tandis que le transport d'armes en douteux état présente un certain danger : David Pétremand relate ainsi, entre plusieurs autres événements de ce type, le cas de cet Henri Sagne, qui revenait en voiture de la foire de Francfort avec cinq pistolets chargés, que les secousses du chemin ont tous fait partir⁷⁹ ; la descente trop brusque d'un escalier avec une arme dans la poche peut aussi être fatale⁸⁰.

Lieu central de loisir et de sociabilité, le cabaret peut enfin être celui de la mort subite, de l'affaissement soudain du buveur apoplectique⁸¹ ; c'est aussi, le dimanche, la partie de quilles, élément capital des distractions populaires, interrompue par un malheureux jet de boule ou par l'inconscience d'un spectateur⁸².

* *
*
*
*

Quel est maintenant l'enseignement de ce sombre passage en revue de tristes faits divers ? Qu'apporte une telle démarche à la connaissance des hommes du passé ?

Je me bornerai à trois ensembles de remarques : les rapports entre les hommes et la nature — la familiarité des hommes et de la mort — la perception de la mort impromptue.

Les hommes et la nature

L'omniprésence de la mort dans la vie quotidienne des sociétés d'Ancien Régime est un acquis solide de la démographie historique et de l'histoire sociale.

L'accident est une des composantes de cette réalité, composante qui, malgré son apparente rareté, dit bien tout d'abord la manière dont les hommes vivent leurs rapports avec la nature. Car les décès dont j'ai parlé sont matériellement conditionnés par l'emprise technique de l'homme sur son environnement naturel, et mentalement par des attitudes qui découlent en partie de leur fragilité, de leur vulnérabilité, voire de leur impuissance face à une nature dont les forces ne sont pas contrôlées. Armés de moyens extrêmement précaires et poussés par la nécessité absolue de se déplacer par tous les temps, d'abattre des arbres ou de chasser le loup, l'homme du peuple au XVIII^e siècle a l'habitude de risquer régulièrement sa vie. La mort peut le frapper à tout instant. Avec cette nature traîtresse, plus qu'un échange, c'est un affrontement quotidien.

On retrouve dans la brutalité de ce face-à-face la violence qui caractérise les rapports entre les hommes, dans une société du geste, où la force physique est un moyen fondamental d'affirmation personnelle ou de règlement des différends, où la spontanéité des réactions s'allie à la susceptibilité des individus, dans un climat d'«agressivité sociale» très prononcée⁸³.

Face à la nature, comportements similaires ; dans le but de se valoriser à ses propres yeux ou à ceux des autres, on lui lance volontiers un défi, on refuse de céder, on parie sur sa chance de la vaincre ; le bûcheron reste exposé à la chute du sapin jusqu'à la dernière seconde, on n'écoute pas les avertissements de prudence et on se jette à l'eau ou sur la glace par bravade. Un grand nombre d'accidents sont la conséquence de pareilles attitudes.

La même rudesse se retrouve dans la relation de l'homme avec son corps, corps sans cesse sollicité par le travail ou par les déplacements, auquel on accorde le minimum de repos, même s'il n'est plus en très bon état. On se dépense sans compter. Et la machine se casse brusquement,

sur le chemin ou au pâturage. La mort subite, apoplectique, en plein effort n'est donc pas surprenante. Sa fréquence correspond bien à la brièveté du temps de la maladie, de l'indisponibilité, de l'alitement qui précèdent la mort, brièveté perceptible à travers les nombreuses remarques de Pétremand, très attentif aux conditions du décès de ses parents et voisins. Alors que l'homme du XX^e siècle finissant, dans sa volonté et son espoir souvent justifié de guérison, accorde une très grande importance à la maladie et nie la mort contre laquelle il ne peut rien, celui du XVIII^e siècle, qui, nous allons le voir, semble résigné à mourir, refuse ou minimise une maladie contre laquelle les insuffisances thérapeutiques n'offrent que des recours bien illusoire.

Familiarité des hommes et de la mort

Ce n'est pas nouveau, bien sûr; les démographes les premiers ont approché sérieusement, chiffres en mains, cet aspect du passé⁸⁴. En 1737, un officier de justice neuchâtelois, le maire du Landeron, en parle fort bien en ces termes:

Quoyque la mort soit inévitable à tous les hommes par l'ordre qui leur en a été imposé par le Créateur, cependant, quelque effrayante qu'elle soit, ils ne laissent pas de se familiariser en quelque façon avec elle par les fréquens exemples qu'ils en voyent tous les jours devant les yeux, lorsque cela arrive par les voyes ordinaires⁸⁵.

Cette présence tangible est manifeste à travers les enquêtes. Reprenant les termes de François Lebrun, on peut admettre que «la familiarité avec la violence, le sang et la mort... est un des traits majeurs de la mentalité de l'époque⁸⁶».

Cette familiarité est faite tout d'abord de la mortalité générale: il y a au XVIII^e siècle, à Neuchâtel comme ailleurs, de trois à quatre fois plus d'enterrements annuels que de nos jours pour une population donnée. Elle est faite ensuite de la mort des proches — celle des enfants surtout — qui frappe très régulièrement les membres de toute cellule familiale. Là encore le témoignage de Pétremand est éloquent. Puis, parmi les temps forts de la mort publique, à côté de certains accidents et des rencontres macabres, il faut mentionner le grand sacrifice de l'exécution capitale, véritable «fête de la mort»⁸⁷, cérémonial extrêmement formaliste et ritualisé, auquel participent des foules compactes et palpitantes, mais aussi et surtout le condamné lui-même, premier acteur de ce drame

communautaire. Une soixantaine de fois au XVIII^e siècle les Neuchâtelois ont pu, toujours nombreux, assister à ce mémorable spectacle, souvent suivi d'une longue exposition des corps mutilés des victimes⁸⁸. Il est permis de supposer que presque chaque homme ou chaque femme a assisté une fois dans sa vie à une exécution capitale.

Reprenons le journal de Pétremand, merveilleux exemple de familiarité avec la mort. Certes les tendances un peu morbides du rédacteur au macabre ne sont pas niables; sa manière de s'attarder sur tous les types de décès (accidents, suicides, assassinats, infanticides, exécutions capitales, morts naturelles d'adultes et d'enfants, parents ou non) fait de la mort le centre du journal. Encore cette préoccupation dénote-t-elle un trait de mentalité qui dépasse sans doute le cas particulier. Je crois en tout cas que les contacts directs que Pétremand a pu avoir avec la mort d'autrui n'ont rien d'exceptionnel. Pétremand, qui par ailleurs rapporte bien souvent qu'il a rempli, avec d'autres, le rôle de fossoyeur lors de l'enterrement de voisins, relate, outre les nombreux décès de parents ou de ses propres enfants en bas âge, les faits suivants: en 1781, on l'a vu, il trouve un homme mort dans la neige; en 1784, son beau-frère se noie dans le lac de Neuchâtel, lors d'un naufrage; en 1806, on l'a vu aussi, un bûcheron est écrasé sous ses yeux par la chute d'un arbre. Le tout au cours d'une banale vie de paysan jurassien, d'une durée courante.

Ajoutons enfin, que sa propre fin, terrible ironie du sort, sera elle aussi tragique, puisqu'en novembre 1812, David Pétremand est sauvagement assassiné chez lui, ainsi que sa femme, par Samuel Bauer, dit Paysan, bientôt roué à Valangin...

Les hommes du XVIII^e siècle neuchâtelois ont une expérience de la mort incomparablement plus riche que la nôtre. Ils ont peur d'elle, bien sûr, mais semblent se résigner à l'inévitable. Et si leurs larmes et leur tristesse sont maintes fois évoquées dans les sources, leur comportement toujours dépourvu de révolte est bien conforme au modèle d'attitude préromantique dégagé par la recherche récente. Résignation sans indifférence, malgré une pointe de fatalisme parfois décelable, soumission d'apparence tranquille à une volonté divine souvent désignée comme responsable, sans haine et sans indignation.

Perception de la mort imprévue

La mort sans préavis, clandestine surtout, est frappée d'une connotation négative. De tous temps la mort subite a été vue comme le signe de la malédiction divine⁸⁹. Dans le monde chrétien, surtout catholique, elle

empêchait la préparation à une « bonne mort » et supprimait ou diminuait la conscience du dernier instant, si important pour le salut de l'âme.

Dans toute mort de ce type, au XVIII^e siècle encore et dans un contexte réformé, il y a présomption d'impureté, doute obscur, suspicion indéterminée — même si la mort subite a perdu son caractère proprement maléfique et même quand l'hypothèse du suicide, le plus grand des crimes, peut être écartée sans hésitation. Ainsi la peur et l'horreur dominant les sentiments lors des trouvailles de cadavres.

Dans les enquêtes sur des décès suspects, le doute, l'accusation sous-jacente sont incarnés par la justice, à laquelle s'opposent les parents du mort, s'il y en a, généralement soutenus par la communauté ou le voisinage en la personne des témoins. A vrai dire cette opposition perd de son intensité au cours du siècle, indice d'une transformation des mentalités populaires et répressives, mutation dont la décriminalisation et la médicalisation du suicide est une des manifestations les plus nettes⁹⁰. Pourtant, les traces de ces aversions archaïques, à la limite du rationnel, sont perceptibles jusqu'au bout.

L'enjeu du débat judiciaire est double. D'abord et surtout, il y va de l'honneur du disparu, et plus encore de celui de sa famille vivante et à venir — honneur exposé à la flétrissure par la simple intervention des juges, sans attention au résultat de leurs investigations, honneur menacé aussi lourdement par l'examen médical du cadavre. De la justice, il s'agit donc d'obtenir une véritable sentence d'absolution, proclamant sans la moindre ambiguïté le caractère purement fortuit ou naturel du décès ; car on a bien l'impression que l'affaire s'instruit contre la mémoire du disparu. Il arrive même que des familles demandent et obtiennent une copie de la procédure concluant à une mort naturelle ou purement accidentelle « pour leur servir en cas de besoin »⁹¹.

L'honneur individuel ou collectif (familial ou communautaire) est une des valeurs-clés des sociétés traditionnelles, dans toutes les couches de la société, y compris les plus humbles. Une des atteintes les plus graves et les plus durables à la dignité des familles, car transmise de père en fils, c'est l'opprobre d'une condamnation judiciaire pour fait de crime. Le pire, c'est la confiscation du corps du suicidé par la Seigneurie, voire son procès et son châtement public qui se termine par l'enterrement sous le gibet, traitement ignominieux que l'on rencontre encore au début du siècle⁹².

Le second enjeu de l'enquête, que je crois secondaire, ce sont les biens du disparu, exposés à la confiscation, comme le corps, si le suicide est reconnu.

Encore une fois, cette crainte de la souillure et du préjudice matériel est de moins en moins fondée plus on avance dans le siècle; finalement, le corps des suicidés est régulièrement rendu aux parents avec les biens. Le suicide tend à être assimilé à un accident de santé, et plus qu'à une distinction entre suicide, assassinat et accident, l'enquête vise au repérage des agressions. Cependant, le double enjeu dicte l'essentiel des comportements jusqu'au XIX^e siècle.

Contre la suspicion de la justice, la stratégie familiale ou communautaire présente deux aspects.

Le premier, plus typique du début du siècle, consiste pour les parents qui réclament le corps, avec l'aide des voisins et amis cités à la barre et dont le discours empressé dit la solidarité du groupe, à affirmer la parfaite honorabilité du défunt. Un bon exemple de ces plaidoyers peut être pris dans l'enquête sur la mort d'Abram Matthey, trouvé gelé à la Chaux-de-Fonds en 1731; les témoins déclarent en nombre

[qu']ils n'ont jamais vu ni reconnu en luy qui ne soit d'un parfait honnête homme, d'un homme de bien et craignant Dieu, ayant beaucoup de piété et de crainte de Dieu, de la sagesse et une conduite non seulement irrépréhensible, mais encore fort édifiante; et enfin qu'ils n'ont jamais reconnu ni entendu dire que personne eust colère, haine et malveillance de quoy que ce soit contre luy⁹³.

Les portraits de ce type abondent, donnant du Neuchâtelois moyen une image très embellie..., mais révélatrice d'un système de valeur. Le seul défaut que l'on consent parfois à reconnaître au défunt est son penchant à la boisson, souvent parce que ce travers peut conforter la thèse de l'accident.

Le second type de stratégie, plutôt à la fin du siècle, est, dans la mesure où le suicide ne peut être immédiatement exclu, d'insister sur la mauvaise santé physique ou mentale du disparu, pour amener les juges à envisager au pire un suicide par « mélancolie noire » ou « fièvre chaude », ce qui autoriserait un enterrement décent et empêcherait la confiscation des biens⁹⁴.

Les premières enquêtes du siècle livrent de beaux exemples de dissensions entre l'officier de justice, incarnation de l'autorité souveraine, volontiers rigoureux, et le corps des justiciers populaires, proches des justiciables⁹⁵; le désaccord peut aussi opposer le Conseil d'Etat aux justiciers⁹⁶. Mais la raréfaction des controverses par la suite est significative de l'atténuation de l'importance de l'enjeu. De plus en plus souvent aussi, l'officier prend l'initiative d'autoriser l'inhumation sans attendre le

résultat de l'enquête et l'approbation gouvernementale, notamment si la salubrité publique l'exige ou si le cas paraît clair, comme lors des accidents survenus à des enfants par exemple⁹⁷.

Quand le corps d'un vagabond ou d'un journalier, malgré les recherches de la justice, qui va jusqu'à publier des signalements dans les journaux⁹⁸ ou à écrire aux autorités des régions voisines⁹⁹, n'est réclamé par personne, les comportements révèlent le plus souvent beaucoup de sollicitude, un grand respect du défunt et le souci d'une sépulture honorable. S'il arrive encore au début du siècle que le cadavre d'un étranger soit enseveli au lieu de sa découverte¹⁰⁰, on réserve plutôt un coin du cimetière à «ces sortes de morts»¹⁰¹, et l'enterrement se fait, sans cérémonie, aux frais de l'Etat, modestement allégés par la vente des hardes du défunt. Mais il arrive aussi que des particuliers interviennent, dès le stade de la recherche d'un disparu, «par charité», dit-on¹⁰², ou facilitent l'enterrement en avançant les 16 batz que coûte une bière modeste¹⁰³. Un texte mérite ici la citation, très bel exemple de ces comportements; c'est le récit, d'une simplicité biblique, par un greffier disert, de l'enterrement à la Chaux-de-Fonds en 1701 de Suzanne Jaquet, dite La Pleureuse ou encore la Femme-aux-Guenilles, vieille mendicante originaire du Val de Saint-Imier trouvée sous trois pieds de neige poudreuse, près du grand cimetière, par une corvée qui déblayait le chemin :

Alors ledit sieur sautier [qui agit à titre privé] a fait venir des femmes pour laver... le corps de la défunte, et leur a donné une chemise et un drap blanc, dans lesquels elles ont enseveli ledit corps mort; et il luy a fait faire un beau et honnête cercueil de sapin, teint en noir, aussi beau que quel qu'on en ait mis dans le cimetière de ce lieu depuis qu'on y enterre les gens...; et il a fait prier Monsieur le Ministre et tous ceux du village à vouloir accompagner le corps jusques au bord de la fosse... dans le milieu du cimetière... Et le corps a été enterré, au son de toutes les cloches de l'église et a esté suivi honorablement par plus de cinquante personnes, en présence desquelles Monsieur le Ministre a fait une très belle oraison funèbre, des plus édifiantes¹⁰⁴.

Les témoignages sont nombreux qui montrent bien la volonté de la communauté de réintégrer dans la normalité et dans l'honorabilité les victimes d'une mort toujours suspecte aux yeux de la justice, toujours inquiétante à ceux de la population.

* *
*

Telles sont les premières remarques, certes bien rapides et incomplètes, que peut suggérer à l'historien une approche des morts fortuites. La démarche est bien sûr très limitée; elle descend au plus près du malheur des hommes et de leur vulnérabilité. Mais elle est riche en enseignements sur le contexte matériel et mental de leur vie quotidienne. Elle offre aussi à l'historien le privilège considérable d'entrer en contact très direct avec quelques hommes du passé et de mieux les comprendre.

Philippe HENRY

NOTES

¹ Cet article a pour base une partie du texte d'une leçon inaugurale prononcée à l'Université de Neuchâtel le 14 novembre 1986, sous le titre « Visages de la mort dans le pays de Neuchâtel au XVIII^e siècle ».

² Sur ce point: Michel VOVELLE, « Les attitudes devant la mort: problèmes de méthode, approches et lectures différentes », dans *Annales E.S.C.*, 31, 1976/1, pp. 120-132.

³ Michel VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation: les attitudes devant la mort en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, 1973, rééd. abrégée, 1978.

⁴ Pierre CHAUNU, « Un nouveau champ pour l'histoire sérielle: le quantitatif au troisième niveau », dans *Méthodologie de l'histoire et des sciences humaines: mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, Toulouse, 1973, pp. 105-125.

⁵ Lucien FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, Paris, 1965 (2^e éd.), p. 42.

⁶ Sur ce point, voir notamment Louis-Vincent THOMAS, *Anthropologie de la mort*, Paris, 1975.

⁷ Michel BÉE, « La société traditionnelle et la mort », dans *Le XVII^e siècle*, N^{os} 106-107, pp. 81-111.

⁸ Pas question ici d'esquisser les grandes lignes d'une bibliographie. On peut renvoyer à la sélection de Michel VOVELLE, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, 1983, pp. 763-779 (454 titres).

⁹ Philippe ARIÈS, *Essai sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris, 1975 et surtout *L'Homme devant la mort*, Paris, 1977.

¹⁰ Cf. notamment Michel VOVELLE, « Encore la mort: un peu plus qu'une mode? » dans *Annales E.S.C.*, 37, 1982/2, pp. 276-287.

¹¹ *Leichenpredigten als Quelle historischer Wissenschaften*, publ. par R. LENZ, Köln und Wien, 1975; R. MOHR, *Protestantische Theologie und Frömmigkeit im Angesicht des Todes während des Barockzeitalters*, Marburg, 1964.

¹² AEN [Archives de l'Etat de Neuchâtel], Manuel seigneurial du Locle, N^o 35, 16 avril 1701.

¹³ AEN, Mandements, vol. 6, 1744 et 1750-1813, pp. 380-381.

¹⁴ *Recueil de pièces officielles concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin*, t. III, Neuchâtel, 1849, pp. 35-72, art. 19.

¹⁵ Cf. Philippe HENRY, *Crime, justice et société dans la principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, 1984, *passim*.

¹⁶ Sur le problème de la définition des morts violentes et accidentelles, voir Jean-Claude CHESNAIS, *Les morts violentes en France depuis 1826*, Paris, 1976 (Cahier de l'INED N^o 75), pp. 1-5 et 105-106.

¹⁷ Cf. Alain CROIX, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, 1981, t. 2, pp. 866-870.

¹⁸ Le « livre de remarques » de David Pétremand est conservé en mains privées, mais une photocopie en a été réalisée et se trouve à la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds. Raoul COP, « Le livre de remarques de David Pétremand (1770-1812 et 1812-1815) », dans *Musée neuchâtelois*, 1984, N^o 1, pp. 28-37, en a publié quelques extraits.

¹⁹ A titre de comparaison, on peut signaler qu'Alfred PERRENOUD, *La population de Genève du XVI^e au début du XIX^e siècle. Etude démographique*, t. 1, *Structures et mouvements*, Genève, 1979, p. 479, étudiant par sondages les causes des décès genevois en 1730-1739 et 1775-1784, arrive à 2% d'accidents dans la première décennie et 3% dans la seconde (sur la base des travaux de E. Wicht-Candolfi et N. Barblan-Souvairan). Lucienne HUBLER, *La population de Vallorbe du XVI^e au début du XIX^e siècle. Démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne, 1984, pp. 300-301, sur la base des registres de sépulture, trouve 1% d'accidents mortels de 1728 à 1821. A. CROIX, *op. cit.*, t. 1, p. 223, d'après le même type de sources, arrive à 600 cas sur 680 000 décès, soit 0,9‰.

²⁰ François LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris-La Haye, 1971, pp. 289-294. A. CROIX, *op. cit.*, t. 1, pp. 223-225. Monique LEMIERE, «Morts violentes, morts subites dans le bailliage d'Orbec au XVIII^e siècle», dans *Annales de Normandie*, Cahier N° 13 (*Marginalité, déviance et pauvreté en France, XIV^e-XIX^e siècle*), Caen, 1981, pp. 81-115. Même prédominance des noyades relevée par J.-Cl. CHESNAIS, *op. cit.*, p. 121.

²¹ AEN, MCE [Manuel du Conseil d'Etat], 30 mars 1784, pp. 196-197 (exemple de chute dans l'Areuse).

²² AEN, MCE, 18 avril 1796, p. 382 (noyade d'une femme à Bevaix; le Conseil d'Etat décide alors de faire construire des parapets entre Bevaix et Saint-Aubin, «pour prévenir des accidents»).

²³ AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 44, 21 juin 1769.

²⁴ AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 19, 15 août 1773.

²⁵ AEN, MCE, 14 décembre 1756, pp. 493-494.

²⁶ AEN, MCE, 23 octobre 1792, pp. 798-799.

²⁷ AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 24, 3 décembre 1792.

²⁸ Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds, Journal de Pétremand (photocopie), novembre 1800.

²⁹ AEN, Manuel de justice de la Chaux-de-Fonds, N° 141, 6 août 1755 (par exemple).

³⁰ AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 12, 17 juillet 1727 (*sic*).

³¹ Par exemple: AEN, MCE, 3 et 18 juin 1754, pp. 292-293 et 311-312 (Thielle); MCE, 7 et 12 février 1714, pp. 111-112 et 114-118 (le Landeron); ou encore MCE, 21 juillet 1727, p. 430 (la Chaux-de-Fonds).

³² AEN, MCE, 2 février 1795, p. 138 et 9 février, pp. 172-173; cf. le journal de Pétremand, janvier 1795.

³³ AEN, MCE, 22 juin 1741, pp. 224-225.

³⁴ AEN, MCE, 13 septembre 1792, p. 605 ou 17 mai 1791, p. 355.

³⁵ AEN, la Côte, Pièces produites, N° 122, 10 mai 1798 et MCE, 14 mai 1798.

³⁶ Par exemple AEN, MCE, 11 septembre 1800, p. 698 (postillon d'Yverdon tué à Bevaix).

³⁷ Journal de Pétremand, janvier 1778.

³⁸ Journal de Pétremand, juin 1785.

³⁹ Journal de Pétremand, janvier 1797.

⁴⁰ Journal de Pétremand, avril 1782.

⁴¹ AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 48, 2 mars 1788, par exemple.

⁴² AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 12, 9, 11 et 13 août 1725.

⁴³ AEN, Manuel de justice de la Chaux-de-Fonds, N° 123, 17 janvier 1701.

⁴⁴ AEN, MCE, 6 mai 1793, p. 462 et 1^{er} octobre 1793, p. 940.

⁴⁵ AEN, MCE, 21 janvier 1710, pp. 53-54.

⁴⁶ Journal de Pétremand, décembre 1798.

⁴⁷ AEN, Manuel de justice de la Chaux-de-Fonds, N° 135, 13 février 1731.

⁴⁸ AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 38, 4 mars 1726.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 35, 16 avril 1701.

⁵¹ Journal de Pétremand, juillet 1806.

⁵² AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 42, 15 décembre 1757.

⁵³ AEN, MCE, 4 juillet 1744 (Jeanne-Marie Juvet, au Val-de-Travers) ou 15 octobre 1736 (Jeanne-Marie Reuge, au Val-de-Travers également).

⁵⁴ Journal de Pétremand, juin 1775 ou octobre 1789.

⁵⁵ Journal de Pétremand, mars 1796.

⁵⁶ Journal de Pétremand, avril 1787.

⁵⁷ AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 39, 15 août 1731 ou Manuel de justice de la Chaux-de-Fonds, N° 133, 6 août 1720.

- ⁵⁸ AEN, MCE, 15 juin 1790, p. 524 ou 21 octobre 1799, p. 796.
- ⁵⁹ AEN, MCE, 28 avril 1732, p. 173 ou 5 mars 1761, p. 102.
- ⁶⁰ AEN, MCE, 20 juin 1796, p. 602 ou Journal de Pétremand, juin 1789.
- ⁶¹ AEN, MCE, 2 mars 1795, p. 272 ou 22 octobre 1725, p. 508.
- ⁶² Par exemple AEN, Manuel de justice de la Côte, N° 34, 6 février 1797.
- ⁶³ AEN, Manuel de justice de la Côte, N° 33, 7 août 1783.
- ⁶⁴ Par exemple AEN, MCE, 4 juillet 1774, p. 311.
- ⁶⁵ AEN, MCE, 10 juillet 1748, p. 365.
- ⁶⁶ AEN, MCE, 15 juillet 1754, pp. 361-362.
- ⁶⁷ AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 22, 30 juin et 2 juillet 1787.
- ⁶⁸ AEN, MCE, 1^{er} décembre 1781, p. 752.
- ⁶⁹ AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 48, 18 juin 1785.
- ⁷⁰ AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 50, 20 mai 1793.
- ⁷¹ AEN, MCE, 22 juillet 1790, p. 629 (le fils du meunier de Saint-Sulpice, 12 ans).
- ⁷² AEN, MCE, 9 août 1798 p. 212.
- ⁷³ AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 44, 23 septembre 1764.
- ⁷⁴ AEN, MCE, 15 juillet 1751, pp. 395-396 ou 12 juillet 1762, p. 304.
- ⁷⁵ AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 19, 20 janvier 1773.
- ⁷⁶ AEN, MCE, 15 août 1718, pp. 314-315.
- ⁷⁷ AEN, MCE, 3 août 1747, p. 318 ou Manuel de justice de Neuchâtel, 19 juillet 1703.
- ⁷⁸ AEN, MCE, 6 juin 1774, p. 270 ou 26 juin 1752, p. 318.
- ⁷⁹ Journal de Pétremand, mai 1797.
- ⁸⁰ AEN, MCE, 19 juin 1775, pp. 268-269.
- ⁸¹ AEN, MCE, 24 mars 1800, p. 231.
- ⁸² AEN, MCE, 27 juin 1780, p. 382 ou 21 juin 1790, pp. 534-535.
- ⁸³ Cf. Ph. HENRY, *op. cit.*, pp. 600-603.
- ⁸⁴ Voir par exemple les travaux classiques de François LEBRUN.
- ⁸⁵ AEN, le Landeron, Pièces annexes criminelles, procès de J.-J. Guenot, meurtrier, dès 22 mai 1737, pp. 52-53.
- ⁸⁶ F. LEBRUN, *op. cit.*, p. 417.
- ⁸⁷ M. BÉE, *op. cit.*, p. 95; sur ce thème, et du même auteur, «Le spectacle de l'exécution dans la France d'Ancien Régime» dans *Annales E.S.C.*, 38, 1983/4, pp. 843-862.
- ⁸⁸ Ph. HENRY, *op. cit.*, pp. 393-399.
- ⁸⁹ Philippe ARIÈS, *L'Homme devant la mort*, Paris, 1977, pp. 18-20.
- ⁹⁰ Alfred SCHNEGG, «Justice et suicide sous l'Ancien Régime», dans *Musée neuchâtelois*, 1982, N° 2, pp. 73-94.
- ⁹¹ Par exemple AEN, Manuel seigneurial du Locle, N° 44, 4 mai 1764.
- ⁹² A. SCHNEGG, *op. cit.* et Ph. HENRY, *op. cit.*, p. 403.
- ⁹³ AEN, Manuel de justice de la Chaux-de-Fonds, N° 135, 13 février 1731.
- ⁹⁴ Par exemple AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, 10 janvier 1800.
- ⁹⁵ AEN, MCE, 13 juin 1785, pp. 398-399 ou Manuel seigneurial du Locle, N° 38, dès 4 mars 1726.
- ⁹⁶ AEN, MCE, 26 juillet 1729, pp. 304-305.
- ⁹⁷ AEN, MCE, 21 octobre 1799, p. 796; 2 mars 1795, p. 277 ou encore Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 24, 3 décembre 1792.
- ⁹⁸ AEN, MCE, 10 juillet 1784, p. 469 ou 12 septembre 1786, p. 557 (publications de signalements dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* et dans la *Gazette de Berne*).
- ⁹⁹ Par exemple AEN, MCE, 9 août 1793, p. 793 (verbal sur la découverte d'un homme dans une meule de foin à la Côte-aux-Fées, envoyé au bailli d'Yverdon).
- ¹⁰⁰ AEN, MCE, 10 août 1725, p. 287.
- ¹⁰¹ AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 19, 15 août 1773.
- ¹⁰² AEN, Manuel seigneurial de la Chaux-de-Fonds, N° 12, 15 juillet 1725 (un verrier de Blancheroche déclare: «A cause que je le connoissois et qu'il s'est noyé près de ma maison, je ne le veux pas laisser dans la rivière... Je fais cela par charité»; il paie des gens pour retrouver le cadavre).
- ¹⁰³ AEN, MCE, 29 juin 1723, p. 356 (pour un «pauvre homme..., réclamé de personne», tombé dans les rochers).
- ¹⁰⁴ AEN, Manuel de justice de la Chaux-de-Fonds, N° 123, 20 janvier 1701.

UN «REPORTAGE» INÉDIT SUR LA CHAUX-DE-FONDS EN 1781

L'intérêt pour l'histoire régionale est à la hausse, les publications se multiplient, il faut croire qu'elles répondent à une attente du public. Tant mieux! On souhaitait depuis longtemps une réédition d'un des textes-clés, concernant la vie au XVIII^e siècle dans notre pays: *La Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* du Banneret Ostervald. Grâce aux Editions de la Nouvelle Revue neuchâteloise, c'est fait et fort bien fait! Le numéro 12 de la même revue offre en plus une série d'autres témoignages sur le même sujet. A notre tour d'apporter une contribution supplémentaire au chapitre.

Grâce à l'amabilité d'un historien saint-gallois, M. Arthur Kobler, nous disposons d'un texte inédit, extrait d'un journal en 97 volumes, conservé au Château de Klam en Autriche. Son auteur, un certain marquis de Bombelles, dont la vie mouvementée a de quoi surprendre, tout autant que le cheminement du texte, parti de Klam et parvenu, grâce à M. Kobler à la direction de l'Hôtel de la Fleur-de-Lys, enfin entre nos mains, avec des renseignements complémentaires sur l'auteur du journal, également fournis par notre correspondant saint-gallois. Ce dont nous le remercions vivement! Aussi ne saurions-nous proposer meilleure introduction que la lettre de M. Kobler, en voici l'essentiel:

Le marquis Marc-Marie de Bombelles (1744-1822), ambassadeur du roi de France à Ratisbonne, à Lisbonne et à Venise, émigré au château de Wartegg (Rorschacherberg SG) et agent secret du roi Louis XVI, officier de l'armée de Condé, prêtre après la mort de sa femme et curé en Silésie, aumônier de la duchesse de Berry à Paris après la chute de Napoléon et évêque d'Amiens, a écrit 97 volumes de journal, conservés maintenant au château de Klam en Autriche. En 1781, étant alors ambassadeur à la Diète de Ratisbonne, il a fait un voyage en Suisse, la traversant des Verrières (le 14 mai) à Rheineck (le 25 juillet). Je vous envoie ce qu'il a écrit sur son passage à la Chaux-de-Fonds (le 29 mai) et que vous ne trouverez pas dans «Marquis de Bombelles, Journal» publié en 1978 par la Librairie Droz S.A. à Genève (tome IV, 1780-1784).

J'ai copié ce voyage en Suisse, au total 137 pages, en y ajoutant un commentaire. On pourrait publier tout cela, si l'on avait un éditeur. Salutations: Arthur Kobler.

Arrivé à Neuchâtel, le marquis de Bombelles consacre la journée du 29 mai 1781 à une visite à la Chaux-de-Fonds, «établissement aussi rare que florissant» qu'on ne peut pas ne pas visiter. Rousseau, dans la lettre à d'Alembert 1758, se référant à des souvenirs datant de quelque 20 ans, fait des Montagnes neuchâtelaises une peinture idyllique. Il y évoque les débuts de l'horlogerie, Ostervald et l'Encyclopédie enchaînent. En 1764 déjà (date où paraît la Description d'Ostervald), l'industrie est en plein essor. On visite les ateliers célèbres, ceux des Jaquet-Droz et Robert par exemple. Dès lors les Montagnons sont à la mode, ils le doivent à leurs horloges, à leurs montres et, pour la Chaux-de-Fonds, aux automates des Jaquet-Droz. Ce sont les établissements que le marquis de Bombelles veut voir. La Description des Montagnes d'Ostervald lui sert de guide. Il découvre le village, ses maisons bien bâties, dispersées, sans séparations ni clôtures entre les propriétés, signes évidents de l'étonnante harmonie qui règne entre les habitants, régit la fabrication et assure la prospérité générale. Arrivant de Neuchâtel, le voyageur voit surtout les maisons neuves couvertes de tuiles du Petit-Quartier mêlées aux fermes à toit de bardeaux qu'elles supplantent peu à peu. Le bourg ancien, anarchique agglomérat de constructions de bois et pierre, serrées autour du temple, ne se distingue guère. Il flambra quelques années plus tard comme feu de paille! L'aspect du village, alors déjà en pleine expansion, nous serait totalement inconnu s'il n'avait à cette époque justement, rencontré ses premiers et remarquables védutistes, les Girardet et Couvoisier-Voisin. Selon le marquis de Bombelles l'assiduité au travail procure l'aisance et le bonheur, tout en chassant l'ennui, apanage des grandes villes, thème qu'il développe en connaissance de cause. Autant de réflexions proposées par Rousseau et propagées par ses successeurs en passe de créer le mythe des Montagnons. La réalité était moins rose!

Notre voyageur croyait rencontrer l'industrie, le 29 mai est jour de foire! Son mérite consiste à ne pas mépriser paysans et marchands, mais à les observer avec cordialité à l'Auberge de la Fleur-de-Lys où il s'arrête. Il apportait avec lui sa sympathie pour les Montagnons, elle ne fait que s'accroître au cours de son séjour. Il a rencontré ce qu'il cherchait et pensait trouver, une sorte d'Eldorado dans un «pays d'hiver», retiré du monde, miracle dû à l'alliance de l'ingéniosité avec la vertu. Ce marquis est manifestement rousseauiste. Il le sera peut-être moins à la Révolution lorsque émigré, il passera d'exil en exil pour aboutir au fond de la Silésie!

Espérons que nous verrons un jour rassemblés les textes des voyageurs qui ont visité nos Montagnes, ils sont nombreux et non des moindres, leurs témoignages généralement favorables. Au XVIII^e siècle

surtout, où nos paysans-artistes font figure de pionniers de l'industrie. Quant au marquis de Bombelles, il a l'avantage de surprendre le village de la Chaux-de-Fonds sous son double aspect paysan et industriel, donc à un tournant de son histoire. Il fait preuve de curiosité, de sérieux et de sympathie, à l'inverse de Louis Charles Félix Desjobert, Grand maître des eaux et forêts, de Soissons, qui regarde tout de haut, s'ennuie chez le naturaliste Gagnebin d'où il sort excédé, ne trouve rien de remarquable chez les Jaquet-Droz et conclut avec une légèreté de grand seigneur blasé: «Nous avons vu chez Mr Jaquet Droz des pendules jouant plusieurs airs avec une partie organisée, mais une nièce de l'aubergiste de la Fleur-de-Lys, où nous étions logés, nous a amusés davantage. Elle était fort jolie et gaie.» (*Nouvelle Revue neuchâteloise*, N° 12, hiver 1986, p. 4.) Sans doute était-il plus expert en jolies femmes qu'en pendules!

Pour conclure remercions une fois encore notre correspondant de Saint-Gall et souhaitons-lui de trouver un éditeur pour le récit du voyage à travers la Suisse du marquis de Bombelles qui, à en juger par l'échantillon chaux-de-fonnier, doit être fort captivant.

André TISSOT

Annexe

Journal du marquis Marc-Marie de Bombelles, tome IV, pp. 164-169

Le 29. — On ne peut s'arrêter à Neufchatel sans aller voir la Chaux-de-Fonds. Cet établissement, aussi rare que florissant, est au dessus de toutes les descriptions qui en ont été faites. Les voyageurs, si souvent trompés par des récits pompeux autant qu'infidèles, n'ont pas à craindre leurs peines lorsqu'ils entreprennent de pénétrer dans les montagnes qui, bornées par le Doubs, séparent la Franche-Comté du lac de Neufchatel.

Nous sommes partis ce matin à six heures et, montés sur de bons chevaux de louage, nous sommes arrivés avant onze heures à la Chaux-de-Fonds. Nous y aurions été plus tôt rendus si nous ne nous étions pas arrêtés en chemin, tant dans le village de Boudevilliers qu'à observer des points de vue dont je rendrai compte en parlant de notre retour. Au pas d'un cheval on peut aller en moins de quatre heures à la maison de M. Meuron, une des premières à l'entrée du village et dans laquelle se fait un des plus gros commerces d'horlogerie. Nous lui étions recommandés et il a eu l'honnêteté de nous conduire chez tous les principaux artistes; mais avant d'entrer dans leurs ateliers, disons un mot de la surprise qu'on éprouve lorsque, arrivé sur la dernière hauteur d'où l'on découvre le vallon de la Chaux-de-Fonds, on voit du même coup d'œil (et autant que la vue peut s'étendre) une quantité innombrable de maisons toutes jolies, com-

modes et séparées les unes des autres. Des murs élevés, des haies redoutables n'enferment point ces diverses possessions. Chaque propriétaire, utilement occupé, ne songe point à nuire au domaine de son voisin. Lié au contraire par un intérêt commun, leur voisinage est la source de la prospérité générale. L'un, voué à ne faire que des rouages, va se joindre à celui qui travaille les chaînes, les cylindres, et ceux qui travaillent d'autres parties du tout d'une montre se réunissent chez l'ouvrier qui fond ces différentes pièces. La dureté d'un climat où l'hiver dure sept mois est ce qui fait fleurir ces fabriques. Lorsque la neige ferme la communication des montagnes, l'artiste et l'artisan, renfermés dans des maisons bien closes, se perfectionnent, parce que rien ne distrait l'étude de sa profession. Ainsi l'ennui est repoussé au loin et vient se réfugier dans ces superbes villes, où il s'établit aux grands soupers, souvent aux spectacles, quelquefois à la Cour et même dans un boudoir d'une jolie femme. Pour être heureux, pour s'amuser réellement, il faut des mœurs simples et qui perpétuent notre enfance. Le dimanche et les fêtes ne sont appréciés que par le jeune écolier, le laboureur actif et le bon ouvrier.

En arrivant à la Chaux-de-Fonds nous y avons trouvé une foire des plus beaux bestiaux¹. Le village, quoique fort grand, ne suffisoit pas pour contenir la foule des acheteurs et des vendeurs. On vient à cette foire de vingt lieues à la ronde. C'est là que le bourguignon aisé et le riche fermier de Franche-Comté se pourvoit d'un bétail supérieur en force et en qualité à celui de leur pays. L'on compte jusqu'à vingt cabarets ou lieux où l'on vend du vin dans le seul village de la Chaux-de-Fonds. Ils étoient tous remplis, et celui de La Fleur de Lis, où nous sommes descendus de cheval, contenoit plus de trois cents personnes. Malgré l'embarras de l'hôte pour faire tête à cette multitude, il nous a donné une jolie chambre et un assez bon diner; à côté de nous étoit un médecin qui vient à chaque foire, on le consulte avec empressement. Je me suis mis du nombre de ses auditeurs. Il ordonne beaucoup de thé, d'un air sérieux et d'un ton grave, c'est à qui aura une recette de sa façon. J'ai presque été l'objet de la colère d'un paysan qui me prenoit pour le docteur parce que je lui disois que je ne l'étois pas.

Tandis que de tous côtés on n'entendoit que ris, que chants, tandis que les acheteurs concluoient leurs marchés en frappant de grands coups dans les mains des vendeurs, guidés par M. Meuron² nous avons été voir M. Jaquet-Droz, célèbre horloger qui, par un génie rare pour les mécaniques, est parvenu à exécuter des chefs-d'œuvre dans ce genre. Il travaille à un bureau qui renfermera un jeu de flûtes accompagné d'un clavecin, de timbales et d'autres instruments. Le clavecin et les flûtes sont déjà à leur point de perfection et le choix de la musique est aussi bon que l'exécution est précise. On voit aussi chez M. Droz des cages dorées dont la base est une pendule; l'oiseau de cette cage est un joli serin, en plumages naturels et qu'on croiroit vivant tant les mouvements de ses ailes, de son corps et de son gosier sont doux et simples. J'ai été surpris d'apprendre que ces sortes de cages, dont le prix est de quarante louis, on en a expédié plus de trente pour Constantinople tandis qu'il n'en a encore été vendu

que deux ou trois pour Paris. En sortant de chez M. Jaquet-Droz nous avons été chez M. Perret³, graveur qui a porté au plus haut degré de perfection l'usage du tour à guillocher. On m'avait annoncé cet artiste comme un homme peu honnête pour les étrangers, ce qui m'a engagé à mettre toute la circonspection possible dans ma curiosité; mais il a été au devant de nos désirs. Quoique devant sortir pour ses affaires, il a monté son tour de différentes manières, a travaillé devant nous, nous a montré de quelle façon on étoit parvenu à former l'ellipse et la ligne droite, enfin à graver des médailles à tel degré de relief et de grandeur qu'on le veut. J'aurois désiré pouvoir rester dans le cabinet du Sr. Perret une journée entière et je n'en suis sorti que par discrétion, tandis qu'avec une politesse aisée, une simplicité charmante, cet habile homme nous attachoit à son travail.

L'atelier de M. Robert⁴ n'offre en ce moment rien de remarquable. Celui qu'on connoissoit sous la dénomination de capitaine Robert est mort depuis quinze jours. C'est son fils qui fait aller le commerce. Je ne finirois pas si je voulois énumérer les maisons des principaux ouvriers de la Chaux-de-Fonds⁵. Les dénombremens de 1766 portoient à 2463 âmes la paroisse de ce village, dont 390 horlogers, 597 faiseuses de dentelles, 36 négociants et 20 orfèvres ou metteurs en œuvres. En 1776 la population étoit de 2900 habitants, avec une augmentation proportionnelle dans chaque classe. Il y a quarante ans que ce vallon n'étoit habité que par des faiseurs de pipes de fer.

Avant de partir de la Chaux-de-Fonds nous avons encore été voir le moulin de M^{rs} Perret⁶, cousins du fameux graveur. Le meunier, qui en même temps est capitaine de milice, reconnu en 1749 que pour former un moulin il falloit donner de la chute à l'eau d'un bassin qui touche à son bâtiment; cette eau se perdoit dans les entrailles de la terre, et ce fut là que l'entreprenant meunier établit les roues de son moulin qui tournent d'étages en étages à quatre-vingts pieds de profondeur sous sa maison et le réservoir dans un étroit et tortueux passage que l'eau a trouvé à travers ses rochers souterrains. Cette tentative aussi hardie qu'effrayante a eu le succès le plus complet; l'eau qui se perdoit sans utilité dans ces obscures cavités se précipite aujourd'hui sur des roues qui de bas en haut font mouvoir, par des ouvertures faites dans la voûte du rocher, les meules qui sont dans le bâtiment du moulin. On ne peut descendre aux rouages qu'à l'aide de lumières pour se conduire et ce n'est qu'après avoir été un certain temps dans ce séjour d'éternelles ténèbres qu'on commence à distinguer les objets que les lumières éclairent un peu. Au fond de ce trou est une cavité par laquelle l'eau se perd en définitif sans qu'on puisse savoir où elle va se rendre.

Il étoit quatre heures du soir lorsque nous sommes remontés à cheval pour revenir ici. En s'élevant entre les sommets des monts Toffiens et du Croc⁷, on se retourne souvent pour donner encore des regards au fortuné vallon que l'on vient de quitter. Des bois majestueux dans lesquels on entre vous dérobent enfin cette riante vue, mais ce repos prépare un spectacle, le plus magnifique dont j'ai joui de ma vie. Du haut du mont Toffiens, appelé par les gens du pays Mont d'Amin, vous découvrez le lac...

NOTES

¹ La Chaux-de-Fonds avait trois ou quatre foires, dont celle du printemps à fin mai. Les observations du marquis sont exactes. Le commerce du bétail et des chevaux attirait de nombreux visiteurs. Parmi eux, des bouchers de Strasbourg, Bâle, Zurich et Genève qui achetaient les bœufs gras par dizaines, l'élevage ici restait une source importante de profits. Inutile de dire que les foires du Locle, de Maîche ou de Saignelégier étaient tout aussi importantes, même plus en ce qui concerne le commerce de chevaux. Parmi les acheteurs composés en grande partie de maquignons venus souvent de fort loin, on comptait des Comtois, des Alsaciens, des Suisses allemands, des Genevois et bien sûr des juifs, grands acheteurs de bétail en l'absence desquels les foires semblaient dans la morosité. Où celles de la Chaux-de-Fonds avaient-elles lieu? Sur la place de l'Hôtel-de-Ville qu'il faut se garder d'imaginer dans son décor actuel. Tous les immeubles qui l'entourent actuellement sont postérieurs à l'incendie de 1794. Seule une fontaine au débit incertain en marquait le centre. L'entretien de la place et des chemins était pour ainsi dire inexistant. On pataugeait dans la neige (même à fin mai, certaines années), la boue et la bouse. La communauté toujours à court d'argent et d'une extrême parcimonie refusait de rien entreprendre (refus par exemple de faire déblayer la neige, il suffisait de la piler). La notion de travaux publics, comme d'ailleurs dans presque tous les villages et même villes, faisait presque totalement défaut. Il est probable que l'affluence de gens et de bêtes se répandait dans tous les espaces non construits, y compris les prés encore nombreux dans le village. En revanche les auberges, cabarets et bouchons fort nombreux suffisaient à peine à contenir la foule des grands jours. Vin, pain et fromage en étaient les menus ordinaires! La façon dont est décrit le comportement ouvert et joyeux des montagnons à l'Auberge de la Fleur-de-Lys reflète fidèlement la mentalité chaux-de-fonnière. La «Fleur» avec la Croix-d'Or était une des seules auberges où on logeait à pied et à cheval. Elle survécut sous la forme traditionnelle de grosse maison chauxoise jusqu'au 13 mars 1911 où un incendie la ravagea de fond en comble par une nuit glaciale où le gel rendait l'intervention des pompiers quasi impossible. Enfin le nom, souvenir du blason des Orléans-Longueville, ainsi que l'emplacement ont seuls survécu. Mais on n'y loge plus à cheval et les maquignons s'y trouveraient fort mal à l'aise.

² M. Meuron est alors l'un des plus importants fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds. Il conduit le marquis chez les Jaquet-Droz. À cette époque, père et fils travaillaient ensemble et on ne sait pas exactement la part de chacun dans la conception et la construction des automates les plus célèbres. Les visites à l'atelier étaient organisées, la foule des visiteurs considérable, si l'on en croit Isaac Droz (cité dans *Les Jaquet-Droz et Leschot* de Ch. Perregaux et F. Louis Perrot, Attinger, 1916, p. 101). En 1774, les automates de Jaquet-Droz (*Le dessinateur* et *La claveciniste*) sont terminés, l'atelier ouvert au public. «On s'y rendait de toutes parts comme en pèlerinage. Le jardin et la grand'route étaient journalièrement occupés par les carrosses, et les pluies faisaient retirer peu de monde. Cela commençait à 6 heures du matin et durait jusqu'à 8 heures du soir. Les Jaquet-Droz, aidés de deux ouvriers, se relayaient à faire jouer les automates. On voyait défiler là les seigneurs des pays voisins, des baillifs des cantons avec leur famille, l'ambassadeur de France lui-même y fut incognito.» Peut-être qu'en 1781 la foule des visiteurs était moins considérable, mais l'accueil des Jaquet-Droz toujours aussi aimable. Les oiseaux chanteurs atteignaient la perfection, le marquis les décrit fort bien. Ils se vendaient en Orient, jusqu'en Chine. J.-P. Zimmermann en fait une description aussi savante que poétique dans *Le Pays natal* (La Baconnière 1944, p. 69).

³ Qui peut bien être ce M. Perret, important personnage assurément, mais inconnu des relations précédentes? D'un abord réputé difficile, cet «artiste en guillochage» impose «la plus grande circonspection dans sa curiosité» à M. le Marquis. Précaution inutile, M. Perret se montre avenant, aimable, fait fonctionner son étrange machine, en explique le fonctionnement. Tout cela si nouveau pour le visiteur que sa curiosité en est piquée au point de susciter en lui le désir de passer une journée entière dans le cabinet du maître. La machine de M. Perret permet de graver des fonds de boîtiers, des médailles, à la grandeur et à la profondeur désirées. Tour à guillocher certes, mais aussi machine à graver avec pantographe probablement. Une machine des plus surprenantes en tout cas. Mais comment identifier ce M. Perret? Dans des pays fermés comme le sont les vallées du Jura, les mêmes noms se répètent indéfiniment. Pour différencier les branches des familles, on recourt aux sobriquets. Comme Sandoz vieille peau, Sandoz pleureur, Perret fossu, ou bien on incorpore le prénom dans le nom de famille, ainsi Droz donne Amey Droz, Jaquet-Droz, Humbert-Droz... enfin deux noms de famille sont accolés comme Jacot-Parel, Favre-Bulle, Robert-Tissot, Robert-Nicoud, etc. Pour un habitant des Montagnes, aucun risque de confondre un Perret tout court avec un Perret-Gentil! Seul un étranger peut commettre une telle erreur. C'est ce qui arrive à notre marquis. M. Perret est un Perret-Gentil, mieux que cela le Sieur Moïse Perret-Gentil (1744-1815) fils du Sieur Moïse Perret-Gentil, capitaine des milices des Planchettes, seul meunier de la Chaux-de-Fonds. Il est

graveur de son état, profession fort considérée à l'époque, preuve en soit le mot d'Ostervald: d'un maître d'école on a fait un bon graveur! Cependant à la Chaux-de-Fonds, Moïse Perret-Gentil est connu comme architecte uniquement, en vertu de sa remarquable activité lors de la reconstruction du village après l'incendie de 1794. On lui doit le temple et sa tour, l'Hôtel-de-Ville, une série de maisons dont celles entourant la place du nom, enfin la belle gentilhommière des Arbres. De quoi éclipser toute autre réputation, fût-elle des plus flatteuses pour l'intéressé! Pourtant Moïse Perret-Gentil était d'abord graveur, après un apprentissage à la Chaux-de-Fonds, il fait dès 1761 plusieurs séjours en Allemagne puis à Paris pour parfaire ses connaissances chez les maîtres les plus réputés. Rentré à la Chaux-de-Fonds en 1766, il s'y établit comme maître graveur et y introduit le premier tour à guillocher, qu'il va s'employer à perfectionner, sa vie durant. Il est ainsi le précurseur d'une technique qui connaîtra un grand succès avant de tomber dans l'oubli. L'horlogerie, on ne le sait que trop, est assujettie à la mode, tous les tours à guillocher, ou presque, vont disparaître au début de ce siècle. Aujourd'hui la mode «rétro» remet le guillochage en honneur, mais seuls quelques rarissimes «artistes» savent encore utiliser les quelques tours échappés à la ferraille. Pourquoi l'absence de Moïse Perret-Gentil dans la Description d'Ostervald, simplement parce que lors du voyage de ce dernier, notre graveur était encore à Paris. L'histoire de ce prestigieux citoyen de la Chaux-de-Fonds se trouve dans *La Chaux-de-Fonds, son passé, son présent 1794*, p. 48, sous la plume de F. A. Delachaux, notaire, qui a l'air fort bien renseigné.

⁴ L'atelier de M. Robert: il s'agit du capitaine Louis Benjamin Robert (enterré le 19 mars 1781) pendulier réputé, comme son frère David mort en 1759, le fils dont il est question ici est Aimé Robert.

⁵ Selon d'autres sources, la population en 1780 se monte à 2800 habitants, le total de 3000 est dépassé avant l'incendie de 1794. Les chiffres du dénombrement de 1766 sont repris de la Description d'Ostervald. La croissance rapide de la population est sans doute due à l'horlogerie, mais 40 ans auparavant, c'est-à-dire vers 1740, la Chaux-de-Fonds a des horlogers de clocher et des penduliers réputés, comme Josué Robert, père de David et Benjamin mentionnés plus haut. L'industrie des pipes de fer a bel et bien existé, à côté de la fabrication des faux, des boucles et des armes. Si en 1766 la dentelle occupe encore la première place, le nombre des horlogers ne cesse de s'accroître. En 1780, la Chaux-de-Fonds rejoint presque le Locle pour le nombre des habitants. Il ne faut cependant pas oublier qu'à l'époque, la vallée jusqu'au Crêt-du-Loche, appartient encore à la mère-commune. Le territoire de la Chaux s'arrête au niveau des Grands-Moulins actuels et de la rue de la Fusion (survenue en 1900).

⁶ Ce voyage au pays des merveilles ne pouvait se terminer sans la visite des moulins Perret-Gentil, longuement décrite par Ostervald. Ils sont dus à l'audace et à l'intelligence mécanicienne du père de Moïse qui établit en 1749 les rouages de son moulin dans les gouffres où se perdait la Ronde. Toujours émerveillé M. le Marquis s'enfonce dans des cavités plus sombres que l'Erèbe, il leur accorde généreusement 80 pieds de profondeur, alors qu'Ostervald se contente de 28. De cet intéressant établissement, il ne reste aujourd'hui que le bâtiment principal. Il sert de garde-meubles et rares sont les Chaux-de-Fonniers qui savent que cette maison d'architecture élégante, mais presque à l'abandon, fut, comme les Moulins du Col-des-Roches, une chose extraordinaire à voir absolument! Heureusement la nouvelle édition de la Description d'Ostervald 1986, reproduit la belle gravure de Stuntz où les moulins retrouvent leur gloire d'antan. Fort étendues les cavernes où se mouvaient les rouages viennent d'être explorées par les spéléologues de la région. Une usine s'en servait pour se débarrasser de produits toxiques qu'elle était censée détruire par des moyens appropriés. Miracle que la maison historique des moulins Perret-Gentil n'ait pas, elle aussi, été précipitée dans le gouffre sur lequel elle est bâtie.

⁷ Etrange nom que celui de Mont-Toffien, alors que les gens du pays l'appellent depuis toujours Mont-d'Amin. Invention de géographe peut-être, sans doute à cause de la proximité de la Toffière où l'on extrayait au XVI^e siècle la pierre tendre qui servait à tailler les chambranles de portes et fenêtres. C'était en réalité de la cornieule, pierre légère contenant des cristaux de magnésium et percée de nombreux trous, ce qui explique la confusion. Quant au Mont-du-Croc, il ne peut guère désigner que la Roche-aux-Cros, la roche aux corbeaux. L'ancienne route du Col-des-Loges, aujourd'hui de la Vue-des-Alpes, du nom de l'auberge qui en occupe le sommet, se voit encore nettement au sud du Restaurant du Cheval-Blanc, à Boinod, escaladant la côte de la Brûlée.

GLÂNURES HISTORIQUES SUR LA CHAPELLE D'ENGES

Le village d'Enges, cité depuis le XIII^e siècle au moins comme lieu où l'église de Cressier et l'abbaye de Fontaine-André percevaient des dîmes, n'a jamais constitué de paroisse. Placé dans celle de Cressier, il n'a eu les moyens et la possibilité de bâtir une chapelle que tardivement. Après avoir consulté le Conseil d'Etat de la principauté, le 13 mars 1678 le gouverneur François-Pierre d'Affry autorisa la communauté d'Enges à «acquérir un petit morcel de pré gisant au village d'Enges, devant les maisons appartenant au capitaine Jean Varnier pour y bâtir une chapelle et faire un cimetièrè». D'après les calculs de François Sudan, arpenteur juré, la parcelle contenait un douzième de faux et un pied de surface, soit environ 471 m². Les limites du terrain étaient des chemins à l'est et au nord, le reste du pré de Jean Varnier au sud et messire Jacques Rossel, prêtre, à l'ouest. Respectueux des intentions du prince de Neuchâtel en pareil cas, le gouverneur accorda la franchise de lods pour l'achat, mais il maintint le cens foncier dû par la parcelle¹. Aucun détail n'est parvenu sur la construction, ni sur les artisans occupés aux travaux commencés sans délai, puisque le grand arc de pierre jaune séparant le chœur de la nef porte la date de 1678 et les armes des Orléans-Longueville. Nous n'avons pas trouvé la trace d'une subvention princière.

Quelques bribes de l'histoire religieuse de l'édifice sont parvenues jusqu'à nous. Comme Jean Guenot avait légué à la chapelle Notre-Dame des Anges de son village quarante écus petits pour le repos de son âme, l'hoirie du défunt remit une obligation de cette valeur aux représentants de «la communauté d'Enges comme directrice de la dite chapelle», en 1721. Le legs permettait de dire une messe basse le 28 août, jour anniversaire du décès, et de participer à l'entretien de l'édifice. En 1723, Jean-Jacques Rossel «recteur de la devôte et vénérable chapelle Nôtre Dame des Anges erigée au village dud. Enges» vendit un «closel» appartenant à la fondation, à la suite d'une décision communale. Le juge en renfort Pierre Guenot et son frère Jean-Jacques se reconnurent débiteurs de 58 écus bons payables à première réquisition pour cette terre enclose, bordée par le chemin du Val-de-Ruz à l'ouest et la maison de Jacques Vioget à l'est².

Par les délibérations de la commune de Cressier, on sait qu'en décembre 1771 l'avoyer Franz Viktor August von Roll offrit 2000 livres

pour célébrer des messes à la chapelle du Rosaire et «26 autres messes dans celle de Nôtre Dame des Anges d'Enges». En 1798, les frères et sœurs de Jean-Jacques Veillard dit Lebon créèrent une fondation de 12 écus pour célébrer une messe basse en faveur du défunt, dans la chapelle, le 25 juin³. Un compte énigmatique, rendu à la commune de Cressier, dit à la date du 8 mars 1845: «A Enges présenter le tableau des autels collatéraux à la commune»⁴, comme si l'on avait projeté un don ou un dépôt de tableau, sur lequel nous ignorons tout. Peut-être ce passage concerne-t-il le Couronnement de la Vierge, portant les armes Saudeny.

Malheur survenu dans la nuit du 10 au 11 juin 1856, un incendie consuma «sept maisons et la chapelle avec tout leur mobilier et plusieurs pièces de bétail». La chapelle assurée pour 1500 francs, et détruite aux deux tiers selon les experts qui ne donnent pas de précisions, bénéficia d'une indemnité de 895 francs pour les dommages subis. L'édifice rénové, dont les dimensions sont précisées au renouvellement de l'assurance en 1861, eut dès lors une nef de 10,70 m sur 7,70 m, un chœur de 6,50 m sur 4,80 m, suivi d'une sacristie de 4 m sur 3 m⁵.

Quelques quittances du milieu du XIX^e siècle permettent de se faire une idée, à la vérité bien incomplète, des travaux de remise en état. Nicolas Veillard note qu'un marché pour la charpente de la chapelle a été conclu avec Clément Merlin le 31 mai 1857 et écrit le lendemain. «M^r l'Archithèque Riter» nommé aussi «M^r Bernard Rieter» passe le 9 juin à Enges avec le curé de Neuchâtel. Il n'est pas téméraire d'imaginer que l'entrepreneur bien connu de l'époque Jean-Bernard Ritter (1829-1899), ou son père Jean-Michel dit Bernard Ritter, catholiques militants, soit venu donner des conseils. En 1857, Clément Merlin reçut entre août et octobre 587 fr. 25 pour la charpente. Thomas Fischer dut exécuter les travaux de maçonnerie, alors que le maître maréchal Gustave Guenot fournissait deux barreaux pour la sacristie et 48 livres de ferrements, crampons, crosses et boulons au charpentier. Les travaux se poursuivirent en 1858. Thomas Fischer et sans doute aussi Alexandre Rieser posèrent 392 pieds de «plattes» ou dalles dans la chapelle. Clément Merlin exécuta tous les planchers et les plafonds, soit 1165 et 1126 pieds carrés, vingt bancs, quatre petits bancs pour les enfants, le «dôme» ou plafond de l'avant-toit cintré sur l'entrée, la porte et des contrevents; de plus, il aida à orner la chapelle le 22 juillet pour la venue de l'évêque. Maîtres plâtriers, Henri Loup et Joseph Demagistri passèrent à la peinture à l'huile les plafonds (trois couches bleu ciel), les portes (en faux bois), les contrevents, peignirent une croix et un décor, piquant et crépissant les murs, puis arrangeant «les moulures de l'arcade du chœur»,

pour 646 fr. 46. Charles Varnier, menuisier au Landeron fournit sept fenêtres et l'autel, puis restaura les tableaux qu'il prit sans doute dans son atelier. Alexis Thévenon, charron, qui avait fourni le pommeau du clocheton, livra encore quatre chandeliers, la grande croix et le « pupitre » de l'autel. Schwab, tuilier à Saint-Blaise procura 1500 tuiles. Alexandre Rossel tailla la pierre de l'autel et « dressa », c'est-à-dire aplanit les murs pour les plâtriers. Enfin Pierre Coursi posa 220 feuilles de fer blanc pour le clocheton⁶. On voit que ce sont essentiellement des hommes de métier de la région qui furent à l'œuvre.

Un grand jour dans l'histoire de la chapelle fut le 23 juillet 1858 celui « que Monseigneur a beni la chapelle ». Par le compte de Clément Rossel qui joua le rôle de garde, on apprend la venue de l'évêque de Lausanne. Mgr Etienne Marilley était précisément en tournée de confirmation dans son diocèse, du vendredi 23 juillet au dimanche, dans les paroisses de Cressier, du Landeron et de Neuchâtel, où il rendit visite au Conseil d'Etat⁷.

Une étape suivante permit, en 1883, l'établissement d'archives et des réparations à la chapelle, couverts par un emprunt de 1500 francs. La restauration de 1943 découla de la présence d'internés polonais occupés à des travaux d'améliorations foncières dans la région, et en partie logés au camp de Lordel. Après la cérémonie religieuse du 15 août, l'inauguration, en présence de nombreux invités officiels, fut suivie d'émouvants témoignages du patriotisme polonais⁸. Michal Kali, un artiste polonais peignit contre le mur de la nef des réfugiés, et notamment Jeanne-Antide Thouret, une Franc-Comtoise canonisée en 1936; un panorama de la plaine de la Thièle servit de toile de fond. Le Couronnement de la Vierge de 1667 aux armes d'Urs Saudeny, curé du Landeron, déjà mentionné, fut alors repeint sans aucun souci de ce document vénérable.

A partir de 1973, la chapelle a été ouverte au culte réformé dans un esprit œcuménique. Une nouvelle restauration de l'édifice a été réalisée sous la direction de M. Roger Vionnet, en 1976. Le clocheton, libéré de ses abat-son a vu repaître ses quatre piliers de bois; l'auvent sur la porte d'entrée a été corrigé par la suppression du berceau et de la rabattue; l'encadrement des fenêtres a été peint en ocre. A l'intérieur, le dallage a été conservé; les murs ont été assainis; sur les parois, un crépi clair a remplacé les fragments du décor de 1858. Seule la fresque naïve de Kali a été conservée. Six vitraux non figuratifs de l'artiste fribourgeois Yoki ont été posés par le maître verrier Eltschinger. Le 29 janvier 1977, les autorités civiles et religieuses pouvaient inaugurer l'édifice rafraîchi au meilleur sens du terme⁹.

Jean COURVOISIER

NOTES

¹ Archives de l'Etat. Actes de chancellerie, vol. 13, p. 260, 1678. Manuel du Conseil d'Etat, vol. 26, fol. 110 v. et 160, 4 septembre 1677, 13 mars 1678. Reconnaissances du Landeron, R 8, p. 365, 1751.

² J. Guinchard, notaire, vol. I, p. 187, 1721, et p. 397, 1723.

³ Archives de Cressier, BB 3, 1767-1791, 15 décembre 1771. Jacques Bayle, notaire, vol. 4, p. 696, 1798.

⁴ Archives de l'Etat, fonds Jean-Baptiste Ruedin, dossier I/IX, pièce numérotée «308».

⁵ *Almanach de la République et Canton de Neuchâtel*, 1857, p. 70. *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. II, p. 143. Registres d'assurance, 1831, p. 90, N° 44; p. 101, N° 55; 1861, p. 96, N° 40. Archives de la Chambre d'assurance, pièces justificatives, 1856-1857.

⁶ Papiers provenant de la commune d'Enges, E 2, Quittances, 1857, 1858.

⁷ *Le Courrier de Neuchâtel*, 28 juillet 1858, p. 2.

⁸ Manuel du Conseil d'Etat, vol. 264, p. 779, 10 juillet 1883. *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 16 août 1943.

⁹ *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 23 décembre 1976; 31 janvier 1977.

**À L'ATTENTION DES LECTEURS
DU «MUSÉE NEUCHÂTELOIS»**

En raison de la parution d'un double numéro à la fin de cette année,
il ne sera pas distribué de fascicule N° 3 au mois de septembre.



GABRIELLE BERTHOUD



GABRIELLE BERTHOUD

GABRIELLE BERTHOUD

Gabrielle Berthoud n'est plus. Elle était entrée très jeune dans le comité de rédaction de notre revue. Elle y demeura longtemps. Non point par habitude envers les décisions prises antérieurement, par ignorance du temps qui passe, ou par seule fidélité aux autres. Non. Par intérêt réel, durable, constant. Par souci de se tenir au courant des recherches, des procédés, des sujets nouveaux de l'histoire régionale. Parce qu'elle portait en elle le besoin du dialogue. Et puis, elle n'ignorait point qu'elle avait son mot à dire.

Et quel mot! Précis, fouillé, alerte, allant droit au but, message au sens aigu, pénétrant, d'une réflexion maîtrisée. Jamais cruel, souvent stimulant, mais se gardant bien d'une complaisance facile. Le vrai demeure qu'elle appliquait aux autres, mais avec plus d'indulgence, la mesure qu'elle se réservait à elle-même, celle de la rigueur et surtout de la lucidité.

Parce qu'elle aimait son pays, elle en aimait l'histoire. Ou était-ce dans un rapport inversé? Peu importe. Restée fidèle à l'étude du XVI^e siècle, sous l'influence d'Arthur Piaget d'abord, par curiosité d'esprit ensuite, par attachement personnel enfin, elle en explorait les recoins avec cette minutie exemplaire, toujours en éveil, jamais satisfaite. Elle ne doutait point du bien-fondé de sa démarche, mais parfois du poids véritable de ses travaux. Un doute à la fois salutaire et douloureux qui nous étreint tous, dans nos moments d'incertitude. Elle l'avait laissé entendre alors que nous lui remettions, en 1982, un cahier d'hommage du *Musée neuchâtelois*, où, en plus des contributions offertes, figurent un rappel des étapes de sa vie et un aperçu bibliographique de son œuvre. Elle le disait avec ce sourire apaisé, qui monte aux lèvres lorsqu'on reçoit un témoignage d'estime, qui bien sûr fait plaisir, mais en même temps laisse songeur.

Une grande dame s'en est allée. Elle nous reste, il est vrai, par ses écrits et dans notre souvenir. C'est pourtant un départ qui nous touche et nous peine, même si nous demeurons réconfortés de savoir qu'elle nous a quittés dans la pleine possession de sa belle intelligence, sans trop souffrir, sans vaine révolte contre le terme inéluctable du voyage. Elle n'a pas souhaité, lors des derniers honneurs rendus qu'on évoque son existence, sa personnalité, ses publications. Mais elle savait — car je le lui

avais confié — que s'il m'était accordé de lui survivre, je rappellerais, le moment venu, dans notre revue, sa mémoire.

Ainsi j'ai tenté de m'acquitter d'un engagement, conscient que seule la continuité de nos efforts, dans l'esprit qui fut sien, et quelle que soit la solitude de notre condition, nous autorise à montrer de manière à la fois discrète et profonde, l'affection, la reconnaissance et le respect que nous lui conservons.

Pour le comité de rédaction
du *Musée neuchâtelois*
Louis-Edouard ROULET

LA «RELIGION DE NEUCHÂTEL» AU PETIT MATIN DU XVIII^e SIÈCLE, UN PHÉNOMÈNE UNIQUE EN EUROPE!¹

I. Introduction

Pour éviter que l'on ne subodore derrière l'expression *Religion de Neuchâtel* des intentions désobligeantes, je me hâte de rappeler que cette désignation était en usage à Berne au début du XVIII^e siècle, pour marquer — de façon péjorative — les réformes introduites, depuis 1700, dans les églises de la Principauté de Neuchâtel et de Valangin, par Jean-Frédéric Ostervald², premier pasteur de la Ville, souvent doyen de la Vénérable Classe; mais surtout pour marquer la distance qui séparait MM. de Berne de la doctrine du ministre Ostervald³.

a) *Le mot de la chose*

Il faut bien dire que cette doctrine et ces réformes concrètes ne faisaient qu'un. Ces réformettes, considérées une à une, pouvaient sembler innocentes; au vrai, elles étaient bel et bien l'expression d'une doctrine claire et ferme, d'une orthodoxie neuve; du moins à en croire J.-F. Ostervald et la Vénérable Classe des pasteurs neuchâtelois. Aux yeux de MM. de Berne, par contre, cette orthodoxie neuve n'était qu'une hétérodoxie camouflée, pétrie d'arminianisme, de socinianisme, voire de piétisme⁴. Tout le conflit entre Berne et Neuchâtel se tenait là⁵, et dura bien seize ans⁶. Mais l'histoire allait donner raison aux Neuchâtelois, et l'orthodoxie neuve (ou: orthodoxie raisonnée, ou: *Vernünfftige Orthodoxie* en théologie allemande⁷) allait s'imposer, pour presque deux cents ans, au sein du protestantisme de langue française⁸.

De ces réformettes successives, il nous faut dire quelques mots puisqu'elles structurèrent la *Religion de Neuchâtel* en ce petit matin du XVIII^e siècle. A l'exemple, et à la demande, de Genève, Neuchâtel avait commencé par introduire un nouveau recueil de *Psaumes* dont la langue avait été modernisée. Ostervald n'est pas resté sans critiques devant cet essai de modernisation⁹, mais il avait surtout insisté pour que, ni à Neuchâtel ni à Genève, on n'en restât là; il demanda que soient introduits aussi des cantiques chantant Noël, Vendredi-Saint, Pâques, l'Ascension, Pentecôte; des fêtes chrétiennes, éliminées par Farel et Calvin, et dont les Psaumes ne pouvaient pas chanter le message. Quand Ostervald

disait : nous avons assez « loué Dieu à la judaïque », il entendait dire que, dans le service chrétien, il ne s'agit pas seulement de rechanter les Psaumes, mais de célébrer les faits historiques chrétiens porteurs de la Révélation divine : Noël, Vendredi-Saint, Pâques, l'Ascension, Pentecôte (il fit recevoir aussi de chanter le Nouvel-An et le Te Deum¹⁰). Qui regarde bien, voit en quoi consistait la Réforme de ces *réformettes* : à substituer à une Religion du Livre/Parole de Dieu, une Religion construite sur des faits historiques, authentiquement attestés¹¹. L'orthodoxie neuve se veut une théologie critique, historique et de lecture éthique de la Révélation¹². Nous le verrons encore mieux plus loin.

Ces *réformettes* hymniques¹³ furent accompagnées de *réformettes* liturgiques¹⁴ : dans le service de réception des catéchumènes par l'Eglise, dans les promesses des parents à l'occasion du baptême de leurs enfants, dans les conditions d'admission des proposants au saint ministère. Ces *réformettes* visaient, toutes, à faire des cérémonies liturgiques traditionnelles, des cérémonies d'engagement de la conscience des participants : les catéchumènes s'engageront désormais, à renoncer « au Diable et à ses œuvres, au Monde et à sa pompe, à la Chair et à ses convoitises » ; aux parents, la liturgie rappellera les devoirs spécifiques de leur état ; les proposants sauront que l'on n'est pas nommé pasteur par suite de pressions sociales ou politiques, mais par mérite ; le nombre de lettres d'Ostervald qui parlent des *mauvais sujets* auxquels il faut barrer l'accès au ministère est étonnamment élevé¹⁵. La Réforme de ces *réformettes* vise, manifestement, à mettre l'accent, non plus sur les indicatifs du salut, sur le *sola fide*, mais sur les impératifs de la *Lex Dei* et l'engagement d'une bonne conscience devant Dieu, engagement sans lequel la foi est vaine et le salut inaccessible.

Couronnant ces réformes hymniques, liturgiques et disciplinaires, une réforme catéchismale¹⁶. Ostervald avait publié en 1702 un catéchisme nouvelle manière, dit *familier*¹⁷ ; non point pour enseigner aux enfants une autre Religion que celle mise sur rails par les réformateurs du XVI^e siècle, mais pour la leur enseigner autrement. Nous verrons, plus loin, l'architecture et l'inspiration de ce catéchisme de 1702 ; il suffira de dire, ici, que l'auteur enseigne ce *qu'il faut croire et ce qu'il faut faire*¹⁸, pour accéder au salut ; qu'il enracine « la Religion que Jésus a fondée »¹⁹ dans l'humus du fait religieux universel ; qu'il ramène ce *qu'il faut croire* à des formulations exclusivement bibliques ; enfin, qu'il commente ce *qu'il faut faire*, en poursuivant le mal-faire jusque dans les petits coins sombres de la conscience, là où il se déguise en innocence. Disons encore qu'Ostervald a voulu, par ce catéchisme nouveau, présenter une formulation de la Reli-

gion chrétienne en fonction des trois sciences qui — en cette fin du XVII^e siècle — cherchaient à se constituer: la science exégétique, à la recherche exclusive du *sensus litteralis sive historicus* (avec, à la clé, le refus de toute théologie spéculative, mystique et allégorique); la science historique, à la recherche des faits indubitables qui portent indiscutablement la Religion que Jésus a fondée; et, enfin, la science des mœurs à la recherche des comportements normatifs, exigés par la *lex naturale*, d'abord, par la *Lex Dei*, ensuite, de l'école du *Droit de la Nature et des Gens*.²⁰

Voilà, dessinée à gros traits, la *Religion de Neuchâtel* que l'Europe éclairée applaudissait: dans les rangs des anglicans, des réfugiés de la R.P.R. en quête de lieux où reposer leur tête, et jusque dans l'entourage du roi de Prusse²¹; par ailleurs, cette *Religion de Neuchâtel* provoqua l'ire de LL. EE. de Berne, ire qui les conduisit à isoler Neuchâtel et sa Religion — du moins sur le plan ecclésiastique — jusqu'en 1716.

C'est l'histoire de la naissance de cette Religion de Neuchâtel, de ses premiers pas, des graves orages qu'il lui fallut affronter que je voudrais évoquer dans ce travail.

b) *Recours à une source inédite*

Pour traiter ce sujet, j'ai puisé avec prédilection dans la correspondance Tronchin-Ostervald, déposée en deux liasses de lettres et de documents aux archives de l'Institut d'histoire de la Réforme de l'Université de Genève²². Ces documents sont parfaitement connus²³, mais peu exploités, parce que restés inédits. Ils intéressent notre sujet de manière tout à fait particulière puisqu'ils couvrent les années 1683 à 1705: 1683 étant l'année de la consécration de Jean-Frédéric Ostervald comme ministre du saint Evangile; 1705 l'année de décès du professeur Louis Tronchin²⁴, qu'Ostervald a toujours considéré comme son père spirituel. Tout au long des vingt-deux années que dura cet échange de lettres, Ostervald a toujours adressé à son ancien maître la même salutation: «Monsieur et très cher Père»; salutation à laquelle le maître vieillissant répondait invariablement: «Monsieur et très cher Frère»²⁵. Une lecture attentive de ces lettres de «fils à père» fait penser qu'en se lançant dans une nouvelle réformation de l'Eglise, Ostervald a voulu reprendre le flambeau tombé des mains de Tronchin, et briser le front orthodoxe du refus devant lequel Tronchin avait un jour dû déclarer forfait²⁶.

Ces archives ne nous ont conservé que vingt-six lettres des années 1683 à 1698, soit quinze années de correspondance, ce qui est bien peu;

de 1699 à 1705, par contre — les années qui nous intéressent au tout premier chef — l'inventaire porte sur 200 lettres et documents divers, hautement intéressants et, jusqu'ici inconnus, pour la plupart. Il est difficile de nier l'évidence: d'innombrables lettres n'ont pas été conservées. On voit un correspondant répondre aux questions posées par une lettre qui n'est pas au dossier; on lit qu'une autre lettre a été brûlée, à la demande de son auteur, dans la crainte, souvent, que lettre ou document ne tombe entre des mains malveillantes.

Il ne faut pas oublier, devant l'état lacuneux de ces dossiers, que, depuis 1699, MM. de Berne font surveiller les libraires, la poste, tout ce qui pourrait circuler sous le manteau²⁷. Pire: que la chasse aux piétistes est ouverte, et que l'on a averti que l'on ne permettra pas aux ecclésiastiques de se faire soupçonner de sympathies arminiennes ou sociniennes. Ce terme de *chasse aux piétistes* doit s'entendre au sens premier du terme. Les autorités n'ont pas reculé — entre autres mesures — devant l'impensable: payer des chasseurs de «piétistes et autres» aux pièces! Ces *Pietisten Jäger*, comme les appelait le peuple, n'osaient s'attaquer aux ecclésiastiques, surtout aux ecclésiastiques de Genève et de Neuchâtel, dont le statut politique et religieux était différent de celui des autres ministres des cantons évangéliques. Mais nous allons voir comment, malgré ce statut particulier, le traité d'Ostervald sur les sources de la corruption sera dénoncé comme hétérodoxe par un pasteur de la Classe de Payerne, et comment LL. EE. de Berne décidèrent d'intervenir «à main forte et bras étendu». L'histoire de la naissance de la *Religion de Neuchâtel*, son destin aussi, demeurent en partie incompréhensibles à qui fait abstraction de ce contexte de menaces permanentes et de craintes perpétuelles.

Qui fait l'inventaire de ce dossier particulier des Archives Tronchin, en vient à se demander s'il n'a pas été expurgé intentionnellement par un des premiers collecteurs. Trop de pièces capitales — dont il est question, et que l'on s'attend à trouver — manquent. Serait-il possible que cette sélection ait voulu empêcher que l'on ne verse des documents indiscutables à quelque dossier d'accusation en hétérodoxie? Ou encore: veiller à ce que le dossier ne contienne que des pièces à décharge, au cas où l'un des deux correspondants — en particulier Ostervald — viendrait à être accusé par ses adversaires au «Tribunal de l'Histoire»! Quoi qu'il en soit, les lettres et documents que nous ont conservés les Archives Tronchin en ces deux volumes se révèlent extrêmement précieux, et éclairent de manière souvent décisive l'histoire des premiers pas de la *Religion de Neuchâtel*, les premières années — les plus décisives — de son destin.

II. L'impatience d'un diacre nommé J.-F. Ostervald

La Religion de Neuchâtel n'est pas, à vrai dire, née au moment de la publication des deux grands textes qui en disent l'orientation, la visée, et la doctrine: *Le Traité des Sources de la Corruption* de 1699 et le *Catéchisme* de 1702, mais bien au temps de l'impatience d'un diacre, et de quelques-uns de ses amis: car Ostervald resta diacre pendant treize ans. Personne, me semble-t-il, ne s'est jamais arrêté à cette *particularité*²⁸, comme si, la gloire une fois venue, il n'est besoin de se souvenir de la traversée du désert. Et pourtant, c'est au désert que naissent les idées qui changent le cours de l'histoire des hommes.

a) *Treize années de service diaconal*

Rappelons quelques dates: Ostervald fut consacré ministre du saint Evangile, le 5 juillet 1683, à vingt ans. Trois années plus tard, le 6 mai 1686, il fut nommé diacre de la ville de Neuchâtel; un poste consacré pour l'essentiel à l'instruction religieuse de la jeunesse. Treize années plus tard, Ostervald est toujours diacre, et il a trente-six ans. A trente-six ans, on est un homme mûr, en pleine possession de ses moyens et riche déjà en expériences. Sera-t-il diacre à vie? Dans aucun texte connu, Ostervald ne laisser percer quelque impatience que ce soit. Il note, au détour d'une lettre, que le poste de diacre n'a rien de bien glorieux, mais sans en faire un drame²⁹. Ailleurs, il rappelle que, pendant ces treize années, il a enseigné le Catéchisme de Heidelberg (qu'on lui reproche de vouloir éliminer). Il est vrai qu'il ne dit pas comment il en traitait, et n'étaient les souvenirs de D. Durand³⁰, nous ne saurions deviner que le Catéchisme de 1702 est né, petit à petit, de cet enseignement donné aux *Prédications du Midi* (au Temple de l'Hôpital entre le prêche du dimanche matin et celui du soir).

Il est permis de penser qu'après treize années d'un enseignement catéchismal aux *Prédications du Midi*, Ostervald maîtrisait parfaitement une matière qu'il allait traiter de manière toute nouvelle dans son Catéchisme de 1702. Tout indique, de plus, que le *Traité des Sources de la Corruption* a été pratiquement conçu et rédigé en parallèle avec les premiers textes du futur catéchisme... au temps de l'impatience du diacre J.-F. Ostervald.

Car cette impatience n'était pas, au premier chef, soif de promotion. Elle était désir impérieux de remettre en route la réformation de l'Eglise amorcée au XVI^e siècle, de l'arracher aux ornières des querelles dogmatiques (dans lesquelles — de l'avis d'Ostervald — elle s'était embourbée),

et de la mener, enfin, à chef; c'est-à-dire: réussir cette réformation des mœurs, de la piété et de la doctrine, que s'étaient proposés les Pères de la Réformation au XVI^e siècle³¹. Il faut oser le dire: ce projet, né au temps de l'impatience du diacre Ostervald, et de quelques-uns de ses amis, était à la dimension de celui des Luther, Zwingli, Calvin et autres. A peine plus modeste dans le ton, mais porté par la même sainte ambition de réformer pleinement, par le truchement de l'Eglise, la société chrétienne toute entière! Rien de plus; mais rien de moins! Ostervald, à ce propos, aimait à parler de son espérance de mettre sur rails une *entière réformation*³².

Témoin de cette impatience du diacre Ostervald, cette lettre du 16 juin 1703 à Jean-Alphonse Turretini:

«J'ai vu le temps qu'il n'y avait du tout rien à espérer en ce pays; nous n'étions que trois ou quatre dans la Compagnie qui eussions quelques vues de Réformation; le reste du Corps, c'est-à-dire près de trente personnes, n'en voulaient entendre parler, et les plus accrédités nous étaient contraires. Nous en gémissions, mais nous n'avons jamais abandonné notre dessein; enfin, Dieu nous a fait la grâce de nous fournir, tout d'un coup, des ouvertures auxquelles nous n'aurions osé nous attendre. En moins de trois ans, il s'est fait un changement surprenant, en sorte qu'à présent nous sommes quatre contre un.

Quatre contre un, la belle majorité! L'attente impatiente de remettre en route une entière réformation pouvait maintenant se muer en impatience de la réussir!

b) *Du mauvais usage de la politique partisane*

La lettre à Jean-Alphonse Turretini du 16 juin 1703, dont nous venons de lire un extrait, situe le changement de majorité quelque part entre juin 1699 et juin 1700. Or c'est en juin 1699 que le diacre Ostervald est nommé pasteur au temple du Bas; en octobre 1699 que sort le *Traité des Sources de la Corruption* à Amsterdam, et en mai 1700 que la Vénérable Classe, en sa nouvelle majorité, nomme J.-F. Ostervald doyen, heureux de lui manifester ainsi sa confiance pour une mise en route des réformes qui lui tiennent tant à cœur.

Mais voici que cette année 1699 est, aussi, une année de crise politique décisive de l'histoire de la Principauté, une crise qui entraîna dans son mouvement jusqu'aux membres de la Vénérable Classe et la déchira profondément. A tel point que l'on vient à se demander si, sans cette crise — qui débuta début janvier 1699 et se défit en mai/juin 1699 — la

très forte majorité qui, en la Vénérable Classe, s'opposait depuis des lustres aux projets de réforme d'Ostervald et de ses amis, aurait été brisée? Et aussi, si la carrière du diacre Ostervald ne s'est décidée en 1699, que parce qu'il avait misé sur le parti qui avait le plus de chances de l'emporter? En d'autres mots: il s'agit de décider, dans ce paragraphe, si la *Religion de Neuchâtel* est née de circonstances politiques favorables, ou — comme je le crois — de convictions religieuses fermes et décidées à s'imposer.

Il est impossible, dans le cadre de ce travail, de faire mémoire de toutes les circonstances et séquences de cette crise politique. Il nous suffira ici de rappeler que c'est en janvier 1699, que le prince de Conti, assuré de l'appui de Louis XIV, s'en vint à Neuchâtel pour débouter M^{me} la duchesse de Nemours de la curatelle qu'elle y exerçait, depuis le jour où son frère, le duc de Nemours, souffrant d'incapacité mentale, avait été reçu dans les Ordres. Car le duc-abbé venait de mourir et le Parlement de Paris de désigner le prince de Conti comme le seul héritier légitime du duc, et donc de lui reconnaître le droit à la suzeraineté de la Principauté de Neuchâtel. Mais c'était là compter sans les Neuchâtelois, leur sens des privilèges acquis, des conventions juridiques à respecter, et sans le contexte de la politique helvétique; car dans cette affaire Berne, Fribourg et Lucerne avaient aussi leur mot à dire. On sait que le conflit Conti-Nemours finit en queue de poisson, car devant l'attitude irréductible des autorités légitimistes neuchâteloises, appuyée par «les Suisses», le roi Louis XIV rappela, en France, fin avril 1699, le prince de Conti; plus tard il rappela aussi la duchesse de Nemours et la consigna en résidence forcée. Tout ceci au grand dam du parti contiste neuchâtelois.

Qu'il y eut un parti contiste à Neuchâtel, rien de plus normal. Mais que ce parti ait pu recruter au sein de la Vénérable Classe, et que l'un de ses chefs, sinon son chef unique, ait été le premier pasteur de Neuchâtel, le ministre Girard, voilà qui brise avec la tradition et la doctrine des Deux Règnes définie par Luther, repensée par Calvin, et pratiquée à Neuchâtel depuis que — situation unique en Suisse — la Réformation, en s'installant dans la Principauté, avait gardé un prince catholique comme souverain.

La correspondance Tronchin-Ostervald nous a conservé seize lettres qui, du 6 mai au 20 septembre 1699, abordent, entre autres, le déroulement du conflit Conti-Nemours et fait mention de la conduite du ministre Girard. Car en plus de ses activités politiques, Girard était accusé d'adultère, de mensonges et de parjure, ce qui le fit destituer. Il était tentant de faire l'inventaire de ces informations riches en anecdotes

et hautes en couleur. Mais notre enquête avancera plus rapidement si nous nous en tenons à ce que le diacre Ostervald rapporte de ces mois de crise politique, dans une rédaction de sa main, intitulée: *Relation de ce qui s'est passé à Neuchâtel l'an 1699*³³.

Dans ce texte, Ostervald s'en tient à une description de l'aspect purement politique et disciplinaire du conflit qui déchire la Principauté, Vénérable Classe comprise. Il rappelle qu'il avait été enjoint, à tous les ministres, de ne pas prendre parti dans ce débat politique; qu'il leur appartenait de s'en tenir à une prédication fidèle de saint Evangile³⁴; or celui-ci enseigne la soumission des chrétiens à l'autorité politique légitime, et cette autorité, en l'occurrence, était représentée, sans erreur possible, par la duchesse de Nemours. Tout ceci, les *Relations* le marquent avec beaucoup de doigté, et sans avoir l'air de faire la leçon à personne. Mais ces vérités une fois rappelées, Ostervald donne la liste d'une dizaine de ministres et suffragants neuchâtelois qui avaient cru devoir signer une pétition en faveur du prince de Conti, pétition qui demandait qu'on «lui fit justice»; une revendication dont l'ambiguïté est voulue. Parmi ces dix ministres, trois pasteurs se font particulièrement remarquer: Chaillet de Serrière, son collègue Boyve de Saint-Martin, et enfin et surtout le premier pasteur de Neuchâtel: Girard. Ostervald rappelle comment Chaillet et Boyve s'en furent plaider la cause du prince jusque devant le Conseil de Ville; Chaillet s'y serait écrié: «Qu'aurait-il eu dix mille mains, il les ferait toutes signer.» Ostervald n'a rien retenu des déclarations de Boyve. Par contre sa *Relation* suit pas à pas les conduites de Girard. Elle montre comment il se comporte en chaire, signe la pétition, menace ses adversaires dans son sermon de Pâques, se met à la tête des contistes, le 1^{er} mai 1699, le jour du départ du prince pour une harangue d'adieux³⁵. Le récit d'Ostervald s'arrête après la mention de la demande du Conseil de Ville à la Vénérable Classe de «changer» (de paroisse) le ministre Girard. C'était le 3 mai 1699.

Ce texte surprend par sa froide description des faits; on croirait lire le procès-verbal du gendarme de service. Il surprend encore par son caractère de dénonciation en bonne et due forme des conduites des pasteurs ayant pris fait et cause pour le prince de Conti: *un ministre fidèle de l'Evangile*³⁶ (car ainsi portait l'adresse des lettres qui étaient adressées à ces Messieurs) ne s'engage jamais dans une politique partisane. Ce texte permet, enfin, de penser que le changement, subit et inespéré, de majorité au sein de la Vénérable Classe, dont Ostervald parle à Turretini trois ans plus tard, pourrait bien avoir eu lieu au lendemain de cette crise qui vit la défaite du parti contiste et l'humiliation des pasteurs qui se

pasteurs qui se laissèrent enrôler par lui. Une lettre d'Ostervald à Tronchin, du 5 août 1699, montre la nouvelle majorité fermement décidée à maintenir, coûte que coûte, la destitution du ministre Girard, pour manquement grave à la discipline ecclésiastique: pour adultère, mensonges et parjures. Et ceci, malgré toutes les menaces de Girard annonçant l'arrivée des troupes punitives de Louis XIV; depuis, les Dragonnades, on sait ce qu'elles sont capables de faire! «Notre compagnie est résolue à ne point le rétablir, et à tout souffrir, si la Volonté de Dieu est de nous châtier par cet homme.»

La *Relation* fournit, enfin, la preuve qu'Ostervald est légitimiste, non par esprit partisan, mais par conviction et par devoir d'Etat. En d'autres mots: que le diacre n'a pas misé sur la victoire du parti de M^{me} de Nemours pour être promu. L'histoire nous apprend qu'il est resté fidèle à cette même ligne de conduite tout au long de son très long ministère. Les mêmes convictions dictent sa critique de la persécution des piétistes par LL. EE. de Berne, pour opinions *religieuses*³⁷. Son refus aussi du discours politico-religieux desdits piétistes qui n'ont pas à se mêler du *politique*. Ostervald s'en tiendra à la même ligne de conduite au moment même où il préviendra ses amis politiques de Zurich et de Bâle du procès *théologique* que sont en train de lui intenter LL. EE. de Berne, autorité *politique*! Nous verrons encore mieux qu'il n'intervient pas pour brouiller les cartes, mais, bien au contraire, pour que la spécificité des deux pouvoirs soit respectée. Il importe que cette séparation soit clairement dessinée, et maintenue *in concreto*, pour que les deux pouvoirs puissent travailler, chacun à sa manière, au bonheur des peuples dont ils ont la charge³⁸. C'est ce qu'enseigne avec force le *Traité des Sources de la Corruption*³⁹! Ostervald donnera de cette doctrine une illustration devenue célèbre, en 1707, au moment où les Neuchâtelois devront décider de leur nouveau souverain: sera-ce le prince de Conti, le roi de Prusse ou quelque autre? Ostervald ne se mêla d'aucun parti, mais prêcha sur Juda qui s'était laissé acheter pour trente pièces d'argent. On pleura beaucoup ce dimanche matin au temple du Bas; et le pasteur D. Ancillon eut beaucoup à faire pour calmer MM. les Prussiens au sortir du prêche⁴⁰!

c) *De promotion en promotion*

Ainsi donc: s'il est vrai que cette crise politique de 1699 a mis un frein à l'impatience du diacre Ostervald en mettant fin à la majorité du refus de la Vénérable Classe, et s'il est encore vrai que ces événements le propulsent sur le devant de la scène de l'histoire neuchâteloise, il est tout

aussi vrai que la *Religion de Neuchâtel* ne doit rien à l'engagement d'Ostervald dans quelque intrigue de politique partisane. C'est en marge des menées politiques que se fera la réforme projetée. On n'en est que plus à l'aise pour faire mémoire des promotions successives qu'en moins de deux ans va connaître le diacre d'hier. En juin 1699 il est, donc, nommé pasteur au temple du Bas; en 1700 doyen, et commence par mettre en route les premières réformes projetées; au printemps 1701 il est nommé correspondant de la *Society for promoting christian knowledge* de Londres, en hommage au message de son *Traité des Sources de la Corruption*; la même année il est chargé de donner quelques cours sur la pratique du ministère pastoral, aux proposants neuchâtelois, en sa propre maison (ce qui sera le début d'une activité professorale⁴¹ de longue haleine); enfin il voit déjà son étoile monter au firmament de la *République des Lettres*⁴². Quel diacre, blanchi sous le harnais comme lui, aurait pu rêver, au petit matin du XVIII^e siècle, de promotions aussi rapides et aussi nombreuses?

III. Le fruit de l'impatience de J.-F. Ostervald, diacre: le «*Traité des Sources de la Corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens*»

Ce chapitre tente une lecture renouvelée du *Traité des Sources de la Corruption...*, de sa naissance, de son destin et de son contenu, en se référant, pour l'essentiel, aux informations de la correspondance Tronchin-Ostervald. Nous apprenons par elles, par exemple, que la première édition de ce traité est bien d'octobre 1699, non point de 1700, comme certains l'ont pensé; que le manuscrit, après une maturation de six années environ, fut expédié à Amsterdam en mai 1699, après que la Vénérable Classe en eut approuvé le contenu et la publication⁴³; or, mai 1699 n'est plus pour nous, une date quelconque⁴⁴; que ce traité inaugura la gloire d'Ostervald en la République des Lettres (certains n'avaient-ils pas cru qu'il n'était qu'un recueil d'essais de sermons, où Ostervald s'en fut puiser plus tard!); enfin, que le contenu ne s'en déchiffre pas à la seule lecture de la table des matières⁴⁵. Mais, plutôt que de continuer un inventaire formel, fort long au demeurant, prenons le film de la naissance du traité de 1699 en son tout début.

a) *La naissance du traité de 1699*

Voici comment, en date du 7 novembre 1697, Ostervald raconte à Tronchin à quelle occasion naquit le projet de publication de son traité, traité dont il vient soumettre le plan à son père spirituel:

«Il y a environ quatre ans que j'entrepris de traiter dans mes sermons, une matière sur laquelle j'ai comme uniquement médité depuis quelques années, c'était de rechercher les sources de la corruption et du relâchement des chrétiens. Pendant que je prêchais là-dessus, ce qui dura environ un an, diverses personnes d'ici et du dehors, me pressèrent fortement de donner au public ce que j'avais médité, alléguant que cette matière était importante, et que personne n'avait encore écrit là-dessus. Mais comme je me connais, et que j'ai, non seulement les plus fortes raisons qu'on puisse avoir de ne pas reproduire, mais même beaucoup d'aversion pour la multiplication des livres, je rejetai ces propositions, sans y penser sérieusement, et entrepris d'autres matières.

L'année dernière on est revenu à la charge, on m'a sollicité de nouveau, mais comme ceux qui m'en parlaient voyaient que je n'en voulais rien faire, voici ce qu'ils exigèrent de moi, et à quoi je n'eus pas de peine à m'accorder, croyant que ce serait un moyen de me débarrasser de leurs sollicitations, sans m'exposer. Qu'au moins je ferais un projet, ou un plan d'un traité sur les sources de la corruption, que je ne ferais qu'indiquer les matières, que je communiquerai ce projet à Genève, en Angleterre, en Hollande, et ailleurs, sans me donner à connaître, que si on ne jugeait pas que l'ouvrage valait la peine de le rendre public, ils ne m'en parleraient plus, mais que si on en faisait un jugement conforme au leur, en ce cas, ils croyaient que je ne devais pas m'en croire moi-même et que je devais déférer au sentiment d'autrui. Je fis ce projet assez à la hâte, et je l'envoyai quelques temps après en Angleterre et en Hollande, où on l'a communiqué à diverses personnes, comme à Monsieur Le Clerc, au docteur Lucas de Londres et à d'autres, quoi que je n'aie aucune habitude avec ces Messieurs là. Mais, Monsieur, j'ai réservé principalement votre jugement; je veux en dépendre sans réserve, espérant que vous ne me le refuserez pas, et prêt à supprimer cet ouvrage, si vous me le conseillez»⁴⁶.

Le projet de ce traité est donc né «il y a quatre ans», c'est-à-dire en 1693; l'année où — selon Durand⁴⁷ — une délégation du Conseil de Ville demanda à la Vénérable Classe de bien vouloir veiller à ce que le diacre de Neuchâtel conservât la place qui lui revenait sur le rôle des ministres; et encore, qu'il fut autorisé à prêcher une fois la semaine. Argument: il convenait de «s'attacher plus étroitement la personne et les services d'un tel serviteur». C'était le «3^{ème} de mai». Ostervald, autorisé, choisit de prêcher tous les mardis matins au temple de l'Hôpital. Durand se souvient y avoir assisté, d'avoir vu le temple devenir trop petit, et organiser une souscription pour construire un autre lieu du culte (le temple du Bas), et d'avoir entendu dire qu'Ostervald lui-même avait souscrit pour cent écus! Et voilà comment naquit la matière du *Traité des Sources de la Corruption*.

On s'étonne d'apprendre, par cette lettre, que, de l'avis des plus avertis des auditeurs, « personne encore n'avait écrit sur le sujet » abordé par Ostervald dans ses prédications du mardi matin, en 1693/1694. Or voici que l'on retrouve cette affirmation en 1697, dans la *Préface* au traité de 1699, mais c'est Ostervald qui la pose⁴⁸ ; on la lit, plus tard encore, dans une lettre que Masson écrit de Londres à Ostervald pour l'assurer de l'appui des évêques de Salisbury et de Worcester, voire de l'archevêque ; eux aussi soulignent l'extraordinaire nouveauté du *Traité des Sources de la Corruption*⁴⁹. Cette répétition n'est pas due au hasard.

Mais qu'y avait-il donc de si nouveau dans ces textes ? A en juger par le traité lui-même, et par les critiques que MM. les Ecclésiastiques adressent à son auteur, on en arrive à penser que cette nouveauté pourrait bien se ramener, pour l'essentiel à trois caractéristiques : 1. contrairement au discours des orthodoxes parallèles, Ostervald ne s'arrête plus au fait qu'Adam, le Père de tous les hommes, est à l'origine de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens⁵⁰ ; 2. avec les moralistes de la fin du XVII^e siècle il en cherche et dénonce les sources avec un réalisme sans faiblesse dans les us, les coutumes, les traditions, les préjugés, la superstition, etc. des peuples, mais aussi des religieux et des politiques ; 3. mais il a surtout l'audace de compter, parmi les sources de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens, l'orthodoxie calviniste et la piété inspirée par le *sola gratia, sola fide* de la Réforme⁵¹.

Il est vrai que l'on avait dû, avant 1685 déjà, nuancer ces formulations types, sous l'attaque des jansénistes et en particulier de M^r Arnaud⁵² ; mais en France, non dans les cantons évangéliques de culture allemande. La République des Lettres avait entendu, déjà, bien des Novateurs⁵³ proposer des corrections au discours de la Religion chrétienne, au nom des lumières d'un siècle éclairé et philosophe. Mais aucun n'avait eu ni la conviction ni l'audace de compter l'orthodoxie calviniste et la piété de la Réforme parmi les sources de la corruption ! On comprend, maintenant, pourquoi ce furent les latitudinaires⁵⁴ anglicans qui furent les premiers à applaudir, lorsque Ostervald, fort de ses convictions, eut l'audace de le faire.

Le souhait des amis d'Ostervald de lui voir prendre l'avis de personnages d'aussi grande renommée, mais aussi résolument novateurs, que Jean Le Clerc⁵⁵, professeur au Collège des Remonstrants à Amsterdam, révèle aussi bien le « Sitz-im-Leben » intellectuel du prédicateur du mardi matin que celui de ses auditeurs les plus instruits. Certes, Ostervald « n'est pas en relation avec ces Messieurs », mais ses lettres à Jean-Alphonse Turretini montrent qu'il les lit, les étudie, s'en inspire, alors

que ces mêmes lettres témoignent de la distance critique qu'il a su conserver⁵⁶. C'est ce qui fait que la doctrine d'Ostervald n'est pas celle de Novateurs comme Jean Leclerc (qui n'a pas, au même titre qu'Ostervald, le sens de l'Eglise-institution divine), ni celle de Ch. Le Cène, l'antitrinitaire décidé, ni celle de J. Lenfant, réputé pour son pajonisme *ne varietur*, ni, enfin, celle d'Isaac Papin, qui, ébloui un instant par la théorie de la «vision de toutes choses en Dieu», de ce que l'on a appelé la «mystique cartésienne» de Malebranche, renonça définitivement à toute *theologia nova*, en se convertissant à l'Eglise catholique, entre les mains de Monsieur de Meaux⁵⁷.

Nous verrons encore que les difficultés, qu'Ostervald va rencontrer dans la défense de son *Traité des Sources...* et dans celle de son *Catéchisme*, viennent, en tout premier lieu, de son audace à compter l'orthodoxie vieille parmi les sources de la corruption; en second lieu, de sa volonté de convaincre ses adversaires de la vérité de ses sentiments, Bible en main; et, enfin, du fossé culturel qui le sépare, ainsi que Tronchin et tous les novateurs de langue française, de la formation strictement orthodoxe et germanique de MM. les ecclésiastiques de Berne. La correspondance Tronchin-Ostervald nous a transmis un texte intitulé: *Réflexions sur une Censure*, annexé à une lettre du 19 mai 1700, qui nous montre comment Ostervald tente de maîtriser ces difficultés. Il vaut la peine de nous y arrêter.

b) *Réflexions sur une Censure*

De ce document, il ne reste que deux feuillets, deux feuillets partagés en leur milieu pour accueillir, à droite la traduction française de la Censure (encore inofficielle) du *Traité des Sources* de J. R. Rudolph de Berne, et à gauche la réponse d'Ostervald aux arguments de la Censure. De toute évidence: le document comportait originellement la traduction de tout le texte de la Censure avec la contre-argumentation. Ce qui en reste est bien maigre; l'argumentation n'en est pas moins très révélatrice. Ajoutons encore que la lettre du 19 mai 1700, qui l'accompagne, nous apprend qu'Ostervald se propose d'envoyer ces *Réflexions* «à Zurich et à Bâle» pour empêcher, ce me semble, que l'on fasse d'une affaire d'ordre politique (LL. EE. peuvent-elles autoriser la diffusion du traité?) une affaire d'ordre théologique (Ostervald, le Novateur, est-il encore orthodoxe, c'est-à-dire digne de la confiance politico-religieuse des Magistrats des cantons évangéliques?). — Nous verrons que, à Zurich comme à Bâle, les amis d'Ostervald firent en sorte que la séparation des pouvoirs

(et donc des compétences) entre les autorités politiques et les instances religieuses fut respectée: il n'y eut pas de débats théologiques sur le fond de la doctrine d'Ostervald. On ne le dira jamais assez: le succès d'Ostervald, sur ce point, relève de la pertinence juridique de ses positions, non de la complicité amicale entre hommes attachés, déjà, aux mêmes convictions «libérales»!

En ces deux feuillets, Ostervald répond à la Censure sur deux points de doctrine où il avoue être en désaccord avec J. R. Rudolph: l'importance à accorder aux textes symboliques (Confession de foi helvétique, Catéchisme de Heidelberg, Synode de Dordrecht) et la place des bonnes œuvres dans la Religion chrétienne. Sur le premier point: il assure qu'il respecte la Confession de foi helvétique et le Catéchisme de Heidelberg (pas un mot sur les textes de Dordrecht), mais que ces documents restent pour lui des *écrits humains*, qu'il ne leur attribue aucune infaillibilité, mais compare leurs affirmations au texte même de l'Écriture, seule référence normative. Or ses adversaires se comportent à l'inverse: ils tiennent pour normatif ces *écrits humains*, et vont puiser dans les Écritures des textes, qu'ils citent hors contexte, pour justifier de la conformité de leur doctrine avec la Bible.

Concernant la place des bonnes œuvres en Religion chrétienne, on voit MM. les Ecclésiastiques partir du principe doctrinal que la foi suffit à assurer, à tout homme, le salut, puis justifier leur sentiment par des citations bibliques, alors que, dans le *Traité des Sources*, Ostervald, lui, s'en tient à la *description* des conduites de la foi qu'il trouve dans les Écritures. Or cette description montre que la Bible attend des vrais croyants des comportements justes, charitables et saints. Tout croyant, qui est sauvé par la foi en Jésus le Christ, ne saurait, par conséquent, l'être sans commettre les bonnes œuvres que décrit l'Écriture! A lire cette argumentation courageuse, on en vient à regretter très sincèrement que les autres feuillets des *Réflexions sur une Censure* ne nous aient pas été conservés.

c) *Le fossé culturel qui « nous » sépare des « Suisses ».*

L'opposition entre «les Suisses» et «nous» se lit dans un texte de Tronchin⁵⁸ dans lequel il s'oppose de toutes ses forces à l'admission, par Genève, des consignes de sauvegarde de l'orthodoxie des «Suisses», c'est-à-dire des cantons évangéliques. Par ce «nous» Tronchin souligne la relation particulière que Genève avait conservée avec les églises au Royaume de France, et le fait que nombre de leurs étudiants s'étaient

formés au discours théologique au sein des conflits doctrinaux qui avaient agités la R.P.R.⁵⁹ non à l'école de la scolastique réformée du XVII^e siècle. Bref, Tronchin marque, dans ce texte, avec bien de la maladresse d'ailleurs, le fossé à la fois ecclésial, linguistique et culturel qui « nous sépare des Suisses ». Or il est évident que ce fossé est toujours là quand MM. les Ecclésiastiques de Berne soupçonnent Ostervald d'hétérodoxie, à la lecture de son *Traité des Sources...* Qui veut contribuer à une compréhension renouvelée de ce traité de 1699 — et, par-delà, de la doctrine d'Ostervald — doit tenter de prendre les mesures d'un fossé que le siècle des Lumières allait se charger de combler.

Ce fossé se montre déjà dans la manière dont Ostervald oppose : 1^o une exégèse historique de l'Écriture à la référence de MM. de Berne aux livres symboliques ; 2^o la description des conduites de la foi que l'Écriture enseigne, à la prédication du salut *sola fide/sola gratia* du Synode de Dordrecht et de la *Formula Consensus* ; 3^o sa volonté concrète de tarir⁶⁰ *hic et nunc* les sources de la corruption morale en son époque, au discours de l'orthodoxie vieille sur la faute et la culpabilité d'Adam, le Père de toute l'Humanité, source métaphysique de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens ! Ces trois points, au vrai, ne sont que la partie visible de l'iceberg ; ils témoignent des mutations qu'Ostervald et les théologiens des Lumières ont opérées au cœur même des infrastructures du discours théologique traditionnel. Ce sont ces mutations qui permettent de mesurer la profondeur du fossé « qui nous sépare des Suisses ». Par infrastructures j'entends : la conception ontologique de l'homme (ou anthropologie), sa compréhension des moyens de la connaissance qui lui est accessible (ou épistémologie), sa conception des fondements de ses conduites responsables (ou pneumatologie) ; ce sont là trois références de base qui décident, de manière inconsciente ou consciente, de tout discours philosophique et théologique, ou tout simplement déjà de tout discours religieux.

C'est ainsi que l'*anthropologie des Suisses* fait fond sur la faute d'Adam d'où se déduit l'impuissance (spirituelle et morale) de tout homme hors la foi et non animé de l'Esprit de la Pentecôte. L'*anthropologie des Lumières* est décidée par la certitude que l'homme est le seul être de la Création doué de raison, et donc capable de distinguer l'utile de l'inutile, le bien du mal, la vraie Révélation de toute fausseté. Le fossé entre les deux parties en présence est immense, l'opposition radicale.

L'*épistémologie des Suisses*, en matière de foi salutaire, est décidée par leur référence à l'action illuminatrice du Saint-Esprit ; l'Écriture, livre d'histoire, devient Parole de Dieu, source d'une connaissance intérieure qui délivre l'esprit, le cœur et la volonté de toutes ses servitudes.

L'épistémologie des Lumières est persuadée que Dieu a donné à l'homme la capacité de découvrir, par sa raison, ce qui lui est nécessaire pour survivre et bien vivre, et pour sauver son âme; ces connaissances sont limitées parce qu'orientées à leur but; c'est pourquoi l'épistémologie des Lumières est opposée aux spéculations de la métaphysique et aux ruses de la scolastique. Le fossé est, ici aussi, immense et l'opposition radicale.

L'éthique, enfin, est décidée chez *les Suisses* par les Dix Commandements dont l'office est double: convaincre tout homme qu'il est «incapable par lui-même d'aucun bien», et lui apprendre à s'en remettre à la grâce de Dieu et à son assistance dans le quotidien de l'existence. *L'éthique* pour les Novateurs des Lumières qui, comme Ostervald, se réclament de la science des mœurs, est faite de lois inscrites dans la nature humaine et précisées par la Révélation, lois qui disent à l'homme comment conduire sa vie pour ne point la perdre! A chaque précision, le fossé se creuse davantage!

Ceci dit, il devient évident que quiconque veut droitement entendre le *Traité des Sources de la Corruption*, doit le lire en fonction des mutations anthropologiques, épistémologiques et pneumatologiques que nous venons de signaler, et non barboter à la surface du texte, en épluchant avec cent cinquante à deux cents ans de décalage les diagnostics ostervaldiens, ou encore en épelant la table des matières pour déclarer qu'il n'y a là, en somme, que des essais de futurs sermons. Il suffit de lire René Grétilat et Charly Guyot pour se convaincre que je n'invente rien.

Ce que veut Ostervald dans le *Traité des Sources de la Corruption*, c'est éclairer la raison raisonnante des croyants (anthropologie), pour leur dire ce qu'il *faut croire et faire* — selon les Lumières de la Révélation et de la Raison — pour survivre et bien vivre, en même temps que pour sauver son âme (épistémologie), et ce en toute vérité et responsabilité (pneumatologie ou éthique). Et voilà pourquoi Ostervald traque dans les cinq cent vingt-deux pages de son ouvrage, dans le premier volume: l'ignorance, les préjugés, les maximes insensées, le mauvais usage des Ecritures, la fausse honte, le renvoi de la conversion, la paresse, et j'en passe; et pourquoi, dans le second volume, il dénonce les désordres qui défigurent la société en général, l'Eglise et l'Etat en particulier, le mal penser et le mal faire des parents, des éducateurs, des ministres, des magistrats et des princes! Car qui veut, comme Ostervald, promouvoir une entière réformation, doit porter partout les lumières d'une raison éclairée par la Révélation judéo-chrétienne, pour que triomphe partout l'éthique *sublime*⁶¹ enseignées par Jésus, le Sauveur du Monde.

c) *La référence de la doctrine d'Ostervald aux principes de la Réforme du XVI^e siècle*

L'orthodoxie du XVII^e siècle accusait Ostervald d'hétérodoxie; les piétistes du XIX^e et du XX^e siècle de trahison, par incompetence, de la révélation biblique; la critique barthienne de n'avoir point su résister aux séductions des Lumières. En fait tous les accusateurs s'entendent pour affirmer que l'orthodoxie neuve, dont Ostervald se réclame, est en rupture flagrante avec la théologie qui fit la Réforme au XVI^e siècle. Jean-Frédéric Ostervald ne renie rien des critiques qu'il a toujours adressées à l'œuvre et à la théologie des réformateurs, par contre il prétend, à l'exemple de Louis Tronchin, mais aussi d'un Ch. Le Cène et d'un Jean Leclerc, pour ne nommer que ces deux novateurs, maintenir ferme les *principes* qui inspirèrent les réformateurs. Je voudrais terminer ce chapitre, consacré à une meilleure connaissance du *Traité des Sources de la Corruption*, en faisant un inventaire rapide des points de rupture et des points de soudure dont la doctrine d'Ostervald se prévaut au nom des *principes* qui firent la réformation du XVI^e siècle.

Le *sola scriptura* est purgé de toute dépendance herméneutique des *hypothèses*⁶² christologiques et trinitaires des conciles œcuméniques des premiers siècles; la Bible/Parole de Dieu est comprise comme le livre témoin unique et fondateur du christianisme, comme un livre d'histoire⁶³.

Le *solus Christus* est purgé de toute méditation et spéculation métaphysiques et scolastiques sur les Deux Natures du Fils, et transformé en une référence à l'œuvre exemplaire, et révélatrice de la *Lex Christi* et de la Vie après la mort, de Jésus.

Le *sola gratia*, ou mystère de la Rédemption, est purgé de la théologie augustinienne, qui lui donne son contenu, et partant de ce qui restait, chez Luther et Calvin, de la mystique sacramentelle (plus de *manducatio spiritualis*).

Le *sola fide* de la Réforme luthéro-calvinienne est purgé de ce qu'il pouvait encore contenir d'enthousiaste, et éclairé, explicité à la lumière d'Erasme et de Castellion.

Par contre, retrouvent une nouvelle jeunesse:

— la volonté de *réformer* tout le *corpus christianum*, dans la doctrine, la piété et les conduites qu'enseignent toutes les orthodoxies parallèles; étant entendu que ce sont les conduites des fidèles, non leur foi, qui sont le signe de l'authenticité de leur christianisme;

— la volonté *d'appeler chaque individu* à prendre conscience de «la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens», à s'amender et à

faire en sorte qu'autour de lui et en lui tarissent les sources de cette corruption ;

— le thème du *libre examen* (de la raisonnable du christianisme) accordé à chaque fidèle, à quoi Voltaire résume l'exigence des protestants français aux XVIII^e siècle, n'est pas encore présent chez Ostervald. Son orthodoxie neuve est une orthodoxie savante. C'est la conscience d'être à la pointe de la recherche savante qui fit considérer la doctrine d'Ostervald plus orthodoxe que celle de MM. les Ecclésiastiques de Berne⁶⁴. La correspondance Tronchin-Ostervald montre à l'évidence qu'Ostervald comme Tronchin, mais aussi comme Leclerc et d'autres Novateurs, considéraient les partisans de l'orthodoxie du XVII^e siècle comme des ignorants⁶⁵. C'est là une des raisons du refus d'Ostervald de se rendre à Berne pour des débats publics avec MM. les Ecclésiastiques⁶⁶. L'autre raison, nous l'avons notée plus haut, est à chercher dans l'impossibilité évidente de faire admettre à MM. de Berne qu'il avait eu raison — Bible en main! — de présenter les grands thèmes de la prédication de la Réforme comme une des sources les plus importantes de la corruption qui règne aujourd'hui parmi les chrétiens!

Voilà esquissé à grands traits le fossé culturel qui « nous sépare des Suisses » selon la formule de Tronchin, et quelques-uns des points litigieux majeurs qui opposent MM. les Ecclésiastiques de Berne au novateur neuchâtelois⁶⁷. Découverte et dénoncée en 1699, cette opposition va se muer en hostilité déclarée en 1702 et conduire, en 1703, à une marginalisation, voire une mise en quarantaine de l'Eglise neuchâteloise par les cantons évangéliques. C'est ce qu'il nous faut voir maintenant.

IV. Une pierre d'achoppement sous forme de Catéchisme, ou: le second fruit mûrit au temps de l'impatience

Nous avons vu comment un premier orage menaça la toute jeune *Religion de Neuchâtel*, en avril-mai 1700, et ce qui s'ensuivit; il nous faut en venir maintenant au second gros orage qui fondit sur elle, en été 1702, et déversa son ire à la mi-décembre de la même année. Le premier orage avait été appelé sur Neuchâtel par un pasteur de Payerne, au courant des idées qu'Ostervald défendait dans son *Traité des Sources de la Corruption* de 1699; le second se constitua à la découverte d'un manuscrit de la main d'Ostervald, trouvé chez un imprimeur de Berne: le futur catéchisme

de 1702; on sait qu'il connut un succès que l'on peut dire, déjà au XVIII^e siècle, international.

La correspondance Tronchin-Ostervald nous apporte aussi sur la naissance de ce Catéchisme une foule d'informations inédites; des informations qui incitent à repenser le récit fort bref que nous en a laissé R. Grétilat, et à revoir en même temps et la description et l'interprétation qu'il a données de ce Catéchisme⁶⁸.

a) *La naissance d'un Catéchisme*

Les informations dont disposait R. Grétilat l'avaient conduit à penser que le souhait de la Vénérable Classe, de se doter d'un Catéchisme neuchâtelois, avait fini par mettre la plume à la main d'un Ostervald capable de rédiger, en une petite année, les 248 pages du Catéchisme de 1702. Nous allons apprendre qu'il en a été tout autrement.

Tout indique que le Catéchisme de 1702 existait déjà sous forme de cahiers⁶⁹ avant même qu'Ostervald ne parlât en mars 1701, à Jean-Alphonse Turrettini⁷⁰, d'un catéchisme qu'on lui demandait, à Neuchâtel, de rédiger; un soupçon confirmé par la lettre du 17 décembre 1701 à Tronchin où l'on lit: «Mes collègues veulent absolument que je fasse imprimer mon catéchisme.» Il est permis de penser, et nous l'avons déjà noté plus haut, que le catéchisme manifestement personnel, dont il est question dans cette lettre, est le fruit lentement mûri des sermons catéchétiques des prédications dominicales *du Midi*, services dont D. Durand parle avec beaucoup de chaleur pour y avoir assisté dès 1686⁷¹. D. Durand n'avait que huit ans quand Ostervald prit en charge ces prédications catéchétiques, mais il se souvient encore du succès remporté par le jeune diacre; il se souvient même de la manière dont Ostervald traitait les divers sujets; manière qui rappelle, de toute évidence, celle du Catéchisme de 1702: «A peine avais-je huit ans, que je m'aperçus de la différence.» «Sa méthode était de traiter les matières simplement, mais solidement: en rapportant tout aux conséquences morales qui en découlent et qui sont à la portée de tout le monde. C'était là un de ses grands talents: le domestique le plus simple y comprenait ses devoirs, comme le Magistrat le plus éclairé. Par ce moyen il ramena tout le Troupeau à ces exercices salutaires; et la *Prédication du Midi*, jusqu'alors assez *desserte*, devint florissante; les Conseillers, les Avocats, les Beaux-Esprits même, augmentaient la Foule, et chacun s'en retournait édifié.» Cet ensemble d'informations permet de penser que, pendant les quelques treize à quatorze années de *Prédications du Midi*, Ostervald confectionna les

fameux cahiers en fonction desquels il rédigea le texte définitif de son Catéchisme de 1702. Encore un fruit du temps de l'impatience!

Une autre information nous permet de faire un pas de plus. Elle nous est donnée par une lettre du mois précédent, du 10 novembre 1701, qui nous raconte une réformette dont on n'a pas souvent fait mention, bien qu'elle mette en évidence un des caractères, unique à l'époque, de la *Religion de Neuchâtel*: la transformation du prêche du samedi matin en une heure d'instruction religieuse. Cette heure d'instruction religieuse devait être prise en charge par les pasteurs de Neuchâtel, le diacre ayant «assez à faire par ailleurs». Voici comment Ostervald résume ce projet. Tous les enfants de la ville seront recensés par les pasteurs eux-mêmes; encadrés par les régents, ils assisteront, mais eux seuls, à cet enseignement du samedi matin. «Ils seront placés selon l'âge, sans distinction de qualité»; la catéchèse se fera «sans forme de sermon»; au lieu de monter en chaire, le ministre «demeurera avec les enfants et ira de banc en banc» pour examiner les enfants au-dessus de neuf ans; «tout se fera de la manière la plus simple et la plus familière possible». Le Catéchisme sera «passé» deux fois l'an. Mais il y a plus: les ministres veilleront de près à la conduite des enfants, et prendront des censures ecclésiastiques, et contre les parents négligents, qui ne les enverront pas au catéchisme du samedi matin, et contre ceux qui ne leur apprendront pas à lire. Cette lettre du 10 novembre 1701 se termine avec ce mot de joie et d'espérance: «Notre Eglise va changer de face, avec l'aide de Dieu.»

La correspondance Tronchin-Ostervald nous permet de décrire comme suit le calendrier des événements ultérieurs. Fin octobre, donc, se décide le nouvel enseignement catéchétique; fin novembre, il est question de hâter l'impression du catéchisme personnel d'Ostervald (dont les caractéristiques se lisent dans le *Traité des Sources de la Corruption* II/Source VII⁷²); le 7 décembre 1701 Ostervald est pleinement décidé, et envoie à Tronchin un plan de son Catéchisme et un papier sur lequel il s'interroge sur la méthode à suivre, en un point particulier, pour avis⁷³. Le 30 mars 1702 la Vénérable Classe nomme une commission d'examen du Catéchisme, commission qui dépose, en faveur de son impression, un avis hautement favorable, le 3 mai⁷⁴. Le 10 mai Ostervald, heureux, annonce à Tronchin que la Compagnie a décidé «qu'on mettrait son *Approbat*ion à la tête de cet ouvrage; elle a même arrêté qu'on s'en servirait pour l'instruction des catéchumènes des Eglises de ce pays». En clair: l'usage du catéchisme d'Ostervald, chaque samedi matin, se trouve légalisé! Mais ce n'est que le 15 août 1702 que le manuscrit va, par l'intermédiaire du libraire Boyve, de Neuchâtel, à l'imprimerie de

M. Schiffely, ... à Berne! Avec l'accord d'Ostervald. Un moment d'inattention, ou d'innocence, qui allait avoir de très graves conséquences⁷⁵.

b) *Une pierre d'achoppement en forme de catéchisme*

C'est à la fin août 1702 que le Catéchisme, qui devait aider à «changer la face de l'Eglise», se mua en pierre d'achoppement. Deux très longues lettres de Charles Tribolet à Louis Tronchin, des 9 et 25 septembre 1702, nous apprennent ce qui s'était passé. Voici, en un résumé trop rapide, l'essentiel:

On ne sait par quel hasard ou dénonciation, quelqu'un réussit à s'emparer du manuscrit du catéchisme dans l'atelier même de l'imprimerie Schiffely et à alerter MM. les Ecclésiastiques. Toujours est-il que ces Messieurs se persuadèrent rapidement de l'hétérodoxie larvée ou masquée véhiculée par ce texte, et désignèrent le ministre J. Fr. Steiguer, diacre bernois, mais de langue française et cousin d'Ostervald comme leur porte-parole. Ils chargèrent Steiguer de faire entendre raison à l'auteur du catéchisme, et à l'engager, non point seulement à retirer son manuscrit, mais bien à le détruire. Les arguments de Steiguer⁷⁶ sont des plus classiques; il les avance d'ailleurs comme un pieux perroquet auquel on a fait la leçon. Il explique que des personnes «de piété et de savoir» craignent, à Berne, que ce catéchisme (dont Steiger avoue n'avoir lu qu'une petite partie) n'engendre des querelles de doctrine et ne mette en danger la paix, voire l'unité politico-religieuse des cantons évangéliques. Ostervald répondit aux lettres de son cousin⁷⁷ en s'indignant des soupçons d'hétérodoxie que ses frères dans le ministère font peser sur lui, et en s'étonnant du manque d'égards de MM. les Ecclésiastiques de Berne envers la Vénérable Classe de Neuchâtel, car ils tiennent pour nulle et non avenue l'*Approbation* officielle que ces Messieurs ont donné à la doctrine et à la méthode du Catéchisme incriminé.

Averti par Tribolet des traverses qui empêchent l'impression du catéchisme, Louis Tronchin, avec sa générosité habituelle et une spontanéité que l'âge n'a pas freinée, répond en proposant de faire imprimer le catéchisme à Genève, avec Approbation⁷⁸. Cette offre mit du baume au cœur d'Ostervald qui reprend la plume, mais aussi de Tribolet. Lui aussi remercie le professeur de Genève par ces mots: «Cela serait, en effet, merveilleux», et «détruirait tout ce qu'on a fait à Berne contre lui [le Catéchisme]» ... «une telle approbation serait une apologie d'autant plus forte, qu'elle serait, en même temps, une censure de toutes celles qu'on aurait pu faire contre cet ouvrage.»⁷⁹

Le principe une fois acquis, les difficultés à vaincre restaient nombreuses. M. Boyve, le libraire, avait déjà trouvé un autre imprimeur. Pourra-t-il, saura-t-il s'en dégager? Boyve sut s'en dégager. Berne ne veut toujours pas rendre le manuscrit; il n'est d'ailleurs plus entre les mains de M. Steiguer mais chez le professeur S. Leeman (qui signera la *Censura Bernensis* de 1702). Le 11 octobre 1702 Ostervald constate, amer: il y a six semaines qu'ils lisent et relisent son manuscrit, «sans m'accuser d'aucune erreur, et en effet je les défie d'y en trouver». Mais le manuscrit ne revient toujours pas. Ostervald a bien gardé un brouillon de son texte, les fameux cahiers, mais il est «écrit en chiffres et tellement brouillé», nous apprend Tribolet, que l'auteur lui-même est seul capable d'en réussir une nouvelle copie. Le pourra-t-il? Ostervald, ce bourreau de travail, réussit la performance en un temps record. Le 18 octobre 1702 — en moins de deux mois de labeur — Ostervald peut annoncer à Tronchin l'expédition de son manuscrit, mais sous le couvert d'une autre adresse: «Je ne vous l'ai pas adressé, de peur qu'on ne marque quelque chose à Berne, au Bureau.» Les conditions du contrat avec l'imprimeur étaient déjà fixées: il devait fournir mille cinq cents exemplaires, et cinquante exemplaires sur papier spécial, libre à lui d'imprimer et de vendre tout autre surplus⁸⁰.

Il y avait encore à résoudre la question que posait la *Dédicace*. Ostervald, sur les instances de MM. Hales, le représentant de la *Society for promoting christian knowledge* de Londres en Suisse, et des professeurs Zeller et Oth de Zurich⁸¹, qui l'accompagnaient dans son voyage à travers les cantons évangéliques, avaient suggéré à Ostervald de dédicacer son catéchisme à la *Society for promoting christian knowledge*, en signe de reconnaissance pour sa nomination comme membre correspondant. Après un premier refus (par peur que l'ouvrage ne se vendit moins bien), Ostervald avait accepté. Mais, après ces traverses, il s'interroge: un catéchisme, soupçonné d'hétérodoxie par les plus hautes autorités académiques des cantons évangéliques, fait-il encore honneur à une *Society for promoting christian knowledge* où les plus hautes autorités de l'Eglise d'Angleterre siègent aux côtés des plus grands noms du Royaume? Sur l'avis de Tronchin, Ostervald décide de maintenir la dédicace telle qu'elle était prévue. Ce faisant, il était parfaitement conscient de jouer la bienveillance de l'Eglise anglicane contre la malveillance de l'autorité de censure des évangéliques suisses. Conscient aussi du danger de voir ses adversaires l'accuser d'être du même bord théologique que les latitudinaires d'Angleterre. Ce qui arriva⁸²! Conscient, encore, qu'il en pourrait sortir une marginalisation de l'Eglise neuchâteloise. Et cela aussi arriva.

Il fallut et du courage et de la fermeté pour oser un tel bras de fer! On sait qu'à longue échéance il se révéla payant.

Restaient deux démarches à réussir: d'une part alerter les amis, politiques et autres, de Zurich et de Bâle, d'ailleurs aussi, pour empêcher que la décision des politiques n'homologuât un prononcé ecclésiastique d'hétérodoxie⁸³. D'autre part: jeter le plus d'exemplaires possible du Catéchisme sur le marché, avant que LL. EE. se décident à en défendre la diffusion — seule sanction politico-religieuse possible. Nous nous arrêterons, plus loin, à un fragment du texte adressé aux «politiques»; voici, en bref, les péripéties de cette course au poteau: début décembre, LL. EE. n'ont toujours pas bougé; bon signe. Ostervald a supplié Turretini d'expédier rapidement, et «par les voies les plus sûres»; des exemplaires du Catéchisme aussi bien à Londres qu'à Berlin⁸⁴. Que pourra Berne contre un livre reçu avec approbation dans ces deux capitales protestantes d'Europe? Car à Berlin aussi, on attend, déjà, le Catéchisme d'Ostervald. De passage à Neuchâtel, le pasteur D. Ancillon avait fait la connaissance et de l'auteur et du projet⁸⁵. Le ballot de livres arrivera-t-il avant la décision de LL. EE.? On apprend qu'il est en souffrance du côté de Morges par suite de difficultés de charroi. Enfin: «lundi» le ballot arrive, le *matin* à Neuchâtel; les lettres officielles de Berne, le *soir*! Ostervald avait eu quelques heures pour distribuer le Catéchisme, et coiffer Berne au poteau! La suite de l'affaire ne relevait désormais plus que de l'ordre de ces palabres *post-eventu*, où l'on voit chacune des parties s'efforcer de sauver la face. Le Conseil de Ville de Neuchâtel sera le premier à s'abriter derrière le fait accompli⁸⁶; quant à LL. EE. voici l'écho qu'Ostervald dit avoir reçu de Berne, fin décembre: «J'ai su que si on n'avait pas commencé à Berne cette affaire, on ne la commencerait pas; et si les lettres, que L. E. ont écrites ici, n'avaient pas été envoyées une heure ou deux trop tôt, nous n'en aurions point eues. Mais cette affaire étant engagée, c'est désormais le point d'honneur qui fait agir les Ecc. de B.; s'ils ne veulent pas en avoir le démenti.»

Peu de catéchismes connurent à leur naissance des heures aussi difficiles; il est vrai aussi, que peu d'entre eux connurent, une fois lancés, une telle notoriété et une telle diffusion. Le Catéchisme d'Ostervald fut, sans contredit, le livre le plus imprimé, le plus vendu et distribué gratuitement dans toute l'Europe au XVIII^e siècle! Sans compter les extraits que la *Society for promoting christian knowledge* de Londres en envoya, en langue vernaculaire, en Syrie, au Liban et en Egypte; à ses missionnaires dans la vallée du Gange, et à ses correspondants ou agents en contact avec les troupes du tsar⁸⁷!

c) *Les raisons du conflit*

Il nous faut renoncer à suivre les péripéties de ces palabres, bien que la correspondance Tronchin-Ostervald soit ici aussi d'une très grande richesse⁸⁸. On ne saurait dire quel fut l'impact de l'accueil, voire du succès extraordinaire que rencontra le Catéchisme à Londres, à Berlin, dans la République des Lettres⁸⁹, et aussi dans la diaspora des réfugiés français, alors même que leurs ministres aient été rarement favorables aux *sentiments* d'Ostervald⁹⁰.

Ces palabres conduisent les têtes politiques les plus éclairées de Zurich, de Bâle et d'ailleurs encore, à marquer de plus en plus fermement la différence entre l'exercice du pouvoir politique et du pouvoir ecclésiastique. Un échange de lettres entre Tronchin et Ostervald⁹¹, sur la cohabitation nécessaire entre une tolérance de sentiments divergents au sein d'une société politico-religieuse donnée et une intolérance politique peut, parfois, dicter les nécessités du maintien de l'ordre et de la défense du pays, pourrait nous donner la clé de ces palabres; considérées sous cet angle et à échéance longue, elles ne furent pas vaines. Car il faut du temps pour que le grain de blé meure et porte du fruit.

Mais il est évident que la dénonciation de la confusion entre gouvernement politique et dogmatique n'était pas la raison profonde du conflit qui opposait Berne à Neuchâtel, au moment même où l'Europe éclairée commençait, étonnée, à lire le *Traité des Sources de la Corruption* de 1699, et le *Catéchisme* de 1702. Tronchin, dans sa lettre du 19 janvier 1703 témoigne de l'opinion disant que l'insouciance d'Ostervald laissant imprimer «au noir», en quelque sorte, son Catéchisme à Berne, sous le nez et à la barbe des Censeurs de son *Traité des Sources de la Corruption*, avait lui-même mis le feu aux poudres. Or la lettre de Tribolet du 20 août 1702 nous dit qu'il n'en fut rien. Il raconte comment l'imprimeur M. Schifferly de Berne fit une offre à M. Boyve, libraire à Neuchâtel, offre que M. Ostervald accepta sans autre forme de procès, et sans que les usages bernois en souffrent. Neuchâtel imprimait à Berne un catéchisme *particulier* (nous dirions pédagogique) pour son usage particulier; qu'y a-t-il à redire à ce marché? Argument plus décisif: la correspondance Tronchin-Ostervald nous apprend que le professeur J. R. Rudolph était au courant non seulement de l'existence de ce Catéchisme, et du fait qu'il s'imprimait à Berne! Les professeurs Zeller et Oth, de Zurich, qui accompagnaient M. Hales, représentant de la *Society for promoting christian knowledge* en Suisse, dans son voyage à travers les cantons évangéliques, lui en avaient parlé, et, étonnés de l'entendre dire qu'il s'impatientait de lire l'ouvrage

une fois imprimé, en avaient écrit à Ostervald et conseillé d'adresser une lettre au professeur bernois pour sceller la paix; on se souvient que Rudolph était l'adversaire théologique par excellence d'Ostervald⁹². On comprend, dès lors, l'irritation de Tribolet⁹³ apprenant que ledit professeur faisait cause commune avec ceux qui s'en prenaient au Catéchisme d'abord, à Ostervald ensuite, à la Vénérable Classe enfin.

Après l'explication psychologique, l'explication politique. C'est encore Tribolet qui nous apprend que certains mettaient la faute de cette histoire sur le dos des contistes. Neuchâtelois, ils savaient quel Evangile prêchaient Ostervald et ses amis, la réforme de l'enseignement catéchétique de décembre 1701, l'usage qui sera fait du Catéchisme envoyé à l'impression, etc. Tribolet a ce mot: les contistes ont «surpris» MM. les Ecclésiastiques de Berne par quelques dénonciations⁹⁴. Que les contistes aient pu jouer ou non quelque rôle dans cette affaire, il est évident que le conflit a d'autres raisons; n'oublions pas que lorsque l'ex-ministre Girard, destitué par la Vénérable Classe, fit savoir à Berne qu'il était prêt à déposer contre Ostervald et son hétérodoxie, MM. les Ecclésiastiques refusèrent de l'entendre.

La réponse psychologique et la réponse politique étant insuffisantes, il reste la réponse théologique. Il est, en effet, permis de penser, que le conflit opposait, en dernière analyse, et ce depuis 1699, deux discours prétendument orthodoxes: celui politico-religieux de type scolastique (ou métaphysique) de MM. de Berne, et celui des Lumières des Louis Tronchin, Jean-Frédéric Ostervald et autres Jean-Alphonse Turretini. La question fut, dès le début, de savoir laquelle de ces deux orthodoxies était la plus orthodoxe, c'est-à-dire la plus droitement pensée! C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

V. L'énigme du Catéchisme de 1702

En ce dernier chapitre, je voudrais tenter de circonscrire l'énigme qu'a représenté ce Catéchisme, aussi bien pour les piétismes des XIX^e et XX^e siècles, pour Karl Barth et Jean-Jacques von Allmen au XX^e siècle aussi, que pour nombre de ceux qui l'applaudirent au début du XVIII^e siècle à Londres, le louèrent, en plus petit comité à Berlin, qui s'en laissèrent séduire à Genève et s'en étonnèrent ailleurs. Mais n'était-il pas aussi, une énigme pour ceux qui le combattirent dès la première heure? Pour MM. les Ecclésiastiques de Berne qui, non contents d'en défendre la diffusion dans leurs terres *immédiates et médiate*s, songèrent à en faire un *politicum* et à le soumettre, en tant que tel, à la Diète des

cantons évangéliques de 1703? Pour approcher cette énigme, nous allons nous arrêter, tout d'abord à un *Mémoire* d'autodéfense, rédigé par Ostervald à l'intention de ces *personnages considérables* qui empêchèrent que de plus grands malheurs ne frappent la Principauté (une occupation militaire pour hétérodoxie?). Nous y verrons s'affronter une nouvelle fois les deux orthodoxies contraires qui, depuis 1699, assurent chacune être plus orthodoxe que l'autre.

a) *Un « Mémoire » d'autodéfense*

La correspondance Tronchin-Ostervald nous a conservé deux documents manuscrits⁹⁵, non datés, intitulés le premier: *Ecrit envoyé à Bâle et à Zurich*; le second: *Mémoire sur le Catéchisme de Monsieur Ostervald*. Les deux textes sont anonymes, parlent de l'auteur du Catéchisme de 1702 à la troisième personne, mais n'en sont pas moins, de toute évidence, de la main d'Ostervald. Le premier⁹⁶ est encore tout chaud de l'émotion d'un Ostervald déchiffrant la *Censura Bernensis* de 1702⁹⁷; le second a retravaillé la même matière, mais la présente en douze articles, sans émotion apparente, en des formulations nettes et précises. Il est difficile de décider si un seul ou les deux furent utilisés pour allumer le contrefeu ostervaldien face aux menées politico-religieuses de LL. EE. de Berne, ou si le plus élaboré seul prit la poste. Mais c'est lui, parce que le plus élaboré, que nous voulons rapidement résumer ici. Il nous montrera comment Ostervald présentait la défense de son Catéchisme, c'est-à-dire de *sa doctrine*,⁹⁸ aux personnages considérables dont il espérait l'appui.

«Le Catéchisme de M. Ostervald, argumente l'anonyme avocat, n'est pas destiné à abolir celui de Heidelberg, comme le prétendent certains; c'est un catéchisme d'appoint, comme il s'en est publié cinq ou six à Genève, et même au sein de l'Eglise catholique, qui, pourtant, est à cheval sur le catéchisme du Concile de Trente; s'il était aussi dangereux que certains le disent, comment admettre que les trente-quatre pasteurs de la Classe de Neuchâtel l'aient approuvé? S'il est vrai qu'il ne «s'étend pas» sur «quelques matières», dont d'autres traitent abondamment, et «s'étend beaucoup sur les œuvres de la morale», c'est parce que les autres, sur ce chapitre, disent très peu de choses. On lui reproche de ne pas dénoncer les Arminiens, mais il suffit, pour répondre à cette question, de comparer leurs affirmations à celles du Catéchisme; quant aux Sociniens, il en combat nettement les erreurs.

A partir du paragraphe huit, l'avocat anonyme du Catéchisme de 1702 fait l'inventaire des points de son enseignement que ses adversaires

dénoncent. On lui reproche d'enseigner que «la Religion nous rend Dieu favorable»; mais n'est-ce pas ainsi que l'Écriture, parfois aussi, s'exprime? Et encore: que les Juifs adoraient le vrai Dieu avant la venue de Jésus-Christ; que Jésus-Christ est l'auteur de la Religion chrétienne; que la confiance en Dieu est le fruit de la foi (l'inverse seul serait orthodoxe); que les bonnes œuvres seules apportent la preuve que la foi est vraie; qu'il «appelle» péché originel «des mauvaises dispositions»; qu'il fait de la descente aux Enfers du Christ sa descente dans «le lieu des morts»; qu'il insiste sur l'exercice de la discipline; qu'il «presse trop la confession des péchés qui se doit faire aux pasteurs»; qu'il «ne donne pas assez d'espérance à ceux qui attendent à se convertir l'heure de la mort»; que Jésus-Christ exige des chrétiens plus de sainteté que des Juifs!; qu'il borne la rémission des péchés, que l'on «reçoit au baptême, aux seuls péchés qui l'ont précédé»; qu'il considère la Sainte Cène comme un simple mémorial; que la jeunesse est l'âge le plus propre pour travailler à son salut; qu'il ne suit pas l'ordre et la méthode du Catéchisme de Heidelberg. Le mémoire s'achève sur cette requête: «Si Monsieur... prend la peine de lire ces remarques, et de les faire voir à ses amis, on espère qu'elles dissiperont les fausses impressions qu'on a données de ce Catéchisme; et que LL. EE. ne permettront pas qu'on inquiète un excellent serviteur de Dieu, qu'on flétrisse un ouvrage plein de piété, ni qu'on trouble la paix de l'Église, pour des accusations aussi mal fondées.»

Ce *Mémoire* mérite grande attention. Comment ne pas être frappé par une énumération qui fait appel, avant tout, au bon sens de lecteurs déjà quelque peu «éclairés et philosophes»? Par le fait, aussi, que la défense se réfère constamment à des textes bibliques qui donnent raison au Catéchisme de 1702, mais dont l'auteur se garde bien de presser le sens? Manifestement, Ostervald n'entend pas ouvrir un débat sur le fond — comme il le ferait avec J.-A. Turretini, par exemple — mais gagner ses lecteurs à l'idée que ce Catéchisme n'est en rien un danger, ni pour l'ordre au sein des églises des cantons évangéliques, ni pour la cohérence socio-politique de ces mêmes cantons. Bref: il entend convaincre des politiques que Berne fait toute une histoire pour ce qui n'en vaut pas la peine... socio-politiquement parlant.

b) *A la découverte d'un nouveau type de catéchisme*

L'avocat anonyme du *Mémoire* n'explique pas pourquoi son Catéchisme s'ouvre par un *Abrégé de l'Histoire Sainte*; pourquoi il traite,

ensuite, de la *Religion en général* et enchaîne sur une description de la *Religion « que Jésus a fondée »*, pour en montrer la spécificité, le caractère unique, et l'accord de cette Religion avec l'histoire, la conscience et la raison. Il ne montre pas pourquoi Ostervald présente les deux grandes parties centrales de son Catéchisme sous le signe d'un double devoir à remplir par le croyant; premier devoir: ce qu'il *faut croire* pour être sauvé; deuxième devoir: ce qu'il *faut faire* pour être sauvé; ni pourquoi l'articulation entre les deux parties présente une explication assez inattendue de salut par la foi seule... mais non sans les œuvres! Il aurait encore été intéressant d'expliquer pourquoi, dans la seconde partie, Ostervald fait un amalgame, fort intéressant, entre l'explication des Dix Commandements, le Sermon sur la Montagne et la Prière dominicale, et pourquoi, traitant des sacrements *in fine*, il précise que l'impératif de s'y soumettre est d'une autre nature juridique que celui qui nous demande d'accomplir nos devoirs envers Dieu, le prochain et nous-mêmes.

Il faut le répéter, non seulement parce que l'évidence s'impose, mais parce qu'il nous est donné ainsi une clé de compréhension de l'orthodoxie neuve d'Ostervald: Ostervald s'adresse, par ces deux textes anonymes, à des hommes politiques des cantons évangéliques, en tant qu'hommes politiques, non en tant que théologiens. Il entend les convaincre, non pas que sa doctrine est orthodoxe, mais qu'elle ne porte en rien atteinte à l'ordre public. Le rôle des politiques n'est pas de se poser en juges de l'orthodoxie, mais de promouvoir le bien-être de la société, dont ils sont responsables devant Dieu, tout en laissant la Religion faire son devoir pour le mieux-être de tous. Mais qui donc oserait donner cette leçon de la limite de l'autorité politique face à l'autorité ecclésiastique à Louis XIV ou à MM. de Berne⁹⁹? (A cette époque déjà, les piétistes anabaptisants de Berne n'avaient pas manqué de tirer ce parallèle!) — Le temps!

Il faudrait avoir l'espace et le temps pour pouvoir présenter mieux encore et la nouveauté de ce Catéchisme de 1702 et les caractéristiques de son orthodoxie neuve. D'une part en montrant l'orientation de l'argumentation de chacune des sections qui le composent, d'autre part en le comparant à des catéchismes marqués, comme lui, par l'inquiétude de mettre l'orthodoxie réformée à l'heure des Lumières, mais sans le souci ostervaldien de rester orthodoxe. A défaut d'espace et de temps pour une démonstration en bonne et due forme de ces deux points, il nous faudra nous satisfaire d'en indiquer les grandes lignes.

Il faudrait montrer comment l'*Abrégé de l'Histoire Sainte*, qui ouvre le Catéchisme de 1702, vise à remplacer la lecture dogmatique de l'histoire

du salut par une lecture historique, et l'écoute de la Parole de Dieu contenue aux saintes Ecritures par une leçon sur la Providence de Dieu; sur son but: conduire l'humanité à la Sainteté; sur ses moyens: récompenser les «gens de bien» et punir les «méchants», bénir les peuples soucieux de se conduire selon la *Lex Dei* (de naturae)¹⁰⁰ et entrer en jugement avec ceux qui l'enfreignent. Il faudrait expliquer que la seconde section: de la *Religion en général* s'efforce de montrer que la Religion judéo-chrétienne n'est pas le fait d'une Révélation donnée à un seul peuple, le peuple juif, au mépris de tous les autres (reproche des déistes et des athées), mais la version la plus parfaite possible d'une Religion, phénomène humain universel né avec toute l'humanité (don de Dieu, comme la *Lex Dei*), pour apprendre aux hommes à croire et à faire ce qu'il faut pour sauver leur âme.

Il faudrait expliquer, encore, comment la description de l'apparition de Jésus sur le devant de la scène de l'histoire, qui suit le discours sur la *Religion en général*, est portée par le souci d'Ostervald de montrer que la Messianité de Jésus est d'ordre fonctionnelle avant que d'être d'ordre métaphysique, historique avant que de pouvoir être dite de manière dogmatique. L'orthodoxie neuve, c'est cela: une lecture historique des comportements messianiques de Jésus, soucieuse pourtant, de rester ouverte sur la dimension métaphysique de sa nature divine, mais dont on ne dira rien par impuissance épistémologique. Il faudrait montrer encore, et par le menu, comment les deux parties centrales du Catéchisme, traitant de ce qu'il *faut croire* et de ce qu'il *faut faire* pour être sauvé, sont déterminées, en tous leurs exposés, par: les options épistémologiques, l'exégèse textuelle, le recours à l'histoire de l'Antiquité, et à la science des mœurs. Nous avons montré plus haut que l'orthodoxie neuve est décidée par ces références, et comment ces références opèrent une rupture irréversible avec l'épistémologie, l'exégèse dogmatique et la pneumatologie de l'orthodoxie vieille¹⁰¹.

Il faudrait, enfin, pouvoir confronter tranquillement le Catéchisme de 1702 à celui d'un anonyme anglais de 1687¹⁰², résolument cartésien, construit tout entier sur le *cogito ergo sum*, et sans référence aucune: ni à l'Eglise, institution divine, ni au *Credo*, aux Dix Commandements, au Notre Père; quant aux sacrements, ils sont juste esquissés, pour mémoire. Pouvoir le confronter aussi à celui du D^r S. Clarke de 1729 intitulé: *Explication du Catéchisme de l'Eglise anglicane*¹⁰³. Nous savons déjà que S. Clarke traduisit en 1702 le Catéchisme d'Ostervald en anglais; nous apprenons par ce remake de 1729 bien des *particularités* qui éclairent des affirmations ostervaldiennes restées incompréhensibles jusqu'ici. Deux

exemples devront suffire: nous apprenons, grâce au D^r S. Clarke, pourquoi il vise, lui, à faire de ses auditeurs des *good men*, comme Ostervald de ses catéchumènes des *gens de bien*¹⁰⁴: parce que c'est là le seul office qui reste aujourd'hui au Saint-Esprit. Au temps des apôtres le Saint-Esprit faisait des miracles. Aujourd'hui, non. Nous apprenons aussi pourquoi l'obéissance aux impératifs instituant les sacrements est d'un autre ordre que l'obéissance exigée par la loi naturelle.

Conclusion

Voici donc racontée tout à nouveau l'histoire de la naissance de la *Religion de Neuchâtel* aux premières années du XVIII^e siècle, rappelés aussi quelques aspects décisifs, et parfois inconnus, de ce qu'Ostervald appelait *sa doctrine*. Mais il faut avouer, pour conclure, qu'il manque à cette histoire trois chapitres dont l'importance est telle qu'il faut au moins en signaler l'absence:

— un chapitre qui rappellerait l'importance qu'Ostervald attachait à ses innovations liturgiques dont les textes, souvent de la main même d'Ostervald, font une des grandes richesses de la correspondance Tronchin-Ostervald; au plan local tout d'abord¹⁰⁵ (que je n'ai fait qu'indiquer); au plan européen ensuite, car cette liturgie nouvelle devait servir de document de référence commune à toutes les églises qui seraient entrées dans le projet de Londres et de Berlin¹⁰⁶ — repris par Ostervald sur de nouvelles bases — de réunion des protestants¹⁰⁷. La correspondance Tronchin-Ostervald conduit aussi à poser la question de savoir si l'intérêt que Frédéric I^{er} de Prusse a manifesté envers ces essais liturgiques et les réformes proposées par Ostervald — dès 1701 — n'était pas déjà motivé par ses vues politiques: on se rappelle qu'en 1707, il devint le suzerain de la Principauté de Neuchâtel et Valangin;

— un autre chapitre qui rappellerait comment Jean-Frédéric Ostervald s'est acquitté de son mandat de correspondant neuchâtelois de la *Society for promoting christian knowledge*; quelques pièces de la correspondance Tronchin-Ostervald font penser qu'il fut tenté d'acclimater dans sa patrie les méthodes de réformations des mœurs (par la réformation des doctrines et de la piété) de la très anglaise *Society for promoting christian knowledge*. Et inversement: comment la *Society for promoting christian knowledge* l'encouragea dans sa recherche liturgique, au point d'envisager de proposer cette liturgie nouvelle à l'usage des églises anglicanes. M. E. A. Baker, *librarian* à la *Society for promoting christian knowledge* de

Londres, m'a fourni sur ce sujet une abondante moisson de renseignements puisés dans les archives londoniennes ;

— un autre chapitre, enfin, devrait situer l'un par rapport à l'autre les rôles respectifs de Jean-Frédéric Ostervald et Jean-Alphonse Turretini dans l'avènement de la théologie réformée des Lumières. La correspondance Tronchin-Ostervald incite à penser que Jean-Frédéric Ostervald fut, en tant qu'homme d'Eglise et en tant qu'homme de Lettres, le précurseur de l'orthodoxie nouvelle (ou orthodoxie raisonnée), et que Jean-Alphonse Turretini, poussé à l'action par son aîné, et en dialogue avec lui¹⁰⁸, fut très vite, comme le note Roger Stauffenegger, l'historien et le théologien réformé de la première génération des théologiens des Lumières du XVIII^e siècle¹⁰⁹.

Tout autre est le dossier concernant la traduction, dite fautive par les Hommes du Réveil romand du XIX^e siècle de la Bible dite d'Ostervald de 1744. Il y a là aussi un dossier qu'il faut rouvrir, pour la raison très simple que ni les théologiens de Genève, ni Ostervald n'entendaient présenter une version de la Bible de type métaphrastique, mais de type paraphrastique, comme l'exigeait leur époque¹¹⁰.

Ces remarques visent moins à couvrir les faiblesses de cette étude, qu'à appeler des ouvriers plus jeunes que moi à rouvrir le dossier de condamnation de Jean-Frédéric Ostervald, dans l'espoir qu'en 1997, Neuchâtel pourra faire honorablement mémoire d'un homme d'Eglise et de Lettres envers lequel ce pays d'abord, l'Europe ensuite, ont de grandes obligations. Je veux dire pour le 250^e anniversaire de sa mort.

Pierre BARTHEL

NOTES

¹ Cette étude reprend l'essentiel de ma leçon d'adieux, tenue en l'Aula de l'Université de Neuchâtel, le 4 décembre 1986, sous la présidence du doyen Pierre-Luigi Dubied de la Faculté de théologie. Elle élargit l'enquête et répond aux questions-carrefour que la leçon d'adieux n'a pas su aborder faute de temps à la demande expresse de quelques auditeurs férus d'histoire régionale.

² R. GRÉTILLAT, *Jean-Frédéric Ostervald 1663-1747*, Neuchâtel, 1904; D. DURAND, *La vie de Jean-Frédéric Ostervald*, pasteur à Neuchâtel, Londres, 1778; *Particularités* concernant la vie et la mort de Monsieur Jean-Frédéric Ostervald, pasteur de l'Eglise de Neuchâtel, Membre de la Société Royale de Londres, pour la Propagande de la Foi etc. (Extrait du *Journal Helvétique*, avril 1747; cf. indications bibliographiques plus abondantes in: Jean-Jacques von Allmen: *L'Eglise et ses fonctions d'après Jean-Frédéric Ostervald. Le problème de la Théologie pratique au début du XVIII^e siècle*, Neuchâtel, 1947, pp. 115-122.

³ Cf. *Lettres inédites*, adressées de 1686 à 1737 à Jean-Alphonse Turretini, théologien genevois; publiées et annotées par E. DE BUDÉ, Paris et Genève, 1887, 3 tomes. Il est parlé de la Religion de Neuchâtel en III/8; sigle: L. I. de Budé.

⁴ Cf. *Lettres d'Ostervald et quelques réponses de Louis Tronchin 1683-1702*; *Lettres d'Ostervald et réponses de Louis Tronchin 1703-1705*; archives Tronchin vol. 51 et 52 du Musée historique de la Réformation. Sigle: Corr. Tro./Ost. Cf. lettre du 3 février 1702 concernant l'accusation d'arminianisme (qui veut que le salut soit fonction de l'acte de foi et des œuvres bonnes); du 6 juillet 1700 concernant l'accusation de socianisme (qui veut que soient repensées la Trinité et la Christologie classiques); du 28 octobre 1702 concernant l'accusation de piétisme (qui veut que la piété soit la mesure de l'acte de foi). Il suffit de consulter le *Dictionnaire de Trévoux*, dit le Furetière, de 1704, pour apprendre que ces accusations sont d'ordre dogmatique conventionnel et non d'ordre historique. Ostervald avait de ces sectes (terme d'époque pour les groupes d'opinions au sein du *corpus christianum*) une lecture historique bien plus informée!

⁵ Cf. H. VUILLEUMIER, *La Religion de nos Pères, Notice historique sur les Catéchismes qui ont été en usage dans l'Eglise du Pays de Vaud depuis les temps de la Réformation*, Lausanne, 1888; pp. 71-72.

⁶ Ce n'est, en effet, qu'en 1716 qu'Ostervald fut reçu, officiellement à Berne par les professeurs de l'Académie, prêcha en l'Eglise française, et se vit offrir l'appui du Convent face aux attaques du professeur Naudé de Berlin l'accusant d'hétérodoxie.

⁷ Cf. Bruno BIANCO, *Vernünftiges Christentum — Aspekte et problèmes d'interprétation de la néologie allemande du XVIII^e siècle*, in: *Archives de Philosophie* N° 46, 1983, pp. 179-218; Klaus SCHOLDER, *Ursprünge und Probleme der Bibelkritik im 17. Jahrhundert — Ein Beitrag zur Entstehung der historisch-kritischen Theologie*; München, 1966.

⁸ On peut fixer le début du déclin de l'Orthodoxie raisonnable, en Suisse romande, de la publication d'une série d'articles du pasteur lausannois du Réveil A. BAUTY, *Ostervald et sa théologie*, in: *Le Chrétien Evangélique, Revue religieuse de la Suisse romande*, 5^e et 6^e années, Lausanne, 1862/1863. Ostervald, de par son catéchisme et la Bible qui portait son nom dans le peuple, était la figure de proue et la référence de cette orthodoxie. A. Bauty démontra qu'elle n'était qu'un leurre. A vrai dire, c'est la notion d'orthodoxie qui avait changée: l'orthodoxie raisonnable était en train de céder la place à un fondamentalisme plus ou moins radical. Au centre du débat: la traduction de la Bible d'Ostervald. Les Hommes du Réveil la déclaraient irrecevable, au nom d'une exégèse nettement fondamentaliste. Ils ignoraient qu'Ostervald avait écrit, selon les exigences et coutumes de son temps, une paraphrase non une métaphore. Sur ce point aussi, l'enquête des iconoclastes piétistes est à refaire.

⁹ Corr. Tro./Ost. du 6 juillet 1700; 3 mai 1704; 7 juillet 1704.

¹⁰ *Ibid.* du 3 avril 1704.

¹¹ Cf. *Traité des Sources de la Corruption* II/155 ss.: «La Religion étant fondée sur l'Histoire et les Faits... il faut commencer l'Instruction par ce que la Religion a d'historique.»

¹² Cf. *Traité des Sources...* II/222 ss. où Ostervald définit la nouvelle méthode exégétique, refuse la spéculation mystique (223), les explications métaphysiques (225); II/226 se réfère aux «vérités générales» et aux «principes de la Religion» (231) et, enfin, à une science des mœurs (235), dont il ne nomme pas les auteurs, mais que S. Clarke nous dévoile dans son *Explication du Catéchisme de l'Eglise anglicane*, Londres, 1729 un *remake* de celui d'Ostervald.

¹³ Pour les réformes hymniques cf. Corr. Tro./Ost. du 20 janvier 1700; critique de la nouvelle version des Psaumes, du 6 juillet 1700; 3 mai 1704; et du travail de M. Pictet du 7 juillet 1704.

¹⁴ Les réformes liturgiques d'Ostervald exigent, de par leur ampleur et leur importance, une étude spéciale qui n'a pas trouvé place dans ce travail.

¹⁵ Corr. Tro./Ost. des ? mai 1691; 26 mai 1692; 15 mai 1700; 23 juillet 1701 où il est question de candidats au ministère qui viennent «de la lie du peuple».

¹⁶ Cf. notre chapitre III pour la réforme catéchismale.

¹⁷ En soulignant les expressions d'époque, prises des textes des auteurs auxquels se réfère ce travail, on a voulu en rappeler l'originalité, et, partant, mettre en évidence la distance temporelle qui nous sépare du début du XVIII^e siècle dont il est question ici. Rappelons que le sens «XVII^e siècle» de ces termes est défini par le *Dictionnaire de Trévoux* de 1704, dit «le Furetière». Ostervald l'a fait acheter pour la Bibliothèque de la Vénérable Classe; on l'y peut encore consulter. Ces notes lui donneront souvent la parole.

¹⁸ La formule d'Ostervald rappelant que l'Écriture seule nous apprend «ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire pour être sauvé» se lit déjà chez Guillaume Farel. Chez Farel, la formule fait partie de l'arsenal de sa prédication «antipapiste»; chez Ostervald, le sens se veut juridique et moral. L'Écriture, en tant que révélation de la Lex Dei, fait connaître les conditions juridiques du salut. En tant qu'offre du salut, elle demande une obéissance morale totale.

¹⁹ L'expression: «la religion que Jésus a fondée» a, en cette fin du XVII^e siècle, une dimension nettement apologétique. Les Novateurs entendaient marquer ainsi le caractère et la nature proprement historiques de la Religion chrétienne, et briser avec la doctrine «scolastique» ou «métaphysique» de l'Église, chère à toutes les Orthodoxies du XVII^e siècle.

²⁰ Il est capital de ne pas confondre la référence au «droit naturel» avec la référence à l'école «du droit de la Nature et des Gens». P. Wernle (*in: Der schweizerische Protestantismus im XVIII. Jahrhundert*, Tübingen, 1923-1924, II/27 sv.) parle d'une «naturrechtliche Schule der welschen Schweiz» dont les représentants les plus prestigieux sont: Barbeyrac, Burlamaqui et Emer de Vattel. Wernle n'a pas vu que le discours théologique d'Ostervald est porté, structuré et justifié, par sa référence à cette «naturrechtliche Schule der welschen Schweiz».

²¹ Le premier essai de liturgie du culte, signé par Ostervald, est en vente à Londres, en traduction anglaise, depuis octobre 1703 (lettre du 10 février 1704); la nouvelle liturgie de réception des catéchumènes est «fort goûtée à Berlin»; elle fut utilisée en la Chapelle Royale pour recevoir dans l'Église un prince du sang (du 25 octobre 1702); une lettre du 9 décembre 1702 montre combien s'y poursuit, sous l'impulsion royale, la réforme liturgique. La cheville ouvrière de cette réforme berlinoise est D. Ancillon (lettre du 25 octobre 1705). Frédéric I^{er} se comprend comme le souverain temporel et le *summus episcopus* des églises réformées de langue française; cf.: «Eck Birnstiel: *Die Hugenotten in Berlin: eine Gemeinde auf der Suche zu ihrer Kirche*, in: R. v. THADDEN et M. MAGDELAINE, *Die Hugenotten*, München, 1985.

²² Cf. note 4.

²³ R. STAUFFENEGGER, *Eglise et Société — Genève au XVII^e siècle*, 2 vol., Genève, 1983, a porté une attention méticuleuse et avertie à la Corr. Tro./Ost. et en a transcrit des lettres particulièrement éloquentes.

²⁴ Cf. Corr. Tro./Ost. note au bas de la lettre du 2 septembre 1705, et la lettre de condoléances du 12 septembre 1705.

²⁵ Il arriva, en un jour de mai 1705, alors que l'étoile d'Ostervald montait au firmament de la République des Lettres, que Tronchin pria son fils spirituel de ne plus l'appeler «son Père». On se doute de la réponse: «Je vous demande pardon, mais je ne saurais vous obéir», Corr. Tro./Ost. du 7 juin 1705.

²⁶ Corr. Tro./Ost. du 21 mai 1700 où se fait jour une bien amère amertume.

²⁷ Cf. R. DELLSPERGER, *Die Anfänge des Pietismus in Bern*, Göttingen, 1984; P. BARTHEL, *Die «Lettre Missive» (1717) des Nicolas S. de Treytorrens*, in: *Pietismus und Neuzeit*, Göttingen, 1985, pp. 1-39.

²⁸ Mais les parents et amis d'Ostervald s'étaient quelque peu inquiétés de voir le ministre resté diacre si longtemps; cf. R. GRÉTILLAT, *op. cit.*, p. 50, note 4; les *Actes de la Vénérable Classe* notent que la demande que lui soit conservé son rang d'ancienneté sur le rôle des ministres fut faite par Ostervald lui-même; D. DURAND, *op. cit.*, p. 70 se souvient que ce fut une députation du Conseil de Ville qui la déposa.

²⁹ Cf. *Traité des Sources...*, p. II/71.

³⁰ *Op. cit.*, p. 64-65

³¹ *Society for promoting christian knowledge* ou société pour la propagation du savoir chrétien; le terme anglais *knowledge* peut se traduire par science ou connaissance, en allemand par *Wissenschaft*, traduire *knowledge* par *savoir* pourrait exprimer ce qu'au XVIII^e siècle on entendait, à la suite de Locke, par une *knowledge* chrétienne raisonnable.

Cf. *Traité des Sources...*, *op. cit.* II/8 ss.; la lettre d'Ostervald à la SPCK du 11 mars 1701 où il écrit, à l'étonnement manifeste de Londres, qu'il s'agit pour eux, comme pour lui, de mener la Réforme à son terme; in: *Two Hundred Years — The History of The Society for Promoting Christian Knowledge, 1698-1898*, by W. O. B. ALLEN, M. A. and Edmund MCCLURE, M. A. secretaries of the Society, London 1898, p. 116. Il est évident que conduire la réformation à son terme, réussir une entière réformation, est autre chose que d'œuvrer à la réunion des protestants, à laquelle Ostervald avoue penser sans cesse (cf. R. Grétilat, *op. cit.*, Supplément p. LXII, lettre du 2 février 1728).

Cf. J. D. BURGER, *Ostervald et la Réunion des Protestants*, in: *Musée neuchâtelois*, Nouvelle Série, N° 5, Neuchâtel, 1947, p. 171 ss.

³² Cf. Corr. Tro./Ost. du 14 août 1700; 5 octobre 1701. Le but que vise l'entière réformation: «Que Dieu... nous donne de voir bientôt le rétablissement de la Vérité, de la Piété, de la Paix, et de l'Ordre parmi les Chrétiens.» (*Traité des Sources...* II/263); ce vœu s'inscrit dans le sentiment que l'heure d'une telle entière réformation est inscrite, par Dieu, au programme de ce siècle éclairé et philosophe: «Il semble même que la Providence travaille à ramener des temps plus heureux, et que les choses s'achèment de ce côté là. Le Siècle est éclairé, la Religion est établie et éclaircie mieux que jamais.» «Tant d'ouvrages qui ont pour but d'établir le vrai Christianisme et de porter les hommes à la Sainteté semblent annoncer quelque heureuse révolution, et marquer une heureuse disposition générale à cela.»

³³ *Relation de ce qui s'est passé à Neuchâtel l'an 1699 touchant les prétentions de Monseigneur le Prince de Conti sur cette Souveraineté*, écrite par M. J.-F. Ostervald, ministre, présenté par V. HUMBERT, in: *Musée neuchâtelois*, 1897, pp. 123-133; 152-157; 177-183; 202-210; 227-232; 254-258; si la *Relation...* s'en tient à l'aspect politique et d'infraction disciplinaire des ministres contistes, la Corr. Tro./Ost. en souligne l'aspect moral et disciplinaire. Le D^r B. de Montmollin tient, serrés en sa bibliothèque, les témoins d'une correspondance des Quatre Ministraux avec la France, concernant le cas Girard; ces lettres s'en tiennent elles aussi à l'aspect politique de l'affaire. On y apprend, entre autres, que le Conseil de Ville avait demandé à plusieurs reprises le changement (de poste) du ministre Girard. Enfin, la Corr. Tro./Ost. atteste une sorte de présence occulte de l'Angleterre dans toute cette affaire, cf. lettre du 20 avril 1699 et *Relation...*, pp. 203-204, 232, des politiques aussi bien que de l'épiscopat.

³⁴ *Op. cit.*, pp. 179-180.

³⁵ *Op. cit.*, p. 204 parle de Chaillet; de Girard les pages 155-157, 180, 207, 210, 256.

³⁶ La Corr. Tro./Ost. a conservé un très grand nombre d'enveloppes adressées par Tronchin à Ostervald; elles portent toutes ces initiales f.m.d.l.E. = fidèle ministre de l'Évangile, conformément à l'usage du temps.

³⁷ Corr. Tro./Ost. du 25 juillet 1705.

³⁸ Les positions de J. F. Ostervald, en ce domaine délicat où la politique et la religion se touchent et s'interpénètrent, demanderaient à être exposées plus au long. Disons simplement, ici, que tout indique qu'il a fait siennes les positions de Ch. Lecène. Celui-ci avait plaidé la tolérance civile et la tolérance de «dissentiments» au sein de l'Église, dans ses «Entretiens sur quelques questions de religion...» (Amsterdam, 1687). Ostervald, dans sa correspondance avec «des personnages considérables» des Cantons Évangéliques, demande que, dans le conflit qui oppose MM. de Berne à la Vénérable Classe de Neuchâtel, les autorités, tant politiques qu'ecclésiastiques, prennent au sérieux la séparation des «règnes» (un des principes de la Réforme), et aussi, que l'on accorde dans les «Églises de Dieu» la «liberté de dissentiments». Ch. Lecène n'y mettait qu'une condition: que les «dissentiments» ne pourraient jamais porter sur l'essentiel de la Religion chrétienne (ce que l'on appelait aussi à l'époque: les points fondamentaux). Or ces «points fondamentaux» sont, pour Ostervald comme déjà pour Lecène, impliqués dans, et exposés par le Credo. (Autre problème débattu tout au long du XVIII^e siècle: celui du nombre des points fondamentaux contenus dans le Credo, et donc qu'il «faut croire pour être sauvé». Pas simple du tout.)

³⁹ *Op. cit.* II/115-138.

⁴⁰ R. GRÉTILLAT, *op. cit.*, p. 104 ss.; L. I. de Budé I/41 du 1^{er} octobre 1707.

⁴¹ Sa consécration de professeur en théologie lui vint en septembre 1704 (Corr. Tro./Ost.) lorsqu'il apprit que MM. Tourne et Sagnier, libraires à Genève, semblaient vouloir se prêter à une publication pirate des premiers cours donnés à Neuchâtel. Puis, de Londres, quand il lut, avec une émotion non dissimulée que la patente royale, qui le nommait correspondant, lui donnait le titre de professeur. Cf. Corr. Tro./Ost. du 23 mai 1705; Ostervald, moraliste rigide, décide de demander que correction soit faite; Tronchin le lui défend, fort de deux considérants: la faute ne vient pas de Neuchâtel; et puis, lui, Tronchin, considère Ostervald comme un professeur tout aussi compétent que d'autres. Dans la réponse à Tronchin apparaît, derrière le moraliste sévère, l'homme Ostervald: il ne dira à personne qu'à Londres on le considère comme un professeur, mais montrera la patente à quelques amis... sûrs. Ce trait d'humanité valait bien une note!

⁴² M. Bernard fit paraître un extrait du *Traité des Sources de la Corruption* dans le numéro de novembre 1699 des *Nowelles de la République des Lettres*, p. 582.

⁴³ Corr. Tro./Ost. du 19 mai 1700.

⁴⁴ Que dire de cette majorité qui s'est trouvée pour appuyer le projet de publication d'Ostervald, juste après le départ du prince de Conti, le 1^{er} mai 1699?

⁴⁵ Il faut éviter de citer ici des textes et leurs auteurs; le problème n'est pas celui d'une erreur de lecture mais d'une erreur d'optique dans l'interprétation; une question qu'on ne saurait aborder ici.

⁴⁶ Cf. Corr. Tro./Ost. du 22 février 1699, Ostervald résume les avis des théologiens de Suisse alémanique qui l'assurent que son traité ne «fait pas du tout hétérodoxe»; il supplie Tronchin de lui dire, enfin, son avis; la réponse de Tronchin ne tarde pas; mais elle n'est plus au dossier; Ostervald remercie le 18 mars 1699; le 4 avril 1699 Tronchin craint de n'avoir pas très bien saisi de quoi il retourne. Le manuscrit part en mai.

⁴⁷ *Op. cit.*, pp. 73 ss. Durand, jeune auditeur, retrouve dans le traité de 1699 la matière des sermons du mardi matin.

⁴⁸ *Op. cit.*, pp. V-VI.

⁴⁹ Corr. Tro./Ost. du 6 juillet 1700; 14 août 1700.

⁵⁰ Cf. *Traité des Sources...*, II/155 qui démontre que «la corruption des hommes est une suite de l'éducation qu'ils ont eue dans leur jeunesse» — sous-entendu: non du péché et de la culpabilité d'Adam; II/171: «La corruption provient premièrement et principalement de la mauvaise éducation de la jeunesse.»

⁵¹ Cf. *Traité des Sources...* où sont comptées parmi «les causes manifestes de la Corruption»: la doctrine du *sola-fide sola-gratia* (II/243), de la piété et de la morale enseignée par l'orthodoxie (II/245), la confession des péchés de Calvin (II/247), la liturgie de la Sainte Cène de Calvin (II/249-252), la théologie orthodoxe en général, dont la démarche scolastique et les spéculations métaphysiques opèrent «le renversement du bon sens et de la religion» et ne satisfont pas «la raison». Bref: «Tous ces défauts sont des causes manifestes de la corruption» (II/228-231). Cf. II/228: «Les défauts qui règnent dans les commentaires de l'Écriture, contribuent notablement à la corruption des chrétiens.» Ostervald n'a pas craint de porter cet aspect de sa doctrine en chaire; cf. *in: Douze Sermons sur Divers Textes de l'Écriture Sainte*, Genève, 1725; Sermon III, pp. 111-112; il traite «ces Vérités théologiques» de sentiments «faux», «injurieux à la Divinité et à la Grâce», «ruineux à la Religion», et conclut: «... j'estime que l'un des plus grands soins des Ministres de J. Christ, doit être d'attaquer ouvertement et de combattre de toutes leurs forces, ces dangereux sentiments dont les hommes charnels et corrompus sont infestés; d'arracher du Champ de l'Église ces plantes maudites que l'Ennemi de notre Salut y a plantées, et d'établir clairement et solidement la pure et sainte Doctrine de l'Évangile sur ce sujet.» On ne peut être plus clair. Il est vrai que sa prédication des exigences d'une sanctification sans complaisance faisait oublier qu'il considérait la prédication de la Réforme comme étant une des sources de la corruption. Mais les deux forment les deux faces de la même monnaie. Cf. encore les prédications V et VII; le *Traité contre l'Impureté*, 1708); *Ethica Christianae Compendium*, Basel, 1739 (Proleg. II/I, p. 10); *Entretiens Pieux*, 1752.

⁵² La conception ostervaldienne de l'œuvre bonne, fruit de la foi, ainsi que toute sa doctrine, doivent être lues, non pas sur l'arrière-plan des conceptions de l'orthodoxie scolastique du XVII^e siècle, mais dans le contexte du branle-bas de combat que déclencha, en 1657, l'ouvrage de M. ARNAUD, janséniste: *Du renversement de la Morale des Réformés*. L'auteur y accusait la doctrine du salut-par-la-foi-seule de faire «des adultères chastes, des ravisseurs équitables, des ivrognes sobres», etc. C'était un gros pavé dans la mare aux grenouilles! P. JURIEU y répondit en 1675 par une *Apologie pour la morale des Réformés, ou Défense de leur doctrine de la justification*, où il fait de la certitude du salut la source de la persévérance finale des saints (édité en 2 volumes en 1685: *Justification de la Morale des Réformés contre les accusations de M^r Arnaud...*). Le pavé de M^r Arnaud conduisit M^r Desmarests à formuler une morale géométrique (sur le goût de MM. Spinoza et Descartes), et M^r de la Placette à s'épuiser en une morale scolastique qui déplut à Ostervald. Plus intéressant est l'essai du pasteur Jean Claude, de Charenton; il s'efforce de dégager de la doctrine du salut-par-la-foi-seule une sorte de *droit évangélique* (que «Dieu lui-même ne saurait transgresser»), qui veut qu'il n'y ait pas de pardon sans vraie repentance (*in: Traité de la Lecture des Pères et de la Justification*, Amsterdam, 1685). Nous verrons plus loin comment Ostervald a cherché, et trouvé, dans la philosophie des mœurs de l'école du *Droit de la Nature et des Gens* des Pufendorf et autres, une justification scientifique nouvelle de la morale évangélique. J. BARBEYRAC l'en loue (*in: Le Droit de la Nature et des Gens, op. cit.*, Préface p. LV), et CHAUFFEPIÉ le sait encore (*in: Nouveau Dictionnaire, op. cit.*, article: *Catéchisme*).

⁵³ Le terme *Novateur* est présenté comme suit par le Furetière de 1704: «qui introduit quelques nouveautés. *Novitatis author*. Il ne se dit guère que de ceux qui innovent en matière de Religion. Calvin, Luther, Zwingle ont été appelés des Novateurs, parce qu'outre qu'ils ont avancé plusieurs dogmes impies nouveaux et inouïs, ils ont aussi renouvelé plusieurs anciennes hérésies déjà condamnées dans les premiers siècles de l'Eglise». Au sujet des Novateurs de la fin du XVII^e siècle le Furetière cite un vers de Boileau qui nous apprend que le pasteur Jean Claude, dernier ministre de Charenton (avant la Révocation de 1685), s'efforçait de minimiser l'importance des nouveautés des Novateurs (vérité abondamment attestée par ses lettres):

«Oui, sans peine au travers des sophismes de Claude,
Arnaud, des Novateurs en découvre la fraude.»

⁵⁴ Un terme que l'on doit à P. Jurieu, et que le Furetière de 1704 définit comme suit: «Ce mot se trouve dans les écrits de quelques théologiens. *Liberio, laxior, in fidei Christianae, dogmatis statuendis*. Il signifie: qui n'aime point à être gêné dans ses dogmes, ni dans sa morale, et qui fournit aux autres un chemin plus large, et plus commode pour aller au ciel; surtout par rapport à la créance des mystères. C'est un sentiment de latitudinaire, de dire que le dogme de la Trinité n'est point nécessaire au salut.» Suit une pique contre les protestants nécessairement latitudinaires. Mais à lire les textes de l'époque, on découvre qu'il y a latitudinaire et latitudinaire. Pourtant la première définition donnée par Furetière est valable pour tous.

⁵⁵ D. DURAND, *op. cit.*, p. 75, a été mis au courant de la démarche entreprise par Ostervald en Hollande (chez J. Leclerc) par MM. Huet, Leclerc et Tribolet. Il me reste à découvrir qui fut le D^r Lucas. Les archives J. Leclerc de la Bibliothèque Universitaire d'Amsterdam n'ont conservé qu'une seule lettre de J. F. Ostervald (du «21/31 janvier 1698») au déjà très illustre professeur et publiciste. Cette lettre remercie Leclerc de l'avis favorable qu'il avait donné au projet neuchâtelois de publication d'un traité sur les sources de la corruption, (aujourd'hui) à l'œuvre parmi les chrétiens; elle annonce aussi à Leclerc l'envoi, par Ostervald, d'une copie manuscrite des deux premiers chapitres de ce traité; Leclerc ne s'était prononcé que sur un *plan* de l'ouvrage que lui avait communiqué M. Huet. La lettre s'achève par une nouvelle supplique: que Leclerc veuille bien, après lecture, annotations et critiques du texte, se prononcer une seconde fois sur l'opportunité de cette publication. Les mêmes archives possèdent deux lettres de L. Tronchin à J. Leclerc (son ancien étudiant) des 2 mars 1687 et 20 mars 1693; elles témoignent de la très haute estime dans laquelle L. Tronchin tient «le professeur d'hébreu» des Remonstrants d'Amsterdam. Enfin, et toujours aux mêmes archives (N^o D.C.174), sont conservées deux études critiques manuscrites de J. Leclerc de grand intérêt; elles portent: l'une, sur «Les thèses de Genève»; l'autre, sur le «Consentement des Eglises réformées de Suisse, sur la doctrine de la grâce universelle et les questions qui en dépendent, et quelques autres articles». La lecture de ces textes (non datés) et de ces lettres fait penser: que Tronchin, Leclerc et Ostervald sont, en ce tout début du XVIII^e siècle, frères d'armes dans la lutte menée par les Novateurs contre l'Orthodoxie du XVII^e siècle, et que les arguments que développe Leclerc dans ces études critiques, pourraient bien apporter à la compréhension de la théologie d'Ostervald des lumières décisives; en particulier sur sa méfiance face au *textus receptus* des Ecritures et sa prédilection pour les traductions de l'Antiquité chrétienne. Une question capitale, que tous ceux qui ont critiqué sans merci la version de la Bible de 1744, dite d'Ostervald, ont eu grand tort de ne pas aborder.

⁵⁶ Cf. L. I. de Budé III/78: «Mr Le Clerc le prend sur un ton un peu trop haut, et il n'examine pas assez ce qu'il écrit. Il y a plus de 15 ans [c'est-à-dire avant 1696!] que j'ay remarqué bien des fautes de son ouvrage»; Mr Leclerc «ne doit pas être suivi en tout» (III/80); il est «terriblement hardi dans les interprétations qu'il donne de l'Ecriture...» il anéantit presque tous les miracles et les oracles. Je ne dis pas qu'il favorise extrêmement les sociniens, la chose parle d'elle-même» (III/80).

⁵⁷ Un exposé serait le bien-venu qui montrerait de quelle manière Leclerc, Lecène, Lenfant, Papin et Ostervald, tous disciples de Claude Pajon à un moment de leur quête de *theologia nova*, se démarquèrent, chacun à sa manière, de leur maître à penser. Ostervald a, lui-même, déclaré son adhésion aux idées de Pajon, sans «toutefois goûter son sentiment sur la grâce médiate» (cf. R. GRÉTILLAT, *op. cit.*, p. 15, note 4). Ses écrits montrent qu'il a su se distancer de Pajon, tout en adoptant son principe herméneutique. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la cinquième prédication d'Ostervald de son recueil de *Douze Sermons* (Genève, 1725) avec le très célèbre sermon de Pajon, prononcé à Saumur devant le Synode d'Anjou le 3 mai 1665 (*Sermon sur ces mots de la seconde epistre de Saint Paul écrivant aux Corinthiens ch. 3/17. «or le Seigneur est cet Esprit là: et là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté.»* ... Saumur, 1666).

⁵⁸ Cf. R. STAUFFENEGGER, *op. cit.*, p. I/397, où on lit le commentaire de L. Tronchin sur «le Formulaire du Consensus général» de 1678.

⁵⁹ Chauffepié a donné une longue citation d'une lettre de J. Claude du 1^{er} mars 1676, à P. Jurieu, dans laquelle il loue la théologie de Saumur «à laquelle certainement nous devons la clarté, le raisonnement, la pénétration, et l'œconomie de ce qu'on appelle Hypothèse» (art. Jurieu, p. 60, note de la col. 2). Claude craint que Jurieu ne soit «préoccupé d'un chagrin héréditaire contre la théologie de Saumur». Le mot vaut pour MM. les Ecclésiastiques de Berne!

⁶⁰ Cf. *Traité des Sources...* II/258 ss., où l'important n'est pas de tarir les sources de la corruption d'un seul coup, mais de mettre cet effort en route; à la repentance à petits pas, enseignée par Ostervald, correspond le tarissement, petit à petit, des sources de la corruption. L'essentiel est de les reconnaître, de les dénoncer et de *vouloir* les tarir. Cf. II/254, l'exemple de la lutte contre les «mauvais livres».

⁶¹ Pour le Furetière de 1704, *sublime* est un «adjectif de tout genre» qui désigne «ce qui est haut et relevé»; cette définition est illustrée par les exemples suivants: «la Géométrie, l'Astronomie sont des sciences sublimes, où il n'y a que les esprits sublimes qui réussissent». Le XVII^e siècle connaissait aussi l'usage péjoratif du terme, il désignait tout discours «fait de grands mots assemblés au hasard, et qui n'est qu'une vaine enflûre de paroles». C'est le sens noble du terme qui est d'usage courant chez Ostervald.

⁶² *Hypothèse* est un des termes clés de la *theologia nova*, et partant une pomme de discorde pour les Orthodoxes. Depuis M. Amyraut, toute doctrine ecclésiastique est considérée par les Novateurs comme une hypothèse interprétative des textes bibliques, mais qui, en tant que telle, ne saurait participer au caractère infaillible de la Révélation judéo-chrétienne. Seule l'Écriture est «écrit divin», les textes doctrinaux «écrits humains». Pour comprendre la levée de boucliers des Orthodoxes face à un tel *sentiment*, il suffit de rappeler quelques-uns des textes qui perdent ainsi une autorité jusqu'ici indiscutée: les «livres symboliques» de la Réforme, les canons de Dordrecht, la *Formula consensus*, mais aussi les textes des Conciles œcuméniques de Nicée-Constantinople!

⁶³ C'est sous l'impulsion de ces Novateurs tant craints, que la Bible fut considérée comme un document historique de même nature que tous les documents transmis par l'Antiquité. Pour les Réformateurs, les Écritures étaient déjà un livre d'histoire, mais qui, en tant que tel, véhiculait des informations, ou invariants dogmatiques, qui leur fournissaient la matière de leurs discours dogmatiques. Avec les Novateurs, la Bible n'est plus un livre d'histoire riche en oracles dogmatiques, mais un témoin de ce qui s'est dit et passé, et dont il ne faut retenir que le sens premier original (d'époque); en tant que tel, les documents bibliques sont exposés à toutes les critiques qu'impose une *raison raisonnante* informée par l'histoire de l'Antiquité. Aussi, la lecture de l'Écriture, à laquelle s'exerce Ostervald, est-elle toujours, en un premier temps, de type historique, non de type dogmatique; en un second temps elle est de type paraphrastique. Cette lecture paraphrastique visait à éclairer le témoignage de l'Ancien Testament de la lumière de l'Évangile, ou *Lex Christi*. Une telle lecture paraphrastique était en honneur, à cette époque, aussi bien dans les milieux catholiques que protestants. Cf. le Furetière, article *Paraphrase*.

⁶⁴ Cf. *Traité des Sources...* I/11 ss.

⁶⁵ Il semble que le conflit entre orthodoxes et novateurs ait cristallisé les reproches en quelques adjectifs, en sorte que l'on retrouve constamment les mêmes accusations: les orthodoxes sont passionnés, pleins de préjugés, hautains et ignorants, cf. Corr. Tro./Ost. du 30 décembre 1702; 28 avril 1703; 4 mai 1703.

⁶⁶ Kant tient encore que seul des hommes savants, ou savamment instruits des problèmes et questions en litige (soit dans la Religion, l'Armée ou l'Administration), ont le droit d'en débattre; à condition pourtant que ce soit à titre privé et devant un auditoire de personnes instruites, cf. *Was ist Aufklärung, Beiträge aus der Berlinischen Monatsschrift*, réédités et commentés par M. ALBRECHT et Norbert HINSKE, Darmstadt, 1973 (Wiss. Buchg.), pp. 444-465. L'article de Kant est de 1784.

⁶⁷ Corr. Tro./Ost. du 13 septembre 1702, lettre du diacre Steiguer de Berne qui accuse Ostervald d'être un *novateur*, et la Vénérable Classe de Neuchâtel de donner la main aux *nouveautés*.

⁶⁸ Cf. R. GRÉTILLAT, *op. cit.*, pp. 65 ss. ne s'est arrêté: ni à la préhistoire du catéchisme (il tient qu'Ostervald l'écrivit en un an; p. 66); ni à la curieuse formulation par laquelle la Vénérable Classe certifie l'orthodoxie du catéchisme (p. 66); ni à la très étonnante architectonique du livre («le plan», à tout prendre «est très simple»; Ostervald suit Calvin! p. 73-74); ni à la manière dont la préface annonce, non seulement que l'auteur vise à multiplier la piété et la morale, mais aussi qu'il va donner de la foi chrétienne «une connaissance plus exacte qu'on ne fait ordinairement de l'Histoire Sainte, des Fondements de la Religion, et de tous les devoirs particuliers de la Morale chrétienne», et, en même temps, engager ses lecteurs à rapporter leurs Lumières «à leur véritable but qui est

l'avancement dans la Piété et l'Amour de Dieu» (p. 67). En langage d'aujourd'hui; Ostervald annonce qu'il va présenter un travail scientifique qui montrera à quel point la Religion est fondée en raison. Disons encore que si Grétilat retient l'étonnement que marque la SPCK au reçu du catéchisme de 1702, qui lui est dédié (p. 82, note 2), sans marquer les raisons de cet étonnement, il ignore que la SPCK fit traduire immédiatement en anglais (par le futur D^r S. Clarke, disciple et vulgarisateur des idées du chevalier Newton!) ledit catéchisme et voulut participer aux frais qu'entraînait une édition française, mise en route à Londres dès 1703. Quant aux critiques diverses et multiples, que Grétilat adresse tant au catéchisme qu'à son auteur, il est permis de les résumer comme suit: depuis A. Bauty on reproche à Ostervald de n'avoir pas été un Homme du Réveil romand. Ce reproche décide de tous les jugements qui sont portés sur les divers aspects de sa pensée et de son œuvre. Ils ont le tort de ne relever ni de l'histoire, ni de la critique littéraire la plus élémentaire, mais de l'aveuglement confessionnel.

⁶⁹ Corr. Tro./Ost. des 18 avril 1702; 10 mai 1702; 29 septembre 1702; 7 octobre 1702.

⁷⁰ L. I. DE BUDÉ, *op. cit.*, II/392, lettre du 19 mars 1701.

⁷¹ *Op. cit.*, p. 65 ss.

⁷² Le *Traité des Sources* n'est, à l'évidence, ni un essai de sermons, dans lequel Ostervald «ira puiser plus tard» (Ch. Guyot), ni un texte d'évangélisation au goût de l'époque (R. Grétilat); c'est un programme de réformes qui a valeur de manifeste. Et c'est bien ainsi qu'il fut reçu et entendu à Londres, à Berlin et aux Pays-Bas. Rappelons qu'en II/155-165, 232-233, Ostervald annonce le plan du catéchisme nécessaire à une remise en route de la réformation; en II/164, il plaide l'introduction de la cérémonie de ratification; en II/164, il se prononce sur les nouvelles méthodes à mettre en œuvre dans l'enseignement du catéchisme; en II/238, il critique toute morale qui ne serait pas raisonnée; en II/239, il s'oppose à toute démarche mystique; en II/228 sv., il parle de la nécessaire élimination du discours théologique de l'Orthodoxie du XVII^e siècle (qu'il nomme, à la manière des Novateurs, scolastique et métaphysique); en II/233, il montre qu'il a opté pour une conception zwinglienne de la Sainte Cène, et donc renoncé à la calviniste (plus de *manducatio spiritualis*). Il est inutile de poursuivre l'inventaire, mais cette énumération n'ayant jamais été faite, il fallait bien justifier la lecture du *Traité des Sources* qui est proposée dans ce travail.

⁷³ Corr. Tro./Ost. du 25 janvier 1702; Ostervald craint que ses ennemis ne lui reprochent d'avoir puisé ses thèmes dans «Limborch»; recherches faites, il s'agit du chapitre V de la *Theologia Christiana* de Ph. van Limborch, Amsterdam, 1686. Tronchin, dans sa réponse du 3 février 1702, assure qu'Ostervald peut être sans crainte sur ce point. Il serait intéressant de montrer comment notre auteur, tout en s'inspirant, de toute évidence, de ce chapitre de Limborch, en a repensé la démarche en fonction des thèses de l'école du Droit de la Nature et des Gens des Grotius/Pufendorf/ et Barbeyrac.

⁷⁴ Cf. R. GRÉTILLAT, *op. cit.*, p. 66; Reg. de la Vénérable Classe, vol. VIII, pp. 119-120.

⁷⁵ Cf. Corr. Tro./Ost. du 28 octobre 1702, où Ostervald rappelle la date de l'envoi du manuscrit le 15 août 1702; une lettre d'Ancillon à Turretini du 20 juillet 1707 nous apprend qu'Ostervald était réputé distrait (L. I. de Budé II/28). Mais rien ne permet d'en tirer la conclusion qu'il fut maladroit ou inconscient en acceptant l'offre de l'imprimeur de Berne présentée par Boyve.

⁷⁶ Corr. Tro./Ost. du 13 septembre 1702.

⁷⁷ *Ibid.* du 18 septembre 1702 et 25 septembre 1702.

⁷⁸ Cette *Approbat*ion pouvait être signée à Genève par le recteur en charge, sous sa seule responsabilité. Or il se trouvait qu'à cette date, Jean-Alphonse Turretini, l'ami d'Ostervald, était recteur de l'Académie; obtenir l'« *Approbat*ion » ne présentait donc aucun problème. Mais Berne fit remarquer que cette *Approbat*ion genevoise n'était que façade: ni la Vénérable Classe ni le Conseil de Ville n'avaient été consultés sur cette affaire. Ostervald supplia Tronchin de décrocher une *Approbat*ion de ces deux corps, pour enlever à Berne un argument gênant. Mais le vieux professeur eut beau faire et beau dire, aucun des deux corps ne voulut entrer en matière; tous deux craignaient l'humeur des Orthodoxes bernois. Juridiquement, Ostervald était couvert par la signature de Turretini; mais moralement, il se trouvait isolé un peu plus par les craintes de Genève. Cf. Corr. Tro./Ost. des 24 novembre et 26 décembre 1702.

⁷⁹ *Ibid.* du 25 septembre 1702.

⁸⁰ *Ibid.* du 3 octobre 1702.

⁸¹ *Ibid.* du 6 septembre 1702, où l'on apprend que M^r Hales laisse 20 écus à Neuchâtel pour le prix de futurs exemplaires du catéchisme à distribuer aux pauvres!

⁸² *Ibid.* du 6 septembre 1702, d'Ostervald: «l'Eglise d'Angleterre est suspecte», «en Hollande et ailleurs», de par son gouvernement épiscopal, et «à cause de l'Arminianisme et du Socianisme prétendu»; du 25 septembre 1702, de Tribolet: on dit à Berne «que nous sommes entièrement Anglais, que nous cherchons à déterminer entièrement notre culte au leur, que nous avons en vu de rétablir l'épiscopat et une infinité de choses aussi ridicules que la dernière».

⁸³ Corr. Tro./Ost. du 11 septembre 1702: «On tâche de prévenir ce que l'on médite de faire à Berne, et quelques particuliers écrivent pour cela à des personnes considérables. Peut-être que l'on fera entendre raison à ces Messieurs.» Le 21 septembre 1702, les nouvelles de Berne sont encore plus alarmantes. MM. de Berne «avaient écrit à Z. d'une manière si forte, que l'on croyait en cette ville là que tout était perdu, et que notre Eglise était infectée des plus grandes hérésies, on avait tellement prévenu les esprits, qu'on devait parler de ceci à la Diète, et écrire à Neuchâtel au nom des Cantons évangéliques, contre moi et mon catéchisme. Des amis ont paré le coup, et on ne l'a su que quand l'orage a été calmé; se peut-il concevoir une passion plus injuste et plus violente! Les zélés sont capables de tout.»

⁸⁴ Cf. R. GRÉTILLAT, *op. cit.*, p. VII, lettre du 22 novembre 1702.

⁸⁵ Corr. Tro./Ost. du 7 décembre 1701.

⁸⁶ Corr. Tro./Ost. du 31 décembre 1702 qui se retranche derrière le fait accompli: «L'ouvrage se vend depuis un mois à Genève», et argue de l'impossibilité de désavouer la Vénérable Classe.

⁸⁷ Cf. R. GRÉTILLAT, *op. cit.*, p. 83, à quoi il faut ajouter l'inventaire établi récemment par M. E. A. Baker, «librarian de la SPCK» à Londres, qui a retrouvé jusqu'aux bulletins d'expéditions des extraits du catéchisme d'Ostervald qui s'en furent au Moyen-Orient, aux Indes (dans la vallée du Gange), et dans les pays de l'Est (où des correspondants de la SPCK étaient en contact avec les troupes du tsar!) Il serait intéressant de publier ces richesses!

⁸⁸ On y voit Ostervald mettre en place les mesures de défense passive conseillées par Tronchin en 1700; on en retrouve aussi les arguments: MM. les Ecclésiastiques de Berne sont des «étrangers» qui n'ont aucune autorité sur la Vénérable Classe de Neuchâtel, qui n'a pas de leçons à recevoir de ces Messieurs; Ostervald refuse de se rendre aux Assemblées que M. Rudolph se propose de convoquer pour une confrontation, «parce que ses supérieurs le lui ont défendu», Corr. Tro./Ost. du 30 décembre 1702.

⁸⁹ Cf. l'article consacré par M. Bernard au catéchisme, dans les «Nouvelles de la République des Lettres» de 1704, pp. 325-327.

⁹⁰ Corr. Tro./Ost. du 6 septembre 1702: ils «sont fort prévenus contre moi».

⁹¹ *Ibid.* du 29 août et du 6 septembre 1702.

⁹² Corr. Tro./Ost. des 6 septembre 1702 d'Ostervald, et 9 septembre 1702 de Tribolet.

⁹³ *Ibid.* du 9 septembre 1702.

⁹⁴ *Ibid.* du 9 septembre 1702.

⁹⁵ Corr. Tro./Ost. classés (par erreur) après une lettre du 2 juin 1703.

⁹⁶ *L'Ecrit...* reproche à LL. EE. de s'être laissé «prévenir», sinon ils auraient vu que l'auteur confesse les vérités chères à l'orthodoxie alors même qu'il «les explique autrement».

⁹⁷ On trouvera le texte de la *Censura Bernensis* de 1702 dans le *Nouveau dictionnaire historique et critique* de J. G. de CHAUFFEPIÉ, 1753, art. *Ostervald*.

⁹⁸ Ostervald était parfaitement conscient de l'originalité de son univers du discours. Lui-même parle de SA DOCTRINE, dans les lettres à L. Tronchin, qui, en réponse aux craintes de son ancien étudiant de se voir disqualifié par MM. les Orthodoxes, l'assure qu'il verra triompher SA DOCTRINE.

⁹⁹ LL. EE. de Berne s'en tinrent aux propositions de la *Censura Bernensis*, et interdirent la diffusion du catéchisme de 1702 sur leurs terres immédiates et médiates. Cf. pour son application H. VUILLEUMIER: *Le Catéchisme de nos pères*, *op. cit.*, p. 69.

¹⁰⁰ Cf. H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, p. 71, où l'on apprend qu'en 1712 les églises du pays de Vaud introduisirent la réception des catéchumènes selon le texte d'Ostervald; qu'en 1725 ils empruntèrent à sa liturgie «quelques unes de ses plus belles prières»; qu'en 1734 ils adoptèrent le catéchisme sous sa forme abrégée.

¹⁰¹ Ostervald, comme bien des théologiens de renom, était attentif à l'usage des catégories juridiques en théologie; il distinguait entre le *jus naturale* d'une *Lex Dei* inscrite dans la nature personnelle et sociale de l'homme, et la *Lex Dei* révélée, proclamée par Moïse d'abord, par Jésus-Christ ensuite. La Loi de Dieu du *jus naturale* était considérée comme inamovible, et ce qu'exigeait la Loi divine révélée, donnée par Moïse ou par Jésus-Christ, n'avait valeur universelle que dans la mesure où ces prescriptions s'enracinaient et couronnaient la *Loi naturelle*. Cf. là-dessus le Furetière de 1704 qui résume les *sentiments* de l'époque sur ce point dans l'article «Droit». Ostervald n'est vraiment pas le moraliste au petit pied dont, depuis cent ans, on croit devoir nous présenter l'image.

¹⁰² *A Rational Catechism or instruct. conferenz between Fater and Son*, chez Andrews Soule à Londres 1687; à en croire le *National Union Catalog*, ce catéchisme cartésien aurait été attribué à un M. William Popple; il a été traduit en français par un «Mylord...» et publié par M. D. Formey de Berlin à Leipzig en 1756; J. Leclerc en avait rendu compte dans sa *Bibliothèque Universelle* de 1688, tome 9, pp. 95 ss. Il en louait le plan.

¹⁰³ *Explication du Catéchisme de l'Eglise Anglicane* par feu M^r Samuel CLARKE (édition posthume, 1729) traduit de l'anglais sur la troisième édition, à Amsterdam, 1737; S. Clarke (1675-1729) apprit à philosopher avec Descartes auquel il tourna le dos, pour se faire le premier vulgarisateur des idées du chevalier Newton; il se tourna ensuite vers la théologie, et grâce à la protection d'évêques attentifs aux Lumières, fit une carrière de théologien, d'homme d'Eglise et de Lettres très remarquable.

¹⁰⁴ Cf. *Traité des Sources...*, II/165: «La Religion nous a été révélée pour nous rendre gens de bien.»

¹⁰⁵ Il y a certainement dans la volonté de renouvellement de la liturgie en usage, un essai «d'adapter textes et gestes, afin de les rendre plus édifiants» (cf. R. STAUFFENEGGER, *op. cit.*, p. 425); mais la Corr. Tro./Ost. montre, sans équivoque, qu'il s'agissait en fait de substituer à une liturgie calviniste et dogmatique, une liturgie transconfessionnelle, qui entend remplacer une théologie du péché et de la grâce par une théologie de la raison raisonnable et de l'appel à la libre volonté.

¹⁰⁶ Cf. Corr. Tro./Ost. du 10 février 1704; la liturgie du culte (projet ostervaldien) est en vente à Londres depuis 4 mois (octobre 1703); et les anglais en font grand cas (lettre du 12 novembre 1703 déjà).

¹⁰⁷ Pour ne pas en rester à une compréhension superficielle des efforts liturgiques (en vue de hâter la réunion des protestants) d'Ostervald, il faut comparer les efforts des évêques modérés de l'Eglise d'Angleterre (STAUFFENEGGER, *op. cit.*, p. 377) soucieux d'une formule liturgique capable de «réunir» les épiscopaux et les presbytériens; ceux aussi de Frédéric I^{er} de Prusse pour «réunir» les réformés et luthériens en Prusse (*ibid.*, p. 427). Ostervald n'invente rien, mais reprend l'idée d'une réunion de tous les protestants par l'acceptation commune d'une même liturgie, sous le signe d'une entière (seconde) réformation, mais qui laisserait à tous la liberté du discours apologétique, de la discipline et des coutumes locales ou régionales. Il me semble que les propositions liturgiques, qu'Ostervald fait à Londres, à Genève et à Berlin, ne prenaient leur sens qu'en fonction de sa doctrine réunionniste.

¹⁰⁸ Cf. L. I. DE BUDÉ, *op. cit.*, III/35, du 13 janvier 1706, où il est question de lumières naturelles, de l'homme naturel, du recours de la théologie à la raison naturelle; III/162, du 9 décembre 1724, où il est question de la divinité du Messie, de la Trinité, du caractère sacrificiel de la mort du Christ.

¹⁰⁹ *Op. cit.*, p. 415; cf. aussi p. 983, note 35.

¹¹⁰ Cf. R. GRÉTILLAT, *op. cit.*, pp. 225 ss., 252 ss., 277 ss., qui s'est douté de la chose; il a aussi découvert qu'Ostervald recourait aux textes latins comme la LXX et la Vulgate plutôt qu'au *textus receptus*; le Furetière nous apprend qu'à l'époque, un ouvrage anglais, qu'il ne cite pas, avait déclaré peu fiable le *textus receptus* corrigé par les dernières trouvailles archéologiques; c'est aussi le Furetière qui nous apprend que l'époque demandait des paraphrases non des métaphrases (art. Paraphrase). Une lettre de Pierre Cartier à Turretini (du 14 décembre 1726); *in*: L. I. de Budé I/274-275 nous apprend que chacun savait que la Bible de Genève de 1724 était une paraphrase.

SOCIÉTÉS DE LECTURE ET CABINETS LITTÉRAIRES DANS LA PRINCIPAUTÉ DE NEUCHÂTEL (1750-1800)¹

De nouvelles pratiques de la lecture

Généralités

Dans les pratiques de la lecture, le XVIII^e siècle, correspond, en Europe, à une période de profonde mutation. En effet, la lecture prend à cette époque un style nouveau tandis que les accès au livre se multiplient. Le phénomène s'explique essentiellement par l'évolution de la production littéraire et par le coût élevé de l'imprimé.

Jusqu'au XVII^e siècle, le grand public lecteur — qui représentait bien sûr une faible partie de la population — pratiquait une lecture intensive², approfondie, répétée, qui portait sur un petit nombre de livres: livres de piété, livres d'usage, livres de métier, lus et relus, imprégnant la vie de tous les jours. Mais au XVIII^e siècle, le champ de la lecture s'accroît brusquement et se diversifie avec le développement de la littérature de divertissement, la diffusion du livre encyclopédique, philosophique et politique, et surtout la prolifération des gazettes et journaux qui gagnent l'ensemble du public lettré européen, avide de nouvelles politiques, littéraires, scientifiques, et surtout mondaines.

Le théâtre, le roman, la littérature utopique font l'objet d'un engouement général dès le début du siècle. La littérature de voyage, les chroniques scandaleuses, les libelles et pamphlets politiques, les textes galants, érotiques, voire pornographiques, font les délices du public dès 1750-1760.

Pour donner une indication chiffrée du gonflement de la production littéraire, au XVIII^e siècle, il suffit d'un exemple: l'évolution du nombre des périodiques en France: de 40 titres dans la décennie 1720-1729, il passe à 90 en 1740-1749 pour s'établir à quelque 170 titres à la fin des années 1780, quadruplant ainsi en l'espace d'un demi-siècle³.

Cette production des Lumières fera surgir de nouvelles pratiques de la lecture. Liée à l'actualité, aux modes, elle n'a pas la valeur de permanence de la littérature traditionnelle. Une bible ou un psautier pouvaient suffire aux lectures de toute une vie. Une gazette ou un roman ne donnent lieu qu'à des lectures uniques et éphémères. Ce type de

littérature «à jeter» va donc conduire à un mode de lecture différent, plus rapide, plus superficiel. Il va inciter surtout à consommer davantage de livres, donnant ainsi à la lecture un caractère extensif⁴.

Mais ce besoin de lecture devait se heurter à un sérieux obstacle : le prix du livre. Au XVIII^e siècle, l'imprimé est très coûteux. L'achat d'un modeste roman représente plusieurs journées de travail d'un ouvrier ordinaire, l'abonnement annuel à un périodique littéraire, le salaire de plusieurs semaines d'un artisan. Certes, l'ouvrier n'est encore guère concerné par cette littérature, mais l'artisan, lui, fait déjà partie de la société des lecteurs.

Pour répondre à la demande se mettent alors en place des instruments collectifs de la lecture sous forme de bibliothèques publiques, de sociétés de lecture, de cabinets littéraires et de cabinets de lecture.

Dotées généralement de collections savantes, les bibliothèques dites «publiques» ne jouèrent cependant qu'un rôle limité dans la diffusion du livre. Ces institutions qui émanaient de corps divers — civils, religieux, cercles de notables — s'adressaient surtout au public lettré. De plus, leurs horaires étaient généralement très réduits et leurs services rarement gratuits.

Les *sociétés de lecture* étaient des associations d'amateurs achetant des livres et des gazettes à frais communs. On en distingue deux grands types : dans l'un, fondé sur le principe de la bibliothèque circulante, les documents étaient lus au domicile des lecteurs : ceux-ci recevaient régulièrement des colis.

Dans l'autre, les livres ou gazettes étaient déposés dans les locaux de la société et lus sur place. Ils pouvaient éventuellement être empruntés à domicile par les membres après un certain temps.

Les acquisitions portaient essentiellement sur la littérature récréative, le roman, le théâtre, mais aussi l'histoire, la littérature de voyage.

Le principe du *cabinet littéraire* était tout autre : il s'agissait de collections de livres constituées par des commerçants — en général des libraires — à l'usage du public. Le lecteur choisissait les livres sur catalogue et souscrivait à un abonnement d'une durée déterminée : trois mois, six mois, une année. Les conditions variaient selon les établissements.

Contrairement au cabinet littéraire qui louait essentiellement des livres pour la lecture à domicile, le *cabinet de lecture* mettait, en outre, un local à la disposition des lecteurs pour la consultation, sur place, des gazettes. Encore peu nombreux au XVIII^e siècle, les cabinets de lecture fleuriront sous la Restauration.

En Suisse

Bibliothèques publiques, sociétés de lecture et cabinets littéraires se répandirent en Suisse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Institutions savantes et élitaires, les premières s'implantèrent dans les centres urbains: Yverdon (1761), Soleure (1764), Bienne (1765), Morges (1767), Lausanne (1781), Thoune (1785)⁵, etc.

C'est aussi dans les villes que se développèrent les sociétés de lecture, surtout à partir de 1750. Deux nous sont bien connues, car elles ont fait l'objet d'études: la «Société littéraire»⁶, à Genève, et la «Allgemeine Lesegesellschaft»⁷, à Bâle.

La première fut fondée en 1750. Formée essentiellement de pasteurs, d'avocats, d'enseignants, de médecins, de négociants et de banquiers, elle ne compta jamais plus de 31 membres. Elle pratiquait le prêt des livres et des gazettes à domicile. Le fonds était géré par un bibliothécaire. Elle fut dissoute en 1792.

La «Allgemeine Lesegesellschaft» est de création plus récente: 1787. Mais elle fut bien plus considérable que sa consœur genevoise. Dès son ouverture, elle comptait déjà 75 membres (271 en 1800). A ses lecteurs, elle offrait 45 journaux et revues en 1788. Les livres pouvaient être consultés à domicile ou dans les spacieux locaux de la société.

S'il existait depuis longtemps dans nos régions des libraires pratiquant de façon informelle⁸ la location de livres, ce n'est guère qu'à partir des années 1760 que s'ouvrirent de véritables cabinets littéraires, fonctionnant sur la base de règlements précis et éditant des catalogues de leurs fonds. Citons, à Berne, celui du libraire Emmanuel Haller dont un catalogue, daté de 1777, ne contient pas moins de 5800 ouvrages en français⁹. A Genève, les cabinets littéraires les plus connus furent ceux de Jean-Jacques Paschoud et de Jean-Emmanuel Didier qui offraient respectivement, vers 1790, quelque 6000 et 8500 livres à louer¹⁰.

Aspects économiques de la lecture dans la Principauté de Neuchâtel, vers 1750-1790

Les Neuchâtelois se sont tournés très tôt vers la littérature des Lumières. Ce goût s'était formé dès que la Principauté avait étendu ses relations commerciales avec les pays voisins pour exporter ses nouvelles industries — dentellerie, indiennage, horlogerie — s'ouvrant du même coup au mouvement des idées européen, aux modes intellectuelles venues

de l'étranger, et notamment de Paris. Il s'était affirmé lorsqu'était apparu, à Neuchâtel même, des entreprises typographiques spécialisées dans l'édition du livre nouveau, philosophique, encyclopédique, politique: celles de la Société typographique de Neuchâtel (1769-1789), de Samuel Fauche (1773-1787), de Jonas Fauche & Cie (1782-1785)¹¹ etc.

En se faisant l'écho de la République des Lettres, le *Mercure suisse*¹², publié à Neuchâtel depuis 1732, avait contribué aussi à éveiller l'intérêt pour l'actualité littéraire.

Le séjour ou le passage dans la Principauté de plusieurs écrivains renommés, venus s'y réfugier (Jean-Jacques Rousseau, 1762-1765) ou traiter avec leurs éditeurs (Mirabeau, vers 1777, 1782; Louis-Sébastien Mercier, vers 1781-1785; Jacques-Pierre Brissot, 1782)¹³, avait été, à n'en pas douter, une incitation supplémentaire à découvrir les nouveaux espaces de la lecture.

Mais le prix du livre, à Neuchâtel, était, comme dans les pays voisins, disproportionné par rapport aux conditions économiques de la société des lecteurs. L'abonnement annuel à une gazette littéraire ou scientifique se situait entre 12 et 40 livres de France dans les années 1770: 16 livres, par exemple, pour le *Journal des savants*, 24 livres pour le *Mercure de France* et l'*Année littéraire*, 33 livres 12 sols pour le *Journal encyclopédique*¹⁴. Au prix de l'abonnement venaient s'ajouter généralement les frais de port variant, selon les cas et les régions, de 6 à 10 livres habituellement. Pour le budget d'un enseignant — régent ou professeur de collège — d'un pasteur ou d'un artisan qui formaient une partie appréciable du public lecteur, cette dépense était considérable. En effet, leurs revenus oscillaient alors entre 300 et 1000 livres de France annuels.

Voici quelques exemples:

En 1758, la pension du chantre et ministre allemand de Neuchâtel s'élevait à quelque 543 livres de Neuchâtel, soit un peu plus de 776 livres de France¹⁵.

En 1770, le traitement du régent d'Auvernier, Convert, consistait en 300 livres de Neuchâtel, soit 429 livres de France, outre le logement. Il recevait encore des parents de ses élèves une maigre pension mensuelle de 5 sols¹⁶.

En 1779, le salaire du prote de l'imprimerie de la Société typographique de Neuchâtel — c'est-à-dire le chef de l'atelier — se montait à 936 livres de France¹⁷.

En 1790, Henri de Meuron (1752-1813), le premier bibliothécaire de la Bibliothèque publique de Neuchâtel, touchait 15 louis d'or neufs par

an pour son travail, ou 360 livres de France¹⁸. Mais il est vrai qu'il travaillait à temps partiel et avait d'autres activités rémunératrices.

Dans ces conditions, on imagine le sacrifice financier que représentait un abonnement à un périodique s'élevant à 30 livres de France, soit le salaire de plusieurs semaines de travail.

Le prix de la lecture prend tout son sens quand on le compare au coût des denrées de première nécessité: avec 30 livres de France, on pouvait se procurer, à Neuchâtel, dans les années 1770-1780, plus de 100 kilos de pain bis, 420 litres de lait, 273 kilos de pommes-de-terre, 31,5 kilos de beurre et quelque 63 à 105 kilos de viande (veau, bœuf, mouton). Cette somme équivalait encore à environ 80 litres de bon vin rouge, 21 kilos de sucre ou de café — produits de luxe — et à 42 kilos de riz¹⁹.

L'achat de nouveautés pesait également lourd dans un budget. Pour un roman à la mode, un volume in-octavo de 300 pages, il fallait déboursier environ 2 à 3 livres de France vers 1780²⁰.

L'achat d'œuvres complètes, de séries in-quarto, d'encyclopédies était bien sûr hors de portée des bourses moyennes. L'«Encyclopédie» de Diderot et d'Alembert (1751-1772), dans sa version originale in-folio en 28 volumes dont 11 de planches, valait à l'origine 980 livres de France!, soit le traitement annuel d'un professeur de collège. La réimpression in-quarto procurée par la Société typographique en 1778-1779, en 36 volumes de texte et 3 de planches, 384 livres en souscription. Et ces prix s'entendaient en feuilles. Il fallait encore ajouter le prix de la reliure. Seuls les gens aisés pouvaient se permettre de telles acquisitions: de riches négociants, de hauts magistrats ou des propriétaires fonciers.

Comme ailleurs, cette situation provoqua, dès le milieu du siècle, le développement d'instruments collectifs pour la lecture des gazettes et des nouveautés sous forme de sociétés d'amateurs et de cabinets littéraires.

Mais il faudra attendre le tournant des Lumières pour voir apparaître dans notre pays la première bibliothèque publique. Fondée à Neuchâtel en 1788, elle ne sera ouverte aux lecteurs qu'en 1794. Rendu possible par le legs de David de Pury (1709-1786), cet établissement restera toutefois en retrait de la vie littéraire et intellectuelle jusqu'au début du siècle suivant. En effet, son fonds se limita au début à des livres de caractère savant qui n'intéressèrent que la frange lettrée du public lecteur. La présentation de cette bibliothèque n'a donc pas sa place dans cette étude circonscrite au XVIII^e siècle et destinée à mettre en évidence les institutions ayant favorisé les nouvelles pratiques de la lecture.

Les sociétés de lecteurs de gazettes

C'est pour la lecture des seuls journaux et gazettes que se formèrent les premières associations de lecteurs du pays. Ces sociétés regroupaient plusieurs partenaires intéressés à la lecture d'un ou plusieurs périodiques. Les frais d'abonnement étaient répartis entre les membres et les journaux circulaient selon un ordre déterminé.

On perçoit les premiers signes de ce mode de lecture à la fin du XVII^e siècle déjà grâce au livre de raison de Jaques Sandoz, perruquier notaire à la Chaux-de-Fonds. Sandoz faisait partie d'une association de ce genre. Son journal²¹, tenu de 1693 à 1712, fourmille d'annotations au sujet de « gazettes et mercures » qu'il attend toujours avec impatience, lit avec empressement, et transmet à d'autres lecteurs²². Mais les propos du notaire sont trop vagues pour nous permettre de préciser les contours de cette très ancienne société de lecture chaux-de-fonnière.

Membre également d'une société de lecteurs, Abraham-Louis Sandoz (1712-1766), beau-père de Pierre Jaquet-Droz, est moins allusif dans son journal²³ : il précise ainsi, en date du 22 décembre 1744, les titres de deux périodiques lus par sa société et donne quelques indications sur leur mode de circulation :

« Nous avons été à la cure pour résoudre pour les Gazettes je les prendrai le vendredy à 7 heure & les remettre au Justicier Perret Le Mercure suisse²⁴ prendra la même Route & celui d'Holente²⁵ le rebour... »²⁶

Mais pour avoir une idée plus précise de ce type de société, nous aurons recours au livre de raison (1770-1778)²⁷, plus récent, de Daniel Sandoz, agriculteur et éleveur à la Chaux-de-Fonds. Sandoz était membre d'une société abonnée à une « gazette »²⁸ et à la *Feuille d'Avis*²⁹ éditée par la Société typographique de Neuchâtel. Chaque année, il avait soin de relever les noms des sociétaires et d'indiquer le montant de leur écot, ajoutant ici et là des observations nous permettant d'entrevoir le fonctionnement du système.

Les deux journaux circulaient entre les lecteurs accompagnés d'une liste des noms. Chaque membre biffait le sien après lecture et remettait le périodique à l'associé suivant. La société comptait une quinzaine de lecteurs (15 en 1774, 16 en 1778) qui se partageaient équitablement le montant des abonnements. Mais on réussissait encore à réduire la part de chacun en revendant l'un ou l'autre journal à un groupe de lecteurs d'un autre « quartier » :

«Les associés de la Gazette de cette année nous som̄e 15 elle nous a coute 70. batz du S^r Justicier Jonas Pierre Courvoisier les avons vendu 25. bz [batz] à ceux du Valanvron[...]»³⁰

On relèvera ici la multiplication des lectures pour un seul abonnement: le journal changeait quinze fois de mains avant d'être remis à un cercle indéterminé d'autres lecteurs. Le temps de lecture imparti à chaque associé — qu'il ne m'a pas été possible de déterminer — devait être très court pour conserver son actualité au journal et satisfaire les lecteurs qui étaient au bout de la «chaîne». On a vu que l'ordre de circulation des périodiques était inversé dans la société d'Abraham-Louis Sandoz, sans doute par souci d'équité.

Il est vrai que la circulation des périodiques pouvait s'effectuer rapidement au sein de la société de Daniel Sandoz, tous les associés habitant des quartiers voisins: les Grandes-Crosettes, les Petites-Crosettes et les Reprises³¹. Cette proximité évitait la dispersion de la lecture.

Nous avons renoncé à tenter une approche socio-professionnelle de cette association, composée surtout de membres de la famille Sandoz, tant il est difficile d'identifier avec certitude un nom dans nos Montagnes. Notons cependant que Daniel Sandoz et sa famille appartenaient à un milieu modeste d'agriculteurs et d'éleveurs, pratiquant l'horlogerie (un des fils) et la dentellerie (la mère et une fille). Il est probable que d'autres lecteurs provenaient de milieux similaires.

Trop rares, ces témoignages ne permettent pas de mesurer l'étendue et l'ampleur du phénomène. Pour le cerner davantage, nous disposons — pour une période trop courte, hélas! — d'une précieuse source de documentation: les archives de la Société typographique de Neuchâtel³². Cette entreprise de librairie et d'imprimerie, active de 1769 à 1789, éditait et diffusait des périodiques qui étaient lus largement dans la Principauté. Or, ses archives nous ont conservé de nombreuses lettres d'abonnés neuchâtelois révélant des pratiques collectives de la lecture et signalant l'existence de sociétés de lecteurs.

Limitée dans le temps (1769-1789), fragmentaire, touchant des lecteurs gravitant autour de la Société typographique seulement, cette documentation ne permet évidemment qu'une approche du phénomène, révélatrice cependant de la généralisation d'une pratique qui avait gagné, à la fin du XVIII^e siècle, une partie appréciable de la société neuchâteloise des lecteurs.

L'étude de cette correspondance démontre tout d'abord que la lecture collective des journaux — qu'il s'agisse des coûteux périodiques litté-

raires ou des modestes feuilles d'annonces — était une nécessité pour beaucoup de lecteurs. Le justicier Bezencenet, de Môtiers, renonce ainsi au *Journal helvétique*, en 1773, «d'autant plus que depuis que je suis Domicilié Icy, Je n'ay eu aucun Lecteur qui mait degravé de cette deponce»³³. En 1777, le pasteur Daniel Courvoisier, de Fleurier, résilie son abonnement à la *Feuille d'Avis*, «ne trouvant point d'associés pour la lire avec moi»³⁴. Sa «Société ayant manqué»³⁵, Moïse Gevрил, du Locle, prie la Société typographique, en 1777, de ne plus lui envoyer le *Journal helvétique*. Le chancelier Jérôme-Emmanuel Boyve (1731-1810), de Neuchâtel, est intéressé à la lecture de la *Gazette de Berne*³⁶. Mais il n'envisage pas de souscrire à un abonnement individuel. Aussi propose-t-il aux directeurs de la Typographique, en 1779: «Si ces Messieurs reçoivent la feuille d'avis de Berne, je serois bien aise de la tenir & lire en société avec eux»³⁷.

En parcourant la correspondance conservée des 76 Neuchâtelois amateurs de périodiques, on découvre que 22 lecteurs au moins pratiquèrent, d'une façon durable ou passagère, la lecture de leur journal avec un ou plusieurs associés. Ce nombre est sans doute bien en dessous de la réalité, tous les correspondants ne faisant pas nécessairement état de leurs pratiques lectrices.

Nous ne nous étendrons pas sur la formule associant deux partenaires lisant «de compte à demi». Car il ne s'agit pas là, à proprement parler, d'un système collectif.

On se contentera de relever la faveur dont jouissait, auprès des clients de la Société typographique, ce mode de lecture qui permettait de réduire la dépense tout en garantissant à chaque associé des nouvelles fraîches. L'adepte de la lecture «de compte à demi» était généralement un lecteur pressé qui ne s'engageait avec un partenaire que sous certaines conditions. Voici les exigences posées par le pasteur Louis Fabry (??-1817), des Ponts-de-Martel, en quête d'un associé, à Neuchâtel, pour la lecture du *Journal helvétique*:

«Je serois bien aise d'avoir un associé en Ville pour cette lecture: S'il s'en présenteoit un qui voulut y prendre part de Compte à demi, vous m'obligeriez de le lui offrir de ma part; mais il ne faudroit pas qu'il le gardat plus de huit jours après la distribution que vous en faites et quil tâchat de le remettre à Susanne Jeanneret nôtre Messagère, le jeudy qui suivroit immédiatement le jour de cette distribution [...]»³⁸

«Mademoiselle Susanne Guyenet marchande de fer demeurant ruë S^t. Maurice à Neuchatel»³⁹ accepta les conditions du pasteur Fabry, mais

se déroba deux ans plus tard. Le pasteur réussit à la remplacer par un de ses confrères, Jean Jacob Imer (1740-1804), pasteur à la Chaux-du-Milieu⁴⁰.

En poursuivant notre enquête, nous avons réussi à découvrir l'existence de 11 sociétés actives dans les années 1770-1780. Les documents font défaut, cependant, pour suivre leur destinée, déterminer quand elles se sont formées et éteintes. Il semble toutefois que certaines ont eu une existence éphémère. Par ailleurs, il est vraisemblable qu'en certains endroits la disparition d'une société ait pu en faire naître une nouvelle.

Ces 11 sociétés étaient implantées essentiellement dans le haut du pays: la Chaux-de-Fonds (5 sociétés); le Locle (3); la Sagne (1); Couvet (1) et Fleurier (1).

De ces sociétés, nous ignorons presque tout: fonctionnement, nombre des lecteurs, etc. Nous connaissons toutefois, pour chacune, le nom du lecteur abonné ainsi que les périodiques souscrits à la Société typographique. Voici quels sont ces souscripteurs dont nous avons cherché à déterminer l'activité professionnelle. On se gardera pourtant de considérer ce lecteur souscripteur comme un lecteur type, sa respectabilité, son autorité morale ou politique, sa situation sociale ayant pu, peut-être, le désigner pour remplir cet office.

Il s'agit, à la Chaux-de-Fonds, du justicier Jonas-Pierre Courvoisier⁴¹; du marchand-horloger François Roy⁴², d'un certain A. Dubois⁴³, ancien lieutenant; de l'aubergiste de la Fleur-de-Lys, Jacob Brandt⁴⁴ et de Simon Huguenin-L'Hardy⁴⁵. Au Locle, du marchand-horloger Marc Mathey⁴⁶; de l'horloger Fredrich Faure⁴⁷, et d'un certain Moïse Gevri⁴⁸; à la Sagne, du notaire Frédéric-Olivier Wille⁴⁹; à Couvet, du justicier et horloger Jonas-Henry Berthoud⁵⁰; et à Fleurier, du justicier et lapidaire Jean-Jacques Bovet⁵¹ (1735-1802).

Cette énumération prouve que la lecture était l'apanage de milieux très divers. On observera cependant que la littérature ne faisait pas l'aliment de toutes ces sociétés. Les lecteurs groupés autour de l'aubergiste de la Fleur-de-Lys étaient abonnés à une feuille de commerce — la *Feuille d'Avis* — et non à une gazette littéraire.

Clientes de la Société typographique, ces sociétés lisaient naturellement les périodiques édités ou diffusés par l'entreprise neuchâtelaise. Mais elles ajoutaient parfois d'autres journaux que l'abonné, par discrétion, mentionnait rarement dans sa correspondance.

Sur les 11 sociétés, 8 lisaient le *Journal helvétique* (société J.-P. Courvoisier, F. Roy, S. Huguenin-L'Hardy, M. Mathey, F. Faure, M. Gevri,

J.-H. Berthoud, J.-J. Bovet), 3 la *Feuille d'Avis* (A. Dubois, F.-O. Wille et J. Brandt).

Fondée en 1773, la société F. Roy ajouta la lecture d'autres journaux dès 1778:⁵² celle de la *Feuille d'Avis*, du «*Mercure politique d'Hollande*» — sans doute le *Mercure historique et politique* — et des *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle* de Linguet dont l'indépendance d'esprit, le parfum de scandale qu'elles répandaient semblent avoir amusés de nombreux lecteurs dans nos régions.

La lecture de la correspondance montre que certains lecteurs appartenaient à plusieurs sociétés: Jean-Jacques Bovet, par exemple, lisait le *Journal helvétique* dans le cadre de la société qu'il avait apparemment fondée en 1773 tout en partageant la lecture du *Journal encyclopédique* avec le pasteur Daniel Courvoisier⁵³.

Toutes les sociétés citées ci-dessus n'eurent sans doute pas l'importance de la société de Daniel Sandoz. Les nombreux avis publiés dans la *Feuille d'Avis* de 1770 à 1795⁵⁴ par des lecteurs en quête d'associés incitent à penser que les goûts des lecteurs se portaient de préférence sur de petits groupes — voire sur le mode de lecture «de compte à demi» — au sein desquels le journal passait rapidement de main en main, conservant ainsi son actualité.

En voici quelques exemples:

«On souhaiteroit de s'arranger avec quelqu'un pour avoir les Gazettes de Berne pour le nouvel An prochain; mais comme c'est pour la Campagne, on les prendroit les derniers. On apprendra au Bur. d'Av. à qui il faut s'adresser».
Feuille d'Avis, 21 décembre 1769

«Un particulier des Montagnes souhaiteroit d'avoir tous les jeudis la gazette de Berne déjà lue. La personne qui en aura une à remettre pourra en donner les conditions à Mrs. Félix-Henri Meuron & Fils aîné».
Feuille d'Avis, 24 janvier 1771

«On demande quelques associés pour le Journal Encyclopédique de Bouillon, & l'on desireroit le remettre à quelqu'un de la campagne. S'adresser à M. Dardel Ballejean».
Feuille d'Avis, 1 décembre 1791

«Un particulier offre de s'arranger avec une ou deux personnes pour la gazette de Berne. Il se contentera de la recevoir le lendemain à trois ou quatre heures après-midi, & paiera la moitié ou le tiers du prix. S'adresser au bureau».
Feuille d'Avis, 12 janvier 1792

Ces avis que nous pourrions multiplier mettent en évidence les résultats partiels de notre enquête. Ils suggèrent l'existence de sociétés

formées pour la lecture de journaux étrangers — *Gazette de Berne, Journal encyclopédique* — distinctes de celles que nous avons repérées à travers les archives de la Société typographique: ils apportent surtout une preuve supplémentaire de la fréquence de cette pratique auprès du public lecteur à la fin du siècle des Lumières.

Les archives de la Société typographique nous ont montré que les « Sociétés de lecteurs de gazettes » se sont développées surtout dans le haut du pays et en milieu rural. Les avis insérés dans la *Feuille d'Avis* confirment le caractère « campagnard » de cette formule.

De fait, les lecteurs du chef-lieu et du littoral disposaient d'autres instruments collectifs de la lecture: des cabinets littéraires et des sociétés urbaines plus élaborées.

Les sociétés de lecture « urbaines »

*La Société du Jardin*⁵⁵

La lecture des gazettes était ainsi un des avantages offerts aux membres distingués de la Société du Jardin. Fondée en 1759, toujours en activité, cette association réunit à l'origine une vingtaine de personnalités qui avaient pris l'habitude de se retrouver dans un jardin des faubourgs de la ville — d'où son nom — pour échanger des idées, commenter l'actualité, jouer au billard, au tric-trac ou encore au cornichon (jeu de boules). En hiver, les membres se réunissaient dans un logement loué au centre de la ville. Pour l'agrément des sociétaires, on s'abonna, dès les débuts, à des gazettes.

Droits d'entrée et contributions annuelles⁵⁶ forment l'essentiel des ressources de la société qui prend rapidement de l'extension mais ne s'ouvre qu'à l'aristocratie et à l'élite du pays, recrutant ses membres parmi les magistrats (de la Ville et de la Principauté), les officiers à la retraite ayant servi à l'étranger, les industriels et les riches négociants. Compte tenu des décès, la société comprenait au début de 1770 une centaine d'adhérents. Tous cependant n'étaient pas actifs: ceux qui faisaient carrière à l'étranger — diplomates ou officiers — rarement à Neuchâtel ne la fréquentaient qu'occasionnellement.

L'éventail des « papiers publics » souscrits par la société variait constamment au fil des assemblées annuelles où se faisait le choix pour l'année suivante, se décidaient le maintien ou la suppression d'un abonnement, le remplacement d'un périodique par un autre. Rares étaient les journaux à

retenir longtemps les suffrages des membres; la plupart disparaissaient après une existence de quelques années.

Les goûts se portaient d'abord sur les feuilles de nouvelles politiques et militaires: gazettes de *Leyde*, de *Cologne*, de *Berne*, *Courrier du Bas-Rhin*, etc. Mais on tenait aussi à être informé des événements de la République des Lettres, des nouveautés littéraires, de la vie intellectuelle parisienne. Le choix dénotait ici un certain éclectisme: la lecture de l'*Année littéraire*, de Fréron, antivoltairienne, n'empêchait pas celle de son concurrent direct, le *Journal encyclopédique*, de Pierre Rousseau, dévoué à la cause des philosophes et des encyclopédistes. Habitué aux variétés littéraires du *Journal helvétique* publié sur la place, les membres ne dédaignaient pas le discours mondain de son grand cousin français, le *Mercure de France*.

Le nombre des journaux souscrits par année demeura relativement restreint jusqu'à la fin du siècle, dépassant rarement une dizaine de titres. En 1775, la Société typographique⁵⁷ procurait les journaux suivants à la Société du Jardin: le «Journal de Politique» (sans doute le *Journal de politique et de littérature*, fondé par Panckoucke en 1774), le *Journal encyclopédique*, l'*Année littéraire*, la «Gazette littéraire des Arts» (la *Gazette de littérature, des sciences et des arts?*), la *Gazette d'agriculture*, le *Journal de lecture*, le *Radoteur*, le *Mercure de France*, la *Gazette de France*, ainsi que les deux journaux édités par la Société typographique: le *Journal helvétique* et la *Feuille d'Avis*.

L'interdiction de la lecture à domicile n'empêchait pas les membres d'emporter parfois les gazettes: ceux-ci se montrèrent particulièrement indisciplinés pendant la période révolutionnaire qui créa un besoin accru de nouvelles.

Malgré cette activité littéraire, la Société du Jardin n'est pas, à proprement parler, une société de lecture. C'est un cercle, né comme beaucoup d'autres à cette époque, du besoin de sociabilité apparu à la fin du XVIII^e siècle en Europe; une association d'hommes issus essentiellement de l'aristocratie, réunis dans un esprit de solidarité sociale et culturelle et animés par des intérêts communs; une institution se livrant à des pratiques et à une sociabilité purement masculines — comme le billard, le jeu de boules ou la tabagie — par opposition à la sociabilité mixte des salons.

La Société littéraire

Si la lecture ne représente qu'un aspect de la vie culturelle de la Société du Jardin, elle constitue en revanche la finalité et la raison d'être

d'une autre société apparue sans doute à la même époque: la Société littéraire, dite aussi Société pour la lecture des livres d'amusement ou Société pour la lecture des nouveautés.

On sait fort peu de choses de cette association dont on n'a retrouvé aucun règlement, catalogue ou liste d'abonné. Nos seules et maigres sources d'information se résument aux avis qu'elle fait insérer dans la *Feuille d'Avis*, aux commandes de livres et de travaux de ville qu'elle adresse à la Société typographique de Neuchâtel.

Le livre de comptes⁵⁸ de Samuel de Merveilleux (1725-1787) atteste son existence en 1759 déjà. Merveilleux porte à cette date le montant de la cotisation qu'il a versée à la société.

Cette institution était conçue, apparemment, sur le principe de la seule bibliothèque circulante. Elle ne disposait pas de salle de lecture. Les documents, qui pouvaient être des livres ou des gazettes, circulaient entre les membres. Ils étaient répartis en lots de plusieurs volumes, trois à cinq généralement. Chaque année, on procédait à l'achat de nouveautés qu'on faisait solidement cartonner par un relieur de la place. On en établissait la liste qui était communiquée aux membres. Les livres de l'année écoulée n'étaient pas conservés, l'argent récolté alimentant le compte d'achat⁵⁹. Le bon fonctionnement du système était assuré par un bibliothécaire. Cette charge fut occupée longtemps par le banneret Frédéric-Samuel Ostervald (1713-1795)⁶⁰, un des directeurs de la Société typographique, puis par le libraire Jean-Pierre Convert⁶¹ qui tint à Neuchâtel, pendant de longues années, un cabinet littéraire.

Les commandes passées à la Société typographique montrent que cette société d'amateurs était friande surtout de littérature récréative, de romans, de pièces de théâtre, de littérature de voyage et d'histoire. Elle était également abonnée à des périodiques. En 1773, elle en proposait six à ses lecteurs⁶²: le *Journal encyclopédique*, le *Journal économique*, l'*Année littéraire*, le *Spectateur français*, l'*Observateur français* et le *Journal helvétique*.

La cotisation était relativement avantageuse: en 1770, elle s'élevait à 5 livres 18 sols de Neuchâtel⁶³.

La société ne recrutait pas ses membres dans le seul rayon local. En explorant la correspondance neuchâteloise de la Société typographique, j'ai repéré par hasard plusieurs membres de la Société littéraire habitant des villages du littoral: un certain Guinand⁶⁴ de Colombier, capitaine; Maurice-Antoine Hasselaer⁶⁵, de Saint-Aubin et le baron de Büren⁶⁶, de Vaumarcus. Mais l'envoi des lots à ces membres externes soulevait parfois des difficultés, faute de liaisons postales. Le baron de Büren, de Vaumarcus en fit l'amère expérience en 1780: «L'embaras que j'occasione-

rais pour l'envoi des Livres de la Société Littéraire, vû que nous n'avons pas de Messenger établi cet année en ses quartiers, me fait rénonser pour cet année a cet Etablissement»⁶⁷.

Faute de documents, nous distinguons encore mal le fonctionnement de la Société littéraire, son importance, la condition sociale de ses membres. L'étude de la Société de lecture, fondée en 1802 — pour combler le vide laissé par la disparition, vers 1795, de la Société littéraire — nous paraît être en mesure de préciser certains points. Cette société — dont nous sont parvenus règlements et listes d'abonnés⁶⁸ — s'est constituée en effet sur les mêmes bases que sa devancière si l'on en croit le projet constitutif:

«La cherté des livres & la difficulté de les faire venir de l'étranger, ont suggéré l'idée d'établir une *Société de lecture*, analogue à celle qui existait autrefois dans cette Ville, pour faciliter aux personnes qui aiment lire, et qui voudraient être au courant des productions de la Littérature moderne les moyens de satisfaire leur gout à cet égard avec moins d'embarras & de frais qu'on ne peut le faire quand on agit seul & pour son compte particulier»⁶⁹.

De fait, l'organisation de la Société de lecture rappelle dans les grandes lignes l'articulation de la Société littéraire: achat annuel des nouveautés, vente des livres de l'année écoulée, répartition des livres en lots, etc. Cependant, le système n'était pas fondé essentiellement sur le mode de la bibliothèque circulante: on établit un dépôt ouvert 4 heures par semaine (les lundis et jeudis de 10 à 12 heures) où les livres sont prêtés puis ramenés après lecture. Le fonds est géré par un garde-livres qui tient un registre de la sortie et de la rentrée des lots. Sur la couverture de chaque volume, préalablement cartonné, est collée une étiquette portant le numéro du lot auquel appartient l'ouvrage et la durée du prêt (d'ordinaire 8 jours). Pour chaque demi-semaine de retard, une amende d'une piécette est perçue. Quant aux journaux, ils ne reviennent pas au dépôt: «[...] les Abonnés les feront circuler entr'eux [...] dans l'ordre que leur indiquera la liste de circulation mise en tête de chaque cahier, et sous peine de 2 creutzers d'amende pour chaque jour de retard.»⁷⁰

A ses débuts, la Société de lecture compte une trentaine de membres conformément au projet initial auquel 27 personnes souscrivent en date du 1^{er} décembre 1802. Elle est ouverte aux deux sexes. Mais la représentation féminine, à l'origine du moins, est quasi inexistante. Aucune femme ne semble inscrite pour la première année. En 1812, par contre, une fiche de circulation d'un périodique — *l'Esprit des Journaux*⁷¹ — mentionne quatre noms féminins sur les 32 membres que compte alors la Société.

Dès l'origine, la Société de lecture eut un caractère élitair et aristocratique. Presque tous ses membres appartenaient aux familles nobles et dirigeantes du pays⁷². Qu'en fut-il de la Société littéraire? Ses lecteurs provenaient-ils des mêmes milieux? Les sept sociétaires que nous avons réussi à identifier pourraient le faire penser: le pasteur Henri-David de Chaillet (1751-1823), Samuel de Merveilleux (1725-1787), le baron de Büren, de Vaumarcus, le banneret Frédéric-Samuel Ostervald, le libraire Jean-Pierre Convert, Maurice-Antoine Hasselaer — qui fut le premier directeur général de Batavia — et le capitaine Guinand. La majorité sont issus de familles nobles ou distinguées et font partie de l'élite sociale et intellectuelle du pays. Toutefois, seules des listes exhaustives d'abonnés pourraient changer cette hypothèse en certitude.

Une société de lecture faillit voir le jour, avant la fin des Lumières, dans la seconde agglomération du pays: au Locle. L'initiative en revint au libraire Samuel Girardet⁷³ (1730-1807) qui en soumit le plan à ses concitoyens en 1769:

«Le goût de la Lecture, qui régné dans les environs, devient tous les jours plus importun; Chaque jour, on me sollicite de fournir des livres à une foule de personnes, que je désirerois d'obliger. On sait que j'avois commencé à en distribuer, & que j'en fus dégoûté par plusieurs désagrémens, qu'il seroit inutile de rapporter ici. — Cependant le désir de me rendre utile à ma chère Patrie, l'envie naturelle à tout bon Citoïen de seconder l'inclination des jeunes Gens qui aiment à s'amuser d'une manière honnête, en travaillant à orner leur esprit, m'engage à proposer aujourd'hui un autre arrangement, qui m'a paru propre à satisfaire le Public, sans m'exposer à aucune perte.

Heureusement placé entre Le Locle & La Chaux-de-Fond, ne pourroit-on pas établir chez moi une Bibliothèque bien choisie des meilleurs ouvrages du tems? Une Société Littéraire composée de tous ceux qui voudront souscrire, auroit part à cet établissement, qui seroit dirigé pour le choix des livres par un Comité, formé à la pluralité des suffrages, & composé de ceux qu'on jugeroit les plus propres à y bien réussir. Je suppose que chacun fournisse un Louis d'or neuf par an, j'y entrerais moi-même pour ma cote-part, & j'ai lieu de croire que dès la seconde année le prix de l'abonnement sera beaucoup moins considérable. Quoiqu'il en soit, l'argent une fois rassemblé, on pourra choisir dans le présent Catalogue, ou ailleurs, les livres que l'on désireroit de lire, & je m'engagerai à les acquérir au prix le plus modique & pour le compte de la Société — Il sera, sans doute, convenable de fixer un certain temps au bout duquel chacun sera obligé de les rendre, afin qu'ils puissent circuler. Je fournirai dans ma maison un endroit convenable, où les livres de la Société seront placés séparés des miens. J'aurai soin de tenir note de tous ceux que je remettrai, & je m'engage à n'en donner à qui que ce soit, qu'aux Membres de la Société. On imprimera un

Catalogue des Livres qui circuleront, & dans lequel chaque Associé aura sa feuille séparée — ceux qui perdront ou gâteront quelqu'un de ces ouvrages, seront obligés de les paier, au profit de la Société. Ceux qui les garderont au-delà du terme, seront tenus de paier 1 creutzer par jour, toujours au profit de la bourse commune.

Au bout de l'an, ou de tel autre terme que l'on voudra fixer, il sera fait des montes de tous les livres appartenans à la Société auxquelles personne ne pourra assister que ceux qui auront souscrit; & l'argent qui en proviendra, sera destiné à une nouvelle emplette, & réparti entre les Associés, ensorte que l'abonnement sera considérablement diminué, pour ceux qui auront eu part à ce premier établissement. Quant à ceux qui voudront y entrer, il sera loisible à la Société, d'exiger d'eux un Louis-d'or neuf d'abonnement.

Pour mes honoraires comme Dépositaire de Livres, Distributeur & Commissionnaire, il me sera païé annuellement par la Société la somme de six Louis-d'or neufs: moiënnant lesquels je m'efforcerais à servir un chacun avec toute la diligence & l'exactitude possible.

Voilà le Projet qu'a fait naître mon zèle pour le service du Public: J'ose le proposer, & je souhaite qu'il ne paroisse pas déplacé ni ridicule: Quand il seroit inutile ou impraticable, les intentions qui l'ont dicté méritent l'indulgence de tous les Citoïens éclairés & équitables»⁷⁴.

Le projet de Samuel Girardet ne semble pas avoir eu d'écho. Les prétentions du libraire pour ses services (6 louis d'or), le prix de l'abonnement (1 louis d'or) ayant paru sans doute trop élevés aux lecteurs modestes des Montagnes.

Les enfants Girardet concrétisèrent, dans une certaine mesure, l'idée de leur père en mettant sur pied, à la fin du siècle, une autre forme d'établissement voué à la lecture collective: un cabinet littéraire.

Les cabinets littéraires

Sous leurs diverses formes, les sociétés de lecture surgirent dans toutes les régions du pays, gagnant même des villages reculés, tels que la Sagne, Couvet ou Fleurier.

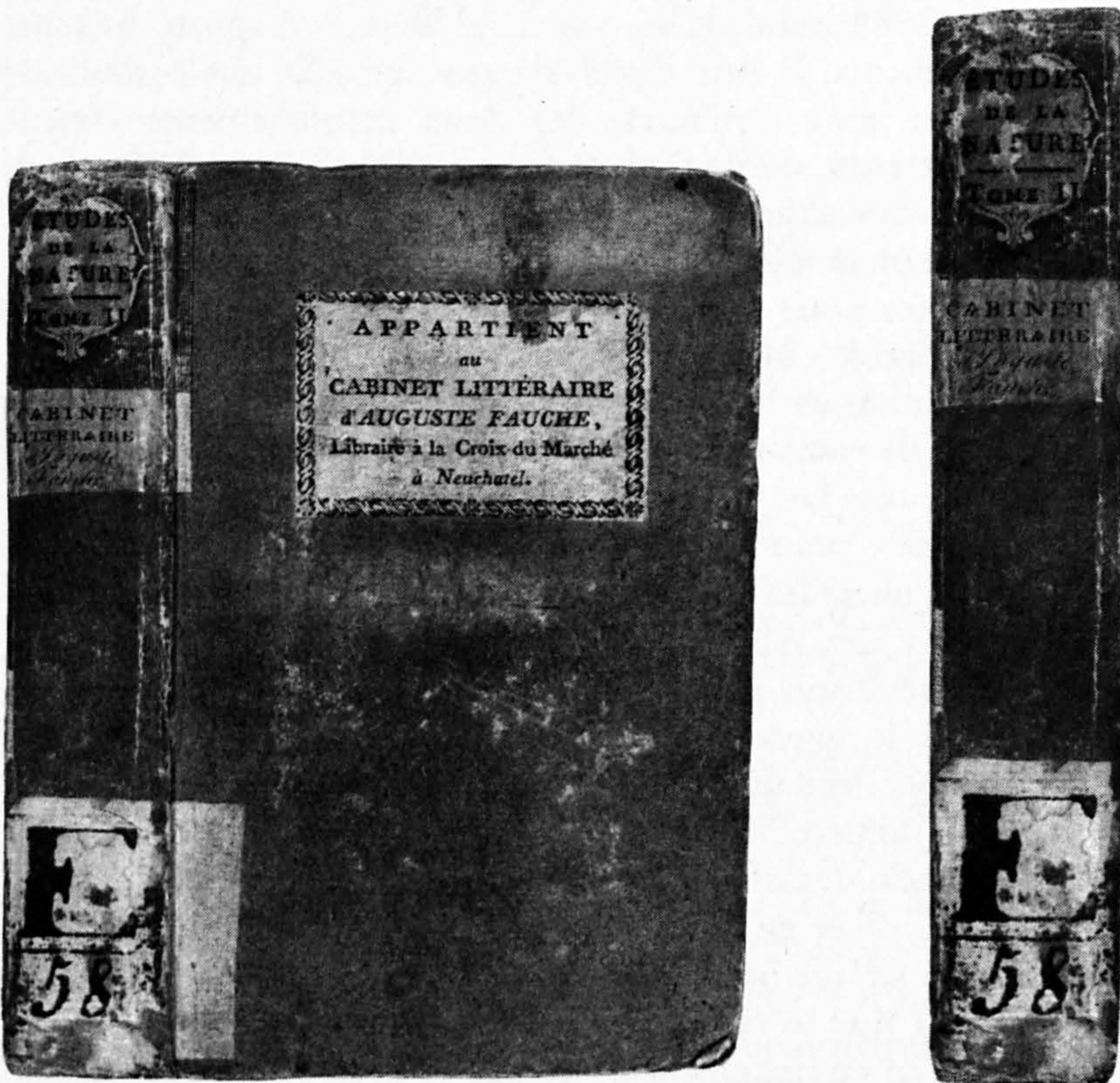
L'aire géographique des cabinets littéraires fut, au contraire, beaucoup plus restreinte. Elle se borna, au début, au chef-lieu uniquement. Il fallut attendre le tournant du siècle pour qu'elle s'étendît aux Montagnes et touchât des zones rurales (le Locle⁷⁵, vers 1800, Môtiers⁷⁶, vers 1820).

Ces établissements, à but lucratif, furent constitués essentiellement par des libraires pour ajouter un appoint à leur commerce. Des annonces parues dans la feuille locale témoignent de leur existence dès 1770⁷⁷. Mais il est fort probable que leur origine soit plus ancienne.

Le premier cabinet littéraire connu fut celui du libraire Samuel Fauche qui le céda, en 1770⁷⁸, à son beau-frère, Jean-Pierre Convert. Celui-ci le conserva longtemps, au moins jusqu'en 1793. Cette année-là, en effet, il fait état de son commerce dans une lettre qu'il adresse à son neveu Jérémie Witel (1754-1794), lettre intéressante puisqu'elle nous apprend que Neuchâtel abritait alors trois cabinets littéraires :

[...] mon louage de livres va bien petitement depuis que les frères Girardet sont établis en Ville, ils ont aussi des livres de louage, Ab: Louis en loue aussi, [Abraham-Louis Fauche-Borel] de sorte que nous voilà trois loueurs de livres qui n'avons que très peu de lecteurs ou liseurs»⁷⁹.

Nous pouvons nous faire une idée du fonds littéraire de ces établissements et de leur fonctionnement grâce à deux catalogues qui nous ont été heureusement conservés. L'un, édité apparemment vers 1793-1796, concerne le cabinet littéraire⁸⁰ de l'imprimeur Abraham-Louis Fauche-Borel, le second, daté de 1798⁸¹, celui de son frère, le libraire Auguste Fauche. Dans les deux documents, la liste des livres est précédée des conditions du cabinet. Celles-ci sont similaires: les deux établissements étaient ouverts à tous les lecteurs, qu'ils fussent ou non domiciliés à Neuchâtel, pourvu qu'ils pussent s'acquitter à l'avance du prix de l'abonnement. Celui-ci était relativement élevé: 24 livres de France par an, 15 livres pour six mois, 3 livres pour trois mois. Même dans les années 1790, la dépense était considérable: 24 livres de France, soit 1 louis d'or, équivalaient à l'abonnement annuel d'un bon périodique littéraire français ou à l'achat d'une dizaine de romans de petit format. Le système n'avantageait point les petits lecteurs. Les nouveautés faisaient l'objet de conditions spéciales, draconiennes, pour les abonnés. Elles étaient «mises dans le Cabinet à mesure qu'on se les procurera, en nombre proportionné à leur mérite, & au nombre des Abonnés. Et comme il est juste que chacun d'eux puisse en jouir à son tour, on ne pourra en prendre plus d'un volume à la fois, ni le garder plus de deux jours.» Cette disposition contraignante — quel lecteur accepterait aujourd'hui des délais aussi courts? — met en lumière les conditions difficiles dans lesquelles le lecteur du XVIII^e siècle devait satisfaire sa coûteuse passion. En incitant à la consommation effrénée de la littérature, elle favorisait évidemment le mode de lecture extensif que nous avons présenté au début de cette étude. On relèvera pourtant que le rythme de lecture imposé par nos cabinets était encore modéré en comparaison de ce qui se passait dans la capitale française. Dans son *Tableau de Paris*, Louis-Sébastien Mercier rapporte



Etiquette et ouvrage du cabinet littéraire d'Auguste Fauche (1773-1809). (Cf. p. 100.)

qu'«il y a des ouvrages qui excitent une telle fermentation, que le bouquiniste est obligé de couper le volume en trois parts, afin de pouvoir fournir à l'empressement des nombreux lecteurs; alors vous payez non par jour, mais par heure»!⁸²

Les livres n'étaient pas en libre-accès ni visibles sur des rayons. Le choix se faisait sur catalogue. Celui d'Abraham-Louis Fauche-Borel comporte 575 ouvrages classés par ordre alphabétique des titres et 13 recueils de pièces de théâtre qui font l'objet d'une liste séparée au verso de la page de couverture. Dans notre compte, les *Œuvres complètes*, nombreuses, ou les séries — telles que le *Cabinet des fées* (41 vol. in-12) ou les *Voyages imaginaires, romanesques, merveilleux, allégoriques, amusans, comiques & critiques* [...] (36 vol. in-8°) — ne représentent qu'un seul numéro. La notice ne mentionne pas systématiquement le nom de l'auteur. Chaque livre est sommairement décrit matériellement: le format est indiqué dans tous les cas et on souligne si l'ouvrage est en plusieurs volumes et s'il est illustré. Tous les ouvrages, sans exception, sont de petit format in-8° et in-12.

La littérature romanesque et moralisante, le théâtre, les livres d'histoire et de pensée politique, les chroniques sur l'aristocratie déchue — qui avaient fleuri sous l'Ancien Régime — la littérature philosophique et galante, les livres de voyage forment l'essentiel du fonds.

Hormis quelques auteurs de l'Antiquité (Térence, Plutarque et Ovide), de la Renaissance italienne (L'Arioste, Le Tasse) ou de la France classique (La Bruyère, Racine ou Scarron), les écrivains disponibles au cabinet appartiennent tous à l'époque contemporaine. Parmi les noms célèbres figurant au catalogue, relevons ceux de Diderot, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Marivaux, Fénelon, Crébillon, Marmontel, Mercier, l'abbé Prévost. A côté d'écrivains mineurs, oubliés par la postérité, apparaissent aussi les grands romanciers populaires: M^{mc} de Riccoboni ou M^{mc} de Genlis, auteurs de tant de romans à succès.

On y trouve aussi des ouvrages du second rayon signés par Rétif de la Bretonne (*Le Paysan perversi, La Paysanne perversie*) ou Nerciat (*Cecilia ou mes fredaines*). Les grands témoins de la littérature scandaleuse de l'Ancien Régime sont aussi présents, qu'il s'agisse des *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, des *Lettres de cachet* de Mirabeau ou de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* de l'abbé Raynal.

La littérature anglaise, alors à la mode, est bien représentée avec, notamment, tous les grands romans de Richardson et de Fielding. Dans la littérature de voyage, les récits imaginaires, les relations de modestes

explorateurs côtoient les journaux de bord des célèbres expéditions scientifiques de Cook, Bougainville ou Lapérouse.

Si les livres d'usage — catéchismes, psautiers, almanachs, etc. — ne figurent pas au catalogue, en revanche, on trouve à louer quelques « manuels » d'histoire utilisés au Collège : l'*Abrégé de l'histoire universelle* de Roustan, les *Elémens d'histoire générale*, de l'*Histoire d'Angleterre*, de l'*Histoire de France* de l'abbé Millot ; l'*Histoire ancienne des Egyptiens* de Rollin, etc. Bien qu'il soit circonscrit dans les domaines énumérés ci-dessus, le fonds présente parfois un titre inattendu, seul cas de son espèce, par exemple : l'*Histoire naturelle* de Buffon en 43 volumes in-12.

Le choix littéraire offert par le commerce d'Auguste Fauche est plus large : 870 titres, dont une bonne partie sont identiques au cabinet d'Abraham-Louis. Le fonds de ce dernier aurait-il servi à former le commerce d'Auguste Fauche ? L'hypothèse est vraisemblable. Dans un mémoire établi lors de la liquidation des biens de Samuel Fauche, Pierre-François, un autre fils de Samuel, signale que « Louis a donné à Auguste un cabinet littéraire bien monté »⁸³.

Les 870 titres du cabinet d'Auguste Fauche sont classés par ordre alphabétique et numérotés : les titres commençant par la même lettre formant chaque fois une nouvelle série numérique.

Des livres de ce cabinet nous ont été conservés : ils se présentent sous un modeste cartonnage de couleur. Sur le plat figure une étiquette indiquant le nom et l'adresse du cabinet. Une autre étiquette, au dos du volume, est réservée au titre de l'ouvrage qui apparaît, imprimé et collé, dans un cartouche. Le nom du cabinet est répété au bas de cette seconde étiquette gravée. A la partie inférieure du dos est disposée une troisième étiquette, manuscrite, indiquant la cote de l'ouvrage : celle-ci est formée d'une lettre — celle qui correspond à l'initiale du titre — et du numéro d'ordre de l'ouvrage à l'intérieur de la série.

Faute de listes d'abonnés ou de registres de prêt, il nous est impossible de définir la clientèle des cabinets littéraires. En ne limitant pas le nombre de leurs membres et en ne posant aucune condition — sinon financière — à leur usage, ces établissements visaient assurément un large public, sans exclusivisme social, contrairement à certaines sociétés de lecture au cercle étroit et réservées plutôt aux classes privilégiées.

Les conditions des deux cabinets étudiés plus haut, la qualité littéraire de leurs fonds, suggèrent, il est vrai, une clientèle aisée et relativement cultivée. Toutefois, on se gardera de tirer des généralités à partir de ces deux exemples. Tous les cabinets ne pratiquaient pas des prix aussi élevés. Tous, semble-t-il, n'étaient pas aussi « élitaires ». Samuel Girardet

fil, libraire à la Croix-du-Marché, offrait ainsi la possibilité de s'abonner au mois et appliquait des tarifs plus avantageux: «4 piécettes⁸⁴ par mois pour un volume par jour, & à 6 piécettes pour deux volumes par jour»⁸⁵.

Observons pour terminer le rôle complémentaire des cabinets littéraires dans l'espace collectif de la lecture: spécialisés dans la location des livres, ils procuraient aux membres des «sociétés de lecteurs de gazettes» les ouvrages qu'ils ne trouvaient point au sein de leur association.

Pour conclure

Quelles conclusions tirer de notre enquête? On relèvera tout d'abord que la Principauté, malgré sa situation périphérique, n'est pas restée en marge des modes intellectuelles du temps. Les Neuchâtelois se sont ouverts très tôt à la lecture des Lumières et à ses pratiques, faisant usage d'instruments collectifs de la lecture similaires à ceux apparus dans les pays voisins. Ces systèmes ne furent, assurément, pas de leur invention. Les expériences précoces faites dans ce domaine par les pays germaniques inspirèrent sans doute les Neuchâtelois dont le destin était intimement associé à l'un de ces Etats (la Prusse).

De dimension modeste, notre étude n'a pas la prétention d'épuiser un sujet encore peu exploré et dont les sources de documentation, lacunaires, rendent l'approche difficile.

Il nous importait surtout de situer le phénomène dans la Principauté et d'en souligner les aspects fondamentaux.

Michel SCHLUP

NOTES

Abréviations:

BPUN: Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.

STN: Société typographique de Neuchâtel.

¹ Je tiens à remercier vivement toutes les personnes qui ont facilité ma tâche par les précieux renseignements qu'elles m'ont obligeamment donnés, et en particulier, M^{me} Maryse Schmidt-Surdez, conservateur des Manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, M. Pierre-Arnold Borel, généalogiste, M. Jean-Daniel Candaux, attaché de recherche à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, M. Maurice de Tribolet, archiviste aux Archives de l'Etat de Neuchâtel. M. André Fauche, à Paris, qui a eu l'amabilité de me confier ses catalogues de cabinets littéraires a droit à toute ma reconnaissance.

² La distinction entre la lecture *intensive*, traditionnelle, et la lecture nouvelle, dite *extensive*, a été faite, en premier lieu par les historiens allemands. Cf. en part.: Rolf ENGELSING, *Der Bürger als Leser: Lesergeschichte in Deutschland, 1500-1800*, Stuttgart, 1974.

³ Cf. Jean SGARD, «La multiplication des périodiques», in: *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1982-1986, t. 2, p. 200.

⁴ Cf. note 2.

⁵ Cf. en part. l'art. «Bibliothèques», in: *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Attinger, 1921-1934, t. 2, pp. 167-171.

⁶ Cf. Patrick PITTELOU, *Une Société de lecture bien discrète à Genève au XVIII^e siècle: La « Société littéraire », 1750-1792*, Genève, 1979, mémoire de licence dactylographié, Archives de l'Etat de Genève, coté: Mss. hist. 252/157.

⁷ Cf. Daniel SPEICH, *Une Société de lecture à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle: la « Allgemeine Lesegesellschaft » de Bâle, 1787-1832...*, Bâle, Bibliothèque publique de l'Université, 1975, thèse.

⁸ Tous les lecteurs de Jean-Jacques Rousseau connaissent « La Tribu », la « fameuse loueuse de livres », de Genève chez qui l'écrivain, enfant, s'approvisionnait: cf. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, I, publiées sous la dir. de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, 1959, (Bibliothèque de la Pléiade), pp. 39-40.

⁹ *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, op. cit., t. 2, p. 168.

¹⁰ Cf. Patrick PITTELOU, *Une Société de lecture...*, op. cit., p. 47.

¹¹ Sur le rôle joué par nos imprimeurs et la nature de leur production, cf. en part.: *Le Livre neuchâtelois, 1533-1983, catalogue des expositions commémoratives du 450^e anniversaire de l'imprimerie neuchâteloise*, Neuchâtel, 1983.

¹² Lancé par le naturaliste et archéologue Louis Bourguet (1678-1742), le *Mercure suisse* — qui deviendra le *Journal helvétique* — a été pendant un demi-siècle (1732-1782) une des plus importantes tribunes littéraires et scientifiques de la Suisse française, faisant également office d'organe d'information politique.

¹³ Sur le séjour et l'activité, dans la Principauté, de ces écrivains français qui animèrent la vie intellectuelle neuchâteloise — Honoré-Gabriel de Riqueti, comte de Mirabeau (1749-1791); Louis-Sébastien Mercier (1740-1814); Jacques-Pierre Brissot (1754-1793) — cf. en part.: Charly GUYOT, *De Rousseau à Mirabeau: pèlerins de Môtiers et prophètes de 89*, Neuchâtel, Attinger, 1936.

¹⁴ *Mercure de France*, janvier 1770, I, p. 3.

¹⁵ Archives de l'Etat, *Chambre économique des Biens d'Eglise, Livres des Arrêts*, N^o 2, 26 janvier 1758.

¹⁶ *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 29 mars 1770.

¹⁷ Cf. Jacques RYCHNER, *Genève et ses typographes vus de Neuchâtel, 1770-1780*, Genève, Braillard, 1984, p. 39, note 54.

¹⁸ Cf. BPUN, 9R, 500, pp. 17-21: « Règlement pour la Direction de la Bibliothèque publique de la Ville de Neuchâtel sanctionné par le Conseil général, le 16^e Mars 1790 » reproduit dans le *Registre des procès-verbaux de la Commission de la Bibliothèque, 1788-1900*.

¹⁹ Données établies à partir de « livres de comptes » du XVIII^e siècle conservés à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel et des mercuriales publiées dans la *Feuille d'Avis*.

²⁰ Cf. BPUN, ms STN 1231: catalogues de la STN.

²¹ Conservé à la Bibliothèque de la Ville du Locle.

²² 17 janvier 1693: « reçu G. et Mercures »; 29 décembre 1702: « Lev. seulem.^t à 5h. à cause q. jav. tant veillé le soir preced. je lû les Gaz. et Merc. je portais un Merc. pr. le S^r. Prêtre de la Gr. Combe, à Abr. Bl. Dros. » 13 avril 1703: « [...] veillé à attend et à lire les Gazettes ». 4 décembre 1705: « Les gaz. et. venûe no. avons travaillé à les lire et cacheter. »

²³ Conservé à la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds.

²⁴ Cf. note 12

²⁵ Soit de « Hollande ». Il n'existait pas de *Mercure de Hollande* proprement dit. On désignait sous ce nom les gazettes venant de Hollande. Il s'agissait sans doute de la *Gazette de Leyde* (1680-1798), assez répandue en Suisse ou de la *Gazette d'Amsterdam*.

²⁶ Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds, *Journal d'Abraham-Louis Sandoz*, 22 décembre 1744.

²⁷ Conservé aux Archives de l'Etat de Neuchâtel.

²⁸ Peut-être la *Gazette de Berne* (cf. note 36) ou le *Journal helvétique* dont le prix était de 5 livres 5 sols de Neuchâtel, dans la décennie 1770-1779, pour les habitants de la Principauté (ou 7 livres 10 sols de France).

²⁹ A cette époque, la *Feuille d'Avis* (4 pages in-quarto) était essentiellement une feuille d'annonces. Les rubriques principales concernaient des offres et demandes d'emploi, des achats et des ventes de biens, des locations d'immeubles. Contrairement aux toutes premières *Feuilles d'Avis* éditées par Liechtenhan, en 1738, le journal ne publiait alors aucune nouvelle « politique ». Il était hebdomadaire. L'abonnement annuel dans la décennie 1770-1779 était de 3 livres 3 sols de Neuchâtel. (Cf. *Le Livre neuchâtelois*, op. cit., p. 31).

³⁰ Archives de l'Etat, *Journal de Daniel Sandoz*, fin décembre 1774, p. 346.

³¹ Archives de l'Etat, *Journal de Daniel Sandoz*, 31 décembre 1778, p. 591.

³² Archives conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel: ms STN.

- ³³ BPUN, ms STN 1122, fol. 57, Bezencenet à STN, 14 janvier 1773.
- ³⁴ BPUN, ms STN 1138, fol. 80, D. Courvoisier à STN, 29 décembre 1777.
- ³⁵ BPUN, ms STN 1156, fol. 162, M. Gevriil à STN, 7 janvier 1777.
- ³⁶ Il s'agissait d'une feuille de nouvelles « politiques » où figuraient quelques annonces commerciales. Publiée à Berne de 1689 à 1789, elle s'intitula d'abord *Nouvelles de divers endroits* (*Gazette de Berne* en 1778; *Nouvelles politiques*, de 1788 à 1798): cf. *Dictionnaire des Journalistes, 1600-1789*, publié sous la direction de Jean Sgard, Grenoble, Presses universitaires, 1976, p. 348.
- ³⁷ BPUN, ms STN 1127, fol. 115, J.-E. Boyve à STN, 5 juin 1779.
- ³⁸ BPUN, ms STN 1148, fol. 58, Fabry à STN, 3 janvier 1776.
- ³⁹ BPUN, ms STN 1148, fol. 62, Fabry à STN, 27 février 1776.
- ⁴⁰ BPUN, ms STN 1148, fol. 63, Fabry à STN, 5 février 1778.
- ⁴¹ Archives de l'Etat, *Journal de Daniel Sandoz*, p. 346 et BPUN, ms STN 1234, « Expéditions des Journaux, 1770 », p. 2.
- ⁴² BPUN, ms STN 1208, fol. 96, F. Roy à STN, 13 janvier 1779.
- ⁴³ BPUN, ms STN 1143, fol. 74, A. Dubois à STN, 18 décembre 1776.
- ⁴⁴ BPUN, ms STN 1127, fol. 129, J. Brandt à STN, 17 février 1782.
- ⁴⁵ BPUN, ms STN 1168, fol. 230, S. Huguenin-L'Hardy à STN, 25 janvier 1773.
- ⁴⁶ BPUN, ms STN 1179, fol. 191, M. Mathey à STN, 19 juin 1773.
- ⁴⁷ BPUN, ms STN 1149, fol. 282, F. Faure à STN, 22 décembre 1781; fol. 287, 19 avril 1783.
- ⁴⁸ BPUN, ms STN 1156, fol. 162, M. Gevriil à STN, 7 janvier 1777.
- ⁴⁹ BPUN, ms STN 1230, fol. 97, F.-O. Wille à STN, 5 janvier 1779.
- ⁵⁰ BPUN, ms STN 1121, fol. 6, J.-H. Berthoud à STN, 29 janvier 1776.
- ⁵¹ BPUN, ms STN 1127, dossier Jean-Jacques Bovet et ms STN 1138, fol. 79, D. Courvoisier à STN, 27 mars 1777.
- ⁵² BPUN, ms STN 1208, fol. 92, F. Roy à STN, 24 décembre 1777; fol. 96, 13 janvier 1779; fol. 100, 6 février 1779.
- ⁵³ BPUN, ms STN 1138, fol. 79, D. Courvoisier à STN, 27 mars 1777.
- ⁵⁴ Les collections, partielles, de la *Feuille d'Avis* sont conservées chez les éditeurs actuels du journal, aux Archives de l'Etat de Neuchâtel et à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.
- ⁵⁵ Sur l'histoire de cette société, cf.: James DE DARDEL et Armand DU PASQUIER, *La Société du Jardin de Neuchâtel, 1759-1909*, Neuchâtel, Attinger, 1913; et *La Société du Jardin de Neuchâtel, 1759-1959*, réd. par Eddy BAUER et al., Neuchâtel, Attinger, 1963.
- ⁵⁶ Pour les premiers « souscrivants », le droit d'entrée est fixé à 5 écus neufs — soit 30 livres de France; pour les admissions futures, on prévoit un droit de 6 écus neufs; « Le Jour des Trois Rois de chaque année », les membres sont tenus de remettre 1 écu neuf au trésorier pour augmenter les fonds « s'ils ne se trouvent pas suffisants »: cf. *La Société... 1759-1909, op. cit.*, p. 7.
- ⁵⁷ BPUN, ms STN 1023, fol. 115, Copie de Comptes B pour STN, 1772-1779.
- ⁵⁸ BPUN, Msa 728, année 1759: Journal tenu d'abord par Guillaume de Merveilleux, mort en 1755, puis par son fils Samuel (1725-1787).
- ⁵⁹ Cf. les avis publiés par la Société littéraire dans la *Feuille d'Avis* des: 8 décembre 1768; 15 mars 1770; 21 mars, 4, 11, 18 avril et 26 décembre 1771; 24 mai 1792.
- ⁶⁰ Cf. *Feuille d'Avis* du 11 avril 1771: « M^r le banneret d'Ostervald, en qualité de Bibliothécaire de la Société pour la lecture des livres nouveaux, prie encore tous Messieurs les Associés de chercher & de lui renvoyer le N^o 14 des livres qui ont circulé pendant l'année dernière, & qui est composé de 4 volumes. Il avertit aussi ces Messieurs, que la nouvelle circulation des livres commencera lundi 15^e de ce mois. » Cf. aussi: BPUN, ms STN 1098, p. 62, Copie-lettres, STN à Téron, 25 mars 1773: Ostervald « dirige » toujours « la bibliothèque » de la Société littéraire.
- ⁶¹ BPUN, ms STN 1137, fol. 310: billet signé J.P^{re} Convert, Bibliothécaire de la Société de lecture, daté du 16 juillet 1784.
- ⁶² BPUN, ms STN 1023, fol. 82, Copie de Comptes B pour STN, 1772-1779.
- ⁶³ Cf. *Feuille d'Avis* du 15 mars 1770.
- ⁶⁴ BPUN, ms STN 1162, fol. 253, Guinand à STN, 8 février 1770.
- ⁶⁵ BPUN, ms STN 1165, fol. 339, M.-A. Hasselaer à STN, 12 mai 1777.
- ⁶⁶ BPUN, ms STN 1130, fol. 201, de Büren à STN, 20 mai 1780.
- ⁶⁷ *Ibid.*
- ⁶⁸ Cf. les pièces d'archives de cette société conservées à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel sous la cote ms 2119, et notamment: *Règlements, & Bilans de la Société de Lecture de 1803 à 1830 contenant aussi le Compte de Caisse de 1831 à 1906*: Ms. 2119,1. Sous le nom de « Société de lecture française », cette association est restée active jusqu'en 1984!

⁶⁹ «Prospectus pour la formation d'une société de lecture à Neuchâtel en 1803», in: *Règlements...*, ms. cit., pp. 3-5.

⁷⁰ *Règlement pour la circulation des Livres...*: ms 2119,4.

⁷¹ *Esprit des Journaux, français et étrangers, par une Société de gens de lettres*, Bruxelles, mars 1812, t. 3, BPUN, PW 9601.

⁷² Cf. *Sociétés de lecture et cabinets littéraires dans la Principauté de Neuchâtel, 1760-1830*, documentation et matériaux réunis par Michel Schlup, Neuchâtel, BPUN, 1986, pp. 26-27.

⁷³ Sur Samuel Girardet et son activité de libraire, voir notamment: Auguste BACHELIN, «Les Girardet», in: *Musée neuchâtelois*, 1869, pp. 213 et ss. et 1870, pp. 18 et ss.: René BURNAND, *Les Girardet au Locle et dans le monde*, Neuchâtel, La Baconnière, 1957; et *Le Livre neuchâtelois*, op. cit., pp. 69 et ss.

⁷⁴ «Projet de souscription pour établir une bibliothèque choisie de lectures amusantes & instructives», in: *Catalogue général des livres français qui se trouvent chez Samuel Girardet, Libraire & Relieur au Locle...*, Au Locle, [Société typographique de Neuchâtel], 1769. L'unique exemplaire connu de cet opuscule se trouve au Musée d'histoire du Locle.

⁷⁵ Il s'agit du cabinet littéraire de «Girardet, frères et sœurs» dont la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds conserve un catalogue daté de 1802 (24 p. in-8°), coté: NA 122.

⁷⁶ Soit le cabinet littéraire des Sœurs Fauche à Môtiers-Travers. Cf. un livre de cet établissement conservé à la BPUN sous la cote 53.8.43.

⁷⁷ *Feuille d'Avis* du 18 octobre 1770: «M^r. le Secrét. Du-Plan s'étant pourvu d'une Bibliothèque nombreuse & bien choisie, l'offre à louer présentement. Il la tient au bas de sa maison, rue Fleury».

⁷⁸ *Feuille d'Avis* du 25 octobre 1770: «Le S^r. Fauche donne avis au Public, qu'il a remis ses livres de lecture au S^r. Convert son Beaufrère, qui demeure dans la maison de Mr. le Maître-Bourgeois Gigaud, à côté des XIII Cantons; chez qui on trouve à les louer: Il aura soin de le tenir assorti de livres nouveaux & de goût. On envoie le catalogue aux Personnes qui le font demander».

⁷⁹ BPUN, ms Godet 3053/7, Jean-Pierre Convert à Jérémie Witel, 17-18 octobre 1793.

⁸⁰ *Catalogue du Cabinet littéraire* de Louis Fauche-Borel, Imprimeur du Roi, à Neuchâtel, s.d., 52 p., in-8°. BPUN, QDD 902, xérocopie.

⁸¹ *Catalogue du Cabinet littéraire* d'Auguste Fauche, Libraire & Relieur, à Neuchâtel, 1798, 56 p., in-8°, BPUN, QDD 901 xérocopie.

⁸² Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, Amsterdam [i.e. Neuchâtel], [Société typographique de Neuchâtel], 1782-1788, t. 5, pp. 62-63.

⁸³ Examen de l'hoirie Fauche par Pierre-François Fauche, 5 juin 1805, exposé manuscrit conservé dans les Archives André Fauche, Paris.

⁸⁴ 1 piécette équivalait à: 7 kreutzers. La livre de Neuchâtel valait 1,429 livres de France ou 1 livre 8 sols 7 deniers. Elle se subdivisait en 20 sols de 12 deniers, ou 10 batz de 4 kreutzers.

⁸⁵ *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 19 janvier 1792: «S'adresser à Samuel Girardet fils, libraire & relieur, à Neuchâtel, lequel tient aussi un cabinet littéraire bien assorti, où l'on se procurera toutes sortes de livres à 4 piécettes par mois pour un volume par jour, & à 6 piécettes pour deux volumes par jour».

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

(les ouvrages cités dans les notes ne sont pas mentionnés ici)

Roger CHARTIER, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, 1987 (L'Univers historique).

Roger CHARTIER, Daniel ROCHE, «Les Pratiques urbaines de l'imprimé», in: *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1982-1986, t. 2, pp. 403-429.

Pratiques de la lecture, sous la direction de Roger Chartier, Paris, Rivages, 1985.

Marlies PRÜSENER, *Lesegesellschaften im achtzehnten Jahrhundert: ein Beitrag zur Lesergeschichte*, Frankfurt am Main, Buchhändler-Vereinigung GmbH, 1972.

Noë RICHTER, *La Lecture et ses institutions: Prélude, 1700-1830*, Le Mans, Bibliothèque de l'Université du Maine, 1984.

BIBLIOGRAPHIE

David de Pury, 1709-1786. Textes de Jean Courvoisier, Jean Guinand, Denise de Rougemont, Louis-Edouard Roulet, Joaquim Verissimo Serrão, publiés par Louis-Edouard Roulet, Editions Gilles Attinger, Hauterive/Suisse, 1986, 128 pages, illustrées.

Deux cents ans après la mort de David de Pury, il était normal et juste d'évoquer sa mémoire. Elle le fut doublement : par un colloque international sur le mécénat public et privé (29-30 octobre 1986) et par une publication. C'est de cette dernière seule que nous allons traiter ici.

Publier un livre sur Pury était une entreprise plus délicate qu'il n'y pouvait paraître au premier abord. Car, en dépit de la notoriété méritée dont il jouit auprès de ses concitoyens, le bienfaiteur de Neuchâtel reste une personnalité par bien des côtés énigmatique. Certes, plusieurs études lui ont été consacrées déjà, mais à lire les textes dont nous disposons, on s'aperçoit bien vite qu'ils reposent, pour la plupart du moins, sur une faible base documentaire. Le caractère hagiographique dont ils témoignent masque des faits essentiels, et les traits édifiants, souvent incontrôlés, remplacent dans une large mesure les lacunes de l'information.

Les auteurs du présent livre ont voulu faire mieux ; leur but, d'une part, est de donner une image globale de Pury en insérant le personnage dans son contexte historique, son milieu familial, les mentalités de son temps, les conditions économiques et politiques qui peuvent expliquer son ascension sociale ; ils ont cherché d'autre part — et c'était le plus difficile — à cerner mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les étapes de sa carrière, en tirant parti de sources inédites susceptibles d'éclairer la succession chronologique de cette réussite, et enfin de discerner dans une certaine mesure les motivations intimes du personnage. L'ouvrage se veut d'un accès aisé et d'une lecture facile ; tout en restant rigoureux quant aux faits avancés, il s'adresse avant tout à un large public, comme il convient lorsqu'on commémore la vie d'une personnalité dont chacun connaît le nom, mais au fond guère plus. Aussi les auteurs ont-ils renoncé, à part une exception, à munir leurs textes d'un appareil critique sous forme de renvoi à des notes explicatives. En revanche chacun des chapitres est suivi d'une bibliographie de la période concernée.

A la suite d'un avant-propos du conseiller communal André Bühler, directeur des Affaires culturelles de la Ville de Neuchâtel, on entre dans le vif du sujet avec deux chapitres du professeur Louis-Edouard Roulet. Une introduction résume en quelques lignes la carrière de Pury, énumère les sources imprimées et manuscrites dont dispose actuellement l'historien ; il cerne aussi les intentions

qui ont guidé l'équipe rédactionnelle. Dans le chapitre intitulé: Le pays de Neuchâtel au XVIII^e siècle, le même auteur brosse à grands traits l'histoire de la principauté, caractérise ses institutions particulières, ses conditions économiques et intellectuelles, l'essor d'une bourgeoisie qui connaît au XVIII^e siècle une activité particulièrement féconde, nouant pour la première fois des contacts avec l'étranger, et entre ainsi dans le cercle élargi du grand capitalisme européen. C'est au Portugal, on le sait, que David de Pury a édifié sa fortune pendant cinquante années d'un patient labeur (1736-1786). L'histoire de ce pays étant peu familière aux Neuchâtelois, la collaboration d'un érudit portugais s'imposait. Dans son étude (Le Portugal et l'Angleterre au temps de Pombal, 1750-1777), le professeur Joaquim Verissimo Serrão caractérise les problèmes politiques et diplomatiques auxquels fait face le royaume lusitanien du temps de Joseph I^{er} et de son brillant ministre, le marquis de Pombal. Les liens préférentiels qui attachent le royaume, dès le début du siècle, à la Grande-Bretagne, ne doivent pas faire oublier, selon l'auteur, la menace du voisin espagnol.

Ce chapitre, riche de renseignements inédits, apparaît ici comme un hors-d'œuvre, car il apporte peu au sujet principal: n'oublions pas pourtant que c'est sa qualité de sujet britannique qui a permis à Pury son établissement à Lisbonne et la réussite de ses affaires. Placer Pury dans un cadre historique c'est évoquer aussi son mécénat. M. Jean Courvoisier s'est attaché à l'énumération des bâtiments et des améliorations publiques que la Ville de Neuchâtel doit à sa générosité, de son vivant déjà et tout au long du XIX^e siècle (Edifices et réalisations de génie civil dus à la munificence de Pury). La notoriété posthume du personnage n'a pas empêché au XIX^e siècle l'émergence de déplaisantes querelles. Il s'agissait de l'interprétation d'une clause essentielle du testament rédigé en 1777: «J'institue... la Ville et Bourgeoisie de Neuchâtel en Suisse.» Ces longs différends, rendus possibles par les changements institutionnels intervenus dès 1848, ont été évoqués jadis, dans cette revue, par Maurice Jeanneret («La succession Purry», dans *Musée neuchâtelois*, 1956, p. 72). Le professeur Jean Guinand traite ce sujet épineux en juriste et le mène jusqu'à sa fin ultime, soit la loi sur les communes de 1964 (La succession: un conflit entre la Bourgeoisie et la Ville de Neuchâtel). L'art enfin n'est pas oublié, M^{me} Denise de Rougemont s'étant chargée du chapitre iconographique (Médailles, portraits et gravures).

L'étude centrale de l'ouvrage est sans contredit celle du professeur Louis-Edouard Roulet (Dans le monde des affaires). C'est ici que le lecteur souhaite trouver la réponse la plus complète à ses interrogations: qui était au juste le négociant David de Pury, comment travaillait-il, comment a-t-il pu réussir, quelle était son éthique professionnelle, éventuellement ses motivations intimes? D'emblée l'auteur marque les limites de son enquête: les sources d'information, si on peut les présumer importantes, ne sont pas d'un accès facile. A part les documents officiels neuchâtelois, peu significatifs, Pury ayant fait sa carrière à l'étranger, il nous reste quelques lettres conservées dans des fonds privés, et des

livres de comptes parvenus à Neuchâtel après la mort du bienfaiteur: voilà à peu près tout ce dont nous disposons ici pour restituer cette longue activité. Encore le dépouillement des comptes et des copies de lettres se révèle-t-il si ardu qu'une mise au clair préalable de ces textes — lacunaires — serait nécessaire pour les rendre utilisables. Le comité de rédaction, pressé par le temps, ne pouvait y songer. Quant aux sources officielles portugaises ont été en droit de les supposer nombreuses étant donné les longues années que passa Pury à Lisbonne. Malheureusement les fonds d'archives relatifs à l'administration du marquis de Pombal ne sont guère faciles à utiliser, faute de classement adéquat et d'inventaires. Les publications historiques concernant le commerce de Lisbonne à cette époque paraissent aussi d'un mince secours pour notre sujet. En dépit de ces obstacles — qu'un jour, espérons-le, on franchira — M. Roulet a esquissé une remarquable synthèse du commerce portugais au XVIII^e siècle. Il décrit l'essor que prirent alors les importations du Brésil — diamants et bois précieux —, le rôle qu'y jouaient les compagnies de commerce étrangères, anglaises surtout, les profits et les aléas du négoce. Prudemment il avance certaines hypothèses concernant la participation de Pury et dissipe au passage quelques légendes dont la vraisemblance lui paraît à bon droit douteuse. Des chiffres incontestables témoignent de l'ascension étonnante de sa fortune: les rouages de ce mécanisme nous échappent encore. Quant au caractère de l'homme, à part les traits que nous lui connaissons déjà: honnêteté, générosité et attachement inaltérable au pays natal, malgré tant de recherches il demeure, il faut en convenir, dans la pénombre, et le restera sans doute.

On doit être reconnaissant à M. Roulet et à ses collaborateurs d'avoir entrepris, et mené à bien dans les délais impartis par la date jubilaire, une synthèse de cette qualité. Enrichi d'une illustration abondante, dont plusieurs planches en couleur, l'ouvrage fait honneur aux Editions Gilles Attinger auxquelles le patrimoine historique neuchâtelois doit déjà beaucoup. Telle qu'elle se présente, cette nouvelle biographie de David de Pury est utile. Sous une forme agréable, elle présente la somme de nos connaissances actuelles, l'état de la question deux siècles après la mort du bienfaiteur. D'autres études viendront un jour: elles combleront sans doute quelques failles de notre savoir d'aujourd'hui.

Olivier CLOTTU, *Le coffre neuchâtelois*, Cahiers de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, N° 8, Neuchâtel, 1986, 80 pages, ill.

En 1865 déjà, Auguste Bachelin signalait dans notre revue (*Musée neuchâtelois*, 1865, p. 113) l'intérêt que présente ce meuble si particulier qu'est le coffre, ou « bahut » neuchâtelois du XVII^e siècle. Il mettait aussi le public en garde contre les dangers que lui faisait courir le commerce des antiquités. S'il est possible, probable même, que plusieurs belles pièces ont pris ainsi le chemin de l'étranger, il existe encore, heureusement, bien des bahuts en pays neuchâtelois. Les musées

régionaux en abritent un certain nombre, des administrations, des corporations ont pieusement conservé les leurs. D'autres, moins connus, sont encore en main privée. Alfred Godet, Jean et Paul de Pury, Maurice de Tribolet, Louis Reutter, d'autres encore ont décrit certains de ces meubles et souligné leur spécificité. Le docteur Olivier Clottu, quant à lui, leur a consacré déjà plusieurs travaux. La nouveauté du présent ouvrage est incontestable: il apporte une synthèse de nos connaissances sur le sujet et contient un catalogue descriptif de tous les bahuts neuchâtelois connus à ce jour (coffres de mariage). Entreprise méritoire que seul pouvait réaliser un historien familier de la généalogie et de l'héraldique, doué d'autre part de solides connaissances pratiques dans l'art du huchier. Le bahut, ne l'oublions pas, est un meuble utilitaire. A une époque où le mobilier est encore rudimentaire, il représente l'élément stable, durable et précieux de l'intérieur bourgeois. On y serrait les titres des corporations, comme le trousseau de la mariée. Armoire et siège tout à la fois, il jouait un rôle social, révélant par son aspect extérieur, le soin de sa facture et son décor le niveau de vie de son propriétaire. Les armoiries familiales et les dates qui se lisent dans son décor font connaître parfois des alliances oubliées, ou précisent simplement nos connaissances. C'est dire l'intérêt d'une telle étude qui embrasse des domaines divers mais complémentaires, et nous fait mieux comprendre la vie privée d'autrefois.

Pour décrire d'une façon satisfaisante cette masse importante de matériaux, l'auteur a réparti les coffres en diverses catégories, suivant leur destination, leur facture, leur provenance. Le chapitre le plus complet concerne les coffres de mariage armoriés où il recense quatre-vingt-deux pièces (plus deux mentionnées en supplément). Ce catalogue, nous dit-il, n'est pas exhaustif: certains coffres, connus au début du siècle encore, n'ont pu être retrouvés. Des collections étrangères en détiennent probablement. Pour faciliter les recherches, un index des noms de famille renvoie, par des chiffres, aux coffres décrits dans l'inventaire. On appréciera aussi la présence d'une liste des menuisiers neuchâtelois qui apparaissent dans les documents publics, quand bien même tous n'ont pas nécessairement fabriqué des coffres. Un glossaire des termes spécifiques ainsi qu'une bibliographie générale et particulière clôt l'étude. Une illustration généreuse appuie le texte. L'auteur a fourni des dessins; une partie importante des photographies reproduites provient de la collection constituée jadis par le professeur Gustave Jéquier. Ajoutons que l'ouvrage distribué aux membres de la Société d'histoire a fait l'objet également d'une souscription publique, ce qui lui assurait ainsi une plus large diffusion.

Alfred SCHNEGG

EN HOMMAGE À JEAN COURVOISIER

Fin 1986, Jean Courvoisier renonçait, après une activité de seize ans, à sa fonction de secrétaire de rédaction du *Musée neuchâtelois*. En mai 1987, il abandonnait pour raison d'âge, son activité d'archiviste de l'Etat, charge qu'il occupait, en qualité d'adjoint dès 1948, de maître des lieux depuis 1977. Cette double retraite méritait et exigeait qu'un témoignage de reconnaissance lui fût rendu, d'où la publication du présent cahier intitulé « Au fil de l'histoire neuchâteloise » qui lui est offert. Qu'il ait pris des dimensions respectables nous réjouit grandement. Ainsi s'exprime non seulement l'estime et l'amitié des membres du comité de rédaction de notre revue, mais aussi celles de nos abonnés. L'estime aussi des autorités — nous en sommes certains — des archivistes, historiens et historiens de l'art de notre pays.

Originaire du Locle et de la Chaux-de-Fonds, né à Colombier, le 22 mai 1922, Jean Courvoisier a fait ses classes à Neuchâtel, de l'école primaire à l'Université, obtenant tour à tour son baccalauréat et sa licence ès lettres. C'était, en pleines études, l'époque du service au pays, qui se traduisit pour lui par plus de 600 jours de mobilisation, avec, en fin de parcours, le grade de lieutenant DCA. Du professorat, un semestre d'hiver à l'Université de Bâle, un séjour d'une année à Paris, enfin cette longue carrière d'archiviste dans ce haut-lieu de l'histoire neuchâteloise, au sous-sol de ce château qui semble braver l'usure du temps. Carrière enrichie, en 1960, par l'obtention du grade de docteur.

L'œuvre d'historien de Jean Courvoisier apparaît considérable et par son seul volume, comme par la fréquence et la régularité de sa parution force l'attention. Pour celui qui la connaît, elle retient aussi l'intérêt par sa valeur et son originalité.

Il serait vain et prétentieux de vouloir la résumer en quelques lignes. Nous nous bornerons donc à signaler, en premier lieu, la série des *Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, on le sait, d'une création artistique au sens où l'on emploie généralement cette expression. Les trois volumes, dès l'instant où ils entrent dans une collection qui couvre l'ensemble de la Suisse, obéissent bien sûr à des règles générales et communes. Il demeure certain, d'autre part, que, dans ces ouvrages, la description minutieuse et détaillée tient une place considérable et que l'on ne trouve guère de pages où l'auteur laisserait libre cours à son imagination. Ce serait sans doute contraire à

son tempérament, en tout cas préjudiciable au genre de la publication. Ces précisions étant rappelées, on ne saurait que confesser son admiration que ce soit pour l'exactitude et le soin apportés à l'enquête, comme à l'inventaire, et pour la rigueur de la démarche. Indéniablement il s'agit d'un maître ouvrage.

On relèvera aussi les qualités de la grosse thèse intitulée *Le maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel*, qui permet de mieux comprendre l'étrange rencontre entre ce grand dignitaire de l'Empire et notre petit pays, à cette époque comme aujourd'hui à peine perceptible sur une carte de l'Europe. Thèse où l'abondance de renseignements de toute sorte, concernant les institutions et les habitants, n'effacent point les lignes de force d'une démonstration scientifique maîtrisée. On signalera encore *Neuchâtel sur ses vieilles tours*, livre richement illustré, moins universitaire, comme il se doit, d'une lecture agréable, ou *l'Etablissement cantonal d'assurance-incendie*, et surtout le *Panorama de l'Histoire neuchâteloise*, remarquable fresque de notre passé lointain, proche ou présent, brossé avec pertinence et vigueur, en moins de deux cents pages. Enfin il serait regrettable d'oublier ici les *Aquarelles du XIX^e siècle*, parues en 1976, ne serait-ce que pour rappeler au rare lecteur qui ne le saurait pas, que Jean Courvoisier est un des meilleurs connaisseurs de l'iconographie de ce pays.

Il apparaît impossible de résumer, même imparfaitement, l'apport scientifique fourni à notre revue. Les articles de fond, mélanges, commentaires, notes ou comptes rendus se chiffrent par dizaine et atteignent près de deux cents. Nous avons demandé à leur auteur d'en dresser la liste. Il a bien voulu s'exécuter. Il suffit de la parcourir pour découvrir que tous les domaines et pratiquement toutes les époques sont abordés, avec une préférence, il est vrai pour l'architecture et la vie quotidienne des temps modernes, sous l'Ancien Régime. Celui qui prend la peine de lire ces contributions ne le regrettera jamais. Non seulement il s'instruit aimablement, mais encore éprouve la satisfaction sincère que procure la connaissance née de la précision et de la clarté.

A l'abri des murs épais de ses locaux d'archives, Jean Courvoisier ne s'est point retiré du monde, bien au contraire. Sollicité de tous côtés, il fut membre de diverses commissions et de nombreux comités. Société d'histoire du canton de Neuchâtel, depuis 1953, président de 1963 à 1967; comité de rédaction du *Musée neuchâtelois*, depuis 1951, secrétaire de rédaction — nous l'avons signalé déjà — de 1971 à 1986; commission de rédaction de la Société d'histoire de l'art en Suisse de 1964 à 1971, et comité de cette société, de 1971 à 1974; comité de l'Association des

archivistes suisses, de 1978 à 1986; commission cantonale des Monuments et des sites; commission des Archives pour demain; commission cantonales des Bibliothèques; commission de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel; commission d'Urbanisme de la ville; comité Rott; conseil de paroisse de Neuchâtel de 1963 à 1983, et 1987. A cette liste qui n'est pas exhaustive, il convient d'ajouter que Jean Courvoisier fut honoré du Prix Bachelin d'histoire, en 1956, et du Prix de l'Institut neuchâtelois, en 1976.

De toutes ces activités, il en est une qui nous concerne et nous regarde particulièrement, celle de secrétaire de rédaction de notre revue, exercée — rappelons-le une fois encore — de 1971 à 1986, donc pendant seize longues années. Elle le fut de façon exemplaire aussi bien quant à la qualité du travail fourni, à la ponctualité de la parution des fascicules qu'à la courtoisie de ses rapports avec autrui. Car intimement lié au tempérament de l'historien et au profil de l'archiviste, il y a la riche personnalité de l'homme, toute faite d'ouverture et de réserve, de loyauté et de discrétion. Il nous a paru que ces vertus-là méritaient aussi d'être relevées.

Louis-Edouard ROULET

LISTE DES PUBLICATIONS DE M. JEAN COURVOISIER

Cette liste ne comprend pas les comptes rendus critiques publiés dans la *Revue suisse d'histoire* dès 1958, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* dès 1966 ou dans le *Musée neuchâtelois*, ni les rapports des archives de l'Etat de 1977 à 1986 ou les articles parus dans les journaux et des imprimés de circonstance.

Abréviations:

FS = Folklore suisse

MN = Musée neuchâtelois

Nos MAH = Nos monuments d'art et d'histoire

* *

*

1949

- *La fontaine Saint-Guillaume de Neuchâtel*; MN, 1949, pp. 18-25.
- *Jean-Baptiste Pertois et l'Hôtel de Ville de Neuchâtel*; MN, 1949, pp. 129-147.

1950

- *L'inventaire des monuments d'art et d'histoire dans le canton de Neuchâtel*, Nos MAH, 1950, pp. 109-111.
- *Le ravitaillement de Neuchâtel pendant et après l'occupation française (1806)*, MN; 1950, pp. 111-119.
- *Le Jardin du Prince*, dans «Le véritable messager boiteux de Neuchâtel», 1950, pp. 93-95.

1951

- *La contrebande à la frontière neuchâteloise, 1806-1813*; MN, 1951, pp. 65-67, 105-112, 132-139, 174-182.
- *Une apposition de scellés à la Borcarderie en 1810*; MN, 1951, pp. 153-154.

1952

- *L'hôtel Du Peyrou et ses propriétaires successifs*; MN, 1952, pp. 20-29, 33-46, 77-92, 103-109.
- *Neuchâtel*, dans «Congrès archéologique de France; CX^e session», 1952, pp. 302-321.

1953

- *L'aménagement intérieur de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel*; MN, 1953, pp. 133-158.
- *Le Château de Neuchâtel. Petit guide du visiteur*. Neuchâtel, 1953.

1954

- *Notes sur la conservation des monuments historiques*; MN, 1954, pp. 52-57.
- *Police et hygiène dans les rues de Neuchâtel en 1581*; MN, 1954, pp. 57-59.

- *Une chasse au loup*; MN, 1954, pp. 60-62.
- *Lettres de Pierre-Adrien Paris sur la construction de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel*; MN, 1954, pp. 138-150, 174-186.
- *Une pétition des femmes du Locle en 1759*; MN, 1954, pp. 151-153.
- *Temple et lessive*; MN, 1954, p. 153.

1955

- *Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Neuchâtel*, t. I; Bâle, 1955, XII + 440 p.
- *Marchés faits par des remplaçants militaires, 1656*; MN, 1955, pp. 25-27.
- *D'un accord privé précédant des lettres de grâce*; MN, 1955, pp. 27-29.
- *A propos de la police et de l'hygiène dans les rues en 1581*; MN, 1955, p. 115.
- *Lutte contre les bijoux obscènes*; MN, 1955, pp. 116-117.

1956

- *Marchés de construction à La Brévine au début du XVII^e siècle*; MN, 1956, pp. 33-50.
- *Lectures d'autrefois*; MN, 1956, pp. 91-92.
- *A propos de la vente des marchandises anglaises saisies à Neuchâtel en 1806*; MN, 1956, pp. 281-284.
- *Un jugement du maire Matile sur les Neuchâtelois des Montagnes (1811)*, pp. 299-301.

1957

- *Notes sur la construction de Vaudijon*, dans «Revue suisse d'art et d'archéologie», 1957, pp. 175-189.
- *La lutte contre les incendies du XVII^e au XIX^e siècle*; MN, 1957, pp. 3-11.
- *Neuchâtel vu des Saars en 1791*; MN, 1957, pp. 33-40.
- *Les routes neuchâteloises au XIX^e siècle, avant les chemins de fer*; MN, 1957, pp. 97-104.

1958

- *La Chaux-de-Fonds et Bellélay*, Nos MAH, 1958, p. 53.
- *Georges Quinche, la commune de Valangin et la République*; MN, 1958, pp. 116-123.
- *Notes sur la pêche à Auvernier*; MN, 1958, pp. 136-141.
- *Notes sur le Château de Boudry*; MN, 1958, pp. 161-177.

1959

- *L'hôtel communal de Saint-Blaise*; Nos MAH, 1959, p. 64.
- *La devise de La Chaux-de-Fonds*; MN, 1959, p. 28.
- *La restauration du tombeau des seigneurs de Valangin*; MN, 1959, pp. 33-36.
- *La première restauration du temple de Valangin*; MN, 1959, pp. 129-140.
- *Essai sur les projets de cession de Neuchâtel à la France entre 1707 et 1789*, dans «Revue suisse d'histoire», 1959, pp. 145-167.

- *Neuchâtel sur ses vieilles tours*, Genève, 1959, 258 p.
- *Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel (1806-1814)*, Neuchâtel, 1959, 484 p.; thèse de doctorat soutenue en 1960; aussi éditée par La Baconnière et par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

1960

- *L'établissement cantonal d'assurance immobilière (Chambre d'assurance) 1810-1960*; Neuchâtel, 78 p.
- *L'héraldique au service de la généalogie*, dans «Archivum heraldicum», 1960, pp. 51-53.
- *Souvenirs héraldiques du Premier Empire à Neuchâtel*, dans «Archives héraldiques suisses», 1960, pp. 7-9.
- *Un recensement officieux des Fleurisans en 1845*; MN, 1960, pp. 92-94.
- *Notes pour servir à l'histoire du Château de Môtiers*; MN, 1960, pp. 133-155.
- *Un projet d'élevage des vers à soie à Peseux*; MN, 1960, pp. 183-185.

1961

- *Le temple de Môtiers-Boveresse*, Môtiers, 1961, 35 p.; nouvelle édition comportant une annexe, 1984.
- *Contribution à l'histoire du Château de Colombier*, dans «Revue suisse d'art et d'archéologie», 1961, pp. 180-205.
- *Sur la localisation des prieurés de Corcelles et de Cormondrèche*; MN, 1961, pp. 180-183.

1962

- *Sur la persistance des clochers «romans» en pays de Neuchâtel*, dans «Revue suisse d'art et d'archéologie», 1962, pp. 22-33.
- *Notes à propos d'un panneau aux armes des Orléans-Longueville*, dans «Archives héraldiques suisses», 1962, pp. 47-50.
- *Complément à l'inventaire des monuments de Neuchâtel*; Nos MAH, 1962, pp. 37-38.
- *Une enquête à Bevaix et à la Béroche, en 1734*; MN, 1962, pp. 30-31.
- *L'ancienne chapelle du Rosaire à Cressier*; MN, 1962, pp. 199-209.

1963

- *Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Neuchâtel*, t. II; Bâle, 1963, XII + 476 p.
- *Panorama de l'histoire neuchâteloise*; Neuchâtel, 1963, 154 p.
- *Promenades dans Neuchâtel*; Neuchâtel, 1963, 64 p., aussi traduit en anglais et en allemand: *Walks in Neuchatel; Spaziergänge durch Neuchâtel*.
- *Réflexions sur une vue ancienne de la Coudre*; MN, 1963, pp. 33-34.
- *Contribution à l'histoire du Château de Valangin*; MN, 1963, pp. 101-125.
- *Un pasteur qui savait défendre sa tranquillité*; MN, 1963, pp. 182-183.

1964

- *Auvernier*, dans «Trésors de mon pays»; Neuchâtel, 1964, 20 p., photographies de Pierre Py, 32 p.
- *Histoire et architecture du Pays de Neuchâtel*; Neuchâtel, 1964, 16 p.
- *Les châteaux neuchâtelois*; Nos MAH, 1964, pp. 18-20.
- *Un temple neuchâtelois du XVII^e siècle*; Nos MAH, 1964, pp. 102-103.
- *Notes sur le temple des Verrières*; MN, 1964, pp. 52-68.
- *Les événements de 1831 à Saint-Sulpice*; MN, 1964, pp. 199-207.

1965

- *Propos sur une collection d'histoires cantonales*, dans «Revue suisse d'histoire», 1965, pp. 228-233.
- *Une fonction disparue, celle de garde-vices*; MN, 1965, pp. 44-47.
- *Rapport sur le prix Bachelin d'histoire 1965*; MN, 1965, pp. 199-201.

1966

- *Le «trésor» des archives neuchâteloises*, dans «Alliance culturelle romande, Cahier neuchâtelois», 1966, n° 8, pp. 41-42.
- *Paul de Pury*, dans «Procès-verbaux et mémoires de l'Académie de Besançon», 1966, vol. 16, pp. 309-310.
- *Compléments d'information sur quelques plans d'Erasmus Ritter*; Nos MAH, 1966, pp. 39-42.
- *La Chaux-de-Fonds et Bellelay*; Nos MAH, 1966, pp. 141-142.
- *L'histoire du temple de Fleurier*; MN, 1966, pp. 32-41.
- *Lutte contre un monopole familial à La Brévine en 1724*; MN, 1966, pp. 45-48.
- *Un feu de joie à la Brévine en 1709*; MN, 1966, pp. 89-92.
- *Echos neuchâtelois de la «Grande Peur» de 1789*; MN, 1966, pp. 166-171.

1967

- *Propos sur deux vieilles fermes neuchâteloises*; Nos MAH, 1967, pp. 137-142.
- *La maison des bourgeois de Valangin*; MN, 1967, pp. 3-22.
- *Les fermes du Grand-Cachot et des Arbres*; MN, 1967, pp. 117-121.

1968

- *Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Neuchâtel*, t. III, Bâle, 1968, XII + 468 p.
- *La vie des monuments historiques de Thurgovie*; Nos MAH, 1968, pp. 146-148.
- *Essai sur les noms des habitants de Fleurier du XIV^e siècle au XVIII^e siècle*; MN, 1968, pp. 32-44.
- *Notes sur la «maison Rousseau» à Môtiers*; MN, 1968, pp. 167-172.

1969

- *Notes sur les porches de quelques cimetières neuchâtelois*; Nos MAH, 1969, pp. 16-18.
- *Pour les deux cents ans de l'ancien «Concert», devenu le Théâtre de Neuchâtel*; MN, 1969, pp. 3-8.

- *De quelques artisans neuchâtelois mis en cause à l'époque de la Révolution française*; MN, 1969, pp. 38-47.
- *Essai sur les noms des habitants de Cernier du XIV^e au XVIII^e siècle*; MN, 1969, pp. 84-96.

1970

- *Histoire — Monuments neuchâtelois — Quelques Neuchâtelois célèbres*, dans «Mosaïque neuchâteloise», Neuchâtel, 1970.
- *L'Hôtel de Ville de Neuchâtel — L'hôtel Du Peyrou à Neuchâtel — Valangin, le château, le temple* — dans la série «Guides de monuments suisses»; Société d'histoire de l'art en Suisse, 1970.
- *La lessive*; FS, 1970, pp. 62-64.
- *La Clusette. Histoire d'un tronçon de route. Avant 1800. Après 1800*; MN, 1970, pp. 97-124, 156-171.

1971

- *Bevaix — Chézard-Saint-Martin — Corcelles-Cormondrèche — Le Cerneux-Péquignot — Engollon — Fenin — Le Landeron — Neuchâtel — La Sagne* — dans «Dictionnaire des églises: La Suisse», Paris, 1971.
- *De quelques restaurations dans le canton de Neuchâtel*; Nos MAH, 1971, pp. 140-144.
- *Les Armourins de Neuchâtel*; FS, 1971, pp. 76-79.
- *Enquête sur les bateaux neuchâtelois en 1815*; MN, 1971, pp. 159-163.

1972

- *Corcelles-Cormondrèche*, dans «Trésors de mon pays», Neuchâtel, 1972, 28 p. Photographies de Jean-Jacques Luder, 32 p.
- *Etapas de la navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat*, dans «La navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat», Neuchâtel, 1972, pp. 19-30.
- *Panorama de l'histoire neuchâteloise*. Nouvelle édition revue et augmentée, Neuchâtel, 1972, 197 p.
- *Les fêtes de la Société d'histoire de Neuchâtel*; FS, 1972, pp. 92-108.
- *Trois générations de potiers d'étain et leur clientèle*; MN, 1972, pp. 92-108.
- *Les Neuchâtelois et la guerre de course (1809)*; MN, 1972, pp. 225-228.

1973

- *La fête du Premier Mars*; FS, 1973, pp. 17-21.
- *Le district de Boudry — Conclusion* — dans «Neuchâtel et ses six districts», Lausanne, 1973, pp. 35-49, 147-159.
- *Répercussions de la révolution de Genève sur l'horlogerie neuchâteloise (1782)*, dans «Revue suisse d'histoire», 1973, pp. 313-323.
- *Belles demeures neuchâtelaises*, Neuchâtel, 1973, 112 p.
- *La maison Sandoz-Travers, 1-3, rue de la Colégiale à Neuchâtel*; MN, 1973, pp. 35-46.
- *Sur une lettre venue de Purrysbourg (1745)*; MN, 1973, pp. 160-163.

— *C.F.L. Marthe, restaurateur du monument des comtes de Neuchâtel*; MN, 1973, pp. 181-185.

— *Remous provoqués par une femme exerçant la médecine*; MN, 1973, pp. 204-206.

1974

— *Les abbayes ou sociétés de garçons*; FS, 1974, pp. 44-53.

— *La maison des Halles de Neuchâtel quatre fois centenaire*; MN, 1974, pp. 12-31.

— *Aux origines de la rue de la Promenade à La Chaux-de-Fonds*; MN, 1974, pp. 95-96.

1975

— *Coutumes anciennes de la juridiction de Valangin*; FS, 1975, pp. 25-28.

— *Marché pour la fabrication d'ébauches (1787)*; MN, 1975, p. 96.

— *Comment disparut la rose de la Collégiale de Neuchâtel*; MN, 1975, pp. 142-144.

1976

— *Réjouissance officielles à La Sagne en 1708*; FS, 1976, pp. 25-28.

— *Kanton Neuenburg*, dans «*Kunstführer durch die Schweiz*», Berne, 1976, pp. 68-108.

— *Neuchâtel. Aquarelles du dix-neuvième siècle*. Neuchâtel, 1976, 115 p., 25 ill.

— *Première apparition des toiles peintes en pays neuchâtelois*; MN, 1976, pp. 143-144.

— *Notes sur l'aménagement de la salle des Etats au Château de Neuchâtel*; MN, 1976, pp. 157-170.

1977

— *Notes sur l'ancien four banal de Corcelles*; FS, 1977, pp. 20-24.

— *La condition de maçon dans le premier tiers du XVII^e siècle*; MN, 1977, pp. 35-42.

— *Documents sur l'orfèvrerie religieuse de Cressier*; MN, 1977, pp. 82-85.

— *Sabres d'honneur et diplômes offerts aux républicains de 1856*; MN, 1977, pp. 135-140.

1978

— *De quelques hôtels bâtis à Neuchâtel au XIX^e siècle*; Nos MAH, 1978, pp. 402-406.

— *Un linteau de porte neuchâtelois aux armes Breguet-Dardel*, dans «*Archives héraldiques suisses*», 1977, pp. 63-64 — 1978.

— *Les anciennes boucheries banales du pays de Neuchâtel*; FS, 1978, pp. 33-39.

— *Eglises et châteaux neuchâtelois*, Neuchâtel, 1978, 116 p.

— *Loteries d'objets au XVIII^e et XIX^e siècles*; MN, 1978, pp. 36-45.

— *Violences juvéniles en 1768-1769*; MN, 1978, pp. 131-134.

— *A propos de l'auberge de la Couronne à Neuchâtel*; MN, 1978, pp. 135-137.

1979

— *Un intempêtif feu des Brandons en 1820*; FS, 1978, pp. 8-10.

— *Deux lettres de Philippe Suchard*; MN, 1979, pp. 139-143.

— *Marchés de construction dans la région de La Chaux-de-Fonds au XVII^e siècle*; MN, 1979, pp. 151-176.

1980

- *Repas de nocés à La Chaux-de-Fonds en 1633 et en 1640*; FS, 1980, pp. 49-55.
- *Sept documents neuchâtelois de l'époque du Premier Empire*, dans «Bulletin de liaison. Société neuchâteloise des maîtres d'histoire et d'éducation civique», N° 9, 1980, pp. 7-12.
- *Neuchâtel*, dans «Noël dans les cantons romands», Lausanne, 1980, pp. 100-115.
- *Requête des cloutiers de Brot-Dessus en 1828*; MN, 1980, pp. 40-42.
- *Mœurs et problèmes ecclésiastiques dans le pays de Neuchâtel en 1564-1565*; MN, 1980, pp. 80-93.

1981

- *Saint-Blaise et la Révolution de 1848*, dans «Le Gouvernail», N° 3, Saint-Blaise, mars 1981.
- *Armes inédites de familles neuchâteloises*, dans «Archives héraldiques suisses», 1981, pp. 73-75.
- *Remarques sur une proclamation d'Alphonse Bourquin aux bourgeois de Valangin le 15 septembre 1831*, dans «Bulletin de liaison. Société neuchâteloise des maîtres d'histoire et d'éducation civique», N° 12, août 1981.
- *Petit guide des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel*: Archives de l'Etat, 1981, 52 p.
- *Le canton et la ville de Neuchâtel*, dans «Jahrbuch für Hausforschung», Bd. 31, D — Münster, 1981, pp. 20-47.
- *Quatre documents du XIX^e siècle relatifs à l'histoire neuchâteloise*, dans «Bulletin de liaison. Société neuchâteloise des maîtres d'histoire et d'éducation civique», N° 13, octobre 1981.
- *Le Château de Neuchâtel*, dans la série «Guides de monuments suisses»; Société d'histoire de l'art en Suisse, 1981, 16 p.
- *A propos du temple et de la cure d'Engollon en 1803*; MN, 1981, pp. 42-48.
- *Passeports et engagement politique de quelques commerçants chaux-de-fonniers (1834-1839)*; MN, 1981, pp. 83-90.

1982

- *La place des Halles à Neuchâtel*. Lausanne, 1982, 24 p.
- *Voyage pittoresque aux lacs de Morat, Neuchâtel et Bienne*, Genève 1982. Commentaire des planches de J. J. Wetzel pour le reprint de cet ouvrage de 1827 environ.
- *Regards sur le passé*, dans «Pays de Neuchâtel. Présence et réalité», 1982, pp. 9-12.
- *Les gardes urbaines et les conseils de défense de l'Ancien Régime, 1831-1848*; MN, 1982, pp. 4-34.
- *Analyse d'une vue de la châtellenie du Landeron vers 1616*; MN, 1982, pp. 135-142.
- *Une vue du Val-de-Travers dessinée par Guillaume Massonde en 1583*; MN, 1982, pp. 291-298.

- *Notes sur l'état civil dans le pays de Neuchâtel*, dans «Revue de l'état civil», 1982, pp. 328-336. (Texte plus complet et notes à l'appui dans MN, 1983, pp. 49-67.)

1983

- *Aperçu des rapports séculaires entre la France et Neuchâtel*, dans «Revue économique franco-suisse», 3/1983, pp. 19-21.
- *Personnages officiels et armoiries au XIX^e siècle*, dans «Archives héraldiques suisses», pp. 87-88.

1984

- *Neuchâtel entre son passé et son avenir*. Dans «Informations. Université de Neuchâtel», N° 67, 1984, pp. 6-7.
- *Comment est née la Feuille officielle*, et textes choisis, dans «Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel», N° 94, 1984, pp. IV-XVII.
- *La difficile réalisation du chemin de fer de Besançon au Locle*, dans «Cinq siècles de relations franco-suissees. Hommage à Louis-Edouard Roulet», Neuchâtel, 1984, pp. 225-232.
- *Contribution à l'histoire de la galerie du Château de Neuchâtel*; MN, 1984, pp. 115-132.
- *Un plan de la Côte de Chaumont vers 1680*; MN, 1984, pp. 170-177.

1985

- *Les Montagnes neuchâteloises au temps du Premier Empire*, documents publiés dans «Bulletin de liaison. Société neuchâteloise des maîtres d'histoire et d'éducation civique», N° 24, 1985.
- *La bibliothèque d'un service d'archives. Le cas de Neuchâtel*, dans «Bulletin de l'Association des archivistes suisses», N° 37, 1985, pp. 34-36.
- *Jean-Frédéric d'Ostervald, 1773-1850*, dans «Nouvelle revue neuchâteloise», N° 7, 1985, pp. 15-27.
- *La route des Côtes du Doubs et les ponts de Biaufond et de la Raisse*; MN, 1985, pp. 101-116.

1986

- *Le Landeron: le bourg, l'hôtel de ville, la chapelle de Combes*, dans la série «Guides de monuments suisses»; Société d'histoire de l'art en Suisse, 1986, 20 p.
- *Edifices et réalisations de génie civil dus à la munificence de Pury*, dans «David de Pury, 1709-1786», Neuchâtel, 1986, pp. 83-98.
- *Savants artistes et graveurs: l'atelier d'Hercule Nicolet, lithographe de Louis Agassiz*, dans «Aspects du livre neuchâtelois», Neuchâtel, 1986, pp. 433-451.
- *Lettre de 1903 sur les origines du parti libéral*; MN, 1986, pp. 37-42.
- *Mariages et menaces de charivaris en 1807 et en 1838*; MN, 1986, pp. 138-142.
- *Rapport sur le prix Auguste Bachelin d'histoire 1986*; MN, 1986, pp. 196-197.

1987

- *Glanures historiques sur la chapelle d'Enges*; MN, 1987, pp. 33-36.

- Dans « Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois, des origines à 1945 », la 3^e partie intitulée: *De l'avènement de la République à 1945*, Neuchâtel 1987.

Commentaires de la carte de vœux offerte chaque année par la Banque Cantonale Neuchâteloise:

- 1962: Le pont neuf à *Neuchâtel* avant 1830. Aquarelle d'Henri Baumann. —
1963: Vue de *Neuchâtel* prise au Rocher, par Jean-Henri Baumann (vers 1830).
— 1964: Intérieur de l'établissement de *Montmirail*, par Mathias-Gabriel Lory, vers 1830. — 1965: Vue prise de la tour de *Montmirail*, par Jean-Henri Baumann, en 1832. — 1967: *Neuchâtel* vu du Petit-Pontarlier, vers 1825, par F.-W. Moritz. — 1968: *Le Bied* vu du lac à la fin du XVIII^e siècle. Aquarelle de Henri Courvoisier-Voisin. — 1970: *L'Ecluse*: vue des hauteurs du Prébarreau. Gouache de F.-W. Moritz. — 1971: Vue du village de Môtiers vers 1780. Gravure d'Oberkogler. — 1972: *Neuchâtel* vu du Môle vers 1820. Gravure coloriée de F. Schmid. — 1973: Le lac et la ville de *Neuchâtel* vers 1840. Lithographie d'après un dessin de Chapuy. — 1974: Vue de *Saint-Blaise* vers 1830, par Rodolphe Meyer. — 1975: *Neuchâtel* et la baie de l'Évole. Dessin de Jean-Henri Baumann, — 1976: *Fleurier* vu du levant vers 1845. Gravure de J.-J. Sperli d'après une aquarelle de J.-H. Baumann. 1977: *La Chaux-de-Fonds* vers 1860. Dessin et lithographie de Jules Arnout. — 1978: *Fontaines* vu du nord vers 1858. Dessin de Georges Grisel. — 1979: *Cortailod* vu de l'est en 1860. Dessin de Georges Grisel. — 1980: *Les Brenets* vus du Doubs, vers 1856. Lithographie de Jean Jacottet. — 1981: Le château de *Peseux* vers 1896. Lithographie de Fritz Huguenin-Lassauguette. — 1982: *Saint-Aubin* vu de la plage vers 1890. Lithographie de Fritz Huguenin-Lassauguette. — 1983: Vue de l'hôtel du Mont-Blanc à *Neuchâtel*, vers 1871. — 1984: Vue du *Locle* par Jean Jacottet, vers 1863. — 1985: Vue de la ville et faubourg du *Landeron* à la fin du XVIII^e siècle. — 1987: La Grand-Rue de *Dombresson* vue de l'est en 1782.

INVENTAIRE ET CONSERVATION DES MONUMENTS D'ART ET D'HISTOIRE: VERS UN REGARD PLURIEL

L'inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel représente, aujourd'hui encore, l'unique prospection systématique de l'ensemble du territoire d'un canton romand, selon la méthodologie mise au point en 1920 par l'archiviste du canton de Nidwald, Robert Dürer, élève de Johann Rudolf Rahn. Cet inventaire a offert, vingt ans avant la création d'une chaire d'histoire de l'art au sein de l'Université de Neuchâtel, une synthèse du patrimoine monumental neuchâtelois qui n'a pas fini de porter tous les fruits que son auteur pouvait en attendre, lorsqu'il écrivait à son propos: «S'il suscite des critiques constructives, s'il aiguise la curiosité des lecteurs et les pousse à dépasser les résultats acquis d'un inventaire obligatoirement incomplet, son but sera rempli.»¹ La somme des renseignements ainsi réunis, indiquant d'autant mieux les lacunes à combler et les analyses comparatives ou les réflexions d'ensemble à poursuivre, pouvait laisser entrevoir de multiples champs d'investigation. Faut-il attribuer à l'immensité du travail réalisé, à la rigueur méthodologique de son approche, ou à l'absence d'une tradition de l'enseignement de l'histoire de l'art régional, l'impression qu'aujourd'hui encore le but de l'inventaire publié de 1955 à 1968 n'est pas encore atteint? Certes, de nombreux compléments ont pu être apportés à l'histoire de maints témoins de notre patrimoine monumental; des périodes plus récentes exclues de l'inventaire et qui donc n'avaient pas pu être étudiées, ont été partiellement inventoriées². Pourtant l'inventaire des recherches à entreprendre à partir de la synthèse proposée par Jean Courvoisier n'a pas fait l'objet d'une véritable concertation; ainsi, l'étude du patrimoine bâti n'est pas devenue l'enjeu du défi que l'œuvre, apparemment achevée, incitait pourtant à relever. A ce point de vue, est enviable, sans doute, la situation des cantons où l'inventaire des monuments d'art est encore en cours, notamment en raison de l'évolution des directives méthodologiques: l'utopie d'un inventaire exhaustif n'est pas matérialisée par un certain nombre d'ouvrages dûment reliés.

Pour comprendre ce phénomène, il faut situer l'origine de l'aventure de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire de la Suisse au sein même de l'évolution de la notion de l'histoire de l'art en Suisse, en rapport avec la cristallisation, au XIX^e siècle, de l'idée de monument historique et du concept de restauration. Sur le plan national, cette

aventure a son origine dans la constitution de la Société d'histoire de l'art en 1860, puis dans le rayonnement de Johann Rudolf Rahn qui soutenait en 1866 la première thèse présentée dans ce domaine en Suisse, et enfin la création en 1898 du *Musée national*. Sur le plan cantonal, la publication dès 1864 de l'organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, sous le titre de *Musée neuchâtelois*, témoigne d'une perspective décentralisée. Toutefois l'élément moteur d'une histoire de l'art en pays de Neuchâtel est indissociable des réflexions suscitées *a priori* et *a posteriori* par la restauration de la Collégiale de Neuchâtel qui se concrétise par les travaux achevés de 1867 à 1870, après avoir été précédés par la restauration du monument des comtes de Neuchâtel en 1840. En effet, conséquence de l'aventureuse et romantique entreprise: l'émergence dans notre canton dès 1905 d'une politique de conservation, fondée sur une éthique se traduisant par l'accumulation d'une documentation riche en informations archéologiques — si ce n'est par la cohérence des interventions, le plus souvent sans rapport avec le fruit des investigations entreprises. L'absence de lien entre les explorations archéologiques, remarquables pour l'époque, et la ligne directrice des restaurations elles-mêmes découlent probablement de la nature spéculative de l'*histoire de l'art* naissante, bien à l'écart du geste de l'artisan; que l'on compare à ce sujet les restaurations des églises d'Engollon (1923-1924) et de Corcelles (1924), ou celles des façades du Château de Cressier (1922) et de l'ancienne cure de Neuchâtel, rue de la Collégiale N^{os} 2-4 (dès 1919). L'action paraît être dissociée de la connaissance, sans doute parce que le monument est lui-même dissocié de son environnement local, pour être avant tout comparé avec ses pairs, au détriment d'une *histoire de l'artisanat* incluant l'art à la tradition des constructeurs et des décorateurs.

L'inventaire des monuments d'art et d'histoire a pu bénéficier de cette documentation archéologique liée à l'existence d'une politique en matière de patrimoine; il faut cependant se demander comment cet inventaire peut, à son tour, profiter à la conservation des monuments. Nous pouvons considérer comme ambivalent l'argument qu'il donne en faveur de mesures de protection d'immeubles, ou de parties d'immeubles, sélectionnés en fonction des exigences drastiques consécutives aux limites qu'il fallait bien donner à cet inventaire. Pour éviter de s'en servir comme d'un outil de sélection du patrimoine à conserver, il faut démontrer comment il peut devenir un outil au service d'une meilleure compréhension du cadre culturel censé jouer le rôle de matrice à la créativité nécessaire, ici et maintenant, face à un environnement souvent déstructuré dans ses ensembles — les sites — et dans ses parties, les monuments

«historiques» n'étant qu'une portion congrue du patrimoine bâti à ce jour.

Un lien a été systématiquement établi entre la connaissance d'un monument à l'aide des textes et illustrations conservés dans des archives et la connaissance qui résulte de l'observation attentive dans le terrain. Ce lien ouvre une porte entre l'histoire d'une région, d'une communauté formée d'individus et de groupes, et les traces matérielles de cette histoire dans l'espace vécu. Cette approche systématique, pour un ensemble limité mais cohérent d'objets, constitue un réseau d'informations qui peut être densifié et surtout orienté dans des perspectives particulières. A la limite, il peut permettre de refaire une histoire du pays de Neuchâtel au travers d'un seul objet, produit de cette histoire et suggérant par conséquent autant de corrélations directes et indirectes avec les événements historiques qui ont motivé une construction, qui ont été marqués par son existence, ou qui ont déterminé son évolution propre. Imaginons l'histoire de Neuchâtel décrite au travers de l'histoire de la Maison des Halles, nous dirions volontiers: «par les yeux de ce monument»; sans doute le point de vue serait-il partiel et partial, et l'effort pour couvrir l'ensemble des événements dignes d'être évoqués exigerait-il quelques circonvolutions *a priori* artificielles; il reste néanmoins que l'entreprise aurait l'avantage d'offrir un point de vue inédit renouvelant l'historiographie usuelle et définissant mieux le rôle et la responsabilité du constructeur, qu'il soit maître de l'ouvrage ou de l'œuvre, artisan, voire simple chroniqueur, témoignant de l'événement.

L'inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel pose un défi par l'autorité que lui confèrent sa rigueur et sa prudence méthodologiques; ce défi peut être toutefois relevé parce que l'inventaire avoue ses limites et ses lacunes et parce qu'il est le résultat des recherches d'un seul spécialiste, alors que l'approche du patrimoine monumental et des traditions constructives peut faire appel dès lors à d'autres spécialisations que la paléographie.

* *

*

L'information extraite des sources écrites ou dessinées conservées dans des archives ne peut être prise à la lettre. En effet, de même qu'aujourd'hui des devis et des plans peuvent ne pas être respectés, de même un marché conclu au XVII^e siècle pour la construction ou la

transformation d'une maison peut ne pas correspondre à la réalité saisissable aujourd'hui, soit parce que l'édifice a été altéré, soit parce que l'intention du marché a été modifiée. Sans corrélation avec l'objet lui-même et les informations qu'il peut communiquer à l'un des nombreux spécialistes formés à l'observation, aux sondages et à l'analyse des dimensions matérielles de l'objet, l'information tirée d'archives ne peut offrir qu'une présomption. En outre, l'absence d'informations écrites au sujet d'une construction n'est pas en soi un obstacle à une connaissance de son histoire; les fouilles relatives aux époques préhistoriques devraient suffire à nous en convaincre; si nous faisons usage de toute la rigueur méthodologique et des moyens d'investigation exigés en archéologie préhistorique, notre connaissance de l'histoire plus récente en serait considérablement enrichie.

Notre propos n'est toutefois pas de nous contenter ici d'une réflexion théorique, mais bien d'entrer en matière, afin d'indiquer par quel biais il nous est possible de «dépasser les résultats acquis d'un inventaire obligatoirement incomplet». Nous ne voulons pas l'illustrer en étendant la trame de cet inventaire à la «préhistoire médiévale», en ouvrant quelques perspectives liées à l'histoire des enceintes de la ville de Neuchâtel par exemple, car le travail reste à entreprendre; ni en prolongeant la recherche en «archéologique industrielle». Nous voulons au contraire illustrer comment au travers de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, et sans choisir la forme et la monographie particulière, il serait possible de remplir insensiblement le but recherché par les publications de la Société d'histoire de l'art en Suisse.

C'est pourquoi nous choisissons quatre cas particuliers, d'importance mineure, pour lesquels nous chercherons à apporter à l'inventaire entrepris de modestes compléments issus d'un travail quotidien, sans cesse confronté aux données succinctes déjà réunies par Jean Courvoisier.

Neuchâtel, rue du Trésor 3

Sur la façade, on retrouve la marque de deux siècles au moins: le XVI^e pour les trois premiers étages — quatre fenêtres accolées au premier, deux au second portant la date 1525 (la base mutilée des meneaux était finement moulurée) — le XVIII^e siècle pour le rez-de-chaussée percé d'une fenêtre marchande cintrée, pour le dernier étage et la lucarne du galetas, en plein cintre, sous un fronton de pierre. En 1525, le propriétaire était Guillaume Merveilleux, conseiller de ville.³

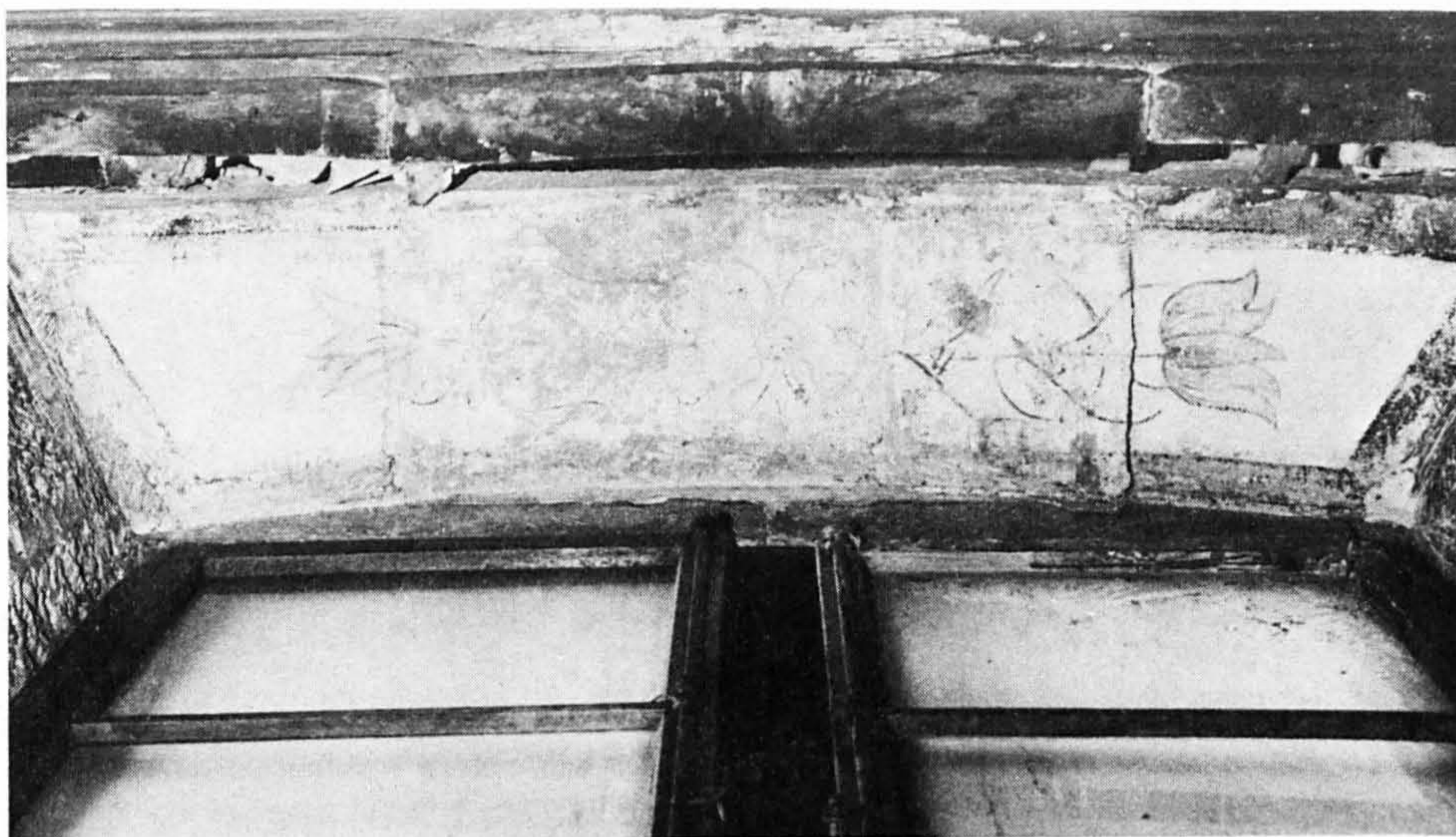


Fig. 1. — Intrados de l'arrière couverte de la fenêtre du 2^e étage de l'immeuble rue du Trésor 3, à Neuchâtel.

Ces renseignements livrés par l'inventaire ont pu être confronté à la réalité lors de récents travaux.

Les investigations systématiques dans les étages ont permis d'envisager, vu les différences de hauteur entre le premier et le deuxième étage, l'hypothèse d'une maison primitive d'un étage sur rez-de-chaussée, surélevée de deux niveaux avant le XVI^e siècle, et ayant subi au moins un incendie. L'immeuble subit en 1524-1525 un curetage important comprenant: 1^o le remodelage des fenêtres par de nouveaux encadrements (anciens encadrements réutilisés dans les contrecœurs des fenêtres); 2^o le remplacement de la majeure partie de la poutraison intérieure (la présence de l'ancienne poutraison étant indiquée par l'existence de corbeaux de pierre au 3^e étage devenus inutiles) par une nouvelle poutraison moulurée et datée par dendrochronologie, au plus tard en 1524; 3^o l'exécution d'un décor et d'un mobilier intérieur complet comprenant notamment une chambre au deuxième étage avec un vaisselier, et sur les murs des guirlandes de fleurs et de fruits nouées sous les poutres par des rubans. Sur l'intrados de l'arrière-couverte de la fenêtre datée 1525, le décor primitif d'arabesques végétales a été surpeint, peu après, d'un motif constitué par un quadrifolio au centre assemblant les tiges de deux fleurs, une tulipe grise d'un côté, un lys blanc de l'autre. Soulignons la maladresse de la gravure de la date sur le linteau de la fenêtre, d'une part sans rapport avec la finesse de la taille des moulures, d'autre part

complètement décentrée, comme si elle avait été gravée sur place, sans échafaudage, par quelqu'un passant le bras par la fenêtre.

La surélévation de l'édifice a pu être datée par dendrochronologie: 1723; de cette époque datent également les boiseries et les papiers peints qui recouvrent les murs des logements. On peut mettre en parallèle ces réaménagements avec la création de la fenêtre marchande au rez-de-chaussée et l'installation de la pharmacie de Jean-Jacques Dupasquier.

Neuchâtel, place des Halles 5

Dans la cour, la tour d'escalier cylindrique fait saillie. Il subsiste une fenêtre à meneau au premier étage. A côté du couloir d'arrivée s'ouvre une entrée de cave. Quelques plafonds de bois avec des moulures simples en croix ou en damier, des glaces encadrées de rais de cœur ou de perles montrent qu'il y a eu un aménagement intérieur au XVIII^e siècle.⁴

Tenons compte également du N^o 7 voisin, puisque les deux immeubles n'en constituent qu'un seul:

Face au couloir, voûté et pavé de petits cailloux oblongs, la maison conserve une tourelle d'escalier polygonale, percée d'une porte Renaissance. L'encadrement de pierre jaune porte la date 1603 sur l'entablement agrémenté de denticules...⁵

Les investigations concentrées au 2^e étage ont permis de mettre en évidence trois états précédant celui du XVIII^e siècle.

Le premier, susceptible de correspondre à l'état primitif de la construction de cet étage est forcément postérieur à l'acte d'acensement, situé entre 1424 et 1458, et antérieur à 1603; il est caractérisé très fragmentairement par des badigeons sur les pierres et sur les murs, de couleur ocre jaune.

Le deuxième correspond à l'époque de la transformation de l'immeuble en 1603 que l'on peut attribuer à Pierre Chambrier; il est caractérisé par un décor couvrant les embrasures des fenêtres et le plafond; il se retourne partiellement sur les murs; il est constitué par des motifs géométriques simulant encore un plafond à caisson, répétant avec de nombreuses variations des motifs floraux rouges et noirs encadrés par des filets noirs, motifs repris linéairement sur l'intrados des poutres. Ce décor n'est pas étranger à celui du bahut aux armes Chambrier et Graffenried⁶ qui ne peut être antérieur au mariage de Pierre Chambrier avec la veuve



Fig. 2. — Fragment du plafond peint en 1603, au deuxième étage de l'immeuble place des Halles 5, à Neuchâtel.

de David Merveilleux, Isabeau de Graffenried en 1589. La transformation de l'immeuble précède de peu le remariage en 1604 de Catherine, fille de Pierre Chambrier et de Jean-Jacques Merveilleux, veuf de Suzanne Ballanche. Catherine Chambrier reconnaît l'immeuble en 1611 après le décès de Pierre Chambrier survenu en 1609. A signaler en outre qu'en 1603 encore, Pierre Chambrier se portait acquéreur du château d'Auvernier.

Le troisième état est caractérisé par un décor bichrome sur les murs, les poutres et les entrepoutres, ainsi que les embrasures de fenêtres: fond bleu grisâtre avec bandes blanches, ou l'inverse, soulignées par un filet noir ou gris pour donner un effet d'ombre. Des décors semblables sont repérés à Nidau et à la Neuveville en 1630 et 1718. Dans le cas particulier, il serait possible de l'attribuer à David Tribolet qui se porte acquéreur de l'immeuble en 1675.

Les transformations survenues au XVIII^e siècle (modification profonde de la façade par le percement de fenêtres venant remplacer les fenêtres primitives sans aucun doute à meneaux, pose de boiseries) pourraient être attribuées à Moïse Favre vers 1772.

Cressier, le château

L'analyse de la documentation photographique et les investigations sur l'ultime fragment de crépi conservé sur la face est de la tour ouest de la façade principale permet d'imaginer le crépi initial de 1609, marqué par un faux appareil dessiné grâce à des faux-joints incisés dans le mortier frais, soulignés d'ocre jaune avec des chaînes d'angles, disposées en harpe, peintes à l'ocre jaune, bordées de joints ocre-rouge, et des encadrements de fenêtres comparables, avec crosses peintes. Le crépi subsistant encore avec la restauration de 1922 a pu être daté grâce à une inscription incise dans le mortier frais: *D. G. 1773*; il respectait le principe du faux jointoyage tout en présentant des chaînes d'angles droites.

Auvernier, maison n° 29

La tourelle d'escalier présentait un faux appareil similaire à celui du château de Cressier en 1773; les pierres d'angles étant peintes pour simuler une chaîne d'angle rectifiée quoique reprenant les assises irréguli-



Fig. 3. — Incision d'une inscription dans le mortier frais en 1773, sur la face est de la tourelle sud-ouest du château de Cressier.

lières du vrai appareil sous-jacent. Cet enduit est peut-être postérieur à la construction de l'édifice en 1615 par Isaac Chambrier et Jeanne Manuel ; toutefois l'exécution pourrait ressembler au travail décrit par le marché du 19 mars 1683 relatif à la maison Bredin⁷ à Neuchâtel : MM. les Quatre Ministraux « ont fait marché... avec les susdict Petitpierre pour crapir, plâtrer, rustiquer et jaunir la pierre de taille par le dehors... » En effet le rustication consiste bien en un crépissage avec un mortier fin que l'on projette à l'aide d'un balai venant heurter un bâton, produisant un aspect identique à celui qui nous intéresse ici.

Nous espérons avoir ainsi clairement indiqué de quelle manière il est possible de poursuivre l'inventaire achevé en 1968 et surtout dans l'esprit même de sa rédaction, de montrer à quel point il est nécessaire de considérer cette œuvre comme un état provisoire des connaissances,



Fig. 4. — Faux appareil et chaîne d'angle rectifiée sur la tourelle d'escalier de la maison n° 29, à Auvernier.
(Photographies Monuments et sites)

organisé cependant comme une structure d'accueil pour tous les renseignements complémentaires utiles que peut apporter une approche pluridisciplinaire du patrimoine historique et artistique neuchâtelois.⁸

Marc EMERY

NOTES

- ¹ MAH — NE I p. VII.
- ² Citons l'inventaire INSA et l'inventaire de l'œuvre de Léo Châtelain.
- ³ MAH — NE I p. 278.
- ⁴ MAH — NE I p. 285.
- ⁵ MAH — NE I p. 285.
- ⁶ *Musée neuchâtelois*, 1905, p. 95.
- ⁷ *Musée neuchâtelois*, 1940, p. 32.
- ⁸ Nous associons dans le résultat des recherches présentées ici l'ensemble des collaborateurs du service des Monuments et des sites.

PROLÉGOMÈNES À UNE DESCRIPTION DU PAYSAGE LINGUISTIQUE NEUCHÂTELOIS

1. Du « dialecte » au « paysage linguistique »

Pendant des siècles, la curiosité dialectologique de l'homme occidental s'est heurtée à une analogie trompeuse: partant de l'idée que les dialectes avaient une forme d'existence comparable à celle des langues, on cherchait à en déterminer les contours aussi bien linguistiques que géographiques.

Déjà dans le plus ancien des ouvrages sur les langues en Suisse (Elie BERTRAND, *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse, et principalement du Pays de Vaud*, Genève, 1758), on peut lire (p. 16) que les principaux dialectes en Suisse romande sont « celui des environs du Lac Léman, dans le Pais-de-Vaud, celui des montagnes d'Aigle et de Valais, celui des Fribourgeois, celui des Neufchâtelois, enfin celui de l'Evêché de Bâle ». Ce procédé de transfert d'une identité géographique et historique sur le parler qu'on y trouve sera pratiqué jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle. La démarche est simple et logiquement inattaquable: « Il existe un pays x; on y parle x-ois. » Elle fonctionne parfaitement tant qu'il s'agit de langues codifiées comme les langues nationales, parce que sur tout le domaine d'extension d'une langue normée on trouve les mêmes règles de grammaire ou de prononciation.

Mais au niveau dialectal, domaine privilégié de la variation géographique, il n'y a pas d'unité, même pas à l'intérieur d'un village. Tout essai de délimitation d'un dialecte x, posé préalablement comme tel, est voué à l'échec, parce qu'il lui manque l'essentiel: les éléments constitutifs de sa description. La toute grande découverte, qui a permis de dépasser les mythologies séculaires sur la filiation et la parenté des langues, a été la notion de trait linguistique. Bien que non explicitement formulé, celui-ci conditionne, déjà à la fin du XVIII^e siècle, l'émergence de la grammaire comparée.

La parenté génétique, et donc toute historicité, passe désormais par une réduction de la substance linguistique en un petit nombre de traits qui s'avèrent décisifs. Quelques-uns seulement, mais attestés dans des séries d'une certaine consistance, ont suffi à établir la parenté du sanscrit avec le grec.

Il est naturel que la grammaire historique ainsi fondée soit complétée à son tour, quoique près d'un siècle plus tard, par la «grammaire géographique» (couramment appelée géographie linguistique). Celle-ci repose en effet sur la cartographie des traits qui remplace l'ancienne cartographie des dialectes. La démarche est inversée: les contours d'un «dialecte» ne peuvent résulter que du regroupement des contours de tous les traits étudiés.

Il est tout à fait significatif que Jules Gilliéron (1854-1926), père incontesté de la géographie linguistique moderne, n'ait jamais été intéressé par le problème des limites entre «dialectes», sujet pourtant âprement débattu à son époque. Il n'a donc jamais essayé lui-même de regrouper un certain nombre de limites de traits pour voir si on pouvait tout de même dégager certaines zones dialectales plus nettement définies que d'autres.

C'est pourtant cette vision moins extrémiste qui a fini par s'imposer à la dialectologie moderne où la notion de «paysage linguistique» (all. *Sprachlandschaft*) remplace volontiers celle, toujours dangereuse, de «dialecte». La pertinence du terme repose sur la conjonction rare de deux aspects apparemment contradictoires: un paysage a une identité qui peut être très forte, mais il se passe de tout délinéament précis. Or, le flou dans les marges est exactement le propre des espaces dialectaux tels qu'ils ont été mis en évidence par les patientes recherches dialectologiques.

2. Pour une expansion du concept de paysage linguistique

La version classique de ce concept qui s'est diffusé dès les années 20¹ ne retient comme traits dialectaux que des éléments de structure linguistique. Toutes les composantes de la langue sont concernées: un trait peut être phonétique, phonologique, morphologique, dérivationnel, syntaxique, lexical, sémantique ou onomastique (toponymique, hydronymique, anthroponymique). Il nous semble que le moment est venu d'élargir ce concept pour l'adapter à la croissance impressionnante du champ de la recherche linguistique, intervenue depuis au moins un quart de siècle. Parce que nous croyons qu'il y a là un progrès à réaliser, mais aussi parce que nous croyons que le cas du canton de Neuchâtel permet tout particulièrement d'en montrer l'intérêt. Si on devait en effet se limiter aux traits strictement linguistiques intervenant dans la composition du paysage neuchâtelois, le rendement en serait relativement pauvre, et en tout cas sans commune mesure avec le profil incontestablement marqué

de ce pays de taille modeste, mais ô combien actif dans l'histoire suisse et européenne.

Aucun trait phonétique ou grammatical important ne lui appartient de manière exclusive. Les plus saillants se retrouvent en effet soit dans le Jura Sud ou le Jura Nord, soit dans le Nord-Vaudois, soit encore en Franche-Comté. Seul le lexique fournirait un certain nombre d'éléments idiosyncrasiques. Dans l'ensemble, l'unité n'est pas très apparente et dans ce sens, «patois neuchâtelois» ne peut guère signifier plus que «patois parlés dans le canton de Neuchâtel».

Parmi les paramètres que nous aimerions voir contribuer à la définition du paysage linguistique neuchâtelois, deux nous paraissent s'imposer de manière éclatante :

- L'attitude linguistique — qui se manifeste ici notamment par l'adoption précoce du français comme langue de conversation à partir du XVII^e siècle sans doute. La disparition, également précoce, du patois en représente l'effet en quelque sorte pervers, mais inéluctable.
- Le deuxième paramètre en découle directement. Devenu très tôt un objet historique, le patois acquiert rapidement un statut d'objet scientifique (il s'agit là d'une conséquence naturelle souvent observée). Toute une série de «premières» dialectologiques en résultent qui placeront Neuchâtel au centre de la dialectologie romande naissante. Ainsi, c'est à Neuchâtel que naît le premier recueil lexicographique dialectal de Suisse romande : il s'agit d'un lexique d'environ 350 mots du patois neuchâtelois rédigé par F. BARRILLIER, dont le manuscrit autographe du milieu du XVII^e siècle est conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel². Ce sont également les (!) patois du canton de Neuchâtel qui feront l'objet de la première étude scientifique en dialectologie gallo-romane³. C'est ensuite au Neuchâtelois Louis GAUCHAT que la Suisse romande doit la mise en chantier de son fameux *Glossaire* et au Neuchâtelois William PIERREHUMBERT que la francophonie doit le dictionnaire de français régional le plus riche⁴.

La prise en compte de ces deux nouvelles dimensions du «paysage» suggère une interprétation : un changement rapide de comportement linguistique a été récupéré sous la forme éminemment productive d'une recherche scientifique autodescriptive. Au bilan, une tradition vernaculaire abandonnée comme instrument, mais conservée de manière exemplaire en tant que mémoire.

Or, il se trouve que la structure de cette mémoire est encore insuffisamment connue par les utilisateurs d'un répertoire comme celui de PIERREHUMBERT.

3. La part des choses: analyse géo-quantitative des sources du Dictionnaire de PIERREHUMBERT (*DPH*)

Voilà une question qu'on peut à juste titre se poser: dans ce Dictionnaire, qui traite du « parler neuchâtelois et suisse romand », quelle est la part de Neuchâtel et celle de la Suisse romande? et, quelle est la part de chaque région dans le canton de Neuchâtel?

Pour y voir clair, nous avons procédé à une analyse quantitative par ordinateur de l'ensemble des sources du *DPH*, classées par genre, état manuscrit ou imprimé, lieu et date⁵. Parmi les nombreuses réponses que cette banque de données ainsi constituée peut fournir, nous avons choisi d'en présenter les suivantes:

1. Quantification et répartition en couches chronologiques des sources localisées du *DPH* par cantons (Jura Sud et Jura Nord ont été réunis sous l'étiquette BE/JU, étant donné que dans la localisation des sources, le *DPH* ne fait que rarement la distinction); voir figure 1 *a*.

Il ressort de ce schéma que le nombre global des sources neuchâtelaises est équivalent à celui de l'ensemble du reste de la Suisse romande. Et dans ce reste, le nombre des sources vaudoises équivaut à son tour à celui des sources genevoises, fribourgeoises, jurassiennes et valaisannes réunies. Pour ce qui est de la chronologie, dans Genève et Fribourg ce sont les sources anciennes qui prédominent. En revanche, ce sont le XIX^e et le XX^e siècle qui fournissent la très nette majorité des sources pour Vaud, Jura et Valais. Comme on pouvait s'y attendre, la répartition est remarquablement équilibrée pour Neuchâtel.

2. Quantification et répartition en couches chronologiques des sources localisées par régions neuchâtelaises; voir figure 1 *b*.

On est frappé par la proportion importante des sources anciennes du Val-de-Ruz, au détriment des sources contemporaines. Mais, on s'en étonne moins en sachant que PIERREHUMBERT avait classé personnellement les archives de Boudevilliers. Dans les autres régions, surtout les Montagnes, on note la prédominance des sources des XIX^e et XX^e siècles.

3. Quantification et répartition typologique des sources localisées par cantons; voir figure 2 *a*.

On note l'importance de la proportion manuscrite pour Neuchâtel et le Jura; partout ailleurs, les sources imprimées dominent de manière écrasante. Il est intéressant d'observer que la documentation lexicologique concerne presque uniquement les cantons protestants, où le patois a été refoulé plus tôt et est donc devenu plus facilement objet de collection.

Fig. 1a.

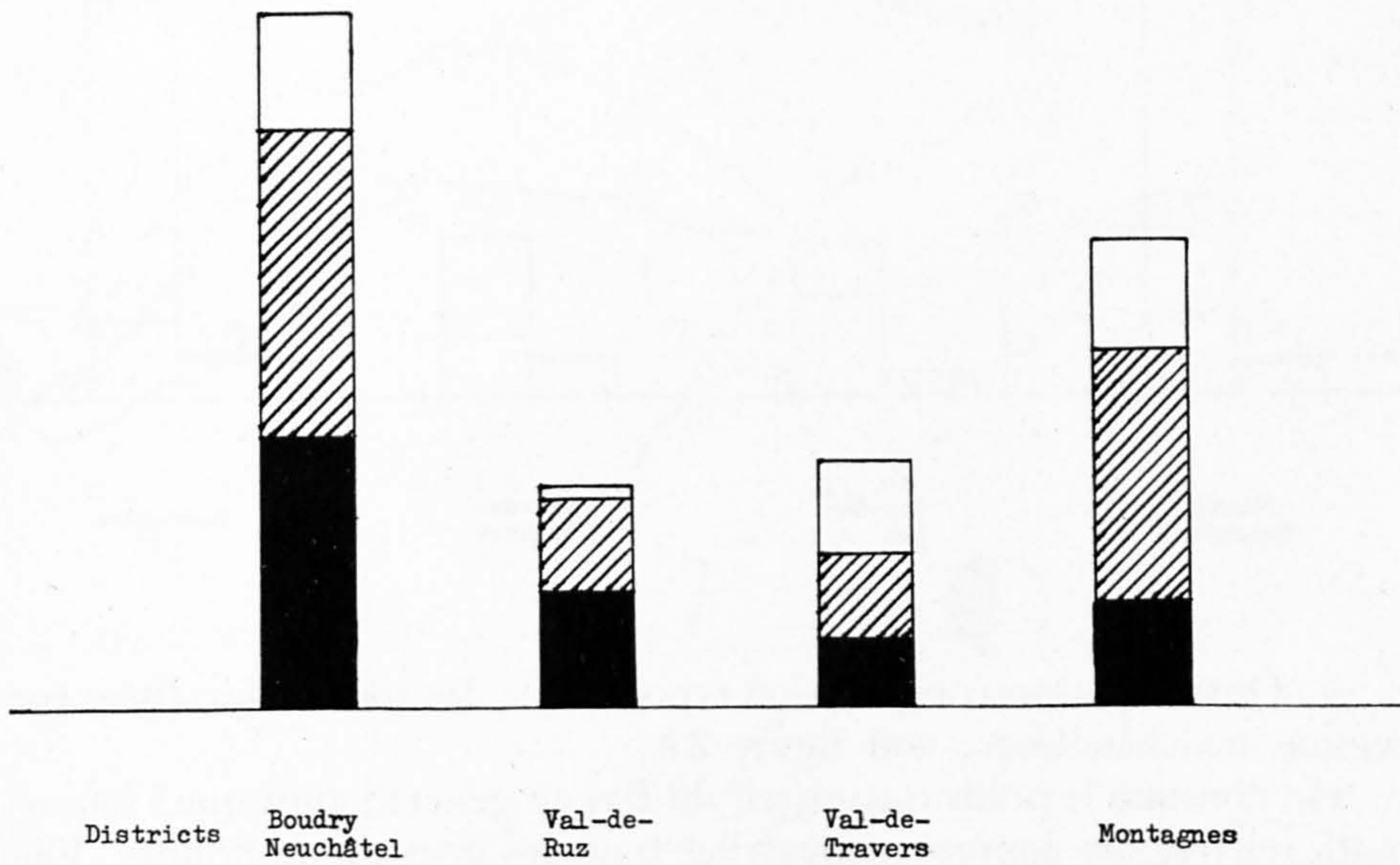
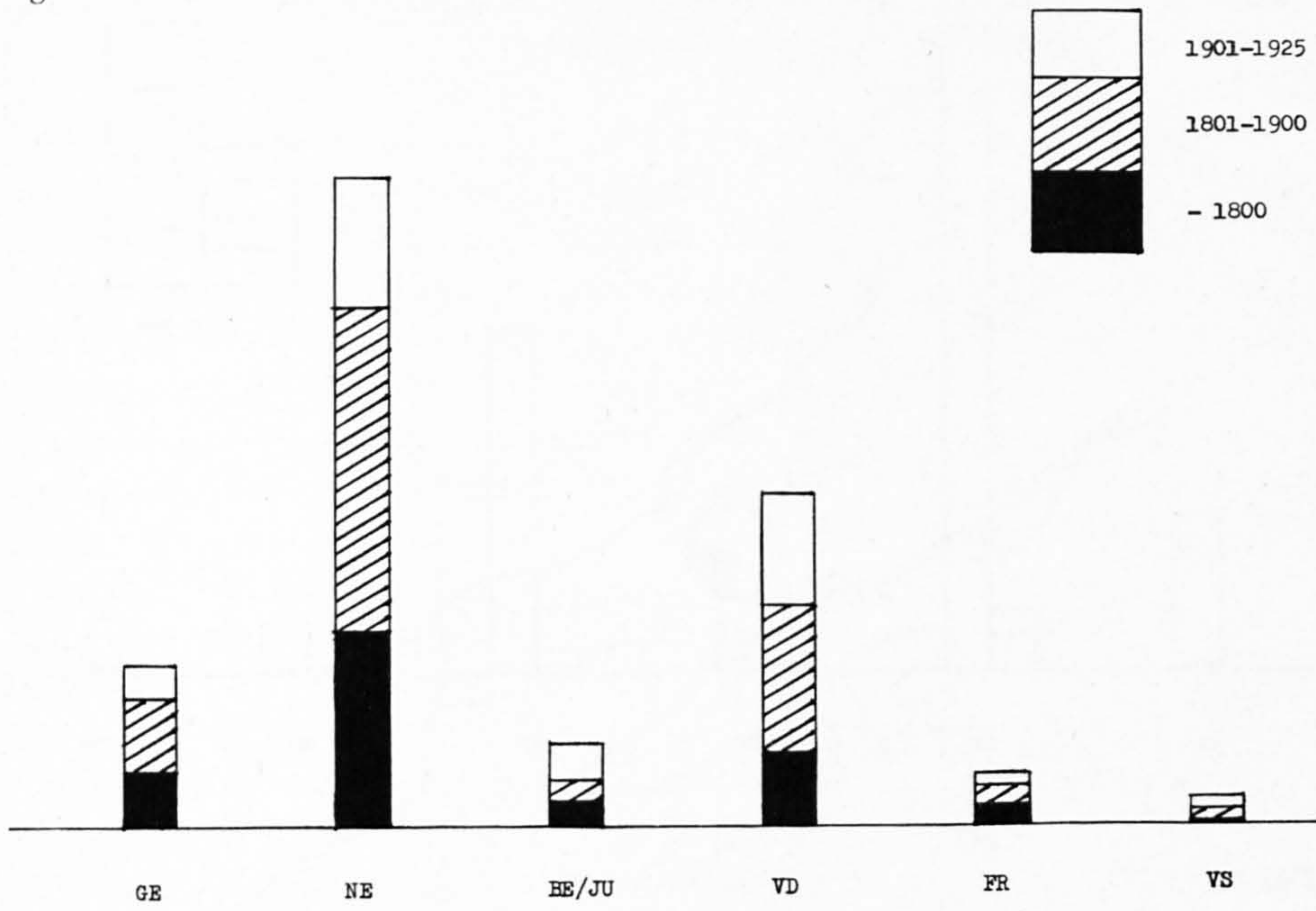


Fig. 1b.

Fig. 2a.

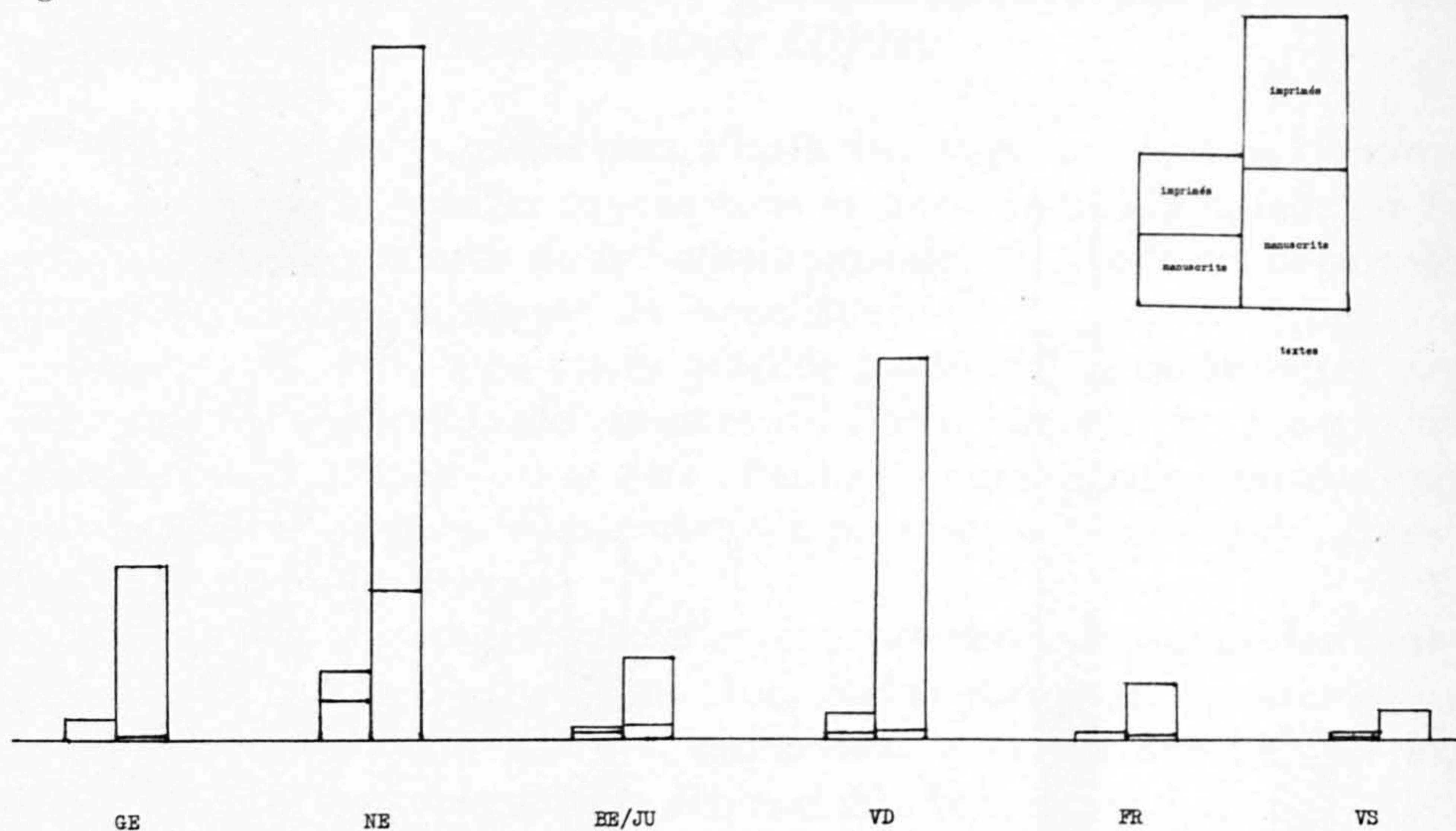
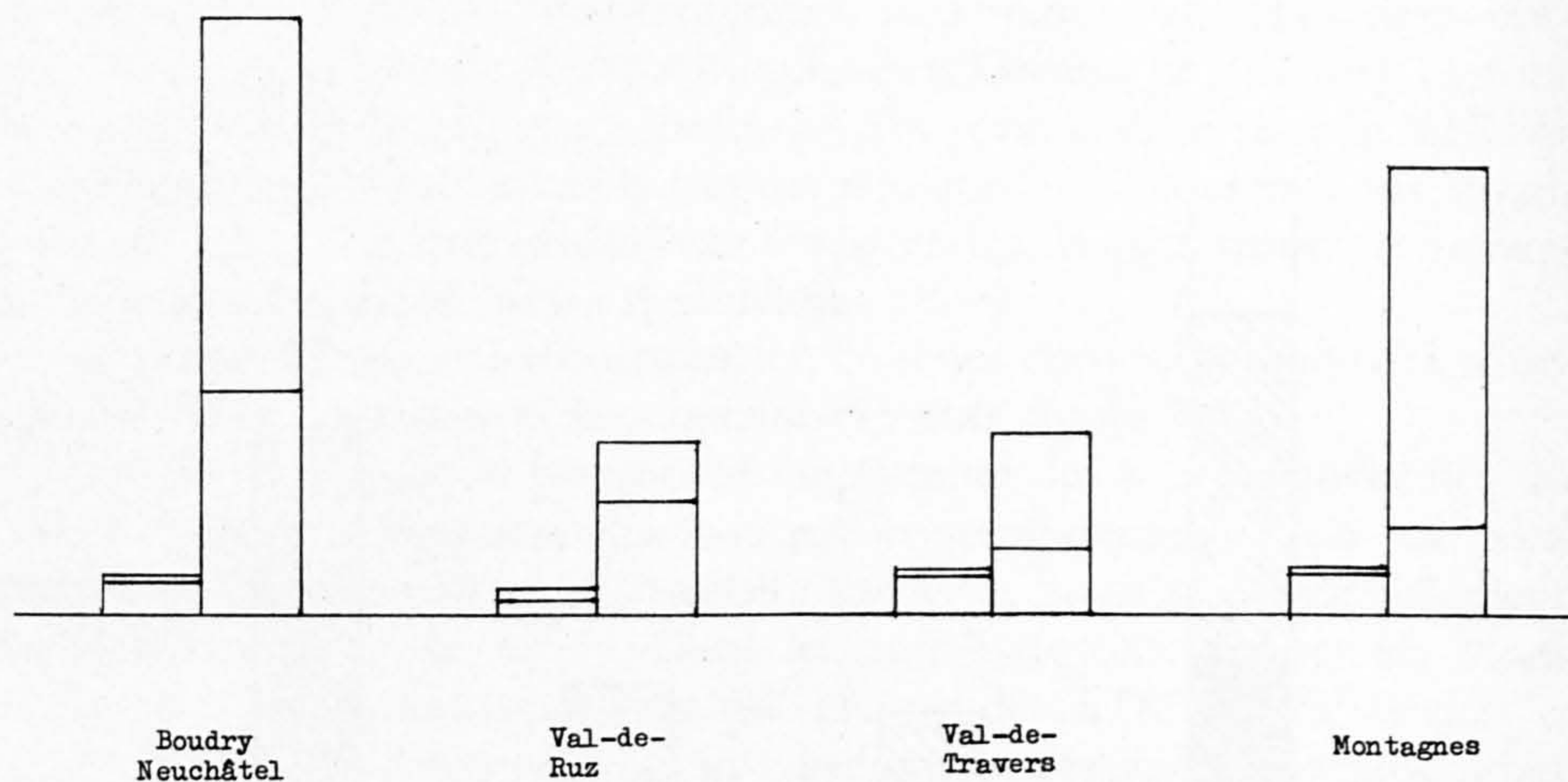


Fig. 2b.



4. Quantification et répartition typologique des sources localisées par régions neuchâtelaises; voir figure 2 b.

On constate le poids quantitatif du Bas en général, ainsi que l'importance relative des sources manuscrites pour les districts de Boudry, Val-de-Ruz et Neuchâtel, tandis que le Val-de-Travers, ainsi que les Mon-

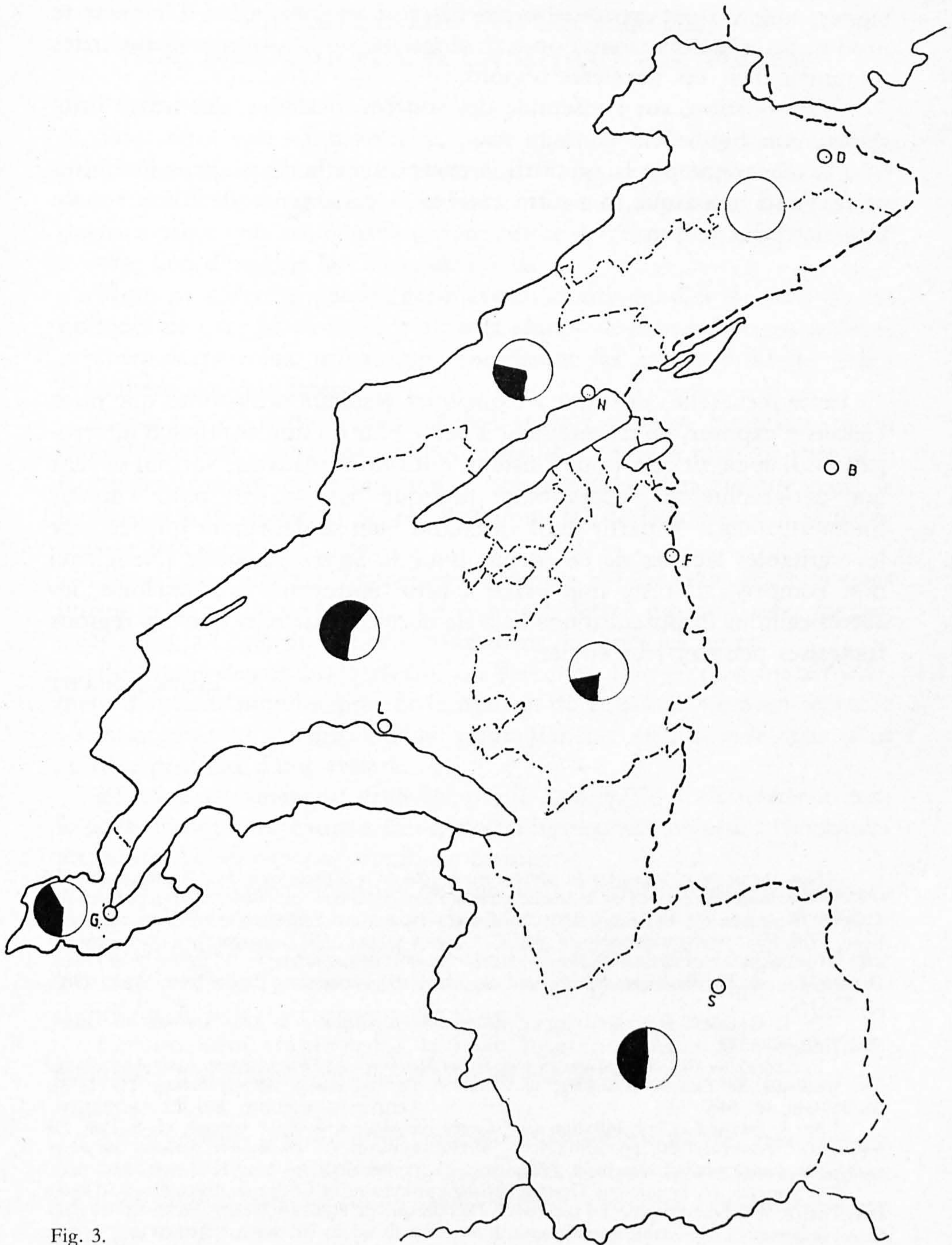


Fig. 3.

tagnes, sont surtout représentés par des sources imprimées. L'inverse se produit pour la documentation lexicologique, où les sources manuscrites dominent dans ces dernières régions.

5. Proportion, sur l'ensemble des sources localisées, des textes littéraires; voir figure 3.

On est étonné par la proportion exceptionnelle des sources littéraires pour Vaud, ainsi que, à l'autre extrême, de l'absence de toute source littéraire pour le Jura.

* *
*

Cette recherche, ainsi que les quelques résultats provisoires que nous venons d'exposer, ne représentent à peine plus qu'une esquisse d'interrogation. Il apparaît que, pour l'instant, nous nous trouvons surtout devant une géographie de l'accessibilité pratique des sources pour l'auteur PIERREHUMBERT. A partir de là, il faudra bien se demander quelles sont les véritables lacunes de ce corpus pour la Suisse romande (Neuchâtel non compris). Il reste que grâce à cette entreprise neuchâteloise, les autres cantons disposent d'une base de données que bien que des régions françaises peuvent leur envier.

Pierre KNECHT

NOTES

¹ Nous ne pouvons ici entrer en matière sur le rôle de la dialectologie dans la théorisation de la *Kulturmorphologie* développée en Rhénanie après la Première Guerre mondiale. L'ouvrage classique demeure H. AUBIN, Th. FRINGS, J. MÜLLER, *Kulturströmungen und Kulturprovinzen in den Rheinlanden*, Bonn, 1926. Pour une synthèse récente, voir G. GROBER-GLÜCK, *Die Leistungen der kulturmorphologischen Betrachtungsweise im Rahmen dialektgeographischer Interpretationsverfahren*, in W. BESCH (et al.) (ed.), *Dialektologie: ein Handbuch zur deutschen und allgemeinen Dialektforschung*, Berlin/New York, 1982, pp. 92-113.

² Cf. L. GAUCHAT et J. JEANJAQUET, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, Neuchâtel, 1912/1920, N° 1337.

³ F. HAEFELIN, *Abhandlungen über die romanischen Mundarten der Südwestschweiz*. Erste Abtheilung. *Die Mundarten des Cantons Neuenburg*, in *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, 21 (1873), pp. 289-340, 481-548.

⁴ Sur la création et l'organisation du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, cf. S. POP, *La Dialectologie*, Louvain 1950, pp. 234-271. — W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926.

⁵ Je remercie M. Dominique Destraz, assistant volontaire au Centre de dialectologie, d'avoir créé, à partir de la bibliographie des sources du Dictionnaire de PIERREHUMBERT, les structures d'un fichier informatisé, exploitable statistiquement. Ses conseils m'ont été très précieux.

PROMENADE TOPONYMIQUE DE NEUCHÂTEL À LA CHAUX-DE-FONDS

Pour fêter votre anniversaire, pour marquer la fin de votre activité professionnelle et pour vous remercier de l'apport monumental que vous avez fait à l'histoire neuchâteloise, permettez-moi, Monsieur Courvoisier, de vous offrir une promenade toponymique de votre domicile Neuchâtel à votre lieu d'origine la Chaux-de-Fonds.

Nous ne suivrons pas les grandes routes encombrées de véhicules et polluées de gaz. Nous irons pas *vys* et *charrières*, c'est-à-dire par sentiers et chemins pierreux, en zigzag, choisissant les étapes dont les noms présentent quelque intérêt.

Nous partirons de Neuchâtel, le *Novum Castellum*, réminiscence du bourg médiéval perché sur un éperon rocheux entre le pied du Jura et le lac, probablement pour une raison stratégique, et mentionné dans le fameux acte de donation du roi Rodolphe III de Bourgogne à sa jeune épouse Irmengarde.

Nous passerons par *Trois-Portes*, où vous habitez, sans franchir trois portes pour sortir de la ville. Ce nom est dérivé du latin *trans portam*, c'est-à-dire au-delà de la porte, autrement dit hors les murs.

Puis nous descendrons au *Gor* du Seyon où l'on reconstruit actuellement d'anciens moulins près de la Maison du Prussien. Ce nom remonte au latin *gorges* et correspond au vieux français *gort*. Il a le sens d'un endroit profond d'une rivière.

Et nous remonterons, vis-à-vis, par le *Suchiez*. Ce nom, fréquent dans le pays, indique un endroit élevé, des crêtes ou des coteaux. Il contient un radical préroman *suc-* signifiant éminence.

Ainsi nous arriverons sur l'esplanade du *Chanet* où fut construite au début du siècle une clinique actuellement transformée en caserne. Il faut y voir un dérivé du celte *cassanos* devenu en bas latin *cassanus* «chêne» qui a donné en vieux français *chasne*, *chaisne*. Avec le suffixe de quantité *-etum* il indique le lieu où croissent ces arbres.

Ensuite nous traverserons la belle forêt qui porte le même nom, composée d'arbres feuillus mélangés : les *chasnes* «chênes» les *fous* «hêtres, foyards» et les *fraisnes* «frênes».

Nous verrons le *Gibet* dont l'emplacement est encore très reconnaissable par une terrasse en belvédère et quelques fûts de colonnes renversées. Ce nom de lieu correspond au français gibet «potence» lui-même d'origine germanique.

Aussitôt après nous atteindrons le grand plateau de *Bussy*, nom dérivé du latin *buxus* «buis» par le suffixe *-etum* déjà mentionné. Aux siècles passés, le buis était abondant dans notre pays.

Un peu plus loin nous ne manquerons pas d'admirer le manoir de *Sorgereux* perché sur un nid d'aigle dominant le vallon de la Sorge. Il doit son nom à ce ruisseau qui coule à ses pieds: le ruz de la Sorge. Le nom de Sorge se rattache à la famille du latin *surgere* «sourdre, jaillir».

Ensuite nous traverserons la plaine couverte de beaux domaines, formés de vastes champs bien cultivés:

Le *Breuil*, dérivé du gaulois *brogilos*, bas latin *brogilum*, étymologiquement le bois clôturé mais qui a pris le sens de pré, généralement humide et probablement fermé.

Le *Biolet*, du gaulois *betulla* «le bouleau» complété par le même suffixe *-etum*: un bosquet, un ensemble de bouleaux.

La *Cernalle*, un des nombreux diminutifs de cerne signifiant à l'origine une forêt défrichée, dans la suite un terrain entouré de barrières. Cerne est tiré du verbe latin *circinare* «cerner» correspondant à l'us à clos, c'est-à-dire un bien-fonds non soumis à la vaine pâture.

Les *Vernes*, nom patois de l'aune, très répandu en Suisse romande.

Nous nous arrêterons à *Malwilliers*, nom composé de deux éléments dérivés du latin, très fréquents dans les pays de langue romane: mal de *malus* «mauvais» et villier de *villa*, tout d'abord domaine, ensuite hameau puis village. Mais pourquoi cet endroit sympathique a-t-il été affublé d'un si vilain nom, comme Mauborget par exemple?

Ensuite nous continuerons notre promenade par l'*Oselière*, un joli nom qui fait oublier le précédent, composé d'*osel*, ancienne forme d'oiseau, avec le suffixe collectif *-ière* indiquant l'endroit riche en oiseaux.

La *Jonchère*, dérivé de jonc, du latin *juncus*, désigne un lieu recouvert de joncs, probablement un marécage.

Le *Chapelet* n'a rien d'une chapelle ni d'une suite de prières. Il faut, semble-t-il, chercher son origine dans un nom propre ou un sobriquet. On connaît des familles Chapelet au Valais, Chapaley dans le canton de Fribourg, Chapallaz dans le canton de Vaud.

Le *Chatelard* est dérivé du bas latin *castellare* signifiant un camp retranché. Mais il a généralement pris le sens de colline ou de petite éminence, ce qui semble être le cas ici où l'existence d'un château est invraisemblable.

Vyfontes est un nom composé de deux éléments d'origine latine: vy de *via* «voie» et fonte de *fons* «source». Il s'agit donc du chemin de la source.

Nous pénétrerons ensuite dans la grande forêt du Jura composée d'un riche mélange d'arbres résineux: *fies* «sapins rouges ou épicéas», *vuargnes* «sapins blancs» et *teyers* «pins».

Nous poursuivrons par la *Baume*, mot patois désignant une caverne, un abri sous roche, du celtique *balma*.

Et nous atteindrons *Tête de Ran*, point culminant de notre excursion. Ran, Rang, Rin, signifient une rangée, une lisière. Mais ils n'ont pas de sens ici. Les citations les plus anciennes sont Tête Durand ou Tête Durant. Ce sommet portait donc le nom d'une famille connue dans la région aux XIV^e et XV^e siècles.

Nous commencerons la descente en nous arrêtant au *Mont Dar* où nous aurons hâte de déjeuner. Nous y trouverons une sympathique auberge de montagne et nous savourerons une excellente fondue neuchâteloise agrémentée d'une vieille gentiane pour le coup du milieu. Ce nom devrait être écrit Mont d'Ars. Il participe du vieux verbe ardre, du latin *ardere* «brûler». Il s'applique à un terrain défriché par le feu ou dévasté par un incendie.

Puis nous passerons au pied de la *Roche des Crocs* appelée aussi Roche aux Crocs que l'on devrait écrire simplement Cro. C'est le nom patois du corbeau. Il est assez répandu en Suisse romande et dans l'est de la France. Il a été rattaché à l'onomatopée *kro-* reproduisant plus ou moins le cri des corbeaux; de là aussi le verbe français croasser.

Ensuite nous franchirons le défilé des *Prélets*, autrement dit le petit pré, mot provenant du latin *pratum* au moyen des suffixes diminutifs *-ellum* et *-ittum*.

Et nous aboutirons à la *Corbatière*. Plusieurs auteurs déclarent que ce nom contient le radical courbe dérivé du latin *curvus* «courbe». Cela est invraisemblable. Rien dans la région ne justifierait une courbe. D'autres spécialistes y voient un dérivé de *corvus* «corbeau» désignant un endroit peuplé de corbeaux. Cette solution ne semble pas meilleure. Je serais plutôt tenté de rapprocher le nom propre Corbat appliqué primitivement à une ferme puis étendu à toute la région. La famille Corbat est anciennement connue dans l'Ajoie.

En passant nous admirerons le magnifique *bornel* du village, soit la fontaine, avec son bassin majestueux et son fût décoré d'un mascarón sculpté en bas-relief.

Nous atteindrons *Boinod*. Ce nom pourrait être une forme locale de boine, dérivé du gaulois *bodina* signifiant borne. Mais il aurait alors un article. C'est pourquoi cela est douteux. La terminaison *-od*, *-oz* est courante dans les noms de personnes. C'est probablement le cas ici. Le

nom de famille Boinod, Boinot, Boineau existe en France. Il faut donc donner la préférence à cette solution.

Nous arriverons ensuite à la gare des *Convers*, du latin *conversus*, du verbe *convertere* «convertir». C'est l'endroit où la vallée supérieure de la Suze se rétrécit et change brusquement de direction. Mais il ne faut pas exclure un rapprochement avec le nom de famille Convers. Il est ancien à Grandfontaine dans l'Ajoie et à Ballens dans le canton de Vaud. Convert est en outre attesté à Auvernier avant 1560, à la Sagne en 1560 et à Neuchâtel en 1686.

Nous nous trouverons alors au pied du *Roc Mil Deux* et nous serons surpris de ce nombre à une altitude de 1136 mètres. Ce nom est obscur. Les actes anciens mentionnent Myre *dux* (1526), la Roche du Milledeu (1580), Mildeux (1656), la borne de Miledeux (1663). La plupart des auteurs ont donné toutes sortes d'étymologies aussi fantaisistes qu'invraisemblables. Par contre Maurice Favre paraît avoir vu juste. Se référant aux citations les plus anciennes, il retient: mire comme miroir, du latin *mirare* «regarder» avec le sens de belvédère et *deu* comme mot patois désignant des ducs ou chouettes. Deu, nom du grand duc, est attesté dans le patois du Locle et dans une grande partie de la Suisse romande sous des formes diverses. On serait donc en présence de la Roche des Hiboux.

Nous nous rendrons ensuite au *Mont Sagne* où nous serons étonnés de rencontrer ce nom sur une tête plumée dont le sol est aride et desséché. On sait que le mot sagne, du gaulois *sagna* «marais», très répandu en Suisse et en France désigne des prairies humides ou des marécages. Il n'en est rien ici. Au XVIII^e siècle, l'hôtellerie qui se trouvait à cet endroit était tenue par un nommé Sagne. C'est donc le propriétaire qui a donné son nom à la terre.

Notre halte suivante sera au *Creux du Seret*. Chacun connaît le seret, ce fromage blanc, maigre et onctueux, obtenu en faisant cailler le lait une seconde fois après en avoir tiré le fromage. Mais ce laitage modeste ne peut être à l'origine d'un nom de lieu. Les auteurs ne se prononcent pas à son sujet. Après avoir examiné la situation sur place, je propose la solution suivante: il s'agit d'une profonde dépression de terrain flanquée d'une colline basse et allongée caractéristique. Seret est un diminutif de serre, dérivé du latin *serra* «scie», désignant une montagne de forme allongée. On le trouve dans certains patois de France et de Suisse: dans les Alpes avec le sens de chaîne fermant l'horizon et dans le Jura appliqué à des collines peu élevées et allongées, par exemple à Serroue sur Corcelles NE et Serran à Auvernier. Cette définition correspond tout à fait à la configuration des lieux.

Les Crosettes ne nous retiendront pas longtemps. C'est le diminutif de Crau et Crozet qui correspondent au français creux. Il existe en effet dans cette région des étangs et des dépressions de terrain.

L'une d'entre elles s'appelle le *Creux des Olives*. N'y cherchons pas ces fruits méditerranéens. Dans le Jura neuchâtelois, on donne ce nom à la jonquille, probablement parce que la graine de cette plante a la forme et la couleur d'une olive.

Notre étape suivante nous conduira à *Malakof*. Ce nom de consonance russe a été donné à un faubourg de la Chaux-de-Fonds en souvenir de la prise par les Français en 1855 de la forteresse protégeant Sébastopol. Les épisodes sanglants de la guerre de Crimée avaient impressionné l'opinion publique dans notre pays.

Enfin nous parviendrons à *la Chaux-de-Fonds* but final de notre excursion. Mais quelle est l'origine de ce nom mystérieux ? Le mot Chaux est-il dérivé de *caldus* « chaud », de *calvus* « chauve », de *calcis* « calcaire » ou de *calmis* « terrain inculte » ? Le mot Fond vient-il de *fons* « source », de *fundus* « fonds » ou d'un nom propre tel que Font ou Fontaine ? Les savants n'ont pas réussi à sortir de ce dédale. Nous avons garde de nous y aventurer.

Si le temps est beau, nous monterons encore voir le coucher de soleil à *Pouillerel*. Ce nom est l'équivalent de pouilleux, du patois piaullhiau, du latin *peduculus* « pou », avec le sens de terrain pauvre, nu, stérile, conforme à la réalité.

Et nous redescendrons par la *Sombaille*, nom sonore mais étrange. C'est la forme locale du mot français sommaille désignant un sommet. Il est dérivé du latin *summus* « le plus haut, le plus élevé ». Il est appliqué ici à des terrains situés sur la montagne.

Notre promenade prendra fin à la *rue de la Grognerie*, une des seules rues de la ville qui ait un nom original et correspondant à une réalité. Il s'y trouvait jadis une porcherie. Elle a malheureusement été débaptisée pour recevoir le nom banal de rue du Progrès.

Nous entrerons au numéro 2 à l'enseigne de *Café de Paris*, une charmante taverne pittoresque et originale avec un plafond formé de voûtes supportées par des colonnes. C'est là que nous terminerons notre journée en nous régaland d'un délicieux ramequin neuchâtelois accompagné d'une savoureuse bouteille de rouge que l'aubergiste aura dénichée derrière les fagots.

**LES VOLETS DU RETABLE VALAISAN
DE LA BÉROCHE:
UNE ŒUVRE DU PEINTRE HANS RINISCHER
(vers 1520)**

Dans le deuxième des trois remarquables volumes de M. Jean Courvoisier intitulés *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel* et publiés par la Société d'histoire de l'art en Suisse entre 1955 et 1968, on cherchera en vain, sous la rubrique Saint-Aubin, quelque trace de l'existence d'un triptyque de la fin de l'époque gothique; de même, la chapelle catholique de la Béroche qui abrite cet objet depuis près d'un demi-siècle n'y est pas mentionnée. La compétence et les connaissances de l'auteur ne sont pas en cause: tout simplement, les directives qui régissaient alors la série des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse* ne prévoyaient, d'une part, que le recensement du mobilier «d'origine» — destiné aux bâtiments du pays, à l'exclusion de celui qui avait été «importé» ultérieurement —, et d'autre part elles limitaient l'inventaire des édifices aux constructions antérieures à 1850¹. Les présentes lignes, qui pourraient fort bien se résumer à l'énoncé de leur titre, montrent avant tout de quelle succession, de quelle combinaison de hasards heureux dépend le succès d'ailleurs toujours relatif des recherches dans le domaine du patrimoine artistique et historique régional.

De quelques photographies...

Un lot de photographies déjà anciennes de monuments et d'objets d'art du Valais, qui avaient été réunies par le conservateur des Musées cantonaux, le regretté Albert de Wolff, aboutit aux Archives cantonales, sur le bureau du rédacteur des *Monuments d'art et d'histoire du Valais romand*, selon une apparente logique, certes, mais dont l'évidence ne sautera pas aux yeux des familiers de certaines administrations...

Cinq de ces photographies reproduisent l'ensemble, ouvert et fermé, ainsi que des détails d'un retable gothique, au buffet rectangulaire dépouillé des trois statues qui devaient le meubler² et peu orné: porté par deux minces colonnettes, un arc surbaissé composé de branchages entrelacés sculptés en ajour et fort endommagés au demeurant précède une voûte simulée à trois croisées d'arêtes (fig. 1). Les volets sont de simples

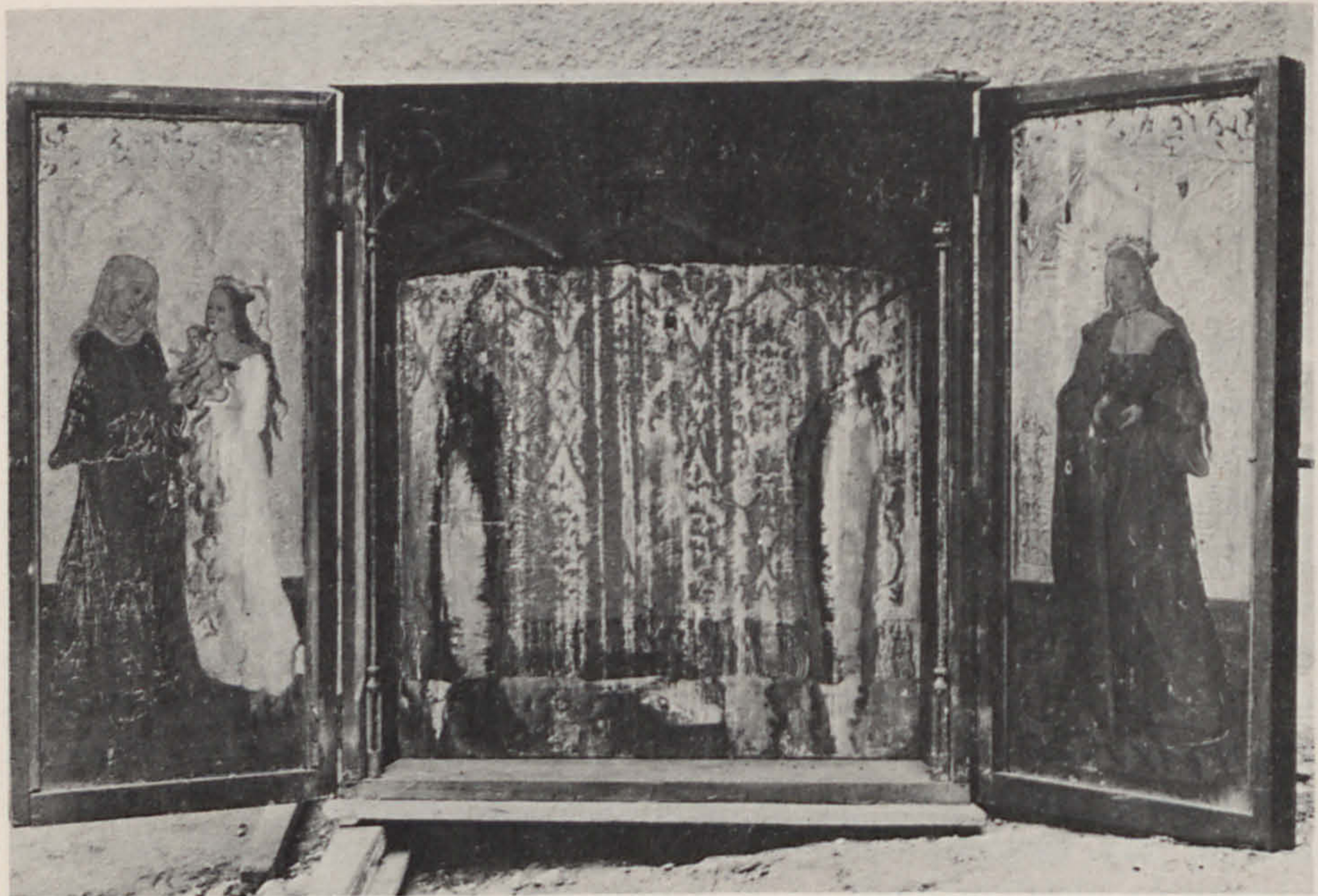


Fig. 1. Retable de Saint-Jean-Baptiste, ouvert. Etat avant son acquisition pour la chapelle de la Béroche.



Fig. 2. Retable de Saint-Jean-Baptiste, fermé. Etat avant son acquisition pour la chapelle de la Béroche.



Fig. 3. Retable de la chapelle de la Béroche, ouvert. Etat après sa restauration par Alfred Blailé (1939).



Fig. 4.
Retable de la
chapelle de la
Béroche, fermé.
Etat après sa
restauration par
Alfred Blailé
(1939).



panneaux rectangulaires au cadre original mouluré et peints de chaque côté. Tandis que la face intérieure (retable ouvert) présente des figures saintes sur fond de carrelage et d'imitation de brocart d'or, soit à gauche la sainte Parenté, sainte Anne avec la Vierge Marie en jeune fille et l'Enfant Jésus, et à droite sainte Catherine couronnée, tenant épée et livre, la roue brisée à ses pieds (fig. 1, 7, 8), la face extérieure est réservée à la scène de la décollation de saint Jean-Baptiste. Le corps décapité du Précurseur, encore arqué et comme appuyé sur genoux et coudes, est partagé entre les deux volets, alors que derrière lui le bourreau, en soldat du début du XVI^e siècle, l'épée dans la droite, tend de la gauche la tête nimbée du saint homme, que Salomé s'apprête à recevoir sur un large plat circulaire. La plus grande partie du fond est occupée par le ciel, l'évocation du paysage se résumant à de schématiques collines ponctuées de touffes d'herbe traitées comme autant d'éléments décoratifs, avec un arbre au long tronc dénudé tout à droite (fig. 2, 12).

Au dos de ces photos de format et de qualité variables des indications ont été tracées, presque toutes par Albert de Wolff lui-même, parmi lesquelles les mentions utiles suivantes :

- don de ces documents par l'antiquaire Joseph Delacoste (1876-1946), établi successivement à Monthey, dont il était originaire, à Sierre, puis à Sion et enfin à Lausanne³;
- vente de l'objet représenté par le même à Mgr Besson, alors évêque de Lausanne, Fribourg et Genève, avec doute à ce sujet⁴;
- provenance du triptyque de la vallée de Conches, avec la mention, ultérieurement biffée : « de la chapelle de... » (illisible, le toponyme commence apparemment par Ga, mais il ne s'agit ni de Gadmen, ni de Gabi, ni de Gampel ou de Geimen)⁵;
- localisation de l'œuvre, « act. à St Aubin Neuchâtel », avec point d'interrogation après coup, suivi de la contre-proposition « ou à Bâle Musée Historique »⁶;
- prix de vente, 4000 francs;
- restauration « par Blailé »⁷;
- attribution et datation enfin : « Nicolas Manuel Deutsch de Berne année 1510-1513 »⁸.

... à une plaquette commémorative...

Pour un natif du pays de Neuchâtel, le rapprochement entre Saint-Aubin et la Béroche aurait pu, aurait dû être instantané. Or il a fallu, quelque temps après l'examen des photos, une tentative de rangement dans les rayons de ma bibliothèque de travail pour que je feuillette au passage un opuscule acquis longtemps avant chez un bouquiniste et oublié depuis lors, intitulé *La chapelle de la Béroche*, sans nom d'auteur mais dont l'avant-propos est signé et daté: « Joseph Arni, Gorgier, le 19 juin 1939. » Il s'agit en fait d'un cahier de seize planches tirées en héliogravure d'après des photographies de Benedikt Rast (Fribourg), « aux librairies St-Paul à Fribourg », comme il est encore mentionné sur la couverture, à l'occasion de l'agrandissement et de la restauration, suivant les plans de l'architecte fribourgeois Fernand Dumas, de la chapelle de la Béroche, construite en 1904. Mais l'objet pour ainsi dire vedette de la publication, c'est un triptyque, plus précisément celui-là même de nos vieilles photos⁹ (fig. 3, 4, 9). Certaines des indications précédemment énumérées se trouvaient, sinon définitivement confirmées, du moins provisoirement confortées:

- la localisation à la Béroche/Saint-Aubin, excluant Bâle;
- le fournisseur de l'objet, « un antiquaire de Lausanne », qui n'est pas nommé mais qui ne saurait être que Joseph Delacoste;
- la provenance valaisanne du retable, sans être prouvée, y est réaffirmée;
- la restauration par le peintre neuchâtelois Alfred Blailé¹⁰;
- l'attribution des volets peints à Nicolas Manuel Deutsch, soutenue par des arguments sur lesquels nous allons revenir.

Retenons pour l'instant que les belles photographies de Rast constituent une documentation précieuse à tous égards, chapelle et triptyque ayant été remaniés à nouveau en 1967-1968¹¹ (fig. 5, 6).

On ignore si le peintre restaurateur tenait lui aussi le retable de la Béroche pour une œuvre de Nicolas Manuel, mais cette attribution semble avoir orienté son travail vers un adoucissement, un traitement plus pictural et moins graphique de ces panneaux, d'ailleurs mal conservés, et endommagés au point que les photos anciennes rendent en fait très peu compte de leur technique et de leur style (fig. 7, 9).

... en passant par Berne...

Bien que cela nous éloigne de notre propos principal, l'origine et le destin d'un meuble d'église, la confrontation entre le grand peintre

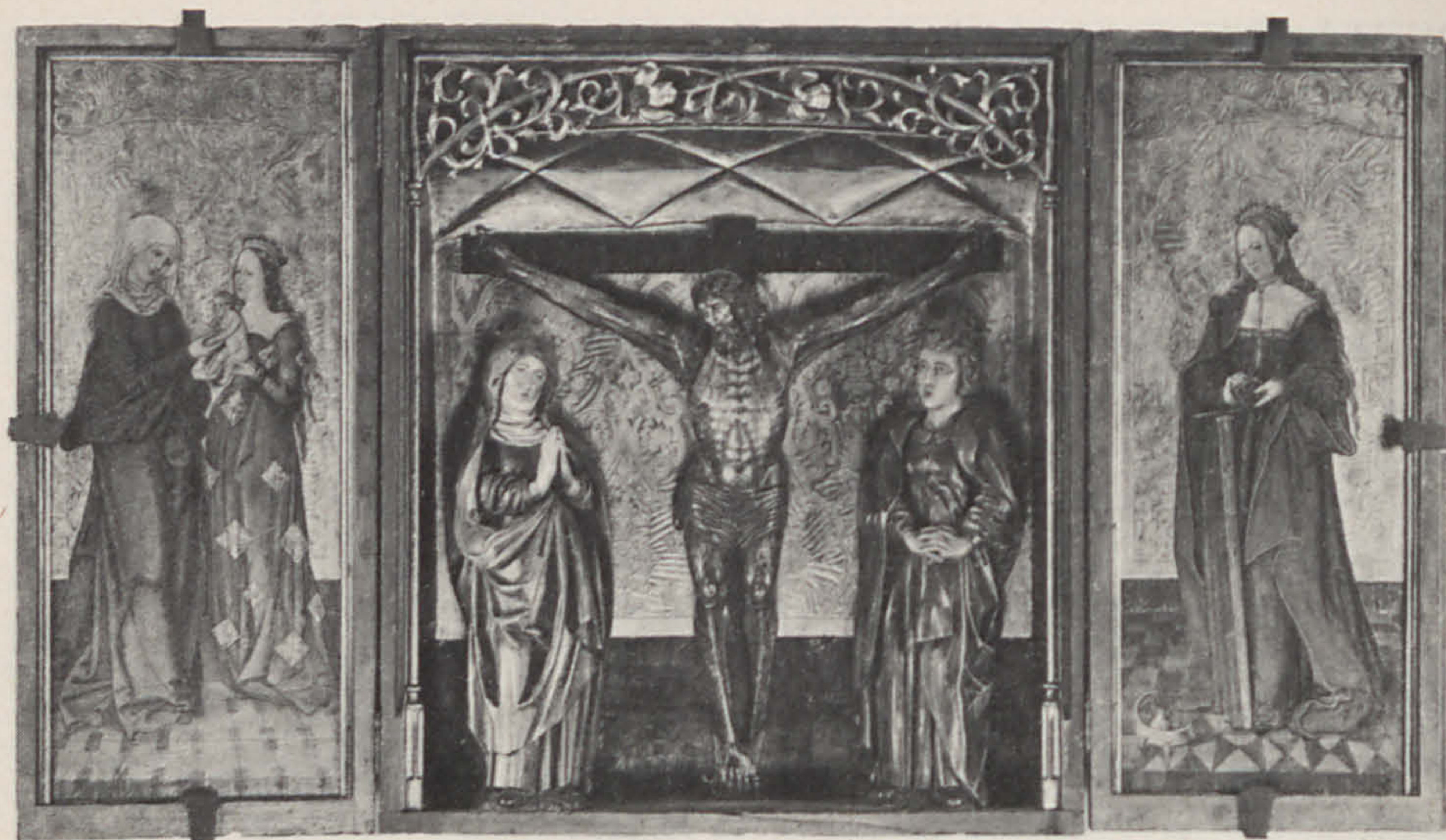


Fig. 5. Retable de la chapelle de la Béroche, ouvert. Etat actuel, après la restauration en 1967-1968.



Fig. 6. Retable de la chapelle de la Béroche, fermé. Etat actuel, après la restauration en 1967-1968.



Fig. 7. Retable de la Béroche, avant 1939. Volet gauche, face intérieure: la sainte Parenté ou sainte Anne avec la Vierge Marie en adolescente et l'Enfant Jésus.



Fig. 8. Retable de la Béroche, avant 1939. Volet droit, face extérieure: sainte Catherine.

bernois et les ouvrages issus de la même main que la peinture du triptyque devenu neuchâtelois doit être esquissée ici.

On tenait beaucoup, dans la plaquette de 1939, à la paternité de Nicolas Manuel: «Il semble bien qu'on soit en présence d'une œuvre de Nicolas Manuel Deutsch: la façon dont est traitée, par exemple, la scène de la décollation de saint Jean-Baptiste, représentée sur les volets fermés, rappelle assez étrangement, à certains égards, le même tableau qu'on a du grand maître suisse, au musée de Bâle. D'ailleurs, suivant plusieurs experts, le tout est peint selon la méthode rigoureuse, dramatique et fine, particulière à cet artiste. Des critiques qui font autorité attribuent sans hésitation cette œuvre à Nicolas Manuel Deutsch. Ainsi, on aurait, à la Béroche, un spécimen — unique, d'ailleurs, en Suisse romande — de l'art religieux du célèbre peintre bernois.»¹² Le conditionnel cède plus loin à un indicatif convaincu. Aucun de ces «plusieurs experts» et autres

«critiques qui font autorité» n'est cité nommément. On est d'autant plus tenté de soupçonner l'antiquaire d'avoir vanté lui-même sa marchandise qu'il avait tout intérêt à le faire¹³. Le mystère néanmoins plane sur l'origine de cette attribution devenue certitude, mais sans lendemain ou plutôt sans retentissement aucun.

Rien ne saurait mieux illustrer ce discours que la consultation du grand catalogue de l'exposition Nicolas Manuel Deutsch organisée en 1979 par le Musée des beaux-arts de Berne¹⁴. On y trouvera deux représentations de la décollation de saint Jean-Baptiste, apparentées entre elles malgré des différences notables de date d'exécution et de format, de composition et de facture¹⁵. L'iconographie y est tributaire des gravures de Dürer (1510) et d'Altorfer (1512), cependant que le peintre des volets de la Béroche, du point de vue purement iconographique, paraît s'inspirer directement d'un des tableaux de Nicolas Manuel, celui de Berne et non celui de Bâle invoqué en 1939. Qu'on en déduise des relations avec Berne, peut-être même une formation bernoise du peintre de la Béroche ne comble en rien le fossé qui sépare le créateur de la Renaissance, Nicolas Manuel Deutsch, du représentant presque encore artisanal de la tradition médiévale, auteur de nos volets. Autant que le détail des figures, le traitement du paysage et de la végétation accentue les divergences de tous ordres entre le grand maître bernois et le peintre du retable valaisan.

... pour s'établir à Sion...

Plusieurs autres œuvres, conservées en Valais ou qui en proviennent, trahissent la même main que nos volets. Si une seule est signée et qu'une autre soit attribuable grâce à la paléographie, leur paternité s'appuie en premier lieu sur la pertinence de similitudes facilement repérables, mais non encore systématiquement recensées ni étudiées de manière approfondie. Comme pour nos volets, certaines particularités iconographiques et stylistiques, quelques caractéristiques de la conception et de la composition ressortent de la plus élémentaire description : ainsi du fond des saints personnages pour la face intérieure des volets et de la continuité des scènes sur la face extérieure. Nous ne pousserons pas plus loin une analyse destinée à une plus ample publication sur ce peintre, mieux connu à ce jour pour ses peintures murales que pour ses œuvres de chevalet : Hans Rinischer, que l'on peut suivre sur presque tous les chantiers dirigés par Ulrich Ruffiner, le grand maître maçon-entrepreneur-architecte de la première moitié du XVI^e siècle en Valais¹⁶. On ignore



Fig. 9. Retable de la Béroche, en 1939. Volet gauche, face intérieure: détail de la sainte Parenté.



Fig. 10. Retable de la Béroche, en 1987. Volet gauche, face intérieure: la sainte Parenté.



Fig. 11. Retable de la Béroche, en 1987. Volet droit, face intérieure: sainte Catherine.

tout, à ce jour, de l'origine de ce peintre devenu en 1524 bourgeois de Sion, où il décède en 1529 ou 1530, bien que son activité soit attestée depuis 1512 dans le Haut-Valais et dans le Valais central¹⁷.

... et œuvrer dans (presque) tout le Valais

La séquence chronologique des œuvres de chevalet de Rinischer doit encore être établie. La technique rudimentaire, presque fruste et la manière simple, mais expressive et bien personnelle de cet artiste ne

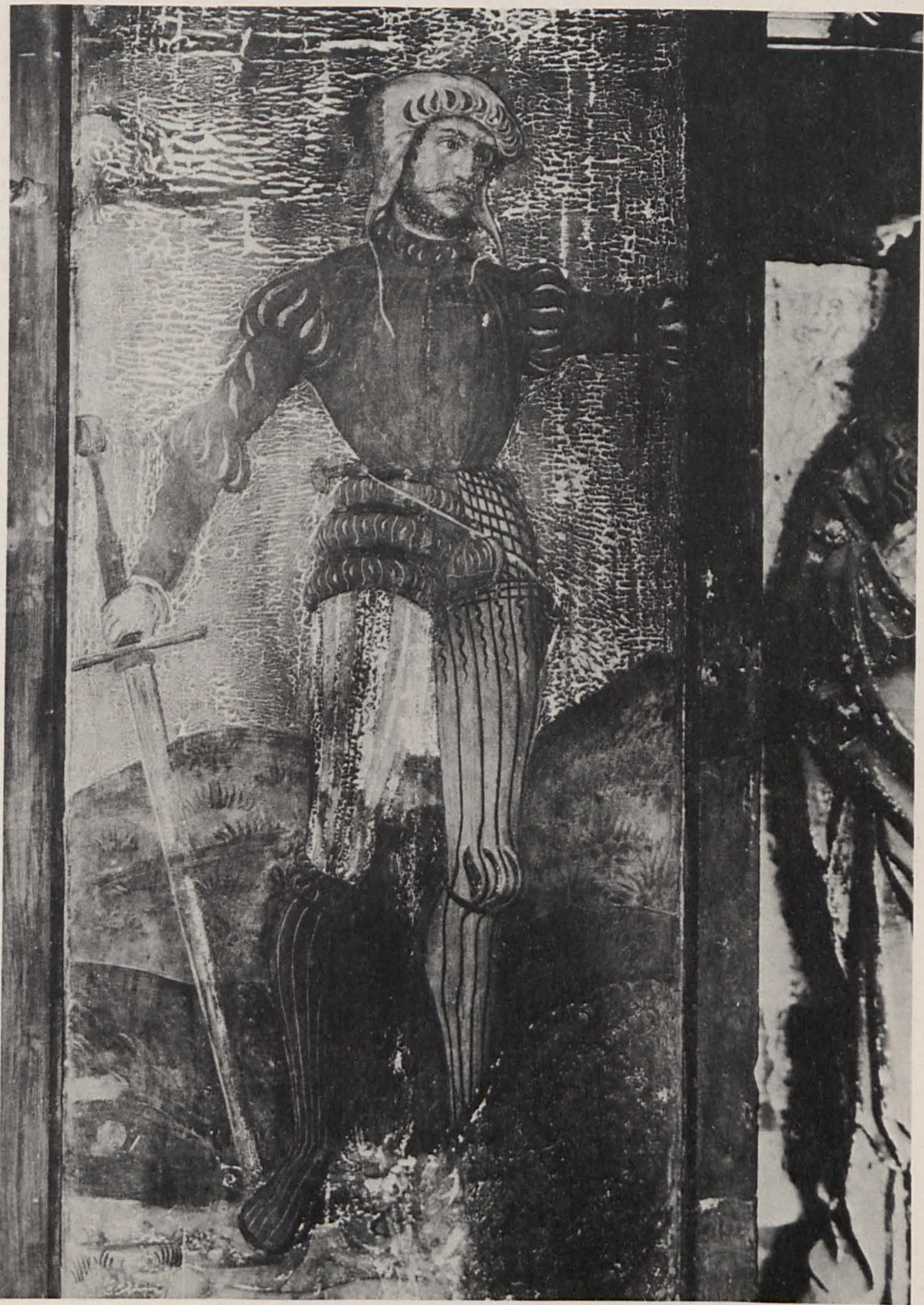


Fig. 12. Retable de la Béroche, avant 1939. Volet gauche, face extérieure: le bourreau, détail de la décollation de Saint Jean-Baptiste.

varient guère au cours des deux décennies où il a travaillé en Valais¹⁸. D'autres indices aideront certainement à préciser la datation de ses œuvres (dates de fondation ou de consécration, par exemple). Pour l'instant, le corpus des peintures sur bois de Rinischer comprend les volets des retables suivants, outre ceux de la Béroche :

- Sainte-Anne à Glis, fondation de Georges Supersaxo, 1519, face extérieure seule : Georges Supersaxo, sa femme Marguerite Lehner et leurs vingt-trois enfants ; dans le couronnement un Christ de Pitié et la Vierge à l'Enfant ;
- Saint-Nicolas, provenant d'Hérémente, au Musée des beaux-arts de la Majorie, à Sion : saint Jean-Baptiste et sainte Catherine (intérieur) ; saint Nicolas dotant les trois jeunes filles (extérieur). Daté 1526 avec une inscription de la même main que celle de 1523 à la maison Supersaxo, à Sion, mais ici accompagnée du monogramme du peintre : H et R accolés¹⁹ ;
- Saint-Jacques, provenant de la chapelle de Wiler/Blitzingen, au Musée national suisse, à Zurich : saint Pierre et sainte Barbe (intérieur) ; saint Théodule, avec l'inscription, sur la partie visible de sa cloche : HANS · RIN, la suite du patronyme étant censée figurer de l'autre côté, et saint Jacques (extérieur), patron de la chapelle de Blitzingen, citée dès 1489²⁰ ;
- Saint-Etienne, à l'église paroissiale de Loèche-Ville (où Rinischer décore les voûtes en 1514) : Nativité, dont la partie gauche manque, et Adoration des Mages (intérieur) ; lapidation de saint Etienne (extérieur) ;
- Saints-Crépin-et-Crépinien, provenant de Glis, à la chapelle de Stafel/Tennen : saint Pierre en pape et saint Christophe (intérieur) saint Michel et, ensemble saint Crépin et saint Crépinien (extérieur) ;
- Sainte-Croix (?), à la chapelle de Pralong/Hérémente : saint Théodule et sainte Catherine (intérieur) ; Déposition et Résurrection (extérieur, douteux) ;
- Saint-Maurice, provenance et localisation actuelle inconnues : sainte Catherine et saint Jean l'évangéliste (intérieur) ; martyr de saint Maurice et de la légion thébaine (extérieur)²¹.

La relation entre le vocable des autels, chapelles ou églises dont viennent ces triptyques et l'iconographie de la face extérieure des volets permet d'inférer que le retable valaisan de la Béroche, peint par Hans Rinischer, était sans aucun doute destiné à un sanctuaire dédié à saint Jean-Baptiste. Comme on a affaire à l'un des saints patrons du pays, les paroisses, chapelles et autels ne manquaient pas, qui étaient placés sous

son invocation au Moyen Age: dans la vallée de Conches, évoquée au revers d'une des photos, Fiesch (église) et Biel (chapelle). Viège (autel), Salquenen (église), Erschmatt (chapelle); enfin, dans le Valais souverain des VII Dizains (de Sion à Conches) où Rinischer paraît avoir cantonné son activité, citons encore Saint-Jean d'Anniviers et Evolène (chapelles), sans insister sur les localités où le Baptiste n'était «qu'associé» à un autre patron²². Mais seul Joseph Delacoste aurait pu révéler la provenance exacte de notre triptyque. Connaissant toutefois la répugnance des antiquaires à dévoiler l'endroit de leurs «pêches miraculeuses», je me demande en définitive si les renseignements communiqués au conservateur des Musées ne servaient pas d'abord à «noyer le poisson»!

Quoi qu'il en soit, le retable valaisan de la Béroche renoue avec un passé historique, puisque l'ancienne église de Saint-Aubin dépendait de l'abbaye de Saint-Maurice²³. Il y a parfois des signes prémonitoires, mais, quoique né à la Chaux-de-Fonds et ayant passé souvent mes vacances scolaires à Saint-Aubin, je ne me suis jamais douté, devenu historien des monuments du Valais romand, qu'en cette qualité, j'effectuerais un jour ce curieux retour aux sources, tout en suivant simplement l'itinéraire d'un objet dont le cheminement avait été l'inverse du mien.

Gaëtan CASSINA

NOTES

¹ Si les nouvelles prescriptions édictées par ladite Société demeurent restrictives en ce qui concerne le mobilier «étranger», elles ont abaissé à 1930 environ la date des monuments pouvant entrer en considération dans les «livres noirs».

² Sur la photographie du volet gauche refermé (fig. 7) on distingue une sainte gothique couronnée, mais appartenait-elle à la disposition d'origine?

³ *Curriculum* sommaire tiré d'une fiche d'Albert de Wolff.

⁴ Ecrit au crayon: «vendu à Mgr Besson», ensuite biffé au crayon à encre, avec point d'interrogation et l'adjonction: «selon Delacoste!»

⁵ Aucun des paléo- ou même néographes consultés parmi mes collègues des Archives cantonales valaisannes n'a été en mesure de déchiffrer ce nom de lieu écrit au crayon à encre puis comme rageusement biffé au stylo à bille noir.

⁶ Stylo à bille bleu pour la première proposition, puis crayon.

⁷ Ces deux dernières indications au stylo à bille bleu. Pour Blailé, voir ci-dessous note 10.

⁸ D'une autre main: celle de Joseph Delacoste, peut-être...

⁹ Ainsi commence l'avant-propos: «Ce qui frappe avant tout, lorsqu'on entre dans la chapelle de la Béroche, c'est, au-dessus de l'autel, un triptyque de la fin du XV^{me} siècle, dont les volets ouverts servent de cadre à un calvaire. Ce retable fait le principal intérêt de la chapelle: tout a été étudié de manière à le mettre en évidence; de fait, il attire immédiatement l'attention, tel un joyau de prix dans son écrin.»

¹⁰ *Dictionnaire des artistes suisses contemporains*, Frauenfeld-Stuttgart 1981, p. 419: Alfred-Henri Blailé, peintre, né le 27 février 1878 à Genève, décédé le 14 février 1967 à Neuchâtel.

Sa restauration est mentionnée dans la légende d'une planche.

¹¹ Principale conséquence, pour les volets, d'un système de barres de fer qui les protège du vol depuis lors: la face extérieure n'est pratiquement plus lisible.

¹² Extrait de l'avant-propos.

¹³ Voir ci-dessus, note 8 en particulier.

¹⁴ *Niklaus Manuel Deutsch. Maler, Dichter, Staatsmann*, Kunstmuseum Bern 1979, XIII + 554 p.

¹⁵ *Ibidem*, pp. 218-220 (Nr. 66, Abb. 29) et 232-233 (Nr. 79, Abb. 39).

¹⁶ Rudolf RIGGENBACH, *Ulrich Ruffiner von Prismell und die Bauten der Schinerzeit im Wallis*, 2^e éd. augm., Brigue 1952.

¹⁷ Gaëtan CASSINA et Théo-Antoine HERMANÈS, *La peinture murale à Sion du Moyen Age au XVIII^e siècle*, Sion 1978, pp. 10-13, 88-95. (*Sedunum Nostrum*, Annuaire N° 8.)

¹⁸ Il pourrait bien avoir commencé sa carrière valaisanne avec un ouvrage, fort différent de ce que nous lui attribuons par la suite, au cours des années 1490: Marie-Claude MORAND et Théo-Antoine HERMANÈS, «Le triptyque de Lötschen (Sion, Musées cantonaux). Contribution à l'histoire de la culture artistique en Valais à la fin du Moyen Age», dans *Vallesia*, Bulletin annuel de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais, des Musées de Valère et de la Majorie, XXXVIII, Sion 1983, pp. 141-171, spécialement p. 167.

¹⁹ CASSINA et HERMANÈS, ouvrage cité ci-dessus note 17, pp. 12 et 92.

²⁰ Esquissé comme modèle de retable à volets chez Lucas Heinrich WÜTHRICH, *Spätgotische Tafelmalerei (1475 bis 1520)*, Berne 1969, pp. 4-6 (*Aus dem schweizerischen Landesmuseum*, 23), et attribué d'après la signature visible à Hans Rin, vers 1510. Voir aussi Walter RUPPEN, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Wallis*, Bd. II, *Das Untergoms. Die ehemalige Grosspfarrei Ernen*, Bâle 1979, pp. 236, 255-256, qui éprouve quelque peine à admettre l'absence de point après RIN comme l'indice d'un nom incomplet. L'hypothèse Hans Rin = Hans Rinischer avait été avancée par M. Hans Anton von Roten.

²¹ Photographies anciennes aux Archives cantonales valaisannes, Fonds de Kalbermatten architectes, C 5/17, 46/4, et reproductions de celles-ci aux mêmes Archives, Office des monuments d'art et d'histoire.

²² Sur les vocables médiévaux du diocèse de Sion, voir Eugen GRUBER, *Die Stiftungsbeiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, Fribourg 1931.

²³ Voir l'ouvrage de Jean COURVOISIER cité tout au début de cet article, p. 430.

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Archives cantonales valaisannes, Sion, OMAH: fig. 1-2, 7-8, 12 (repros Bernard Dubuis, Sion). Benedikt Rast, Fribourg: fig. 3-4, 9. Hubert Frydig, Colombier NE: fig. 5-6, 10-11.

NOTES SUR LE POLISSOIR DE SERRIÈRES

Dans une étude très fouillée qu'a publiée notre revue¹, Jules Jeanjaquet a bien montré comment, dans la seconde moitié du XV^e siècle, s'est développée l'institution des armourins. Tour à tour garde-foire et miliciens chargés d'exercer la police le jour des « bénissions », ou fête de la dédicace, ces hommes en armure exerçaient une fonction dès longtemps attestée auparavant: celle de gardiens (« vuardyns ») de l'ordre public lors de manifestations particulières. La cuirasse dont ils se revêtaient pour l'occasion et qui apparaît dans nos régions vers 1470 imposa progressivement à ce corps d'élite bourgeois un nom nouveau. Les « armourins » étaient désignés impérativement, « élus » comme on disait, à chaque occasion par l'autorité (les Quatre Ministraux). Comme la cuirasse qu'ils revêtaient était leur bien personnel, seuls les bourgeois aisés pouvaient être appelés à ce service public qu'ils exerçaient sans rétribution. Leur nombre était donc limité: huit en 1495, neuf en 1497 d'après Jeanjaquet qui se base sur des données des comptes de la bourserie de Neuchâtel². Tout au long du XVI^e siècle, ces chiffres ne semblent guère se modifier si on s'en tient à la rétribution des aubergistes chargés de régaler les armourins à la fin de leur service³. L'achat et l'entretien d'une armure représentaient sans doute une charge financière relativement lourde; mais on ignore d'où provenaient les quelques armures bourgeoises qui existaient alors. Peut-être étaient-elles déjà forgées et polies à Serrières où une industrie mécanique du fer est attestée dès la fin du XV^e siècle⁴. Il existait dans cette localité des forges à martinets sur l'origine desquelles d'ailleurs l'information manque. Les armures pouvaient provenir aussi d'ailleurs; plusieurs villes suisses en produisaient à cette époque. Quoi qu'il en soit, nous constatons que la Ville de Neuchâtel s'intéressa à son tour à ce genre d'industrie et créa, en 1552, un « polissoir » à Serrières. C'est dans cet établissement que les cuirasses des armourins étaient forgées et polies, réparées, nettoyées et entretenues quand besoin était. Il s'agissait d'une forge mécanique ou « molière » complétée d'une meule à polir le fer, le tout actionné par le cours d'eau au moyen d'un bief et d'une roue. La série des manuels du Conseil de Ville ne commençant qu'en 1579, notre connaissance des faits repose uniquement sur des données comptables, donc fragmentaires. Voici quelques mentions tirées des comptes de la bourserie (année 1552):

Delivré a Claude Quartier pour lovrage quil a faict a la polluciere viii d. (vol. 10, fol. 421^{vo});
 Delivré a Claude Dameta pour louvrage de la polluciere de Serrieres vi t (*idem*);
 Delyvré a Claude Bergon pour de louvrage quil a fait pour la polluciere de Serrieres iiii teston (fol. 422);
 Delyvré a Vuillemyyn Gallandre pour louvrage quil a fait a la polluciere iiii d. (*idem*);
 Delyvré a Claude Bergon pour la ferrure des arbres (axes) de la polluciere ii teston (fol. 422^{vo});
 Delyvré a Blaise Paillard pour du cuir quon a mys a la polluciere vi tt (*idem*);
 Delyvré pour des limes quon a achete pour mestre a la polluciere et aux aizances iiii (fol. 423^{vo});
 Delyvré a Pierre Amyod maistre bourgeois pour le vin du marchier avec Vuillemin Gallandre pour faire les quatre sibes (fenêtres rondes) de la polleciere xvi g. (fol. 429^{vo});
 Le maistre bourgeois Jehan Vuillame a despenduz pour le disné de Claude Quarthier et Dameta que recephurent louvraige de la molliere x sz (fol. 433).

Ces citations, partiellement relevées, attestent une construction nouvelle, munie d'axes et de rouages, où un armurier va désormais travailler au service de la Ville. On peut se demander pourquoi le polissoir⁵ apparaît à cette époque. Outre la nécessité, sans doute éprouvée, de faciliter aux bourgeois la fabrication de cuirasses à des conditions favorables et de favoriser ainsi, cas échéant, le recrutement des armuriers, on peut attribuer cette innovation à une amélioration du statut politique et financier de la bourgeoisie de Neuchâtel.

En 1552, les deux princes qui se partagent le pouvoir dans le comté, Léonor d'Orléans-Longueville et son cousin Jacques de Savoie-Nemours, accordent à la Ville de Neuchâtel, pour s'assurer de son obéissance et obtenir son appui, les biens du chapitre de Neuchâtel et de l'hôpital, avec les dîmes afférentes et une importante dotation en numéraire⁶. Désormais la Ville de Neuchâtel dispose de moyens financiers qui lui permettent de renforcer son autonomie. Elle se met aussi à prêter ses fonds disponibles, avant de créer un compte de l'épargne pour gérer ses fonds et accroître utilement ses disponibilités. Parmi les débiteurs de cette époque figure une certaine Marguerite Claux, épouse de Claude Bergeon. A cette descendante de Peter Claus, de Willisau, bénéficiaire en 1498 d'une concession hydraulique sur la Serrière⁷, la Ville a fait un prêt de 307 livres rapportant un cens annuel de 15 livres, payable à la Chandeleur (chiffres arrondis). En garantie de ce prêt sans doute — les termes mêmes de l'obligation ne nous sont pas parvenus — les époux Bergeon ont cédé

à la Ville l'usage d'un fonds sur lequel cette dernière construit, en 1552, le polissoir mentionné, pour un loyer égal de 15 livres⁸. Ce premier polissoir s'élevait donc sur un fonds étranger, tout comme d'ailleurs un nouvel établissement tenu par la Ville dès avant 1579 sur le bien d'Antoine Eschler, ou Hesler, débiteur lui aussi et qui exploitait lui-même les engins⁹. Cinq années plus tard nouveau changement: la Ville décide de construire à ses frais un polissoir bénéficiant de la concession hydraulique de Jacques Petter, autre descendant de Peter Claus déjà nommé: «Pour une poullessieure passé prendre le cours deaue a Jacques Petter et faire marcheiff avec luy, en faisant par messieurs a leurs fraiz lad. poulessieure, et quant es angennes (bief) quil fauldra que led. Petter face à ses fraiz messieurs luy avanceront largent pour les faire lequel se desduira sur le louage.»¹⁰ L'armurier qui l'aménage, avant de l'exploiter à son compte, obtient pour ses travaux une avance de 50 livres¹¹. De nombreuses mentions comptables témoignent des travaux réalisés alors jusqu'à leur achèvement, à propos duquel le boursier note dans son compte de 1585: «Item ayant esté a Serrieres recepvoir la poullessieure.»¹²

Comme tous les établissements hydrauliques de ce temps, le polissoir exige de fréquentes réparations. Lassée par les frais continuels qui lui incombent, la Ville décide en 1594 que l'armurier en aura dès lors la charge: «Passez que messieurs feront a recoustré la pollissieure de Serrieres a leur fraitz que Maistre Thomat harmourier tient, affin den servir le peuple, et que des la il lentretiendra a ses fraictz. Et desmaintenant les bùwherr (préposés aux constructions municipales) yront voir ce quil y fault, pour incontinent les faire acommoder.»¹³

Cependant pour les travaux majeurs, quant il s'agit par exemple de remplacer les meules, d'une usure rapide, la Ville doit intervenir. Ainsi en 1602, maître Lorentz le polisseur s'en va à Fribourg acheter «par ordonnance et commandement de messieurs et arrest de conseil une pierre molliere pour mectre a la pollissieure de Serrieres», la dépense étant de 48 livres¹⁴. Deux ans plus tard, le boursier Jehan Brun défraie un «navotier» (batelier) «pour la voiture dune pierre molliere dempuis Morat jusques a Serrieres pour la polissieure»¹⁵. Mais comme la Ville ne bénéficiait du fonds et du droit d'eau qu'à titre d'engagère (pour douze ans à partir de 1593), elle fit plusieurs tentatives pour acquérir le tout¹⁶. Finalement, au terme de l'engagère et comme les frères Pierre et Jaques Petter (ou Claus dit Petter) ne pouvaient payer la dette de 300 livres qu'ils avaient contractée, la Ville se fit attribuer leur bien par «lettre de taxe»

du 21 novembre 1606¹⁷. Il semble que le polissoir bâti en 1584, et situé sur la rive gauche de la Serrière, ait été alors désaffecté et probablement vendu, car deux ans plus tard l'autorité municipale acquiert par échange d'Ursely Rossel (Rossey), veuve de Jean Bergeon, un bien sur la rive droite comprenant maison et courtil (jardin) contigu¹⁸. C'est ici que la Ville va construire, mais cette fois sur un fonds lui appartenant, un nouveau polissoir, le quatrième donc; elle le gardera jusqu'en 1748. Les marchés de construction qui sont conservés fournissent quelques détails sur l'édification du nouveau bâtiment et son aménagement¹⁹. Le maître maçon Louys Reymond (Reymon), de Boveresse, fut chargé d'agrandir, au nord et à l'ouest, aux dépens du jardin, la maison existante. Le mur nord devait être percé à son pied d'une fenêtre «pour bailler jour et clarté sur les rouages» et de deux autres fenêtres à l'étage. L'accès était assuré, à l'ouest, par deux portes, une grande en pierre de taille, à l'usage du service, et une petite pour M^{me} Bergeon qui restait propriétaire de l'immeuble contigu au sud, un «jour de boutique» permettant en outre d'accueillir la clientèle. Trois fenêtres perçaient cette façade. A l'est, du côté de la Serrière, une petite porte donnait accès au bief, trois fenêtres complétant l'éclairage. A part la chaux et les vantaux de bois des portes que lui fournissait la Ville, tous les matériaux de construction étaient à la charge du maître maçon. Le travail devait commencer au printemps 1609 et se poursuivre jusqu'à l'achèvement sans interruption (14 décembre 1608).

La couverture de l'édifice, les portes et les laudes (volets) furent remises aux charpentiers Oswald Choupard et Pierre Wuagneux (2 mai 1609), l'aménagement intérieur et le canal d'alimentation à maître Hans Wäber, charpentier de Brügg près Nidau (9 août 1608). Ce dernier s'engageait à «faire roue et rouaige tournans et virans tant pour une pollissieure que molliere qui consiste en trois arbres, la double roue dans leau. Item les ruetz en dedans... Plus de reffaire tout a neuf les uignes (bief) jusques au dessus de ce quen appartient a mesd. s^{rs}». La Ville fournissait le bois de construction, tiré de ses forêts, et les meules qu'il fallut de nouveau importer des terres de Berne, ainsi que l'attestent de nombreux articles des comptes de l'épargne. Ainsi: «Item que jaÿ dellivré au Povre Günck (!) de Bernne pour une pierr(e) acheptee par le s^r Fequenet pour la pollicier(e) quatre escus et demy» (13 décembre 1608). «Plus dellivré a Abraham Sthäÿner de Berne six escus et demy de 25 batz piece quest pour avoir emmené une pierr(e) de Bernne jusques a Serriere pour la pollicieu» (16 janvier 1609)²⁰. Le gros œuvre devait être terminé quand le maître-bourgeois Jacques Amyod signa le 2 septembre

1609 un ordre de paiement en faveur du charpentier Hans Wäber: celui-ci reçut, outre le salaire convenu, un supplément de 44 livres «quest pour un abits chaues et pourpoint que Mess^{rs} en plain conseil luÿ ont ottroyé et accordé en recompence du marcheffs que Mesd^{ts} s^{rs} avoyent faict avec luÿ a la maison de la pollisieure»²¹. Mais c'est l'année suivante seulement, semble-t-il, que l'établissement est en état de marche, une fois mise en place la grande meule du polissoir²². Dès lors on ne note plus que des travaux courants d'entretien ou le remplacement, d'ailleurs fréquent, des pièces soumises à usure: les meules, les roues, les engrenages. Le bief surtout doit être revu périodiquement, refait parfois totalement. En 1680, le Conseil décide le remplacement complet des «ugines»²³. Le travail, confié au charpentier Claude Evard (Evarre), s'étendra d'ailleurs à tous les rouages intérieurs, ainsi qu'aux planchers et aux volets. Du marché conclu avec Evard, le 10 mars 1681, il apparaît que le bief (qui alimente aussi le moulin d'un particulier en aval) est soutenu par treize chevalets²⁴. En 1691, de nouveaux travaux sont nécessaires: on en profite pour entrer en tractation avec le voisin d'aval — c'est le maire de Neuchâtel Jean-Michel Bergeon — qui offre de céder à la Ville sa part du débit d'eau, soit le tiers, opération qui aurait pu être favorable à la Ville, puisque en cas de sécheresse, dit le procès-verbal du Conseil, «la polissoire a de la peine à tourner»²⁵. L'accord ne se réalise pas, mais lors des réfections suivantes du bief (1717, 1736) il sera bien précisé que l'obligation d'entretenir le canal commence à l'«épaulement» (point de dérivation) pour se terminer «hors de la roue qui fait tourner le Polissoire», et non au-delà²⁶.

* *
*

Dès 1552, nous l'avons vu, la Ville tient à son service un armurier²⁷ auquel est confié l'exploitation du polissoir, d'où le nom de «polisseur» que lui donnent les textes dès le début du XVII^e siècle. Ces armuriers qui travaillent à tâche pour l'autorité municipale, parfois la Seigneurie, livrent probablement l'essentiel de leur production aux particuliers. Ils sont pour la plupart d'entre eux d'origine alémanique, d'où la fantaisie avec laquelle leurs noms sont transcrits et la difficulté de les identifier correctement. Souvent ils ne sont désignés que par leur prénom, «maître X»; parfois le comptable note simplement «le polisseur allemand». Le premier titulaire de la fonction semble avoir été ce «meystres Bendich» qu'on rétribue en 1553-1554 «pour avoir raceustré (réparé) les aque beutte a crochet (arquebuses)»²⁸. Mais il ne reste pas longtemps en

fonction, car en 1556 le boursier note que l'armurier «sen est aller sans conger» — pareille instabilité n'est pas exceptionnelle — et qu'on a procédé à l'inventaire des meubles qui lui avaient été confiés²⁹.

Plus de mention dès lors, et jusqu'en 1584, d'un armurier, mais nous savons que le polissoir était exploité alors par Antoine Eschler (voir ci-dessus). Un armurier «nouveau» se présente à Serrières en janvier 1584, et la Ville lui paie ses frais de voyage, preuve vraisemblable de son engagement³⁰. C'est lui qui paraît exploiter le polissoir loué, cette année-là, à Jacques Petter. Trois ans plus tard, la Ville lui paie, pour 50 livres, le nouvel outillage qu'il a acquis à Zurich d'un certain Ulrich Heckler. Son nom apparaît alors dans les comptes: Thomas Magelhofft; dans la suite on l'appelle simplement «maître Thomas»³¹. En revanche, en 1592, la Ville refuse à deux reprises de cautionner maître Thomas pour l'achat de plaques (de fer) qu'il a négociées à Schaffhouse³². Son travail ne donnant pas satisfaction et sa situation matrimoniale étant irrégulière la Ville l'expulse; on fera l'inventaire de ses outils qu'on remettra à son successeur: «Pour le grand mescontentement que dordinaire lon recoit tant de ceulx de la ville que daultres pour les harnois de larmourier; passez le faire couvrir linventoire des utilz a luy laissez, cela faict quil sorte et mene ses enffans avecq luy, et quil salie expousser vers chez luy, et quil ny ayt poinx de faulte.»³³

Nous possédons le texte de cet inventaire, dressé ledit jour, en français et en allemand: «Sensuyvent les meubles et utilz darmurier mis entre les mains de meister Peter armurier de Zurich qui a present tient meister Thoman armurier.»³⁴ Maître Peter, à son tour, ne s'attarde pas à Neuchâtel. En 1602, c'est Lorentz Brühlmann (ou Brüellman) qui occupe le polissoir; plus stable que ses prédécesseurs, il y restera jusqu'à sa mort (avant le 2 juin 1626). C'est lui qui aménage l'établissement construit en 1608-1609 et lui donne, comme en témoignent les comptes, une activité que n'avaient pas connue les polissoirs à l'activité éphémère du XVI^e siècle. Aussi le désigne-t-on souvent sous le titre de «maître polisseur» ou «pollisieu», concurremment avec l'appellation traditionnelle de «maître armurier»³⁵.

Après une courte vacance, le Conseil de Ville fait appel en 1628 à Jehan Falco, de Genève «se disant estre esmouleur (remouleur) et polisseur» qui avait offert ses services: malgré sa requête, on lui refuse un gage, car le polisseur travaille à son propre compte, mais il reçoit un dédommagement de route pour lui et sa famille³⁶. A Falco, qui semble ne

pas s'être attardé à Neuchâtel, succède Christophe Stubeck (ou Stuberg, dit aussi «maistre Christoffel Polier Meister»); on rétribue ce dernier, en 1631, pour avoir «travaillé et aydé a remettre en estat la poulissieure de Serrieres»³⁷, mais en 1634 il part pour Thoune «sans dire a Dieu», et le receveur Huguenaud est envoyé à ses troussees pour lui réclamer des explications³⁸.

Privée pour quelque temps de polisseur, la Ville s'occupe de la relève: par ses soins le jeune Pierre Läben est mis en apprentissage chez Gaspard Sorg, de Schaffhouse, établi à Fribourg, qui devra enseigner à l'apprenti «l'estat d'armurier et pollisseur, suivant sa promesse et rescription»³⁹. Läben (dit aussi Mailler) a-t-il succédé à Stubeck? Pas pour bien longtemps, sans doute, car au début de 1639 le Conseil de Ville, répondant favorablement à une demande présentée par un maître polisseur d'Augsbourg («Absbourg»), Michel Terringuer (Trainguer, Theyriguen, Turinguer), associé au Fribourgeois Nicolas Cuinner (?), décide de «construire une forge dans la pollissieure a Serrieres affin de pouvoir plus facilement travailler de leur estat tant pour le general que particulier»⁴⁰. Succède à Terringuer Nicolas Kunz (Küntz, Kun), de Fribourg, appelé généralement «maître Nicolas» (peut-être le même personnage que Cuinner, déjà cité), dont la longue carrière à Serrières, en contraste avec celle de ses prédécesseurs, est attestée de 1644 à 1685, si ce n'est plus tardivement encore⁴¹. Le dernier «polisseur», au sens strict du terme, est par exception un bourgeois de Neuchâtel, Louis Bredin, ancien apprenti de Nicolas Kunz. Le polissoir lui est confié en 1699, et son décès se situe au début de 1718. Dès lors, l'établissement, toujours en fonction, est occupé surtout par des couteliers et des fabricants d'armes à feu; l'usinage des cuirasses, à part des travaux d'entretien, n'apparaît plus dans les textes. En plus de l'établissement de Serrières, l'armurier-polisseur dispose d'une maison en Ville, avec atelier et boutique. Les comptes des XVI^e et XVII^e siècles font fréquemment allusion à des réparations exécutées à «la maison de messieurs ou se tient larmurier»⁴². Elle est située «au chasteau», au pied de la maison des Classes, soit à l'actuel numéro 18 de la rue du Château. L'atelier contient une forge où s'opèrent les travaux manuels. Faute d'un polisseur, la maison de la rue du Château est louée à différents artisans qui doivent céder la place sitôt qu'un nouveau polisseur est désigné. Celui-ci, vers le milieu du XVII^e siècle, y est remplacé par le canonier, lequel, en 1666, à l'occasion de travaux de reconstruction, abandonne les lieux au chantre qui y tient école.

* *

*

Faute de textes explicites, l'activité que déploie le polisseur de Serrières nous échappe dans une large mesure. Les documents à notre disposition ne concernent que des travaux commandés par l'autorité bourgeoise, cas échéant par la Seigneurie. Le polissoir aménagé par la Ville en 1552 et ceux qui lui succédèrent étaient destinés avant tout à satisfaire des commandes privées, puisque l'arme du milicien bourgeois et l'armure de l'armourin sont des biens personnels. L'arsenal de la Ville contenait essentiellement des pièces de canon, arme collective par excellence. Pourtant il devait s'y trouver aussi, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, quelques piques à pointe ferrée destinées aux miliciens qui ne pouvaient se les procurer⁴³. C'est à partir de 1602 seulement qu'apparaissent, dans la comptabilité, des cuirasses commandées par l'autorité et exécutées par le polisseur de Serrières. Il s'agit, presque toujours, de corselets, rarement d'armures complètes. Un corselet est une coque métallique, articulée, protégeant le haut du corps. La première mention relevée de cette pièce d'armure concerne, chose curieuse, une commande passée par le gouverneur du comté et non par les Quatre Ministraux⁴⁴.

En 1606, maître Laurent est rétribué par la Ville pour des « harnois quil doit nettoyer », selon marché fait avec lui⁴⁵. Dès lors se multiplient les dépenses pour des corselets fournis par le polisseur, et dont le prix à l'unité varie suivant la qualité⁴⁶. Il est spécifié quelquefois qu'il s'agit de « corselets blancs », par opposition aux « noirs » qui sont des pièces plus soignées, noircies au feu après le polissage et recouvertes d'un fin vernis protecteur foncé. Alors qu'à la fin du XVI^e siècle toutes les armes que possède la Ville sont encore réunies à l'arsenal situé à la rue des Chaudronniers, l'actuelle rue du Temple-Neuf⁴⁷, on aménage au siècle suivant une « salle des armes » sur le Mazel, soit dans le bâtiment servant d'hôtel de Ville, pour y déposer les armes légères et les armures. Cette salle des armes, souvent réparée et réinstallée, sera désaffectée en 1738 au profit d'un auditoire public⁴⁸. Combien d'armures s'y trouvait-il ? En l'absence d'un inventaire conservé, on notera ce chiffre : en 1627, maître Jean Läbe (Läben, Läber), déjà cité, est rétribué pour avoir « refourbi et (muni) des estaches (attaches, c'est-à-dire probablement des crochets fermant les corselets) ou il estoit necessaire a trente corcellet de Messieurs »⁴⁹.

Leur nombre s'accroît dans une mesure telle que la Ville peut, dans des cas bien déterminés, en aliéner quelques-uns, sans doute les pièces les moins propres au service des armourins. Ainsi, en 1630, on vend aux

capitaines Abraham et Claude Clerc dit Guy, qui recrutèrent des compagnies franches au service de France, des «corceletz blancs qui sont a larsenal», au prix de 18 francs la pièce. Même faveur est accordée en 1642 au capitaine Jean-Jacques de Montmollin, lui aussi capitaine en France, alors que le capitaine Jean Bergeon se fait céder, en 1641, des piques pour le même service «en payant ce quelles peuvent valloir»⁵⁰. Le port de la cuirasse, au moins celui du corselet, se généralise à cette époque. Dans les grandes occasions les membres des deux Conseils doivent tous s'en revêtir: ainsi à l'arrivée des princes à Neuchâtel en 1668⁵¹. Il est probable qu'une partie importante des armures provenait de l'arsenal du Mazel qui contribuait ainsi à affirmer symboliquement la puissance militaire de la Ville, jalouse de son privilège de port d'armes. Mais les mentalités évoluent. A la fin du siècle, certaines réticences à porter l'armure se manifestent. On lit ainsi dans le manuel du Conseil de Ville à la date du 19 février 1694: «Sur la difficulté que quelques particuliers du Conseil faisoyent de vouloir endosser la cuirasse a quoy il(s) avoyent été nommés surquoy il a esté arrêté que tous ceux qui ne se rangeront pas a leur devoir seront suspendus pour trois mois et privés de pouvoir pretendre a aucune charge de trois ans.»⁵² En dépit de ces sanctions on doit renoncer à imposer le port de la cuirasse, en dehors du service traditionnel des armourins, lors des trois foires annuelles⁵³.

* *
*

Cette désaffection à l'égard de la cuirasse explique, dans une large mesure, le peu d'intérêt que voue dès lors l'autorité à son polissoir de Serrières. Ce dernier n'est plus utile qu'aux travaux d'entretien des armes et armures. Les cuirasses qui viennent encore s'ajouter à la collection du Mazel proviennent de dons faits par des particuliers; on ne doit plus guère en fabriquer à Serrières. D'ailleurs, nous l'avons vu, à partir de 1718 il n'y a plus de polisseur en titre à Serrières. Déjà en 1716 le maître serrurier Pierre Grossmann (Grosman) obtient la location d'une partie de l'établissement pour y «travailler de sondit mestier»⁵⁴, faveur renouvelée ensuite à ses fils⁵⁵. En 1748, à l'occasion des travaux d'élargissement du chemin public, le Conseil de Ville constate que le polissoir lui est «à charge»: on décide donc de le vendre. Mis aux enchères à deux reprises, il ne trouve pas acquéreur, sa valeur industrielle étant compromise par l'exhaussement de la chaussée qui a réduit la hauteur de la chute d'eau⁵⁶.

Enfin par acte du 21 septembre 1748, l'établissement avec son fonds et ses rouages est vendu, pour la somme modeste de 750 livres faibles, à un maître charpentier établi à Serrières, Jean-Jacques Biolley⁵⁷. Ce dernier (1710-1782), originaire de Lugnorre et bourgeois de Neuchâtel depuis 1745, travaille pour la Ville depuis quelques années déjà; ainsi, avec son frère Adam et d'autres, il a collaboré à la construction du pont Neuf sur le Seyon⁵⁸. Avec le bien, Biolley se fait remettre différents titres de propriété dont l'acte d'échange de 1606 reçu Amyod, mais, chose remarquable, nul document attestant de la part de la Seigneurie le droit d'usage du cours d'eau. Cette lacune est explicable par la fragmentation successive des concessions primitives, cela joint à la négligence des contrôles du commissaire général, chargé de veiller au respect des droits réels du souverain. Elle ne passera pas inaperçue sous le régime du prince Berthier. En 1812, le polissoir appartient au fils de l'acquéreur de 1748, Antoine-Jean-Jacques Biolley (1745-1817) qui y exerce sa profession de coutelier. A l'occasion d'un renouvellement des reconnaissances de Serrières, les commissaires-rénovateurs nommés par le Conseil d'Etat, Matthey et Clerc, constatent que l'«usine» tenue à Serrières par Biolley, et composée d'un soufflet, d'une meule et d'un polissoir, ne paie aucun cens pour son droit d'eau. Il se révèle aussi que l'établissement, contrairement à ses voisins, n'a pas été reconnu parmi les possessions de la Ville de Neuchâtel, en 1666, soit à l'époque du dernier renouvellement opéré par les commissaires Marquis et Martenet. Biolley pratique donc illégalement son industrie, cette usine constituant «une empiétation sur les droits et les intérêts de Son Altesse».

Biolley est donc sommé de se présenter dans la quinzaine devant le Conseil d'Etat pour y solliciter un octroi en règle; faute d'une telle démarche il devra démolir son usine dans l'espace d'un mois. Biolley naturellement s'exécute, et le 17 août 1812 le gouvernement lui accorde la concession, moyennant le paiement annuel d'un cens de deux pots d'orge et la déclaration traditionnelle de «reconnaissance». L'acte de chancellerie dressé ce jour mentionne simplement «le rouage servant à sa profession de coutelier»⁵⁹. Le bâtiment resta en possession de la famille Biolley jusqu'au milieu du siècle. En 1856, la fille de Frédéric-Antoine Biolley, épouse de Philippe-Henri Zutter, instituteur à Peseux, s'en défit au profit des frères Henri-David et David-Louis Rod, meuniers à Serrières, et de Jean-François Breguet, instituteur lui aussi. L'acte dressé à cette occasion contient cette mention caractéristique: «Ce corps de bâtiment était anciennement désigné sous le nom de *Polissoir* à raison de ce que c'était là que l'on fourbissait les armures des Armourins.»⁶⁰ Mais

simultanément le bâtiment perd sa vocation industrielle: par un acte de partage signé le même jour entre les acquéreurs, l'instituteur Breguet cède aux frères Rod les installations mécaniques qu'ils s'engagent à emporter, et reste seul propriétaire de la maison⁶¹. Cette dernière, reconstruite probablement au XVIII^e siècle déjà à l'époque des Biolley, subsiste, mais le commerce paisible qu'elle abrite au numéro 4 de la rue des Usines a plongé dans l'oubli les meules bruyantes de l'antique polissoir⁶²!

Alfred SCHNEGG

NOTES

¹ Jules JEANJAQUET, « Armourins et bénichons au XV^e siècle », dans le *Musée neuchâtelois*, 1941, pp. 5, 44.

² Article cité, p. 46.

³ 1541: « Delivré par lordonnance des quatres a Pierre Bergeon pour la despence des armurains de la Chandeleuse pour onze personnes vj l ix g. » Comptes de la bourserie, vol. 9, fol. 310^{vo}; 1545: « Deslivrer pour six armurins et fiffer et taborains quont servis a la foyre de la St Jehan pource xij l c. » *Ibid.*, vol. 10, fol. 142; 1549: « Delivrer pour despence faict tant par sept armurins que par quatre taboriniers que furent ordonnez pour la garde de la foyre de la Saint Gal... onze livres et huict solz. » *Ibid.*, vol. 10, fol. 296^{vo}; 1552: « Pour les armerins de la foyre de st Jehan y estans dix personnes x l. Pour les armerins de la st Gal qui furent dix personnes pource x l. » *Ibid.*, vol. 10, fol. 435; 1579: « Passé quil sera esleu huit armourins a ceste feste (celle de la Saint-Gall, 16 octobre) avec les soubtiers pour faire le debvoir acoustumé en leur donnant a chascung xx s. » Manuel de Conseil, N° 1, p. 2; 11 octobre 1579. Sauf indication contraire, tous les documents cités appartiennent au fonds des Archives anciennes de la Ville de Neuchâtel.

⁴ Willy HABICHT, « Les industries de Serrières à travers les âges ». Extrait du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, t. XXI, 1922, p. 66. Le coutelier Hans Hanne est mentionné à Serrières dès 1497. Suivant le même auteur qui s'appuie sur des sources privées un polissoir existait à Serrières dès 1514 déjà. HABICHT, *op. cit.*, p. 107.

⁵ Le terme employé aux XVI^e et XVII^e siècles: « polliciere », « poluciere », « poleciere », devient au XVIII^e: « polissoire ». La forme masculine « polissoir » n'apparaît qu'au début du XIX^e siècle. Un polissoir est cité à Lausanne dès 1588: « Pour quatre chesnes amenez l'ung pour l'arbre de la rue (roue) de la polissiere... », Archives de la Ville de Lausanne, Comptes D 234.

⁶ Jonas BOYVE, *Annales*, t. III, pp. 19-22. Frédéric de CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, pp. 323-324.

⁷ HABICHT, *op. cit.*, p. 39.

⁸ « Plus quand lon fut a Serriere pour le marchier touchant la polluciere y estans messieurs les quatre et les deux des clef xxx s. » Comptes de la bourserie, vol. 10, fol. 435; compte de 1552. « Lon desduyt aud. bourcier sur ce present compte la somme de quynze libvres et quatre deniers pour la cense deue de ceste annee passee par Maurgueritte Claux et Claude Bergon son mary laquelle leur a estee laissee pour icelle annee dedant le marchieff de la poluciere... » *Ibid.*, vol. 11, fol. 32^{vo}; compte de 1553-1554.

⁹ « Delivré a Claude Besard et Anthoine Eschler la somme de quatre vingtz cinq livres et demy pour reste des loyes (galeries) de leur pollesieure de la tenue de cinq années finissant au moys de may passé... » Comptes de l'épargne, N° 1, 1579-1580, s. p. Ordonnance de paiement du 21 décembre 1579. « Anthoine filz de feu Jehan Eschler... (doit) six centz quarante deux livres portant cense a la saint Martin. » *Idem.*

¹⁰ Manuel de Conseil, N° 1, p. 213; 9 juillet 1584.

¹¹ *Idem*, p. 226, 4 octobre 1584.

¹² Comptes de la bourserie, vol. 12, fol. 293.

- ¹³ Manuel de Conseil, N° 2, p. 139; 10 juillet 1594.
- ¹⁴ Marchés faits 1598-1631, B 12, fol. 12^{vo}; 24 novembre 1602.
- ¹⁵ Comptes de la bourserie, vol. 16, fol. 32; billet du 4 février 1604.
- ¹⁶ Manuel de Conseil, N° 2, p. 515; 25 avril 1595. *Idem*, N° 3, p. 106; 25 avril 1604. Marius FALLET, «L'armurerie et les armuriers neuchâtelois», dans le *Musée neuchâtelois*, 1929, pp. 126-127. HABICHT, *op. cit.*, p. 107, affirme à tort que le polissoir fut acquis par la Ville «au commencement du XVIII^e siècle».
- ¹⁷ Registre intitulé: «Copie d'une partie des titres de la Ville», B, p. 585.
- ¹⁸ Archives de l'Etat, Jaques Amyod, notaire, 5^e registre, fol. 113; 4 août 1608. «Item plus delivré a Oswald Ersler la somme de onze livres pour despence faite en sa maison par Messieurs en allant viciter une place pour la polliciere.» Comptes de la bourserie, vol. 16, fol. 110, 1605-1606; ordonnance du 8 mars 1608.
- ¹⁹ Marchés faits 1598-1631, B 12, fol. 71-75.
- ²⁰ Comptes de l'épargne, N° 5, s. p., 1607 et 1608.
- ²¹ *Idem*, N° 5, 1608.
- ²² «Delivré a Oswald Heschler de Serrieres douze livres pour despence faite en son logis par ceux qui ce sont aydé a dresser la meulle de la pollicieure.» *Idem*, 1609-1610; ordonnance du 4 mai 1610.
- ²³ Manuel de Conseil, N° 7, p. 11; 4 août 1680.
- ²⁴ Marchés faits 1677-1708, B 14, fol. 33^{vo}.
- ²⁵ Manuel de Conseil, N° 8, p. 31; 6 avril 1691. Marchés faits 1677-1700, B 14, fol. 63^{vo}; 24 juillet 1691.
- ²⁶ Manuel de Conseil, N° 16, p. 435; 18 juin 1736.
- ²⁷ «Delyvré a Claude Dameta pour avoir percé des pierres (meules) pour larmourier xx g.» Comptes de la bourserie, vol. 10, fol. 423^{vo}; année 1552. «Delyvre a Blayse Hardy trois pieces de fer pour larmourier que pour la polluciere vj t xj sz d.» *Idem*, fol. 429^{vo}.
- ²⁸ *Idem*, vol. 11, fol. 20^{vo}.
- ²⁹ *Idem*, vol. 11, fol. 151^{vo}; ordonnance du 1^{er} mars 1556.
- ³⁰ Compte de l'épargne, N° 1, s. p. 1582-1583; ordonnance du 18 février 1584.
- ³¹ *Idem*, N° 1, 1586-1587; ordonnance du 10 mars 1586.
- ³² Manuel de Conseil, N° 2, p. 12; 14 juin 1592. *Idem*, p. 15; 1^{er} juillet 1592.
- ³³ *Idem*, N° 2, p. 546; 8 août 1599.
- ³⁴ Marchés faits 1579, B 11, fol. 1. Il semble que maître Thomas (qu'on appelle aussi Magnofte, ou encore Nagenräunnfft) n'ait pas quitté immédiatement Neuchâtel puisqu'il y fait baptiser une fille le 19 octobre 1600. Marius FALLET, *op. cit.*, pp. 129-130.
- ³⁵ Marius FALLET, *op. cit.*, pp. 129-130, l'estime, sans preuve bien convaincante, originaire de Winterthour. Brühlmann fonctionne aussi comme maître d'escrime pour «la jeunesse de cette ville».
- ³⁶ Manuel de Conseil, N° 4, p. 425; 7 décembre 1628. *Idem*, p. 441; 1^{er} mars 1629. Comptes de l'épargne, N° 7, 1628, fol. 52.
- ³⁷ Comptes de l'épargne, N° 8, 1630, s. p.; ordonnance du 6 juillet 1631.
- ³⁸ *Idem*, année 1633; s. p.; billet du 6 octobre 1634.
- ³⁹ Manuel de Conseil, N° 4, p. 698; 24 novembre 1634. Il semble que l'apprentissage de Läben se fit aussi à Thoun, comme l'atteste en 1635 le boursier Antoine Meuron: «Delivré a Pierre Läben pollisseur huict batz pour ses despends envoyé a Tonna vers un maistre pollisseur pour luy faire aprendre le mestier.» Comptes de la bourserie, vol. 19, fol. 245; billet du 6 avril 1635.
- ⁴⁰ *Idem.*, vol. 4, p. 891; 2 janvier 1639. Marius FALLET, *op. cit.*, p. 130.
- ⁴¹ Marius FALLET, *op. cit.*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1930, p. 73, prolonge son activité jusque vers 1695.
- ⁴² Par exemple: Comptes de la bourserie, vol. 11, fol. 248^{vo}; année 1576.
- ⁴³ «Plus delivré a Pierre Lasche sur les fer de lance quil a faict pour messieurs suyvant le marcheiff faict avec luy soixante livres.» Comptes de l'épargne, N° 3, s. p., 1594-1595.
- ⁴⁴ «Delivré par ordonnance de monsieur le gouverneur a Laurens Blouirman (Brühlmann) maistre pollisseur resedant en ceste ville trente trois livres foibles pour avoir reffaict et rabillé en diverses fois six corcellez qui sont avecq les armes de ceans.» Archives de l'Etat, Recette des Quatre Mairies, vol. 122, année 1602, s. p.
- ⁴⁵ Comptes de la bourserie, vol. 16, fol. 160^{vo}; billet du 18 décembre 1606.
- ⁴⁶ En 1615, Hans Läbe, ou Läben, dit aussi Mailler — c'est le père de Pierre cité plus haut — livre à l'arsenal de la Ville dix-neuf corselets pour le prix de 665 livres, soit 35 livres par corselet. Marchés faits 1598-1631, B 12, fol. 118; 1615. Il n'est pas dit clairement si Läbe, dont l'activité est attestée dès 1612, est le collaborateur, éventuellement le successeur de Brühlmann.

⁴⁷ «Passez que dung instant sera mis en inventoire tout ce quest dedans larsenet... Que les pieces mosquetz harquebouses picques allebardes et tout ce quest a larsenet soit visité et faire netoyer...» Manuel de Conseil, N° 2, p. 342; 23 mai 1597.

⁴⁸ «Il a pour bien des raisons été arretté que les armes qui sont dans la Chambre qui est au dessus du Poile du Conseil seroient transportées dans la Chambre qui est sur le Thresor et que la dite Chambre où les armes etoient seroit réparée et disposée de maniere qu'elle put servir à un Auditoire pour les Professeurs, aussi bien qu'à recevoir les Rues et les Compagnies qui voudroient s'y rassembler.» Manuel de Conseil, N° 17, p. 108; 21 avril 1738.

⁴⁹ Comptes de l'épargne, N° 7, 1624-1625, s. p.; billet du 14 janvier 1627.

⁵⁰ Manuel de Conseil, N° 4, p. 493; 5 avril 1630. *Idem*, N° 5, pp. 43, 58^{vo}.

⁵¹ *Idem*, N° 6, fol. 109^{vo}; 8 mars 1668.

⁵² *Idem*, N° 8, p. 202.

⁵³ En 1720, lors de l'installation d'un nouveau gouverneur, Paul de Froment, la tenue des conseillers de Ville présents au château sera «en collet, manteau et habit noir»: nulle mention de cuirasse. *Idem*, N° 13, p. 57; 23 janvier 1720.

⁵⁴ *Idem*, N° 12, p. 167; 3 février 1716.

⁵⁵ *Idem*, N° 17, p. 413; 24 septembre 1742.

⁵⁶ *Idem*, N° 19, p. 243, 264; 3 juin, 19 août 1748.

⁵⁷ Archives de l'Etat. Abraham Bourgeois, notaire, vol. I, p. 182. «La maison... connue sous le nom de Polissoir.»

⁵⁸ Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, tome I, *La Ville de Neuchâtel*, p. 52. Son activité est signalée ailleurs encore.

⁵⁹ Archives de l'Etat. Manuel du Conseil d'Etat, vol. 160, p. 692; 3 août 1812. *Idem*, p. 746; 17 août 1812. Actes de Chancellerie, vol. 31, p. 352; même jour. Reconnaissances de Serrières, 1812, R 5, p. 91: «A Serrières un bâtiment connu sous le nom de polissoire acquis des Sieurs Quatre Ministraux.» Un «Plan de Serrières servant à l'intelligence de la nouvelle reconnoissance des accensemens existants le long du cours de la Serrières», dressé en 1811 par le commissaire Auguste Matthey, situe le polissoir (N° 114) en amont d'une maison tenue par André Martenet et des anciens moulins du maire Bergeon, et en aval d'une autre maison appartenant à Biolley, mais séparée du polissoir par un passage accédant à un bras de la Serrière. Le plan Matthey, conservé aux Archives de l'Etat (coté 87 a), est reproduit en réduction dans l'ouvrage cité de HABICHT (p. 32).

⁶⁰ Archives de l'Etat. Jules Philippin, notaire, Actes perpétuels, N° 3, p. 146; 18 janvier 1856.

⁶¹ *Idem*, p. 149.

⁶² L'auteur tient à remercier pour leurs directives à leurs précieux renseignements MM. François Voillat, rédacteur au *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Eugène Heer, directeur de l'Institut suisse d'armes anciennes, au château de Grandson, et Jean-Pierre Jelmini, conservateur des Archives anciennes de la Ville de Neuchâtel.

**L'ENTRETIEN DES CURES PAROISSIALES
DANS LE COMTÉ DE NEUCHÂTEL
ET LA SEIGNEURIE DE VALANGIN
AUX XVI^e et XVII^e SIÈCLES**

Les conditions matérielles de la vie des curés dans nos régions avant la Réforme sont mal connues, mais il est certain que celles des prédicants et des ministres qui les remplacèrent furent en général moins bonnes, et pour plusieurs raisons. En effet, même si le temporel des cures, consistant principalement en terres et en droits sur les récoltes, semble être demeuré sinon intact du moins peu entamé au moment du changement de culte, les ministres perdirent le revenu casuel d'actes religieux qui valaient aux prêtres des moyens d'existence; en entendant prêcher le salut par la foi, les fidèles comprirent bien souvent qu'ils pouvaient renoncer au secours des œuvres pies; enfin, alors que les curés appartenaient souvent à des familles autochtones et parfois aisées¹, beaucoup de pasteurs jusqu'à la fin du XVI^e siècle furent des réfugiés de France² qui n'avaient pas d'autre revenu que celui de leur cure. Il faut considérer aussi que le temporel des cures devait nourrir désormais, en règle générale, le pasteur et sa famille, sans que pour autant les obligations charitables envers les pauvres aient été allégées.

Dans ces conditions, il est certain que le simple entretien des maisons de cures mises à leur disposition constituait un lourd fardeau pour les ministres, mais les paroissiens n'étaient pas enclins à s'en charger s'ils n'y étaient pas traditionnellement obligés; et ni le comte de Neuchâtel ni le seigneur de Valangin n'étaient disposés à supporter d'autres frais que ceux qu'ils avaient toujours payés, à moins qu'ils ne soient consécutifs à la sécularisation à leur profit de biens ecclésiastiques.

L'état de la documentation ne permet pas, à ma connaissance, d'établir la pratique observée en matière d'entretien des cures durant les premières décennies après l'adoption de la Réforme, mais il est certain que la situation variait d'une paroisse à l'autre en fonction des conditions antérieures au changement de culte, en particulier en fonction du droit de collation et du statut de la cure. On constate qu'à Cornaux, où le droit de présentation appartenait au comte de Neuchâtel, les réparations à la cure étaient faites aux frais de ce dernier³. Par contre, à Corcelles, la situation était très complexe. Le prieur du lieu en était en même temps

le curé, et c'est l'abbé de Romainmôtier qui avait le droit de présentation. A la réforme, les biens du prieuré passèrent en partie à Jean-Jacques de Wattenwyl, seigneur de Colombier; en partie constituèrent le fief Barillier. Lorsque vers 1570 des réparations furent nécessaires à la cure, le ministre David Chaillet s'adressa au Conseil d'Etat qui refusa de contribuer et le renvoya à ses paroissiens⁴, affirmant qu'ils y étaient tenus. Chaillet demanda alors de pouvoir s'adresser à Berne, comme collateur du prieuré à cause de Romainmôtier. De leur côté, les paroissiens acceptaient de participer aux frais à raison d'un tiers, à titre gracieux et pour une fois⁵, mais les communautés de Corcelles et de Cormondrèche niaient être tenues à contribuer aux réparations, ce qui irrita fort le Conseil d'Etat, lequel leur donna huit jours de délai pour changer d'avis, faute de quoi les communautés seraient poursuivies par voie de justice⁶. Quelques années passèrent, et le pasteur, qui n'avait toujours pas obtenu la réfection de sa cure, chercha à faire contribuer les possesseurs du fief, Louis Barillier et ses frères⁷. Finalement, la cure devant être non plus réparée mais entièrement reconstruite, le Conseil d'Etat se tira d'affaire en acceptant l'offre des frères Jean et Louis Junod de bâtir la cure à neuf «selon le dessein et memoyre» qui leur en avait été montré et de tout faire «selon le portrait et memoire» dans un délai donné, moyennant qu'ils soient affranchis de leur condition taillable. Comme il n'entraît pas dans les compétences du Conseil d'Etat d'accorder un affranchissement, la proposition des frères Junod fut transmise en France avec un préavis favorable, alors que les Junod, «pour l'amour et dillection qu'ilz ont a leur pasteur et ministre», s'offraient à construire le bâtiment pour 800 livres faibles seulement si leur affranchissement était refusé⁸. C'est dire que la solution trouvée ne résolvait rien pour l'avenir: en 1610 d'importantes réparations étaient à nouveau urgentes, et le Conseil d'Etat ordonna d'y mettre la main, en attendant que l'on sache qui était tenu de les payer⁹.

Autre exemple, celui de Serrières, où, en 1606, une importante réfection à la cure fut demandée d'abord à la ville de Bienne parce qu'on croyait qu'elle avait la collation, mais on mit ensuite la main sur un acte montrant que Bienne s'en était dessaisie au profit du chapitre de Saint-Imier, dont l'évêque de Bâle était seigneur, et le Conseil d'Etat résolut de sommer l'évêque de réparer la cure «ainsi qu'est tenu un s^r collateur»¹⁰.

Cette grande diversité de statuts héritée de l'organisation ancienne de l'église fut un obstacle durable aux efforts du Conseil d'Etat d'imposer une règle commune pour l'entretien des cures; de plus, le prince et son conseil à Neuchâtel étaient conduits à prendre des dispositions dans un

domaine nouveau : l'Etat, ou ce qui en tenait lieu, n'intervenant pas avant la Réforme dans ces questions ecclésiastiques.

De son côté, la Classe, qui tenait le rôle de l'évêque dans l'église neuchâteloise, s'inquiétait que « l'on » veuille que les ministres entretiennent les maisons de cures « ruinees ou gastees » et elle intervint auprès du Conseil d'Etat pour montre que « ce n'est pas equitable »¹¹. De manière répétée les pasteurs s'adressèrent ainsi à la Seigneurie pour faire rebâtir à neuf ou réparer leurs cures, entendant bien par là que les dépenses seraient payées par les recettes publiques ou mises à la charge des paroisses.

Le 6 novembre 1587, le Conseil d'Etat prit un arrêté qui semblait enfin fixer une doctrine :

Il a esté arrêté que il sera faict remonstrance ausdictz ministres que Madame [Marie de Bourbon] ne pretent estre tenue a telles reparations veu qu'elle ne jouyt du revenu desdictes cures, et que c'est a eux de les bastir et entretenir, veu qu'ilz ont le domayne desdictes cures, ou bien aux paroissiens lesquelz, selon tous uz et coustumes, sont conservateurs desdites cures. Mais aux cures qu'il paroistra que Madame a retiré le revenu en domayne, et qu'elle sera jouyssante d'iceluy revenu, sera advisé d'en user selon que Madame y sera tenu. Et neantmoins faisans lesdictz ministres paroistre par lettres, tiltres et recongnosances que Son Excellence y soit tenue, qu'alors y sera advisé comme de raison¹².

Le 20 décembre de la même année, le Conseil d'Etat précisait que la Seigneurie supporterait les frais de reconstruction ou de réparation non seulement des cures dont elle possédait le temporel mais encore de celles dont les paroissiens auraient « lettres de bail » de la Seigneurie. Enfin, alors que l'arrêté du 6 novembre laissait ministres et paroissiens face à face, et dans l'incertitude sur leurs obligations partout où la Seigneurie n'en avait pas, celui du 20 décembre mettait les travaux en principe à la charge des paroissiens et assurait les pasteurs du soutien de la puissance publique en cas de besoin :

tellement que sy envers ceux-là [les paroissiens], ilz ont faulte d'assistance pour faire contraindre lesdictz paysans ausdictes reparations et ilz demandent icelle, que l'on leur donnera toute la faveur et assistance que l'on pourra au nom de madicte Dame¹³.

Cette dernière décision avait de quoi satisfaire les pasteurs : ou bien ils apportaient la preuve que les travaux aux cures devaient être entrepris par la Seigneurie ou bien ils avaient son appui pour que les paroissiens les exécutent.

La volonté exprimée par le Conseil d'Etat correspondait à ce qui dans les faits existait dans beaucoup de paroisses, du moins si l'on en croit le reproche fait par lui à ceux de Corcelles et de Cormondrèche en 1576 de se montrer « plus retifz et moins affectionnez que tous ceux dudit comté qui se sont montrez faciles et dociles à faire contribution pour accomoder leur pasteur et ministre »¹⁴. Mais il s'en faut que cette volonté ait été reçue partout car à la fin du XVI^e siècle « messieurs les doyen et ministres de la Classe » revenaient à réitérées reprises devant le Conseil d'Etat, lui demandant :

Que tous les ministres soyent honnestement et competemment accomodez de logis tant pour leurs estudes comme pour leur petit train, famille et herbergement des pauvres; et que pour cest effect que les maisons des cures ruynées soyent restablies et rebasties; celles qui ont besoing de reparation et membres necessaires soyent parfournies¹⁵.

Sur ce point, le Conseil d'Etat renvoya la Classe à un règlement de Marie de Bourbon dont le texte, perdu deux fois par la Classe, n'a pas été retrouvé, mais dont la teneur devait être conforme aux arrêtés de 1587. Assurance lui était donnée que ce règlement serait appliqué.

Non seulement ce règlement resta lettre morte mais la conduite du sieur de Bierville, ambassadeur de Marie de Bourbon, provoqua une vive inquiétude chez les pasteurs et conduisit Antoine Royet, doyen de la Classe, à écrire une lettre très amère à la princesse pour lui dire « non sans grand marissement et souspirs proffonds » que son ambassadeur était en train de « saper la religion et de semer artificiellement des divisions ». Revenait encore la question des cures et l'incapacité des pasteurs à remettre en état « les vieilles ruynes et degasts »¹⁶.

Certes, les décisions du Conseil d'Etat avaient été claires, mais, même avec de la bonne volonté, difficilement applicables, car elles se heurtaient à des actes inattaquables. En effet, les fidèles de plusieurs paroisses, dont l'entretien n'incombait pas à la Seigneurie, avaient de solides arguments à faire valoir pour se dégager de toute contribution à l'entretien des cures et pour en faire retomber les coûts sur le pasteur. Ainsi, ceux de la Chaux-de-Fonds exhibaient un acte de René de Challant, daté de 1560, stipulant :

Et quand a la maison du ministre de ladict Chaux de Fond, puisque les manans dudict lieu l'ont faite, nous declairons et ordonnons a ceux que demeureront dedans seront tenuz d'entretenir et maintenir sans que lesdictz paroissiens y soient tenuz¹⁷.

Le temps passant, la situation empirait partout où un accord n'était pas intervenu entre pasteur et paroissiens : « les logis, comme par nécessité générale et naturelle venant de vieillesse et caducité en décadence et finalement en ruine », pour reprendre les termes du porte-parole de la Classe lorsque les ministres se présentèrent devant le Conseil d'Etat le 24 janvier 1599 afin de lui représenter les dramatiques conditions de logement de plusieurs des leurs¹⁸ : la cure de Lignièrès, « d'extrême vieillesse accablée, est rendue inhabitable au pasteur », celle de Saint-Martin « ne peut plus subsister pour la caducité » ; celles de Fontaines, d'Engollon, de Bevaix, des Brenets sont « ruineuses en des endroits » et de toute manière très exigües... Tout au long des nombreux articles de ce mémoire, ce ne sont que plaintes sur l'état des bâtiments et sur la mauvaise volonté, dans beaucoup de lieux, des paroissiens envers leurs pasteurs comme envers les maîtres d'école, plus mal traités encore :

Il y a des paroisses qui ne se soucient guères de l'instruction de leurs enfans et qui sont si froides que rien plus a l'entretènement des maistres d'escolles desquelz ilz sont pourvez par la Classe, parfois a leur requeste, les laissant languir... et crier après leurs petitz salaires...

La Sagne illustre bien une situation de tension extrême. En décembre 1595, la communauté de ce village avait reçu l'ordre du Conseil d'Etat de rebâtir la cure entièrement ruinée, sinon elle y serait contrainte par voie judiciaire ou même par autorité souveraine. Les gouverneurs (entendons par simplification et déformation les conseillers communaux) répliquent qu'ils n'y sont pas tenus et que la construction incombe au pasteur¹⁹. Quelques mois plus tard, sur plainte de la Classe, le Conseil d'Etat, conformément à ses décisions de 1587, enjoint une nouvelle fois aux Sagnards de rebâtir la cure, affirmant que les titres mêmes produits par eux pour prouver leur exemption les y contraignent. Comme ils ont construit la cure, ils doivent l'entretenir, affirme le Conseil d'Etat. Or, à la Chaux-de-Fonds, c'est parce qu'ils avaient construit la cure que le seigneur de Valangin avait libéré les paroissiens de son entretien. Manifestement, le Conseil d'Etat usait ici de violence. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux actes produits par les Sagnards en 1632, et particulièrement à l'acte de François de Martines du 16 octobre 1552²⁰.

Quoi qu'il en soit, la cure étant véritablement inhabitable, le maire de la Sagne (officier du comte, et non un représentant des habitants) fut chargé par le Conseil d'Etat de trouver pour le pasteur un logis « a louage

mediocre» pour une durée d'un an et sans préjudice des droits du prince. C'était le 11 mai 1596, et il fut donné deux semaines aux représentants de la communauté, convoqués au château de Neuchâtel, pour qu'ils fassent prendre une décision favorable aux villageois. Le 26 mai, les gouverneurs reviennent devant le Conseil d'Etat et continuent à nier tout devoir de reconstruire la cure²¹. L'entêtement des Sagnards l'emporte peu à peu sur l'autorité du Conseil d'Etat qui en 1598 accepte, pour apaiser le propriétaire, que le loyer du logement pastoral soit payé sur la recette de Valangin²². La cure de la Sagne venait en tête des plaintes de la Classe dans le mémoire du 24 janvier 1599, cité plus haut; aussi, le Conseil d'Etat renonça-t-il à lutter davantage sans bon droit et ordonna-t-il l'achat d'une maison à la Sagne pour y loger le pasteur, maison qui coûta 2000 livres et qui fut payée par tiers sur les exercices 1598/1599, 1599/1600 et 1600/1601²³ avec cette réserve émise par les vérificateurs des comptes «mais qu'il soit deliberé si Madame doit le logement et entretenement des maisons des ministres».

La tension provoquée par cette affaire se doubla d'un refus de la communauté de la Sagne d'admettre sur son pâturage le bétail du pasteur et d'un refus de lui accorder du bois dans la forêt communale. Sitôt l'achat d'une cure conclu, le Conseil d'Etat requit le procureur général de la seigneurie de Valangin contre Jérémie Guillaume «pour parolles plaines de mesprix par luy proférées contre la Seigneurie et le ministre dudict lieu»²⁴. Tenace lui aussi, le Conseil d'Etat profita en 1656 d'une requête des Sagnards, qui avaient à demander des allègements de redevances à cause d'un violent orage de grêle sur leurs récoltes, pour les exhorter à aider le pasteur à remettre en état la cure qui s'en allait «en decadence»²⁵. Quoi qu'il en fût de cette aide, elle était à *bien plaire*, comme nous disons ici.

La charpente du bâtiment — estimé à nouveau en bon état en 1668²⁶ — exigeait des réparations en 1669²⁷; et en 1673, Brun, intendant des bâtiments, visita la cure qu'il jugea en si mauvais état qu'il valait mieux la vendre que la réparer, avis partagé par les conseillers d'Etat qui l'inspectèrent à leur tour lorsqu'ils se rendirent à la Sagne pour la mise aux enchères des dîmes²⁸.

La décrépitude rapide des maisons de cure semble avoir été fréquente: celle du Locle est déclarée «ruynee» lorsqu'en 1556 une forte somme est affectée à sa réparation²⁹. Quelque quarante ans plus tard, en 1592, plus de 1600 livres sont dépensées pour la remettre en état car elle s'est trouvée «sy vieille et pourrie tant en muraille que bois, que tout n'a rien vallu et a fallu tout refaire pour la remettre en parfait état»³⁰. Moins de

quarante ans après à nouveau, en 1626, le diagnostic est très alarmant : la maison de cure a été trouvée « rompue, fendue, pourrie, s'escartante et lessé tomber en ruine en plusieurs lieux et endroys tant ès murailles qu'ès bastimens de bois a cause de son antiquité, repatasement, rebastye mal a propoz, le tout bien veu et regardé; les murailles habandonnant, le maisonnement de boys se fendant et departissant d'avec les travoisons (la poutraison), en dangier de malheur et dommages a ceux qui y habittent »³¹. La conclusion des conseillers d'Etat Guy et Favarger, chargés le 20 août 1631 par le Conseil d'inspecter les cures du pays et de faire rapport est alors que celle du Locle tombe en ruine³².

L'explication du rapide délabrement de nombreuses cures est évidemment dans l'insuffisance des travaux d'entretien, insuffisance qui provient tout à la fois de l'incertitude des devoirs des uns et des autres envers les bâtiments, de la mauvaise volonté des paroissiens, de l'absence de moyens des pasteurs, mais aussi de leur négligence et de leur patience à supporter les inconvénients d'une cure dans laquelle ils savent qu'ils ne résideront en général que quelques années car les changements de paroisse sont fréquents pour eux. Selon toute apparence, même le remplacement de quelques bardeaux sur la toiture ou d'un carreau de fenêtre brisé laissait à désirer.

Au début du XVII^e siècle, le Conseil d'Etat, qui jusqu'alors avait eu tendance à reporter sur les paroissiens l'entretien des cures, commença à attribuer l'origine des dégâts aux pasteurs lesquels, à cause « de quelques petites et menues reparations qu'ils negligent, craincte de quelques petits frais, qu'il arrive grandz degatz et en après des ruynes et orvalles » (catastrophe)³³. Cette manière de voir était d'ores et déjà acceptée par la Classe qui dans son assemblée générale d'août 1610 avait décidé la nomination en son sein d'« ediles » pour opérer de fréquentes visites des maisons et des biens des cures, puisque plusieurs ministres « laissent venir de grandes ruines ès maisons de cure par faute de quelques petites reparations »³⁴. Pour autant, le Conseil d'Etat ne relâchait guère sa pression sur les paroisses, et s'il acceptait en 1607 de soulager par une subvention de 600 livres les habitants des Brenets pour les encourager à faire quelque chose « de beau et de bon pour bien loger et accomoder leur pasteur et ministre », ce n'était pas sans leur faire remarquer que les Brenets avait été pendant longtemps « simple filliole » et qu'en échange de la permission d'avoir au village même « l'exercice de leur religion sans avoir la peyne de courir plus loin », c'est-à-dire au Locle, ils devraient être astreints à l'entretien de la cure et du reste³⁵. Il n'en demeure pas moins remarquable que le Conseil d'Etat ait accepté de prélever dans certains

cas des sommes sur le revenu du prince alors que celui-ci n'était pas tenu de participer à l'entretien d'une cure.

Un siècle après le début de la Réforme, et à la suite de solutions occasionnelles et de conflits renaissants, le Conseil d'Etat généralisa une formule que l'on voit appliquée à Fontaines en 1598 déjà. Cette formule consistait à remettre en état aux frais des communautés, respectivement du prince, toutes les cures qui en avaient besoin et à laisser ensuite l'entretien courant aux pasteurs. Déjà vers 1626, mais systématiquement entre 1631 et 1633, les conseillers d'Etat Guy et Favarger, celui-ci étant aussi procureur général, visitèrent les cures et dressèrent des procès-verbaux de leurs inspections³⁶. Une fois la cure trouvée en bon état, et inventaire dressé de ses portes, fenêtres et autres meubles attachés, elle était remise au pasteur à charge à lui de la remettre à son successeur dans le même état, quitte à s'entendre avec lui sur le partage de certains frais d'aménagement³⁷. C'est ainsi que les cures de la Sagne, de Cortailod et bien d'autres furent remises à leurs titulaires. Seules restaient à supporter par les paroisses les « ruines énormes » survenues accidentellement et sans la négligence du pasteur³⁸. Dans ces cas, la reconstruction n'était pas nécessairement faite selon les règles de l'art: on voit à la lecture du second document publié en annexe que les plafonds de la cure nouvellement reconstruite à Cortailod menaçaient de s'effondrer parce que les poutres de soutènement étaient trop courtes.

Le Conseil d'Etat se tint à la décision d'obliger les pasteurs à l'entretien et aux menues réparations. En 1656, on le voit même contraindre la veuve du pasteur Debély à faire les réparations pour ce qui était arrivé à la cure de Corcelles par la faute de son mari pendant qu'il était à la tête de la paroisse³⁹.

Malgré tout, la Classe se plaint à nouveau en 1665 que la plupart des ministres sont mal logés « par le peu de soin qu'on a de maintenir les cures », et elle demande au Conseil d'Etat de mettre l'ordre nécessaire pour les faire racommoder⁴⁰.

Les inventaires dressés avant la remise d'un bâtiment au pasteur permettent de se faire une idée générale de l'aspect des cures. Elles ne se différenciaient en rien dans leur extérieur des autres maisons du village, et elles avaient aussi des allures de fermes avec leur grange, leur écurie, leurs étables à vaches et à cochons, leurs caves et leurs dépendances. Le pasteur tenait à disposer d'un jardin et d'un verger, et celui de Corcelles se plaint en 1576 qu'on n'ait laissé aux ministres « qu'un petit gardinet pour toute comodité ou ilz ne recueillent aulcung fruict de poires,

pommes ny aultres pour en ayder les pauvres malades quand ilz les vont consoler ou visiter»⁴¹. A l'intérieur, les pièces sont disposées comme celles d'une ferme: la cuisine du pasteur de la Brévine a un four et une grande cheminée «revestue de boys, a la mode de montagne»⁴². La seule particularité est un cabinet de travail pour le pasteur: «l'estude»; encore ne la rencontre-t-on pas partout. Celle de la cure de Bevaix est ainsi décrite:

Item, a l'estude, deux fenestres neufves de sibe (verres ronds) qui regardent aussy sur la rue du costé du jorram. Item, une aultre fenestre baillant jour dans la despence (pièce où l'on conservait des aliments) illec auprès. Item, la porte qu'on entre depuis ladite estude a la despence avec ces pommelles et serrure a resors. Item, ung petit fourneau faict de neuf, et finalement des tablas (rayons) à tenir des livres⁴³.

* *
*

En conclusion, jamais les paroissiens n'ont contesté le droit au pasteur de jouir d'une maison en contrepartie de sa fonction, et particulièrement des sermons qu'ils devaient prononcer le dimanche et en semaine, mais ils se sont dans plusieurs cas montrés chiches envers leur conducteur spirituel et ils ont renâclé devant les dépenses d'entretien de l'immeuble qu'ils mettaient ainsi à sa disposition, surtout lorsque ces dépenses n'étaient pas, antérieurement à la Réforme, à la charge de la paroisse ou lorsqu'ils en avaient été exemptés par des actes en bonne et due forme. De leur côté, les pasteurs, parfois pauvres, jamais assurés de séjourner de nombreuses années dans le même lieu et souvent négligents, ont mal entretenu leurs logements. Ayant pour première mission d'assurer l'ordre public et l'harmonie, le Conseil d'Etat s'est trouvé placé devant des problèmes nouveaux pour le pouvoir civil lors des conflits entre pasteurs et paroissiens. Après s'être contenté de préserver les intérêts du prince en limitant ses obligations matérielles, le Conseil d'Etat a progressivement recherché une solution générale malgré les difficultés provenant du poids de la tradition et de situations acquises constituant des exceptions. Ayant échoué dans une première tentative d'imposer le plus souvent possible aux paroissiens la totalité de l'entretien, et cela encore de manière systématique à la fin du XVI^e siècle, le Conseil d'Etat en vint à favoriser puis à tenter d'imposer la mise à la charge des pasteurs de l'entretien courant des cures et à celle des paroisses les très gros travaux. Toujours soucieux du maintien de l'ordre, il prévint à plus d'une

reprise des tensions trop fortes en acceptant de subventionner à l'occasion certains travaux ou en déclarant que l'effort consenti par telle communauté ne constituerait pas un précédent, mais il n'en délivra pas acte.

Dans l'ensemble, et compte tenu de toutes les paroisses du comté de Neuchâtel et de la seigneurie de Valangin, le logement des pasteurs et l'entretien des cures ne provoquèrent cependant de difficultés majeures qu'en peu d'endroits, mais les accrochages furent nombreux.

Rémy SCHEURER

Pièces justificatives

N° 1

1632, 23 mai.

Enquête sur la cure de la Sagne

Les s^{rs} maistre Guy et procureur Favargier s'estants transportez a la Sagne pour faire denombrement specificatif des biens de la cure dudit lieu et recognoistre qui estoit tenu aux reparations et refactions de la maison de dite cure auroyent a cest effect fait convenir le s^r Boyve, ministre dudit lieu, adsisté du s^r Chevalier, ministre au Locle et juré du colloque des Montagnes, avec les gouverneurs et parties des plus apparentes dudit lieu, lesquels ilz ont sommé leur faire voir les tiltres, droits et enseignements servants a l'esclaircissement et ilucidation de ce que dessus.

Premierement ont trouvé la maison située a ladite Sagne, au lieu dit a la Corbatiere, consistant en: poile, cuisine, chambres hautes et basses, double cave, estude, grange, estable et escurie, appartenances allentour, contenant tant ladite maison qu'appartenances par mesure et perchoyeson qu'en a esté faite [blanc] que jouxte David Vuille dit Bille, juré, devers bize, Pierre Collier, southier, devers joran, Jean Richard dit Bresley par l'allee de vent et le chemin d'ouberre, laquelle maison provient d'aquis fait par la Seigneurie appert de l'acte en datte du XIX^e juillet 1599, receu par P. Maire, notaire; ladite acquisition faite en vertu de mandement esmané au maire par Mons^r le gouverneur Jacob Wallier, portant outre le commandement de faire ledit acquis d'enjoindre au ministre de l'entretenir, maintenir et rendre en bon estat, en datte du X juillet 1599.

Sur ce ayants lesdits gouverneurs et paroissiens eu advis ont représenté qu'en vertu du droit commun et de ce qui se pratique, les pasteurs estants logez doivent entretenir les maisons; de plus, apparoistre par unne supplication presentee a dame Ysabelle de Challant par maistre Simeon Clerc comme il y estoit tenu en datte du 1 novembre 1574 et l'appointement au pied signé par ladite dame du 1 decembre audit an. Plus par declaration de François de

Martine portant par exprès que le ministre d'alors et ses successeurs seroyent tenuz après que les paroissiens eurent mis ladite maison en estat l'entretenir tant de couverture qu'autres reparations, en datte du seixieme octobre 1552. Item, que par le mandement susdit, il est expressement porté que lesdits ministres seront tenuz l'entretenir. Plus, ont dit avoir riére eux quittances des s^{rs} ministres d'avoir receu ladite maison en bon estat soubz promesse de l'entretenir. Partant, concluoyent que le present et futurs s^{rs} ministres devoient estre tenuz ausdites reparations et maintenance.

A quoy lesdits s^{rs} ministres respondoient les ministres particuliers n'avoir peu obliger leurs successeurs a dittes reparations et refactions. Quand au mandement et declarations du s^r gouverneur et du s^r de Martines, elles ne se doivent entendre que pour les maintenir de menues reparations, mais que pour les enormes, comme il peut arriver de ruines par vieillesse, qu'il est raisonnable que lesdits paroissiens les facent, estant de droit divin et humain qu'ilz logent leur pasteur.

Lesdites parties entendues, et veu ce qu'elles ont voulu produire, il a esté dit qu'en consideration de ce que la cure a esté bastie par lesdits paroissiens et receue par le s^r de Martines aux conditions cy dessus narrees; de plus, que de grace la seigneurie a achepté la maison de present audit ministre, a condition de la bien maintenir et rendre en bon estat; qu'en effect lesdits s^{rs} ministres present et advenir seront tenuz a l'entretenement et reparation de ladite maison et a tous bastiments qu'ilz y voudront faire interrieurement sans que lesdits paroissiens et communiens soyent tenuz a aucunes refactions, reparations et entretenement d'icelle, cy ce n'estoit en cas de ruine enorme accidentale et qui ne fust arrivee a la faute desdits ministres soit par feu ou pour n'avoir satisfait a ce que dessus pour l'entretenement et reparations que dessus ou autrement. Hors desquelz cas lesditz paroissiens et communiens seront tenus loger leur pasteur et reparer lesdites ruines enormes, leur laissant leur recours contre ceux qui a leur faute les auront laissé arriver.

[La suite décrit le temporel de la cure et les obligations du pasteur].

A. E., K 11, N° 29.

N° 2

1634, 8 septembre.

Inventaire de la cure de Cortailod

Le VIII^e septembre 1634, les s^{rs} maistre Guy et procureur Favargier avec le s^r Jonas Favargier, ministre a Collombier, se sont transportez a Cortailodz pour visiter le bastiment fait par la commune dudit lieu en la maison de la cure et la

recevoir sy il se trouve bien fait affin que le s^r ministre en puisse entrer en jouissance après qu'inventaire en sera fait pour la remettre et rendre de mesme a ses successeurs, laquelle a esté trouvée en l'estat suivant.

La porte devant en entrant dans la maison toute neufve, doublee, ayant serrure, guichette, pomelle et sa clef.

En la cuisine, unne armoire soubz les degrez ayant sa porte, gonds, pomelles et verroux.

A la mesme, deux jours grillez dont les vittres sont toutes neufves, les rames de chesne.

Une porte neufve pour aller depuis ladite cuisine a la grange, ayant ses pomelles et verroux.

La porte du poile neufve, ayant pomelles et manette et guichette.

Audit poile, trois jours de fenestre grillez ayant ses vitres toutes neufves avec les rames de chesne et ferrure a escarres.

Le plancher tout neuf assez bien fait.

Unne armoire ayant unne porte avec deux pomelles.

Le selar n'est bien fait: les tras n'estants entez comme il faudroit dans la muraille ny assez forts pour supporter la charge qui est dessus.

Les gouverneurs ont promis d'y faire un fourneau neuf, celuy qui y est ne vaillant rien.

La porte entre le poile et la chambrette ayant ses pomelles, serrure et clef.

En ladite chambrette deux jours de fenestre du costé du vent, grillees ayant leurs vittres neufves, rames de chesne et ferrure a flames.

Un autre jour comme dessus grillé, vittres et rames avec les ferrures a esquierre.

Une porte entre ladite chambre et la cave ayant une serrure a verroux avec sa clef et pomelles.

Le plancher et selar comme ceux du poile.

En la cave, deux mars.

Item, deux jours grillez avec leurs vittres a feuilletz.

Une grande porte mi-partie ayant ses pomelles fermant a bare de bois par dedans.

La porte pour monter a l'estage dessus ayant ses pomelles, guichette et manette.

Les degrés de pierre de taille pour y monter.

En montant lesdits degrés unne petite fenestre grillee ayant ses vitres neufves, a feuilletz.

Au haut desdits degrés les deux lavoirs de pierre de taille.

Sur lesdits lavoirs un jour de fenestre ayant ses vittres neufves, rames de chesne et ferrure a esquiere.

Entre ladite cuisine et la chambre proche des degrez, une porte neufve ayant ses pomelles, serrure et clef.

En ladite chambre, un jour comme dessus.

En la chambre proche de la cheminee qui sert de lardier, la porte neufve comme dessus.

Un jour de fenestre ayant ses vitres neufves, rames de chesne et ferrure a flames.

Au poile dessus, la porte pour y entrer a placard, ferree a flames, guichette, manette et verroux.

Trois jours de fenestre ayant leurs vittres neufves, rames de chesne, ferrees a esquierre.

Les planchers et selar comme ceux du poile dessoubz. Audit poile, unne armoire ayant ses tablates, porte a placart, ferrure a flames et serrure et clef.

N'y a point de fourneau: les comuniers ont promis en faire un.

La porte pour entrer en la chambre auprès a placard, ferree a flames, ayant serrure et clef.

En ladite chambre, deux jours ayant ses vittres neufves, rames et ferrure a esquierre avec les lodes.

Le plancher et selar comme ceux du poile et de plus ne sont au niveau.

En la grange doivent, comme ilz ont promis, faire la grande porte, les solier, mangeoires, ratteliers et separations necessaires.

La ramure et couverture toutes neufves est en bon estat.

Il y a unne arche a tenir graine ou farine assez vielle.

Les murailles et autre besogne de maçon s'est trouvee bien faite.

Laquelle maison a esté remise audict estat entre les mains du s^r Olivier Rosselet, coadjuteur en l'esglise dudit lieu, a condition de l'entretenir de toutes menues reparations et la remettre en bon et suffisant estat a son successeur a peine de supporter tous damages et interrests qui a deffaut dudit entretenement pourroyent arriver, et quand aux ruines esnormes qui peuvent survenir par viellesse, accident de feu ou guerre, sans la faute dudit ministre, lesdits comuniers seront tenus les reparer et remettre en bon estat selon le droit commun et usité generalmente en fait semblable en d'autres endroits ou autre n'est espressement tenu ausdites reparations. Ladite maison gisante au village dudit Cortailloz, jouxte les appartenances d'icelle, les hoirs feu mons^r Mellier, jadis ministre, de vent; la chariere, de bise; le lieutenant Menthe et les hoirs Samuel Melier, de joran; et les hoirs Jonas Aubert, d'ouberre; auprès de laquelle il doibt avoir un jardin contenant un homme, qui ne se trouve de ladite teneur.

Outtre quoy lesdits paroissiens sont obligez de delivrer annuellement au s^r ministre trois muids de vin et trois muids de froment et douze livres foibles en argent. Plus, luy doivent fournir six hommes de vigne ny des pires ny des meilleures.

Ladite pension et obligation de loger leur ministre et pasteur et entretenir la maison couste par prononciation faite par Rodz Beney, abé de l'Isle, Nicolas de Wattewil, prevost de Berne, Simon de Neufchastel, Hans Rudolf Hetzel, Jean Gruiere et Claude Baillodz entre les curez de Bevay et celuy de Pontherose et les comuniers dudit Cortailloz en datte du jour de saint Mathieu appostre de l'an

1524. Doibt estre scellee de quatre seaux, cependant ne s'en trouve qu'un, celuy de Schiesser, signee Baillodz. Outre quoy ledit s^r ministre a mesme droit de bocheage et pasturage durant son sejour audit lieu et l'exercice d'icelle charge comme l'un des autres comuniers.

Et pour suppleer aucunement a la petite pention, il a esté accordé par feu George de Rive, gouverneur de ce comté, en augmentation et soubz le bon vouloir et plaisir de Son Altesse la quantité de quatre muids de vin, quatre muids de froment et un muid d'aveyne, ce qui a esté reduit par depuis a trois muids de vin et trois muids de froment et deux muids d'aveyne, de laquelle reduction n'ont peu faire paroistre ladite concession dudit s^r de Rive en date du 19 juillet 1537, signee Bareillier et selee du seau dudit s^r de Rive.

Outre quoy il est fourni par Son Altesse pour l'entretènement d'un maistre d'escole accordé par feu monseigneur Leonor a la requeste desdits comuniers un muid de vin outre les premices qu'ilz devoient qui leur sont quittez a conditon que le tout soit appliqué a ce que dessus, outre ce qu'ilz luy avoyent accoustumé luy delivrer a peine qu'i defaillants ladicte concession est nulle, en datte du 15 augst 1570, signé Leonor, contresigné B. Hory et sellee du seau de mondit Seigneur.

Lesdits paroissiens sont tenuz faire sonner cloches, les entretenir ensemble l'esglise.

Moyennant lesquelles choses ledit s^r ministre est tenu leur faire tous les dimanches deux presches, un le mardi et la priere le vendredi; et durant les saintes Cenes, il doit faire un presche le vendredi.

Plus, doibt fournir le pain et le vin de la Sainte-Cene.

A. E., W 11, N° 28.

NOTES

¹ Rémy SCHEURER, «La Réforme dans les montagnes de la Seigneurie de Valangin», dans *Musée neuchâtelois*, 1982, pp. 263-282.

² Gabrielle BERTHOUD, «Les Français dans le clergé neuchâtelois à l'époque de la Réforme», dans *Cinq siècles de relations franco-suissees. Hommage à Louis-Edouard Roulet*, Neuchâtel, 1984, pp. 51-71.

³ A. E., Manuels du Conseil d'Etat, vol. 4, fol. 79^{vo} (1587); fol. 142 (1590); fol. 244^{vo} (1595); vol. 5, fol. 290 (1604); vol. 10, fol. 79^{vo} (1628); etc.

⁴ *Idem*, vol. 2, fol. 25^{vo}.

⁵ *Idem*, fol. 53.

⁶ *Idem*, vol. 3, fol. 17.

⁷ *Idem*, vol. 3, fol. 7^{vo}.

⁸ *Idem*, vol. 3, fol. 5^{vo} et 7.

⁹ *Idem*, vol. 5, fol. 492.

¹⁰ *Idem*, vol. 5, fol. 358^{vo}.

¹¹ A. E., Actes de la Classe de Neuchâtel, vol. 2, p. 105. — 1579 août.

¹² Manuels du Conseil d'Etat, vol. 4, fol. 84^{vo}.

¹³ *Idem*, fol. 91.

¹⁴ *Idem*, vol. 3, fol. 17.

¹⁵ *Idem*, vol. 4, fol. 229^{vo}. — 1595, 10 avril.

- ¹⁶ A. E., T 23 N° 7. — 1598, 18 janvier.
- ¹⁷ *Idem*, W 11, N° 29.
- ¹⁸ Manuels du Conseil d'Etat, vol. 5, fol. 85-87.
- ¹⁹ *Idem*, vol. 4, fol. 244^{vo}.
- ²⁰ Pièce justificative N° 1.
- ²¹ Manuels du Conseil d'Etat, vol. 4, fol. 254^{vo} et 256.
- ²² *Idem*, vol. 5, fol. 46.
- ²³ A. E., Recettes diverses, vol. 161. Les minutes du notaire qui passa l'acte le 19 juillet 1599 sont perdues (voir pièce justificative N° 1). Les vendeurs ne firent cadeau de rien: leurs enfants patientèrent jusqu'en 1609, mais ils obtinrent le versement d'un demi-muid d'avoine promis en étrenne lors de la vente (Manuels du Conseil d'Etat, vol. 5, fol. 460).
- ²⁴ Manuels du Conseil d'Etat, vol. 5, fol. 130.
- ²⁵ *Idem*, vol. 15, fol. 214.
- ²⁶ *Idem*, vol. 22, à la date du 29 juillet.
- ²⁷ *Idem*, vol. 23, fol. 2^{vo}-3.
- ²⁸ *Idem*, fol. 223^{vo} et 229^{vo}.
- ²⁹ W 11, N° 24.
- ³⁰ W 11, N°s 20 a, 20 d et 22.
- ³¹ W 11, N° 20.
- ³² W 11, N° 21.
- ³³ Manuels du Conseil d'Etat, vol. 5, fol. 492 (1610, 8 novembre).
- ³⁴ Actes de la Classe de Neuchâtel, vol. 2, p. 373.
- ³⁵ Manuels du Conseil d'Etat, vol. 5, fol. 375.
- ³⁶ Pour le moment, j'ai retrouvé les rapports pour treize cures: Bevaix (W 11, N° 25), les Brenets (K 11, N° 23), la Brévine ou Chaux d'Etalières (W 11, N° 30), Corcelles (L 11, N° 11 et Y 3, N° 18), Cortaillod (W 11, N° 28), Engollon (K 22, N° 25), Fontaines (L 11, N°s 6 et 7 et M 24, N°s 4, 5, 6), le Locle (Q 11, N° 20, et W 11, N°s 21 et 26), Môtiers (S 11, N° 28), la Sagne (K 11, N° 29), Saint-Sulpice (P 11, N° 30), Valangin (K 11, N° 26) et les Verrières (X 11, N° 9).
- ³⁷ Actes de la Classe, vol. 4, p. 48.
- ³⁸ Voir les deux pièces justificatives.
- ³⁹ Manuels du Conseil d'Etat, vol. 15, fol. 183.
- ⁴⁰ *Idem*, vol. 19, à la date du 18 juillet.
- ⁴¹ *Idem*, vol. 3, fol. 7^{vo}.
- ⁴² W 11, N° 30.
- ⁴³ W 11, N° 25.

SUR UNE CONCEPTION DU POUVOIR EN 1627

S'il n'est pas d'histoire concevable sans un recours constant aux sources et plus spécialement aux documents d'archives, encore faut-il s'assurer que ceux-ci soient mis à la disposition des chercheurs grâce à la rédaction d'inventaires et de répertoires appropriés. Cet aspect peu connu du métier d'archiviste constitue pourtant l'essentiel de sa tâche quotidienne et lui réserve parfois d'agréables surprises, telle la découverte de ce discours tenu par l'ambassadeur du prince, Guillaume Beloteau, seigneur de Beauvais, devant le tribunal des Trois-Etats, le 23 avril 1627, et que nous publions en annexe avec les quelques commentaires qui permettent de le replacer dans la mentalité de l'époque.

Un tel témoignage nous rappelle aussi que les archives se définissent comme les documents nés du fonctionnement d'une même institution et que ce n'est pas l'effet d'un simple hasard si ce discours que nous publions en hommage à M. Jean Courvoisier, connaisseur averti des institutions neuchâtelaises de l'Ancien Régime et de leur fonctionnement, se trouve conservé aux folios 311 v^o — 315 du volume 6 des Audiences générales; ce registre renferme tous les jugements des causes portées en appel des juridictions inférieures devant le tribunal souverain des Trois-Etats dont les membres, ainsi que le rapporte un texte de 1633¹, « (...) ne sont assemblez pour faire décretz ny loix, ains [= mais] pour rendre justice sur les difficultez pendantes devant eux (...) ».

Il vaut donc la peine de s'arrêter quelques instants sur ce discours qui nous rapporte de façon imagée et précise la manière dont on concevait le pouvoir dans l'entourage d'Henri II d'Orléans-Longueville, prince souverain de Neuchâtel et Valangin depuis 1601, sous la régence de Catherine de Gonzague.

Une telle représentation du pouvoir est d'autant plus intéressante qu'elle ne se trouve que rarement dans nos archives: seule une notice de la fin du XV^e siècle, tirée d'un registre capitulaire, nous donne une vision traditionnelle de la société médiévale fondée sur les trois ordres de la société².

Mais il faut aussi relever que les idées exprimées par l'ambassadeur s'insèrent dans une tradition politique inaugurée dès la fin du XVI^e siècle par Marie de Bourbon et qui s'efforce d'introduire une meilleure organisation judiciaire et financière du comté, ainsi qu'une reprise en main de la noblesse; ces faits sont bien connus et il suffit de renvoyer aux remarques de Frédéric de Chambrier sur ce sujet³. Il faut simplement

préciser que dès 1588, Marie de Bourbon se préoccupe de la tenue régulière des audiences générales, politique poursuivie par Henri II qui définit, en 1618, les compétences respectives des Trois Etats et des Audiences générales⁴.

Ces mesures furent complétées par un règlement interne du Conseil d'Etat de 1624⁵, de telle sorte qu'il est permis d'affirmer que c'est dans le souci louable de rendre une brève et bonne justice que ces mesures furent arrêtées.

On assiste parallèlement à une remise en ordre administrative du comté concrétisée en 1588⁶ par la promulgation d'une ordonnance sur diverses matières d'administration et l'érection, en 1624⁷, de la communauté de La Chaux-des-Taillères en mairie et paroisse: le souverain entendait marquer ainsi son contrôle sur les Montagnes. Toutes ces mesures administratives, et nous ne les avons pas toutes énumérées, sont destinées à asseoir plus fermement l'autorité du souverain, qui ne manque pas une seule occasion de faire sentir ses prérogatives⁸.

Un rapport adressé vers 1610⁹ à Marie de Bourbon par le maire du Locle, Abram Clerc dit Guy, et intitulé «Articles du sieur Guy pour Vallangin», nous convainc que certaines réformes s'imposaient absolument; Guy insiste sur le fait qu'il faut accorder justice et ressort à La Chaux-de-Fonds et qu'il faut imposer l'obligation de résidence personnelle aux officiers des Montagnes; il signale aussi que les maires ne reçoivent pas de gages et qu'ils sont tentés de faire leur profit particulier au détriment de la princesse; les notaires sont trop nombreux, de même que les procès qui entraînent la ruine du peuple. Bien mieux, en 1623¹⁰, n'apprend-on pas que le prince n'a point de serviteur, étant donné que tous veulent être maîtres?

Dans un autre rapport adressé à Marie de Bourbon en 1598¹¹, il apparaît que certains conseillers d'Etat désiraient mettre le comté «aux coutumes des Liges», ce qui aurait entraîné l'adoption de lois et de coutumes qui auraient été étrangères au prince; on comprendra dès lors le vif désir que fut celui d'Henri II de voir aboutir la rédaction d'un coutumier qui aurait pu faire pièce aux influences venues du Corps helvétique. De plus, si l'on en croit les propos rapportés par l'ambassadeur, Henri II aurait dû faire face à plusieurs tentatives de rébellion: il dénonce particulièrement les ministres qui se «veulent mesler des affaires d'etat» et se rendent ainsi coupables du péché de désobéissance; nous ignorons, pour notre part, à quels cas précis il est fait allusion, dans la mesure où les manuels du Conseil d'Etat, pour la période allant de 1620 à 1627, ne soufflent mots de tels événements; seuls certains propos tenus

par Jonas Favarger, ministre de Dombresson, pourraient donner créance à la véracité des faits dénoncés par l'ambassadeur : Favarger avait en effet été blâmé « de ce qu'il s'est voullu imaginer une nouvelle sorte de gouvernement en cest estat semblable a l'aristocratique comme sy S.A. n'avoit le droit et gouvernement monarchique (...) »¹². Selon toute vraisemblance notre pasteur devait avoir connaissance des « Six livres de la République » de Jean Bodin¹³, où gouvernement monarchique et gouvernement aristocratique se trouvent soigneusement distingués. Quoi qu'il en soit, il est symptomatique que c'est à l'ambassadeur du prince qu'il revînt de remettre à l'ordre les sujets d'Henri II ; en effet l'ambassadeur représente la personne même du souverain, il est son ambassadeur ordinaire « en ses états souverains » ou « en ce sien Estat et pays de Suisse » ; il a plein pouvoir et mandement spécial pour examiner les comptes¹⁴ et dès la fin du XVI^e siècle, il préside les états et les « assemble « quant il plaira »¹⁵.

En un mot, l'ambassadeur est député « pour maintenir mes subjectz en tranquillité et repos » et il veille à « ce que justice leur soit briesvement et sincerement rendue ». C'est pourquoi il préside les Etats qui incarnent eux aussi « l'autorité souveraine » du prince et qui sont établis « pour reformer par arrest souverain les sentences des justices inferieures desquelles il a appel »¹⁶.

C'est donc un personnage considérable qui s'adressa à l'auguste tribunal des Trois Etats. Mais il est temps de se reporter au discours proprement dit qui exalte par-dessus tout la puissance souveraine du prince, dont le parfait symbole, remis en gage au tribunal, est le sceptre de justice.

Mais cette puissance souveraine qui se distingue aussi bien de l'aristocratie que de la démocratie n'admet point pour autant l'injustice et la violence, étant donné que le magistrat est le « gardien et conservateur des loix », afin que chacun « puisse jouir en liberté de ce que luy appartient ». S'il incombe au prince d'exercer la justice, celui-ci ne tolère cependant aucune atteinte à son autorité, car ce serait commettre le crime de rébellion qui entraîne la suppression immédiate des franchises, tant il est vrai que ce qui font les bons princes sont les bons sujets !

Toutes ces allusions à la souveraineté nous semblent être directement tirées des « Six livres de la République » de Jean Bodin qui pense que la puissance souveraine « est une pouvoir de coordination nécessaire à l'harmonie du gouvernement de l'Etat »¹⁷ : c'est donc bien l'obéissance du sujet envers son prince souverain et la protection que celui-ci lui accorde

qui font le citoyen¹⁸ : c'est pourquoi la révolte ouverte des sujets signifie la fin du régime légal et de la République¹⁹, et dans cette perspective, seule la monarchie peut réaliser une justice harmonieuse en dégageant « les hommes compétents, les avis sensés et les imposer au pays²⁰ ». Par ailleurs, l'idée que l'ambassadeur se fait de la mission du magistrat, qui après le souverain est la personne principale de la République, est également empruntée à Bodin²¹.

Quant aux allusions à la candeur, à la probité et à l'innocence des siècles passés, elles nous renvoient directement à la coutume neuchâtoise qui a banni les subtilités du droit romain, cause de tant de procès, mais elles semblent contredire les efforts que fit le prince dès 1618 pour introduire un nouveau coutumier : dans son rapport, le maire Guy ne réclame-t-il pas l'introduction d'un coutumier par le moyen duquel on pourrait éviter d'innombrables litiges ? Affirmation de la puissance souveraine et exaltation de l'obéissance des sujets, tels sont les deux piliers d'un bon gouvernement monarchique, source de toute justice ; appliquée à la réalité neuchâtoise les idées de Jean Bodin sur le gouvernement monarchique viennent corroborer une pratique fort ancienne de la fidélité et de l'obéissance en pays neuchâtois²².

On ne s'étonnera donc pas qu'il soit fait nulle mention d'un quelconque droit de résistance des magistrats face au prince, toute tentative de ce genre étant assimilée à une rébellion : de toute évidence le « Droit des magistrats » du protestant Théodore de Bèze n'est point admis en pays neuchâtois²³ et on lui préfère Jean Bodin.

La supériorité du régime monarchique est hautement affirmée et le prince souverain ne rend compte de son pouvoir qu'à Dieu seul. Son pouvoir connaît pour seule limite les libertés traditionnelles qu'il a concédées ou confirmées à ses fidèles sujets. Cette doctrine de la supériorité de la monarchie est bien connue en France et elle aura cours jusqu'à la fin de l'Ancien Régime²⁴.

Henri II d'Orléans-Longueville est vraiment l'enfant de son siècle²⁵ et les réflexions de Jean Bodin sur la souveraineté et la monarchie venaient à point nommé pour l'aider à étouffer les forces centrifuges qui risquaient de faire basculer le pays : face aux chants des sirènes helvétiques, l'affirmation de la souveraineté proclamée par l'ambassadeur Beloteau prouve qu'en ce premier quart du XVII^e siècle les conseillers d'Henri II d'Orléans-Longueville ont bien assimilé les doctrines de Jean Bodin qui ne seront reçues qu'à la fin du siècle dans le Corps helvétique²⁶.

Maurice de TRIBOLET

Pièce justificative

[fol. 311 v^o]

Après que mondict seigneur l'ambassadeur a heu prins sceance, comme aussi lesdicts seigneurs des Trois Estatz, il a faict l'exortation et la harangue suivante.

Entre les puissances souveraines il n'y en a point de plus agreable a Dieu, de sy favorable aux hommes que la monarchie, laquelle estant gouvernée par l'autorité d'ung seul Prince semble plus tollerable aux subjectz que l'aristocratie ny la democratie qui sont estatz popullaires, ceux qui sont soubz les loix de cest estat se peuvent dire heureux entre tous les canthons puisqu'ils sont [fol. 312 r^o] soubz la dommination d'ung Prince aussi auguste, genereux ayment la vertu et la justice et aultant religieux en ses parolles qu'aultre que l'on puisse alleguer par exemple. Vous avez subject de faire des prieres publicques pour sa prosperité et pour la conservation de son estat. L'histoire sacrée nous apprend que ce qui faict les bons Princes sont les bons subjectz et que quand Dieu veut vanger des peuples desobeissantz, il permet qu'ils soyent gouvernez par des tirans pour exercer injustice et violance contre ceux qui contreviennent a son ordonnance qui dict *per me reges requam et potentes scribunt justiciam*^a).

C'est la leçon que les apostres avoyent apprinse de leur maistre, lequel quoy qu'il feust Dieu, quoy qu'il eust des legions d'anges et que d'ung seul souffle il pouvoit changer tout l'univers, il voullut neantmoins n'estre dans l'ordre de l'estat, pendant que sa tres sainte mere rendoit ung acte de subjection aux exactions de l'empereur Auguste, lequel estoit directement contraire aux privileges et avantages de la religion des Juifz. Son Altesse vous a mis en main le gage le plus precieux de la Couronne qui est le sceptre de la Justice, lequel estant donné de Dieu aux hommes, comme representant son image, pour instituer nos mœurs en une pollice civile [fol. 312 v^o], et que par l'autorité du magistrat comme gardien et conservateur des loix, ung chascung puisse jouir en liberté de ce que luy appartient, estant instrument de Dieu pour entretenir la société des hommes au debvoir qu'ils doibvent a Dieu, au Prince et a leur Patrie.

C'est la parole du Seigneur que les peuples seront dissipez ou la Justice deffauldra. C'est pourquoy Arristotte dict qu'elle doibt estre honorée des citoyens puis que c'est la seureté de la Cité. Le mesme Arristote^b) nous enseigne que la superstion estoit en credit es villes ou il n'y avoit point de magistrat et que a ce deffault les peuples estoyent abandonnez des dieux et de la justice.

La Suisse a heu cest honneur entre toutes les nations d'avoir esté la derniere qui s'est maintenue en la candeur, probité et innocence des siecles passez et qui a banny de son pays les loix et subtilitez du droict romain et n'a heu autre jurisprudence que la pratique du pays et le sens commung, coustume grandement louable, puis que la subtilité des loix et l'interpretation d'icelles a causé tant de discentions es villes et citez ou elles ont esté introduites.

A mon regret je suis contrainct d'advouer qu'elle ne represente plus que l'idée de ceste ancienne simplicité et que par contagion elle a laissé introduire

ceste hidre de chicane qui est aujourd'huy plus frequent en ce pays qu'en nul aultre Province; l'on ne se propose a present [fol. 313 r^o] autre desseing que d'augmenter son heritage au destriment du prochain *per fas aut nefas*^c), de se laisser corrompre par faveur ou par presentz pour violer la justice, de faire des brigues contre son Prince soubz pretexte de religion. Le fils fait la guerre au pere, la femme veut soustenir les cordes contre son mary. Ceux qui exercent le ministaire de l'eglise se portent envie et se veullent mesler des affaires d'estat.

C'est ung tesmoignage certain du declin de cet estat sy par vos vœuz et prieres vous ne detournez l'ire de Dieu. Le premier peché qui a esté commis contre Dieu a esté fait au Ciel par les anges. Et celui qui a esté commis contre la terre a esté fait contre le S^t Esprit par les hommes qui est le peché de desobeissance, crime sy detestable que Dieu a esté contrainct de descendre du Ciel pour expier ceste faulte par la mort de son propre filz. Vous lirez a la Genese^d) comme Adam estoit au Paradis terrestre plus heureux que les anges et qu'il se laissa seduire par le serpent en la rebellion et desobeissance.

Messieurs vous pouvez venter d'estre dans le paradis terrestre de tout l'univers; vous n'estes point subjectz a la rigueur des ordonnances des seigneurs supérieurs [fol. 313 v^o] comme sont vos voisins. Vous estes exemps de l'entretènement des gens de guerre, subsides et impositions, comme sont les subjectz de France, d'Espagne, Savoye et aultres monarchies. S.A. vous a laissé ses temples pour y faire l'exercice libre de vostre religion et au lieu de luy en rendre graces tres humbles et d'inscrire des parolles saintes telles que les a proferé es nostre Seigneur *Domus mea domus orationis vocabitur*^e). Vous avez permis que l'on ayt gravé dans son temple des lettres prophanes, des lettres de sang et des invectives contre l'honneur et l'autorité de vostre Prince, contre le droict des gens et la foy publique; le serpent s'est glissé entre vous qui recognoist a la verité vostre bonhoeur. Mais qu'il trouve estrange que l'on envoie des estrangers pour vous gouverner, que l'on vous veut donner ung Gouverneur pour adminsistrer la Justice qui n'est point du pays, que vous pouvez bien faire toutes ses fonctions par vous mesmes. Il ne vous a pas dict comme il fit a Adam *Vos eritis sicut dii*^f). Mais il vous a dict que vous seriez papes et empereurs; le pretexte de religion est grandement specieux a ceux qui machine quelque dessein contre l'autorité souveraine, encores que telle sorte de gens *Nihil eos minus movet quam religionis studium*^g).

[fol. 314 r^o]

Virgille descript qu'Aneas retournant du siege de Troye chargé de ses dieux domestiques et des despouilles de ceste grande cité, ayant dressé ses voilles en mer pour se rendre en Itallie fut environné d'une troupe de cirenes qui faysoient ung concert de voix sy armonieux qu'elles obligeoyent ceux qui leur vouloit prester l'oreille a se precipiter dans la mer^b).

Pline en son histoire de la nature des animauxⁱ) recite que le serpent a ceste prudence que quand il entend la voix du pipeur, il se bouche l'oreille du bout

de sa queue pour esviter d'estre surpris, ce qui est approuvé par la parolle de Dieu parlant a ses apostres *Estotte prudentes sicut serpentes et simplices sicut colombe*). C'est pour vous donner advis, Messieurs, que vous debvez fermer l'oreille au chant des cirenes et a la voix du pipeur qui ne tend qu'a vous precipiter dans vostre ruyne pour en tirer proffit, la peine de peché de rebellion suit l'auteur et sa posterité; tant de villes et citez qui ont esté ruynées, leurs temples profanez, la perte de leurs privileges, franchises et libertez, la servitude ou ils sont a present, le tout par la desobeissance. Les filles de Sion estans captives en Babillonne furent priez de chanter les [fol. 314 v^o] hymnes du Seigneur qui s'excuserent de ce qu'elles ne pouvoient accorder leurs voix et leur instrumentz a chanter les cantiques du Seigneur, puis qu'elles estoyent captives et en terre estrangere. Aussi, Messieurs, je crainct que vous tombiez dans les mesme excuse des filles de Sion et que vous serez persuadez de chanter ung jour liberté que vous faciez la mesme responce^k). Comment voulez vous que nous chantions liberté puis que nous sommes tombez en une main estrangere et que le Prince que nous y maintenoit nous a habandonnez pour avoir abusé de ses graces; je suis obligé par le tesmoignage de vos bonnes vollontez que vous avez aulcunement agréé mes depportementz tant au voyage precedent qu'a celuy d'a present, d'avoir les mesmes affections en vostre endroit et de vous représenter le precipice ou l'on desire vous faire tumber, affin qu'ung jour vous m'en scachiez gré et que vous demeuriez dans les debvoirs d'humbles, fidelles et obeissantz subjectz a vostre Prince. Vous Messieurs des estatz considerez vostre divinité, vous estes dans le trosne de la Justice, non des hommes, mais du Dieu vivant qui contemple vos actions et ce que vous jugerez redondera [fol. 315 r^o] contre vous; prenez bien garde de vous laisser corrompre par faveur ou par presentz pour violer la Justice; soullagez les pauvres affligez, les vesves et orphelins de l'oppression des meschans. Le sage Salomon disoit^l) de la bouche du Seigneur qu'il exortoit les princes a s'entretenir en leur domination et les juges de la terre a estre equitable, puis que c'est une vocation sacrée et honorable que la justice vous en acquitera en integrité de conscience. La craincte soit sur vous, conduisez vous en telle sorte que vous ne vous fourvoyez jamais d'equité et de justice. Et par ce moyen vous obtiendrez les fabveurs du Ciel, les bonnes graces de vostre Prince, l'amour du peuple et le repos a vostre patrie.

(AEN, Audiences générales, vol. VI, fol. 311 v^o — 315 r^o.)

^a) Prov. 8: 5: lire *regnant* et non *requam*. ^b) Nous n'avons pas réussi à identifier ce texte. ^c) Les *fas* sont les préceptes religieux qui s'ajoutent au droit profane, le *jus*. ^d) Genèse 2: 4-25. ^e) Es. 56: 7; Mat. 21: 13; Marc 11: 17; Luc 19: 46. ^f) Gen. 3: 5 et Deut. 17: 3. ^g) Nous n'avons pas identifié cette citation. ^h) Enéide, X, 215-229. ⁱ) Nous n'avons pas identifié cette citation. ^j) Mat. 10: 16. ^k) Ps. 137: 1-4. ^l) Chr. 9: 13.

NOTES

Nous remercions le professeur Alfred Dufour et Michel Schlup de nous avoir aidé de diverses manières dans l'élaboration de cet article.

- ¹ AEN, Audiences générales, vol. VII, fol. 59.
- ² AEN, Recettes diverses, vol. N° 237, fol. 1.
- ³ Frédéric de CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, 1840, pp. 364-386.
- ⁴ *Sources du droit du canton de Neuchâtel* (= SDN), I, N° 125 (1588), pp. 280-291, et N° 129 (1618), p. 302.
- ⁵ SDN, I, N° 133 (1624), pp. 132-133.
- ⁶ SDN, I, N° 125, pp. 280-290.
- ⁷ SDN, I, N° 134 (1624), pp. 310-315.
- ⁸ Alfred SCHNEGG, *Charité et raison d'Etat, 1623-1637*, dans *Musée neuchâtelois*, 1984, pp. 145-161.
- ⁹ AEN, Fonds d'Estavayer, dossier N° 161/I.
- ¹⁰ AEN, Z, N° 31.
- ¹¹ AEN, N 19, N° 27. Nous devons la connaissance de ce texte au professeur Rémy Scheurer.
- ¹² AEN, Manuel du Conseil d'Etat, vol. N° 7 (6 janvier 1626), fol. 211 r°-v°.
- ¹³ Manuel du Conseil d'Etat, vol. N° 7, fol. 198.
- ¹⁴ Manuel du Conseil d'Etat, vol. N° 8 (1626), fol. 38 r°-v°.
- ¹⁵ Audiences générales, vol. VI (1584), fol. 84 v°.
- ¹⁶ AEN, Etats de Valangin, vol. I (1627), fol. 21 v°.
- ¹⁷ Pierre MESNARD, *L'essor de la philosophie politique au XVI^e siècle*, 1977, p. 482. Jean Bodin vécut de 1530 à 1596; ses « Six livres de la République » parurent en 1576. La Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, sous la cote ZU 79, conserve la magnifique édition parue chez Jacques du Puys à Paris. L'exemplaire a appartenu au conseiller d'Etat Pierre Chambrier qui vécut de 1659 à 1744.
- ¹⁸ MESNARD, *op. cit.*, p. 482.
- ¹⁹ MESNARD, *op. cit.*, p. 503.
- ²⁰ MESNARD, *op. cit.*, p. 506. Pour Bodin la souveraineté « est la puissance absolue et perpétuelle d'une République, que les Latins appellent *maiestatem* (...) » (*op. cit.*, p. 125); aux yeux de Jean Bodin « la Monarchie est une sorte de République en laquelle la souveraineté absolue gist en un seul Prince » (*op. cit.*, p. 232).
- ²¹ Jean BODIN, *op. cit.*, p. 333: « Puis que Magistrat, apres le Souverain, est la personne principale de la République, et sus lequel se deschargent ceux qui ont la souveraineté, luy communiquant l'auctorité, la force, la puissance de commander, c'est bien raison devant que passer outre, de toucher brièvement quelle obeissance il doit au Prince souverain, qui est la première partie de son devoir. »
- ²² Maurice de TRIBOLET, *Fidèle et parjure au Val-de-Ruz à la fin du Moyen Age*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1982, pp. 90-114.
- ²³ Théodore de BÈZE, *Du droit des magistrats [1574]*, introduction et notes par Robert M. Kingdon, Genève, 1970 (*Les classiques de la pensée politique*, 7), pp. 15-53: « VI. Quel est le devoir des sujets envers le souverain legitime estant devenu Tyran manifeste », et spécialement p. 44, où Bèze résume dans quels cas on peut résister à un tyran.
- ²⁴ Michel ANTOINE, *Le Conseil du Roi*, 1970, pp. 1-39, le chapitre intitulé « La nature du Conseil et la théorie de la monarchie ».
- ²⁵ Louis-Edouard ROULET, *Henri II d'Orléans-Longueville et le Pays de Neuchâtel au XVII^e siècle*, dans *Musée neuchâtelois*, 1959, p. 8.
- ²⁶ Karl MOMMSEN, *Bodins Souveränitätslehre und die Exemption der Eidgenossenschaft*, dans *Discordia Concors*, II, 1968, (Mélanges E. Bonjour), pp. 433-448 et plus spécialement p. 441.

ROSACE AUX ARMES DES CONSEILLERS DU LANDERON

Le petit musée aménagé dans l'Hôtel de Ville du Landeron abrite une rosace de plafond qui est actuellement en restauration. Cet ornement rare mérite qu'on l'étudie (fig. 1).

La rosace, légèrement elliptique, mesure de 122 à 126 centimètres de diamètre. Elle est formée d'un bâti de bois supportant trois cercles concentriques étagés, revêtus d'un décor de papier mâché en relief colorié ou doré. Quatre trous devaient permettre la fixation de tiges métalliques destinées à la suspension de l'assemblage.

Le cercle extérieur est divisé en quatre segments par des grotesques placés dans des cartouches baroques; chaque section ainsi limitée est décorée de personnages mythologiques, rois, reines, guerriers entrecoupés d'une bordure de chérubins.

Sur le cercle intermédiaire (ici tourné tête en bas), les symboles des évangélistes avec phylactère portant leur nom et la date de 1687, séparent des groupes de trois ou quatre écus aux armes des XIII Cantons suisses. Ceux-ci sont rangés selon leur ordre d'admission dans la Confédération, alternant de gauche à droite, Berne, Uri, Unterwald, Glaris, Fribourg, Schaffhouse, Appenzell et, de droite à gauche, Zurich, Lucerne, Schwyz, Zoug, Bâle et Soleure.

Le panneau central de la rosace (fig. 2) fait l'objet de cette publication. Au milieu de ce disque de 52 centimètres de diamètre sont placées les armoiries du Landeron disposées en pyramide héraldique¹. Le blason traditionnel de la ville: *coupé d'or, au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent et, d'argent (sic) à deux poissons du même* (ici nageant en sens inverse l'un de l'autre) s'appuie sur deux écus inclinés l'un vers l'autre, partis de vert et de noir, aux couleurs de la bourgeoisie. Le tout est sommé d'une couronne et soutenu par deux lions; la date 1755 se lit en pointe.

Treize écus sont disposés en cercle autour des emblèmes bourgeois, celui du sommet est entouré de deux palmes liées par un ruban. Douze blasons sont ceux des membres de la Cour de justice ou Conseil du Landeron, celui du châtelain les domine. La Cour de justice était formée de bourgeois du Landeron dont au moins un ou deux étaient communiens de Cressier, Enges ou Combes. Les châtelain, lieutenant, greffier et justiciers étaient désignés par le Conseil d'Etat, les maître-bourgeois, procureur de ville, capitaine de ville, banneret par le Conseil du Landeron.



Fig. 1. Rosace de l'Hôtel de Ville du Landeron, avant traitement. (Photo Uhler et Stähli).



Fig. 2. Rosace du Conseil du Landeron 1755.

La rosace du Landeron est en mauvais état de conservation; son vernis s'écaille, les couleurs se ternissent, elle est sale et poussiéreuse, son décor devient chaque jour moins lisible. Il faut saluer l'initiative de la Fondation de l'Hôtel de Ville qui l'a confiée à l'atelier de restauration d'art d'Auvernier (A.-F. Uhler, M. Stähli). Soupçonnant un ancien décor sous-jacent, cet atelier l'a adressée à l'Institut suisse pour l'étude de l'art (ISEA ou SIK), à Zurich, où elle a été radiographiée. Les films obtenus ont permis de voir la silhouette pas toujours précise des armoiries primitives, ainsi que des initiales et la date de l'œuvre originale: 1687.

Nous avons dépouillé systématiquement les livres du Conseil du Landeron, les comptes de la ville (pauvres et décevants!) les plumitifs de la Justice du Landeron, tous les minutaires de notaires de la châtellenie à cette époque, le fichier des Archives de l'Etat, et n'avons pas trouvé de mention de la création, acquisition ou restauration de la rosace. Grâce à ces recherches, par contre, nous avons pu dresser une liste exhaustive des justiciers du Landeron en 1687 et en 1755, indispensable à l'identification des armoiries. L'établissement de la rosace est-il dû à l'initiative privée de conseillers en quête d'immortalité? Peut-être; cela expliquerait qu'elle ne soit pas mentionnée dans les actes officiels.

L'emplacement primitif de la rosace n'a pu être déterminé. Le plafond de la belle salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, intact, ne porte aucun trou ni trace de moyen de suspension. Il est possible que la rosace ait été placée dans la petite pièce jouxtant au midi celle du Conseil où, paraît-il, siégeait le conseil restreint.

En 1755, frère Balthasar Milleret, de Fribourg, 1659-1774, capucin, chapelain des Dix-Mille-Martyrs², a repeint plus ou moins fidèlement la rosace et remplacé les armoiries des anciens conseillers par celles de ses contemporains. Il a noté son œuvre sur un billet fixé au dos de la rosace, couvrant la mention 1687 fec³. Est-ce lui qui a tracé au même endroit, en caractères verts grossiers, l'inscription⁴ qui a induit en erreur les historiens locaux?

La Cour de justice et Conseil en 1755 (fig. 2)⁵

PETITPIERRE, Samuel, de Neuchâtel, 1713-1781, châtelain du Landeron 1753-1757, conseiller d'Etat 1753, maire de Neuchâtel 1767. AN II, 620.

1. HUMAIR(E), Godefroy, des Genevez, † 1765, comunier de Cressier 1724 où il réside, justicier 1751. *D'azur à la croix pattée alaisée d'argent accompagnée en pointe de 3 étoiles mal ordonnées d'or et d'un mont de 3 coupeaux de sinople⁶.*
2. RUEDIN, François, de Cressier, 1689?-1759, justicier 1726. *D'azur à la croix pattée double d'argent mouvant d'un mont de 3 coupeaux de sinople, accompagné en pointe de 2 étoiles d'or.* Le même emblème a été gravé en 1743 sur la croix du cimetière de Cressier, offerte peut-être par François Ruedin.

3. DRIOLLET, François-Louis, de Cressier, né en 1706, maître-bourgeois 1753, lieutenant de ville 1753. *D'argent au lion passant au naturel tenant en sa gueule un trèfle (triolet) de sinople, accompagné en pointe de 2 étoiles d'or, mal ordonnées.*
4. BROCHATTON, Jean Baptiste, du Landeron, 1693?-1789, conseiller, procureur de ville 1750-1752. AN I, 450.
5. BOURGOIN, Jean-Joseph, du Landeron, régent d'école 1728-1737, organiste 1739, conseiller 1750, procureur de ville 1752-1754. AN I, 397.
6. GUENOT, Jean-Pierre, du Landeron, † 1760, justicier 1753, capitaine des grenadiers 1753, maître-bourgeois 1756. *Champ jaunâtre à la marque d'argent accompagnée en chef d'une rose de gueules et d'une étoile d'or et, en pointe, d'un mont de 3 coupeaux de sinople.*
7. BELLENOT, Pierre-Antoine, du Landeron, 1726-1778, notaire, justicier 1753, maître-bourgeois 1758. AN I, 223. La pierre tombale armoriée de son père, du même prénom, lieutenant de justice † 1750, porte des armes identiques⁷.
8. BAYLE, Jacques, 1711-1762, de Cressier, notaire, secrétaire et greffier 1750. Fils de Jacques, notaire, reçu communier de Cressier 1700, autorisé à tenir hôtellerie à l'enseigne du lion couronné 1704; petit-fils de Pierre, de Seyne-en-Provence, habitant Cressier 1649, naturalisé neuchâtelois 1666. *D'azur au lion couronné d'or tenant de la dextre une plume d'oie d'argent et un encrier suspendu.*
9. BROCHATTON, Jacques-Charles, du Landeron, 1711-1762, notaire 1734, conseiller 1750, procureur 1750, comme 4.
10. BELLENOT, Maurice, du Landeron, † 1770, justicier 1730, comme 7.
11. GICOT, Jean-Joseph, du Landeron, 1683-1751, régent d'école 1703, justicier 1718, maître-bourgeois 1735. AN I, 1033.
12. BROCHATTON, Jean 1708?-1788, du Landeron, justicier 1730, procureur 1732, secrétaire 1734, capitaine de ville 1748, lieutenant de justice 1750. Démissionne 1775, comme 4.

La Cour de justice et Conseil en 1687

BERGEON, Jean-Michel, de Neuchâtel, 1641-1694, châtelain du Landeron, 1685-1689. Receveur des IV Mairies 1668-1687, conseiller d'Etat 1689, maire de Neuchâtel 1689, receveur et directeur des Sels 1692, procureur général 1693. Anobli 1687. Blason

illisible. Avant son anoblissement, Jean-Michel Bergeon portait dans ses armes une badelaire soutenue d'un croissant et accostée de 2 étoiles.

- I. DEGIEZ (DIGIER), Georges, du Landeron, 1619?-1691, justicier 1654, maître-bourgeois 1675 (fig. 3. I).
- II. BROCHATTON, Melchior, du Landeron, 1638?-1718, receveur 1668, maître-bourgeois 1680 (fig. 3. II).
- III. ROSIÈRES, Jacques, du Landeron, 1644-1715, conseiller 1668, maître-bourgeois 1675, lieutenant de justice 1713 (fig. 3. III). Sur son sceau de 1708, les croisettes sont placées en pointe du rosier. (AN II, 000). Il en est de même sur sa pierre tombale (fig. 4).
- IV. COLLON, Jean, du Landeron, † 1697, justicier 1679, maître-bourgeois en chef 1697 (fig. 5. IV).
- V. BOURQUIN, Pierre, du Landeron, † 1712, justicier 1684, maître-bourgeois 1685, 1691, 1694 (fig. 5. V). La pierre tombale du notaire Guillaume, son arrière-grand-père, lieutenant civil du Landeron, † 1616, porte un écu au pain long placé en fasce surmonté de 2 roses seulement (fig. 6).

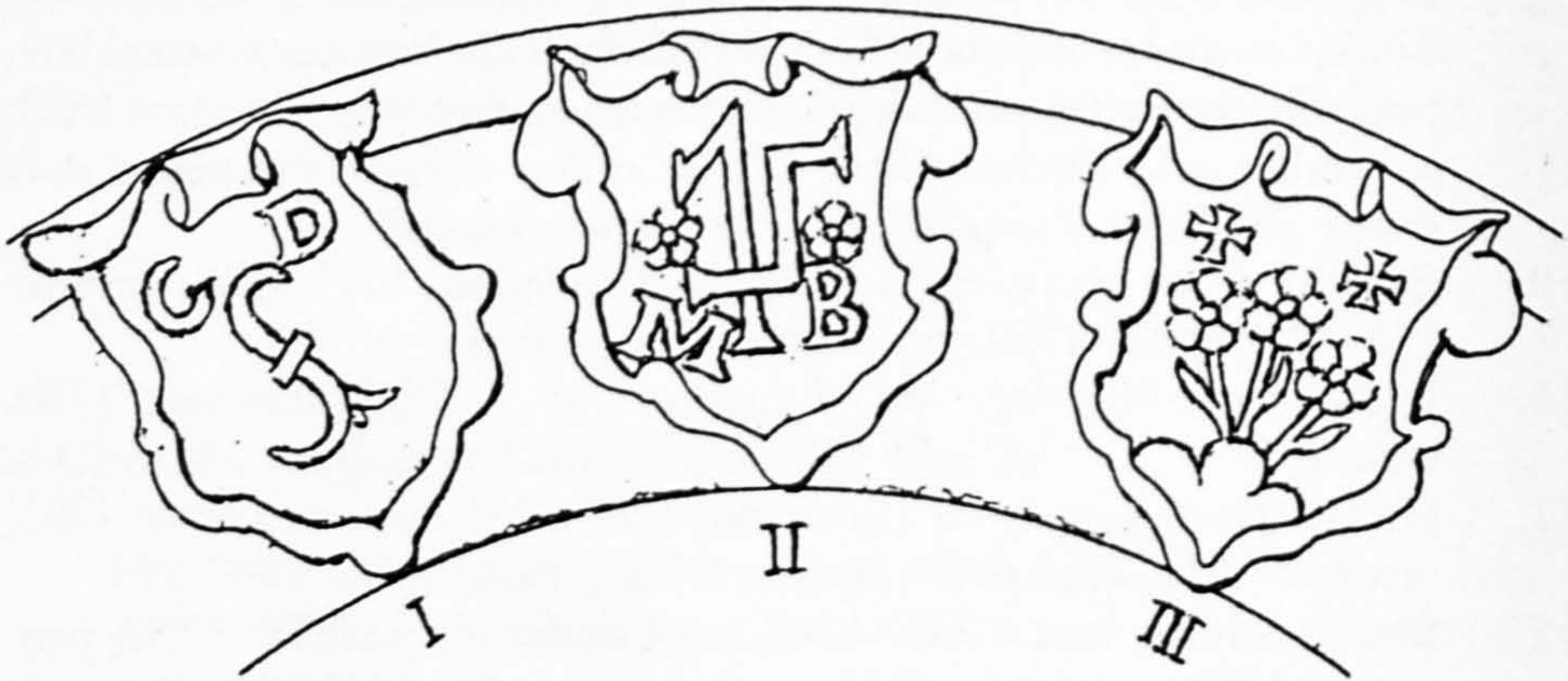


Fig. 3. I, Georges Digier; II, Melchior Brochatton; III, Jacques Rosières.



Fig. 4. Jacques Rosières, pierre tombale 1715.

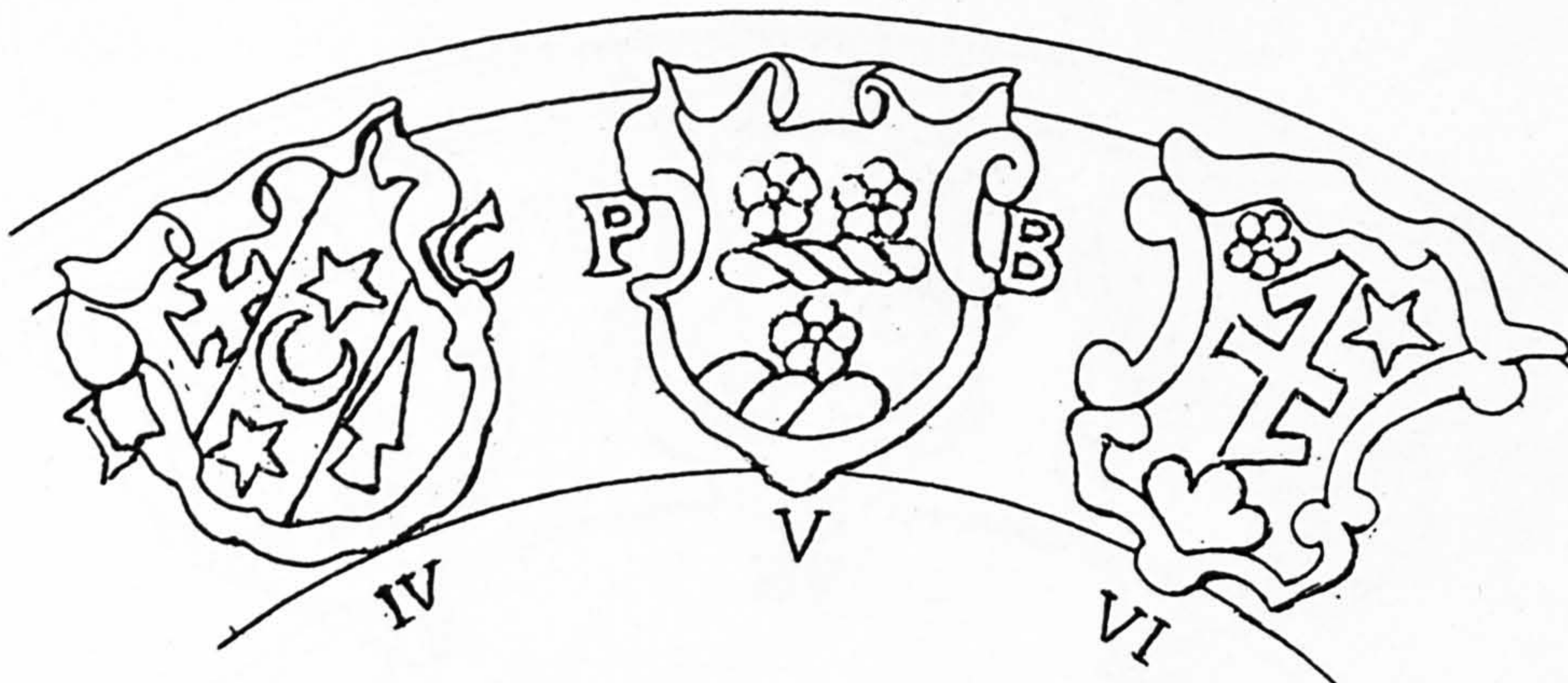


Fig. 5. IV, Jean Collon; V, Pierre Bourquin; VI, Jean-Baptiste Guenot.



◀ Fig. 8. Jean Varnier, pierre tombale, 1691.



Fig. 6. ▶ Guillaume Bourquin, pierre tombale, 1616.

16 16

IM 160366



Fig. 7. Michel Gicot, pierre sculptée 1603.

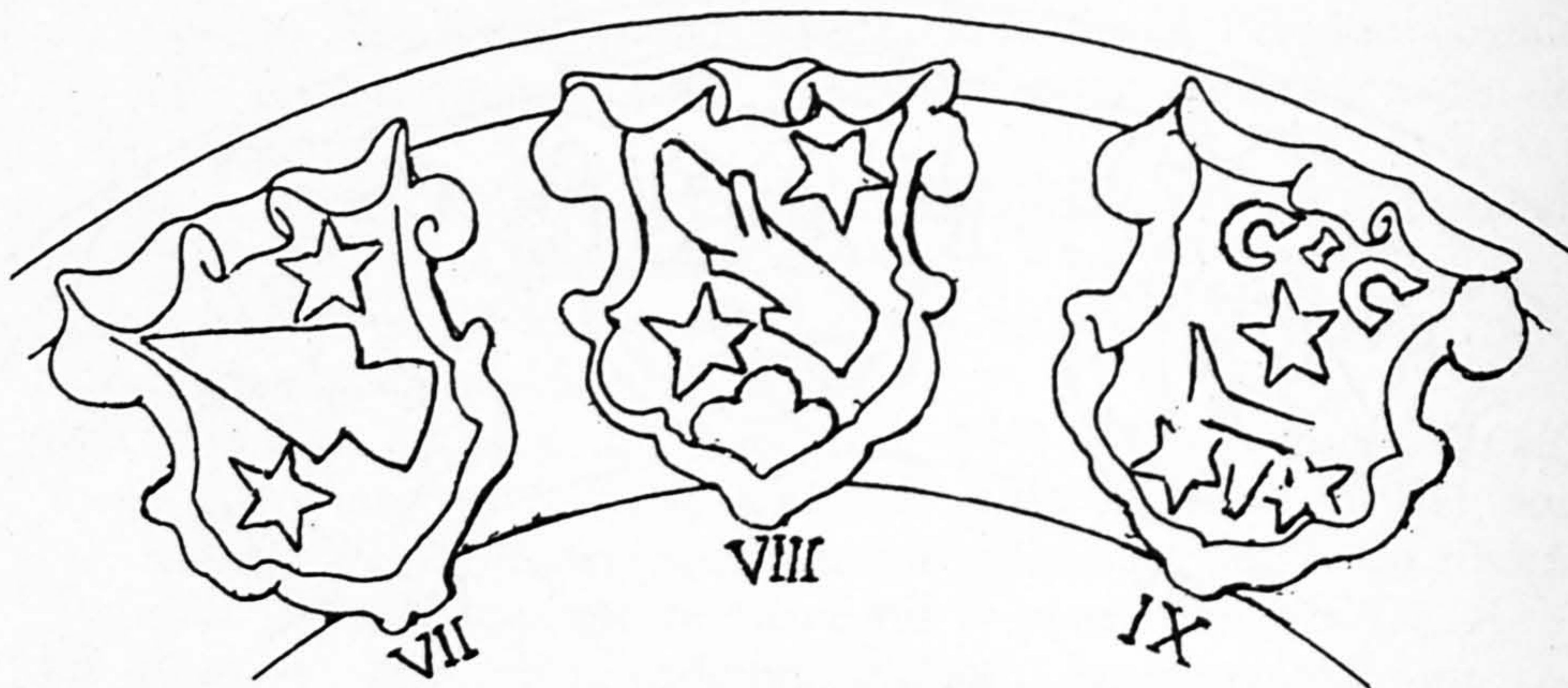


Fig. 9. VII, Jean Varnier; VIII, François Perroset; IX, Charles Gicot.

- VI. GUENOT, Jean-Baptiste, du Landeron, † 1706, conseiller, autorisé à tenir hôtellerie 1706 (actuel hôtel de Nemours) (fig. 5. VI).
- VII. VARNIER, Jean, de Cressier, 1611?-1691, notaire, greffier, lieutenant de justice du Landeron 1654 (fig. 6. VII). Sa dalle funéraire est dressée contre le mur de l'église de Cressier (fig. 8).
- VIII. PERROSET, François, du Landeron, † 1713, notaire, justicier 1685, secrétaire, receveur, lieutenant de justice 1706 (fig. 9. VIII).
- IX. GICOT, Charles I, du Landeron, † 1705, justicier 1681, maître-bourgeois 1703 (fig. 9. IX). Ses armoiries parlantes, un chicot, se trouvent déjà sur l'écu sculpté par son grand-père Michel Gicot sur sa maison de la rue de Nugerol, N° 15 au Landeron (fig. 7). Les enroulements du cartouche de 1603 ont été pris pour les becs d'une ancre. Cette nouvelle figure sera dorénavant le blason de la famille.
- X. ZIGERLI, Jean, du Landeron, 1640?-1722, justicier 1677, maître-bourgeois 1680 (fig. 10. X). Le bâton en pal paraît être un artefact.
- XI. BROCHATTON, François, du Landeron, † 1705, maître-bourgeois 1675, lieutenant de justice 1702 (fig. 10. XI).
- XII. COLLON, Guillaume, du Landeron, † 1687?⁸, notaire, conseiller 1668, greffier. Son écu aux initiales GC ne porte pas ses armoiries mais les attributs de son fils Urs, 1659-1694, chapelain des Dix-Mille-Martyrs 1687, curé du Landeron 1693: *un calice sur une patène, 2 étoiles posées en bande et 2 fleurs de lis posées en barre brochant sur le tout* (fig. 10. XII).

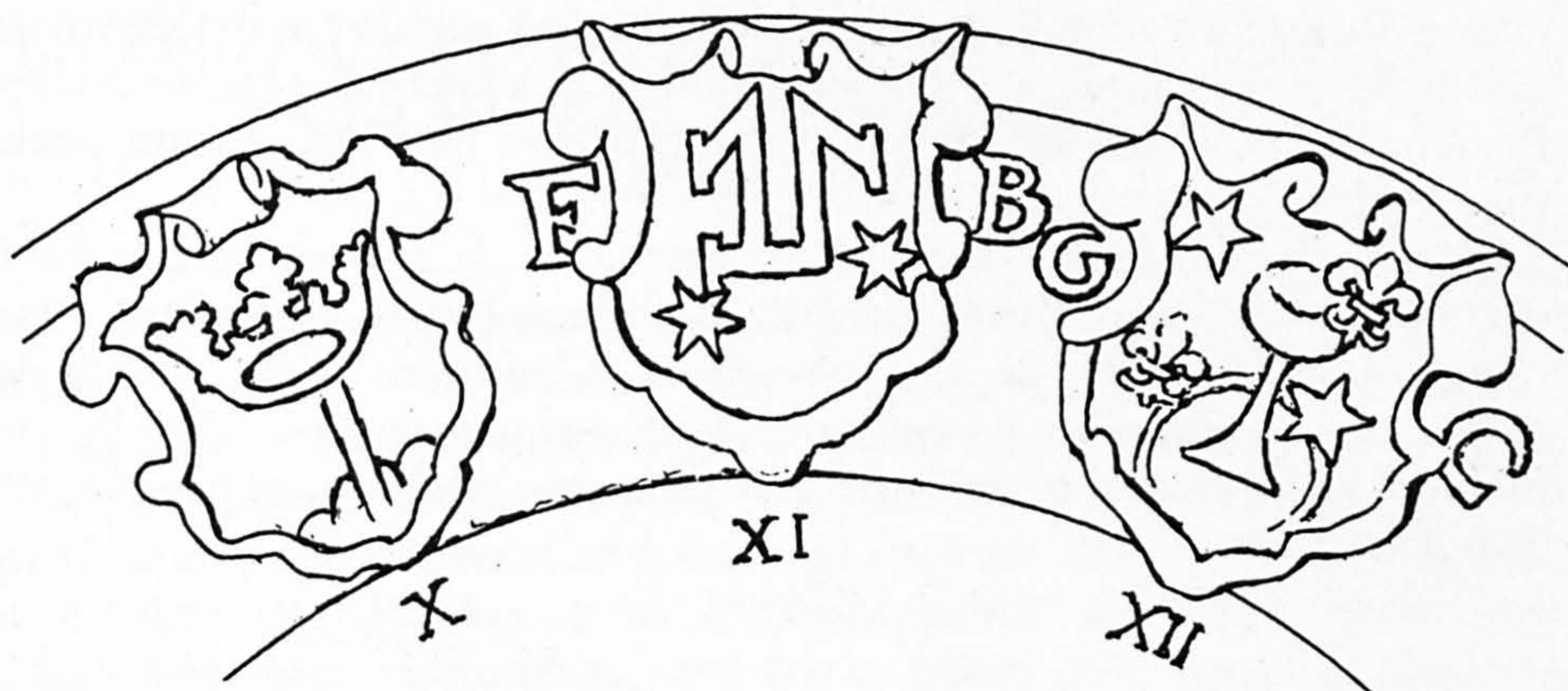


Fig. 10. X, Jean Zigerli; XI, François Brochatton; XII, Guillaume Collon † 1687.

Ce rôle armorié des conseillers du Landeron en 1687 et 1755 est intéressant à plus d'un titre. On notera la présence de races bourgeoises disparues telles que les Bourquin, Collon, Driollet, Rosières, Zigerli, la prépondérance des Brochatton éteints au siècle passé qui occupent deux sièges en 1687 et trois en 1755. Les Bellenot, Bourgoïn, Digier, Gicot, Guenot, Perroset, Ruedin sont là qui, avec les Frochaux, Girard, Muriset, Payllier, Plattet, Varnier représentent aujourd'hui les anciennes familles du Landeron.

Nous connaissons par la rosace les armoiries inédites des Bourquin, Collon, Driollet, Humair et des variantes de blasons connus, le lion à la



Fig. 11. Catelle de poêle de 1763 aux armes de Jean-Victor Ruedin, époux en 1736 de Marie-Catherine Brochatton, Ville 33, Le Landeron. Relevé d'Alfred Godet vers 1890.

plume d'oie et à l'encrier des Bayle, les marques primitives des Brochatton, le S, ici contourné, des Digier, le chicot des Gicot, les croisettes des Rosières, la croix des Ruedin, que l'on retrouve plus tard sur un poêle (fig. 11).

Grâce aux confréries de Saint-Antoine et de Saint-Sébastien, le goût de l'héraldique reste vivant chez les bourgeois du Landeron qui font obligatoirement partie de ces associations. Chaque membre est fier de suspendre un panneau à son nom et à ses armes dans la salle de réunion. Cette tradition vieille de plus de quatre siècles n'est pas près de disparaître.

Olivier CLOTTU

NOTES

¹ MATTERN, Günter: «Die Wappenpyramide», *Archives héraldiques suisses*, Annuaire 1983, pp. 53-66; 1984, pp. 77-91.

² Nous remercions le R. P. Norbert Sapin, bibliothécaire du couvent des capucins à Fribourg qui nous a adressé les renseignements suivants relevés dans le rôle des capucins: 222. *Fr. Balthasar Milleret ex urbe (Fribourg) laïcus jub. Caspar* (nom de baptême) — Entré dans l'ordre 30 nov. 1724; décédé 1774 *Friburgi 29. nov: 76 ans, 50 ans de vie religieuse. Né 18 mars 1699. A Bulle 1728-1729, 1732-1741; Porrentruy 1759-1760; Fribourg 1743-1751, 1762-1774.* Pas de mention du Landeron, lacune dans le rôle entre 1751 et 1759.

³ *Renouvelé par Frère Balthasar Milleret Capucin Laïc cy devant notaire de Fribourg au Landeron 1755.*

⁴ Ceter (?) 1582.

⁵ La majorité des armoiries figurant en 1755 sur la rosace du Landeron a été publiée dans l'*Armorial neuchâtelois* de MM. Léon et Michel Jéquier, Neuchâtel, 1939-1944. Par souci de concision, nous renonçons à blasonner les écus connus et n'indiquons que la cote de la figure de l'*Armorial neuchâtelois* (AN). Ne sont blasonnées que les armoiries ne figurant pas dans cette œuvre.

⁶ Lexique sommaire des couleurs héraldiques: or, jaune; argent, blanc; azur, bleu; gueules, rouge; sinople, vert; sable, noir.

⁷ Sauf mention spéciale, les pierres tombales citées se trouvent au vieux cimetière du Landeron.

⁸ Sa date de décès ne figure pas dans l'obituaire du Landeron qui présente une lacune à cette époque; elle a pu être fixée grâce à la Règle de la Confrérie de Saint-Sébastien.

1'100'972 - n

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'ÉTAT D'ESPRIT DES MILICES NEUCHÂTELOISES (1789-1795)

L'histoire neuchâteloise — on l'oublie parfois — est l'une des histoires européennes où la guerre demeure des plus absentes. La situation géographique quelque peu marginale du pays, au Moyen Age et sous l'Ancien Régime en dehors des axes de circulation, donc aussi de pénétration, une politique extérieure généralement menée avec bonheur et habileté, des alliances et des combourgeoisies solides, durables, aux effets largement protecteurs, un destin enfin étonnamment propice, autant d'éléments qui, réunis les uns aux autres, ont assuré aux habitants une paix de plusieurs siècles. La dernière invasion armée date de 1375, incursion plus qu'invasion d'ailleurs, puisque les hommes d'Enguerand de Coucy, rescapés de la guerre de Cent Ans, ont rebroussé chemin après avoir incendié l'abbaye de Fontaine-André. Cent ans plus tard, ou presque, la menace bourguignonne infiniment plus sérieuse bien que le comte Rodolphe fût vassal du Téméraire, s'est arrêtée à Grandson, puis évanouie à Morat. On sait qu'à l'occasion des guerres d'Italie, et parce que Louis d'Orléans-Longueville, seigneur du comté, suivait le roi son maître, le pays fut ravalé, pour dix-sept années au rang de bailliage commun des Liges confédérées. La mainmise était politique et financière et ne s'accompagnait nullement d'une occupation militaire. Quant aux opérations meurtrières de la guerre de Trente Ans, qui ravagèrent la partie septentrionale de l'Evêché de Bâle, elles s'immobilisèrent à nos frontières, presque miraculeusement de sorte qu'à l'exception de quelques incursions de pillards, en mal de butin ou de rapines, le pays fut préservé. Même sauvegarde en 1707, après l'attribution de la principauté au roi de Prusse, alors que les troupes du maréchal de Villars, aguerries donc infiniment redoutables, se profilaient en Franche-Comté voisine.

Si, jusqu'à la Révolution française déjà, le pays fut épargné c'est en premier lieu — il convient de le répéter — en raison d'une constellation diplomatique qui s'est révélée favorable. Neuchâtel, depuis le XV^e siècle, a bénéficié de la protection bernoise, puis dès le XVII^e du statut de non-belligérance helvétique. La combourgeoisie de 1406, scellée avec la ville de l'Aar, est apparue particulièrement efficace, d'abord au cours des guerres de Bourgogne, surtout face à la menace française en 1707. L'insertion dans la reconnaissance de neutralité des cantons a parfaitement joué lors de la guerre de Trente Ans. En contrepartie, les Neuchâte-

lois ont fourni leur contingent à Leurs Excellences, lors de la Réforme, pour mater l'insurrection de l'Oberland, pour voler au secours de Genève, en 1530, ou participer, côté «évangélique» bien sûr, à la Seconde Guerre de Villmergen. L'effort militaire le plus considérable consenti en faveur des Bernois, près de 1000 hommes, s'inscrit, en 1653, lors de la guerre des Paysans. Une levée de cette importance était possible parce que le service armé était dû au souverain par tous les sujets de l'Etat ou tout étranger qui n'en était pas exclu. Il commençait, en principe, un an après la réception à la communion, soit à l'âge de dix-sept à dix-neuf ans, et finissait à l'âge de soixante ans. Tout homme apte à servir dans la milice devait être muni d'un fusil, d'une baguette de fer, d'une baïonnette, d'une giberne, et d'un ceinturon ou d'un baudrier.

A la veille de la Grande Révolution, les milices du pays étaient divisées en quatre départements, de forces très inégales. Le plus important était celui des Montagnes, avec environ 2500 hommes, puis celui du Val-de-Travers fort d'à peu près la moitié de cet effectif, celui du Vignoble de quelque 1000 conscrits, enfin celui du Val-de-Ruz avec 400 soldats seulement. Le tout formant un ensemble plutôt disparate de plus de 5000 hommes auxquels se joignaient les bannières des bourgeoisies de Neuchâtel et du Landeron, environ 800 miliciens. Apparemment l'effort militaire se manifestait sérieusement puisqu'il concernait le sixième de la population du pays.

A la tête de chaque département, il y avait un lieutenant-colonel, un major et un aide-major général, tous trois brevetés par le prince, sur proposition du Conseil d'Etat. Les départements, en outre, et selon leur importance, étaient divisés parfois en bataillons, toujours en compagnies. Ces dernières, qui formaient la véritable ossature armée du dispositif, correspondaient aux arrondissements ou quartiers administratifs. Dans chacune d'elle on comptait cinq officiers: un capitaine, un capitaine-lieutenant, un lieutenant, un sous-lieutenant, un enseigne. Ils étaient promus par le gouverneur ou par le président du Conseil d'Etat, sur présentation du chef du département.

Le service ordinaire de la milice se bornait, en règle générale, à quatre à six exercices d'un jour, par compagnie, habituellement le dimanche, à une revue aux ordres du major, par an, une autre inspectée par le lieutenant-colonel, la première des deux pouvant être d'ailleurs supprimée.

Quelle était la valeur combative de cette troupe? Du moment qu'elle n'a point été appelée à connaître l'épreuve du feu, l'historien après-coup

ne peut qu'énoncer des suppositions qui pour être crédibles doivent reposer sur une réflexion dans laquelle entre l'évaluation des effectifs certes, mais aussi et surtout la valeur des cadres, de l'instruction, de l'armement, du soutien. Les Neuchâtelois ne devaient sans doute pas être plus courageux que leurs alliés suisses dont la réputation, depuis belle lurette, hantait les cours européennes. Mais vraisemblablement, ils ne devaient guère demeurer en reste non plus. Certes, l'importance et la tradition du service étranger apparaissaient moins fortes, moins enracinées dans la principauté qu'à Berne, à Fribourg, dans le Valais ou en Suisse centrale. Mais il y avait plusieurs compagnies neuchâteloises dans les régiments capitulés et le régiment Meuron allait s'illustrer de belle manière au service de l'Angleterre, sans parler, pour l'époque qui va suivre, du bataillon Berthier ou des tirailleurs de la garde, dans l'armée prussienne.

Ce qui manquait en premier lieu aux milices du pays, à la veille de la Révolution, c'était l'expérience du combat. Cette absence frappait l'ensemble de la troupe, à de rares exceptions près, et même les cadres dans leur majorité. L'armement, comme l'équipement, dépendait des hommes, du moins pour l'essentiel et bien que certaines prescriptions fussent en vigueur, notamment quant au calibre des fusils et des mousquets, ou de la confection des uniformes, elles n'étaient qu'imparfaitement suivies ou appliquées. La parade des compagnies, le maniement des armes, les tirs individuels ou groupés, en salves, s'ils imitaient ou reflétaient bien timidement le modèle prussien, ne se limitaient qu'à des exercices ponctuels, point inscrits dans un ensemble opérationnel. L'absence d'une artillerie, d'une cavallerie, d'un état-major surtout, le manque de métier de la plupart des officiers, la brièveté des périodes commandées, autant de raisons qui interdisaient une véritable manœuvre imaginée, préparée et réalisée dans une conception de défense coordonnée du territoire. Et puis, le poids de l'histoire incitait à l'immobilisme. Dans cette Europe des Princes, où la cote des engagés suisses demeurait bien haute, rien ne permettait de mettre en doute l'efficacité du bouclier bernois.

L'organisation des milices neuchâteloises, non seulement s'était installée en fonction des acquis d'une constellation diplomatique favorable, elle épousait aussi étroitement, dans ses articulations et dans son esprit, les structures institutionnelles de la principauté. D'un côté des officiers supérieurs issus de la classe dirigeante, de l'autre une troupe composée de sujets qui, s'ils ne se réclamaient nullement des grands principes qui allaient fleurir dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen,

défendaient jalousement, et parfois non sans une certaine âpreté, les privilèges et franchises communautaires, familiales ou personnelles obtenus au cours des siècles. Dans l'ensemble, le paternalisme aidant, l'ordre social, comme la hiérarchie militaire, demeuraient admis. Parfois, il est vrai, sous le miroir tranquille d'une cohabitation pacifique, quelques remous, quelques accès de fronde, voire de fièvre, toujours limités dans le temps et dans l'espace. En 1525, au marché de Neuchâtel, le cri séditieux de « Vive Bundschu », en hommage et en communion avec les paysans révoltés d'Allemagne. Cinq ans plus tard, le sac de la Collégiale et une menace d'échauffourée entre tenants de l'ancienne foi et partisans du nouveau. Ou encore en 1653, certains hommes de la Béroche qui ne rejoignent pas le contingent envoyé à Leurs Excellences pour venir à bout de la grande révolte des campagnes bernoises. Au cours du XVIII^e siècle, un seul mouvement social, d'importance relativement grave d'ailleurs, celui du soulèvement des bourgeois de la ville, provoqué par la volonté royale de modifier le régime fiscal en vigueur. Mais l'affaire Gaudot, comme on l'appelle généralement, constitue l'exception qui confirme la règle et, comme la plupart des mouvements insurrectionnels de ce temps, en Suisse, elle est dictée par le souci de maintenir un régime acquis et de s'opposer aux tentatives de modernisation administrative ou judiciaire. Pour l'essentiel donc, une grande paix civique qui se reflète dans les contraintes de la vie militaire. Des cas d'indiscipline certes, des absences relativement fréquentes aux exercices commandés, un armement et un équipement parfois insuffisamment entretenus, des excès de boissons comme dans toutes les armées du monde, mais rien vraiment de grave, du moins jugé à la lumière de l'époque. L'officier d'aujourd'hui, formé à l'école de la ponctualité, de l'exécution précise des ordres reçus, ne peut être que surpris par la mansuétude des autorités de l'époque, chaque fois qu'il s'agit de sévir pour assurer la bonne marche du service. Son étonnement est d'autant plus grand lorsqu'il apprend que la justice neuchâteloise de ce temps dans la répression des délits, généralement n'y allait pas de main morte.

Dans quelle mesure la Révolution française, avec ses pathétiques et fracassants appels à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, à la souveraineté populaire, ou encore à la séparation des pouvoirs, allait-elle faire trembler l'édifice neuchâtelois d'Ancien Régime qui, s'il n'exprimait point l'harmonie parfaite d'une société de rêve, reflétait, dans son ensemble, un équilibre différencié généralement consenti? La menace d'une infiltration idéologique apparaissait évidente, en raison de la proximité géographique, de la parenté ou de l'identité du langage, de l'attrait surtout exercé

par les grands principes proclamés. Du fait aussi que, dès 1792, le roi de Prusse, prince de Neuchâtel, était entré en guerre contre la France. Certes, le Conseil d'Etat, dans une belle réussite de « Realpolitik » allait faire inclure le pays dans le statut de neutralité helvétique, ce qui nous épargnait l'épreuve et les violences d'une invasion armée. Mais le bouclier diplomatique et militaire n'arrêtait ni la propagande subversive du Club helvétique, installée à Paris, ni l'infiltration séditeuse venue de Franche-Comté. On sait que les Montagnes neuchâteloises ont été fortement contaminées à l'époque, surtout les mairies de la Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets. On sait aussi que la population du Haut-Jura, dans ces régions, se divisa entre porteurs du bonnet rouge — emblème du renouveau — et détenteurs de la cocarde orange, signe de ralliement à l'ordre acquis. Ce chapitre agité de l'histoire neuchâteloise, où se succèdent l'érection des arbres de la liberté, souvent abattus d'ailleurs par les autorités ou les « fidèles », les rixes, coups et blessures entre manifestants, les exigences de réformes institutionnelles profondes, culmine dans la participation massive d'un millier de Montagnons à la fête de l'enterrement de la royauté, à Morteau. Il s'achève — ou du moins perd singulièrement de son poids ou de sa virulence — à la suite de deux événements, l'un provoqué, l'autre accidentel. D'une part — exode ou exil — le départ d'un certain nombre d'horlogers pour la France voisine, de l'autre, le dramatique incendie qui détruisit la Chaux-de-Fonds en 1794. On rappellera ici au lecteur intéressé l'étude de Lydie Morel, intitulée « Le contre-coup de la Révolution française dans le canton de Neuchâtel », parue dans notre revue, en 1921 et 1922, et qui, en dépit de son grand âge, n'a rien perdu de son sérieux.

En raison même de l'imbrication politique, judiciaire, administrative et militaire de l'Ancien Régime neuchâtelois, il paraissait impossible que l'agitation des communautés civiles ne se répercutât pas au plan des milices du pays. Aussi voit-on le Conseil d'Etat, dès la prise de la Bastille, particulièrement attentif aux événements français comme à ce qu'on pourrait appeler les mouvements d'humeur de la population indigène. Aux problèmes posés par l'infiltration idéologique s'ajoutait celui du sort réservé aux régiments suisses de France, et le comportement redoutable parce qu'imprévisible de soldats neuchâtelois, licenciés ou déserteurs, rentrés au pays. D'où une série de mesures prises à leur endroit, comme l'interdiction signifiée aux incorporés du régiment de Châteauvieux de franchir les frontières de la principauté, tant l'opprobre était grand envers ce corps de troupe qui, par sa mutinerie — d'ailleurs très sévèrement

châtiée — avait taché aux yeux du patriciat et d'une partie de la population, l'éclatante réputation de fidélité des engagés suisses au service du roi. A ce propos, et pour citer l'exemple opposé, on s'étonnera que la journée du 10 août 1792, et le sacrifice de la garde personnelle de Louis XVI, n'ait pas laissé de traces dans les délibérations du Conseil d'Etat.

Que les événements français de ce temps aient provoqué et connu des répercussions dans l'état d'esprit des milices neuchâteloises, l'évidence en est certifiée par le nombre d'incidents plus ou moins graves dont les autorités ont été saisies. Entre 1791 et 1795, soit pour une durée de cinq années, nous en avons relevé dix. C'est un chiffre important, comparé à la grande sérénité du XVIII^e siècle. Sans entrer dans trop de détails, qui ne feraient qu'alourdir inutilement la présente contribution, on se doit néanmoins, et en suivant l'ordre chronologique, de narrer l'essentiel.

Le 31 juillet 1791, la section de Saint-Sulpice refusait l'ordre reçu de suivre l'ancien drapeau à son lieu de destination, en conséquence de prêter serment sur celui qui devait le remplacer. Le jour suivant, soit le 1^{er} août, les hommes de Fleurier, sans doute par esprit de solidarité, à leur tour, entraient en insubordination et s'opposaient à la prise d'armes qui normalement devait se faire pour la revue annuelle du Val-de-Travers. Le 25 juin 1792, conflit à l'occasion de la revue du Val-de-Ruz, entre le contingent de Dombresson et certains grenadiers de Valangin, conflit qui porte sur des questions de préséance et d'emplacement des troupes, mais qui dégénère en insubordination durable, en raison du refus répété d'obéir aux ordres des supérieurs. En août de la même année, encore au Val-de-Ruz, deux abandons de poste de garde et d'observation, au Pertuis et aux Bugnenets, le second s'accompagnant d'un état d'ivresse avancée et d'une rentrée peu glorieuse et débraillée au village. En avril de l'année suivante, refus, à Cernier, de se ranger selon les ordres nouveaux, en vertu de la taille, et maintien des contingents groupés par localités. En mai 1793, incident à Cortaillod, où quelques hommes, contrairement aux directives reçues, continuent à s'exercer devant la Maison de Commune, et non sur la place prévue à cet effet. Au début de 1794, désordre dans les milices de Valangin provoqué par une opposition politique de la bourgeoisie à certaines exigences du Conseil d'Etat. Au cours de l'été de la même année, les hommes de la compagnie des Ponts-de-Martel refusent de répondre à l'appel de leur secrétaire, le sieur Robert. Toujours la même année, mais le 18 mai déjà, la compagnie de

Rochefort s'insurge contre son commandant, le capitaine Girardier et n'accompagnera pas, à l'issue de l'exercice, le drapeau que celui-ci voudrait faire déposer à son domicile. Le 16 juillet 1795 enfin, une mutinerie éclate à Couvet, dans la compagnie des bourgeois forains de la ville de Neuchâtel. A l'issue du repas commun, qui suit la revue, un officier, le lieutenant Henriod est injurié, puis molesté. Lors du tumulte qui suivra, au cours de l'après-midi, on lui arrache son épaulette. Des armes sont brandies et ce n'est qu'à grand-peine que le major inspecteur, lui-même bousculé, peut, avec plus ou moins de succès, reprendre la troupe en mains.

Enumérés les uns à la suite des autres, ces divers incidents — qui vont du simple refus d'ordre à la mutinerie, en passant par les différents degrés d'une indiscipline ouvertement affichée — donnent l'impression d'une forte contamination des milices neuchâtelaises soumises à l'influence de l'esprit révolutionnaire. A y regarder de plus près, l'exigence d'une analyse plus subtile s'impose. Elle doit permettre de cerner la réalité complexe de plus près et d'apporter une contribution modeste, mais non négligeable — du moins l'espérons-nous — à l'histoire des mentalités de ce temps.

Le premier point qui retient l'attention demeure l'étonnante régularité chronologique du phénomène d'insubordination. Deux cas en 1791, deux encore en 1792, deux toujours en 1793, trois en 1794, un seul en 1795. Indéniablement il y a une forme d'agitation, de nervosité, une espèce de crise de confiance qui dure pendant ces cinq années. Mais elle ne s'aggrave point. En d'autres, le mouvement se traduit par des soubresauts ponctuels, il ne fait pas tache d'huile, il ne s'amplifie pas. D'ailleurs le seul lien irréfutable qui puisse être relevé concerne les événements de Saint-Sulpice et de Fleurier. Tous les autres cas apparaissent isolés, indépendants les uns des autres et relèvent de conditions particulières, régionales ou personnelles.

Autre remarque qui doit être relevée, quatre cas se situent dans le Val-de-Ruz, deux dans le Val-de-Travers, deux dans le Bas-Pays, un seul dans les Montagnes. La mutinerie de Couvet demeure difficile à classer géographiquement dès l'instant où elle met en jeu des miliciens domiciliés au Vallon, mais bourgeois externes du chef-lieu. Ce qui frappe surtout c'est la fréquence relative des désordres survenus dans le Val-de-Ruz, et la rareté du phénomène décelé pour le Jura. Pour ce qui est de la première de ces deux régions, il y a peut-être une explication. Elle se trouve dans l'exposé de la « Constitution de la Principauté de Neuchâtel et Valangin » dressé en 1806, à l'occasion de l'avènement du régime

Berthier. On y lit que «le Val-de-Ruz ne fournit en tout que quatre compagnies de cent hommes chacune et prétend abusivement d'être exempt de servir dans la milice sur le même pied que les autres départements». En d'autres termes, la fréquence relative des incidents pourrait résulter de la volonté des autorités d'exiger des milices de ce département des prestations de service auxquelles elles estimaient ne point être astreintes.

Le cas des Montagnes apparaît à la fois plus énigmatique et plus intéressant. Un seul refus d'ordre et précisément dans la compagnie des Ponts, avec celle de la Sagne réputée pour sa fidélité à l'Ancien Régime. Rien à la Chaux-de-Fonds, au Locle, aux Brenets, où — on l'a rappelé plus haut — l'influence révolutionnaire se révélait efficace et divisait profondément les esprits. Doit-on supposer que des incidents se sont produits et qu'ils ont été cachés en haut lieu, comme ce fut le cas pour ceux de Saint-Sulpice et de Fleurier dont le Conseil d'Etat ne fut saisi qu'avec un retard de plus de huit mois? Ou faut-il admettre qu'il s'agissait d'une troupe disciplinée, parfaitement commandée et tenue par ses officiers? Dans son rapport de septembre 1790, le lieutenant-colonel Gaudot, commandant du département des Montagnes, qui a passé ses hommes en revue, se félicite de constater «qu'elles se sont comportées avec beaucoup de tranquillité et de zèle pour le service et qu'elles ont exercé dans le plus grand ordre». A Gaudot, mort peu de temps après, devait succéder le major Georges de Montmollin, muté du département du Val-de-Ruz, et à son tour promu au grade de lieutenant-colonel et qui allait être, à l'époque, un des officiers supérieurs les plus capables dans la principauté. Précisons qu'il a demandé et obtenu la destitution de plusieurs officiers et sous-officiers mêlés aux troubles politiques qui agitèrent le Haut-Pays.

Combien d'hommes ont-ils été touchés directement ou indirectement par les mouvements d'insubordination et les refus d'ordre? Difficile de préciser un nombre ou d'avancer des chiffres. Deux à trois compagnies dans le Val-de-Travers, deux dans le Val-de-Ruz, une à Rochefort, une aux Ponts-de-Martel, quelques hommes isolés à Cortaillod. Compagnies aux effectifs variés, différents d'une région à l'autre, d'un village à l'autre aussi. En tout peut-être quelques centaines d'hommes, peut-être un petit millier, donc moins du sixième des levées totales. Le chiffre n'est certes pas négligeable mais on se gardera d'oublier — nous l'avons signalé déjà — qu'il perd singulièrement de son poids du moment qu'il n'y a ni simultanéité des cas, ni, à une exception près, enchaînement de l'un à l'autre.

Parmi les dix cas relevés, sept paraissent relativement bénins. Lorsque les hommes de Saint-Sulpice refusent de rendre ou d'accompagner leur ancien drapeau au profit d'un nouveau, ils font certes preuve d'indiscipline, mais en même temps témoignent d'une forme d'attachement à la tradition. Même remarque au sujet des questions de préséance, d'alignement de regroupement qui agitent les bourgeois de Valangin ou les ressortissants de Cernier et de Savagnier. On ne tiendra point trop rigueur, non plus, aux quelques soldats de Cortaillod qui éprouvent quelque difficulté à quitter la place d'exercice, devant la Maison de Commune, où, après l'effort, il demeure sans doute plus facile d'étancher sa soif qu'en plein champ, en dehors du village. On est, en outre, en droit d'absoudre la compagnie de Rochefort, comme d'ailleurs l'a fait le Conseil d'Etat. En exigeant que le drapeau, après l'exercice, fût ramené au temple, et non au domicile du capitaine, les hommes ne faisaient que respecter la coutume. D'ailleurs ce dernier, en laissant graver sur la hampe son grade et son nom, avait irrité la troupe, nullement préparée à tolérer des manifestations qui relevaient d'un certain culte de la personnalité, si puénil fût-il.

Sur les dix cas retenus, trois offrent indéniablement un caractère de gravité. Celui de l'abandon des postes du Pertuis et des Bugnenets, qui contrôlent l'entrée du Val-de-Ruz, celui des refus d'ordres répétés dans la compagnie des Ponts, celui de la mutinerie de Couvet.

L'abandon de poste dans toute armée est sévèrement puni parce qu'il peut entraîner des conséquences dramatiques. Si celui qui retient notre attention peut s'expliquer — non se justifier — par l'urgence des moissons — il s'est produit en plein mois d'août —, le fait qu'il s'accompagne d'un enivrement collectif le range dans une catégorie de délits connus dans toutes les troupes et à toutes les époques. Cette généralisation, hors du temps, lui ôte toute connivence idéologique. Impossible de relever la moindre trace d'influence révolutionnaire dans cette double affaire.

Le cas de la compagnie des Ponts ne révèle aucun esprit jacobin, lui non plus. Il ressortit au conflit personnel qui met aux prises le secrétaire Robert et l'ensemble de la troupe. Ce qui apparaît redoutable ici, c'est que le capitaine Jeannet et ses officiers se rangent résolument aux côtés de leurs hommes. Au lieutenant-colonel de Montmollin, qui doit présenter son rapport au Conseil d'Etat, on répond de manière évasive, imprécise, en manifestant une évidente mauvaise volonté. Mais l'affaire — répétons-le — apparaît personnelle, liée à des circonstances locales. Elle ne saurait s'inscrire dans un contexte politique européen.

Reste la mutinerie de Couvet. Ici les événements apparaissent sous un jour différent. Non seulement parce qu'il y a injures et voie de faits sur un lieutenant, que les armes sont brandies, l'épaulette arrachée, l'inspecteur de la troupe bousculé. Non. Pour la simple mais importante raison que les désordres éclatent lorsque le commandant donne connaissance des nouveaux brevets d'officiers. Au fond les hommes, ou partie d'entre eux, n'acceptent plus qu'ils soient désignés par un Conseil d'Etat d'Ancien Régime, en vertu de la hiérarchie sociale, ou des privilèges de famille. Il n'est guère étonnant d'apprendre que le meneur, le mutin, le révolté est un certain Borel, ancien garde suisse en France. Ici l'influence d'outre-Jura se dessine, le concept d'une armée populaire issue de la nation s'affirme, le bâton de maréchal offert au soldat valeureux et méritant émerge sinon de la giberne, du moins des tréfonds d'un subconscient collectif, imparfaitement conçu et compris d'ailleurs, mais indéniablement discernable.

Peut-on établir un bilan? A coup sûr. La Révolution française très certainement a exercé une influence sur l'état d'esprit des milices neuchâtelaises. La preuve en est fournie par le nombre d'incidents surgis au cours des exercices et des revues et qui sont plus nombreux qu'au cours des années précédentes. Ils traduisent une forme d'agitation, une certaine nervosité, une espèce de sensibilité plus aiguë qu'à l'accoutumée. Mais les incidents — et ceci nous paraît essentiel — expriment des mouvements d'humeur, non des courants d'idées. Cinq fois ils laissent apparaître une réaction conservatrice à l'égard de changements, de modifications, de réformes. Deux fois ils relèvent d'incompatibilités personnelles, deux fois encore d'un grave manquement à la discipline. Une seule fois, mais de manière évidente, l'esprit jacobin est présent, non point dans les Montagnes, comme on pourrait s'y attendre, mais bien dans le Val-de-Travers et au sein d'une compagnie qui dépend, en partie du moins, des autorités du chef-lieu.

Comment le Conseil d'Etat a-t-il réagi à ces différentes manifestations? Avec prudence et habileté. Conscient qu'il demeurerait désarmé face aux milices et soucieux d'éviter une propagation des foyers d'insubordination, il a tenté, chaque fois ou presque, de minimiser l'importance ou la gravité des événements. La procédure suivie est toujours la même. On forme une commission d'enquête généralement composée de deux ou trois commandants de département, commission qui doit fournir son rapport et proposer les mesures ou les sanctions qui s'imposent. Dans

certains cas, on convoque les prévenus au château pour qu'ils s'expliquent ou se justifient. Dans les cas d'indiscipline relativement bénins, on se contente d'infliger des réprimandes, des amendes, voire des arrêts de brève durée. L'affaire de Rochefort, à sa manière apparaît révélatrice. Le capitaine Girardier est l'objet d'un blâme, ses hommes innocentés. Bien plus, on leur rappelle qu'ils sont en droit de se plaindre de leurs supérieurs, en cas d'abus de pouvoir. Point de sanctions véritables non plus dans l'affaire des Ponts.

Les graves incidents du Val-de-Ruz, eux aussi se sont terminés par un blâme. Seule, la mutinerie de Couvet a été renvoyée « au criminel ». Il fut arrêté « que Abram-Henri Berthoud, machiniste, et François Borel, garde suisse, seraient désormais rayés, cassés, et exclus de la bourgeoisie de Neuchâtel », alors que J. J. Petitpierre-Sulpy et David-Henri Meuron en étaient suspendus. Quant à Jean-Henri Borel, tisserand il était condamné à trois jours et trois nuits de javiole et — ce qui apparaît particulièrement rigoureux encore qu'à sa façon justifié — la compagnie des Mousquetaires du Val-de-Travers ne devait plus prendre les armes jusqu'à nouvel avis.

En raison même du désir des autorités de maintenir et de renforcer la cohésion du pays, dans une Europe en guerre, et à une époque tourmentée, sans doute aussi parce que les événements indéniablement répréhensibles avaient fait plus de bruit que de mal, le Conseil ne tarda pas à passer l'éponge. En 1796, la compagnie reprit son service et les condamnés furent grâciés, l'année suivante.

Louis-Edouard ROULET

I. *Séries d'archives consultées*

Manuels du Conseil d'Etat (1789-1795).

Correspondance de la commission permanente et secrète (1792-1795).

Notices biographiques sur les conseillers d'Etat (1750-1795), dressées par Nicole Quellet-Soguel.

II. *Sources imprimée et manuscrite*

Exposé de la constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin dressé en 1806 et publié d'après les documents originaux, publié par Maurice Tripet, Colombier, 1893.

Concernant les incidents de la compagnie des Ponts-de-Martel, deux lettres du lieutenant-colonel de Montmollin m'ont aimablement été communiquées par le docteur Bernard de Montmollin que je tiens à remercier ici.

III. *Bibliographie sommaire*

Philippe HENRY, *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806)*, Le Passé présent, La Baconnière, Boudry, 1894.

Ariane MÉAUTIS, *Le Club helvétique de Paris (1790-1791) et la diffusion des idées révolutionnaires en Suisse*, Le Passé présent, La Baconnière, Boudry, 1969.

Neuchâtel et la Suisse, ouvrage publié par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, 1969.

Charles-Godefroy de TRIBOLET, *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806*, Neuchâtel, 1846.

IV. *Articles de revue*

J. H. BONHÔTE, *Une mutinerie militaire en 1795*, MN, 1889, p. 177.

Ch. CHÂTELAIN, *Un nouveau règlement militaire, 1789*, MN, 1886, p. 196.

Démarches pour former un corps de cavalerie au Locle, MN, 1876, p. 64.

Max DIACON, *L'enterrement de la royauté à Morteau en 1792*, MN, 1895, pp. 33, 83.

D^r GUILLAUME, *Le Club helvétique de Paris et ses relations avec le Pays de Neuchâtel*, MN, 1880, pp. 53, 109.

Lydie MOREL, *Le contre-coup de la Révolution française dans le canton de Neuchâtel*, MN, 1921, pp. 81, 137; 1922, pp. 23, 68.

Gustave PETITPIERRE, *Une émeute militaire en 1795. Rapport de Messieurs les Majors de ville*, MN, 1880, p. 160.

W. WAVRE, *La compagnie des canonnières de la ville de Neuchâtel (1791-1793)*, MN, 1894, p. 40.

W. WAVRE, *Marche de la compagnie des volontaires et accident arrivé à un de ses lieutenants en 1790*, MN, 1882, p. 104.

NOTES

1. Nous avons renoncé au système d'annotation chiffrée qui n'apporte point d'information utile dès l'instant où les citations sont rares, pour ne pas dire inexistantes.
2. Seuls sont étudiés les cas d'indiscipline, d'insubordination, voire de mutinerie qui se sont produits dans l'exercice de la fonction militaire, ainsi lors d'inspections, de revues, ou lors de l'occupation de corps de garde. Les incidents personnels, qui ont eu lieu en dehors des périodes de service, et qui peuvent avoir conduit à des condamnations, voire à des destitutions, même d'officiers, ne sont pas traités ici, car ils relèvent de convictions politiques, non de la discipline militaire.
3. N'ont pas été retenues non plus les nombreuses mesures prises par le Conseil d'Etat pour renforcer le dispositif de défense du territoire, soit de son propre chef, soit après consultation du souverain, de la diète helvétique ou de cantons combourgeois. C'est ainsi qu'il n'est point question de la création d'un corps d'artillerie qui s'est opérée au cours de ces années.
4. Il n'entrait pas non plus dans notre sujet d'énumérer et d'interpréter les manifestations de nature civique ou militaire proposées, décidées ou entreprises par les «fidèles» de l'Ancien Régime, comme la réfection et l'occupation volontaire des corps de garde, les nombreuses patrouilles effectuées le long de la frontière, le projet de constituer un escadron de cavalerie, ou les moyens envisagés ou réalisés dans le but de souligner et de renforcer les liens d'attachement à la maison de Prusse.

CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DES ENVIRONNIERS SOUS L'EMPIRE ET LA RESTAURATION LE JOURNAL D'ABRAM-LOUIS PÉTREMANT

C'est le 9 mars 1806, que les nouvelles sont arrivées à Neuchâtel, que Sa Majesté Prussienne avait fait la cession de cette Principauté à Sa Majesté L'Empereur Napoléon.

Ainsi commence un manuscrit de 127 pages, soigneusement relié et intitulé «Mémoire Depuis le 9^e Mars 1806». Les archives de l'Etat sont en mesure d'identifier l'auteur en la personne d'Abram-Louis Pétremant (il écrit lui-même Petremann), cultivateur au Crozot, vallon qui domine le Locle à 1075 mètres d'altitude et que l'on découvre à gauche, après la montée du Prévoux.

L'homme est un notable. Ancien d'Eglise du Locle, justicier de Rochefort, il préside les 23 et 24 octobre 1810 la commission chargée d'estimer les bâtiments «Rière La Mayerie de Rochefort et sur la Commune du Locle en commençant par les Callames» à l'occasion de l'introduction de l'assurance contre l'incendie.

Ce notable est aisé. Des 25 maisons évaluées, deux lui appartiennent, soit au Crozot et sur les Rez, une hauteur voisine. Alors que la valeur moyenne des constructions, dont celle des Rez, est de 6000 livres, celle du Crozot atteint seule 12 000 livres.

Néanmoins l'intéressé fait «discussion», autrement dit faillite, le 3 février 1824. Il quitte le Crozot le 1^{er} juillet, après la vente de ses biens et se rend à l'Institut des Billodes qui est en construction et où il travaille en attendant, dit-il, d'avoir une place! Mais le 4 avril 1825 il va demeurer chez Jean-Nicolas-Auguste Terrailon, directeur de la Fonderie de la «Resce», proche de Concise dans le canton de Vaud.

Le journal se termine en été 1825 après une description du printemps de la Béroche traduisant l'émerveillement du montagnard devant la végétation de ce qu'il appelle un bon pays:

Au 16 Avril 1825, les serisiés, les pêchés et les arbres printanier sont tout blanc de fleur. Il ne fait point de pluie, malgré cela la campagne et de toute beauté les colsats sont tout fleury!

* *

*

Nous aimerions bien connaître l'origine de la déconfiture mais l'intéressé est remarquablement discret. Il a subi un ravage dans sa fortune sous l'effet de pertes de 40 000 livres faibles ou 8000 écus ou encore 16 000 livres du pays, dont les trois quarts, dit-il, « par une mauvaise confiance, avec bien des personnes » et le reste « sur les prix d'emplètes... d'après l'inventaire juridiques, ou mes marchandises sont été réduites ».

Nous sommes donc en présence d'un commerçant, ce que confirme l'intérêt porté chaque année aux variations du prix des grains, du pain, du vin, de l'eau-de-vie et le fait que, dès l'année 1821, l'exploitation du rural est confiée à un tiers, Jacob Studler. De même le séquestre des tissus anglais et des denrées coloniales qui frappe le 30 octobre 1810 les boutiques des marchands le concerne également.

Mais les quantités qui sont alors saisies chez lui sont insignifiantes : aucun tissu anglais — dont on ne découvre l'existence qu'à Neuchâtel, à Môtiers et à la Chaux-de-Fonds — et seulement trois quarts de livre de sucre, deux onces de thé, deux onces de cannelle et un quart de livre de têtes de clous. D'autre part le Crozot est un lieu bien isolé pour être le siège d'une maison de commerce pouvant conduire à la faillite.

Une page raturée parce qu'elle est le brouillon d'un autre document nous met peut-être sur la voie. On y apprend l'existence d'une offre du 3 mars 1817 à « Messieurs Piaget » de plusieurs quintaux d'excellent tabac, sous le prétexte de « quitter cette partie ». La nature de la marchandise, l'importance de la quantité et surtout la proximité de la frontière suggèrent l'idée de contrebande. Abram-Louis Pétremand aurait-il pris trop de risques dans une telle activité ?

Malheureusement le journal n'apporte pas d'autres renseignements, pas plus qu'il ne répond directement à aucune des questions que nous pourrions poser sur la vie privée de son auteur.

Aussi sommes-nous quelque peu déçus.

Nous espérons un accès direct à la vie d'une époque, un récit plus vrai que celui de l'histoire traditionnelle, dite événementielle parce qu'elle se limite à des faits exceptionnels vécus par une minorité privilégiée. Voici qu'un homme du commun prend la plume pour rendre compte au jour le jour de ce qu'il observe. Nous en attendons des informations sur lui-même ainsi que sur ses contemporains.

Mais il ne parle que de faits historiques connus ou de faits divers, comme ceux qui alimentent la curiosité des badauds, ou encore du temps qu'il fait.

Vaut-il la peine de nous attarder à une telle lecture ?

Une pensée toutefois nous y invite : le document est d'époque, partant authentique ; il doit fournir de précieux renseignements à qui sait l'interpréter.

* *
*

Une telle interprétation commence par la constatation que notre texte n'a rien de ces documents modernes qui portent aussi le nom de journal et où se trouve noté en vue d'un contrôle ultérieur le développement routinier d'une activité comme une navigation, une opération chirurgicale, une expérience scientifique, voire un entraînement sportif.

Ce qui importe à l'auteur n'est pas la routine mais l'anecdote.

Depuis toujours l'être humain éprouve le besoin de perpétuer le souvenir des faits extraordinaires auxquels il est mêlé. L'instinct et les habitudes dictent ses gestes quotidiens, qu'il accomplit machinalement et sans leur consacrer une attention particulière. Celle-ci ne s'éveille que sous l'effet d'événements extraordinaires, rompant avec la monotonie coutumière. L'indifférence fait alors place à une vie plus intense, dont les moments se gravent dans la mémoire et engendrent une certaine fierté. L'acteur ou le spectateur de tels moments devient le héros d'une aventure, qu'il se plaît à raconter et qu'on écoute volontiers.

Ainsi naissent les chroniques, après des aventures remarquables ou au cours de périodes troublées.

Ces chroniques sont par essence des récits événementiels, au sens où l'on reproche à l'histoire traditionnelle de l'être également. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on, car une vie régulière ne laisse aucun souvenir digne d'être conté. Mais que surgissent des faits qui sortent de l'ordinaire, auxquels nous réservons désormais le nom d'événements — au sens où l'on dit créer l'événement — et les chroniqueurs se mettent à l'œuvre.

Qu'Abram-Louis Pétremand commence par la journée du 9 mars 1806 n'est pas un hasard. La cession de la Principauté est un événement de taille, bouleversant la constitution du pays fondée sur des serments désormais sans valeur. Puis survient une occupation militaire par une troupe de 7000 hommes avec canons. Suivent ensuite le séquestre des marchandises de coton le 17 avril, les imposantes cérémonies dans tout le pays pour marquer l'investiture le 22 mars, l'anniversaire du couronnement de l'empereur le 15 avril, la nouvelle cession au prince Berthier le 7 octobre, le serment de fidélité à ce prince le 18 novembre et la signature du procès-verbal de cette imposante cérémonie le 19 décembre. Entretemps avaient lieu le recensement des biens le 29 novembre, l'imposition

de la bourgeoisie pour subvenir au coût des routes de la Tourne et de la Vue-des-Alpes le 1^{er} décembre, puis deux ouragans qui endommagent les maisons et renversent les forêts comme on ne l'avait jamais vu les 22 octobre et 8 décembre, tandis que Noël amène un temps beau comme en été!

De tels faits incitent à prendre la plume. Après quoi l'élan est donné: Abram-Louis Pétremand est devenu chroniqueur et dix-neuf ans durant va faire le récit des événements.

* *
*

Dans la mesure où elle est dépouillée de ses mythes, l'histoire traditionnelle est elle aussi une chronique ou le produit de diverses chroniques.

Il est donc normal de retrouver dans le journal certains événements historiques. Le journal comme l'histoire reflètent l'attention portée sur leur époque par ceux qui l'ont vécue.

Mais tous les événements historiques ne figurent pas dans le journal et d'autres s'y trouvent que l'histoire n'a pas retenus.

C'est que les chroniques varient selon les auteurs.

Ceux d'entre eux qui font l'histoire appartiennent aux milieux dirigeants. Ils disposent à la fois des meilleures informations et des meilleurs moyens culturels de transmettre ces dernières. Les faits qu'ils rapportent ont d'autre part un impact général, si bien que leurs chroniques s'imposent et font l'histoire, qui est généralement une histoire du pouvoir.

D'autres se bornent à faire la chronique de leur vie. En dépit d'un impact moins général, leur œuvre s'impose néanmoins, comme celle de Jean-Jacques Rousseau ou de René de Châteaubriand, par le talent littéraire et la vigueur de la pensée.

Abram-Louis Pétremand n'a rien des uns ni des autres. Bien que notable, il n'appartient pas aux milieux dirigeants, qui séjournent à Neuchâtel. S'il sait écrire, son style laisse à désirer comme son orthographe et ses pensées sont dépourvues d'originalité. Il ne prend pas plus l'initiative d'une réflexion que celle d'un sentiment. Son for intérieur est peu développé et sa conscience ne s'éveille que sous le fouet d'événements qu'elle enregistre sans jamais songer à les modifier.

Il est même frappant de constater combien ces événements doivent le concerner directement pour qu'il les remarque. Le souci d'acquérir des connaissances gratuites n'est jamais son mobile. Il parle longuement des Cent Jours et de Waterloo parce qu'il en attend, comme tout le pays, un

retour à la tranquillité et le rétablissement de la prospérité. Mais il ne dit mot des campagnes de l'Empire et ignore par exemple que les occupants de 1806 sont les vainqueurs d'Austerlitz. En décembre 1812, alors que la Grande Armée fait la retraite de Russie où de nombreux Neuchâtelois perdent la vie, il s'étonne simplement de circuler en char dans les montagnes où il n'y a pas de neige tandis qu'on utilise le traîneau de Berne à Neuchâtel.

La prévision du temps devrait l'intéresser davantage, mais il ne fait aucune tentative sérieuse dans ce domaine. Une croyance voulant que les douze mois de l'année reproduisent le temps des douze jours suivant Noël, il note soigneusement ce temps en 1817 et 1818 mais ne montre aucun souci de vérifier l'exactitude du pronostic.

Sa spontanéité n'est pas plus grande en matière de sentiment. Seuls l'émeuvent des événements particulièrement rudes, comme la faillite, qui lui arrache des plaintes d'ailleurs stéréotypées ou les interventions policières du régime Berthier, qui soulèvent son indignation. Il ne manifeste de sensibilité quelque peu affinée qu'au contact du beau temps, lorsqu'il se plaît à noter l'effet réjouissant du soleil et des fleurs. Un temps superbe, précise-t-il, décore la cérémonie des serments le 18 novembre 1806. Les papillons qui voltigent à Noël de la même année sont «parrés de leurs belles couleurs et colorés de tous leurs traits». Un temps magnifique permet de traverser la montagne avec le char le 8 février 1809 pour se rendre à la foire de Neuchâtel. De belles marguerites s'ouvrent dans les champs à fin février 1815. Le cerisier est en fleurs devant la maison le 8 avril de la même année et un temps superbe salue l'anniversaire du roi le 3 août suivant. Enfin «le Jour de la St Vaincant qui était le 22 janvier 1817 il a fait un bien beau tems, et le jour de la Conversion de St Paul qui était le 25 il à fait un Jour Comme en été, Deux remarque que lon aime bien qu'il fassent beautems!»

Cette sensibilité au beau temps qui manque d'originalité de la part d'un agriculteur souffrant du climat maussade de l'envers du Jura est la seule dont témoigne notre auteur qui ne manifeste par ailleurs aucun souci d'ordre esthétique.

L'homme n'a donc rien de remarquable. Il se borne à vivre avec son temps ainsi qu'à penser et à agir comme ses contemporains. Sa conscience individuelle émerge à peine de la masse.

Une telle absence d'originalité déçoit peut-être l'intellectuel mais est précieuse à l'historien. Celui-ci, qui s'intéresse moins à un particulier qu'à une population, est mis en présence d'un échantillon conforme de cette dernière. L'œuvre dont il prend connaissance n'est pas celle d'un

individu seulement, mais de tous ses semblables. Elle constitue une chronique des sujets ou plus exactement d'une partie de ces derniers et cette chronique complète utilement celle du pouvoir, dont l'histoire traditionnelle est l'expression.

* *
*

Nous disons bien chronique d'une partie des sujets, car les gens de la condition d'Abram-Louis Pétremand ne comprennent pas l'ensemble des Neuchâtelois, ni même l'ensemble des habitants des Montagnes. Ils ne comptent que les agriculteurs vivant aux environs des villes naissantes du Locle et de la Chaux-de-Fonds et qu'on appelait les Environniers.

Montagnards, ils se distinguent des agriculteurs du reste du pays dont les conditions de vie sont plus faciles mais qui ne bénéficient pas du même statut. Agriculteurs, ils ne se confondent pas avec les habitants des villes qui vivent la révolution industrielle.

Abram-Louis Pétremand a conscience de cette double distinction. Lorsqu'il fait allusion aux événements qui frappent d'autres contrées vouées à l'agriculture, il utilise les termes éloquents de «bons pays» ou «plats pays» qui marquent bien la distance avec sa propre région.

Il sait aussi que tout près de lui se développe dans les villes un autre mode de vie, dont les adeptes exercent ce qu'il appelle les «professions», soit l'industrie de la broderie et celle de l'horlogerie. Il signale que l'agriculture et les professions ne vivent pas au même rythme, les difficultés de la première ne coïncidant pas avec les crises des secondes.

Mais il n'en dit pas davantage sur les conditions d'existence en ville et n'a nullement conscience du mouvement qui prépare le schisme des opinions au moment de la chute de l'Ancien Régime.

* *
*

Pour revenir à notre chronique, nous comprenons mieux pour quelle raison elle ne relate que des faits historiques, des faits divers ou des faits météorologiques. Il s'agit de l'ensemble des faits extérieurs, subis par le narrateur et qui frappent de façon inusitée son attention.

En premier lieu viennent les manifestations du pouvoir. On assiste à des occupations militaires ou aux apparitions des grands de ce monde. Grâce au spectacle qu'elles procurent, ces dernières, qui de tous temps fascinent les foules, retiennent autant l'attention que les troubles apportés par les militaires. Nous voyons donc apparaître les généraux Oudinot,

Rufin et Jarry, puis le commissaire et gouverneur Lespérut et même fugitivement le gouverneur Dutailis «estropié et qui a le bras gauche emporté depuis le coude». Peu après, l'impératrice Joséphine passe au Locle le 28 septembre 1810:

Elle a un air doux d'une fisionomie très belle, et sans aucune vanité point d'orgueil dans ses habillemens, très simples, et beaucoup Charitable.

Quelques années plus tard, le 3 janvier 1814, apparaissent les chefs de l'armée alliée marchant sur Paris, soit le prince de Cobourg qui loge à la forge chez Jean-Frédéric Jacot et le prince de Liechtenstein qui séjourne à la cure. Le 12 juillet de la même année le roi de Prusse est au Locle, accompagné du prince Guillaume. On reçoit enfin le prince royal le 24 juillet 1819 en compagnie du prince d'Orange et du colonel Courant; avec malice, le journal raconte l'incident du bal organisé le 23 juillet par la ville de Neuchâtel qui n'avait pas invité les maîtres bourgeois de Valangin; le prince s'en était offusqué, si bien qu'il avait fallu compléter en hâte les invitations. Notons que toute visite au Locle est suivie le jour suivant d'une excursion au Saut-du-Doubs. Enfin le journal n'oublie pas de prêter attention aux pasteurs, qui participent aux cérémonies officielles; le thème des sermons est noté, de même que les cantiques et les psaumes. On lit par exemple:

Le 18 janvier 1816 a été fixé par sa Majesté le Roy de Prusse pour que ce Jour il y eut un Service Solanel, dans toutes les Eglise de la Monarchie Prusienne, pour remercier Dieu de ce qu'il nous a donné la paix. Ce service cest fait solennellement. Une Influence de Monde dans les Eglises étaient remplie Comme et même plus qu'un Jour de Jeune. Voici Comme le service Divin s'est fait au Locle. Pendant que lon a sonné, on a Chanté les trois premiers versé du psaume 138, le service Divin a Commencé par la Confession des pechés comme à lordinaire. On a chanté le Tédéom qui est le Cantique 14 les 3 premiers versés, ensuite une prière avant le Sermon, le texte sest pris dans le livre des Psaumes chapitre 35 versait 27 et un sermon Magnifique sur la Circonstance ensuite une prière extraordinaire faite dans tout le Pays ensuite on a chanté les deux derniers versets du Psaume 46 ensuite la Bénédiction. Dans son sermon M. Favre pasteur au Locle a récité le psaume 35 que l'on chante en prose.

Le second groupe d'événements est constitué par les faits divers, qui sont en réalité les coups du destin. Il s'agit d'abord des forces de la nature qui se manifestent dans le pays sous la forme d'ouragans, de pluies torrentielles ou de coups de foudre. Mais au nom de la solidarité entre agriculteurs les avalanches et les inondations qui se produisent en

d'autres pays ne sont pas oubliées; une page est consacrée à la catastrophe de l'été 1818 qui engloutit le val de Bagne après la chute des séracs du glacier de Gietro; les dégâts se montent à plus d'un million de francs suisses de l'époque et la collecte faite au Locle à la sortie du sermon le 23 août produit 26 louis. Les gelées qui atteignent les plats pays sont également notées. Puis viennent les accidents comme les incendies de maisons ou de villages, les morts par noyade ou par chute du haut des roches. Enfin le journal mentionne deux crimes et leur châtement, soit la décapitation pour un homicide commis par un gendarme en état d'ivresse le 26 janvier 1810 et la roue pour un double assassinat crapuleux le 20 janvier 1819.

Mais pour un agriculteur, l'événement permanent, celui qui tient constamment en haleine parce qu'il règne en maître incontesté, dicte le rythme des travaux et conditionne leur résultat, n'est autre que l'alternance du beau et du mauvais temps. Essentiellement variable et capricieux, le temps se conduit en véritable tyran, auquel rien ne résiste. On ne peut échapper aux conséquences de pluies persistantes ou d'une sécheresse excessive. L'Environnier est donc suspendu à l'état de l'atmosphère, qu'il scrute sans cesse et décrit avec précision au fil des saisons.

Le récit d'Abram-Louis Pétremand a donc une portée moins générale que celui de l'histoire traditionnelle, dont il ne retient qu'une partie des événements, mais il est beaucoup plus riche, car il ajoute une foule de faits oubliés, au premier rang desquels figurent les variations du temps. Certains de ces faits relèvent de la petite histoire et n'en sortiront pas. Mais d'autres ont un plus large impact et sont injustement oubliés; dans un prochain article nous en étudierons auxquels le recul permet d'attribuer une importance supérieure à celle des campagnes de Napoléon.

Néanmoins, notre chronique des Environniers demeure événementielle et, pas plus que l'histoire traditionnelle, elle ne décrit la vie usuelle à laquelle nous nous intéressons. Pour découvrir celle-ci, il faut poursuivre notre interprétation.

* *
*

En théorie la connaissance du caractère exceptionnel d'un événement ne procure aucune information sur la nature des faits qui constituent la vie usuelle. Ces derniers peuvent être une infinité et former autant de combinaisons.

Mais en réalité il en va différemment.

Aucun événement historique, si exceptionnel soit-il, n'apparaît en dehors d'un contexte lié à la vie coutumière ce qui, directement ou indirectement, nous renseigne sur cette dernière.

La découverte d'une mâchoire humaine préhistorique, par exemple, nous renseigne sur l'usage de la parole, parce qu'elle est immédiatement reliée à nos connaissances de la nature de l'homme et de son évolution. Plus abondants et plus proches de nous, les événements relatés par Abram-Louis Pétremand sont encore plus éloquents, car nous les relierions sans difficultés à d'autres connaissances fort nombreuses.

Le lien peut être fourni par le journal lui-même sous la forme d'une réunion de l'événement extraordinaire à un fait de la vie ordinaire. Fier du rôle joué lors d'un recensement, l'auteur indique les résultats de celui-ci, qui relèvent de l'existence quotidienne. Il exprime une autre fois, à l'occasion d'événements exceptionnels, un jugement qui traduit son état d'esprit habituel. Il parle enfin des caprices du temps en fonction de ses travaux ordinaires.

Mais le lien peut aussi être celui de la complémentarité de l'événement avec des faits connus par ailleurs. Grâce à d'autres sources que le journal, nous reconstituons le contexte c'est-à-dire les circonstances qui entourent l'événement et par rapport auxquelles celui-ci paraît exceptionnel. La connaissance de ce caractère extraordinaire nous apprend alors que les circonstances du contexte sont celles de la vie usuelle. A deux reprises, par exemple, soit en mars 1806 et à Noël 1812, la population est réquisitionnée pour ouvrir les chemins aux troupes étrangères. Sachant que des chemins existent et qu'en hiver ils sont généralement recouverts de neige, nous déduisons que d'habitude les chemins enneigés ne sont pas ouverts mais qu'on se borne à tasser la neige, après avoir remplacé le char par une glisse. Le journal confirme ce renseignement sur la vie de tous les jours à la campagne en signalant l'ouverture occasionnelle des chemins lorsque les chars demeurent indispensables comme aux « remuages » de printemps, le 8 avril 1816, alors que la neige refuse exceptionnellement de disparaître.

La même méthode permet de former des groupes de faits et de comparer la fréquence des ensembles ainsi composés. Les groupes les moins représentés relèvent de la vie journalière, vécue dans l'indifférence, par opposition aux ensembles fréquemment cités, qui présentent les événements extraordinaires. On constate ainsi qu'Abram-Louis Pétremand ne parle jamais de sa vie familiale, alors qu'il possède une famille, puisqu'il évoque l'existence de ses enfants en émettant la crainte de tomber à leur charge après la faillite. Nous concluons donc que cette

famille n'a guère d'importance à ses yeux. La naissance et le mariage ou la mort de proches sont considérés comme des banalités vécues sous l'empire des lois naturelles ou des convenances sociales et auxquelles on se soumet avec indifférence ou résignation.

Cette dernière constatation constitue l'un des enseignements les plus surprenants du journal. On mesure le chemin accompli en consultant les chroniques contemporaines que sont les albums photographiques ou les films d'amateurs, presque entièrement consacrés à la vie de famille.

En un peu plus d'un siècle, la famille est entrée dans l'histoire.

* *
*

Le journal nous livre ainsi indirectement plusieurs aspects de la vie d'un Environnien.

Le 20 novembre 1806, tous les habitants des quartiers du Crozot, des Combes et des Calame sont réunis chez Abram-Louis Pétremand pour un recensement. On dénombre en tout 788 poses et 1 perche de prés, 659 poses et 5 perches de pâturages, 98 poses et 2 perches de champs, 12 chevaux, 116 vaches, 25 veaux, 19 moutons, 12 chèvres et 29 ruches. Le nombre de domaines n'est malheureusement pas indiqué, mais si on admet qu'il correspond à celui des maisons et si les 25 bâtiments estimés en 1810 «Rière La Mayerie de Rochefort et sur la Commune du Locle» sont bien ceux des quartiers du Crozot, des Combes et des Calame, qui seront détachés de la juridiction de Rochefort pour entrer dans celle du Locle le 7 décembre 1821, on obtient par domaine et après conversion en mètres les moyennes suivantes :

prés	85 176 m ²
pâturages	53 078 m ²
champs	<u>10 618 m²</u>
surface d'un domaine	148 872 m ²
chevaux	0,48
vaches	4,64
veaux	1
moutons	0,76
chèvres	0,48
ruches	1

Le journal permet de contrôler ces chiffres lorsqu'il indique pour les années 1814 à 1820 les surfacesensemencées pour le seul domaine

d'Abram-Louis Pétremand. La moyenne, qui est de 6000 m² correspond, compte tenu des jachères, aux 10 000 m² de champs attribués ci-dessus à chaque particulier.

Les dimensions des domaines sont donc plus petites qu'aujourd'hui, mais néanmoins proches de ce qu'elles étaient encore à la fin de la dernière guerre mondiale. L'effectif du troupeau, soit 4 à 5 vaches seulement par exploitation, est plus surprenant. On compte aujourd'hui une unité de gros bétail par hectare alors qu'il y en avait moins de la moitié. Et que dire de la proportion d'un cheval pour deux exploitations? La motorisation nous fait oublier qu'on se déplaçait jadis à pied, ce dont se souviennent par contre les paysans du Valanvron, près de la Chaux-de-Fonds, où il n'y avait que 3 chevaux pour un territoire aussi grand que celui des Calame, des Combes et du Crozot.

Quant aux travaux des champs, ils s'accomplissent dans un ordre immuable, mais à des dates qui varient considérablement selon l'état du ciel.

L'année commence par les labours, qui dépendent non seulement de la disparition de la neige, mais de l'absence de gel ou de pluies trop abondantes. Leur date va donc des premiers jours de l'année, voire de Noël de l'année précédente au début du mois de mai. En attendant le moment propice, on «matrasse», c'est-à-dire qu'on étend le fumier.

Puis viennent les semailles, qui exigent le beau temps. Les céréales se composent essentiellement d'orge et d'avoine, ainsi que d'orgée, qui est un mélange de ces deux espèces. Abram-Louis Pétremand indique pour les années 1816 à 1819 la quantité des semences; comparée à celle de la récolte, la moyenne est de 30%, alors qu'on sème aujourd'hui le 5% de ce que la moisson permet d'obtenir. L'amélioration du rendement est spectaculaire.

Après les semailles viennent la levée des champs et la croissance de la végétation. Le travail du paysan n'est pas nécessaire, mais son inquiétude demeure perpétuelle, car le ciel doit distribuer autant de chaleur que de pluie, ce qu'il fait rarement de façon satisfaisante.

Normalement la fenaison se fait mi-juillet, mais il lui arrive d'être retardée de deux à trois semaines. Encore faut-il compter, une fois les prés fauchés, avec suffisamment de belles journées pour sécher le foin.

Vient ensuite la moisson avec ses inquiétudes, car elle se fait normalement en août, mais peut être retardée jusqu'en octobre, voire au-delà. Il faut alors profiter d'un radoux pour ramasser ce qui est encore bon, après la neige ou les gelées et il arrive que cela ne soit pas possible avant l'année suivante. La récolte est alors perdue et la paille elle-même

pourrie. Aujourd'hui la culture des céréales ne se pratique qu'exceptionnellement et ne serait plus rentable sans les primes versées par la Confédération.

Durant l'automne, il importe que les vaches puissent pâturer le plus tard possible, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Puis on récolte les jardinages, comportant choux, choux-raves, carottes et pommes de terre dont la quantité aussi bien que la qualité varient selon les années.

Enfin, une fois l'hiver venu, le repos général de la nature ne procure pas la tranquillité; si la neige n'est pas un inconvénient, car les constructions y sont adaptées et les modes de circulation également, le manque d'eau peut créer des difficultés considérables. En février 1813 le bétail des Bayards doit, par exemple, être déplacé jusqu'à Saint-Sulpice pour s'abreuver.

Le journal ne parle pas d'occupations de loisirs, si ce n'est pour signaler que l'on joue aux boules le 21 février 1813 et que dès 1822 on commence à célébrer sans travailler Noël, Vendredi-Saint — nommé le Grand vendredi — et l'Ascension, mais ce dernier jour seulement jusqu'à midi. Bien entendu ces congés doivent être consacrés au culte, ainsi qu'à la communion.

* *
*

Le journal donne également des indications sur la mentalité politique.

Cette dernière est dictée par deux tendances contradictoires, dont l'une est toutefois prépondérante.

L'homme est d'abord attaché à l'organisation hiérarchique de la société, héritée du Moyen Age et qui correspond à l'instinct primitif, au point qu'on la retrouve en de nombreuses sociétés animales. Il apprécie les cérémonies où cette hiérarchie se manifeste et les décrit avec une minutie où revient sans cesse le souci du rang. En voici un exemple.

Le 18 novembre 1806 la prestation du serment de fidélité au prince Berthier commence à Neuchâtel par une sonnerie de cloches à 10 heures du matin. Toutes les églises du canton en font de même. Puis, à travers une haie de grenadiers dont une partie est venue des Montagnes, les représentants des populations descendent du Château au Temple Neuf, où le maître des cérémonies les appelle à prendre place «chaque justice par son rang». Une garde d'honneur composée de gens de la noblesse monte ensuite au Château chercher le commissaire et les membres du Conseil d'Etat, qui descendent à leur tour pendant que les canons tirent pour leur faire honneur. Dans le Temple, le doyen de la Classe monte en

chaire pour invoquer la bénédiction divine sur la personne sacrée du prince ainsi que sur le pays et le peuple, puis fait un discours de circonstance. Chacun se présente ensuite devant le commissaire Lespérut, posant la main droite sur les Évangiles et déclarant : « Je le jure » en réponse à la formule : « Je jure foi et fidélité à son Altesse Sérénissime le prince Alexandre. » Le commissaire répond à chacun par une inclination. Se présentent ainsi les membres du Conseil d'État, l'un après l'autre appelés par leur nom « et leur rang », puis le conseil de la compagnie des pasteurs, ensuite le clergé catholique, les chefs des quatre bourgeoisies, les fonctionnaires publics, les seigneurs vassaux, les châtelains, les maires et les justiciers, les officiers militaires et enfin la troupe par acclamation. Le commissaire fait un discours de clôture au peuple, puis de jeunes bergères chantent un hymne accompagnées de l'orgue et l'on sort « dans le même ordre que l'on est entré ». Le protocole est semblable le 8 novembre suivant, pour signer au Locle le procès-verbal de la cérémonie. Se présentent « dans l'ordre » les ministres des Montagnes, soit en premier celui du Locle puis ceux de la Chaux-du-Milieu, de la Chaux-de-Fonds, des Brenets, de la Sagne et enfin des Ponts. Puis viennent les maires des Montagnes, les maîtres bourgeois de Valangin aux Montagnes, le major Benoit, l'aide-major Humbert-Prince, puis les justiciers de Rochefort qui sont à la Montagne, la justice du Locle suivie de celle de la Sagne, puis celle des Brenets, puis celle de la Chaux-de-Fonds et enfin les officiers militaires « suivant leur rang » et les notaires.

L'inégalité paraît régner du haut en bas de l'échelle sociale et chacun est attaché à son rang. Mais si l'on regarde de plus près, on constate que l'attachement à l'organisation hiérarchique est superficiel. Fondamentalement l'homme est jaloux de ses libertés, qui impliquent un régime d'égalité. Les titres dont il se pare et qui soulevaient l'ironie de Jean-Jacques Rousseau ne procurent aucun avantage matériel. Bien plus, le respect que l'on marque aux représentants du pouvoir n'est accompagné d'aucune restriction à la liberté. Celle-ci est assurée depuis des siècles par les franchises accordées par les seigneurs de Valangin et qui ont été confirmées par serment à l'avènement de chaque successeur. De Berlin, le roi est le garant de ces franchises et il ne manque pas de donner raison à ses sujets chaque fois qu'ils s'adressent à lui. L'attachement qu'on lui porte vient de là et explique qu'on l'appelle « notre bon roi ». En réalité, l'autorité du souverain et de ses représentants est plus symbolique que réelle. Elle ressemble à l'autorité des pasteurs, à qui on témoigne un grand respect mais qui n'exercent aucun pouvoir. Le régime est monarchique, mais la monarchie est sans pouvoirs.

Si le souverain s'avise d'user de son autorité, même dans l'intérêt du pays, la réaction est immédiate, ainsi qu'on le constate sous le régime français. Le changement de souveraineté annoncé le 9 mars 1806 n'inquiète pas Abram-Louis Pétremand qui attend visiblement du nouveau monarque une attitude semblable à celle de son prédécesseur. Il décrit donc sans émotion les différentes cérémonies et prend acte de l'exhortation du maire à la sagesse et à la soumission, ainsi que du sermon prononcé par les pasteurs dans tout le pays, après avoir fait chanter le psaume 72: «Donne tes lois Dieu juste et sage.» L'occupation militaire qui suit est acceptée avec résignation et le journal se borne à décrire l'ouverture d'un hôpital militaire dans la maison de la justicière Brandt le 7 avril, puis le séquestre des marchandises anglaises le 17. Mais le 2 octobre la suppression de la liberté de la chasse est saluée par les mots: «Voilà une de nos franchises abolie!» Lorsque le représentant du prince impose l'année suivante un nouveau cimetière, à l'emplacement actuel qui est fort éloigné de la localité, la décision «fait la plus vive impression sur les cœurs» et les mesures qui suivent ne sont pas faites pour rallier les mécontents. En juin une ordonnance répartit les frais d'hébergement des troupes et la région du Crozot, avec les Combes, les Calame et les territoires qui s'étendent jusqu'à l'église de la Chaux-du-Milieu doit payer 5365 livres ou 33 louis neufs, soit la valeur d'une maison de moyenne importance. Le 10 octobre 1810 un impôt sur les vins et les eaux-de-vie est instauré. Le 29 octobre 1810 les marchandises anglaises sont à nouveau mises sous séquestre. En 1811 les anciennes monnaies sont remplacées dans un complet désordre. Les entraves qui frappent l'horlogerie et la dentelle en 1812 obligent la ville de Neuchâtel à distribuer des pommes de terre aux horlogers sans ouvrage et indigents. Enfin le 22 avril 1813 un prélèvement de deux pour mille sur la fortune est opéré afin de distribuer des primes à ceux qui s'enrôlent dans les armées du prince.

Il n'est donc pas étonnant qu'à la fin de l'année 1813, la nouvelle des défaites de Napoléon soit bien accueillie, en dépit de l'annonce du passage de nouvelles troupes. Ces dernières sont considérées comme des libératrices et leur succès provoque des cris de joie:

Le 31 mars courant les Alliés ont fait leur entrée triomphante dans la ville de Paris... C'est leur majesté l'Empereur de Russie et le Roy de Prusse le Prince de Schwartzemberg qui sont entré glorieux dans la Ville avec la Troupe, le Peuple c'était porté à leur rencontre pressant ses héros dans leurs marche, leurs baisant les Pieds et les mains, Criant sautant de Joye... Après leurs entrée dans la ville le Sénat a déclaré la déchéance de Napoléon et de la dignité du trône pour lui ny aucun de sa famille à cause des Crimes et forfait qu'il avait Commis envers

son Peuple et envers l'Europe Entière et Dailleurs les Hautes Puissances avaient déclaré au sénat qu'il ne voulaient pas trais de la Paix avec lui ny avec aucun de sa famille.

On est loin de l'impression favorable laissée, aux dires de Stendhal, par les Français en Lombardie et de l'enthousiasme de Fabrice pour Napoléon!

Aussi comprend-on mieux la réaction des Environniers aux tentatives qui devaient, quelques années plus tard, venir des villes pour modifier le régime. Les aspirations des républicains leur seront étrangères. Ils se méfieront d'hommes qui, travaillant en ville et à l'intérieur des maisons, ne seront pas soumis comme eux aux caprices de la nature, mais auront loisir de songer à un ordre social où les impératifs de l'instinct et de la tradition céderont le pas à ceux de la raison. Ils n'auront pas besoin d'une liberté qu'ils possèdent déjà et, vivant en quasi autarcie, n'auront cure de l'ouverture des frontières et du libre échange des marchandises. Ils répondront donc à l'appel des milieux aristocratiques qui souhaiteront maintenir des privilèges dont eux-mêmes n'ont rien à redouter.

Aussi les environs du Locle et de la Chaux-de-Fonds ne seront-ils pas sûrs aux républicains. Mais les Environniers constateront rapidement que leur liberté demeurera la même sous le nouveau régime, en sorte qu'ils se consoleront de la disparition des symboles d'une hiérarchie désuète.

Formant une population distincte dans les Montagnes neuchâteloises, ils auront manifesté leur originalité aux cris de Vive le Roi, puis n'y songeront plus. Pour autant ils ne confondront pas avec les habitants des villes, mais feront désormais cause commune avec l'ensemble des paysans suisses.

Maurice FAVRE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES VERS 1836

Un document inédit d'Henri Houriet, du Locle¹

Lorsqu'ils étudient la période de la Restauration, les historiens de l'économie suisse² font souvent allusion à un document connu sous le nom de «Rapport Bowring»³. Après la tourmente napoléonienne et la grave crise qui la suivit⁴, les affaires connurent rapidement un essor réjouissant, notamment pour les industries suisses. L'horlogerie, ainsi que le textile purent repartir à la conquête des marchés mondiaux, ce qui ne manqua pas d'alerter les industriels anglais et même le parlement qui décida d'envoyer une mission en Suisse. John Bowring fut chargé de la présider et de rédiger un rapport sur les causes du redressement helvétique.

Dans son rapport, J. Bowring ne tarit pas d'éloges sur la clairvoyance économique de ce petit pays; il relève surtout la grande capacité d'innover et de s'adapter aux nouvelles techniques, bref, l'extrême souplesse de l'économie helvétique qui a pu «aisément» surmonter la crise des années 1815.

Le document reproduit ici est intéressant à plus d'un titre: Le «Rapport Bowring», parut en anglais, puis fut traduit en allemand par un certain Horner et publié en 1837 à Zurich; mais il n'a — à notre connaissance — pas connu d'édition française. La commission anglaise s'est principalement intéressée aux cantons industriels et notamment au Pays de Neuchâtel. Pour obtenir ses renseignements elle s'est adressée au conseiller d'Etat Frédéric-Alexandre de Chambrier qui a vraisemblablement assumé la rédaction du chapitre concernant Neuchâtel, mais qui a dû confier à Henri Houriet⁵, alors lieutenant civil au Locle, la rédaction concernant l'économie des montagnes et surtout l'industrie horlogère.

Si les textes originaux de Chambrier et Houriet ne sont pas parvenus jusqu'à nous, nous possédons au moins le brouillon manuscrit du rapport d'Henri Houriet, retrouvé dans des archives familiales.

Ce document mériterait une analyse plus détaillée que celle que nous pouvons fournir ici, mais il se lit aussi «par lui-même» et révèle, par son style et son contenu, toute la vision économique d'un notable loclois sous la Restauration, officier de justice, mais aussi neveu de l'horloger

Jacques-Frédéric Houriet (1743-1830). Il montre aussi à quel point il est difficile de reconstituer le paysage de notre passé économique, tant les renseignements chiffrés fournis par Henri Houriet restent imprécis, voire fantaisistes. Nous sommes encore loin du monde des statistiques et des ordinateurs, la vie économique relève de la famille et est soumise à toutes les fluctuations connues de l'ancien régime.

Partant du mythe du «père fondateur» de l'horlogerie (Daniel Jeanrichard), Houriet attribue le développement de cette industrie à la frugalité, à l'austérité des mœurs et au courage des montagnons qui doivent affronter une nature hostile. Il l'explique aussi par la liberté dont jouiraient les travailleurs à domicile et les faibles contributions auxquelles ils sont soumis. Fidèle à l'idéologie monarchique et libérale, Houriet insiste davantage sur le cens, impôt fort bas, pour ne rien dire de la dîme qui devait fortement grever les budgets des paysans horlogers.

Si l'on ne peut se fier aux chiffres avancés par Houriet⁶, sa compréhension, pour ne pas parler d'intuition, de la vie économique des montagnes est particulièrement sensible. L'auteur a très bien saisi le passage entre l'industrie de la dentelle et l'horlogerie; de même ses remarques sur la mentalité du paysan horloger qui préfère investir dans la terre plutôt que dans l'industrie sont tout à fait probantes. Et si son explication sur les origines du machinisme prête à sourire, son idée des progrès dus à son introduction montre que nous sommes en présence d'un esprit éclairé, ce qui n'était pas forcément le cas dans les milieux horlogers de cette époque⁷.

Notons enfin que ses remarques sur le commerce horloger, toutes floues qu'elles sont, illustrent bien la présence massive des marchands neuchâtelois dans le monde entier, même si Henri Houriet fait preuve d'une certaine naïveté lorsqu'il réclame de meilleures conditions commerciales avec l'empire britannique, sachant qu'il s'adresse à des Anglais!

Cette brève notice historique est un document suffisamment important pour inspirer l'historien et susciter d'autres recherches sur les origines et le développement de l'horlogerie dans les Montagnes neuchâtelaises⁸.

Jean-Marc BARRELET

**Notice historique sur la naissance, les progrès et l'état actuel
de l'industrie de l'horlogerie, dans les montagnes
du Pays de Neuchâtel. 1836**

L'industrie de l'horlogerie a pris naissance dans les Montagnes du pays de Neuchâtel d'une manière assez remarquable pour mériter d'être signalée.

Naissance de l'horlogerie

Déjà vers le milieu de XVII^e siècle quelques ouvriers construisirent des horloges en bois à poids, à l'instar de la première horloge paroissiale qui fut placée en 1630 dans le clocher du Locle. Mais il n'étoit point encore question alors d'horloges à ressort; ce ne fut que vers la fin du même siècle qu'un habitant de ces montagnes, ayant, au retour d'un voyage lointain, rapporté une montre de poche, chose inconnue ici dans ces temps là et ayant été dans le cas d'y faire faire quelques réparations, s'adressa pour celà à un ouvrier réputé alors bon mécanicien, nommé Richard. Celui-cy réussit à réparer la montre et en ayant saisi le mécanisme, il conçut l'idée d'en confectionner une semblable. A force de travail et de persévérance, il y parvint, mais non sans avoir eu de grandes difficultés à surmonter, ayant dû faire lui même toutes les pièces de cette montre et jusqu'à quelques outils grossiers pour l'aider dans son travail.

Cet ouvrage fini fit bruit dans la contrée et excita d'autres hommes de génie à imiter leur concitoyen et ainsi petit à petit et fort lentement prit naissance cette industrie dans ces Montagnes, où jusques alors les habitants n'en avoient exercé d'autre que celle des professions nécessaires à leurs besoins et celle d'une agriculture des plus ingrate. Quelques uns de ces professionnels s'en alloient aussi alors pendant la belle saison travailler de leur état dans les pays circonvoisins et revenoient ensuite passer l'hyver au sein de leurs familles, où grâce a leurs minimes épargnes, à l'exiguité de leurs besoins, au produit d'une petite propriété quelconque^{a)}, à l'absence de toute imposition et à la grande liberté dont ils jouissoient, ils pouvoient suffire à leur existence.

A cette industrie naissante s'en joignit une autre à la même époque, celle de la dentelle, importée ici par des réfugiés français que la révocation de l'édit de Nantes avoit forcés à chercher asile dans les pays protestants. Cette fabrication occupoit particulièrement le sexe. Les ouvrières pouvoient gagner de 1 à 3 francs par jour, suivant le plus ou moins de talent ou d'habileté. Pendant un peu plus d'un siècle cette branche a été lucrative à une bonne partie de notre population; mais depuis l'invention des machines pour la fabrication de la dentelle, cette industrie est tombée. Plusieurs des ouvrières qui s'en occupoient se sont vouées successivement à quelque partie de l'horlogerie. Les autres ont continué à faire de la dentelle ou des blondes, mais leur gain est des plus restreint. Néanmoins la chute de cette industrie n'a pas occasioné de crise trop sensible pour lesquelles quelques ouvriers.

Développement, difficultés vaincues

Durant les 40 à 50 premières années quelques ouvriers seulement s'occupaient d'horlogerie, ses produits furent à peu près nuls, vu la lenteur d'exécution occasionnée par les difficultés sans nombre qu'avoient à vaincre les premiers horlogers qui manquoient et des principaux outils et de toutes les fournitures de montre. Ils commencèrent à se procurer ces divers objets là de Genève, où déjà alors cette industrie existait; plus tard on les fit venir d'Angleterre. Mais leurs prix élevés engagèrent plusieurs ouvriers à en fabriquer eux-mêmes. Non seulement ils réussirent à rivaliser avec les produits étrangers, mais ils inventèrent même des outils, alors inconnus ailleurs, entr'autres *l'outil à replanter* et dès lors on en a pour ainsi dire inventé journellement d'autres pour faciliter et perfectionner le travail de l'horloger, en sorte qu'aujourd'hui la fabrication des outils et des fournitures d'horlogerie est devenue une branche importante d'industrie parmi nous. On en expédie les produits dans tous les pays et même dans ceux qui jadis nous les fournissoient.

Progrès

Dans ces premiers temps de l'horlogerie, et à mesure qu'un plus grand nombre d'ouvriers se vouoient à l'horlogerie; beaucoup d'entre eux, mus par le désir de se perfectionner, s'expatrièrent et la plus part se rendirent à Paris, comme centre principal des arts. Les uns en revinrent et contribuèrent par leurs connaissances acquises au développement et au perfectionnement de cet art parmi leurs compatriotes; d'autres s'y fixèrent et parmi ceux-là les Berthoud, les Breguet et de nos jours les Perrelet y ont acquis une juste célébrité. (L'agent de celui-ci, mort à 97, m'a dit qu'il avait été un des 4 premiers horlogers du Locle.)

Accroissement

Enfin il n'y a pas plus de 80 à 90 ans que quelques marchands commencèrent à réunir de petites parties de montres et à les transporter sur les marchés étrangers.

Le succès de leurs entreprises (en) encouragea toujours davantage à se vouer à cette industrie et ainsi de proche en proche toute la population, à une faible exception près, s'y est adonnée, et encore dans cet intervalle, cette même population s'est à peu près triplée sans compter le grand nombre de nos horlogers qui se sont fixés dans l'étranger; car il est peu de villes en Europe où l'on n'en trouve; il y en a aussi beaucoup aux Etats-Unis, ainsi que dans l'Amérique Méridionale et jusques aux Grandes Indes. C'est aussi depuis cette époque que date le changement d'aspect survenu dans nos contrées, où mainte-

nant malgré l'aridité du sol et la rigueur du climat, on trouve de beaux villages, bien bâtis, des communications faciles, une nombreuse et active population toute industrielle, jouissant, non de grandes fortunes, mais au moins en général d'une heureuse aisance.

Ainsi malgré les difficultés qu'il a fallu surmonter, malgré les entraves mises dans plusieurs pays à l'introduction de nos produits, malgré la prohibition dont ils étoient frappés dans d'autres, cette industrie s'est néanmoins constamment développée dans une progression croissante. On peut encore ajouter que des hautes Vallées de Neuchâtel, où elle a pris naissance, elle s'est étendue à l'est et à l'ouest dans les vallées du Jura des Cantons de Berne et de Vaud. En sorte que toutes ces populations forment aujourd'hui une seule et même fabrique, dont le siège principale est dans les montagnes du pays de Neuchâtel.

Vicissitudes de l'horlogerie

Sans doute que cette industrie a aussi eu ses moments de crises et de vicissitudes. On peut en signaler deux principaux. Le premier qui frappa une catégorie particulière d'ouvriers, eut lieu il y a quarante et quelques années et fut dû à l'invention de machines pour confectionner les ébauches de montre et d'autres petites pièces brutes^{b)}. Ceux de nos ouvriers qui travailloient ces objets à la main ne purent soutenir la concurrence avec les ouvrages faits à la mécanique et éprouvèrent une grande détresse. Quelques uns tombèrent tout à fait dans la misère et à la charge publique, d'autres se soutinrent en se vouant à quelque autre partie de l'horlogerie^{c)}. Cependant cette crise n'a pas eu de suites ni aussi longues ni aussi facheuses qu'il étoit à craindre; on peut même dire maintenant que de l'invention de ces machines, la fabrique a reçu un plus grand développement, parce que l'on confectionne infiniment plus de montres que lorsqu'elles étoient faites d'un bout à l'autre à la main et que sous plusieurs rapports il y a aussi plus d'exactitude et de perfectionnement dans l'exécution.

Le second moment de crise a été commun à tous les autres genres de fabrication, c'est celui qui pesa sur l'Europe par suite du système continental de Napoléon. La grande stagnation qui en résultat pour nos articles, mit nombre d'ouvriers sans travail et par conséquent dans le besoin, mais au moyen de souscriptions volontaires on les soutint, en les occupant à des ouvrages en rapport avec leur état, tels que des instruments de mathématique et autres. Les bons horlogers ne souffrirent pas de cette crise, et n'ont guère à en redouter aucune, les montres soignées ayant toujours assez d'écoulement.

Causes de la supériorité accordée à notre horlogerie

Si notre horlogerie jouit d'une certaine réputation de supériorité, je crois qu'elle peut en majeure partie être attribuée à la grande indépendance de nos

ouvriers et au plus grand avantage résultant pour eux d'une exécution plus soignée. En effet chaque ouvrier travaillant chez soi et pour celui qui le paye le mieux et de son côté le fabricant ayant intérêt à encourager par une augmentation de prix ceux qui lui fournissent un ouvrage supérieur, il en résulte une émulation bien naturelle pour l'ouvrier. Peut-être aussi que le génie que l'on accorde généralement aux peuples montagnards, joint au genre de vie de la plupart de nos ouvriers propriétaires, ait pu contribuer encore pour quelque chose à un plus grand développement de talent parmi eux. Vivant en famille, simplement, n'étant occupés après quelques travaux agricoles de peu de durée, que de leur art, et n'étant exposés à aucune des distractions qui se rencontrent dans les grandes réunions, il est tout naturel qu'ils aient plus d'aptitude à leur travail et surtout plus de désir de le perfectionner, puisqu'ils sont assurés d'en retirer un plus grand prix.

Son état actuel

L'état actuel de l'horlogerie est très prospère, c'est à peine si dans ce moment l'on peut suffire à toutes les demandes qui arrivent en fabrique.

Son avenir probable

Quant à son avenir probable on peut avec quelque fondement espérer qu'il est encore susceptible d'extension. Aujourd'hui une montre n'est plus comme autrefois un objet de luxe, destiné exclusivement à la classe riche, il est devenu un objet de première nécessité pour toutes les classes de la société; or comme avec un perfectionnement d'exécution, les prix ont néanmoins sensiblement baissé, en sorte qu'une montre simple, indiquant assez exactement l'heure, est maintenant d'un prix à la portée de chacun, chacun aussi voudra en avoir une. Ainsi, à mesure que les relations commerciales maritimes s'étendent et s'affranchissent du monopole des Métropoles, à mesure que les peuples éloignés se civilisent, il est à présumer que la consommation de l'horlogerie suivra cette même impulsion.

Approximation du nombre et de la valeur des montres fabriquées annuellement

On peut évaluer de 100 à 120 mille, le nombre des montres fabriquées annuellement dans ce pays, dont 35 mille à peu près en or et le surplus en argent. En supputant en moyenne les premières à fr 150 et les dernières à fr 20 cela représenteroit une valeur de près de 7 millions, sans comprendre ni le produit des pendules, dont la fabrication a aussi quelque importance, ni celui des outils et fournitures d'horlogerie.

Marchés où elles s'écoulent

Les marchés où elles s'écoulent sont non seulement tous les pays de l'Europe, mais aussi tous ceux d'Outre mer. Les Etats-Unis font dans ce moment la plus grande consommation. Il y a cependant une grande différence dans la facilité de traiter avec les uns ou les autres de ces divers pays. En Autriche et dans tous les Etats sous sa domination, ainsi qu'en Suède cet article est prohibé et n'y entre qu'en fraude. En Angleterre le droit est de 25% pour la consommation intérieure et pour ses colonies il existe un entrepôt à Londres, mais cet entrepôt présente tant de désagréments pour un article qui demanderait beaucoup de soins et qui cependant est jetté pêle mêle avec les grosses marchandises, que l'on redoute d'en faire usage. En Espagne et dans plusieurs Etats de l'Italie le droit équivaut presque à une prohibition. En France il a été réduit depuis peu à un taux assez modéré pour faire cesser la contrebande. En Russie et aux Etats-Unis le droit quoique élevé peut encore être acquitté. En Prusse il a toujours été modéré et depuis plusieurs années, il a été encore réduit de moitié, en faveur de l'industrie de ce pays. Enfin il n'y a jamais eu de contrées entièrement libres à ce genre de fabrication, que les Confédérations Germanique et Suisse. On expédie assez facilement en Turquie et aux Echelles du Levant par les ports francs de la méditerranée. On parle aujourd'hui de traiter avec la Chine par la Russie.

L'Angleterre pourroit faire beaucoup pour l'écoulement de cet article, tant pour sa propre consommation que pour celle de ses colonies, en accordant des facilités d'introduction et un entrepot mieux entendu que celui qui existe. Elle feroit cela sans nuire à ses propres produits dans ce genre, parce que les ouvrages anglais ont un goût particulier d'exécution à peu près inimitable et avec lequel notre horlogerie rivaliseroit difficilement; d'un autre côté les spéculateurs anglais trouveroient certainement de l'avantage à pouvoir compléter avec plus de facilité leurs assortiments en horlogerie pour leurs expéditions lointaines, et nos fabricants préféreroient infiniment traiter directement avec eux plutôt que de tenter eux-mêmes ces expéditions.

Matières premières

A l'exception de l'or et de l'argent pour la fabrication des boîtes de montre, les autres matières pour la confection du mécanisme sont de peu d'importance, elles se réduisent à quelques aciers et laitons jaunes. Les premiers nous viennent d'Angleterre comme étant les meilleurs et les derniers, que l'on tiroit autrefois d'Hollande, sont remplacés aujourd'hui par ceux de France, dont la fabrication est supérieure. Quant à l'or et à l'argent, nous n'avons d'autre ressource que de mettre au creuset les espèces monnayées. Cette circonstance m'a déjà souvent fait penser qu'un Etat qui possède de ces métaux devrait trouver de l'avantage à en

diriger dans ce pays pour les besoins de la consommation, puisqu'il en retireroit le même prix que monaye et qu'il économiserait cependant les frais de fabrication.

Influence du développement des arts sur cette industrie

Les relations assez suivies que nous soutenons avec tous les pays où les arts mécaniques ont reçu de grands développements, les voyages fréquents de nos fabricants et de nos industriels dans ces divers pays, ont plus influé sur les progrès de notre industrie, qu'aucune mesure prise; car, à l'exception de quelques prix d'encouragement offerts et décernés à différentes reprises par la société d'émulation patriotique de Neuchâtel et à l'exception d'une tentative faite il y a quelques années par le Gouvernement, pour procurer à notre jeunesse des cours publics de mathématiques, appliquées aux arts mécaniques, jamais aucune autre mesure n'a été prise et l'administration a toujours laissé la plus entière liberté de commerce; seulement elle a autorisé à la demande des fabricants eux-mêmes, l'établissement de bureaux de contrôle pour la garantie du titre des matières d'or et d'argent. L'or est travaillé à 18 karats soit 750 millièmes et l'argent à $9\frac{3}{4}$ deniers de fin soit $812\frac{1}{2}$ millièmes.

Nombre des ouvriers

L'on ne peut point fixer chez nous le nombre des ouvriers travaillant à l'horlogerie, comme on le détermine dans des manufactures où un fabricant occupe tant d'ouvriers ou tant de métiers, parce que, ainsi que je l'ai dit, toute notre population, à une petite exception près, exerce une branche quelconque de cette industrie chez soi et en famille. C'est en cela que notre fabrique diffère totalement des autres. Mais on peut évaluer de 18 à 20 000 âmes la population du pays occupée de cet art et de la fabrication des outils et fournitures d'horlogerie.

Salaires des ouvriers

Par identité de raison l'on ne peut point fixer non plus le taux du salaire des ouvriers, ils gagnent plus ou moins suivant leur talent, leur habileté ou leur génie. Dans les ateliers même qui exigent une réunion de plusieurs ouvriers, chacun d'eux est plutôt payé par pièce confectionnée que par un salaire annuel, cependant dans ce dernier cas, on peut le compter de 1000-1500 fr. Je connais une jeune fille de 20 ans qui gagne fr 10 par jour et il y a des ouvriers qui peuvent en gagner 20 et même plus, mais ces cas sont rares et ce gain ne peut pas se répéter tel chaque jour.

[Dans un passage raturé, l'auteur établit une comparaison avec le salaire des manœuvres et «professionnistes» qu'il évalue à 2 ou 3 francs par jour.]

Instruction

Quant à l'instruction publique, Neuchâtel offre toutes les ressources désirables, mais dans nos montagnes nous n'avons pas encore des établissements propres à pouvoir pousser nôtre jeunesse à des études bien relevées; cependant l'instruction primaire en général est maintenant sur un assez bon pied et quoique nos jeunes gens soient placés déjà dès l'âge de 10 à 12 ans dans des apprentis-sages, ils peuvent néanmoins jusqu'à cet âge acquérir les connaissances élémentaires les plus indispensables et jusques à quelques notions en géométrie. Aussi trouvera-t-on peu de nos industriels qui ne sachent lire, écrire et calculer pour leurs besoins et qui ne connaissent jusques à un certain point leurs droits civils et politiques, parce que d'après nos institutions, libérales, quoique fort anciennes, chaque citoyen capable doit servir à son tour la chose publique et à peu près gratuitement.

Morale

L'instruction religieuse est, on peut le dire, bien soignée; il faut que les jeunes gens aient suivi pendant un certain nombre d'années les leçons de religion publiques et particulières de nos Pasteurs, pour être admis à la Sainte Cène. Il existe aussi dans ce pays des tribunaux de mœurs; ce sont les consistoires qui ont cette surveillance et cette organisation conserve un fond de moralité parmi la population, en sorte que, malgré les exceptions qui se rencontrent toujours, [il convient] cependant de se féliciter encore de l'état des mœurs en général dans ce pays.

Rapport entre la vie agricole et la vie manufacturière

Toujours par la même raison, qu'une partie de nos ouvriers horlogers sont en même temps propriétaires et cultivateurs, l'on ne peut point déterminer de rapport exact entre la vie agricole et la vie manufacturière. Mais sur la population indiquée plus haut, c'est au plus s'il y en a un dixième exclusivement agricole.

Placement des économies des ouvriers

L'ambition d'un ouvrier qui a fait des économies, est généralement de les placer sur une propriété foncière quelconque, en attendant il a la ressource d'une caisse d'Épargne, administrée gratuitement à Neuchâtel.

Genre de vie et prix des denrées

Le genre de vie est en général simple. L'usage commun de toutes les classes est de faire trois repas par jour, dont deux, ceux du matin et du soir avec café, laitage, pommes de terre, et celui du midi avec viande et légumes. Les plus aisés y ajoutent le vin. Quoique le pays soit loin de produire les denrées nécessaires à sa consommation, les communications sont si faciles, que tant qu'il n'y a pas disette, les prix de tous les comestibles sont toujours assez modiques. Le pain blanc de 15 à 20 cts, la viande de 30 à 37, le beurre 75 à 80, la livre de 17⁰ⁿ, les pommes de terre de 70 cts à 1 fr, la mesure du poids de 33 à 34, le lait de 10 à 12 cts et le vin de 35 à 45 cts la bouteille ordinaire.

Enseignement public des arts

Il n'y a point encore au Locle d'enseignement public pour les arts mécaniques, il y existe une école d'horlogerie pour 8 à 10 élèves pauvres. Cet établissement a été fondé et est entretenu par des souscriptions volontaires. Mais nos ouvriers en tous genres, ayant un puissant stimulant de perfectionner l'art qu'ils cultivent, puisqu'ils sont certains d'un plus grand gain, il n'est pas rare de trouver chez eux les meilleurs ouvrages qui traitent de cet art et de les voir les étudier avec zèle. En général ils ont une tendance à rechercher les moyens de s'instruire.

Moyens de terminer les minimes différents

L'administration de la justice dans ce pays est peu coûteuse [et il n'existe] que deux degrés de juridiction; les fonctions de juge sont très peu rétribuées, il n'est pas rare de voir un tribunal de l'instance composé de 8 à 12 juges, siéger une journée entière sans recevoir aucun émument. La journée d'un juge pour vaquer à une opération judiciaire de 4 heures de temps est de fr 1,65 cts, le double pour 8 heures; une assignation d'huissier 56 cts, tous les frais de poursuite jusques à l'expropriation forcée s'élèvent à environ fr. 7; les contestations jusques à concurrence de fr. 24.— sont réglées sans autres frais que l'assignation de l'huissier; celles au-dessus de 24-fr et jusques à fr 60 n'entraînent que fr 1.10 de plus frais. On ne connoit ici ni timbre ni patente.

a) Dans les XIV et XV^{em} siècles, époque où ces agrestes et sauvages contrées commencèrent à se peupler, les colons qui venaient y défricher des terres, en obtenoient la concession des seigneurs auxquels elles appartenoient, moyenant la redevance de la dixme des céréales et d'une rente perpétuelle en argent. Cette rente, appelée cens, qui avec la dixme forme le seul impot foncier dans ces montagnes, se paye encore de nos jours sur le même pied et d'après la valeur actuelle du numéraire, elle ne représente plus qu'*environ 1½ centime de franc pour*

65 536 *pieds carrés de surface*! Ces colons défrichoient un canton de terre quelconque et y constuisoient une habitation; de là en résulte cette subdivision du territoire en une si grande quantité de petites propriétés, subdivision qui existe encore maintenant à peu près la même, car on est généralement surpris de voir la surface de ces montagnes jusques dans les endroits les plus escarpés et les plus reculés couverte d'une multitude d'habitations éparses entourée chacune d'un petit domaine de l'importance de quelques pièces de bétail.

Cette circonstance n'a pas laissé que d'être d'une grande influence sur l'accroissement et on peut même dire sur l'enracinement de notre industrie, car tous ces petits propriétaires, qui, pendant les longs hyvers de nos climats, s'occupent avec leurs familles, de quelque une des branches de l'horlogerie, vivent par là même, beaucoup plus indépendants et beaucoup plus simplement et économiquement que s'ils étoient concentrés dans de grands ressorts; ils ont aussi plus de ressources en cas de revers et enfin ce genre de vie partie agricole et partie industriel est certainement favorable à leur santé, il les met aussi à l'abri des tentations du luxe et de la dépense et conserve parmi eux un fond de moralité qui ordinairement se perd dans les grandes réunions d'ouvriers.

b) L'inventeur de ces machines a été un Jeanneret du Locle, qui, prévoyant les suites de cette invention, ne voulut point en faire usage lui-même et les vendit à Japy. C'est là que date l'origine des manufactures d'ébauches de celui-ci à Beaucourt dans le haut-rhin.

c) On sait que le travail de l'horlogerie se subdivise en une infinité de petites parties, que l'on appelle parties brisées.

NOTES

¹ «Notice historique sur la naissance, les progrès et l'état actuel de l'industrie de l'horlogerie dans les Montagnes du Pays de Neuchâtel, 1836», manuscrit anonyme, attribué par comparaison d'écritures à Henri Houriet. Archives privées, fonds du D^r Jean-H. Houriet. Copie aux AEN, série horlogerie.

² Voir notamment: BERGIER, Jean-François, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne, 1984, p. 198, et BIUCCHI, Basilio, *Profilo di storia economica e sociale della Svizzera*, Locarno, 1982, pp. 83 à 108.

³ BOWRING, John, *Bericht an das englische Parlament über den Handel, die Fabriken und Gewerbe der Schweiz*, Zurich, 1837, 278 p. (première édition en anglais, Londres, 1836) (Neuenburg, Mittheilung von Hn Baron Chambrier, pp. 59 à 82).

⁴ Sur l'importance de cette crise; François JEQUIER, «L'action des comités neuchâtelois d'industrie durant la crise horlogère de la fin de l'époque napoléonienne», *Musée neuchâtelois*, 1975, p. 97-126.

⁵ Issu d'une famille originaire du Jura, Henri Houriet (1777-1857) fut membre des audiences générales et du corps législatif jusqu'en 1848. Fils du graveur Alexandre Houriet (1737-1810) et de Charlotte Sandoz, il épousa en premières noces Judith-Esther Courvoisier (1782-1818). Outre ses fonctions officielles il était mêlé de près aux affaires horlogères de son village.

⁶ Henri Houriet, qui n'avance ses chiffres qu'avec prudence, sera souvent trahi par la traduction allemande qui reprend systématiquement le chiffre le plus élevé, ou commet des erreurs (p. 9) en traduisant 8 à 10 élèves pauvres, par « arme Kinder von 8 bis 10 Jahren ».

Notons qu'en 1836 le Locle compte 6810 habitants, dont 1975 horlogers et encore 269 faiseurs (-euses) de dentelles. Le travail à domicile et l'absence de spécialisation rend tout classement délicat. AEN, recensements, 18 IIa.

⁷ En cette même année 1836, le capitaine Tissot-Daguette, maître horloger demande au Conseil d'Etat d'intervenir pour mieux régler une production horlogère prodigieuse et beaucoup trop dispersée. L'Etat ne suivra pas cet avis. AEN, Manuel du Conseil d'Etat, 1836, p. 1617-1618.

⁸ L'orthographe, la ponctuation et le style du texte ont été fidèlement reproduits.

BARTHÉLEMY TISSEUR ET NEUCHÂTEL

Né à Lyon le 4 août 1812, Barthélemy Tisseur n'a rien publié pendant son passage à l'Académie de Neuchâtel. Sa mort survint dans sa trente et unième année sans qu'il ait pu obtenir le brevet de professeur qui eût fait figurer son nom sur la plaque du centenaire offerte à l'Université, le 12 novembre 1938, par la Société d'histoire et d'archéologie. Le professeur Alfred Lombard ne cite pas le Lyonnais aux côtés de « ces hommes si jeunes — Agassiz et Matile avaient trente ans » — qui marquèrent la vie intellectuelle et scientifique de l'institution naissante.

Les *Poésies*, recueillies avec une biographie par ses frères Jean et Alexandre, ne furent publiées qu'en 1885, « sinon pour le public, du moins pour un cercle d'amis ». Philippe Godet en a rendu compte dans la *Suisse libérale* du 12 décembre. Alphonse Petitpierre mentionne plusieurs fois Tisseur dans *La première Académie de Neuchâtel* (1889). Clair Tisseur, dernier survivant des quatre frères, écrit à Philippe Godet que l'aîné « appartenait un peu à la Suisse » et logeait chez son « oncle regretté ».

Reconnaître l'oncle, situer sa maison, éclaircir un ténébreux accident nocturne, ce sera saluer Barthélemy Tisseur dans le paysage urbain et lacustre d'antan, au milieu d'une société particulière où il rencontra des amis et put constater que les Neuchâtelois n'étaient pas des Prussiens.

Nos remerciements vont à celles et ceux grâce à qui notre enquête a pu aboutir : M^{mes} Claude Gleyze et Yvette Weber, conservateurs du Fonds ancien et de la Documentation régionale de la Bibliothèque municipale de Lyon, M^{me} M. Nathan-Tilloy, directeur des Services d'archives de la Drôme à Valence ; MM. Jean Courvoisier, archiviste de l'Etat de Neuchâtel, et Edouard Brechbühler, aide-archiviste, Jean-Pierre Jelmini, conservateur des Archives et Estampes historiques de la Ville, et son assistant Blaise DuPasquier, Roland Kaehr, conservateur adjoint du Musée d'ethnographie, Alain Jeanneret, bibliothécaire de la Bibliothèque centrale de l'Université, André Dutoit, chargé des archives de la paroisse catholique de Notre-Dame.

Le fervent disciple de Ballanche, sur la recommandation de qui la commission académique l'engage à titre provisoire, écrit au président Chambrier, le 28 novembre 1841, qu'il accepte la chaire. Il s'éloignera « avec soin de toutes discussions politiques » et s'efforcera de donner à ses étudiants « le goût et les moyens d'étudier avec fruit la manifestation du beau dans une des plus belles langues de l'Europe ». Il sollicite :

une note des livres français principaux de la bibliothèque de Neuchâtel; j'ai besoin de savoir les livres qu'il me conviendrait d'emporter avec moi. Avant de me rendre à Neuchâtel, j'irai à Paris pour remercier Monsieur Ballanche, et recevoir sa direction [...] (Lyon, rue belle cordière, 17).

Il n'eut pas besoin de se munir de livres. César-Henri Monvert doit lui avoir montré le *Catalogue des livres qui composent la Bibliothèque de Neuchâtel* (1833) dans le bâtiment du Collège latin où elle occupait ses salles depuis 1838. Le professeur y trouvait aussi les classiques de l'Académie; son collègue Georges-Auguste Matile en est le bibliothécaire. De plus, il eut ses entrées au Cercle de lecture, sans doute alors dans la maison Bachelin, à l'extrémité sud-est de la rue Saint-Honoré. A peine arrivé, il s'inscrit dans le «Registre de Messieurs les Etrangers présentés» au cercle. Entre les 13 et 22 janvier 1842, nous lisons, apparemment de sa main: «M. B^y Tisseur, présenté par M. de Joannis, d^e une carte d'entrée.» C'est la première mention de la présence parmi nous du nouveau professeur. Arthur Piaget ne le nomme pas au nombre des notables relevés dans son article. Henri de Joannis, président du cercle et professeur de mathématiques à l'Académie, rapporte qu'en 1838 la bibliothèque met en circulation mille deux cents volumes et donne à consulter sur place quarante-quatre revues et journaux.

* *
*

Le *Constitutionnel neuchâtelois* du jeudi 27 janvier 1842 annonce que le professeur donnera sa première leçon le lundi 31 janvier, à deux heures, sur l'histoire de la littérature française aux XVII^e et XVIII^e siècles, et ouvrira le jeudi 3 février, à midi, un cours public sur le XIX^e.

Le portrait montre ce jeune visage lorsque Barthélemy Tisseur se présente chez l'inspecteur des écoles Charles-Henri Godet et Hélène, sa femme, née Gallot. Ils tiennent pension au faubourg du Crêt, n^o 10. La sobre apparence de la maison dut plaire au Français. De surcroît, son logeur, botaniste, est membre de la commission de la Bibliothèque de la Ville et du comité du Cercle de lecture. Célibataire, ayant renoncé au barreau pour la littérature, ce Lyonnais «de la plus rare distinction», selon l'ancien étudiant Louis Michaud, «apportait à Neuchâtel une éloquence captivante et le charme d'une élocution rapide et légère». Jean Tisseur écrit de son frère:

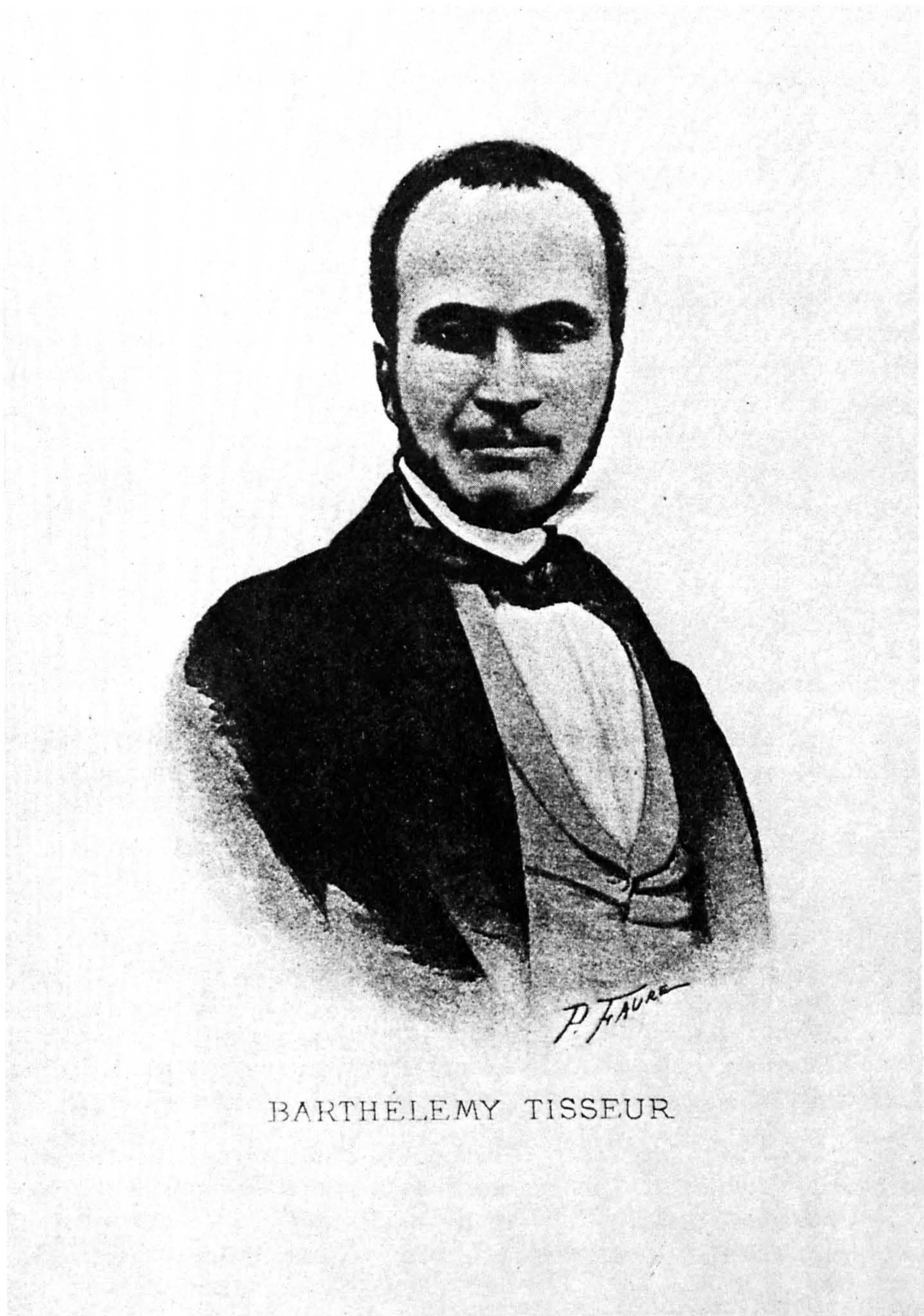


Fig. Cliché Bibliothèque municipale de Lyon.

Il ne donna jamais (...) dans les billevesées de l'école romantique: longs cheveux, barbe touffue, absence apparente de linge, front dépouillé, air fatal. De taille au-dessous de la moyenne, toujours rasé et bien brosse, regardant droit devant lui, en fermant un peu les paupières, comme font les gens qui ont la vue basse, ce qui lui était une manière de maintenir son isolement, il était facile de voir à sa contenance qu'il était surtout attentif à l'homme intérieur. Rien au dehors, tout au dedans, telle aurait pu être sa devise. Le jeune homme ressemblait à l'enfant, et tel nous le retrouverons toujours (*Poésies*, p. IX).

La maison Godet, aujourd'hui le 106, faubourg de l'Hôpital (Conservatoire de musique), n'apparut pas d'emblée: «faubourg du Lac» dit le *Constitutionnel* (2 février 1843); on trouva le corps du professeur «tout près du quai, à peine à cent pas de la maison qu'il habitait» selon Alexandre Tisseur (p. CXLV). A prendre ces dires au pied de la lettre, il était naturel d'errer autour du Bassin, l'ancien port, parmi les vues qu'ont reproduites M. Jean Courvoisier et M. Jean-Pierre Jelmini. Il fallut regarder au-delà des bains Warnod vers l'est et s'en remettre à Alfred Godet, second fils de l'inspecteur. Une aquarelle de Moritz père montre le faubourg du Crêt vers 1819, avec le jardin où Ch. Godet construisit sa maison, puis une vue d'Urech, vers 1830, avec le terrain «où s'élèvera, dès 1836, la maison qui termine actuellement le faubourg, du côté du Crêt». En 1819,

la longue jetée de pierre, nommée la *battue*, venait d'être construite, mais le lac occupait encore en grande partie, ou plutôt sous forme de grandes flaques, tout l'espace compris entre l'ancienne Rotonde (rond-point du Jardin anglais actuel) et le monticule du Crêt.

Le lac baignait le pied de ce promontoire. Le niveau avait environ 2,70 m de plus qu'aujourd'hui (corrections de 1868-1891 et 1962-1972). Avec la butte arasée en 1950 disparut aussi le nom de faubourg du Crêt, prolongeant celui de l'Hôpital du bas de la ruelle Vaucher.

Les papiers Godet du Musée d'ethnographie contiennent des agendas et une liasse de Charles-Henri: «Comptes concernant les frais de bâtisse de ma maison, 1838.»

Elle m'a coûté en tout L de N 19863 ou ffr. 27.212 environ. Le 23 décembre 1836, il achète à Frédéric Brandt un terrain de 1697 et demi pieds carrés pour L 2520; lods et émoluments L 163.3.6, payés le 28 janvier 1837 au notaire juré et secrétaire de ville P. L. Jacottet.

Par un reversal du 9 septembre 1837 signé du secrétaire de ville en présence de Louis Philippin, sautier, et Charles-Frédéric Martin,

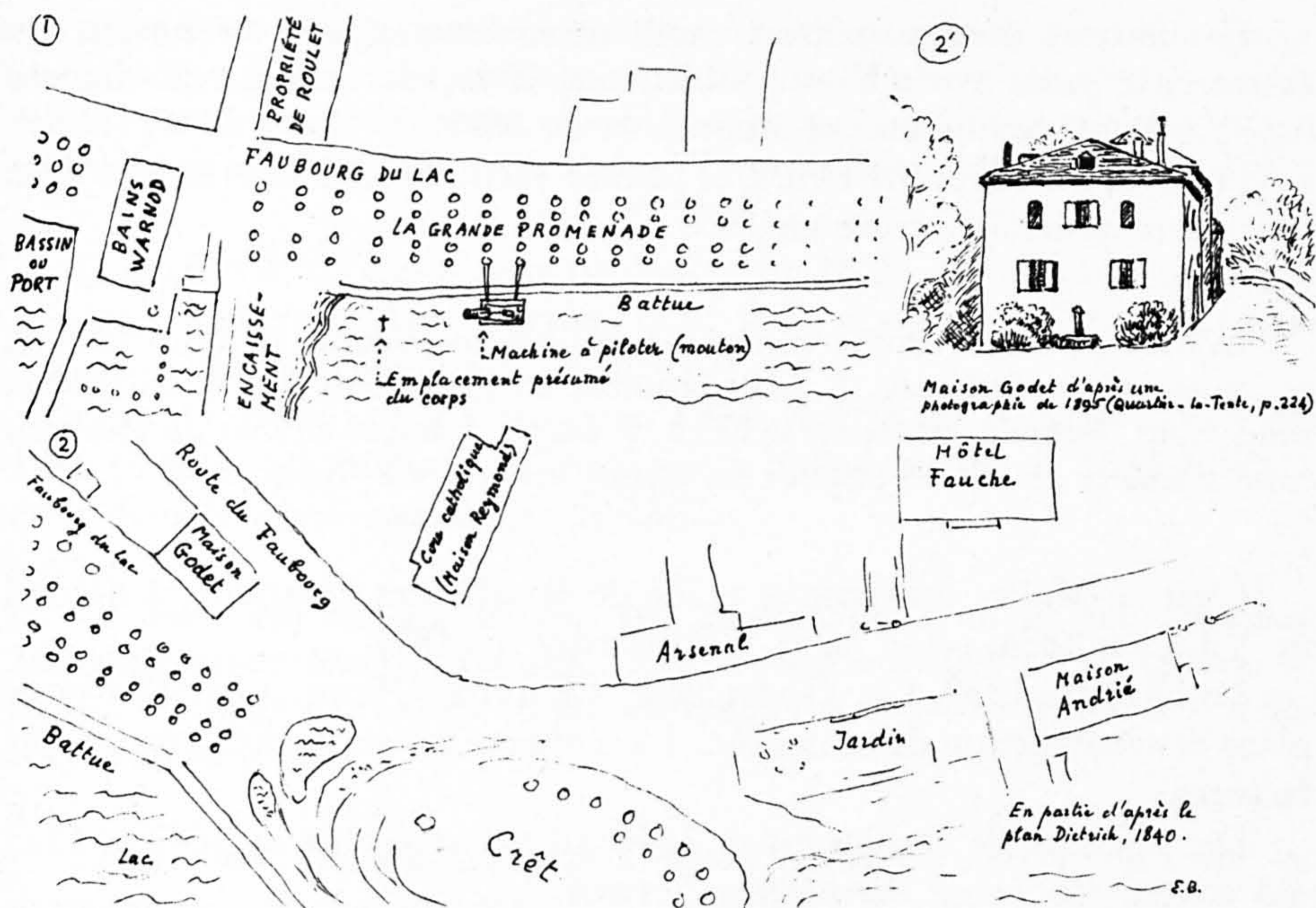


Fig. 2. La maison Godet, la battue et l'encaissement.

concierge de l'Hôtel de Ville, le Conseil général permet «précairement» à Ch.-H. Godet, membre du Grand Conseil,

de placer sur le terrain public une marche d'escalier de huit pieds de long sur un pied de saillie en avant de la porte d'entrée côté du nord de sa maison neuve près du Crêt, et de diriger au travers du terrain public jusqu'au bord intérieur de la battue par un canal souterrain en gargouille les eaux et égouts de sadite maison (...). De plus Mondit Sieur Godet devra faire établir un puits perdu à l'extrémité dudit canal au pied de la battue côté intérieur pour recevoir les eaux et égouts dont il s'agit, jusqu'à ce que l'Administration juge convenable (...) de faire prolonger ce canal à travers la battue pour déboucher directement au lac (...).

Parmi les travaux de maçonnerie de l'entrepreneur Louis Delbach, notons pour 1837:

Le 19 octobre: une journée pour faire le massif pour poser la marche devant la porte d'entrée, L 1.16; en décembre, du 7 au 12: cinq journées à L 1.4 pour creuser dans la promenade; du 14 au 16: six journées à L 1.7 au puits perdu; le 16: deux journées, fourni onze pieds de taille pour couvrir le puits perdu, L 3.17; le 17: une journée pour niveler le puits perdu, L 1.4; le 27: une journée pour remplir derrière la battue, L 1.4.

La marche devant la porte est aujourd'hui noyée au niveau du trottoir; le puits perdu l'est doublement; la façade orientale a subi des modifications depuis une photographie de 1895.

Pour les ouvrages intérieurs, le poëlier Jacob Müller (« terrinier » dans le compte général) facture en 1838 :

Le 8 mai, 2^e étage: dans la maison rue du Château démonté un fourneau rond et transporté au faubourg, L 3.10; chambre en bise monté le vieux fourneau rond, pour matériaux et façon, L 12.12; 3^e étage: chambre en bise un fourneau rond diamètre 21 pouces et pour les pièces, matériaux et façon, L 40.

C'est ce Müller qui pose le poêle de la salle des Quarante, à l'Hôtel de Ville, en 1854, selon M. J. Courvoisier (p. 187).

Le 15 mars 1839, Ch. Godet paie 672 livres à Louis Chatelain pour plans et construction de sa maison. L'architecte a visé, parfois corrigé, les factures.

Des agendas (le dernier est de 1848), il manque ceux de 1842 et 1843 qui eussent concerné Barthélemy Tisseur.

1837. — 24 mars, Vendredi Saint: je communie avec Hélène; 17 juin: on pose le bouquet sur la toiture de ma maison; 24 août: le petit est malade [Paul, né le 25 mai 1836]; 11 septembre: ma nomination au poste d'inspecteur; 26 octobre: on remplit un tonneau d'absinthe de 24 pots; vendanges finies à Neuchâtel.

1839. — 20 février: comité du Cercle de lecture à 3 h.; 11 octobre: on met le ban; 15: nous vendangeons la vigne.

1840. — 9 janvier: reçu de Louise Peters 170^{bout.} vin blanc 1832; 27: nomination de Gustave Borel à la place de II^e; 10 mars: soirée de musique chez moi; 4 mai: marronniers du Crêt en fleurs.

1841. — Habitants de l'année 1840 pour Neuchâtel seulement: 6402, (1841:) 6496; 6 mars: Castella n'a pas su son allemand, Agassiz a manqué sa leçon et l'a fait donner par un de ses écoliers; du 10 au 13: Agassiz absent [il est parfois question du fils, Alexandre, six ans, qui sera l'ami d'école de Paul, cinq ans]; 16 juin: Paul fait son entrée en septième; 1^{er} septembre: arrivée de Marquart; 18 novembre: inauguration de l'académie et invitation chez Pettavel; 9 décembre: dîner chez M. de Castella.

Comme rien de ce que Barthélemy Tisseur a écrit de Neuchâtel à ses parents, à son frère Jean surtout, n'a été retrouvé en France, force nous est de recourir souvent à la préface des *Poésies*.

Il s'installa chez l'inspecteur des études, M. Godet, dans un petit appartement de deux pièces: l'une où il travaillait sur une table de sapin, l'autre où était son lit; pas un pouce de vernis; tout en bois blanc, jusqu'aux quatre chaises. Par un avantage inappréciable, de sa fenêtre il voit le Jura et le lac (p. CXXIII).

Il avait vu à l'exposition de Paris, en 1835, ses peintres préférés, Léopold Robert et Ary Scheffer, dont il ne cesse d'admirer le *Christus consolator* dans sa chambre de Neuchâtel.

Gustave Borel, né à Couvet en 1816, maître de 2^e classe latine dès 1840 (il avait été étudiant en théologie à Belles-Lettres de 1833 à 1834), écrit dans le *Musée neuchâtelois* de 1867:

Le lendemain de son arrivée, [B. Tisseur] dit à un de ses collègues: Monsieur, savez-vous que j'ai déjà trouvé un ami à Neuchâtel? — Lequel? — Le lac. Quelques jours après on lui demandait des nouvelles de son ami. « Ah! il est bien agité. »

La préface des *Poésies* nous a laissé plusieurs descriptions du lac extraites de lettres disparues.

* *
*

La série des cartons bleus des Archives de l'Etat de Neuchâtel contient six dossiers sur la première Académie. Le registre « Incriptions des étudiants et auditeurs aux cours de l'Académie, 1840-1848 » donne la liste suivante:

1841-1842. — Littérature française (M. Tisseur). Etudiants: Félix Bovet, Ed. Robert, Constant Tissot; auditeurs: Albert Barrelet, Aug. Borel, Bruno Marquart, Ls de Rosenthal, C¹ F^s Roulet.

Barthélemy Tisseur n'apparaît plus pour l'année académique 1842-1843, mais on retrouve Marquart « très assidu et attentif » au cours de sciences naturelles d'Agassiz, de même pour Félix Bovet. Premier licencié ès lettres (1843), il n'a pas un mot, dans ses souvenirs et ses lettres, sur le professeur lyonnais. Les archives d'Agassiz sont aussi muettes.

Bruno Marquart nous intéresse, bien que nous n'ayons retrouvé aucune trace de lui en Allemagne. La préface des *Poésies* écrit de lui:

Disciple du jeune professeur, et devenu son ami, il essaya de rédiger plus tard quelques-unes des leçons qu'il avait entendues. Une connaissance insuffisante de notre langue ne lui permit malheureusement pas de continuer. Il avait été particulièrement frappé du cours sur la littérature du XIX^e siècle (...). «Souvent dans nos promenades, écrivait un jour M. Marquart à Jean, j'assistais à l'élaboration mentale de la leçon prochaine; le professeur en jetait le plan devant moi» (p. CXXXIX).

(...). Si l'on excepte M. Agassiz et le jeune Marquart, il n'avait fait à Neuchâtel que des connaissances. Son cœur appartenait tout entier à ses amis de la grande Ecole [lyonnaise]; à son frère, à Laprade qui étaient son courage (p. CXLI).

Moins exclusif que son frère Alexandre, Clair Tisseur remercie Ph. Godet de son article de la *Suisse libérale* et, à propos du milieu piétiste et monarchique où son frère se trouvait «fort dépaysé», il ajoute :

Aussi les sympathies de ses collègues lui étaient-elles doublement précieuses. — Il était aussi une famille qui lui témoigna beaucoup d'affection, la famille de Castella (...). Mon frère en parlait souvent avec reconnaissance (Nyons, 27 décembre 1885).

Ph. Godet avait envoyé à C. Tisseur son Alice de Chambrier, *Au-delà*, poésies (1883), édité et préfacé par lui. Le 15 janvier 1893, il fait une conférence sur les poètes de la Suisse romande devant les Amis de l'Université de Lyon. Son correspondant ne put y assister, mais il a lu le texte dans le *Bulletin de l'Université* du mois de mars :

Vous parlez de cette exquise Alice de Chambrier. Parmi les élèves inscrites au cours de Barthélemy, je trouve Julie, Sophie, Louise de Chambrier, et M^{me} de Chambrier (21 juin 1893).

La famille Chambrier n'a rien dans ses archives concernant Tisseur. Nous espérons trouver là des notes de cours, des agendas, des lettres, un portrait même, des croquis, une caricature. La notice de Boy de la Tour consacrée au «très agréable talent d'amateur» de Julie de Chambrier, dans *La gravure neuchâteloise*, est une impasse.

L'année académique allait de novembre à juin. La seule lettre expédiée de Neuchâtel qui ait été conservée, aux Archives de l'Etat, s'adresse au président Frédéric de Chambrier à Cormondrèche. Elle est du jeudi 7 juillet 1842, veille des promotions (l'actuelle Fête de la jeunesse). Le succès du cours public de littérature française avait dépassé toutes les prévisions. Le professeur accepte de continuer son cours et demande que

la commission adresse le programme à Lyon, car il partira de Neuchâtel le lundi 11 juillet.

Je vous prie en même temps de vouloir bien agréer la nouvelle expression des sentiments que j'emporte de Neuchâtel avec la pensée heureuse de pouvoir bientôt y revenir continuer un enseignement dont la mission m'honore.

Avant de gagner la Florence française, Barthélemy Tisseur assiste le 8 juillet, au Temple du Bas, à la distribution des prix. Selon le *Constitutionnel* du 12 juillet, il y eut un sermon du pasteur Charles Berthoud, un rapport de l'inspecteur Godet, puis un banquet.

Dans la séance des Quatre Ministraux du samedi 2 juillet, sous la présidence d'Alphonse-Louis-Auguste Robert, maître bourgeois en chef, selon l'extrait du procès-verbal qu'a recherché pour nous M. Blaise DuPasquier, assistant au Musée d'histoire,

On a fixé comme suit le vin à procurer pour le dîner des promotions: 25 bout. rouge 1834, 75 bout. 1832 et 1834, et 15 bout. absinthe, à fournir par Mess. de Pury anc. Maître b^{es} et Preud'homme, et on commandera 25 bout. vin mousseux de Neuchâtel chez Mess. Bouvier.

Alexandre Tisseur note que son frère «eut, au dîner de cent cinquante couverts où se trouvait l'élite du canton, une des places d'honneur, à la gauche du *Maître Bourgeois*» (p. CXLI). Barthélemy l'a probablement nommé, car le maître bourgeois en chef était Robert, cité plus haut, les trois autres maîtres bourgeois étant Rougemont, Montmollin et Gallot, tous membres du Petit Conseil (ou Quatre Ministraux, exécutif de la ville selon une ancienne coutume, alors composé de 25 membres). Il y avait de quoi se perdre dans les structures sociales et les rouages administratifs de l'Ancien Régime. On distinguait encore les Messieurs des Sieurs, dont était Charles-Frédéric Martin, concierge de l'Hôtel de Ville, inclus dans la magistrature comme les sautiers et le messenger de ville.

Le banquet fut servi à l'Hôtel de Ville, où il y avait «une centaine de chaises (...) pour la salle de repas des conseils, au second étage (...)», nous apprend M. J. Courvoisier (p. 168). L'hôte lyonnais aura pu admirer les cannelures des colonnes du vestibules, au rez-de-chaussée, «exécutées entre 1840 et 1842 seulement» (p. 175), avant de partir en vacances chez les siens et fêter ses trente ans le 4 août.

* *
*

La lettre du 27 juillet 1842 à Chambrier porte le timbre postal de Lyon: 29, et le cachet de Neuchâtel: 31. B. Tisseur annonce qu'il adopte le sujet que MM. Monvert et Guillebert lui ont proposé:

Je traiterai cette année, à l'académie: des genres en littérature, des différents styles, et des préceptes de la composition étudiés spécialement d'après les écrivains du siècle de Louis XIV.

Il avait pratiqué lui-même différents styles, outre les vers de jeunesse, avant de se faire connaître par ses cours. *La Revue du Lyonnais* de novembre 1841 avait publié *Du véritable but de la pénalité*, une douzaine de pages où il réfute le fatalisme historique d'Alphonse Gilardin; il écrit par exemple:

C'est la violation aux lois de la justice qui a introduit et qui conserve la douleur dans le monde (...). Le but de la pénalité est donc le bien ou l'utilité du souffrant (...). La peine de mort n'est point une peine, mais une horrible destruction du principe de toute pénalité (...). Le châtement ne peut être qu'une pénitence et non un arrêt irrévocable (pp. 427, 432 et 434).

Ces idées étaient dans l'air. B. Tisseur fait sans doute écho à l'article de Ballanche sur l'*Abolition de la peine de mort et de toute loi répressive*, paru dans *La France littéraire* d'avril 1834.

«La forme un peu lâchée de ses lettres, note avec justesse le frère de Barthélemy, est devenue ici une langue sobre, ferme et colorée, répondant exactement à la pensée». Son étude sur la pénalité «peut nous donner, jusqu'à un certain point, la mesure de ce que fût devenu Barthélemy comme écrivain» (pp. CVII-CVIII).

L'abbé Pierre Séchaud, préparant une thèse sur Victor de Laprade, contemporain et ami intime de B. Tisseur, puis lié à son frère Jean (morts tous deux en 1883), s'était adressé à A. Piaget, alors archiviste de l'Etat de Neuchâtel. Celui-ci lui répond le 27 mars 1933:

Les papiers de Tisseur ne sont point restés à Neuchâtel; mais il est possible de trouver dans les archives particulières de quelques familles de notre ville — les Chambrier, par exemple — une ou deux lettres du jeune professeur.

L'ouvrage de P. Séchaud, paru en 1934, s'étend sur l'amitié des deux hommes et les témoignages douloureux de Laprade sur la mort de son ami; aucune correspondance de Neuchâtel ne s'y trouve, ni, certes, les termes peu flatteurs pour nous par lesquels Laprade grondait le trop consciencieux Tisseur. Ph. Godet les rapporte et remarque:

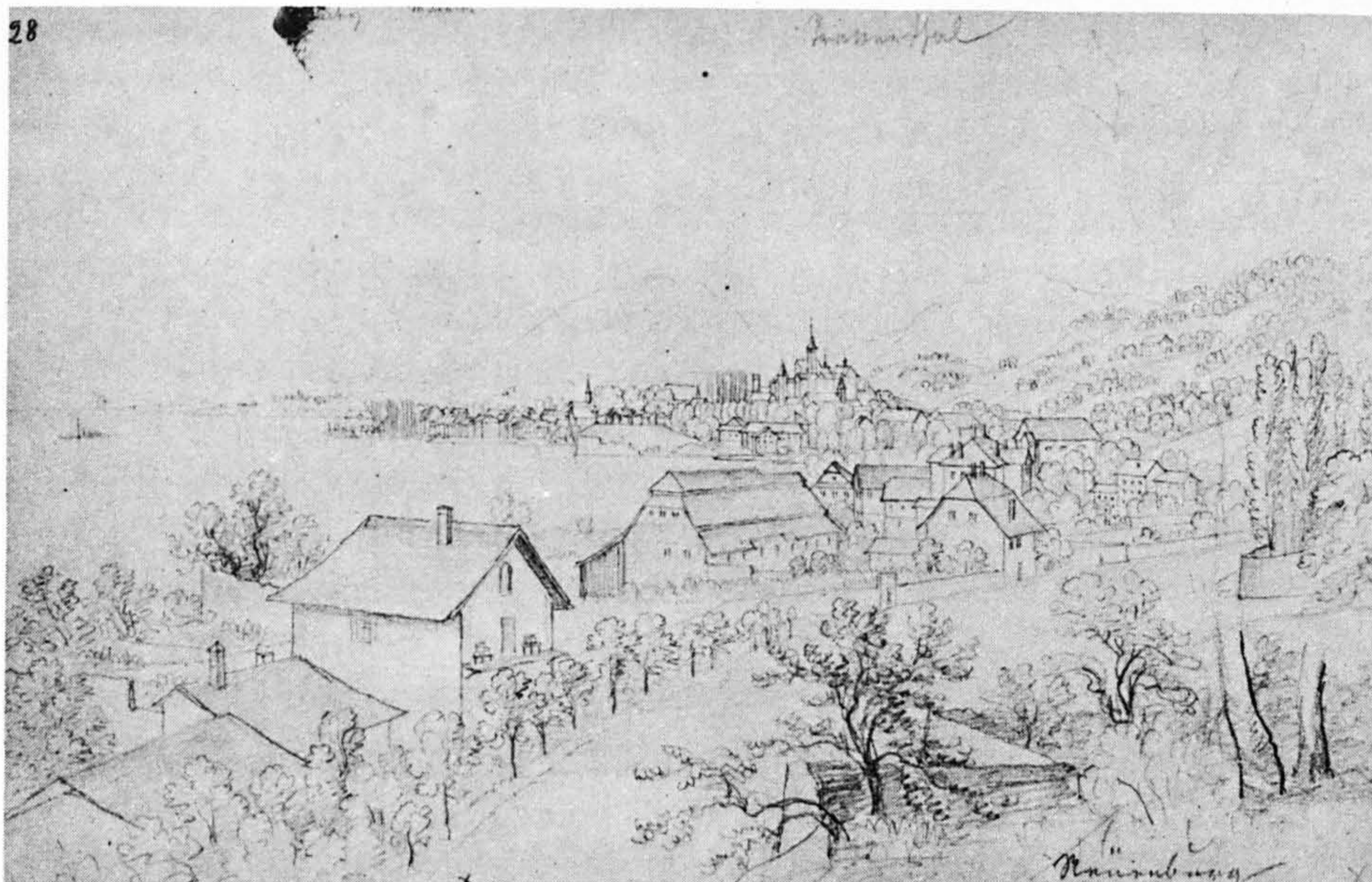


Fig. 3. Vue prise de l'est de Neuchâtel, dessin de Winterlin. — Cliché Musée des Beaux-Arts de Bâle.

Le poète des *Parfums de Madeleine* prenait (...) Neuchâtel pour quelque petite ville de France. L'erreur est pardonnable à qui n'a rien vu d'autre (*Suisse libérale*, 12 décembre 1885).

La Bibliothèque de Neuchâtel détient l'édition de 1857 de *Psyché, poème, Odes et poèmes* avec la dédicace à l'ami. L'ouvrage relié porte encore l'étiquette du Cercle de lecture. Lorsque parut la première édition, en 1841, Tisseur en fit une analyse dans la *Revue du Lyonnais* de janvier 1842, au moment où il arrivait à Neuchâtel. Il commente le mythe, acte par acte, et c'est de ce travail que Laprade tirera les sommaires placés en tête de chaque chant dans les éditions subséquentes. Tisseur apprécie ainsi le poème :

Même dans les stations les plus ténébreuses de sa passion, Psyché garde une sérénité divine. Son langage revêt plutôt la forme des tristesses orientales que des tristesses catholiques. Le vers du poète porte ce caractère commun à la composition entière. Il est large, sculpté plutôt que ciselé, sobre, solennel ; ce n'est pas le vers vague et cristallin de la période de Lamartine, ce n'est pas non plus le vers bruni, métallique et profondément fouillé de Victor Hugo. C'est un vers plus simple, qui se rapproche un peu de la forme classique, sans néanmoins

renier le progrès et les ressources du vers moderne. Les jointures ne sont pas multipliées. Les vers marchent à grands pas et sans jamais s'embarrasser en des phrases incidentes (p. 133).

Pierre-Simon Ballanche, élu à l'Académie française le 17 février 1842, atteint ses soixante-six ans le 4 août, le jour même où son disciple en a trente. Arnold Guyot s'adonne aux sondages dont va sortir la Carte du fond des lacs de Neuchâtel et Morat, Barthélemy Tisseur hésite à accompagner Louis Agassiz dans ses recherches glaciologiques, mais préfère revoir sa famille. Il passe l'automne à Paris où il loge dans un hôtel rue Jacob. Sa lettre du 16 octobre à Léon Boitel, secrétaire de la *Revue du Lyonnais*, est la seule que conserve la Bibliothèque municipale de Lyon :

...

De Laprade est-il de retour de Montbrison? Je lui écris aujourd'hui même une longue lettre. La visite que je fais ici me point prodigieusement; il n'y a que M. Ballanche dont la visite soit pour moi un bonheur: impossible d'avoir plus de bonté, d'élévation et de bienveillance paternelle.

Je retourne à Neuchâtel avec tristesse. Mes premières armes m'ont peu aguerri. Je vous avoue bien sincèrement que le séjour de Paris, s'il se prolongeait, serait mortel pour moi. J'aurais voulu emporter de Lyon quelques bonnes paroles de De Laprade et de St-Bonnet; et par une circonstance qui est pour moi un mauvais augure, je n'ai vu ni l'un ni l'autre.

Veillez avoir la bonté de me faire parvenir ici un n° de la revue où se trouve mon malheureux article sur Psyché, on me le demande. Je vous ai déjà pris plusieurs numéros que je vous dois, prenez-en donc note.

J'ai hâte de prendre le chemin de la Suisse pour y jouir de cette vie calme dont la perspective ferait du bien, si je ne voyais toujours devant moi les fantômes de ces maudits cours à faire.

...

Je partirai avant 8 jours (...).

Votre dévoué
Tisseur

A la veille du premier janvier 1843, il s'ouvre à Jean d'une résolution qui aurait marqué une nouvelle étape dans sa vie:

Des bords de mon lac, en face des Alpes qui se dévoilent sous un rayon de soleil, je t'envoie tous mes vœux pour le bonheur de ta destinée (...). C'est le moment de faire succéder aux rêves du cœur, les rêves de l'intelligence. Du courage pour conquérir cette position de Neuchâtel qui n'est pourtant pas un paradis de Psyché (...). Nous devons faire comme ceux qui s'arrangent non pas pour mourir, mais pour vivre de la vie réelle et féconde (pp. CXLII-CXLIII).

Son biographe rapporte qu'il allait, de l'avis de Victor Cousin (sans doute après la visite pénible à laquelle fait allusion la lettre à Boitel), remanier ses leçons sur Rousseau en vue d'une thèse de doctorat, lorsque se produisit l'accident du samedi soir 28 janvier 1843.

* *
*

Le lecteur que n'impressionne plus le fait divers d'une noyade peut se satisfaire de la narration de 1885, sans se demander qui était ce «*on* le trouva dans le lac...». Plus curieux, il lira la nécrologie du *Constitutionnel neuchâtelois* du 2 février 1843, encore vibrante d'émotion; il sera intrigué par «*ses amis* l'ont cherché...». Qui étaient-ils? Où était amarrée cette «*machine à piloter*», devenue barque dans la préface des *Poésies*, dont la corde aurait fait trébucher Tisseur tenant un parapluie?

L'acte de décès renvoie au procès-verbal juridique retrouvé par l'archiviste de l'Etat dans le registre manuscrit de la *Justice de Neuchâtel*. Le numéro 45 du répertoire s'intitule:

Procès-verbal dressé le 31 janvier 1843 pour constater la levée du corps [du] professeur de littérature française Tisseur, qui s'est noyé accidentellement dans la partie du lac à l'encaissement près la grande promenade du faubourg, 19 pages.

«*Euréka!*» s'est écrié M. Jean Courvoisier en nous livrant la clef du mystère. C'était le 26 mars 1987.

L'acte nomme enfin des visages, désigne des lieux, anime des scènes. En cinq jours, du samedi 28 janvier au mercredi 1^{er} février 1843, se dévoile un milieu social, une vie quotidienne qui permet de nuancer l'opinion initiale, défavorable, qu'avait eue des Neuchâtelois le jeune républicain lyonnais.

Notre croquis s'inspire en partie d'un plan de l'architecte Henri Dietrich daté d'octobre 1840, conservé dans les archives des Travaux publics. L'encaissement qui y figure marque le début du remblayage à l'ouest de la Grande Promenade. Il est dessiné ici avec la légende que nous y avons ajoutée pour rendre plus accessible l'intelligence des extraits du procès-verbal dont voici l'essentiel.

Daniel Prince, quarante-sept ans, maître d'écriture, apprend le lundi 30 janvier la disparition de B. Tisseur et les inquiétudes de Ch. Godet. Il se met le lendemain à la recherche du disparu à l'aide des bateliers Alphonse Jeanjaquet,

trente ans, tailleur de pierre, et Henri Piot, vingt-quatre ans, vigneron. Arrivé à trois heures de l'après-midi «au commencement de la battue longeant la promenade du faubourg, près de l'encaissement», Prince aperçoit dans le lac, «à une douzaine de pieds de la battue, comme trois taches blanches». Il reconnaît «le visage et les deux mains d'un cadavre», indique l'endroit aux bateliers et envoie un homme «chercher l'un des crochets destinés à retirer les personnes qui tombent dans le lac» (Quartier-la-Tente décrit l'engin, p. 235). La perche est tendue aux bateliers qui retirent «d'abord un parapluie, puis un cadavre revêtu de ses habits». Ils le déposent au fond du bateau et abordent. Prince reconnaît B. Tisseur et se rend chez le maire [Auguste-Charles-François] de Perrot pour l'informer de sa découverte.

Le maire nomme et délègue MM. Auguste de Montmollin et Charles-Frédéric DuPasquier, maîtres bourgeois et membres du Conseil et de la Justice, le greffier soussigné [François-Constant] Borel et le Sieur [Frédéric Jean-] Favre, grand sautier, aux fins de procéder à la levée du corps et d'entendre «tous et tels témoins qui pourront donner des renseignements propres à constater comment cet homme est tombé dans le lac».

La délégation de justice se transporte le mardi 31 janvier vers quatre heures «sur la grande promenade du faubourg dans l'endroit où l'on jette des déblais pour combler le lac (soit dans l'encaissement)». Le corps est déposé sur un brancard et transporté à la cure catholique où le D^r Jacques-Louis Borel est chargé de se rendre pour «procéder à la visite et examen du corps» et rédiger son rapport.

Sept témoins déposent le lendemain dès huit heures à l'Hôtel de Ville.

Ch.-H. Godet, quarante-cinq ans, membre du Grand Conseil et inspecteur des établissements d'éducation de la Ville, a transmis à B. Tisseur, au début de l'après-midi de samedi, une invitation à passer la soirée chez le professeur Arnold Guyot.

Il loge dans la maison Andrié, 14, faubourg du Crêt, à environ cent-cinquante mètres à l'est de la pension Godet, au-delà de la butte, en face de l'hôtel Fauche; la maison, propriété Desor en 1855, sera démolie en 1929 pour élargir la route; rentré de Paris en 1839, Guyot y habite jusqu'au 23 février 1843 pour louer, comme Agassiz, un appartement au 25, faubourg de l'Hôpital, dans la maison que vient de construire Bernard Ritter, selon M. J. Courvoisier (p. 371).

Tisseur avait accepté l'invitation mais ne s'y rendit pas, au contraire de Godet; il n'était pas rentré dimanche matin au dire de la servante. Inquiet, car

avait souvent prié le pensionnaire de s'abstenir d'aller se promener sur la digue et même d'y «courir par les temps les plus mauvais», le témoin fit faire des recherches le long du rivage et avertit l'inspecteur de police, Louis-Philippe de Bosset. C'est le mardi vers trois heures de l'après-midi que le pasteur Barrelet lui apprit qu'on venait de retrouver le corps. Etant données «les circonstances particulières de famille» [il y avait chez lui sa femme, le petit Paul âgé de sept ans, probablement rentré de l'école, la servante et des pensionnaires, dont B. Marquart], Godet le fit transporter à la cure catholique, en face de chez lui.

La préface des *Poésies* donne des extraits des deux lettres où Ch. Godet ne peut «se défendre de craindre que Barthélemy n'ait été victime de son imprudence. Nous étions attachés de cœur à M. Tisseur et le regardions comme un membre de notre famille». Puis: «Il a été inhumé hier (...). Toutes les classes de notre population ont pris part à cet affreux malheur (...). Quant à moi et à ma famille, dans le sein de laquelle il a si souvent déployé ce qu'il y avait de beau, de noble, de religieux dans son âme, nous resterons longtemps sous le coup de cette cruelle épreuve» (p. CXLVI).

Bruno Marquart, vingt-six ans, originaire de Dresde, demeurant chez M. Godet, assista au cours de deux à trois heures et revint à la maison avec le professeur. Ils causèrent jusque vers les quatre heures puis, ayant échangé son manteau mouillé contre un parapluie, M. Tisseur alla attendre le pasteur Guillebert «au sortir de la prière» (au Temple du Bas sans doute). Il se rendit ensuite au Cercle de lecture où il a pris une tasse de café vers les six heures. Le témoin ne l'a pas revu depuis, sans s'en inquiéter, présumant que son ami passait la soirée avec M. Godet chez M. Guyot. Les jours suivants, il s'informa de tous les côtés, alla même lundi matin jusqu'à Marin en bateau avec le doyen Guillebert. L'étudiant vit retirer du lac le corps de son professeur mardi après-midi.

Nous avons résumé plus haut la déposition de Daniel Prince, puisque c'est grâce à lui que la levée du corps a pu se faire.

Auguste-François de Meuron, soixante-dix ans, ancien banneret, membre du Conseil et de la Justice, se rendait sur la promenade le mardi 31 pour s'informer du résultat des recherches. «Ayant vu un grand rassemblement près de l'encaissement au commencement de la battue du côté des bains, il vit des bateliers qui retirèrent d'abord un parapluie», puis un cadavre.

Auguste Martin, quarante et un ans, concierge du Cercle de lecture, vit venir le professeur samedi à cinq heures prendre une tasse de café une demi-heure après. Le témoin a entendu le négociant Ernest lui dire que le professeur était sorti vers les sept heures. Il ne l'a pas revu.

Selon l'*Etat de la magistrature pour 1843*, un autre Martin, Charles-Frédéric, était concierge de l'Hôtel de Ville; il l'était déjà en 1842, nous l'avons noté à propos du banquet des promotions. Dans son article sur le Cercle, A. Piaget désigne les locaux successifs depuis 1825 sans préciser les époques ni nommer les concierges. Les rapports du professeur H. de Joannis, président du comité, sont muets sur ces points. Le 15 février 1844, il souhaite «une installation fixe dans une maison suffisamment spacieuse et plus convenablement distribuée». Il est difficile d'établir un rapport entre les deux Martin.

Quant aux bateliers dont a parlé Prince, ils furent requis lundi matin par l'inspecteur de police pour faire des recherches le long du rivage. Suivant le bord du lac, ils ramèrent jusque près de Thielle en compagnie de MM. Guillebert et Marquart pour reprendre leurs recherches mardi matin sans résultat. C'est l'après-midi à trois heures que M. Prince voulut se joindre à eux. Ils firent «le tour de la nouvelle jetée pour arriver dans l'encaissement au bord duquel» les attendait M. Prince. Il leur indiqua l'endroit où il voyait un cadavre. En retirant «un parapluie ouvert», Piot sentit une résistance et «vit le cadavre bouger dans le fond de l'eau», ce qui lui fit supposer que le parapluie «était encore fixé dans l'une des mains».

Jeanjaquet et Piot transportèrent le corps chez le curé de Stöcklin où ils l'ont deshabillé. «On a trouvé dans ses poches une lettre et des gants» que le D^r Borel remit au curé.

Les témoins entendus, la délégation de justice fit inscrire au procès-verbal que le maire avait prié M. Ch. Godet de «faire savoir aux parents ce malheureux événement» et de mettre en sûreté tous les effets appartenant à la victime.

Enfin, la délégation fit encore noter que

l'emplacement de l'encaissement où gisait le cadavre (...) se trouvait distant d'environ 12 pieds de la battue et à une 20^e de pieds en vent d'une machine à piloter (...) amarrée contre la battue par des cordes qui passaient au-dessus de celle-ci pour venir s'attacher aux arbres de la promenade; que la profondeur de l'eau n'est dans cet endroit que de 7 à 8 pieds et qu'une personne sachant nager aurait pu se sauver très facilement.

Quelques-unes des observations du docteur Borel apportent comme une ultime et invisible touche au portrait, selon le rapport signé du 1^{er} février:

«Au côté gauche de la face, dans l'épaisseur du bord antérieur du favori (...), une très légère excoriation à la peau dans l'étendue de deux à trois lignes [4 à

6^{mm}], suivant toute apparence le résultat d'un frottement modérément rude (...), lequel peut avoir eu lieu soit pendant la vie, soit après la mort.» Nulle trace de lésion sur la surface du corps; certitude que la mort a été causée par submersion dans le lac; l'autorité judiciaire n'a pas cru devoir ordonner l'autopsie.

Le 6 mars 1843, le Conseil d'Etat « approuve ce qui a été fait (...) et arrête qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'enquête ».

Quartier-la-Tente, page 95 de *Neuchâtel-Ville*, attribuée à Alfred Godet une note relative aux machines à piloter (ou moutons) servant à enfoncer les pieux dans le lac: elles « sont représentées dans une jolie vue de Neuchâtel prise de l'est, dessinée par Winterlin (Iselin, de Bâle) ». Faute de références plus précises, ce dessin est introuvable. Il n'est pas au Musée d'histoire dont A. Godet fut conservateur de 1890 à 1902. M^{me} Yvonne Boerlin-Brodbeck, chargée du cabinet des estampes du Musée de Bâle, nous a fait tenir les photographies de deux vues de Neuchâtel, l'une de l'Évole, l'autre de la Maladière, dessinées dans un carnet par Anton Winterlin, entre 1840 et 1852 probablement. Nous reproduisons la vue prise de l'est, bien qu'on n'y voie aucune machine; elle montre au moins un aspect urbain qui devait être familier au pensionnaire du faubourg du Crêt; elle s'ajoute aux reproductions connues, en particulier à celle qu'a publiée M. Alfred Schnegg dans le *Musée neuchâtelois* de 1950, avec le rappel des attaches littéraires du quartier.

* *
*

Le procès-verbal juridique confirme le souvenir de Gustave Borel: « Nous pouvons montrer au nord [du collège de la Promenade] l'endroit où se noya (...) M. Tisseur. » Notre croquis marque cet endroit présumé au sud-est de l'établissement de bains Warnod (démoli en 1850 pour faire place au monument de la République en 1898). On remarquera aussi la machine dont fait état la seule délégation de justice.

Quant au parapluie, sept fois mentionné sans que personne y ait vu la cause matérielle de la chute, l'évidence d'un coup de vent était aveuglante. La conjecture est plus vraisemblable que celle d'une amarre de barque ou de machine à piloter. Avant de franchir d'ouest en est, dès le début de la digue, les quelques six mètres qui le séparaient du mouton, l'homme tomba. Le *Constitutionnel* rapporte que

M. Tisseur ne savait pas nager (...). La nuit était noire, il faisait une forte pluie accompagnée d'un vent très violent; personne ne passait (...) dans les environs.

D'autre part, il était aussi difficile qu'aujourd'hui, de l'avis d'un médecin, de se prononcer sur ce qui s'appelle depuis 1950 une hydrocution: «Inhibition des centres nerveux due au froid et à la pression de l'eau, pouvant entraîner la mort» (Petit Robert). Un chien peut périr ainsi. B. Tisseur semble avoir perdu connaissance en gardant la main crispée sur le manche du parapluie, mais il se peut aussi que par un réflexe bien connu il se soit agrippé à cette illusoire planche de salut. Myope ou pas, sachant nager ou non, le résultat était le même: constat d'asphyxie par submersion. Parapluie, force du vent et température de l'eau n'entraient pas dans l'expertise médico-légale. S'il y eut imprudence, elle est double: ne s'être point rappelé les mises en garde, et avoir tenu ouvert un parapluie en plein vent au moment de s'aventurer sur un parapet démuné de garde-fou.

Il est compréhensible que la rumeur se soit donné libre cours, à commencer par le *Constitutionnel*: «Il paraît que...», alléguant soit un heurt contre le parapet, soit contre l'amarre d'une machine à piloter. Il ne subsiste plus qu'une barque, mot chargé de poésie, dans les souvenirs de G. Borel et de L. Michaud, puis dans la préface de 1885 et les comptes rendus. Celui du Breton Olivier de Gourcuff atteint la pure fable: «Ayant voulu, un soir d'hiver, s'aventurer seul sur ce lac qui l'attirait, le fascinait presque, il y périt.» De Neuchâtel à Nantes en passant par Lyon, l'événement s'est métamorphosé.

Une scène plus exaltante et plus significative se joue dans les pages de la *Justice de Neuchâtel*.

Une barque, réelle et non pas fictive, une de celles que les peintres de l'ancien port ont représentées et sur lesquelles Barthélemy Tisseur lui-même avait appris à ramer, emmène le long du rivage un tailleur de pierre, un vigneron, un étudiant étranger avec un pasteur philosophe, unis dans la quête d'un disparu gisant à quelques brasses de leur point de départ. Echo lacustre, ô ironie, des funérailles marines chantées dans les *Poésies* à la mémoire de Shelley!

Alphonse Guillebert venait de fêter ses cinquante ans. Nommé à l'Académie en 1840, sa lettre du 11 juillet 1841 à Chambrier protestait, d'une belle écriture:

On ne peut se dissimuler que l'introduction d'un catholique dans notre corps enseignant aurait quelque chose de mal sonnant pour bien des personnes, et l'opinion publique pourrait n'être pas favorable à cette mesure.

Il s'agissait de fractionner l'enseignement de la littérature française: le sacré à César-Henri Monvert, le profane de préférence à un protestant.

Le doyen Guillebert ne sera pas déçu du choix d'un catholique. D'un cœur ouvert à plus d'une tendresse, il s'est attaché à B. Tisseur, le rencontra pour la dernière fois au sortir du temple, l'après-midi du jour fatal. Il n'eut pas à témoigner devant la délégation de justice, pas plus que son collègue Arnold Guyot. Tous deux se joignirent aux professeurs Abram-François Pétavel et Charles Prince pour tenir les cordons du poêle. Le pasteur Guillebert fut de ceux, «des deux communions», qui écoutèrent «avec une vive émotion les paroles pleines d'onction et de consolation que le curé officiant, M. de Stöcklin», adressa à son auditoire, comme le relève le chancelier Auguste Favarger, rédacteur du *Constitutionnel neuchâtelois*, dans le numéro du 2 février, avec une grande élévation de pensée et le souci de rendre un témoignage officiel aux qualités du défunt.

Jean Tisseur fut chargé de se rendre à l'inhumation. Il avait vingt-neuf ans, cinq de plus qu'Alexandre. Clair, qui n'avait que seize ans, écrira dans la préface des *Poésies* de Jean :

Il partit lorsque l'on ne connaissait encore que la disparition. A Genève, il apprit le résultat des recherches faites dans le lac de Neuchâtel (p.LXXXII).

Se fit-il remettre par Charles Godet les effets et les papiers de son frère? Regagna-t-il tout de suite Lyon? Les *Comptes pour l'Académie, exercice 1843*, mentionnent: «Payé à M. Tisseur, frère du professeur décédé, la somme à lui allouée: L 100.» Le Conseil d'Etat arrête le 8 février :

Sur le rapport de la Commission académique demandant au Conseil de fixer ce qui doit être payé aux héritiers de M. Tisseur, dont l'enseignement a pris fin par la mort tragique de ce jeune professeur avant le milieu de l'année académique, pour laquelle une somme de trois mille francs de France lui était allouée; délibéré, le Conseil fixe à la somme de deux mille francs le paiement à faire aux héritiers de Mondit Sieur Tisseur.

Le recteur Agassiz préside la séance du corps académique renvoyée du 7 au 14 février 1843. Le secrétaire Georges-Auguste Matile, qui est aussi bibliothécaire de l'Académie, note au procès-verbal :

Réunis pour la première fois depuis le triste événement qui laisse vacante la chaire de littérature française, MM. les professeurs consacrent une partie de la séance à ce douloureux souvenir..., en s'entretenant des qualités de l'homme de mérite chargé pendant deux ans de cet enseignement.

Agassiz fit une collecte auprès de ses collègues pour ériger un monument funéraire. Clair Tisseur vint visiter la tombe en 1881. Il alla sans doute voir Paul Godet dans la maison du père, décédé en 1879 après avoir succédé à Félix Bovet comme bibliothécaire de la Ville de 1859 à 1876. Selon la lettre du 27 décembre 1885 au cousin Ph. Godet, il avait promis à Paul de lui envoyer les passages des lettres de Barthélemy qui pouvaient intéresser Neuchâtel. Une maladie d'yeux, puis la mort en 1895 à Nyons, où il s'était retiré en 1877 pour écrire, l'empêchèrent de «fouiller dans les immenses pages à caractères microscopiques de l'écriture» de son frère. Paul Godet n'est pas allé faire ce travail lui-même. Il eût rapporté ce qui nous manque. Enfant, il avait connu Barthélemy et Bruno chez ses parents, peut-être joué avec eux; la catastrophe lui était restée en mémoire. Il est aisé de concevoir que plus tard son enseignement dût le retenir à Neuchâtel, dans l'attente que se réalisât la promesse du survivant. Philippe Godet lui-même aurait pu rendre ce service à son cousin lors de son voyage à Lyon en janvier 1893.

La succession étant demeurée jacente, les minutes notariales ont été déposées dans une étude de Nyons. Peut-être saurons-nous un jour ce qu'il est advenu des documents que détenait le dernier des Tisseur.

Le père, Jean-Marie-Louis, marchand rouennier, est mort à Lyon en 1857 à l'âge de soixante-quinze ans; la mère, Françoise née Durafor, en 1868 à quatre-vingt-un ans. Jean, secrétaire de la Chambre de commerce de Lyon, s'est éteint en 1883; Alexandre, prêtre missionnaire, à Tarascon en 1891.

Les archives de la paroisse de Notre-Dame de Neuchâtel, déposées dans une cave de l'hôpital de la Providence, ne conservent aucune trace de l'amant du lac, aucun mot sur la cérémonie funèbre; nous l'avons constaté avec M. André Dutoit, historiographe de la paroisse. Le monument funéraire a disparu.

Le curé Edouard de Stöcklin, né à Fribourg en 1809, desservit la chapelle de la Maladière dès 1842. Il succédait à son ami intime, l'abbé Müller, qui s'était noyé en se baignant dans la Thielle. Par arrêt du 9 mai, le Conseil d'Etat avait autorisé la fabrique de la chapelle à recevoir en don du comte Louis de Pourtalès «deux ouvriers de vigne pour l'agrandissement du cimetière, devenu insuffisant». Orateur populaire, Stöcklin fut l'un des champions des libertés neuchâteloises en 1848. Mort au château de Gorgier chez les Pourtalès le 26 juillet 1857, il fut inhumé à Neuchâtel et ses restes transférés avec ceux du doyen Aebischer à Notre-Dame, lors de la désaffectation du cimetière, en 1908, trente ans après l'arrêt des inhumations. Une plaque rappelle la mémoire des ecclésiastiques

tiques dans le transept sud. La chapelle de la Maladière, dès 1828, selon M. J. Courvoisier, «premier édifice du culte catholique construit à Neuchâtel depuis la Réforme» (p. 128), est devenue propriété de la paroisse réformée en 1946 et s'est vu adjoindre des salles de réunions depuis.

* *
*

Clair Tisseur remercie Philippe Godet, le 21 juin 1893, d'avoir, dans sa conférence de Lyon, cité deux fois Barthélemy, qui «aurait une autre opinion de Neuchâtel» cinquante ans après son passage à l'Académie. Depuis des siècles, rappelle le conférencier, Lyon pratique avec son pays le libre-échange des idées et des sympathies. Après Rousseau, — «Beaucoup d'esprit et encore plus de prétention, mais aucun goût...» (*Lettre au Maréchal de Luxembourg*), — B. Tisseur nous jugeait ainsi :

La vanité des Neuchâtelois prétend qu'ils unissent le caractère de l'Allemagne à celui de la France ; or, les qualités des deux nations, en se rencontrant dans ces cerveaux, se sont si bien neutralisées, qu'il est impossible de trouver nulle part plus de prose dans sa nudité complète [préface des *Poésies*, p. CXXIV].

Ph. Godet n'a pas relevé à qui le critique faisait allusion. Il s'agit du discours que le recteur Pétavel prononça le 18 novembre 1841 dans l'hémicycle du Collège latin lors de la cérémonie inaugurale de l'Académie. Le texte fut communiqué aux professeurs ; le Lyonnais doit en avoir eu connaissance peu après son arrivée. Alphonse Petitpierre résume les propos :

Sur la limite de la France et de l'Allemagne, nous avons à nous approprier les avantages des deux pays, à joindre l'érudition allemande au savoir-faire et à l'urbanité française (...) [p. 84].

De la Drôme, le correspondant de Ph. Godet lui annonce qu'il compte publier dans la *Revue du Siècle*, «une assez curieuse leçon retrouvée dans les papiers de B^{my}, sur la jeunesse de Ballanche». La chose paraît dans le numéro de septembre. C'est la seule trace du cours donné à Neuchâtel. Le disciple manifeste ses sentiments de vénération au «Voyant lyonnais».

Connaisseur à trente-cinq ans, quelques poignées de rimes publiées, l'ancien avocat neuchâtelois, devenu aussi professeur de littérature fran-

çaise, peut prononcer: «Surtout penseur et critique, bien plutôt que poète», dans sa causerie de la *Suisse libérale*. B. Tisseur pressentait-il, à la fin de sa dernière lettre à Jean, que «la vie réelle et féconde» l'engagerait à s'écarter de la direction qu'il allait chercher à Paris auprès de Ballanche? Il avait en lui-même les ressources et l'expérience qu'une réflexion plus libre pouvait mettre à profit dans des œuvres originales. Ses collègues le pressaient. Vœux pieux! Jean disait: «Le jeune homme ressemblait à l'enfant, et tel nous le retrouverons toujours». Nous le retrouvons ainsi à Neuchâtel, où il s'amuse à «courir sur la digue par les temps les plus mauvais». «La main des muets», pour paraphraser *Bajazet* (IV, 5), tira le «noeud fatal» par la force du vent et la froideur du lac; les dieux se vengeaient du trop catholique défi de la Providence.

Toujours attaché à ce qu'on a appelé «les croyances sans preuves», écrit le prêtre missionnaire à la fin de sa préface, quand on lit ses chants d'amour et ses lettres, et qu'on le regarde «dans cette préface des *Odes et poèmes* et dans ces pièces de vers où Victor de Laprade l'a comme à demi béatifié», Barthélemy Tisseur fût demeuré «l'humble disciple, croyant et pratiquant, de la religion de l'amour» (p. CXLIX).

Madame,

Voici bien des jours que je me fais de grands reproches de ne pas vous avoir encore écrit depuis mon arrivée à Neuchâtel, et je suis heureux que l'occasion de la nouvelle année se présente pour rompre avec mes habitudes de différer (...).

Ne veuillez pas croire toutefois, Madame, que mon cœur ait oublié le bienveillant accueil que j'ai trouvé dans votre famille (...).

Neuchâtel est de tous les lieux de la terre celui où l'isolement étant le plus lourd et le plus triste, il concentre plus profondément dans le cœur tous les souvenirs qui font vivre, et dont l'âme s'entourne comme d'une société aimée. Si vous saviez comme Neuchâtel m'apprend à vivre avec moi-même! (...).

Plus que personne j'ai besoin de courage (...). Ce soir, pour la première fois depuis mon retour, j'ai fait une promenade sur le lac, mon meilleur ami ici. Alpes magnifiques, aux formes agrandies, demi-brouillards d'or transparent. (...).

Clair Tisseur a reproduit cette longue lettre inachevée et sans date, retrouvée sur la table de travail, dans une biographie sommaire de Barthélemy publiée au mois d'août 1893 par la *Revue du Siècle*, avec le portrait inédit. Le contenu de la lettre montre qu'elle est adressée à une mystérieuse M^{me} Rey. L'auteur s'était pris de passion pour elle alors qu'il faisait son droit à Paris entre 1835 et 1837.

La passion de jadis n'était pas morte, note C. Tisseur, mais elle s'était transformée. A l'exaltation avait succédé une sorte particulière d'intimité grave. Après une interruption de sept mois, la correspondance avait été reprise (p. 460).

La préface des *Poésies* ne fait pas état de la lettre, remise pourtant à la famille. Quant à la lettre trouvée dans la poche lors de la levée du corps et confiée avec les gants au curé, personne depuis lors n'en a parlé. Mais il est surtout étonnant que ni Alexandre ni Clair Tisseur n'aient jamais mentionné de correspondance entre Barthélemy et sa mère.

La sensibilité poétique de Barthélemy Tisseur se traduit parfois en des vers amoureux et alertes dont le charme émane des « rêves du cœur » :

Pourquoi dans la saison du soleil et des roses
A mon cœur inquiet manque-t-il quelque chose ?

Le manuscrit ne porte pas, après « pourquoi » et « roses », les virgules de l'imprimé où elles rompent le rythme. Cela aura échappé au survivant des quatre Tisseur, qui a reproduit la ponctuation dans ses *Modestes observations sur l'art de versifier*.

Un séjour de près de soixante-douze heures sous l'eau entraîne un acte de justice : il lève et identifie un corps, procède à une reconnaissance d'identités, pièce maîtresse de notre enquête. Le mouton aura servi à enfoncer sur la terre ferme d'un encaissement les pilotis sur lesquels repose notre bâtisse. Un maître d'écriture a perçu « comme trois taches blanches » sur les bords d'un lac. Il s'en est fallu de peu qu'un lecteur d'aujourd'hui ne sache pourquoi il manque un nom sur la plaque du centenaire où figurent les premiers maîtres de l'Académie de Neuchâtel. Vers la fin de sa vie, Clair Tisseur écrit à un camarade qui fut architecte comme lui : « Les petites recherches biographiques ne doivent s'appliquer qu'aux *très grands hommes* — Jamais une époque saine, comme le XVII^e siècle, n'est tombée dans ce travers. » C'est qu'on l'interrogeait sur sa vie à lui ! Sa préface de 1885 aux *Poésies* de Jean, son *Barthélemy Tisseur* de 1893 nous laissent l'impression que le cadet a eu raison de tomber dans le travers, et que son siècle n'a pas été aussi malsain qu'il le voit.

Nous tournant vers l'aîné, tenu par ses frères pour le plus doué d'entre eux, sinon pour un génie, nous croyons pouvoir dire : petites ou grandes, les recherches s'appliquent aussi aux très petits hommes ; leurs mérites leur doivent quelque lustre ; plus leur itinéraire est court, plus il vaut la peine de s'attarder à leurs brèves stations.

Eric BERTHOUD

SOURCES

B. Tisseur, Poésies, ex-libris autogr. de V. de Laprade; f° 58, vers 17 et 18; feuillets et billets autogr. collés dans un registre, 68f^{os}, Bibl. mun. de Lyon, ms. 6316. — Lettre a. s. à L. Boitel, Paris, 16 oct. 1842, Bibl. mun. de Lyon, ms. Charavay 866. — Trois lettres a. s. à F. de Chambrier, Lyon, 28 nov. 1841, Neuchâtel, 7 juillet, Lyon 27 juillet 1842, Archives de l'Etat de Neuchâtel, série cartons bleus, Première Académie, dossier 4.

Registre de Messieurs les Etrangers présentés [au Cercle de lecture], 1826-1860, Archives de l'Etat de Neuchâtel, Cercle de lecture, dossier 13.

Papiers Godet, cartons 3 et 5, Musée d'ethnogr. de Neuchâtel.

C. Tisseur, Quatre lettres a. s. à Ph. Godet, Nyons (Drôme), 2 nov. et 27 déc. 1885, 14 févr. et 21 juin 1893, Bibl. publ. et univ. de Neuchâtel, Papiers Ph. Godet, ms. 3174.66. — Une l. a. s. à L. Charvet (sur les recherches biogr.), Nyons, 20 nov. 1891, Bibl. mun. de Lyon, ms. 5392.

Manuel des Quatre Ministraux, 1842, vol. 17, pp. 336-337, 2 juillet (promotions), Musée d'hist. de Neuchâtel.

Manuel du Conseil de Ville, N° 35, pp. 305-306, 3 janv. 1842, état de la magistrature et du Conseil Général; N° 36, pp. 378-379, 2 janv. 1843, état..., Musée d'hist. de Neuchâtel.

Justice de Neuchâtel (Procédures et procès-verbaux de seigneurie), vol. 364, procédure 45, Procès-verbal de la levée du corps du professeur Tisseur, 31 janv. et 1^{er} févr. 1843, 19 p., Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Registre mortuaire, Neuchâtel, décès catholiques de 1829 en 1854, f° 44, Hôtel de Ville, état civil.

Procès-verbaux du département de Justice et Police, 21 févr. 1843, Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Manuel du Conseil d'Etat, arrêts des 14 juin et 29 sept. 1841, 9 mai et 29 juin 1842, 8 févr. et 6 mars 1843, Archives de l'Etat de Neuchâtel.

Procès-verbaux des séances de l'Académie, 14 févr. 1843, Bibl. centrale de l'Univ. de Neuchâtel.

BIBLIOGRAPHIE

A. LOMBARD, *La première Académie de Neuchâtel* (Bull. de l'Assoc. des anciens étudiants, N° 17, févr. 1939, p. 141).

Plaque du centenaire de la première Académie (*Musée neuchâtelois*, 1939, p. 47).

Barthélemy TISSEUR, *Poésies*, recueillies par ses frères (Jean, pp. I-XXXIII, Alexandre, pp. XXXIV-CXLIX), p. 152, Lyon, Pitrat, 1885, CXLIX-202 p.; *Du véritable but de la pénalité* (*Revue du Lyonnais*, nov. 1841); *Psyché, poème par Victor de Laprade* (*Ibid.*, janv. 1842); *La jeunesse de Ballanche* (*Revue du Siècle*, sept. 1893).

Philippe GODET, *Causerie: Barthélemy Tisseur* (*Suisse libérale*, 12 déc. 1885); *La poésie dans la Suisse romande* (Bull. de l'Univ. de Lyon, mars 1893); *Souvenirs de M. Louis Michaud* (*Musée neuchâtelois*, 1921, p. 184).

Alphonse PETITPIERRE, *La première Académie de Neuchâtel*, p. 84 (1889).

Arthur PIAGET, *Le Cercle de lecture; un centenaire, 1825-1925* (*Musée neuchâtelois*, 1926).

Cercle de lecture (Rapports de Joannis et doc. divers), Bibl. publ. et univ. de Neuchâtel, 6R 43.

M. AUDIN, *Bibliographie iconographique du Lyonnais*, Lyon, impr. A. Rey, 1909-1913, 2 vol.

Constitutionnel neuchâtelois, 27 janv., 1^{er} févr. et 12 juillet 1842, 2 févr. 1843.

Jean COURVOISIER, *Petit guide des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel*, p. 30, Première Académie, 6 dossiers, (1981); *Neuchâtel, aquarelles du XIX^e siècle* (1976); *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, I, *La Ville de Neuchâtel*, pp. 187, 168, 175, 371-372, 128 (1955); *Remous provoqués par une femme exerçant la médecine, 1838* [sur le D^r J.-L. Borel] (*Musée neuchâtelois*, 1973).

Jean-Pierre JELMINI, *Neuchâtel, l'esprit, la pierre, l'histoire* (1986).

Alfred GODET, *Le faubourg du Crêt vers 1819* (*Musée neuchâtelois*, 1895); *Vue du faubourg du Crêt vers 1830* (*Ibid.*, 1901).

Maryse SCHMIDT-SURDEZ, *Catalogue des archives de Louis Agassiz, 1807-1873* (1973), [dépôt Archives de l'Etat], p. 183, Papiers Godet, 7 cartons, dépôt Musée d'ethnographie.

- G. BOREL, *Le collège de Neuchâtel (Musée neuchâtelois, 1867, pp. 297-298).*
 P. SÉCHAUD, *Victor de Laprade; l'homme, son œuvre poétique*, Paris, A. Picard, 1934.
 V. de LAPRADE, *Psyché, poème, Odes et poèmes*, nouv. éd., Paris, M. Lévy, 1857.
 O. de GOURCUFF, *Les amis de Victor de Laprade: Barthélemy et Jean Tisseur*, (Extr. de la *Revue de Bretagne et de Vendée*), p. 10, Nantes, 1885.
 D^r Ed. CORNAZ, *Le docteur J.-L. Borel; notice biographique* (1864).
 Ed. QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel, I^{re} série: Le district de Neuchâtel, I, Neuchâtel-Ville*, pp. 235, 95, (1897).
 Alfred SCHNEGG, *Le Crêt et le quartier de la Maladière au début du XIX^e siècle (Musée neuchâtelois, 1950).*
 J. TISSEUR, *Poésies*, recueillies par ses frères; préface de Clair Tisseur, Lyon, Pitrat, 1885, CLII-277 p.
 A. DUTOIT, *Historique de la paroisse catholique de Notre-Dame de Neuchâtel*, en préparation.
 C. TISSEUR, *Barthélemy Tisseur* (sous la signature ***), *Revue du Siècle*, août 1893, pp. 457-463, avec la lettre à M^{me} Rey), portr.; *Modestes observations sur l'art de versifier*, p. 204, Lyon, Bernoux et Cumin, 1893.
 Ed. AYNARD, *Une famille littéraire à Lyon: les quatre Tisseur* (contient la leçon de Barthélemy sur «la jeunesse de Ballanche»), Lyon, Storck, 1896, portr.

FIGURES

Portrait de Barthélemy Tisseur, héliogravé, cliché Bibliothèque municipale de Lyon. — Dans la *Revue du Siècle*, août 1893, p. 457, note de C. Tisseur: «Le portrait que nous donnons est la reproduction d'un dessin à l'encre de Chine, extrêmement exact, dû au pinceau d'un habile dessinateur, M. Ph. Faure, d'après une épreuve daguerréotypique, faite par le photographe Thierry, alors jeune homme et l'ami de pension des Tisseur»; même estampe, Ed. Aynard, *Une famille littéraire à Lyon: les quatre Tisseur* (Lyon, Storck, 1896).

La maison Godet, la battue et l'encaissement, croquis E. B. en partie d'après H. Dietrich, «Plan d'un projet de rélargissement de la rue du faubourg du Lac, 8^b 1840», archives des Travaux publics, Musée d'hist. de Neuchâtel.

Vue de Neuchâtel prise de l'est, par Anton Winterlin (Degerfelden 1805-Bâle 1894), entre 1840 et 1852, crayon 13,8 X 22,6^{cm}, carnet A 207, Inv. N^o 1927.444, p. 28, cliché Cabinet des estampes du Musée des Beaux-Arts de Bâle.

135 872-2

MAINTIEN DE L'ORDRE OU DÉFENSE DES LIBERTÉS? LA RÉPUBLIQUE NEUCHÂTELOISE FACE À L'ARMÉE DU SALUT (1883-1898)

1. Une journée particulière

Le 10 octobre 1883, dans un long éditorial, le *National suisse*, organe prééminent des radicaux neuchâtelais, paraissant à la Chaux-de-Fonds, évoque les «trois journées» qui, selon lui, ont marqué l'existence de la République née le 1^{er} mars 1848. A trois reprises, lit-on, le peuple a dû «affirmer son attachement inébranlable aux institutions républicaines et donner un gage de son amour pour la liberté». Le 6 juillet 1852, quelque trois mille royalistes avaient choisi de se réunir à Valangin à l'occasion de l'assemblée de la Générale Bourgeoisie. Pour faire pièce à cette manifestation d'opposition au nouveau régime, dix mille républicains avaient surgi des quatre coins du canton, s'affirmant ainsi comme politiquement majoritaires. En 1876, dans la perspective des futures élections cantonales, les radicaux s'étaient sentis acculés par les conservateurs, en raison notamment de lourds problèmes financiers. Saisissant le prétexte du vingtième anniversaire des événements de 1856 — ce sera l'unique commémoration de la victoire sur les contre-révolutionnaires royalistes —, environ dix mille radicaux avaient resserré leurs liens en renouvelant la marche de Peseux au Château de Neuchâtel, le 3 septembre 1876. Enfin, le 7 octobre 1883, sept mille personnes peut-être, en manifestant devant le Collège latin de Neuchâtel pour l'expulsion des salutistes étrangers venus évangéliser le canton, avaient fait «rentrer dans le néant et pour toujours, espérons-le, non les salutistes dont sera débarrassé notre sol, mais les auteurs principaux des troubles menaçant la tranquillité et l'ordre publics». Et le *National suisse* de conclure: «La troisième journée a été bonne pour la République; elle a cimenté l'union du parti radical et fourni l'occasion à de vieux patriotes de toutes les parties du pays, à d'anciens lutteurs, de se rencontrer, de se tendre la main; à la jeunesse, un exemple dont elle saura s'inspirer pour l'avenir.»

Plus tard, lors des fêtes patriotiques, on rappellera encore le souvenir de 1852, mais celui de 1876 et plus encore celui de 1883 seront vite oubliés. L'importance de l'événement, pourtant, et son écho immédiat montrent que l'arrivée de l'Armée du Salut dans le canton de Neuchâtel,

en janvier 1883, provoqua une véritable crise, plus passionnelle qu'idéologique, mais aussi moins religieuse que politique¹.

2. «Aujourd'hui, à Neuchâtel, un vent d'émeute nous surprend comme un coup de joran...» (Aimé Humbert)²

C'est en juillet 1865 que le pasteur William Booth avait fondé, à l'est de Londres, une Mission chrétienne qui prendra le nom d'Armée du Salut en 1878, décidée alors à essaimer au-delà de l'Angleterre. En 1880, ces nouveaux missionnaires partent pour l'Irlande et les Etats-Unis; en 1881 ils atteignent la France; dès la fin de 1882, on les trouve à Genève. Leur méthode, leur «plan de guerre», vise à tenir des réunions publiques de prédication, de prière et de chant, dans un langage direct et à travers une musique populaire, afin de ramener les brebis égarées à Dieu. «Ce que l'Armée désire, c'est qu'ayant pénétré dans une ville quelconque, elle puisse au milieu des déserteurs du péché enrôler une force suffisante pour marcher en avant, de combat en combat, jusqu'à ce que tout incrédule et tout pécheur dans la ville et aux environs soit vaincu par l'Armée, que le péché soit détruit et que Satan soit mis en fuite. Il ne s'agit pas seulement d'escarmoucher et de faire quelques prisonniers, mais bien de construire une forteresse et de la maintenir, en vue des attaques constantes de l'ennemi.» Ennemi qu'on ira rechercher d'abord «dans les théâtres, salles de concerts, casinos et autres lieux, où s'assemblent d'ordinaire les gens qui préfèrent le plaisir du monde à l'amour de Dieu»³.

Un tel langage et une telle volonté d'agir ne pouvaient, bien évidemment, contribuer à banaliser l'arrivée de l'Armée du Salut à Neuchâtel, le 11 janvier 1883. Un canular d'étudiant réclamant l'installation d'un poste salutiste dans le canton était à l'origine de la venue de quelques adeptes du général William Booth. Les premières réunions, tenues le 21 janvier à Neuchâtel — à l'Hôtel du Mont-Blanc, qui abrite aujourd'hui la Banque cantonale — et le 23 janvier à la Chaux-de-Fonds — au café de Gibraltar — se révèlent aussi tumultueuses que les séances du même type organisées à Genève depuis la fin de l'année 1882. Pétards, feux de Bengale, huées, insultes, propos obscènes à l'intérieur, bousculades, coups et vitres brisées à l'extérieur. Or d'emblée, si les forces de l'ordre — généralement passives, sinon complices — et les autorités regrettent ces violences, elles s'en prennent davantage aux auteurs de troubles que constituent à leurs yeux les «saltimbanques» de l'Armée du Salut qu'à leurs agresseurs.

Les assemblées mises sur pied par l'Armée du Salut vont pourtant se multiplier, en dépit de l'hostilité qu'elles suscitent. A ce propos, l'ancien conseiller d'Etat radical Aimé Humbert, professeur à l'Académie, rappelle le mot de Jean-Jacques Rousseau disant que les Neuchâtelois avaient «des têtes mousseuses». Walter Biolley, futur rédacteur du journal socialiste *La Sentinelle*⁴, attribue l'excitation croissante de la population au succès du pamphlet anti-salutiste de la comtesse de Gasparin, qui dénonce, en termes très violents, tant le système que l'action des fidèles du général Booth⁵. La description hostile que donne d'ailleurs Biolley d'une réunion à l'Hôtel du Mont-Blanc, dans son roman de mœurs *Trop tard*, atteste bien de la violence des passions déchaînées en 1883 et de la vision caricaturale des opposants :

«Dans ce chant, aigre comme un air de mirliton, il y avait des appels de matou en délire, des bavardages de perroquet ivre, et des égosillements de jeune coq rageur; on y distinguait comme des grincements d'ongle sur l'ardoise, des bruits de cuillers râclant le fond d'une casserole, de brusques déchirements de toiles ou des coups de ciseaux dans des étoffes soyeuses, tout cela coupé à intervalles réguliers par le tapage d'une centaine de mains qui claquaient, comme pour indiquer le rythme, et achevaient de donner un caractère sauvage à ce singulier chant d'église.»

(pp. 173-174).

Pour Robert Comtesse, président du Conseil d'Etat, les habitudes et les sentiments religieux des gens ont été heurtés par «cette exhibition grotesque de la religion, cet affublement de costumes bizarres et la désignation des adeptes par des grades et des titres pompeux»⁶. Son collègue Auguste Cornaz, chef du département de Police et à ce titre principal responsable des mesures prises à l'encontre des salutistes, voit en ceux-ci de nouveaux Jésuites, craint la désunion des familles et s'inquiète de l'usage fait du produit des quêtes de l'Armée du Salut.

Si ces arguments anti-salutistes paraissent largement répandus, on ne connaît guère ceux qui perturbaient les réunions de l'Armée du Salut. Le pasteur Doutrebande, à La Chaux-de-Fonds, parle d'«une bande de vauriens et de gens mal élevés»⁷, Aimé Humbert d'«une cohue de désœuvrés de tout âge»; le député P. Jeanrenaud affirme, lors du débat au Grand Conseil consacré à l'Armée du Salut, le 15 juin 1883, que la population de la ville de Neuchâtel n'a rien de commun avec «la poignée de polissons» qui ont provoqué du désordre tout autour de l'Hôtel du Mont-Blanc et de domiciles privés. Il devait donc surtout s'agir du petit prolétariat rural et urbain, de cette frange instable de la population

laborieuse prompte à s'enflammer, notamment à une époque où la situation économique n'était pas au beau fixe⁸.

De fait, la dégradation rapide de la situation après les premières réunions de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds imposait des mesures : ainsi le culte de l'Eglise libre de la Place-d'Armes, au départ étranger à l'Armée du Salut⁹, est perturbé par l'irruption d'une bande d'excités, ce qui incite neuf pasteurs de la ville à protester auprès du Conseil d'Etat. Bien que, le 23 janvier déjà, le journal radical *Le Réveil*, proche du conseiller d'Etat Auguste Cornaz, ait demandé l'expulsion pure et simple des salutistes, le gouvernement cantonal lance le 30 janvier une proclamation rappelant la liberté des cultes et des assemblées publiques. Pourtant, suite à un violent tumulte à Neuchâtel, le 31 janvier — que la gendarmerie est impuissante à réprimer —, il fait machine arrière : c'est l'interdiction provisoire des réunions du soir (le 2 février) et la prise en considération de l'Armée du Salut non comme secte ou simple association, mais comme corporation religieuse, ce qui — en vertu de l'article 72 de la Constitution neuchâteloise — la contraint à obtenir du Grand Conseil une autorisation d'établissement (le 9 février). En mars, l'agitation paraissant retombée, le Conseil d'Etat décide de fermer les yeux tant que de nouveaux désordres n'éclatent pas.

Mais l'arrivée à Neuchâtel, à la fin du mois de mars 1883, de la fille du général Booth en personne — dite « la Maréchale » — relance l'activité de l'Armée du Salut. La maréchale distribue des grades aux nouveaux salutistes neuchâtelois, anime des réunions privées — par exemple chez M. et M^{me} Aimé Humbert — et publiques — à l'Hôtel du Mont-Blanc toujours, ou en plein air, à Pierre-à-Bot — de plus en plus fréquentées. Le 24 avril, trois officiers de l'Armée adressent une requête demandant la liberté de culte et de réunion pour leur organisation. Le Conseil d'Etat n'y répondra qu'un mois plus tard, par l'interdiction totale de toute manifestation, publique et privée. L'affaire a revêtu alors un caractère politique... et ne fait donc que commencer.

3. Passions populaires et tensions politiques

Entre-temps ont eu lieu les élections au Grand Conseil, le 6 mai 1883, marquées par un très net succès radical, acquis au détriment des conservateurs. Le gouvernement se sent fort. Il suivra les impulsions venues de la base et peut-être son propre penchant à un certain autoritarisme : l'ordre public avant tout ! Comme une assemblée populaire, tenue le

4 mai sur la place du Port à Neuchâtel, a lancé une pétition anti-salutiste qui recueillera 9944 signatures, le Conseil d'Etat tranche dans le vif, on l'a vu, en interdisant toute réunion salutiste. Cet arrêté, pris le 22 mai 1883, et dont les considérants ne manquent pas de passion, anticipait sur le débat du Grand Conseil. Il négligeait aussi deux autres pétitions en faveur de la liberté religieuse, l'une de vingt pasteurs «nationaux» et trente-neuf pasteurs «indépendants», l'autre de 163 citoyens soucieux de tolérance. Le Conseil d'Etat défendra son arrêté devant le législatif — qui lui donnera raison le 15 juin 1883 — en arguant que l'Armée du Salut est une corporation et que l'article 72 de la Constitution stipule: «Aucune corporation religieuse ne pourra s'établir dans le canton sans une autorisation expresse et toujours révocable du Grand Conseil.» Il rappelle aussi que la récente Constitution fédérale de 1874 interdit l'ordre des Jésuites. Pour lui, la liberté de conscience n'est pas menacée. D'autres radicaux, intervenant dans le débat, seront encore plus clairs, comme le député Gustave Renaud: «Les théories doctrinaires sur la liberté doivent faire place à des résolutions viriles. La liberté des autres finit où la mienne commence, et ma liberté à moi est d'exiger le respect de l'ordre public.»

Certes le canton gardait le souvenir de débats menés autour de la liberté religieuse, toujours sur l'arrière-fond politique d'opposition entre libéraux et radicaux qui marque les cinquante premières années de la République. La suppression de la Vénérable Classe des pasteurs, après la révolution du 1^{er} mars, et la nouvelle loi ecclésiastique du 25 novembre 1848 avaient créé bien des tensions. Pourtant, à ce moment comme en 1868, lors des polémiques passionnées marquant la percée du christianisme libéral — dont les initiateurs venaient eux aussi de l'étranger —, on était resté sur le terrain des idées. C'est sans violences non plus que furent menées les luttes pour ou contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la loi ecclésiastique de 1873. Il est vrai que l'organisation du général Booth s'adressait avant tout aux milieux populaires déchristianisés, et par là même plus sensibles et plus entiers dans leurs réactions que les fidèles de l'Eglise neuchâteloise ou les milieux intellectuels.

Dans le cas de l'Armée du Salut, les libéraux reprochent à leurs adversaires de noircir la situation et de céder à la pression de la rue, voire d'agir pour plaire à «la lie du peuple». Ils s'en prennent aussi à l'autoritarisme des autorités, pas toujours soucieuses de respecter la séparation des pouvoirs et l'Etat de droit en général. Il leur apparaît en effet que l'interprétation de la Constitution centrée sur l'article 72 est douteuse: on passe sous silence les autres articles sur la liberté de conscience et de réunion; on oublie le caractère circonstanciel de

l'article 72, destiné à empêcher la résurrection de la Vénérable Classe des pasteurs ou d'un pouvoir de même type¹⁰. L'argumentation des libéraux, telle qu'elle s'exprime au Grand Conseil ou dans leur organe *La Suisse libérale*, mêle questions de principes et attaques personnelles — les chroniques de Philippe Godet s'en prennent surtout au conseiller d'Etat A. Cornaz. Leur défense se veut celle des libertés, non de l'Armée du Salut en tant que telle, qui ne séduit que quelques-uns d'entre eux et dont la cause n'est pas populaire même auprès de leurs électeurs.

Au sein de l'Eglise neuchâteloise, si la grande majorité des pasteurs — à l'exception notable des deux pasteurs de Saint-Aubin, Auguste Rollier¹¹ et Charles Borel — prennent leurs distances avec l'Armée du Salut, on défend la liberté de servir Dieu à sa manière¹². Des esprits engagés dans l'Eglise et soucieux de tolérance, généralement membres de la Ligue du Droit commun, comme le théologien Félix Bovet, le colonel Louis de Perrot, Aimé Humbert, déplorent eux aussi «l'autoritarisme anti-chrétien»¹³. Ils ont l'occasion de montrer leur soutien en accueillant chez eux des réunions salutistes.

* *
*

En effet, la résolution du Grand Conseil et du Conseil d'Etat n'avait en rien entamé le zèle des salutistes. Le dimanche 9 septembre notamment, une grande assemblée de plein air, à la Prise-Imer, autour de la maréchale Booth et du capitaine Becquet, est suivie par le préfet de Boudry, assisté du commandant de la gendarmerie et de huit agents. Sur les quelque deux cent cinquante personnes présentes, les représentants de l'autorité ont reconnu, outre les salutistes étrangers, plusieurs militants neuchâtelois de la première heure: Robert Convert, chef de la comptabilité chez Suchard, William Coste, jardinier au Grand Ruau, entre Serrières et Auvernier — dont la maison baptisée «citadelle» sera le premier lieu de réunion régulier de l'Armée du Salut dans la région — et Emile Hess, scieur à Grandchamp.

Ces trois hommes, avec Jeanne Boillot, de Grandchamp, et Charles Klopfer, du Petit-Montmirail, ainsi que la maréchale Booth et le capitaine Becquet, comparaitront du 27 septembre au 1^{er} octobre 1883 devant le Tribunal de Boudry pour infraction à l'arrêté du Grand Conseil du 15 juin 1883. Entre-temps, la maréchale, avec son amie Miss Patrick, et le capitaine Becquet auront passé quinze jours de détention préventive à la prison de Neuchâtel. L'Armée du Salut avait ses martyrs! Le procès

s'ouvre au milieu d'une foule passionnée, alors qu'une dizaine de journaux ont envoyé leurs correspondants à Boudry. Les salutistes sont défendus par les avocats F.-A. Monnier — futur successeur... d'Auguste Cornaz au Conseil d'Etat, puis au Tribunal fédéral! — et A. Du Pasquier, député libéral au Grand Conseil. Ce dernier a récusé de la liste des jurés tous ceux qui avaient signé la pétition anti-salutiste, si bien que le jury, présidé d'ailleurs par un notable conservateur, Alexandre de Chambrier, rendra un verdict inattendu dans ce contexte si lourd: l'acquittement des prévenus. Les radicaux sont furieux: «Un de Chambrier prononçant sur la légalité d'un décret rendu par le Grand Conseil de la République, le fait est digne d'être noté.» (*Le Réveil*, 3 octobre 1883); verdict sentimental d'un jury qui a montré une ignorance d'écolier à l'égard du droit public, commente le *National suisse* (3 et 4 octobre 1883).

La réplique viendra de la base radicale, aucun ténor politique ne figurant parmi les organisateurs: ce sera l'assemblée populaire du 7 octobre à Neuchâtel, réclamant par une résolution l'expulsion des salutistes étrangers. L'arrêté refoulant M^{lle} Booth et Edouard Becquet sera pris le lendemain par le Conseil d'Etat. D'autres expulsions suivront peu après. «Le grand jury de la nation a siégé en effaçant le verdict du petit jury de Boudry. (...) Il y a eu dans la journée de hier un autre accusé qui a comparu devant les assises populaires et qui a été condamné. C'est le parti conservateur...» (*Le Réveil*, 8 octobre 1883).

Le 10 octobre, la circulaire du chef du département de Police aux préfets commençait ainsi: «Après l'expulsion de M^{lle} Booth et d'Edouard Becquet, il n'y a plus à proprement parler d'Armée du Salut dans le canton de Neuchâtel. Cette corporation n'a point de racines sérieuses dans notre peuple; elle était une importation exotique et me paraît destinée à disparaître avec ceux qui l'avaient introduite.»

4. Le long combat pour la liberté de réunion et de culte (1884-1898)

Les membres neuchâtelais de l'Armée du Salut sont pourtant déjà nombreux; ils ont à cœur de poursuivre la tâche d'évangélisation qu'on attend d'eux. L'un des plus actifs, Constant Jeanmonod, écrira plus tard: «L'Esprit de Dieu comme un torrent inondait tout le pays.» (*Souvenirs d'antan*, p. 17.) Combien sont-ils? Le journal salutiste *En Avant!* du 29 novembre 1884 parle de trois cents soldats composant les troupes neuchâtelaises. En 1890, plus de mille salutistes suisses signeront une pétition adressée au Conseil fédéral. Qui sont-ils? Généralement des gens

issus de milieux d'ouvriers, de paysans et d'artisans, dont la moyenne d'âge se situe peut-être entre trente et quarante ans. On trouve parmi eux de vrais «repentis», ce dont s'honore l'Armée du Salut, mais ce qui fait l'objet des sarcasmes de ses ennemis. Ceux-ci reprochent aux salutistes d'avoir des officiers qui ont séjourné dans la maison de correction du Devens ou au Pénitencier. Quelques personnes aisées accueillent chez eux les salutistes en adhérant à leurs idées, comme un Robert Convert, administrateur chez Suchard, ou les demoiselles de Büren, heureuses d'ouvrir leur château de Vaumarcus à l'Armée du Salut.

Ce petit monde allait se montrer fort actif. Malgré les interdictions, les expulsions et les brimades populaires, les réunions se poursuivent. Les bagarres font rage autour de la «citadelle» Coste, au bord du lac, puis à la Béroche, où il n'est pas vain de parler de persécution et d'épopée salutiste. Les succès de l'Armée du Salut dans cette région exacerbent de plus en plus ses adversaires¹⁴. Le 13 mars 1884, à Fresens, le jeudi 20 mars à la sortie de Montalchez, des salutistes sont gravement molestés : jets de purin, pierres, coups, blessures. Le Conseil d'Etat sera contraint à réagir. Dans une lettre au conseiller fédéral Ruchonnet, le 8 avril, Auguste Cornaz explique qu'il songe à faire occuper la Béroche par une force armée, car «cette population est complètement sortie de son état normal». De nouveaux troubles à Lignièrès et le souci exprimé par Louis Ruchonnet de ne pas laisser «à la population l'idée qu'elle peut exercer comme une sorte de justice populaire» (lettre à A. Cornaz du 12 avril), aboutissent à des directives très strictes. Les salutistes bravant l'interdiction du 15 juin 1883 seront poursuivis, leurs réunions dispersées par la gendarmerie. Le journal de l'Eglise nationale s'en indigne :

«Il y aurait presque là de quoi convertir au salutisme quiconque est quelque peu soucieux de justice et de liberté... Au reste, les faits sont là pour nous apprendre que nous n'avons pas grand chose à attendre, soit des tribunaux locaux, que le moindre vent de l'opinion publique peut influencer dans un sens ou dans un autre ; soit des autorités locales, et même cantonales, qui n'ont guère su protéger jusqu'ici que les tapageurs, et sévir contre les salutistes.»

(*Eglise et Patrie*, 25 avril 1884.)

Cette manière des autorités de voir dans l'Armée du Salut la cause de troubles dont elle n'était que l'occasion, le risque constant de dérapage dans l'arbitraire le plus absolu, le caractère presque unique en Europe des mesures anti-salutistes prises par les quatre cantons suisses concernés (Genève, Vaud, Neuchâtel et Berne) allaient inciter le conseiller fédéral Louis Ruchonnet à proposer sa médiation¹⁵. Une convention sera alors

conclue par les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud le 9 juillet 1884. Elle proclame deux principes: les mesures prises contre l'Armée du Salut devront garder un caractère provisoire et les interdictions seront limitées aux seules manifestations de caractère public (cortèges, réunions de plein air, appels par voie d'affiches, etc.). Ces mesures de conciliation ne seront pourtant pas du goût de tous et la situation se durcira à plusieurs reprises, notamment à la Sagne, entre janvier et août 1885¹⁶, à Neuchâtel, à l'occasion de l'ouverture de la salle de réunion de la rue de l'Ecluse, en septembre 1888¹⁷, au Locle — où les salutistes devront renoncer à leur local du quartier populaire de la Philosophière pour se fixer plus à l'écart, aux Reçues, en novembre 1891.

Des procès en série seront intentés aux salutistes jusqu'au 25 mai 1895 encore, quand deux salutistes étrangers seront condamnés par le Tribunal de police de la Chaux-de-Fonds pour avoir conduit une procession avec bannière déployée sur la place du Marché. Pourtant, ni ces tracasseries judiciaires, ni les restrictions apportées aux accords signés à Berne le 9 juillet 1884 — en l'occurrence l'interdiction des réunions privées de nuit dans certaines communes¹⁸ — ni la renaissance sporadique des charivaris et des bagarres n'empêcheront l'Armée du Salut de progresser. Les esprits se calment peu à peu. Il faudra la venue du général Booth en personne, au Temple du Bas de Neuchâtel — l'octroi de ce lieu pour la réunion est en soi révélateur de l'évolution des esprits — pour que la *Suisse libérale* puisse écrire, le 19 décembre 1897, qu'«un ramassis d'individus surexcités ont vociféré et hurlé autour du vieux temple, bombardant portes et fenêtres avec un ensemble qui nous reportait aux beaux temps des grandes assises salutistes du Mont-Blanc».

Or, en 1890 déjà, les Chambres fédérales avaient rejeté diverses pétitions anti-salutistes, toujours sous l'impulsion du conseiller fédéral Louis Ruchonnet. En décembre 1894, le Tribunal fédéral déclarait que «l'Armée du Salut jouissait des mêmes droits que les autres dénominations religieuses et qu'aucun décret d'exception ne devait être fait à son égard». Dès lors, un à un, les cantons abandonneront leurs mesures anti-salutistes. Neuchâtel sera — avec Genève — le dernier à le faire, les 18 et 21 juin 1898. L'évolution des mœurs et la volonté de conciliation présidant aux cérémonies du cinquantième de la République avaient permis aux autorités de franchir enfin le pas. L'importance accordée à l'apostolat social (après des débuts exclusivement consacrés à l'évangélisation) avait aussi contribué à intégrer peu à peu l'Armée du Salut dans la société neuchâteloise.

Pendant quinze ans, la république des radicaux avait préféré le maintien de l'ordre public à la garantie des libertés. Le rationalisme, l'anticléricalisme, les réminiscences des luttes contre les Jésuites qui avaient marqué la naissance de la Suisse moderne expliquaient cette attitude. Une certaine xénophobie, mêlée d'antiféminisme, à l'encontre de prédicants et surtout de prédicantes d'origine britannique, ne peut être niée. Mais le vocabulaire et la hiérarchie militaires de l'organisation, l'évangélisation par des moyens directs et spectaculaires, à l'opposé de l'austérité du protestantisme de nos régions, ne facilitaient pas la compréhension réciproque des uns et des autres. Il est vrai aussi que les convictions des salutistes manquaient parfois de nuances.

En 1926, la maréchale Booth-Clibborn se fera photographier entre deux conseillers d'Etat à quelques pas de son ancienne prison. En 1933, le chef du département des Cultes, Antoine Borel, participera à la cérémonie du cinquantième de l'installation de l'Armée du Salut dans cette citadelle de l'Ecluse que ses prédécesseurs au Conseil d'Etat avaient fait fermer en 1888. Aujourd'hui encore, la colonie du Devens sur Saint-Aubin reste un bon exemple d'une collaboration fructueuse entre un Etat autrefois hostile et une Armée du Salut maintenant indissociable de la vie sociale et religieuse du canton de Neuchâtel.

Jacques RAMSEYER

NOTES

¹ Le présent article n'a pas l'ambition de retracer l'histoire des débuts de l'Armée du Salut dans le canton de Neuchâtel. Il reste limité à l'étude des réactions que l'arrivée de cette association religieuse suscita dans la population et auprès des autorités.

Sources consultées: Archives de l'Etat, Neuchâtel (AEN), série Police, N^{os} 306-309; dossier particulier « Armée du Salut ».

Le National suisse a également été dépouillé pour la période 1883-1898.

L'Armée du Salut a publié elle-même des plaquettes ou des ouvrages sur ses activités et son histoire, à l'occasion surtout des 50^e, 75^e et 100^e anniversaires de sa présence en Suisse. On citera notamment:

Autrefois, aujourd'hui. Conquêtes en Suisse, Berne, 1958

Soldats sans fusils, Berne, 1972, 150 p.

CHEVALLEY (Robert), *Une armée en marche 1882-1982*, Berne, 1982, 167 p.

Deux personnages marquants des débuts de l'installation de l'Armée du Salut à la Béroche ont fait l'objet d'une biographie:

Vie du pasteur Auguste Rollier, Neuchâtel, La Baconnière, 1937, 278 p.

FORISSIER (Marc), *Le Pèlerin du Salut, Constant Jeanmonod, Officier de l'Armée du Salut (1862-1934)*, Tarbes, 1955, 204 p. (L'auteur s'appuie notamment sur les mémoires de Jeanmonod, *Souvenirs d'antan*, Berne, Armée du Salut, 1922, 28 p.)

Les anniversaires de l'Armée du Salut ont été rappelés dans la presse neuchâteloise. L'article le plus complet est dû à

BONHOTE (Daniel), « Ainsi fut accueillie il y a 75 ans l'Armée du Salut à Neuchâtel », *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 28 février 1958.

² La phrase complète est la suivante: «Aujourd'hui, à Neuchâtel, un vent d'émeute nous surprend comme un coup de joran, sans que la moindre perturbation se soit manifestée dans l'état de nos affaires politiques ou ecclésiastiques.» (Aimé Humbert, *A propos de l'Armée du Salut. Lettre à mes concitoyens*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1883, 16 p. — écrite en date du 31 janvier 1883).

³ *La vérité à l'égard de l'armée du Salut*, 1881, Quartier général à Paris, Quai Valmy 187, 32 p.

⁴ Walter Biolley (1866-1905) décrira un certain milieu neuchâtelois à l'époque de l'arrivée de l'Armée du Salut à Neuchâtel dans *Trop tard, étude de mœurs neuchâteloises*, La Chaux-de-Fonds, Courvoisier, 1889, 296 p.

⁵ Catherine-Valérie de Gasparin (1813-1894) publia divers ouvrages contre l'ivrognerie, la prostitution légale, le Réveil, l'institution des diaconesses protestantes. Sa brochure *Lisez et jugez. Armée soi-disant du Salut. Courts extraits de ses ordres et règlements*, publiée chez Georg à Genève en 1883 (84 p.), s'achevait en ces termes: «... j'appelle:

Les Ordres qui gouvernent l'Armée: un chef-d'œuvre de jésuitisme.

Ses procédés: de nauséabondes rubriques.

Ses mises en scène: d'indignes simagrées.

Son organisation: l'esclavage ressuscité.

Son système: une sanglante injure à Dieu, à Jésus, au Saint-Esprit, à l'âme humaine. (...)

⁶ *Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil*, tome 43, 1883, pp. 29, 49-68 (rapport du Conseil d'Etat sur les pétitions relatives à l'Armée du Salut) et 117-131 (débat).

⁷ *L'Impartial*, 25 janvier 1883.

⁸ Ainsi, les cinq prévenus de coups et blessures suite à l'échauffourée anti-salutiste de Montalchez, le 20 mars 1884, sont tous agriculteurs ou journaliers. Le Tribunal correctionnel de Boudry les acquittera le 30 septembre 1884, faute de preuves.

⁹ L'Eglise de la Place-d'Armes se scindera plus tard en deux fractions: l'une rejoignant l'Armée du Salut, l'autre gardant le local et formant toujours l'Eglise libre.

¹⁰ Le débat juridique sera posé à plusieurs reprises, notamment lors du procès de Boudry, par les deux avocats et le procureur général Alfred Jeanhenry, et lors d'un recours au Tribunal fédéral (finalement retiré) de deux officiers de l'Armée du Salut du Locle, le 6 août 1889, contre l'interdiction des réunions de nuit au Locle. Dans un long rapport du 4 octobre 1889, Auguste Cornaz répète que les articles 11 (droit de la réunion et d'association) et 13 (liberté des cultes) de la Constitution neuchâteloise doivent être mis en rapport avec l'article 72. Le Grand Conseil ayant reconnu, le 15 juin 1883, le caractère de corporation à l'Armée du Salut, celle-ci reste illégale tant qu'elle n'a pas obtenu du même Grand Conseil l'autorisation de s'établir dans le canton. Or l'Armée du Salut, ne se considérant pas comme une corporation religieuse, refuse d'adresser une demande d'autorisation au législatif neuchâtelois. Le protocole de la conférence de Berne, qui sera signé le 9 juillet 1884, accordera une certaine latitude d'action à l'Armée du Salut dans un cadre privé: il s'agit là d'une tolérance toujours révocable dont les salutistes ont bénéficié mais dont ils ne peuvent tirer la source d'un droit constitutionnel, celui-ci restant fixé par le décret du 15 juin 1883. (AEN, Police, 307) L'inconstitutionnalité du décret en question sera toutefois avancée par certains juristes, dont l'avocat Jules-Paul Jeanneret de la Chaux-de-Fonds, dans un avis de droit donné le 28 septembre 1883 à son collègue F.-A. Monnier, défenseur des salutistes à Boudry. (AEN, dossier particulier *Armée du Salut*, correspondance de l'avocat J.-P. Jeanneret)

¹¹ Frédéric-Auguste Rollier (1836-1902) sera pasteur de Saint-Aubin de 1873 à 1896. Ses sympathies actives en faveur des salutistes lui vaudront, outre une menace de révocation du Conseil d'Etat, une réélection difficile à Saint-Aubin en 1884 et finalement le renoncement à sa paroisse comme à sa chaire de théologie à l'Académie.

¹² *Eglise et Patrie, Journal de l'Eglise nationale neuchâteloise*, N° 21, 12 octobre 1883.

¹³ Félix BOVET, *Lettres de Grandchamp et d'ailleurs*, Neuchâtel, La Baconnière, 1934, p. 188. Sur la position du colonel de Perrot, voir la lettre qu'il adresse au *Val-de-Ruz*, le 11 janvier 1890.

La Ligue du Droit commun, fondée à Lausanne le 12 mai 1884, avait pour but de «défendre la liberté et tous les droits garantis par une constitution». Elle publia en 1885 une forte brochure de 202 pages sur les *Attentats aux droits constitutionnels en Suisse en matière de Liberté religieuse, droit de réunion, inviolabilité du domicile, etc.*, 1882, 1883, 1884, 1885, Lausanne, Imprimerie F. Regamey. Cet inventaire relève que, durant ces quatre ans, cinquante-sept réunions religieuses (pour la plupart salutistes) ont été dispersées ou troublées par la violence. Le secrétariat romand de la ligue se trouvait chez Aimé Humbert.

¹⁴ C'est sur la Béroche que les témoignages relatifs à l'Armée du Salut sont les plus nombreux. A titre d'exemple, citons cet extrait d'une lettre de M. Pierrehumbert, de Fresens, à sa fille (6 mars 1884): «(...) Nous avons eu une réunion de l'Armée du Salut mardi soir. Elle a été un peu orageuse. Quelques voyous ont frappé sur les volets et ont fini par les faire sauter. Il semblait par moments

que tout était fini, mais après minuit, le bruit a recommencé et 14 vitres furent brisées. Il ne restait pourtant plus dans le local que Jeanmonod et le locataire. Les pauvres n'étaient pas à la noce. Les briques de verre tombaient jusque dans leur lit... Tu ne saurais te faire une idée de la quantité de personnes qu'il y a à ces réunions. On ne peut s'asseoir tant il y a de monde. Il y en a qui se dressent sur leurs pieds, d'autres montent sur les épaules de leurs voisins. La Chambre, la cuisine, le corridor, tout est rempli jusqu'au plafond. Il y a également beaucoup de gens devant la maison. Réjouis-toi de rentrer à la maison, tu pourras aussi chanter les cantiques des salutistes. Les filles de Fresens en savent déjà plus de trente. Hier soir, avec quelques amis, nous avons chanté des cantiques pendant plus de deux heures.» Les luttes menées à la Béroche trouveront un large écho dans le monde salutiste. Ainsi, la maréchale Booth écrit de Londres au pasteur Rollier, le 2 avril 1884: «(...) Des prières sont offertes de la part des milliers ici qui ont vite appris les outrageuses persecutions qui ont soufferts nos chers camarades Suisses, qui ont osés se rassembler pour adorer leur Dieu. Mes paroles sont impuissantes à exprimer mes sentiments en lisant les rapports dans les journaux, je pense que je n'ai jamais lue les brutalités si inouïe. Les persecutions amères qui vous ont accablés dès le commencement de notre arrivée en Suisse me prouve seulement le besoin de l'Armée du Salut dans ce pays et la grande œuvre que nous avons à y accomplir. (...)» (Documents aimablement transmis par M^{me} Constance Porret, à Fresens, et M. Bernard Vauthier, à Bôle).

¹⁵ D'essence protestante, l'Armée du Salut ne chercha point à s'installer dans les cantons catholiques. Par ailleurs, elle ne prit pied en Suisse alémanique qu'à partir de 1885.

¹⁶ A la Sagne, la capitaine Anna Furrer et la lieutenant Elise Châtelain ont loué un local (au Crêt) et, selon le rapport du caporal Schaeffer — qui rend ainsi assez bien compte du sentiment commun des gens hostiles à l'Armée du Salut — «pousse (sic) les affaires de leurs idées trop loin, et font trop de bravade jusqu'à faire le Salut militaire à tout le monde qu'elles rencontrent. En un mot ce ne sont que de vraies saltimbanques, qui troublent la tranquillité à la Sagne et les environs. Une partie du public en sont enchanté, qui les mettrait dans leurs poches, tandis qu'une grande partie ne peuvent les souffrir, ni les voir, encore moins les entendre». (Rapport au préfet de la Chaux-de-Fonds, 23 mars 1885.) Des gendarmes sont envoyés en renfort, aux frais et au grand dam des autorités municipales qui se plaignent de cette «occupation» à leurs yeux superflue. Pourtant, le 3 mai 1885, des assaillants fracassent fenêtres, lampes, tableaux du local des salutistes. Ils récidivent le 17 mai chez dame Henriette Jeanneret, aux Bressels: 117 vitres brisées, mobilier anéanti, coups de feu, propriétaire blessée au front par un objet contondant. Nouvelles violences en août aux Entredeux-Monts et dans le local de la Sagne. Jamais les coupables ne sont arrêtés et jugés. Ils profitent de l'anonymat de la nuit...

¹⁷ La citadelle de l'Ecluse est la première construction réalisée par les salutistes dans le canton. Elle comprenait une salle de réunions et un logement. Son inauguration en septembre 1888 provoqua des troubles importants, si bien que le Conseil d'Etat décida, par un arrêté du 28 septembre 1888, d'interdire les réunions de nuit à la Citadelle. C'était empêcher en fait l'Armée du Salut de poursuivre son œuvre d'évangélisation. Après des expulsions *manu militari*, le blocage de la porte de communication entre le logement et la salle de réunions, une nouvelle expulsion d'Edouard Becquet, le 6 novembre 1889, le gouvernement fit apposer les scellés par un arrêté du 17 novembre 1889. Les salutistes prendront seuls l'initiative de la réouverture en août 1891, et le Conseil d'Etat fermera les yeux.

¹⁸ Les autorités communales de Neuchâtel ayant demandé et obtenu l'interdiction des réunions de nuit de l'Armée du Salut, plusieurs communes obtiendront des arrêtés semblables du Conseil d'Etat: Brot-Dessous, le 23 novembre 1888; Corcelles-Cormondèche, le 21 mars 1889; le Locle, le 18 juin 1889; la Béroche, le 2 décembre 1889 et même Bevaix, sept ans plus tard, le 18 juillet 1896.

LA LIAISON PARCS - CENTRE-VILLE

Un problème d'urbanisme contemporain à Neuchâtel

Le samedi 3 juillet 1948, la ville de Neuchâtel ouvrait avec fierté le passage Terreaux-Boine qui offrait enfin à la population des quartiers nord-ouest de la ville (Parcs-Valangines) la liaison routière directe tant demandée et tant attendue entre leur lieu d'habitation et le centre de la ville. Du même coup se présentait la perspective proche et réjouissante de la création de la ligne de trolleybus N° 8, qui allait mettre les plus éloignés de ces quartiers, en plein développement, à moins de 10 minutes du cœur de la cité.

Jusqu'à cette date, seul le détour par Vauseyon (depuis 1922) ou par l'épingle à cheveux du difficile carrefour Sablons-avenue de la Gare permettait à un véhicule venant des Parcs de rallier le Centre-Ville.

Jean-Pierre Porchat souligne même que «l'existence d'un quartier qui s'étire sur près de deux kilomètres de longueur, habité par deux mille six cents personnes [et qui] ne possède aucune voie carrossable avec le centre, est un fait unique en Suisse»¹ à cette date.

L'ouverture de cette artère essentielle de l'agglomération neuchâtoise, une semaine avant la célébration populaire du centenaire de la République, faillit d'ailleurs occasionner la perte du toponyme ancien de «chemin de la Boine» (borne) au profit de l'appellation plus prosaïque d'«avenue du Centenaire». Un citoyen écrivit même une lettre au Conseil général pour proposer de lui donner le nom «de celui qui en fut le créateur et mena à chef ce magnifique ouvrage». «Il me semble», poursuit l'honorable correspondant, «qu'en baptisant cette voie d'«Artère (de) Georges Béguin» nous rendrions à un de nos citoyens les plus émérites l'hommage le plus élevé que la population est dans le devoir de lui décerner.»²

Sans rien enlever aux mérites de M. Georges Béguin, nous sommes heureux que le Conseil communal, dans sa séance du 12 novembre, ait finalement opté pour la conservation du lieu-dit original en donnant à ce nouvel axe vertical le nom de «chaussée de la Boine», pour bien le distinguer du chemin piétonnier du même nom.

Mais cette inauguration et tout ce qu'elle amenait d'essentiel à l'esprit de la ville, en unissant plus directement le nord et le sud de la voie ferrée, n'était que l'heureux aboutissement d'une série impressionnante d'études urbanistiques dont les épisodes mouvementés se succédaient depuis près

de soixante-quinze ans. Nous aimerions en évoquer ici quelques aspects et rendre ainsi un modeste hommage à Jean Courvoisier (qui n'en ignore sans doute rien) pour les innombrables connaissances qu'il nous a transmises sur le patrimoine immobilier de notre ville et sur les subtiles analyses qu'il a faites des étapes de son développement historique.

* *
*

Depuis 1860 trois lignes de chemin de fer coupent la ville de Neuchâtel en deux : celle du pied du Jura reliant Neuchâtel à Bienne et à Yverdon, celle du Jura industriel vers la Chaux-de-Fonds et le Locle et enfin celle du Franco-Suisse qui, par le Val-de-Travers, conduit à Pontarlier et, plus loin, à Paris.

Au moment de leur construction, le quartier des Parcs méritait encore son nom et seuls quelques chemins vicinaux le sillonnaient pour desservir des champs, des vergers, des parchets de vignes et quelques rares habitations.

Mais le fort développement de la ville dans la seconde moitié du XIX^e siècle (7500 habitants en 1850 — 20 000 en 1900), lié au fait que l'essentiel des terrains à bâtir se trouvaient au nord de la voie de chemin de fer, conduisit à une rapide colonisation du quartier des Parcs, puis des Valangines et enfin de Maujobia.

Ceux qui s'y installaient à l'époque savaient bien que leurs courses quotidiennes, entre la ville et leur domicile, se feraient à pied, par le passage à niveau à mi-côte du chemin de la Boine, l'escalier de l'Immobilier ou la passerelle de Champ-Coco. Dès 1890 le funiculaire hydraulique Ecluse-Plan leur apporta un soulagement apprécié. Quant aux transports lourds et hippomobiles, ils s'accommodaient aisément de faire le détour par l'avenue de la Gare et les Sablons, plus agréable et infiniment plus court que le pourtour du Vauseyon et l'escarpement du chemin et du pont de Casse-Bras, les bien nommés.

Et pourtant, le 15 décembre 1876 déjà, la commission des Travaux publics de Neuchâtel doit traiter « d'une pétition couverte de 43 signatures d'habitants du faubourg des Parcs demandant de relier ce quartier avec l'ouest de la ville »³, requête renvoyée au Conseil communal pour étude.

Même s'il ne s'agit pas à coup sûr d'une liaison directe entre les Parcs et le Centre-Ville (en effet, que faut-il entendre par « ouest de la ville »?), on comprend bien que l'isolement du quartier commence déjà à se faire

sentir. Depuis lors une lancinante question revient régulièrement dans tous les procès-verbaux des autorités communales : par où faire passer « la directe » Parcs - Centre-Ville ?

De l'accumulation des projets on peut schématiquement dégager quatre tendances bien nettes :

1. Amélioration de la liaison existante Terreaux-Parcs, par le chemin de la Boine (1876-1948) ;
2. Création d'un tracé Parcs - Champ-Coco - Ecluse - faubourg du Château au moyen d'un pont pour franchir la voie de chemin de fer et d'un tunnel sous les remparts pour monter de l'Ecluse à l'actuelle rue Jehanne-de-Hochberg (1896-1923) ;
3. Construction d'un pont Parcs - Saint-Nicolas, ou Parcs - Petit-Pontarlier, prolongé par une route dite de « la Corniche » reliant le haut de la rue de la Main au bas de la rue du Pommier (1904-1946) ;
4. Création de la route dite « du Gor » : Terreaux-Immobilier (1933-1935).

Quels étaient les avantages et les désavantages de chacun d'entre eux et comment furent-ils finalement abandonnés ou exécutés, c'est ce que nous voudrions brièvement évoquer en appuyant nos explications, particulièrement résumées, sur des plans de situations et des dessins, voire des photos ou des maquettes lorsqu'elles existent.

Terreaux-Boine-Parcs (1877-1948)

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, c'est finalement ce tracé qui sera choisi pour établir la liaison désirée, mais en 1948 seulement ! Et pourtant dès 1877 il fait l'objet des réflexions de la commission des Travaux publics. Le 20 avril de cette année-là, l'ingénieur communal présente un projet de passage sous-voie pour piétons et « voitures », devisé à 80 000 francs. La somme paraissant trop importante on lui demande d'établir « une nouvelle étude pour piétons seulement et avec escalier »⁴.

Exécutée avec diligence cette nouvelle mouture du projet est proposée à la commission des Travaux publics le 21 août suivant ; malheureusement elle fait l'objet d'un nouveau renvoi car elle prévoyait de « cancelier le passage à voitures »⁵. On prie l'ingénieur communal de remettre l'ouvrage sur le métier et de trouver une nouvelle solution car, si l'idée de la commission était bien de créer un sous-voie pour piétons, elle pensait conserver l'ancien passage à niveau en le réservant, malgré la forte déclivité, au cheminement des convois hippomobiles.

Moins de quatre mois plus tard, sur cette nouvelle donne, les services des Travaux publics proposent la création d'un sous-voie pour piétons, d'une pente moyenne de 8%, aboutissant à la hauteur de la propriété Perrin (chaussée de la Boine 49). Nouveau renvoi avec mission de créer un «escalier en partie tournant de 2,50 mètres de large ou... une passerelle sur la voie»⁶!

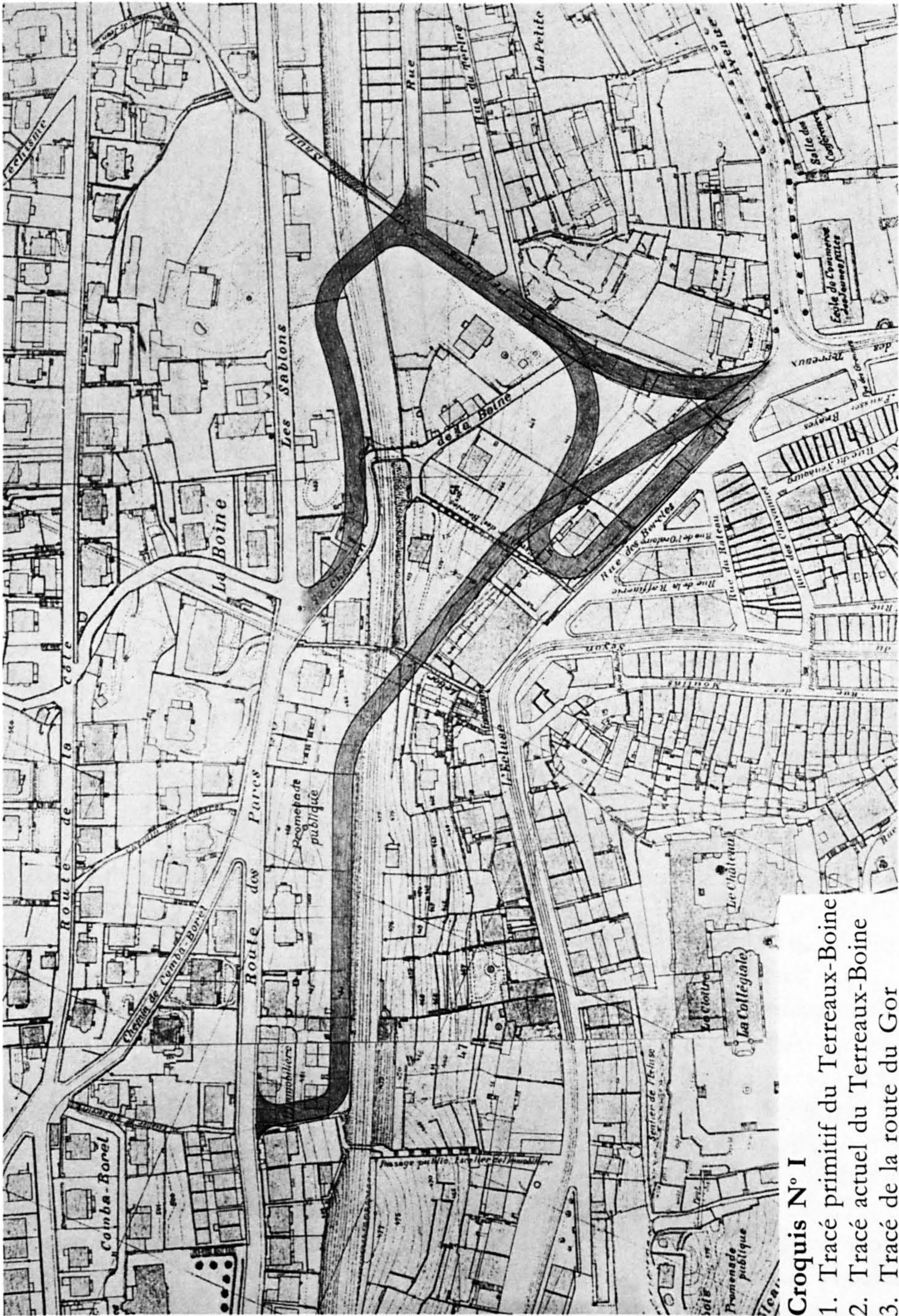
Et ainsi de suite, avec ou sans voitures, avec ou sans passage à niveau, avec ou sans escalier, les projets succèdent aux projets, pendant un quart de siècle, discutés par la ville, repris par la Compagnie des Chemins de fer de la Suisse occidentale, puis par les CFF dès 1901, approuvés ou désapprouvés par la population.

Même si le 25 janvier 1878 déjà, «vu la grande circulation qui se fait dans ce quartier», la commission décide de procéder à «une statistique des passants journaliers»⁷ avant de prendre d'autres options, la solution ne sera trouvée que le 5 juin 1905, lorsque le Conseil général approuve à l'unanimité la construction d'un chemin sous-voie, sans escalier, d'une largeur de 3 mètres environ, réservé aux piétons, parfois attelés, sur cette rude pente (env. 15%) à un petit char à bras servant à transporter quelques marchandises.

Un an plus tard, à la séance du 8 mai 1906, le conseiller général Junier s'étonne «que les travaux du passage sous-voie à la Boine ne soient pas encore commencés»⁸. Le directeur des Travaux publics Porchat lui répond «que le Conseil communal a déjà adressé une réclamation aux CFF et qu'il en fera une seconde»⁹. L'ouvrage sera mené à chef dans le courant de 1907 et le passage à niveau définitivement supprimé par la même occasion (voir croquis N° I).

Quoique relativement pentu le nouveau chemin semble avoir satisfait les habitants du haut de la ville, du moins jusqu'au moment où le développement de la circulation automobile atteignit une telle densité que le réseau routier eut à subir de profondes modifications dont l'aboutissement en ce lieu fut la création déjà évoquée du Terreaux-Boine tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Notons à ce sujet que le tracé primitif du Terreaux-Boine, tel qu'il avait été inscrit au plan d'alignement en 1928, offrait un parcours plus sinueux mais bien moins incliné (9%) que l'actuel (12%) (voir croquis N° I). Il offrait, de surcroît, un authentique débouché à la rue Louis-Favre prolongée, mais laissait la rue du Tertre en cul-de-sac, ce que corrigea le plan définitivement adopté au lendemain de la guerre et exécuté en 1948.



Croquis N° I

1. Tracé primitif du Terreaux-Boine
2. Tracé actuel du Terreaux-Boine
3. Tracé de la route du Gor

Les gens du quartier des Parcs-Ouest et des Valangines avaient cependant encore un souhait: celui d'être reliés au réseau des transports en commun autrement que par le funiculaire Ecluse-Plan, utile d'abord aux habitants des Sablons, de la Côte et du Plan. Notre propos n'est pas d'énumérer ici les divers projets qui furent ébauchés dans ce sens, mais il nous faut mentionner tout de même l'intéressante idée d'une jonction entre le bas des gorges du Seyon où passaient les lignes de Valangin (1901) et de Peseux (1902) et le faubourg de la Gare. La construction en 1910 de la ligne de la Coudre aurait ainsi créé un axe ininterrompu de Peseux à la Coudre par les Parcs et les Sablons. Mais la Compagnie des Tramways avait opté pour une autre politique et les débats entre ses responsables et ceux de la ville furent souvent loin de l'accord parfait. Par ailleurs le débouché ouest de la rue des Parcs ne fut réalisé qu'en 1921-1922.

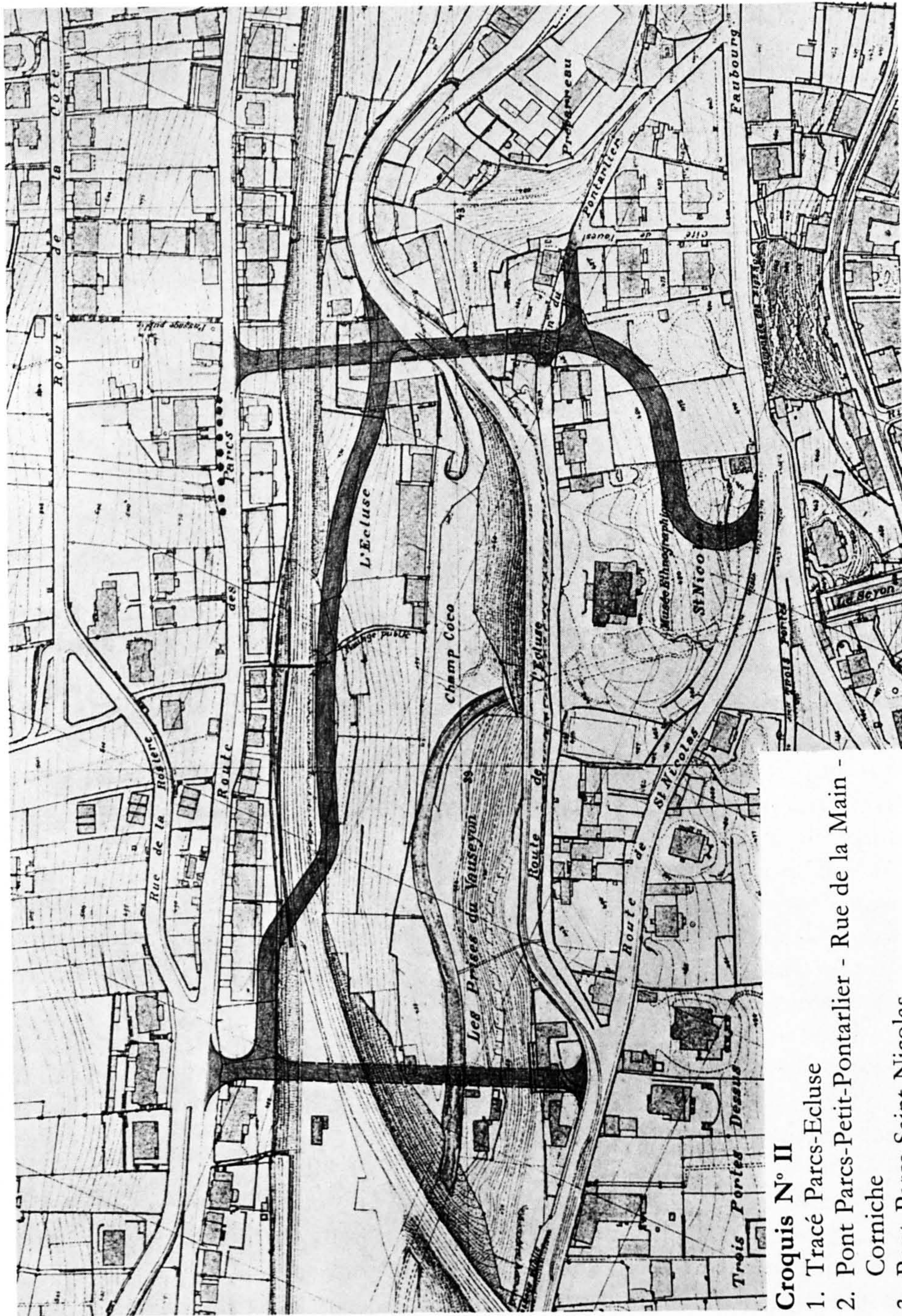
Parcs-Ecluse-Faubourg du Château (1896-1924)

Dans les dernières années du XIX^e siècle, alors qu'on réfléchissait encore aux diverses possibilités de franchir la voie de chemin de fer sur l'axe de la Boine, un nouveau projet fut mis au point par les Travaux publics de la ville. Il avait l'avantage de répondre simultanément à deux requêtes émanant des habitants de deux quartiers bien distincts: ceux de l'Ecluse et ceux des Parcs qui se sentaient respectivement mal reliés au faubourg du Château pour les premiers et au Centre-Ville pour les seconds.

En projetant une liaison Parcs - Champ-Coco - Ecluse - faubourg du Château, le Conseil communal avait le sentiment de tenir une solution idéale aux deux problèmes posés.

La liaison Parcs-Ecluse, qui nous intéresse ici plus particulièrement, s'amorçait au carrefour de la Rosière sous la forme d'un semi-viaduc à arches pleines qui, tournant immédiatement vers la gauche, longeait sur une soixantaine de mètres le nord de la voie de chemin de fer avant de la franchir en oblique pour continuer sa descente en pente douce (moyenne 6,5%) jusqu'à la jonction de Champ-Coco et de la route de l'Ecluse (voir croquis N° II).

De là il était possible de rallier aisément le Centre-Ville, de remonter vers Saint-Nicolas et les Poudrières (n'oublions pas en effet qu'à cette date le problème de la sortie ouest des Parcs n'est pas encore résolu et que l'accès par le pont de Casse-Bras demeure malaisé) ou de gagner,



Croquis N° II

1. Tracé Parcs-Ecluse
2. Pont Parcs-Petit-Pontarlier - Rue de la Main - Corniche
3. Pont Parcs-Saint-Nicolas

selon un projet de 1896, repris en 1903 et 1904, le faubourg du Château (rue Jehanne-de-Hochberg) au moyen d'une route à créer sur le tracé élargi de l'actuel chemin piétonnier, route à «9% de pente uniforme»¹⁰ qui devait déboucher au beau milieu du fossé occidental après avoir franchi l'angle nord-ouest de l'esplanade de la Collégiale par un tunnel de 45 mètres. Ce projet complexe prit plusieurs formes sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas; il apparaît qu'il aurait été rapidement inadapté aux besoins de la circulation automobile (voir croquis N° III).

Quant au projet de la route Parcs - Champ-Coco - Ecluse, tiré une première fois de son sommeil vers 1915-1916, alors que l'idée du pont Parcs - Saint-Nicolas prenait de l'ampleur, il fut approuvé à l'unanimité par le Conseil général dans sa séance du 4 mars 1918 et, devisé à 360 000 francs, il fut renvoyé à la commission du plan d'alignement. Hélas, il sombra une fois encore dans l'oubli jusqu'à ce qu'une pétition populaire adressée au Conseil général en 1923, par les habitants des Parcs-Ouest, le remette au premier plan de l'actualité. Mais pour peu de temps.

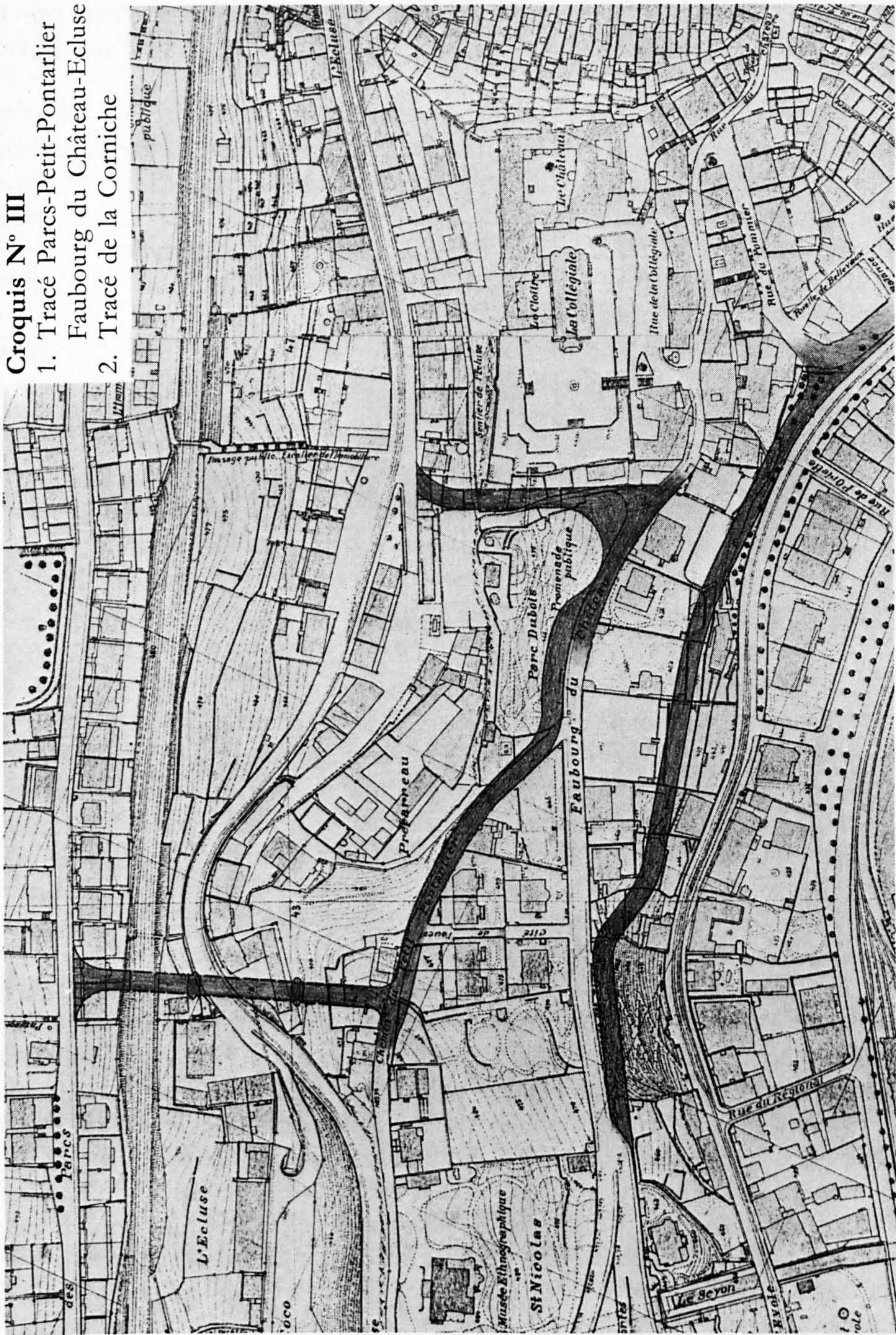
En effet, convaincu que la construction combinée du pont Parcs - Saint-Nicolas, du Terreaux-Boine et de la Corniche (voir plus bas) offrait une solution bien meilleure à tous égards, l'ingénieur communal Vittoz s'appliqua dans un long rapport¹¹ à démontrer que la route Rosière - Champ-Coco - Ecluse n'apportait aucun avantage réel aux habitants des quartiers les plus peuplés, ceux du faubourg des Parcs et des Parcs du milieu. Pour étayer son opposition Vittoz démontrait, chiffres à l'appui, que le gain en distance pour un habitant des Immobilières, désireux de gagner la rue du Bassin à l'aide d'un véhicule, était négligeable selon qu'il empruntait le passage sous-voie des Sablons (1940 mètres) ou la nouvelle route Parcs - Champ-Coco - Ecluse (1830 mètres). Dans un cas comme dans l'autre, il devait faire un long détour, soit par l'est, soit par l'ouest. En revanche le trajet par le Terreaux-Boine (version sinueuse du croquis N° I) n'était plus que de 1420 mètres (par le tracé actuel, non encore envisagé, environ 1200 mètres).

Pour un habitant de la Rosière, alors bien moins peuplée que les Parcs du centre et de l'est, ces distances étaient respectivement de 2330 mètres (Sablons), 1810 mètres (Terreaux-Boine) et 1440 mètres (Champs-Coco - Ecluse). Mais la perspective du pont Parcs - Saint-Nicolas prolongé par la Corniche ramenait le parcours Rosière - Bassin à environ 1200 mètres seulement.

Devant tant de possibilités et d'innovations encourageantes, le Conseil général ne fit qu'enregistrer la demande au chapitre des «lectures de pièces» et il fallut attendre la séance du 15 avril 1929 pour qu'une

Croquis N° III

1. Tracé Parcs-Petit-Pontarlier
Faubourg du Château-Ecluse
2. Tracé de la Corniche



nouvelle pétition sollicite de l'autorité communale «la reprise de la question du raccordement du quartier des Parcs avec la ville au moyen d'une route»¹².

Alfred Guinchard, conseiller communal et directeur des Travaux publics répondit ainsi aux pétitionnaires: «Le problème du raccordement des Parcs à la ville n'a pas été mis dans la boîte aux oublis; les services techniques des Travaux publics s'en occupent très activement, mais l'étude est très vaste. Cette étude est cependant suffisamment avancée pour permettre d'entrevoir le dépôt prochain d'un rapport au Conseil général sur cet objet».¹³

Bien que fortement teinté du classique vocabulaire dilatoire en usage dans de telles circonstances, ce discours ne resta pas lettre morte et l'on vit bientôt resurgir l'ambitieux projet du pont Parcs - Saint-Nicolas - Corniche.

Dans l'intervalle l'opinion avait eu le temps d'oublier le tracé Parcs - Champ-Coco - Ecluse.

Pont Parcs - Saint-Nicolas et route de la Corniche (1904-1946)

La lecture thématique des procès-verbaux du Conseil général au chapitre des Travaux publics révèle qu'entre 1923 et 1927 le problème de la liaison Parcs - Centre-Ville ne fut quasiment jamais à l'ordre du jour. Il faut dire que pendant cette même période deux importants chantiers pour chômeurs avaient été ouverts et menés à chef dans les quartiers nord-ouest de la ville: construction de la «diagonale Parcs-Maujobia» (avenue des Alpes) et de la «petite diagonale Côte-Parcs» (Comba-Borel, rue Bachelin). C'est à nouveau une pétition populaire qui va relancer la question de la «directe Parcs-Ville».

Le 7 novembre 1927 lecture est faite au Conseil général d'une requête émanant «de 441 citoyens demandant aux autorités d'étudier la question d'une route carrossable reliant le bas au haut de la ville et d'adopter le projet de pont reliant les Parcs à Saint-Nicolas»¹⁴.

Les projets de routes ayant été rapidement évoqués ci-dessus, arrêtons-nous un instant à celui du pont Parcs - Saint-Nicolas.

En 1904 déjà, dans la foulée de la route Ecluse - faubourg du Château (avec tunnel sous l'esplanade de la Collégiale), les ingénieurs des Travaux publics avaient étudié la possibilité audacieuse de lancer un pont par-dessus la vallée du Seyon pour enfin relier les Parcs au noyau historique de la ville.

Ce pont de 96 mètres, accroché à l'ouest de l'actuel Petit-Pontarlier 2, devait déboucher sur les Parcs à l'emplacement occupé aujourd'hui par les N^{os} 71 et 73 de cette rue. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces deux maisons sont de construction récente; le pont ayant été inscrit au plan d'alignement, il fut longtemps interdit d'élever de nouvelles bâtisses là où il devait établir le contact avec les talus nord de la voie de chemin de fer.

Mais l'idée était aussi biscornue que le cheminement qu'elle proposait par la rude et sinueuse escalade du Petit-Pontarlier (voir croquis N^o III) aussi se mit-on en tête de déplacer légèrement le pont vers l'ouest et de le relier au carrefour supérieur de la Main, en créant une élégante route courbe à travers les jardins du Musée d'ethnographie (voir croquis N^o II).

De là par la fameuse Corniche, projetée et mise sur plans par les services des Travaux publics de la ville, et finalement inscrite au plan d'alignement le 23 octobre 1929, on pouvait rejoindre, en 600 mètres à peine, le carrefour rue de l'Évole, rue du Pommier.

Le croquis N^o III montre que l'établissement de cette route, constituant une majestueuse entrée dans la ville de Neuchâtel, comme se plaisaient à le souligner ses promoteurs, n'allait pas sans soulever de nombreuses difficultés, à la fois juridiques, techniques et financières. La Corniche devait en effet traverser plusieurs très belles propriétés dont la valeur serait considérablement diminuée et les frais prévus pour les rachats de terrain, les dédommagements et les expropriations s'annonçaient considérables. Sans compter les coûts purement techniques qu'exigeraient l'ancrage et le soutènement de cette route à flanc de falaises. Sans y renoncer pour autant, on opta pour porter le pont beaucoup plus à l'ouest, tout en conservant sous le coude le tracé de la Corniche qui en était l'indispensable complément depuis que l'on avait renoncé à l'impossible liaison Ecluse-faubourg du Château.

En 1915 et 1916 des projets furent dressés pour la construction d'un pont Rosière-Reposoir; destiné à devenir la première artère carrossable convenable entre les Parcs et le réseau des routes urbaines, cet ouvrage d'art offrait en outre la possibilité de relier aisément les quartiers concernés aux lignes 2 et 4 de la Compagnie des Tramways. Il fut même question de détourner la ligne de Valangin (4) par la Rosière vers Vauseyon, malheureusement les problèmes posés par la sortie ouest des Parcs n'étaient pas encore résolus.

On décida de s'en occuper en priorité et la liaison Parcs-Ville fut à nouveau délaissée au profit des projets quasi titanesques destinés à relier les Parcs au carrefour Maillefer-Vauseyon. Cette étude mérite en soi tout un article; nous n'allons donc pas nous y attarder alors même que notre

problème d'aujourd'hui semble se présenter de manière de plus en plus compliquée.

Pendant toute la décennie des années vingt, la situation financière de la ville n'était guère florissante et le marché du travail encore moins. Aussi voit-on se développer une politique d'ouverture de chantiers susceptibles d'être confiés à des chômeurs, plutôt qu'à de coûteux spécialistes. On renonce au gigantesque viaduc Parcs-Maillefer au profit de travaux de pur terrassement comme le prolongement de la rue des Parcs et l'aménagement de son débouché occidental au moyen du pont de pierre taillée que nous connaissons. Moins ambitieux que son concurrent, moins agressif aussi, ce pont que plus personne ne remarque aujourd'hui, provoqua pourtant une vive réaction de Philippe Godet au moment où, le 10 mars 1919, le Conseil général en approuvait la construction: «Monsieur Philippe Godet a été navré de constater que le pont projeté déparera l'entrée des gorges du Seyon, l'un des derniers sites pittoresques de Neuchâtel; cela n'est pas digne d'une ville qui se pique d'art et de culture; il est regrettable que le point de vue utilitaire l'emporte toujours et que l'on ne tient pas compte de questions esthétiques».¹⁵ On ose à peine évoquer ces propos quand on observe les bouleversements actuels du même site.

A ce chantier succéda la construction des diagonales et la transformation de quelques chemins vicinaux en rues destinées à devenir les artères essentielles des quartiers nord-ouest de la ville.

Cette situation économique difficile ralentit quelque peu les revendications et pourtant de 1920 à 1930, ce ne sont pas moins de 10 interpellations qui sont présentées au Conseil général pour que les autorités n'oublient pas le problème des voies d'accès aux Parcs.

Finalement une motion de Jacques Béguin et consorts, adoptée le 3 février 1930 donne mandat au Conseil communal de mettre sur pied un concours pour la construction du pont Parcs - Saint-Nicolas.

Lié à la Corniche, inscrite au plan d'alignement depuis octobre de l'année précédente, cet accès nouveau devait permettre, selon les motionnaires, un rapide développement des zones désormais desservies par les récentes diagonales.

Il faudra presque deux ans au Conseil communal pour lancer le concours, tant les esprits sont échauffés sur la priorité à accorder à la construction du Terreaux-Boine ou à l'édification du pont.

Le 22 décembre 1931 paraît le programme du concours auquel sont habilités à participer «les ingénieurs et les architectes, domiciliés dans le canton de Neuchâtel ou d'origine neuchâteloise»¹⁶. Le but du concours

est défini en deux lignes : « La ville de Neuchâtel désire obtenir des idées pour le choix d'un type de pont convenant au cadre environnant ». ¹⁷ Le jury est composé des personnalités suivantes :

le directeur des Travaux publics de la ville de Neuchâtel, Ch. Perrin ;
l'ingénieur en chef des Travaux publics de la ville, Fritz Vittoz ;
M. Bühler, ingénieur en chef des ponts aux CFF à Berne ;
M. Braillard, architecte à Genève ;
M. William Röthlisberger, artiste peintre à Thielle.

Quant aux projets, ils doivent être « remis pour le 31 mars 1932 à midi » ¹⁸ munis selon la tradition d'une devise assurant l'anonymat des candidats.

Le rapport du jury, daté du 12 avril 1932 tient en six pages dactylographiées. On y apprend que 43 projets ont été remis dans les délais imposés. Quatre d'entre eux sont écartés pour présentation insuffisante ou manque de pièces. Douze sont ensuite « éliminés pour mauvaise conception technique ou esthétique » ¹⁹.

Au deuxième tour, treize projets disparaissent « pour manque d'unité, défauts de caractère architectural, insuffisance d'harmonie avec le paysage environnant » ²⁰.

« Pour les mêmes raisons, quoique présentant des qualités supérieures » ²¹, cinq nouveaux concurrents ne franchissent pas le troisième tour. Huit projets sont donc en compétition pour les prix, ils sont classés puis, les enveloppes ouvertes, on établit le palmarès.

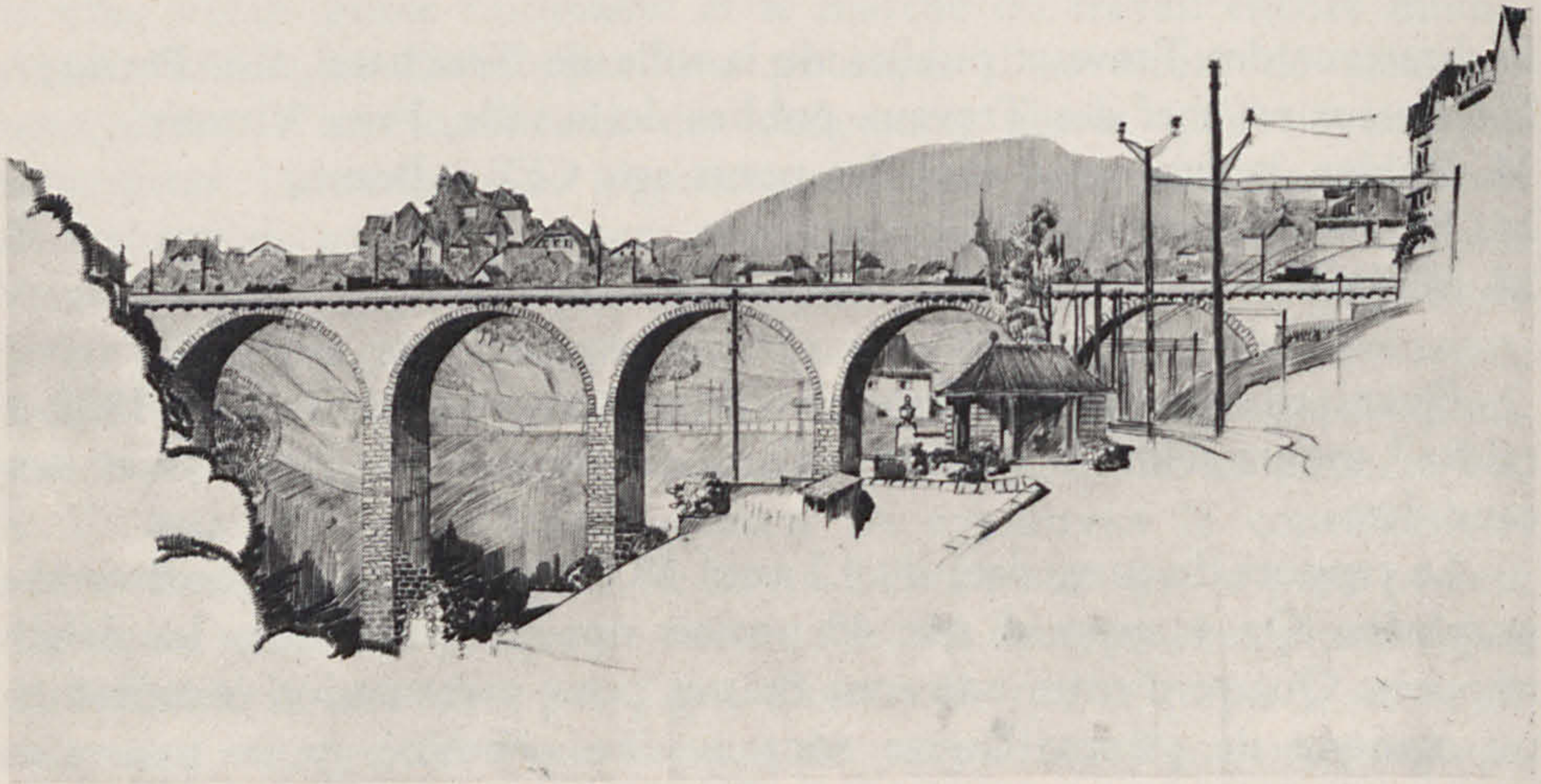
Jacques Béguin	1 ^{er} rang	N° 7	Pierre Jaune	Fr. 1200.—
Dellenbach et Walter	2 ^e rang	N° 29	Pavot 2	Fr. 1100.—
Walter Krêter	3 ^e rang	N° 12	Deux Arcs	Fr. 1000.—
Fernand Decker	4 ^e rang	N° 25	Eurythmie	Fr. 700.—

Sont par ailleurs achetés, pour 300 francs chacun, les projets B. A. Contex, Reposoir I et Pile ou Face (voir pages 300, 301 et 302).

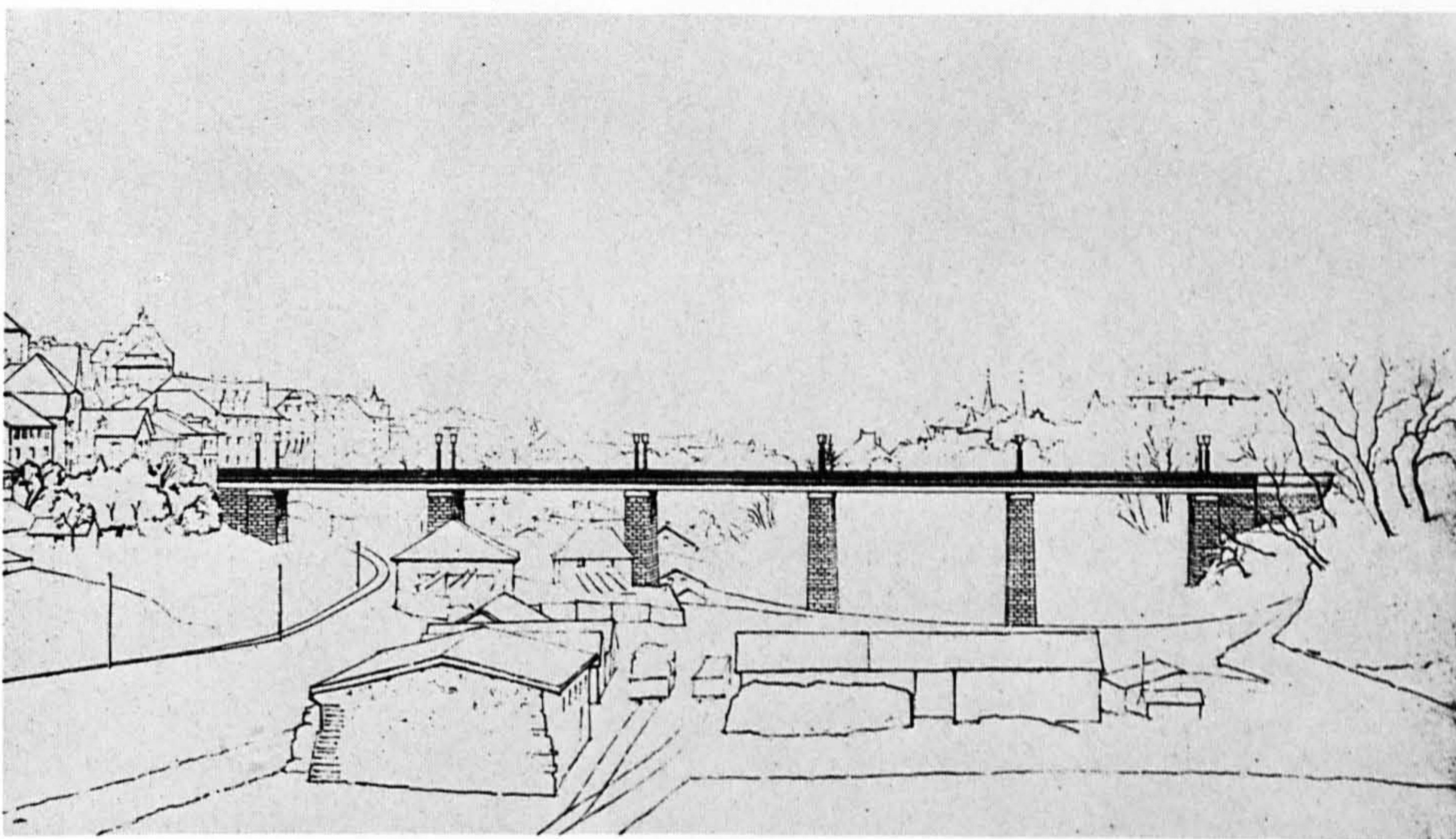
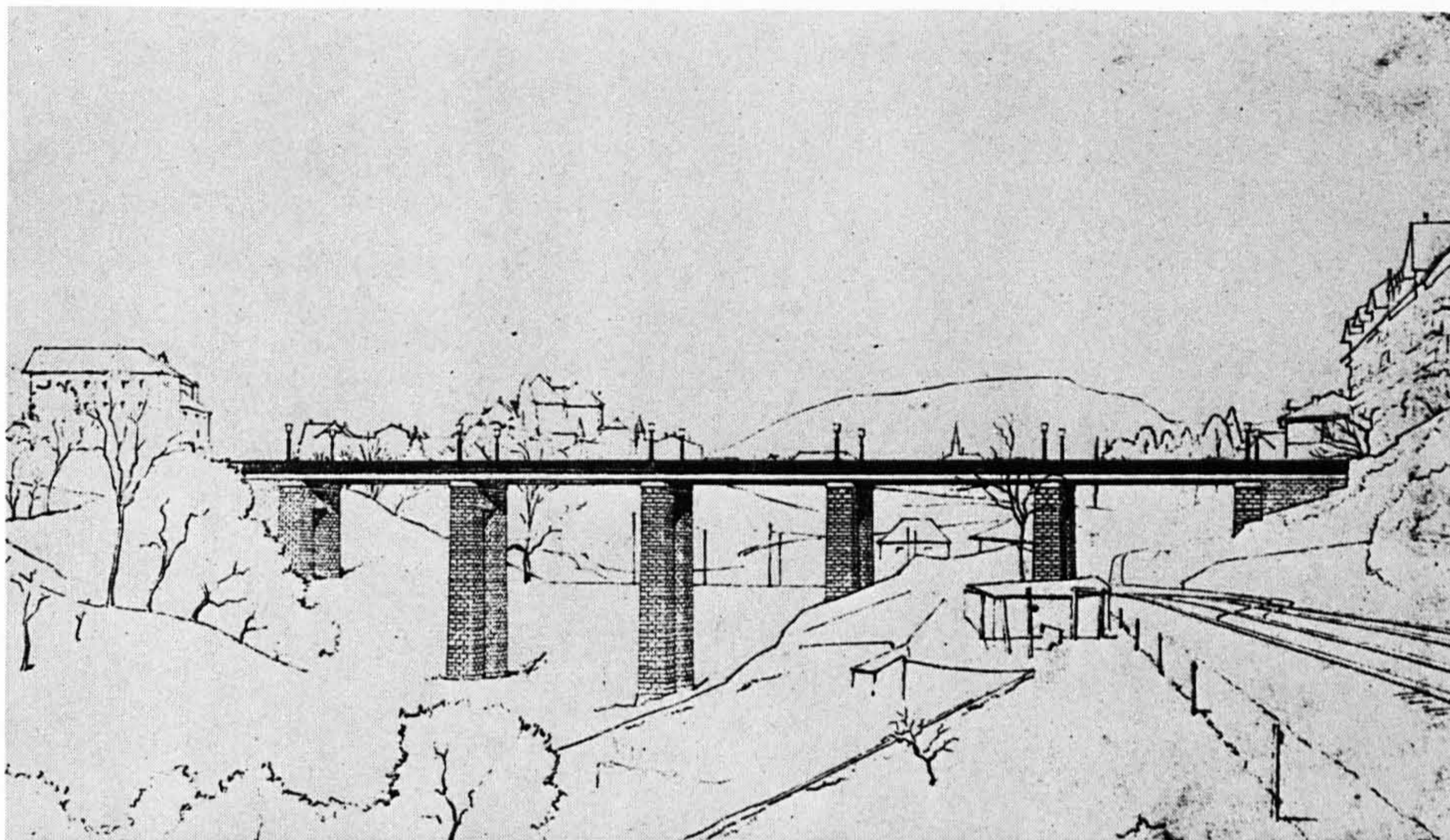
Dans sa séance du 19 avril 1932, le Conseil communal prend la décision de retenir le projet sorti en premier rang au concours en vue d'une exécution éventuelle. M. Studer, ingénieur-conseil est invité à le mettre au point, d'entente avec l'architecte et les services techniques des Travaux publics.

De longues et vaines discussions vont alors diviser les autorités sur le choix d'un ingénieur-conseil, Paul Graber estimant que le mandat confié

Perspectives est et ouest du projet PIERRE JAUNE de Jacques Béguin (AVN).



Prespectives est et ouest du projet EURYTHMIE de Fernand Decker (AVN).



Perspective est du projet B. A. CONTEX (auteur inconnu) et ouest du projet PAVOT 2 de Dellenbach et Walter (AVN).



par l'exécutif à un bureau de la ville, sans comparaison préalable de coût d'honoraires avec les autres, est particulièrement inopportun. Selon lui les services communaux auraient pu prendre cette surveillance et ces calculs à leur charge. Des commissions sont désignées pour savoir s'il est vraiment réaliste et utile de construire le pont sans la Corniche, pour s'assurer que les transports en commun y trouveront une place et accepteront de prolonger leurs lignes, pour s'interroger sur le choix crucial à faire entre un pont à voûtes de pierres et un pont moderne à poutres métalliques, pour demander qu'on étudie encore une fois le Terreaux-Boine à propos duquel le conseiller communal Charles Perrin affirme «qu'il ne vaut rien, pas plus comme artère de liaison entre le haut et le bas de la ville que pour un transport en commun»²².

Finalement, le 27 mars 1933 le projet de construction du pont Parcs - Saint-Nicolas est décidé dans son principe.

Le choix du jury est confirmé et le projet «Pierre Jaune» de Jacques Béguin sera exécuté sur la base du rapport du jury qui s'exprimait ainsi à son sujet: «Excellent projet, dont l'architecture sobre, élégante, se marie bien avec la nature dans laquelle le pont sera édifié. La répétition de voûtes simples et harmonieuses relie bien un côté à l'autre du vallon; bonne conception technique pouvant s'exécuter économiquement.»²³

L'ouvrage d'art prévu, mais jamais construit, «aura une longueur totale de 160 mètres et la largeur des voûtes sera de 9,50 mètres. Le tablier du pont aura 7 mètres de chaussée et chaque trottoir 2,25 mètres de largeur totale, dont 2 mètres de largeur utile (...) Les faces d'amont et d'aval des piles et des tympanes seront revêtues de pierre calcaire naturelle du pays (roc).»²⁴ Le coût de construction est estimé à 600 000 francs, devis qui «ne sera certainement pas dépassé»²⁵.

Ce sont à nouveau des questions d'argent qui vont bloquer le processus, mais cette fois-ci elles se doublent d'une sérieuse polarisation politique qui trouvera à s'exprimer dans le projet de la route du Gor examiné ci-dessous.

Il faut donc attendre 1941 pour voir le Conseil communal, malgré plusieurs rappels à l'ordre — émanant surtout de conseillers généraux socialistes — ressortir les plans du pont pour constater évidemment, qu'ils ne sont plus d'actualité car les CFF exigent désormais que l'ouvrage ne repose plus que sur une seule pile au lieu des quatre prévues par Jacques Béguin.

Le 8 février 1943, une somme de 6000 francs est accordée à l'exécutif pour faire une nouvelle étude, mais dans l'intervalle Georges Béguin a repris la direction des Travaux publics et on sent bien que son opinion

est définitivement acquise pour la réalisation du Terreaux-Boine, nouvelle version, plus directe, plus pentue, plus utile selon lui que le pont Parcs - Saint-Nicolas sans la Corniche définitivement abandonnée.

Sur la base d'un solide rapport, il obtient du Conseil général, dans sa séance du lundi 17 juin 1946, l'octroi unanime d'un crédit de 1 475 000 francs qui ressuscite le Terreaux-Boine et sonne le glas du pont Parcs - Saint-Nicolas²⁶.

Moins de deux ans plus tard la nouvelle artère était ouverte à la circulation.

La route du Gor (1933-1935)

Un an et demi après la décision de principe de construire le pont Parcs - Saint-Nicolas, la section de Neuchâtel du parti socialiste lançait une initiative populaire en faveur d'un quatrième tracé, celui de la route dite «du Gor». Il fallait bien s'attendre, un jour ou l'autre à une telle réaction car, au cours des années, il était devenu de plus en plus évident aux yeux des masses populaires qui formaient l'essentiel de la population des quartiers délaissés, que les pouvoirs publics se désintéressaient complètement de leurs problèmes et que la raison de l'échec systématique des pétitions lancées en faveur d'une nouvelle route résidait dans le fait qu'elles émanaient presque toujours des milieux socialistes.

Opposée à la solution du pont Parcs - Saint-Nicolas, «qui ne répond pas au problème posé et ne rend pour ainsi dire aucun service à la population des Parcs ni des quartiers qui la dominent»²⁷, la gauche neuchâteloise par la voix de la *Sentinelle* du 1^{er} avril 1933 (quatre jours après la décision de principe de construire le pont) lance un pavé dans la mare en proposant une solution nouvelle au problème de la liaison directe entre les Parcs et le Centre-Ville; un «contribuable dévoué aux intérêts bien compris de la ville» y écrit: «Il s'agirait de créer une route partant du carrefour des Terreaux. Cette diagonale passerait derrière la Crèche, puis au-dessus de la station de l'Ecluse du Funiculaire, traverserait les voies de chemin de fer par un passage sous-voie situé à proximité du jardin de la Chaumière, continuerait au nord des voies ferrées jusque vers les immeubles de l'Immobilière dont quelques-uns seraient à démolir pour aménager le raccordement de cette nouvelle route avec les Parcs par un grand carrefour non loin du débouché de l'escalier. Cette route aurait l'avantage considérable de déboucher au commencement des Parcs et de desservir la partie la plus peuplée.»²⁸ Voir croquis N° I.

L'ingénieur communal répondit dans la *Feuille d'Avis* du 4 mai 1933, argumentant bien évidemment son article en défaveur du nouveau tracé proposé. On ne peut s'empêcher de lui donner raison sur quelques points, particulièrement sur la situation très défavorable du débouché de la route du Gor sur les Parcs dans un endroit singulièrement malaisé et peu propice à l'établissement d'un carrefour de cette importance.

De surcroît, mais personne n'y fait allusion, ce projet entraînait également la destruction de la superbe maison de la Boine 1, récemment restaurée avec le meilleur goût.

Le débat était lancé. Des dizaines d'articles allaient paraître sur cette affaire, sans que les autorités ne se prononcent sur le fond puisqu'il ne s'agissait dans les premiers temps que d'un conflit d'idées par journaux interposés.

De guerre lasse, la section de Neuchâtel du parti socialiste lança, le 31 octobre 1934 une initiative populaire «demandant à l'autorité communale de réaliser dans le plus bref délai la liaison des Parcs à la ville par la construction de la route du Gor»²⁹.

L'initiative ayant recueilli 1528 signatures dont le nombre se réduisit à 1402 par l'élimination de 126 personnes inhabilitées à signer, fut déposée le 22 janvier 1935 et reconnue valable le 15 février suivant puisque plus de 5% des électeurs (soit 1165) l'avaient signée en un temps record.

La campagne de presse redoubla de virulence et en votation populaire les 1^{er} et 2 juin 1935, les électeurs suivirent l'avis négatif du Conseil général en refusant l'initiative par 3304 non contre 1990 oui.

C'en était fait de la route du Gor, mais le ghetto des Parcs n'en était pas pour autant rapproché du cœur de la ville.

* *
*

Quelle conclusion tirer du roman-fleuve de cet imbroglio urbanistique, étendu sur plus de trois quarts de siècle? D'abord que, malgré tous les discours tenus et tous les projets étudiés, la volonté politique de réaliser la liaison Parcs-Ville paraît avoir fait singulièrement défaut jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. De surcroît, à chaque fois qu'elle semble refaire surface, vers 1915 et 1930 en particulier, c'est au tour des finances communales de présenter des carences dont la réalité n'est pas toujours évidente.

La rédaction de cette courte étude m'a en effet donné le très net pressentiment que, pour la majorité bourgeoise des gens de la cité et des privilégiés qui s'installaient dans les zones est de la rue de la Côte et au faubourg de la Gare, bien desservis, les quartiers des Parcs et des Valangines, paradoxalement considérés comme suburbains, n'offraient aucun intérêt politique ni électoral.

Bien que nous n'ayons pas eu le temps de faire la sérieuse étude démographique seule susceptible de nous confirmer dans cette hypothèse, force est bien de constater que les initiatives, les pétitions et les interventions vainement répétées en faveur de la liaison facilitée entre les Parcs et le Centre-Ville émanent presque toutes de milieux ouvriers ou socialistes.

En revanche, le Conseil général suivra aisément la motion de Jacques Béguin (libéral) en février 1930 et mettra sur pied l'organisation concrète d'un concours d'architecture pour le pont Parcs - Saint-Nicolas.

Quant à la solution du problème, elle est manifestement le résultat de la détermination de Georges Béguin (radical) qui, bien décidé à faire face aux réalités nouvelles de la circulation et de l'urbanisme d'après-guerre, mit rapidement un terme à une des plus longues et difficiles gestations routières de l'histoire de Neuchâtel.

Quand on considère aujourd'hui le tracé du Terreaux - Boine finalement adopté, on ne peut s'empêcher de penser que cette montagne de documents, de projets et de débats n'a guère accouché que... d'un trou de souris.

Jean-Pierre JELMINI

NOTES

- ¹ Jean-Pierre PORCHAT, *Le Terreaux-Boine*, Neuchâtel, 1948, p. 14.
- ² Procès-verbaux du Conseil général (PVCG), 27 septembre 1948, p. 34. Lettre de Henri Loup.
- ³ Procès-verbaux de la commission des Travaux publics (PVTP), 15 décembre 1874.
- ⁴ *Ibid.*, 20 avril 1877.
- ⁵ *Ibid.*, 21 août 1877.
- ⁶ *Ibid.*, 3 décembre 1877.
- ⁷ *Ibid.*, 25 juin 1878.
- ⁸ PVCG, 8 mai 1906.
- ⁹ *Ibid.*
- ¹⁰ PVTP, 20 mars 1904.
- ¹¹ Archives des Travaux publics, Série Routes, Pont Parcs - Saint-Nicolas, AVN.
- ¹² PVCG, 15 avril 1929.
- ¹³ *Ibid.*, 15 avril 1929.
- ¹⁴ *Ibid.*, 7 novembre 1927.
- ¹⁵ *Ibid.*, 10 mars 1919.
- ¹⁶ Archives des Travaux publics, Série Routes, Pont Parcs - Saint-Nicolas, AVN.
- ¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² PVCG, 16 janvier 1933.

²³ Archives des Travaux publics, Série Routes, Pont Parcs - Saint-Nicolas, AVN.

²⁴ PVCG, 16 janvier 1933.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Il est intéressant de noter que le pont Parcs - Saint-Nicolas est, aujourd'hui encore, inscrit au plan d'alignement de la ville de Neuchâtel.

De ce fait, il interdit toute construction à la fois au nord du carrefour Saint-Nicolas - Poudrières - Ecluse et au sud du carrefour Parcs-Brévards-Rosière, ces deux emplacements étant toujours réservés à la construction éventuelle dudit pont.

²⁷ *La Sentinelle*, 1^{er} avril 1933.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ PVCG, 8 mai 1935.

Remerciements

L'auteur tient à exprimer toute sa reconnaissance au service des Travaux publics de la ville de Neuchâtel (MM. Marcel Courcier et Jean-François Lavanchy) qui a assuré le transfert des projets originaux sur un fond de plan datant des environs de 1930 et conservé aux archives de la ville.

NEUCHÂTELOIS DEVENUS OFFICIERS GÉNÉRAUX DANS LES AMÉRIQUES

1. Introduction

On a recensé quelque 70 Neuchâtelois ayant accédé jusqu'en 1987 à un grade d'officier général¹, soit aux grades de brigadier, de divisionnaire, de commandant de corps, de général, selon la terminologie suisse actuelle. Parmi eux, près de 30 sont devenus officiers généraux en Suisse, l'un d'eux (Abram Petitpierre) ayant reçu un brevet bernois en 1712, les autres un brevet fédéral à partir de 1900. Plus de 40 ont été promus par des autorités étrangères, alors :

— qu'ils servaient dans des troupes suisses capitulées

ou

— qu'ils étaient militaires de carrière dans les forces armées de l'Etat où ils avaient pris racine sans renoncer à l'indigénat suisse.

Parmi ces derniers, il y en a huit, qui ont servi dans les Amériques, soit :

— Aux *Etats-Unis d'Amérique du Nord*, les brigadiers :

Jonas-Samuel Fauche (1760-1835)

Alfred Girard (1841-1914)

Léon Matile (1844-1938)

— Au *Brésil*, quatre amiraux de la famille Boiteux :

Henrique-Adolfo (1867-1945)

Lucas-Alexandre (1881-1966)

Norton (1907-1969)

Yan (né en 1911)

— En *République argentine*, le contre-amiral :

Laurent de Montmollin (né en 1928)

Il est évident que d'autres Neuchâtelois ont servi outre-mer en qualité d'officiers généraux, mais pas dans les Amériques : dont les frères Charles-Daniel et Pierre-Frédéric de Meuron, qui furent au Cap, à Ceylan et en Inde, mais ne suivirent pas le régiment Meuron au Canada, ainsi qu'Alexandre de Perregaux, lequel fit campagne en Algérie.

Précisons toutefois que Charles-Daniel de Meuron a fait campagne à la Martinique et y a été blessé, mais il était alors tout jeune officier subalterne au régiment suisse de Hallwyl.

Le lecteur trouvera ci-après des indications, précises ou floues, détaillées ou sommaires selon les sources connues, sur nos huit « Américains ».

2. Les brigadiers de l'armée des Etats-Unis

(voir croquis en page 311)

Le brigadier Jonas Fauche (1760-1835)

Samuel Fauche (1732-1803), imprimeur du Roi à Neuchâtel, a eu six puis neuf enfants de deux mariages. Son fils *Louis* Fauche-Borel (il avait épousé Anne-Madeleine Borel) (1762-1828), imprimeur et libraire aussi, est fort connu des Neuchâtelois curieux de leur passé, pour avoir eu une existence très mouvementée, les revers succédant aux honneurs, après avoir ardemment soutenu la cause des Bourbons sous l'Empire. Il a écrit des mémoires en quatre volumes; c'est grâce à eux qu'on est informé sommairement sur la vie de son frère aîné *Jonas* Fauche.

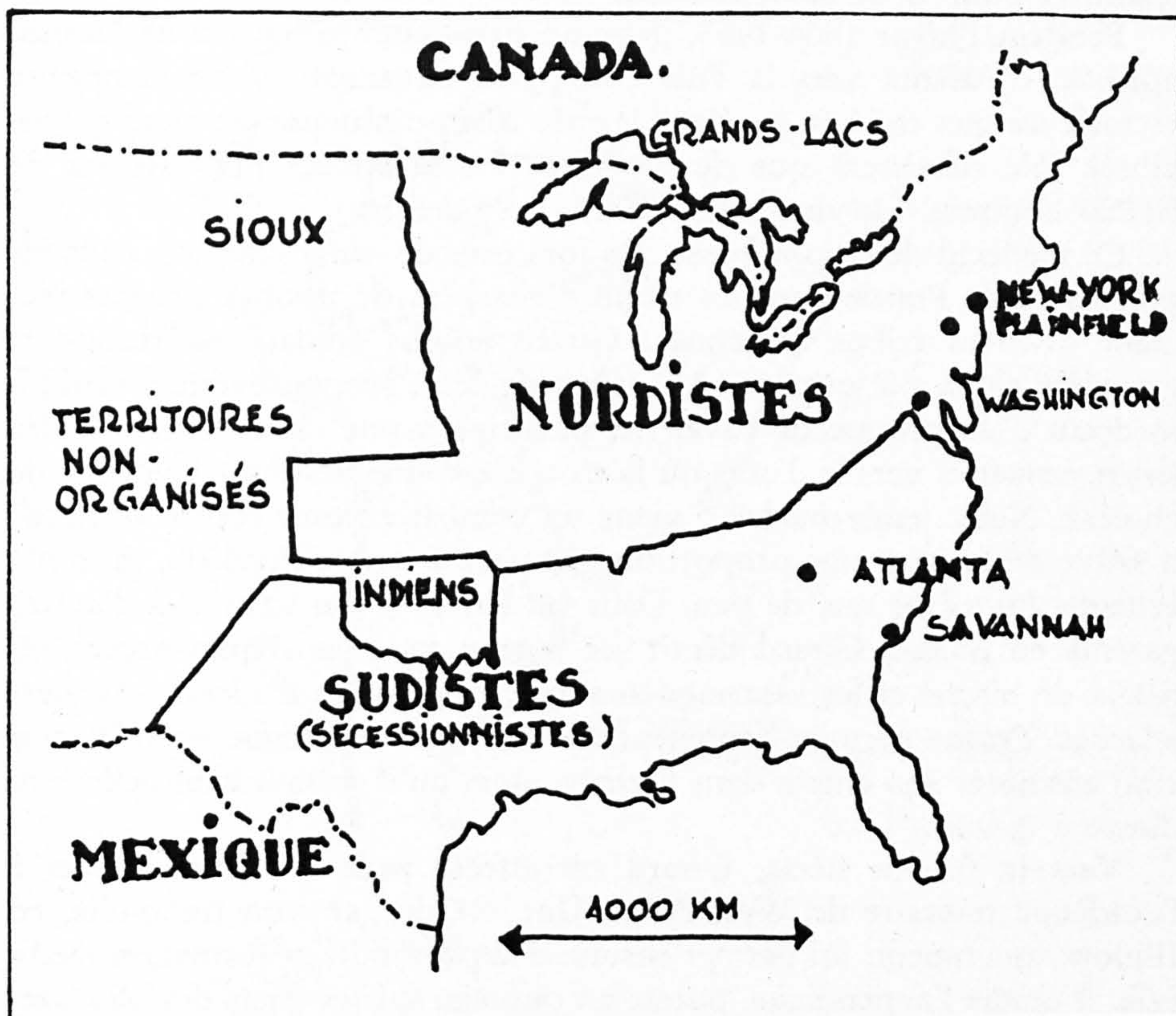
On apprend que ce *Jonas*, lequel avait séjourné à Hambourg chez un libraire, s'était lié d'amitié avec un certain Landolf, qui, revenu des Etats-Unis d'Amérique, l'incita à s'établir dans ce pays. Il s'embarqua avec une «pacotille» en librairie que son père lui avait donnée. *Louis* Fauche-Borel écrit: «Jamais autant de livres n'étaient arrivés sur ces rivages lointains, mais comme il ne s'y trouvait pas de lecteurs, la spéculation s'évanouit.»

Comme c'était l'époque d'expéditions contre les tribus indiennes, *Jonas* s'engagea dans l'armée et y accéda au grade de colonel et, probablement au moment de sa retraite, à celui de brigadier-général. Il se retira ensuite à Savannah. Il y vivait encore en 1829, année où *Louis* Fauche-Borel se donna la mort, mais c'est à Greensboro (à mi-distance entre Atlanta et Washington) qu'il mourut en 1835.

Des documents obtenus en 1987² de la bibliothèque d'histoire de Savannah permettent de connaître quelques détails sur l'existence de Fauche. Il est capitaine à titre volontaire dès 1792. En 1794-1795, il commande un escadron de dragons de milice sur la frontière sud d'alors, en contact avec des forces espagnoles en garnison en Floride; il arraisonne un de leurs bateaux sur un fleuve de souveraineté contestée. Il a affaire à des Indiens qui lui volent des chevaux. Il revêt le grade de lieutenant-colonel de 1796 à 1806. Il a épousé, en premières noces, Daniella Polly (en 1793), et Mary Baker en deuxièmes noces. En 1801, *Jonas* Fauche était lié d'amitié avec le gouverneur de son Etat et son épouse.

Le brigadier-médecin Alfred Girard (31 juillet 1841-31 janvier 1914)

François Girard, de Savagnier, théologien, s'est senti attiré par la littérature et s'est établi à Bâle (avec son épouse Johanna, née Blumer, de

Croquis explicatif des Etats-Unis*Les USA pendant la guerre de Sécession (1861-1865).*

Mollis, canton de Glaris), où il devint le successeur de Vinet à la chaire de littérature française de l'Université.

C'est donc à Bâle qu'est né notamment leur fils *Alfred*, le 31 juillet 1841. Celui-ci obtient en 1864 à Würzburg (après des études à Bâle et dans cette ville allemande) un diplôme de médecin valable en Suisse aussi. Il accepte aussitôt une place d'assistant en chirurgie à l'Hôpital des Bourgeois de Bâle. Ses loisirs, il les passe à cheval, l'équitation étant sa passion.

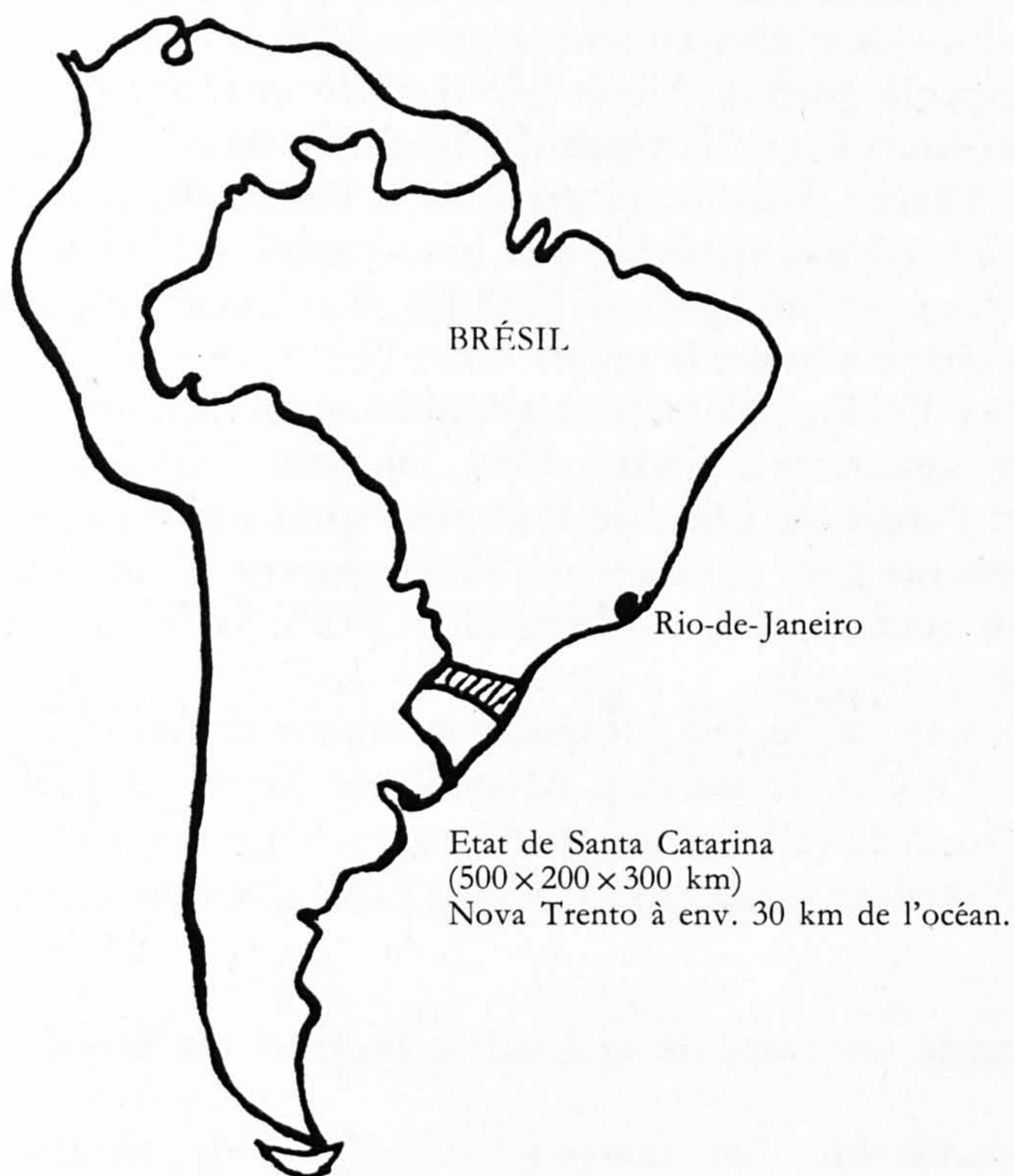
La guerre de Sécession entre les Nordistes et les Sécessionnistes du Sud sévissait aux Etats-Unis depuis 1861. Girard apprend en automne 1864 que l'armée nordiste cherche des médecins étrangers. Il s'engage aussitôt, réussit rapidement l'examen américain pour l'obtention du

diplôme de médecin et rejoint l'armée Sherman avec le grade de lieutenant et pourvu de deux chevaux.

Pendant l'hiver 1864-1865, il prend part à une offensive de l'armée nordiste d'Atlanta vers la ville côtière de Savannah. Cette campagne victorieuse met fin à la guerre. L'armée fort nombreuse est alors démobilisée. Ne subsistent que de modestes forces armées permanentes de 30 000 hommes. On demande à Girard d'y servir.

Ce médecin de troupe passe dès lors près de vingt-cinq ans dans les «forts» de la Prairie avec les troupes chargées de pacifier progressivement diverses tribus indiennes. Girard soigne soldats américains et guerriers sioux ou apaches. Au début de cette longue époque, Girard, médecin d'un groupe de cavalerie, participe à une chevauchée de plusieurs semaines vers le Texas où la troupe est atteinte d'une épidémie de choléra. Notre jeune médecin mène un combat efficace contre ce fléau : il sauve de la mort une proportion importante de ses cavaliers, mais n'y échappe lui-même que de peu. Dans ses lettres à une sœur et à d'autres parents en Suisse, Girard décrit ses rencontres avec d'immenses troupeaux de bisons et les escarmouches avec des bandes d'adroits cavaliers apaches. Promu premier-lieutenant en 1867, il est capitaine en 1870, soit cinq ans après son entrée dans l'armée, alors qu'il en faut habituellement douze à quinze.

Vers la fin du siècle, Girard est affecté pour plusieurs années à l'académie militaire de West-Point. Une vie de garnison tranquille, en Illinois notamment, lui permet ensuite d'approfondir sa formation médicale. Il étudie l'appendicite, publie un ouvrage sur les effets des blessures par armes de petits calibres et se rend en 1894 à Berne pour écouter et rencontrer le professeur Kocher, un des grands chirurgiens européens de l'époque. Se trouvant en 1898 à Paris, en route pour un congrès d'hygiène à Madrid, il est rappelé aux Etats-Unis à la suite de la destruction du cuirassé *Maine*, laquelle conduit à la guerre contre les Espagnols et, notamment, à la campagne des Philippines. Girard est promu au grade de lieutenant-colonel et nommé médecin du 2^e corps d'armée mobilisé. Peu après, il devient chef des hôpitaux de Californie, qui accueillent les blessés évacués des Philippines. Nommé colonel en 1900 (vraisemblablement), Girard est appelé à Washington pour remplacer pendant de longs mois le médecin en chef de l'armée de terre, indisponible. Plus tard, il séjourne pendant trois ans aux Philippines comme médecin d'armée et retourne dans la région de San Francisco où il se distingue notamment comme organisateur des secours et comme praticien après le tremblement de terre qui ravagea cette ville en 1906.

Croquis du Brésil (pour localiser l'Etat de Santa Catarina)

Ayant été promu général de brigade en 1905, il prend sa retraite en 1906 et meurt le 31 janvier 1914. Il laisse une veuve et un fils. Ses obsèques militaires, avec participation d'un groupe de cavalerie, se déroulent au célèbre cimetière d'Arlington à Washington.

Le brigadier Léon Matile (28 septembre 1844-10 avril 1938)

En 1848, *Georges-Auguste* Matile (1807-1881), originaire de la Sagne mais établi à La Chaux-de-Fonds, était docteur en droit et professeur à l'Académie de Neuchâtel, député au Corps législatif et Châtelain du Landeron.

Quand le Gouvernement républicain décide de supprimer l'Académie (cette Université étant selon lui un nid de royalistes), Matile se résoud à aller retrouver son ami Agassiz — savant naturaliste neuchâtelois — en Amérique. Il part en 1849 avec, notamment, son fils Léon, et travaille

successivement comme agriculteur, professeur, expert du bureau des brevets à Washington. Il a et aura sept, puis deux enfants de deux mariages. Il devient citoyen américain en 1856.

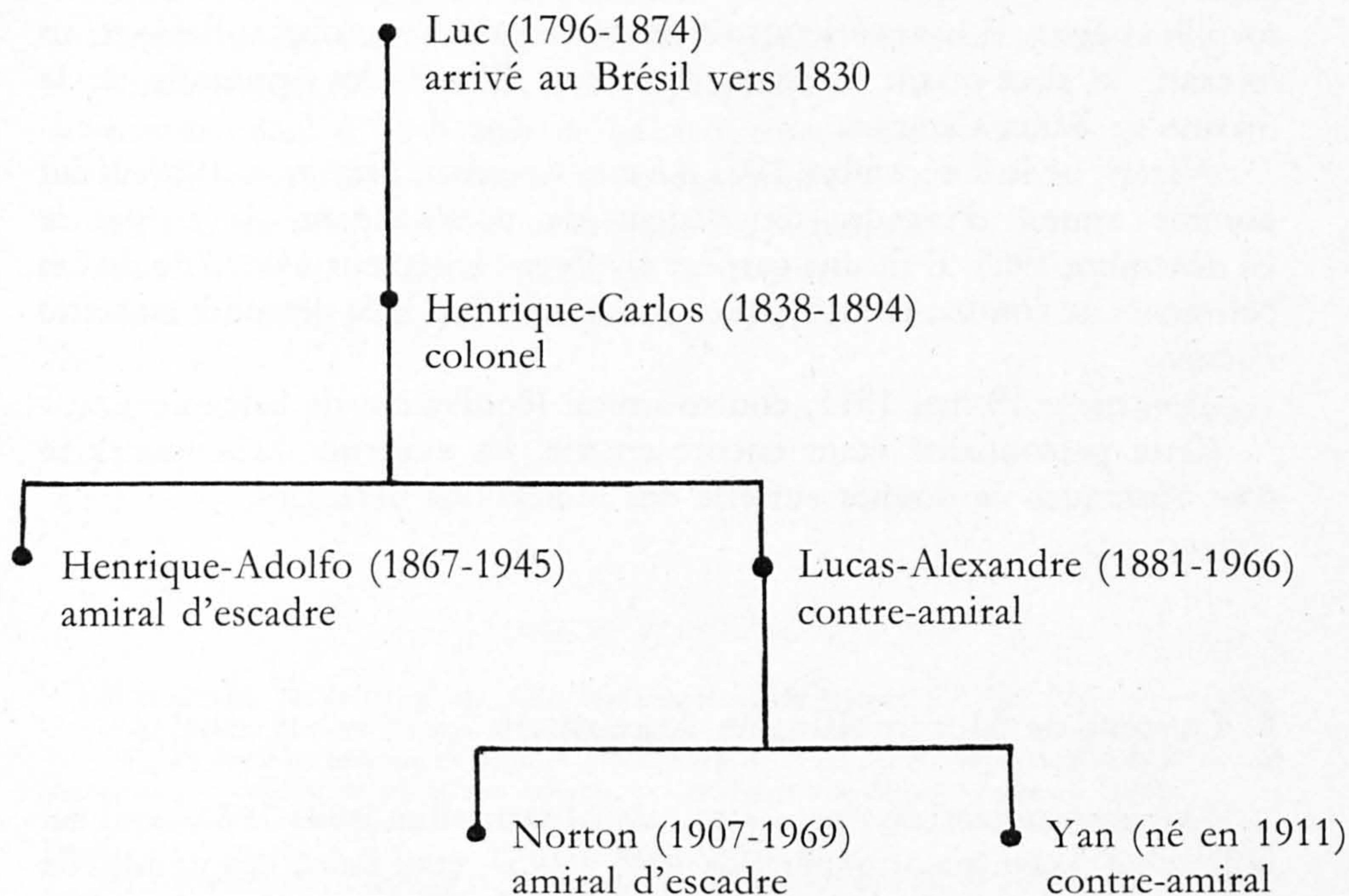
Léon (appelé parfois Albert-Léon) entre en 1863 (à 19 ans) dans l'armée des Etats-Unis. Participant à la guerre de Sécession, il est blessé en 1864 à Atlanta. Ensuite, il sert dans la Prairie de l'Ouest et du Sud-ouest des Etats-Unis, participe à la lutte contre les Indiens, notamment contre les Sioux et les Apaches. En 1898, il assumait un poste important en Alaska quand s'ouvre la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis. On l'envoie aux Philippines, alors espagnoles. Son attitude courageuse au combat de Luzon, le 5 février 1899, lui vaut la Médaille d'argent du Congrès et l'ordre du Cœur de Pourpre. Après un intermède aux Etats-Unis, il retourne pour deux ans aux Philippines devenues américaines. En 1903, et au bout de 40 ans de service, il prend sa retraite avec le grade de général de brigade.

Au cours de sa vie, il a fait quelques séjours en Suisse où résidait une sœur (M^{me} Olivier, Lausanne). Léon Matile meurt en 1938, à l'âge de 94 ans à Plainfield (USA). Son fils Georges-Auguste (1884-?) est devenu officier de carrière aux Etats-Unis et a pris sa retraite comme major.

3. Les quatre amiraux de la famille Boiteux au Brésil

Le Neuchâtelois *Luc* Boiteux (1766-1874), de Môtiers, a fait des études à Berne, a voyagé en Italie, y est devenu secrétaire du grand duc de Toscane pour quelques années. Il s'est ensuite établi au Brésil pour fonder à Rio de Janeiro, en 1836, une entreprise d'exportation-importation. Ayant épousé une Française (Anastasie Buguet), il eut plusieurs enfants, dont *Henrique-Carlos* (1838-1894), commerçant, colonel, engagé dans des entreprises de colonisation et de développement. Il se consacra à la fondation de la ville de Novo Trento (dans l'Etat de Santa Catharina), dont son buste orne une place. Marié à Marie-Caroline Jacques, fille d'armateur, il eut neuf enfants, dont quatre fils qui tous ont atteint une certaine notoriété :

- Hyppolite est devenu colonel;
- *Henrique-Adolfo* a accédé au grade d'amiral d'escadre;
- José-Arthur a fonctionné comme juge à la cour suprême de l'Etat de Santa Catarina et a publié un dictionnaire historique et géographique sur cet Etat;
- *Lucas-Alexandre* a atteint le grade de contre-amiral.

Filiation schématique des quatre amiraux

Les autorités brésiliennes ont donné le nom de Boiteuxburgo à une localité de l'Etat de Santa Catarina en l'honneur d'Henrique-Carlos et de ses fils.

L'amiral Lucas-Alexandre a vu deux de ses fils accéder aux grades d'amiral d'escadre, respectivement de contre-amiral (*Norton* et *Yan*).

Quelques détails sur les quatre amiraux

Henrique-Adolfo, né à Santa Catarina le 22 février 1897, décédé le 29 avril 1945, nommé vice-amiral (équivalent de divisionnaire) le 30 juin 1921, a été promu plus tard amiral d'escadre. Il a commandé le bateau-école *Benjamin-Constant* et le croiseur *Timbira*, puis dirigé la bibliothèque et le musée de la marine militaire. Il a publié divers ouvrages sur l'Etat de Santa Catarina et des articles dans la *Revue maritime brésilienne*.

Lucas-Alexandre, né à Santa Catarina le 23 octobre 1881, décédé le 16 décembre 1966, marié à Diamantina Demaria, nommé contre-amiral (équivalent de brigadier) le 24 avril 1951. Il a commandé le contre-torpilleur *Para*, la base aérienne de Santa Catarina, le croiseur *Bahia* et, ad interim, le sous-marin *Timbira*, ainsi que l'école des apprentis de la marine de Santa Catarina.

Norton, né le 8 décembre 1907 à Santa Catarina, décédé en 1969. Il fut nommé amiral d'escadre (équivalent de commandant de corps) le 16 décembre 1965. Il fit une carrière d'officier ingénieur à bord de divers bâtiments de combat et logistiques et il a commandé le pétrolier militaire *Potengi*.

Yan, né le 19 mai 1911, contre-amiral (équivalent de brigadier).

Cette personnalité étant encore en vie, les autorités brésiliennes se sont abstenues de donner sur elle des indications détaillées.

4. Laurent de Montmollin, en Argentine

Le commandant de corps *Louis* de Montmollin (1893-1974), qui fut notre chef d'état-major général de 1945 à 1957, était l'aîné des nombreux enfants du pasteur *Hermann* de Montmollin, de l'Eglise indépendante. Le cadet de famille, *Léon* (1902-1965), qui avait épousé une compatriote, Marie-Madeleine Du Bois, devint colon en Argentine (et à Madagascar vers la fin de sa vie).

Son fils *Laurent* (Laurenzo), auquel ce chapitre est consacré, a servi comme officier de carrière dans la marine de guerre du pays où il est né, la République argentine, de 1946 à 1980, moment où il a pris sa retraite avec le grade de contre-amiral (qui correspond à celui de brigadier en Suisse).

Né en 1928, il habite à Buenos Aires et a épousé une Argentine. Il a quatre fils: Alexandre (1956), Henri (1959), Edouard (1961) et Jacques-André (1964), qui, tous quatre, ont suivi le lycée de la marine et en sont sortis avec le baccalauréat et le grade d'enseigne de réserve. Ils exercent toutefois des professions civiles.

Entré en 1946 à l'Ecole navale, où se forment les officiers de carrière, Laurent de Montmollin a exercé une succession de fonctions et de commandements à la mer, à l'Ecole navale et dans des états-majors supérieurs.

En voici un aperçu :

- officier canonnier à bord d'un croiseur
- officier à l'état-major de l'Escadre
- directeur des études à bord de la frégate/école des officiers
- commandant d'un navire océanographique
- commandant d'un bateau de débarquement d'attaque
- commandant de la frégate/école des officiers
- officier au service hydrographique de la marine
- chef de service à l'état-major de la marine
- chef de service auprès du chef de l'Etat.

Denis BOREL

SOURCES PRINCIPALES

Pour Girard: Th. de QUERVAIN, *Lebenslauf eines Auslandsschweizers, Dr. med. Alfred Girard*, 1942.

Pour Matile: *Messageur boiteux*, 1939 (avec photo en page 55).

Pour les Boiteux: Indications données à l'archiviste de l'Etat par Henrique-Adolfo Boiteux (qui souhaitait être informé de ses racines suisses), et relatées dans le *Messageur boiteux* de 1939.

Informations données en 1987 à l'auteur du présent article par le Ministère de la Marine du Brésil.

Pour Montmollin: Entretien et correspondance personnelle de l'auteur du présent article avec l'amiral.

NOTES

¹ Voir: BOREL Denis, *Liste commentée des officiers généraux neuchâtelois*, 1981/1985, AE et BPU à Neuchâtel, BMF à Berne.

² Par la diligente entremise de notre attaché de défense aux USA.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale, au château de Valangin,
samedi 13 juin 1987*

L'exposition *Albert Zimmermann* se tenant dans le cellier de Valangin, la présidente M^{me} Madeleine Bubloz accueille les membres pour la 123^e assemblée générale de la Société d'histoire et d'archéologie dans la très belle salle des Chevaliers du château.

Plusieurs personnes se sont excusées de ne pouvoir assister à cette assemblée générale, et malheureusement douze décès de nos membres sont à déplorer, dont ceux de M. Boris Clot, trésorier de la société pendant quinze ans, et de M^{lle} Gabrielle Berthoud à qui la présidente rend un dernier hommage. M^{lle} Berthoud fut la première femme présidente de la Société d'histoire de 1950 à 1953 et présidente de section pendant de nombreuses années, et M^{me} Bubloz de rappeler aussi que M^{lle} Berthoud a travaillé inlassablement à l'étude de l'histoire du pays de Neuchâtel.

Rapport de la présidente cantonale. M^{me} Madeleine Bubloz remercie les membres du comité de leur travail et particulièrement le président sortant, M. Jacques Ramseyer. Cette année, M^{me} Bubloz a inauguré la très belle exposition *Histoire de chapeaux*, la troisième présentée par M^{lle} R.-M. Girard qui, patiemment, a recueilli tous ces objets de parure. Mais hélas, M^{lle} R.-M. Girard pense se retirer pour prendre un repos bien mérité. La présidente la remercie encore pour tout le temps qu'elle a consacré aux collections. M^{me} Bubloz évoque ensuite la Fête d'été 1986, la kermesse du château de Valangin, qui a permis de verser 5898 fr. 10 au profit des collections. Cette année a également vu la parution de l'ouvrage du D^r Olivier Clottu *Le coffre neuchâtelois*, numéro 8 des Cahiers de la société, dont une édition présentée sous une autre couverture a été mise en vente chez les libraires. Mais déjà une autre publication, prévue pour la fin de l'année, préoccupe la présidente et le comité. M. Rémy Scheurer présente en effet une monographie intitulée *Pierre Chambrier (154?-1609), Aspects de la vie publique et privée d'un homme d'Etat neuchâtelois*.

La société prendra à sa charge la moitié des frais d'édition. La présidente évoque aussi l'année 1989, les 125 ans de la société, qui sera marquée par la parution du premier des trois volumes consacrés à *L'Histoire du Pays de Neuchâtel*, immense travail collectif. Si l'Etat s'est engagé à prendre en charge une partie des frais, il n'en reste pas moins que le fonds des publications sera largement mis à contribution.

La présidente est heureuse enfin d'accueillir cinq nouveaux membres vétérans entrés en 1937 dans la société, il s'agit de M^{me} Fernand Loew, du D^r Marcel Cornu, de M. et M^{me} Samuel Ducommun et de M. Bernard Ledermann, présent dans la salle.

Rapport de M. P. Allanfranchini pour la section de Neuchâtel. Quatre conférences ont été organisées pendant la dernière saison: le 30 octobre 1986, en collaboration avec le Cercle d'archéologie, M. François Chamou, membre de l'Institut de France, a présenté *Marc-Antoine: dernier prince hellénistique*; le 4 décembre, avec la participation du Lyceum-Club, M^{me} B. Javet, de l'Institut des armes anciennes de Grandson, a donné une conférence sur *Le métier des fèvres, une spécialité des huguenots*; le 29 janvier 1987, M. Cl. Zweiacker a parlé de *L'histoire de la navigation sur les eaux du pied du Jura* et le 9 février, M. Cl. Royer, ethnologue au CNRS, traita des *Saints protecteurs de la vigne dans le Jura français*.

La traditionnelle excursion de printemps est prévue pour le début de l'été et mènera les membres de la section du Littoral à la mine d'asphalte de la Presta, visite dirigée par M. J.-P. Jelmini, et à Champ-du-Moulin pour visiter l'exposition sur les eaux des gorges de l'Areuse.

Rapport de M^{me} S. Meyrat pour la section des Montagnes. En novembre, M. Evard, conservateur du château, a guidé une visite des membres de la section et M. Bovet, du musée de Colombier, a présenté l'exposition qui se tenait au cellier: *Les toiles peintes appelées aussi indiennes*; en janvier, M. Fr. Zosso, professeur d'histoire à la Chaux-de-Fonds, a donné une conférence intitulée *L'école, à quoi ça sert, ou l'histoire de l'école neuchâteloise*; début avril, M. Sandoz, ancien président de la ville de la Chaux-de-Fonds, a proposé une causerie *Et si nous parlions d'eux quand l'heure est claire encore* présentant les différents personnages peints par Charles Humbert dans ce qui fut la salle de chant du gymnase de la Chaux-de-Fonds; fin avril M. Antoine Grandjean, secrétaire régional du Val-de-Travers, a fait un exposé sur *La route de la Vue-des-Alpes du Moyen Age à la République*.

La traditionnelle excursion, préparée par M. Bolliger, a conduit les membres de la section à Grandson pour une visite du château, de la vieille ville et de l'église romane.

L'après-midi était consacré à la visite du Centre international de la mécanique d'art à Sainte-Croix.

Rapport de la trésorière et des vérificateurs des comptes. M^{me} Apothéloz a distribué le rapport du bilan et des comptes de pertes et profits de la Société d'histoire, établis au 31 décembre 1986. MM. P.-A. Piaget et R. Poget en confirment l'exactitude. L'assemblée par acclamation accepte ces comptes.

Bilan au 31 décembre 1986

<i>Actif</i>	<i>Actif</i> Fr.	<i>Passif</i> Fr.
100 Caisse	447.—	
101 CCP 20-1247-9	11.377,85	
102 CCP 20-6249-7 (section de Neuchâtel)	4.558.—	
103 BCN c/Epargne 5785.01	21.991,50	
105 SBS c/129.615 «Parures et vêtements»	7.939.—	
106 SBS c/E.22875.8 (section des Montagnes) ...	1.712,75	
110 BCN — Titres au pair	107.000.—	
120 Impôt anticipé à récupérer	1.487,15	
150 Actif transitoire	400.—	
 <i>Passif</i>		
200 Fonds Auguste Bachelin (Fr. 10.000.— inaliénable)		14.219,90
201 Fonds Antoine Borel (Fr. 10.000.— inaliénable)		10.000.—
202 Fonds Jaquet-Droz (Fr. 5000.— inaliénable) .		6.838,05
203 Fonds Fritz Kunz (Fr. 5000.— inaliénable) ..		6.938.—
204 Fonds des publications (Fr. 15.000.— inalié- nable)		73.136,75
210 Réserve pour expositions		3.353,09
212 Réserve «Château et musée de Valangin» ...		10.696.—
220 Réserve section de Neuchâtel		4.558.—
221 Réserve section des Montagnes		1.712,75
225 Réserve «Parures et vêtements»		7.939.—
230 Créanciers		776.—
250 Capital 1 ^{er} janvier 1986	17.359,11	
— déficit 1986	<u>613,40</u>	
		<u>16.745,71</u>
	<u>156.913,25</u>	<u>156.913,25</u>

Compte de pertes et profits au 31 décembre 1986

<i>Recettes</i>	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
	Fr.	Fr.
300 Cotisations	24.225.—	
— 1/3 s/Fonds des publications ..	<u>8.075.—</u>	16.150.—
301 Dons		100.—
302 Part aux revenus s/Titres		814,20
 <i>Dépenses</i>		
400 Subvention section de Neuchâtel	3.500.—	
401 Subvention section des Montagnes	2.500.—	
409 Subvention château de Valangin	3.000.—	
402 Cotisations, abonnements <i>Musée neuchâtelois</i> , <i>Chronique</i> , etc.....	2.236.—	
403 Imprimés, administration, bureau, etc.	3.519,05	
404 Affranchissements, taxes CCP	648,75	
405 Assemblée générale, Fête d'été, Comité	2.244,60	
406 Frais divers	<u>29,20</u>	
	17.677,60	17.064,20
Déficit de l'exercice		<u>613,40</u>
	<u>17.677,60</u>	<u>17.677,60</u>

Rapport du conservateur du château et du musée de Valangin. M. Maurice Evard relève que l'exercice 1986/1987, le plus animé de tous, n'appelle pas trop de commentaires ceci grâce à la bonne gestion des collaborateurs bénévoles qui développent leur secteur, et grâce aussi au bon accueil réservé au public toujours plus nombreux, par M. et M^{me} Sandoz. La commission du musée s'est réunie le 31 janvier 1987 au château et la séance fut suivie d'un repas.

M^{lle} Rose-Marie Girard a fait part de son désir d'abandonner ses activités, ceci après une longue et enrichissante collaboration. M^{mes} Arlette Vouga et Ruth Jaquet prendront sa succession. Le conservateur rappelle qu'il cessera ses activités en 1988. Il remercie encore tous ses collaborateurs pour le travail effectué dans tous les domaines.

Les activités de rangement et classement se poursuivent autant que le permettent expositions et enregistrement de nouveaux objets.

Les comptes du musée sont toujours aussi précaires malgré l'aide de l'Etat pour l'entretien des bâtiments, le chauffage, l'éclairage et le traitement du concierge. Les 3000 francs de la SHAN quoique bienvenus sont, hélas, bien insuffisants.

Les travaux d'entretien et de réfection du bâtiment se poursuivent selon les plans établis.

Le classement et l'entretien des collections progressent grâce à la collaboration de M^{mes} et MM. R.-M. Girard, A. Vouga, O. Menzel, R. Jaquet, J. Stucky, Y. Landry, M.-L. Montandon, R. Poget et M. Gallandre.

Parmi les activités de l'année écoulée, il faut mentionner l'exposition *Les toiles peintes appelées aussi indiennes*, la Fête d'été déjà citée, les cours de vacances des dentellières qui se sont tenus aux Hauts-Geneveys, une exposition sur la dentellerie neuchâteloise au Heimatwerk de Zurich, 32 démonstrations de dentelles au château, l'exposition préparée par M^{lle} Girard *Histoires de chapeaux* complétée par 11 défilés (plus de 3000 entrées), enfin l'exposition *Albert Zimmermann*, dont le catalogue a pu être réalisé grâce à des fonds privés. Le musée a accueilli 12 260 visiteurs. Les comptes se soldent par un léger bénéfice.

Des vitrines de banques ont permis de faire une publicité pour le château, et la presse a bien « couvert » les différentes manifestations du musée.

Les collections du musée se sont enrichies de quelque 800 objets.

Liste des donateurs et donatrices: M^{mes}, M^{lles}, MM. Barbey, Bardet, Baudrey, Bauermeister, Bernouilli, Borle, Berthoud, Bille, Borel, Bourquin, A. et G. Berthoud, Bossert, Brandt, Bugada, Burger, Baumgartner, Carpenet, Colli-net, Cressier, Cuhe, de Dardel, Dufey, Duckert, DuPasquier, L.-M. et B. Evard, Fahrny, Favarger, Favre, Février, A. et R.-M. Girard, Gloor, Guex-Hottiger, Hauser, Heimatwerk, Hoffmann, Huguenin, Inglein, Jacot, Jeanneret-Eymann, P. et E. Jeanneret, Kureth, L'Eplattenier, Magnin, Maurer, Menzel, Mojon, de Montmollin, Montandon, Montvert, Musard, Musée d'histoire (Neuchâtel), Musée d'histoire naturelle (la Chaux-de-Fonds), Niestlé, Pernet, de Perrot, Peter, Picard, Portmann, Reymond, Roth, Rotschild, Röthlisberger, Rumley, A.-C. et S. Sahli, Sandoz, S. et M.-R. Schmid, Schwander, Soguel, Spinner, Tinembart, Wegmann, Wehinger, Vouga, Vuilleumier, Vuilleumier-de Rham.

Liste des collaborateurs au défilé de chapeaux: M^{mes} et M^{lles} Steiner, Geiser, Jaquet, Mosset, Schmidlin, B. et M. Gindraux, Kopsitz, MM. Sandoz, Humbert-Prince, Lavoyer.

Liste des dentellières: M. Pierre Jacot, M^{mes} Aubert, Baertschi, Berthoud, Bieler, A. et A.-M. Blaser, Bodenmann, Dumont, Duperret, Emch, Favre, M. et M.-L. Gabus, Gehret, J. et M. Geiser, Grandjean, Guillod, Humbert, F. et R. Jaquet, Jeandupeux, G. et M. Jeanneret, Joss, Lassueur, Leuba, Luciani, Muster, Notz, Pellaton, Progin, Porret, Python, Quartier, Robert, Ruch, Sagne, Scherz, Scheurer, Schnetzer, Schwab, Simmen, C. et H. Simonet, Sommer, Staub, Stauffer, Steiner, Tripet, Veluzat, de Turriss, Vuilleumier, de Montmollin.

Réception des nouveaux membres. Sont admis à l'assemblée générale du 13 juin 1987: M. Hans Peter Bärtschi, à Bâle; M^{me} François Borel, à Neuchâtel; M^{me} Anne-Marie Cornu, à la Chaux-de-Fonds; M^{me} Josiane Cuche, à Neuchâtel; M. Jean-Jacques Oltramare, à la Chaux-de-Fonds; M^{me} Géraldine de Perrot, à Neuchâtel; M. Pierre-Philippe Recordon, à Lausanne; M. Francis Zaugg, à Couvet; M. Roland Rossetti, à Peseux; M. et M^{me} Valsangiacomo, à Marin; M^{me} Liliane Wasserfallen, à Colombier; M. André Ruedin, à Bôle; M^{me} Françoise Estrade, à Neuchâtel. Notre effectif s'élève maintenant à 1040 membres.

Mutations au comité. M. Marc Emery, conservateur des Monuments et sites, a accepté de faire partie de notre comité. La composition de ce dernier reste identique pour 1988. Nous prenons cependant congé de M^{me} Anne-Marie Jeanerret, représentante des étudiants, qui achève ses études cette année.

Nomination des vérificateurs des comptes. MM. P.-A. Piaget et R. Poget acceptent de reconduire leur mandat pour 1987, de même que leurs suppléants, MM. Bovet et Duckert.

Fixation de la cotisation et budget. Les comptes 1986 montrent un léger déficit de 614 fr. 40 et le budget 1987, au vu des augmentations des frais d'impression, de port, etc., risque aussi d'être déficitaire, c'est pourquoi le comité propose une augmentation des cotisations de 25 à 30 francs pour 1988. L'assemblée, par un vote à main levée, accepte sans opposition cette augmentation.

Désignation du lieu de la 113^e Fête d'été. Elle se déroulera à Vaumarcus, le 5 septembre prochain, dans le cadre du château où M. Thalman nous recevra.

Attribution du prix Fritz Kunz. La section du Littoral n'a pas décerné de prix cette année.

Divers. Plusieurs personnes présentes demandent la parole. Une dame signale au comité que les horaires de l'assemblée ne correspondent pas à ceux des transports en commun qui desservent Valangin.

M. Piaget propose qu'une somme plus importante soit allouée au château (acclamation dans la salle). Un autre membre propose de fixer la cotisation à 35 francs dont 5 francs seraient versés sur le compte du château. Une autre proposition est faite: envoyer un bulletin de versement sans mention de tarif et laisser libre choix aux membres de la somme qu'ils désirent verser pour le musée du château.

Le comité examinera ces différentes propositions lors d'une prochaine réunion.

Conférence de M. Pierre Caspard, professeur et directeur de l'Institut national de recherches pédagogiques (France). «Scolarisation et alphabétisation au XVIII^e siècle: le cas des ouvriers de Cortaillod.»

M. Caspard qui a soutenu une thèse de doctorat intitulée: *Entreprise et profit au temps de la première révolution industrielle: Cortaillod 1752-1854*, a poursuivi ses études sur le cas particulier de Cortaillod, et notamment l'étude de la scolarisation en milieu industriel.

M. Caspard signale tout d'abord que l'historiographie des écoles primaires est déficiente. Les études de ces vingt dernières années cependant tendraient à démontrer un recul de l'alphabétisation en milieu industriel. L'exemple de Cortaillod, où la première mention de scolarisation date de 1673, est un bon sujet d'étude. Différents facteurs sont réunis pour favoriser ici l'alphabétisation; le religieux en vue d'une lecture des Ecritures; l'économique dans une région qui vit d'échanges; le géographique en raison de la mobilité des habitants.

Vers 1750, 80 à 90% des enfants fréquentent l'école jusqu'à la première communion, quoiqu'elle soit moins fréquentée par les «grands» et moins bien implantée dans le haut du canton.

Ce taux de fréquentation n'est valable que pour les mois d'hiver, l'été un effectif de 10% des enfants la suivent. Dans un contrat du régent de Cortaillod qui date de 1726, on découvre que les matières enseignées sont les suivantes: lecture (religieuse) — écriture — chant des psaumes — arithmétique de base et orthographe par des dictées — thèmes supports de l'enseignement de la grammaire. D'autre part on sait que les revenus dudit régent sont confortables. L'industrie de la toile peinte favorise la création d'emploi et un tiers des postes sont occupés par des enfants qui vont suivre un enseignement pendant les deux mois de fermeture hivernale. Le patron payait l'écolage des enfants pauvres et non communiers. Le taux de scolarisation est de 90% pour les enfants de 6 à 16 ans, mais ceci naturellement pendant la fermeture de l'usine. Après la crise de 1800 la durée passe à 3½ mois; en 1811 s'ouvre une classe du soir pour les ouvriers.

La seule différence de fréquentation entre filles et garçons est l'année qui sépare l'âge de la communion des filles (15-16 ans) de celui des garçons (16-17 ans).

On constate que les enfants d'ouvriers qualifiés sont scolarisés à 100% au contraire de ceux des ouvriers non qualifiés (85%). Cette différence va encore s'accroître après la crise de 1800, puisque les enfants des premiers vont pouvoir suivre l'école pendant 4 à 4½ mois, alors que les seconds préférant l'apport d'un salaire ne vont les envoyer que 2½ mois. Pour l'analyse de l'enseignement, M. Caspard s'est penché sur des indices indirects et globaux. Tout d'abord, pour nos régions, la première communion est un véritable certificat d'études car chaque «candidat» doit passer un examen devant les anciens et le pasteur, qui décideront de retarder l'âge de la communion si l'instruction de l'enfant est insuffisante. Les statistiques révèlent une différence entre les enfants d'ouvriers

qualifiés, qui communient plus jeunes, et les autres. Un second indice est la signature: alors qu'en France, en 1789, 37% des Français peuvent signer, en 1800, 100% des ouvriers qualifiés de Cortaillod font usage de leur signature, ainsi que 88% des non qualifiés. Il semblerait donc que l'industrie de l'indienne-rie n'a pas gêné l'alphabétisation, bien qu'un retard relatif soit observé par rapport à la société paysanne, mais de manière nettement moins visible que dans l'industrie horlogère au XIX^e siècle.

En conclusion, on peut dire que l'école est une institution tellement ancienne que l'industrie ne peut en arrêter le mouvement.

Nicole BOSSHART

113^e FÊTE D'ÉTÉ, À VAUMARCUS*Samedi 5 septembre 1987*

La 113^e Fête d'été de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel a connu un succès exceptionnel. Près de cent soixante personnes se sont rendues au château de Vaumarcus, ce 5 septembre, répondant à l'invitation de leur présidente. Le temps était quelque peu incertain, mais ne troubla cependant pas la partie officielle qui put se dérouler dans les jardins du château à l'abri du superbe cèdre plus que centenaire qui les surplombe.

C'était la première fois depuis son existence que la société se rendait à Vaumarcus. En quelques mots, M^{me} Valentine Schenk, présidente de commune, présenta son village, puis ce fut à M. Claude Thalman, propriétaire du château de Vaumarcus, de s'adresser aux nombreux membres présents, pour leur exposer ses réalisations, ses projets, et tout le plaisir qu'il éprouvait à faire revivre ce château et à l'ouvrir aux visiteurs.

M^{me} Madeleine Bubloz, présidente, introduisit deux nouveaux membres, M. Henri Quellet de Neuchâtel et M. Jean-Louis Girardet de la Chaux-de-Fonds.

Le prix Auguste Bachelin de peinture était remis cette année au peintre chaux-de-fonnier Bernard Cattin. Quelques-unes de ses œuvres avaient été exposées en haut du donjon dans la salle des expositions.

Enfin un agréable vin d'honneur offert par la commune de Vaumarcus vint clore cette première partie de la journée.

Vers midi et demi, les membres de la société franchirent les marches du château pour partager un somptueux repas médiéval servi dans les salles des Chevaliers et de la Justice. M^{lle} Agnès Pancza agrémenta le repas en jouant à la flûte traversière plusieurs morceaux de musique ancienne. Manger avec ses doigts n'avait effarouché personne, et le plus grand plaisir régnait sur les visages.

Un peu plus tard que prévu, l'affluence ayant un peu perturbé l'ordre initial, M. Marc Emery, conservateur des monuments et des sites, proposa à son public, à l'aide de diapositives, toute une étude consacrée à la restauration des monuments anciens, mettant l'accent sur ce qu'il ne fallait pas faire et au contraire, ce qui paraissait le plus souhaitable pour la bonne conservation et restauration de ces témoins de notre passé. Le conférencier sut très bien sensibiliser l'auditoire à ce problème délicat.

La fin de la journée approchait et chacun put encore à son gré, visiter le reste du château et prendre connaissance des chantiers en cours, ainsi que des nombreux projets de restauration dans la partie Renaissance et celle du XVIII^e siècle.

Très satisfaits d'avoir pu revoir ce beau château si longtemps fermé au public, les membres de la Société d'histoire, contents de leur journée, prirent congé de leur hôte, M. Claude Thalman, qui les avait si bien reçus.

Madeleine BUBLOZ

RAPPORT SUR LE PRIX DE PEINTURE AUGUSTE BACHELIN 1987

Pour présenter Bernard Cattin, et surtout mieux approcher ce qui constitue son langage, il importe d'en suivre l'itinéraire dès son enfance et cheminer à la rencontre des éléments constitutifs qui le jalonnent.

Né en 1947 à la Chaux-de-Fonds, il découvre, dès sa petite enfance déjà, le monde coloré et combien animé des nombreuses échoppes d'artisans qui peuplaient alors son quartier. Le monde de la matière, brute et affinée, celui des odeurs aussi nombreuses que tenaces, celui aussi du toucher, de la manipulation, du geste. Celui également du jeu. Et c'est ce premier univers cohérent qui constituera le creuset où viendront s'y mêler toutes les découvertes à venir.

Adolescent et imprégné par cet environnement, il entreprend tout naturellement une formation de graveur à l'Ecole d'art de la Chaux-de-Fonds. Outre l'enseignement technique et spécifiquement professionnel qu'il y reçoit, c'est aussi pour lui une sorte d'éveil qui se produit alors. D'une nature assez solitaire, il est irrésistiblement amené à contempler ces matériaux bruts, à les manipuler, à rechercher toujours et encore ce contact avec eux. Une curiosité innée le pousse, au-delà de son métier, à s'investir dans d'autres techniques, d'autres matériaux comme support d'expression.

En dehors de l'école il suit alors les cours de dessin et peinture avec pour professeur Louis Scheitter, qui a succédé à Lucien Schwab.

Cette période de formation terminée, il part un peu à la manière d'un compagnon pratiquer son métier de graveur. Il se rend notamment à Genève où il profite de suivre des cours de dessin et y humer l'esprit qui anime alors la vie artistique de cette cité. On le trouve également à Bâle où son intérêt culturel pour cette ville charnière l'a conduit. Il y pratique le dessin de la lettre et suit les cours du soir de la Kunstgewerbeschule en vue d'une nouvelle orientation professionnelle, celle de l'enseignement. Aussi, dès 1975, est-il engagé à l'Ecole d'art de la Chaux-de-Fonds pour y enseigner dans les classes préparatoires.

Dès lors, Bernard Cattin consacre son temps à la formation de ses élèves et à la poursuite de ses expériences artistiques, tant en gravure qu'en peinture; cette peinture qui devient peu à peu le point de convergence de tous ses élans, ses émotions, ses doutes. Cette peinture faite de frémissements mais aussi d'émotions contenues et graves.

Ses œuvres sont à la fois pétries et caressées, méditatives et insolentes de jeunesse colorée, l'artiste se servant avec sensibilité dans son registre d'émotions contradictoires et complémentaires. L'écriture y est large, la respiration aisée.

Nous voilà loin du discours conceptuel mais au cœur de ce dialogue entre la sensation et la matière.

En 1975, Bernard Cattin s'est vu décerner le Prix de gravure du Musée des beaux-arts de la Chaux-de-Fonds et c'est une joie que de reconnaître aujourd'hui le peintre.

Raymond L'EPÉE

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1987

TROISIÈME SÉRIE — VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

	<i>Pages</i>
<i>Barrelet, Jean-Marc.</i> La situation économique dans les Montagnes neuchâtelaises vers 1836	237
<i>Barthel, Pierre.</i> La «Religion de Neuchâtel» au petit matin du XVIII ^e siècle, un phénomène unique en Europe	41
<i>Berthoud, Eric.</i> Barthélemy Tisseur et Neuchâtel	249
<i>Borel, Denis.</i> Neuchâtelois devenus officiers généraux dans les Amériques	309
<i>Cassina, Gaëtan.</i> Les volets du retable valaisan de la Béroche: une œuvre du peintre Hans Rinischer (vers 1520)	147
<i>Clottu, Olivier.</i> Rosace aux armes des conseillers du Landeron	199
<i>Courvoisier, Jean.</i> Glâtures historiques sur la chapelle d'Enges	33
— Liste des publications de M. Jean Courvoisier	113
<i>Emery, Marc.</i> Inventaire et conservation des monuments d'art et d'histoire: vers un regard pluriel	123
<i>Favre, Maurice.</i> Contribution à l'histoire des Environniers sous l'Empire et la Restauration: le journal d'Abram-Louis Pétremand	221
<i>Henry, Philippe.</i> Morts tragiques, morts suspectes dans le Pays de Neuchâtel au XVIII ^e siècle	3
<i>Jelmini, Jean-Pierre.</i> La liaison Parcs - Centre-Ville — Un problème d'urbanisme contemporain à Neuchâtel	287
<i>Knecht, Pierre.</i> Prolégomènes à une description du paysage linguistique neuchâtelois	133
<i>Michaud, Jean-Pierre.</i> Promenade toponymique de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds	141
<i>Ramseyer, Jacques.</i> Maintien de l'ordre ou défense des libertés? La République neuchâteloise face à l'Armée du Salut (1883-1898)	275
<i>Roulet, Louis-Edouard.</i> Gabrielle Berthoud	39
— En hommage à Jean Courvoisier	109
— La Révolution française et l'état d'esprit des milices neuchâteloises (1789-1795)	209
<i>Scheurer, Rémy.</i> L'entretien des cures paroissiales dans le Comté de Neuchâtel et la Seigneurie de Valangin aux XVI ^e et XVII ^e siècles	175
<i>Schlup, Michel.</i> Sociétés de lecture et cabinets littéraires dans la principauté de Neuchâtel (1750-1800)	81
<i>Schnegg, Alfred.</i> Notes sur le polissoir de Serrières	161
<i>Tissot, André.</i> Un «reportage» inédit sur la Chaux-de-Fonds en 1781 .	25
<i>Tribolet, Maurice de.</i> Sur une conception du pouvoir en 1627	191

BIBLIOGRAPHIE

<i>David de Pury, 1709-1786</i> (Alfred Schnegg)	105
Olivier Clottu. <i>Le coffre neuchâtelois</i> (Alfred Schnegg)	107

CHRONIQUE

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel: Assemblée générale, au château de Valangin, samedi 13 juin 1987 (Nicole BOSSHART), p. 319. — 113^e Fête d'été à Vaumarcus, samedi 5 septembre 1987 (Madeleine BUBLOZ), p. 327. — Rapport sur le Prix de peinture Auguste Bachelin 1987 (Raymond L'ÉPÉE), p. 328.

PLANCHES HORS TEXTE

Gabrielle Berthoud	38
Etiquette et ouvrage du cabinet littéraire d'Auguste Fauche (1773-1809)	98
Fig. 2. Fragment du plafond peint en 1603, au deuxième étage de l'immeuble place des Halles 5, à Neuchâtel	129
Fig. 1 a. Quantification et répartition en couches chronologiques des sources localisées du Dictionnaire de Pierrehumbert	137
Fig. 1 b. Quantification et répartition en couches chronologiques des sources localisées par régions neuchâtelaises	137
Fig. 2 a. Quantification et répartition typologique des sources localisées par canton	138
Fig. 2 b. Quantification et répartition typologique des sources localisées par régions neuchâtelaises	138
Fig. 3. Proportion, sur l'ensemble des sources localisées, des textes littéraires	139
Fig. 1. Retable de Saint-Jean-Baptiste, ouvert. Etat avant son acquisition pour la chapelle de la Béroche	148
Fig. 2. Retable de Saint-Jean-Baptiste, fermé. Etat avant son acquisition pour la chapelle de la Béroche	148
Fig. 3. Retable de la chapelle de la Béroche, ouvert. Etat après sa restauration par Alfred Blailé (1939)	149
Fig. 4. Retable de la chapelle de la Béroche, fermé. Etat après sa restauration par Alfred Blailé (1939)	149
Fig. 5. Retable de la chapelle de la Béroche, ouvert. Etat actuel, après la restauration en 1967-1968	152
Fig. 6. Retable de la chapelle de la Béroche, fermé. Etat actuel, après la restauration en 1967-1968	152

	<i>Pages</i>
Fig. 9. Retable de la Béroche, en 1939. Volet gauche, face intérieure: détail de la sainte Parenté	155
Fig. 12. Retable de la Béroche, avant 1939. Volet gauche, face exté- rieure: le bourreau, détail de la décollation de Saint Jean-Baptiste	157
Fig. 1. Rosace de l'Hôtel de Ville du Landeron, avant traitement	200
Barthélemy Tisseur	251
Croquis N° I. 1. Tracé primitif du Terreaux-Boine. — 2. Tracé actuel du Terreaux-Boine. — 3. Tracé de la route du Gor	291
Croquis N° II. 1. Tracé Parcs-Ecluse. — 2. Pont Parcs - Petit-Pontarlier - Rue de la Main - Corniche. — 3. Pont Parcs - Saint-Nicolas	293
Croquis N° III. 1. Tracé Parcs - Petit-Pontarlier - Faubourg du Château - Ecluse. — 2. Tracé de la Corniche	295
Perspectives est et ouest du projet PIERRE JAUNE de Jacques Béguin	300
Perspectives est et ouest du projet EURYTHMIE de Fernand Decker	301
Perspective est du projet B. A. CONTEX (auteur inconnu)	302
Perspective ouest du projet PAVOT 2 de Dellenbach et Walter	302

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Fig. 1. Intrados de l'arrière de la fenêtre du 2 ^e étage de l'immeuble rue du Trésor 3, à Neuchâtel	127
Fig. 3. Incision d'une inscription dans le mortier frais en 1773, sur la face est de la tourelle sud-ouest du château de Cressier	131
Fig. 4. Faux appareil et chaîne d'angle rectifiée sur la tourelle d'escalier de la maison N° 29, à Auvernier	132
Fig. 7. Retable de la Béroche, avant 1939. Volet gauche, face intérieure: la sainte Parenté ou sainte Anne avec la Vierge Marie en adolescente et l'Enfant Jésus	153
Fig. 8. Retable de la Béroche, avant 1939. Volet droit, face extérieure: sainte Catherine	153
Fig. 10. Retable de la Béroche, en 1987. Volet gauche, face intérieure: la sainte Parenté	156
Fig. 11. Retable de la Béroche, en 1987. Volet droit, face intérieure: sainte Catherine	156
Fig. 2. Rosace du Conseil du Landeron 1755	201
Fig. 3. I. Armoiries de Georges Digier	204
Fig. 3. II. Armoiries de Melchior Brochatton	204
Fig. 3. III. Armoiries de Jacques Rosières	204
Fig. 4. Pierre tombale avec armoiries de Jacques Rosières, 1715	204
Fig. 5. IV. Armoiries de Jean Collon	205
Fig. 5. V. Armoiries de Pierre Bourquin	205

	<i>Pages</i>
Fig. 5. VI. Armoiries de Jean-Baptiste Guenot	205
Fig. 6. Pierre tombale avec les armoiries de Guillaume Bourquin, 1616	205
Fig. 7. Pierre sculptée avec les armoiries de Michel Gicot, 1603	205
Fig. 8. Pierre tombale avec les armoiries de Jean Varnier, 1691	205
Fig. 9. VII. Armoiries de Jean Varnier	206
Fig. 9. VIII. Armoiries de François Perroset	206
Fig. 9. IX. Armoiries de Charles Gicot	206
Fig. 10. X. Armoiries de Jean Zigerli	207
Fig. 10. XI. Armoiries de François Brochatton	207
Fig. 10. XII. Armoiries de Guillaume Collon, † 1687	207
Fig. 11. Catelle de poêle de 1763 aux armes de Jean-Victor Ruedin époux en 1736 de Marie-Catherine Brochatton	207
Fig. 2. La maison Godet, la battue et l'encaissement	253
Fig. 3. Vue prise de l'est de Neuchâtel, dessin de Winterlin	259
Croquis: Les USA pendant la guerre de Sécession (1861-1865)	311
Croquis: Croquis du Brésil pour localiser l'Etat de Santa Catarina ...	313
Croquis: Filiation schématique des quatre amiraux de la famille Boiteux	315

ERRATUM: Le croquis du Brésil de la page 313 aurait dû être placé à la page 314, en tête du chapitre 3.